In course of publication
Presented to S. Mary's Library
Daniel Sty Haigh

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/revuedelanumisma1183unse

Frontispice.

L. de la Saussaye del. Ch. Pensée lith.

La Tour d'argent

Ancien Hôtel de la Monnoie de Blois.

Imp chez Kaeppelin et Cie, Paris, 15. Quai Voltaire.

Daniel Sty Haigh

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE FRANÇOISE,

DIRIGÉE

Par E. Cartier et L. de la Saussaye,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

et de plusieurs autres Sociétés archéologiques
françoises et étrangères.

Ostendite mihi numisma census, ... Cujus
est imago hæc, et superscriptio?
MATH., XXII, 19 — 20.

ANNÉE 1836.

DEUXIÈME ÉDITION.

BLOIS,

A LA DIRECTION DE LA REVUE,

QUAI DU DÉPARTEMENT, N° 11;

PARIS, TECHENER, PLACE DU LOUVRE, N° 12.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

INTRODUCTION.

BUT ET PLAN DE LA REVUE.

L'IMPULSION générale donnée aux esprits, depuis quelques années, vers les études historiques, a naturellement porté l'attention des explorateurs du moyen-âge sur nos anciennes monnoies. Les recherches actives auxquelles on se livre de tous côtés pour dissiper l'obscurité des premiers temps de notre histoire, ont dû faire naître le désir de rassembler les monuments nu-

mismatiques contemporains de nos vieux chroniqueurs. N'est-ce pas aussi une chronique qu'une collection des monnoies de tous nos rois ? Le tiers de sol d'or de Dagobert III ou de Clovis II, monnoyé par saint Éloy, le denier impérial à l'effigie de Louis-le-Débonnaire, les monnoies des derniers Carlovingiens et des premiers Capétiens, le gros tournois de saint Louis, le pavillon de Philippe-de-Valois, le salut de Charles VI, le teston de Louis XII, le franc de Henry IV et l'écu de Louis XIV, font d'un médailler un recueil de pièces justificatives de notre histoire.

Il faut en convenir, cette étude, si aride aux yeux de celui chez lequel une vieille monnoie ne réveille d'autre idée que celle de sa valeur intrinsèque, est pleine de charmes lorsqu'on la rattache aux faits historiques de l'époque où circuloient les pièces que l'on possède. Ainsi : les nombreux monétaires de la première race de nos rois nous font étudier la géographie et l'histoire des Gaules, à l'époque de la dissolution de l'empire romain dans l'Occident; en comparant les monnoies de Charlemagne frappées avant et après son élévation à l'empire, on reconnoît dans les progrès de l'art un des résultats du contact avec l'Italie; les longues convulsions qui précédèrent l'avénement de Hugues-Capet ayant ramené la barbarie, les premières pièces de la troisième race sont presque indéchiffrables; saint Louis, religieux en tout, ne nous a laissé que de bonnes monnoies, auxquelles les peuples voulurent long-temps revenir; celles du roi Jean, au contraire, comme celles de Charles VII, suivent dans leur *loi* la bonne et la mauvaise

fortune de la couronne; la ligue nous a transmis ses pièces frappées au nom d'un fantôme de roi que le fanatisme sembloit encore opposer, six ans après sa mort, au bon Henry, le véritable roi de France.

Les monnoies des barons ne sont pas moins intéressantes. Elles nous rappellent ceux qui mirent la famille de Robert-le-Fort sur le trône, en se faisant payer leur appui par la concession de plusieurs droits jadis exclusivement attachés à la dignité royale. Lorsque, par la pensée, on a suivi nos barons à la croisade, on aime à retrouver leurs souvenirs dans les monnoies qu'ils frappèrent pour subvenir aux frais de la guerre sainte, et dans celles qu'ils émirent, à leur retour, lorsque rapportant plus de gloire que de richesses, ils obtinrent de leur suzerain, pour réparer leurs châteaux démantelés, le droit de monnoyage, et celui de mettre sur leurs pièces les insignes qui distinguoient, en Palestine, leur pennon de ceux de leurs frères d'armes. Nous voyons les comtes de Provence, après être montés sur le trône de Naples, s'honorer sur leurs monnoies de leur titre de seigneurs françois. L'histoire monétaire de l'Aquitaine nous rappelle la première cause et presque toutes les phases de la sanglante rivalité entre la France et l'Angleterre. La riche numismatique de la Bourgogne et de la Flandre, réunies sous l'autorité des descendants du roi Jean, rivalise avec celle de la France royale, et l'éclipse même sous les règnes désastreux de Charles VI et de son fils. Les Bretons, héritiers de cette ténacité de caractère, l'un des traits distinctifs de la race gauloise, conservent leurs monnoies particulières sous la du-

chesse Anne, reine de France; les noms de Charles VIII et de Louis XII ne paroissent pas sur ces pièces, et François Ier lui-même y est encore duc de Bretagne. Toutes nos provinces ont leurs monnoies à l'appui de leurs annales; plusieurs de nos villes peuvent offrir une sorte de chronologie numismatique avec leurs pièces gauloises, leurs monétaires de la première race, leurs deniers de la seconde, et leurs monnoies seigneuriales, continuées jusqu'aux XIVe et XVe siècles.

Il n'est donc pas surprenant que cette mine féconde en souvenirs historiques soit enfin exploitée avec un zèle, qu'on doit même trouver bien tardif. Aujourd'hui Paris et les provinces renferment un grand nombre de savants et d'amateurs qui font des collections dans toutes les branches de la numismatique françoise; il n'y a pas de ville qui n'ait au moins son antiquaire occupé à rassembler tous les documents relatifs à l'histoire locale, et auquel on communique tout ce qui se découvre dans le pays. Les recueils des sociétés savantes attestent, par une foule de dissertations et de notices, ce penchant pour les recherches historiques et monétaires, particulièrement dirigées vers l'étude du moyen-âge.

Cependant, il faut l'avouer, la science n'a pas suivi l'élan qui s'est manifesté dans les individus, et de tous ces travaux isolés il n'est sorti aucun ouvrage remarquable sur nos monnoies royales, ni, à quelques exceptions près, sur les monnoies particulières. Cela provient en partie de la disette de matériaux; les documents écrits sont rares et les collections des mon-

noies ne sont pas assez connues. L'ouvrage de Le Blanc est suranné, incomplet et souvent inexact; il laisse beaucoup à désirer sur le commencement de la troisième race, sur les attributions de plusieurs pièces, sur l'histoire de nos ateliers monétaires, le placement des *points secrets*, l'évaluation des monnoies, l'exactitude des empreintes, etc. Celui de Duby sur les monnoies des barons est bon, mais outre qu'il renferme quelques erreurs, un grand nombre de monnoies manquent et plusieurs sont traitées trop succinctement. Il seroit trop long de mentionner ici toutes ces erreurs et omissions; les principales ont été signalées dans les *Considérations sur l'histoire monétaire* adressées au Congrès scientifique de Douay, et nous y reviendrons successivement dans la Revue. D'ailleurs, l'ouvrage de Duby date de 1789, et depuis sa publication les démolitions des châteaux et des églises ont fait apparoître beaucoup de pièces inconnues alors; on peut dire que c'est un livre à refaire. La tâche seroit difficile et au-dessus des forces d'un seul.

Notre collaborateur, M. de Saulcy, dans son *Essai sur les monnoies des évêques de Metz*, sembloit indiquer la nécessité de notre Revue. « Bouteroue, dit-il, » Le Blanc et Duby se sont livrés avec ardeur à l'é- » tude de la numismatique françoise, et nous ont lé- » gué d'excellents ouvrages. Mais trois hommes ne » pouvoient à eux seuls épuiser une semblable ma- » tière; cela est si vrai, qu'autant ils ont fait, autant » il reste encore à faire. Quel est maintenant le meil- » leur moyen de parvenir à compléter les recherches » de ces doyens de la numismatique françoise? Il n'en

» est qu'un seul, à mon avis. Dans ce genre d'étude, » comme dans les études naturelles, je suis convaincu » que les monographies sont les meilleurs moyens de » description, et que, publier consciencieusement de » semblables travaux, c'est rendre service à la science. » Cette opinion, ce n'est pas la mienne, c'est l'opi- » nion des véritables amis des progrès scientifiques » et de quiconque veut bien comprendre que l'auteur » d'un ouvrage général ne peut pas espérer acquérir » les documents que réunira l'auteur d'un travail spé- » cial.

» Il est superflu, je pense, de discuter l'utilité d'une » bonne histoire numismatique de notre France; et » cette utilité une fois admise, je maintiens qu'il est » impossible qu'un seul homme parvienne à la pro- » duire. Bouteroue, Le Blanc et Duby en donnent la » preuve, car il n'y a pas de collection, si minime » qu'elle soit, qui ne contienne des pièces dignes d'in- » térêt et dont ils n'ont pas même soupçonné l'exi- » stence. Nous devons donc ardemment désirer de voir » des enfants de chaque province, de chaque ville, » aborder ces recherches monographiques; et nos an- » ciennes monnoies seront bientôt connues. »

Nous avons voulu travailler à l'accomplissement de ce vœu patriotique en créant un recueil destiné à recevoir, non-seulement ces monographies monétaires, mais encore toutes les dissertations, notices, annonces et nouvelles relatives à la numismatique françoise. Nous avons proposé à tous les amateurs de nos anciennes monnoies de former entre eux une association de recherches monéto-historiques; notre Revue

sera le lien nécessaire à toute entreprise de ce genre.

En effet, il est difficile, et quelquefois impossible à un amateur instruit, mais modeste, et souvent peu riche, de faire connoître, par la voie de l'impression, les pièces intéressantes dont il est propriétaire. Quoique les procédés actuels de l'imprimerie et de la lithographie aient beaucoup diminué ces difficultés, il nous semble néanmoins certain que le seul moyen de faire paroître toutes les pièces nécessaires aux monographies monétaires est la publication d'un recueil spécial, centre commun au moyen duquel chacun puisse faire connoître ses raretés numismatiques promptement et sans frais. Là, seront classées les monnoies inédites ou d'attribution incertaine, et l'on groupera, dans un ordre convenable, celles qui seront propres à chaque localité. Souvent même, une discussion approfondie apprendra toute l'estime qu'on doit faire d'une pièce dont le propriétaire ignoroit l'origine, et dont il avoit seulement fourni ou laissé prendre une empreinte exacte.

Les publications des sociétés savantes renferment quelquefois des dissertations ou des notices de ce genre; mais outre qu'il faut attendre quelquefois plusieurs années une insertion, la plupart des recueils publiés en province sortent peu du pays qui les a vus naître, et le hasard seul les fait tomber entre les mains des juges compétents. Ils ont d'ailleurs pour les érudits spéciaux, l'inconvénient de contenir des choses tout-à-fait étrangères les unes aux autres ; il faut souvent, pour rencontrer un article sur la numismatique, chercher dans la collection de plusieurs années.

Le but principal de notre Revue sera donc de faciliter les progrès de l'étude de cette partie de notre histoire qui traite spécialement des monnoies royales et seigneuriales. Nous rechercherons surtout ce qui seroit propre à perfectionner les ouvrages de Le Blanc et de Duby. Les monnoies de chaque règne seront successivement examinées et décrites; on y réunira les pièces inédites ou mal dessinées jusqu'ici, et tout ce qu'on pourra découvrir dans des ouvrages peu connus. Nous accueillerons les chartes, les actes publics et privés, tous les documents historiques susceptibles d'éclaircir les difficultés qui se rencontrent à chaque pas dans l'histoire monétaire de la France. Nous admettrons la controverse sur les points litigieux, et nous insérerons les pièces de ces petits procès numismatiques, sous la réserve cependant que rien, dans ces discussions, ne sera capable de blesser la partie adverse. C'est une condition de laquelle nous ne nous écarterons jamais, et nous devrons éviter de même tout ce qui appartiendroit aux débats politiques. Nous nous adressons à ceux que l'amour de l'étude a dégoûtés de la polémique des journaux, ou qui veulent s'en éloigner quelquefois pour se distraire ou se reposer. Exploitant particulièrement le moyen-âge, nous y voyagerons avec nos souscripteurs, et nous craindrions avec raison de les faire fuir si nous semblions hostiles à un seul d'entre eux. Chacun de nos collaborateurs gardera sa conviction politique, pourra même la laisser entrevoir, car il est difficile d'écrire sur les matières historiques sans jeter un peu de ses croyances dans les réflexions que le sujet inspire; mais pour ne

pas exciter une opposition fâcheuse, évitons de la provoquer par des excursions hors du domaine du temps passé d'où nous ne voulons pas sortir.

Les travaux sur la numismatique grecque et romaine sont du ressort des grands dépôts scientifiques tels que les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; notre Revue n'est pas destinée à ce genre d'érudition : cependant nous aurons assez souvent l'occasion de nous en occuper, notre intention étant de publier des notices sur toutes les pièces antiques qui seront trouvées en France, parce qu'il est utile pour notre histoire de constater les lieux où elles ont été découvertes, et surtout quelles sont les monnoies appartenant plus particulièrement au territoire, qui se seroient trouvées mêlées à des médailles romaines ou autres. D'ailleurs, sans nous écarter de notre plan, nous donnerons place : 1° aux médailles celtiques ou gauloises, pièces difficiles à classer, et jusqu'ici peu étudiées; 2° aux médailles gallo-grecques, gallo-romaines ou coloniales des Gaules; 3° aux médailles des empereurs ou tyrans qui ont régné sur les Gaules, ou dont l'histoire se trouve mêlée avec celle de nos ayeux; 4° à quelques parties de la numismatique du Bas-Empire, depuis le démembrement de l'empire d'Occident jusqu'aux croisades, et sous les princes françois, empereurs de Constantinople. Plusieurs de nos souscripteurs, particulièrement ceux de l'étranger, nous pressent d'étendre notre cadre à la numismatique tout entière. Nous avouons qu'il nous seroit pénible de renoncer à l'idée patriotique qui a présidé à la fondation de la Revue. Toutefois, si plus tard la

majorité de nos abonnés l'exigeoit, nous verrions à modifier notre plan et nos conditions de manière à les satisfaire. Notre recueil prendroit le titre de *Revue de la Numismatique ancienne et moderne*, et seroit divisé en deux parties paroissant à la fois dans le même cahier, mais avec une pagination distincte. Dans la première partie nous nous occuperions de la numismatique ancienne et étrangère; dans la seconde, nous continuerions l'exécution du plan que nous exposons aujourd'hui.

La Revue ne négligera pas les monnoies étrangères du moyen-âge, considérées sous le rapport historique et comme objet de comparaison des différents monnoyages à une même époque, ou comme exemple des imitations des types monétaires, ce qui est souvent d'un grand intérêt dans l'histoire de la numismatique. Quant à celles des peuples modernes, nous nous en occuperons rarement, si ce n'est pour leur appréciation en valeur réelle, et si cela semble utile à nos souscripteurs.

Notre système monétaire est si bien réglé et si bien connu, qu'il semble y avoir peu de choses à dire sur nos monnoies courantes. Cependant il se présente de temps en temps des faits qu'il est bon de conserver pour l'histoire, comme les refontes, les changements de types, les concours, les variations dans les formes de l'administration monétaire, les nuances d'activité ou de stagnation dans le monnoyage, et les variations dans le prix des matières, leurs causes et leurs effets, les modifications dans les tarifs de change, les nou-

veaux procédés mécaniques dans la fabrication des monnoies, etc.

Nous ne devons pas oublier une branche intéressante de la numismatique monétaire des temps modernes, et pour laquelle nous sortirons quelquefois du territoire françois. Les monnoies historiques, obsidionales ou de nécessité, sont une annexe ordinaire de toutes les collections numismatiques; et comme la plupart touche plus ou moins à l'histoire de France, nous ne nous écarterons pas de notre but en accueillant toutes les notices qu'on nous adresseroit sur ces monnoies, françoises ou étrangères. L'ouvrage de Duby sur cette matière est très intéressant, mais il offre des lacunes et s'arrête à 1787. Il a négligé plusieurs séries de pièces vraiment historiques et souvent ses notices sont trop peu détaillées.

Les guerres de la révolution ont produit plusieurs pièces de ce genre très bien décrites dans l'ouvrage de M. Hénin (*Histoire numismatique de la Révolution françoise*). Ses notices sont des modèles de cette impartialité purement historique que nous voulons conserver dans la Revue. Depuis le point où il s'est arrêté (le Consulat), il a paru un assez grand nombre de pièces de siége ou de nécessité, surtout dans les dernières guerres de l'empire et dans les troubles de la péninsule espagnole. Peut-être en verrons-nous encore paroître de nos jours, et c'est dans notre recueil qu'elles doivent être décrites, avec un simple récit des événements qui les ont produites, en conservant cette mesure nécessaire pour n'exciter les récriminations

d'aucun de ceux qui s'intéressent d'une manière quelconque aux parties belligérantes.

L'ouvrage de M. Hénin est encore précieux pour tous les essais de monnoies qui ont paru à l'époque du changement de notre système monétaire. Nous aurons, sans doute, occasion de parler de ces monuments numismatiques dont plusieurs ont des types révolutionnaires très remarquables. La transition du système *tournois* au système *décimal* ne peut pas être oubliée dans un ouvrage destiné à recueillir tous les éléments de notre histoire monétaire. Toutes ces pièces, d'ailleurs, monnoies de circonstance, d'essai, de confiance, frappées par des gouvernements éphémères, par des artistes ou par des négociants, sont vraiment des monnoies historiques.

Il est encore un point sur lequel il nous reste à nous expliquer; c'est celui de nos médailles modernes. Le nombre en est si grand et leurs types si variés, qu'il nous seroit difficile de les faire connoître toutes, soit par leurs dessins, soit par des notices détaillées. Toutes ces pièces, d'ailleurs, se vendent au lieu où elles sont fabriquées, et acquièrent rarement un grand intérêt de curiosité; nous nous contenterons de les annoncer quand nous le croirons utile. Mais nous recevrons avec plaisir des notes sur celles qui, par leur ancienneté, leur rareté ou quelque circonstance historique, pourroient avoir du prix aux yeux des curieux. Il en est surtout quelques-unes des XVe et XVIe siècles dont les coins ne sont plus au Cabinet de la commission des monnoies et médailles, et qui méritent une attention particulière. Nous ne dédaignerons point les

méreaux et jetons anciens ou rares qui auroient quelque intérêt historique.

En un mot, nous travaillerons avec zèle à répandre le goût de la numismatique françoise, à en faciliter l'étude, et à mettre ceux qui s'y livrent en communication les uns avec les autres, en les faisant jouir tous des recherches de chacun. Déjà encouragés par les suffrages des antiquaires et des sociétés savantes qui prennent intérêt à notre histoire nationale, nous sommes assurés du concours de plusieurs numismatistes françois et étrangers, qui nous ont promis des travaux importants sur toutes les parties que nous nous proposons de traiter.

Chaque année de souscription formera un volume grand in-8° de 500 pages, avec un grand nombre de dessins, et divisé en quatre ou six livraisons qui paroîtront à époques indéterminées.

Chaque livraison contiendra des mémoires et dissertations fournis par ceux de nos souscripteurs qui voudront bien aussi être nos collaborateurs. Nous la distribuerons de manière à offrir quelque chose sur chacune de nos grandes divisions numismatiques, c'est-à-dire sur nos monnoies gauloises, royales, provinciales et historiques. Nous sommes déjà en mesure de former plusieurs livraisons avec des travaux inédits sur ces principaux chapitres de l'histoire monétaire.

Nous donnerons des copies textuelles des documents originaux, inédits ou devenus rares, relatifs à la numismatique françoise; ils seront ordinairement accompagnés d'un commentaire.

Dans une chronique monétaire nous extrairons de notre correspondance particulière, et des journaux, tout ce que nous croirons pouvoir intéresser nos lecteurs à titre de renseignements. Nous donnerons des détails sur les découvertes des monnoies et médailles, et des descriptions des pièces rares qu'on nous feroit connoître. Nous tâcherons d'indiquer les collections numismatiques qui existent soit à Paris, soit en province, afin que nos souscripteurs puissent les visiter et négocier des échanges avantageux aux deux parties. Nous désignerons particulièrement les cabinets où l'on réunit les monnoies d'une province ou d'une ville, pour qu'on puisse, dans l'intérêt de la science, y diriger les pièces, les empreintes ou les renseignements utiles à cette spécialité, et favoriser ainsi la confection de ces monographies monétaires si justement désirées. Nous annoncerons les collections qui seroient à vendre, en donnant, sur leur importance, tous les renseignements que nous aurons pu nous procurer. En un mot, nous instruirons nos lecteurs de tous les faits relatifs à la numismatique françoise qui parviendront à notre connoissance.

Un bulletin bibliographique rendra compte des ouvrages nouveaux françois et étrangers ayant quelque analogie avec le but que nous nous proposons, ainsi que des dissertations ou notices numismatiques insérées dans les recueils périodiques et dans les mémoires des sociétés savantes. Nous parcourrons la bibliographie monétaire françoise, soit en analysant des ouvrages spéciaux et peu connus sur nos monnoies, soit en indiquant ce qu'on trouve sur ce sujet dans

des livres étrangers à cette matière, mais qui s'en sont occupés accidentellement.

Nous publierons, aussi souvent que cela sera utile, les empreintes des monnoies dont il sera question dans chaque livraison, les planches seront exécutées sous les yeux des auteurs des mémoires; c'est une garantie d'exactitude que nous donnerons autant que cela sera possible. L'imperfection dans les dessins est un des défauts les plus graves des anciens ouvrages de numismatique ; nous ferons tous nos efforts pour qu'on n'ait à nous adresser aucun reproche de ce genre.

La dernière livraison de chaque année contiendra une table raisonnée des matières contenues dans le volume, ainsi que la liste des noms d'hommes et de lieux pour faciliter les recherches. Nous y joindrons la liste des souscripteurs, disposée de manière à présenter un véritable but d'utilité. Elle ne sera pas seulement un hommage rendu par les Directeurs aux hommes dont la science et le patriotisme ont soutenu leur entreprise, une espèce de compte-rendu de la situation financière de la Revue et par conséquent des engagements qu'elle a à remplir; mais en outre cette liste, divisée en deux colonnes, présentera d'un côté le tableau de nos anciennes provinces et de leurs différents ateliers monétaires, et de l'autre le nom de chaque souscripteur-collaborateur en regard de celui de la province à laquelle il appartient. On connoîtra ainsi nos ressources pour l'histoire numismatique de chaque partie de la France, les points les plus intéressants à explorer, et ceux où il importe que nous

acquerrions de nouveaux souscripteurs pour compléter l'ensemble de nos travaux.

La Revue fera paroître à part, et dans le même format que ses livraisons, les mémoires et documents trop considérables pour y être insérés; elle donnera aussi des traductions des ouvrages de numismatique françoise, écrits en langues étrangères, et ces diverses publications seront tirées en nombre égal à celui des souscripteurs à la Revue.

Il nous reste à solliciter le zèle de nos collaborateurs pour nous aider à bien atteindre notre but. Nous ne pourrions pas fournir à nous seuls la matière de nos publications; et si nous n'eussions pas eu la certitude d'obtenir la coopération de plusieurs numismatistes distingués, avec lesquels nous sommes en rapport, nous n'eussions jamais pensé à nous charger d'un fardeau au-dessus de nos forces.

Nous espérons avoir dans chaque province, au moins un collaborateur spécialement occupé de l'histoire monétaire de son pays. Il trouvera, sans doute, dans notre recueil des moyens de compléter son travail; mais il est à désirer qu'il établisse d'abord l'état de sa question spéciale d'après les documents déjà publiés, et d'après les pièces inédites de sa collection ou celles dont il auroit connoissance. A ce premier travail viendront se joindre les renseignements qu'il provoquera; et bientôt cette série monétaire sera complète.

Il est important que nous soyons tenus au courant de tout ce qui se découvre en monuments numismatiques, et nous ne saurions trop insister sur le zèle

qu'on doit mettre à recueillir les anciennes monnoies, à sauver du creuset des orfévres des pièces vraiment précieuses, qui produisent une valeur bien minime comparée à celle qu'un amateur en auroit donnée, à empêcher que des monnoies, désirées peut-être dans les médaillers les plus riches, ne soient perdues. C'est un vandalisme involontaire, inutile à tous, préjudiciable au commerce, et désolant pour la science. Nous pourrions peut-être aider à tirer de ces pièces un parti plus avantageux, et sous ce rapport, les changeurs et les orfévres, auxquels on en porte souvent, auroient intérêt à lire la Revue.

Si nos souscripteurs-collaborateurs doivent surveiller une pièce isolée, à plus forte raison est-il intéressant qu'ils recueillent soigneusement tous les détails d'un enfouissement numismatique retrouvé par une circonstance imprévue. Dans ce cas, il est extrêmement utile d'avoir une description exacte de toutes les sortes de pièces composant ce trésor, et de connoître la quantité de celles de chaque espèce. S'il s'y trouve des médailles ou monnoies inédites, il faut se hâter d'en donner des dessins afin d'en prévenir la perte. On sent que pour l'histoire en général et pour la classification des pièces, il faut constater exactement leur réunion, leur nombre et leur état de conservation. En nous communiquant ces détails avec les conséquences qui en découlent, on rendra un service essentiel à tous les amis de la numismatique et de l'histoire.

Il est également à désirer que ceux qui s'occupent de recherches historiques et archéologiques, ne négligent aucune occasion de recueillir dans les vieux

ouvrages, dans les manuscrits anciens et dans les chartes, tout ce qui est relatif aux monnoies, à leur fabrication, à leur histoire, origine et fin, et les stipulations qui en font mention à différentes époques dans chaque localité. En nous communiquant des extraits des pièces manuscrites, ou en nous indiquant les ouvrages imprimés, on rendra un service aux historiographes monétaires de chaque pays, à qui souvent il est difficile de faire des recherches assez étendues pour éclaircir toutes les obscurités de leur sujet.

Nous prions instamment nos souscripteurs de nous faire part des réflexions critiques que pourroient provoquer les articles insérés dans la Revue. S'ils sont de nous, notre premier soin sera de répondre aux objections ou de reconnoître notre erreur, s'il y a lieu. Si cela intéresse un de nos collaborateurs, nous lui transmettrons ces observations, nous y joindrons nos propres remarques, et la réponse sera insérée dans la Revue ou transmise à notre correspondant, selon que cela nous paroîtra convenable. En un mot, nous réclamons de nos souscripteurs toutes les observations qu'ils jugeroient utiles à l'amélioration de notre recueil, dans son plan comme dans sa forme.

Si quelqu'un a des doutes sur une pièce, ou s'il est embarrassé par une difficulté historique, qu'il veuille bien nous consulter, et nous nous efforcerons de l'éclairer en transmettant ses questions à ceux que nous croirons les plus capables de les résoudre. Dans certains cas nous en ferions l'objet d'une consultation insérée dans la Revue, où nous mettrions de même les réponses, textuellement ou par extrait.

Nous appelons l'investigation de nos souscripteurs sur la recherche des monnoies propres à chaque contrée des Gaules; sur celles dont on peut déterminer l'attribution, soit par les légendes ou des lettres isolées, soit par la quantité qu'on en trouve habituellement dans le pays; et sur la liaison qui peut exister en suivant la succession des temps, entre les pièces gauloises, mérovingiennes, carlovingiennes et plus modernes de chaque province.

Il est à souhaiter que tous les possesseurs de tiers de sol d'or à noms de lieux ou de monétaires inconnus, nous en communiquent des empreintes bien fidèles, avec le résultat de leurs recherches pour l'explication des légendes. De la publication de toutes ces pièces, on obtiendra des renseignements précieux sur la géographie de la France au moyen-âge, et des notions plus positives sur le système monétaire de la première race.

Puisque notre but principal est de corriger et de compléter les ouvrages de Le Blanc et de Duby, nous recevrons avec reconnoissance toutes les notes qui tendront à constater leurs erreurs ou leurs omissions. Nous désirons vivement aussi qu'on nous fournisse des matériaux pour l'histoire des monnoies de siége ou de nécessité, soit qu'elles aient échappé aux auteurs qui ont déjà publié de ces pièces, soit qu'elles soient postérieures à leurs ouvrages. Nous indiquons particulièrement les monnoies de siége frappées lors de la retraite de la grande armée françoise en 1813.

Enfin, nous faisons des vœux pour que tous nos souscripteurs, devenus nos collaborateurs, soit par

des dissertations, notices ou simples renseignements, soit par la communication de pièces intéressantes, regardent la Revue comme leur propre ouvrage, et mettent le même zèle que nous à lui donner toute l'importance dont elle est susceptible. Nous ne mettons à cette œuvre d'autre intérêt que celui de la science. Si elle eût été faite ailleurs, nous eussions été les premiers souscripteurs, et nous eussions essayé de fournir notre contingent en qualité de collaborateurs. Nous ne l'avons entreprise que pour notre instruction et celle de nos confrères, antiquaires ou collecteurs de nos anciennes monnoies. Notre liste de souscripteurs doit présenter le tableau d'une association toute françoise, offrant dans chaque province les noms de ceux qui, au milieu des agitations politiques, n'ont pas perdu le goût des études solides, et pour lesquels l'histoire de France ne commence pas à la fin du XVIIIe siècle.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

NOTE

SUR DES MÉDAILLES GAULOISES TROUVÉES PRÈS DE QUIMPER (1).

La Bretagne armorique paroît être la terre classique des médailles gauloises. Ce pays, qui a conservé et conserve encore jusqu'à nos jours un caractère particulier, qui repousse obstinément les changements et les innovations, semble aussi renfermer un plus grand nombre de ces espèces métalliques grossières que l'on rencontre en général sur tous les points de la France, de la Suisse et de l'Angleterre. Cela tient probablement à ce que, plus attaché qu'aucune autre contrée à ses anciens usages, son sol a été moins fréquemment remué et par conséquent moins exploré.

Quoi qu'il en soit, M. de Caumont nous ayant communiqué six médailles de cette espèce, qui lui ont été envoyées de Quimper, par M. de Larchantel, comme faisant partie d'une découverte qui a été faite au mois d'avril 1835, en défrichant une lande inculte dans la commune de Ploncour, village de Creniat-sur-Yen, arrondissement de Quimper, nous allons essayer de les décrire.

Les médailles dont il s'agit étoient au nombre de 200 envi-

(1) Nous empruntons cet article au *Bulletin monumental*, excellent recueil publié sous les auspices de la *Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France*, et dirigé par M. de Caumont, Correspondant de l'Institut et fondateur de la Société.

(*Note des Directeurs.*)

ron, renfermées dans un vase de terre brune, qui étoit protégé par quatre pierres plates posées de côté et par une autre qui les recouvroit. Le vase, qui a été brisé en mille pièces sous les mains des ouvriers, renfermoit de la cendre, des charbons et des médailles (1).

Ces pièces sont d'une espèce d'*électrum*, ou amalgame d'or, d'argent et de cuivre, probablement dans la proportion du tiers de chacun de ces métaux, ce dont il seroit facile de s'as-

(1) Pendant long-temps nous ne dessinerons d'autres médailles gauloises sans légendes, que celles ayant fait partie d'un enfouissement numismatique important, ou se trouvant habituellement dans une même contrée. Comme, en général, il y a lieu de supposer que ces pièces ont dû être frappées dans le pays où elles ont été découvertes, on pourra peut-être un jour, lorsque beaucoup d'entre elles auront été décrites, arriver, par l'observation de leur type, de leur fabrication, des emblêmes qui les distinguent, par la comparaison de ces emblêmes avec ceux des pièces autonomes, à établir une classification des monnoies particulières à chaque cité des Gaules. Alors les médailles gauloises recueillies isolément pourront être publiées, rapprochées de celles provenant des enfouissements numismatiques ou des découvertes locales, et attribuées aux divers ateliers monétaires qui auront été reconnus. Cette manière de procéder nous semble la plus propre à jeter du jour sur un des points les plus obscurs de notre numismatique nationale.

(*Note des Directeurs.*)

surer en faisant faire l'essai d'une ou deux de ces pièces. Elles sont de deux modules différents, mais semblables pour les dessus. Celles de la première grandeur ont un diamètre réduit de 20 à 22 millimètres, et leur épaisseur est d'un millimètre seulement. Elles pèsent 128 grains. Celles de la plus petite dimension ont un diamètre de 12 à 15 millimètres et pèsent 32 grains. Ce sont, par conséquent, des *quarts* de l'unité monétaire. Elles sont légèrement convexes du côté de la tête et un peu concaves de l'autre.

Les unes et les autres présentent d'un côté une tête d'homme tournée à gauche, avec trois grandes boucles de cheveux entourées extérieurement d'un cordon perlé qui paroît se joindre à un collier que l'on remarque sur plusieurs d'entre elles. Une croix dont les branches sont égales, pointée aux extrémités et au centre, est placée devant la face depuis l'extrémité du nez jusqu'à la hauteur du menton.

Sur le Revers, on voit le cheval à la tête humaine lancé au galop; au-dessus, un oiseau de proie (aigle ou vautour) dirigeant son bec vers le dos du cheval et ayant les ailes élevées. En avant et devant le poitrail, on retrouve la croix, mais disposée en sautoir et suspendue au moyen d'un double cordon perlé qui ressemble à un chapelet. Sous le ventre de l'animal se trouve un autre quadrupède marchant en sens inverse, que nous regardons comme un bœuf ou urus.

Ces figures sont évidemment symboliques et nous paroissent indiquer la force, le courage et la richesse du pays.

On ne peut douter que le cordon perlé ne soit un de ces colliers qui jouoient un si grand rôle dans les récompenses attachées au service militaire. L'usage des colliers est de la plus haute antiquité, puisque Moïse dit de Pharaon, roi d'Égypte : *Collo ejus torquem aureum circumposuit.* Il y en avoit d'or, d'argent, de pierreries; les peuples de la Grande-Bretagne en portoient d'ivoire.

Tout le monde connoît le surnom de *Torquatus* donné aux *Manlius* parce qu'un de leurs ancêtres avoit arraché un collier à un Gaulois qu'il avoit tué : *Aureum torquem barbaro inter spolia detraxit*, dit Florus, *indè Torquati.*

C'est de là que, par la suite des temps, le collier est devenu un ornement particulier des chevaliers des ordres militaires, qu'ils portoient sur leur manteau et dont ils mettoient la figure autour de leurs armes.

Il est inutile de faire remarquer ici que la figure de la croix ne peut avoir aucun rapport avec le christianisme. Ce signe se trouve d'ailleurs sur les plus anciens monuments de l'Égypte.

Pour la fabrication, elle est déjà beaucoup moins défectueuse que celle de plusieurs autres pièces de ce genre que nous avons eu l'occasion d'examiner. On remarque dans celles-là des améliorations et quelques perfectionnements dans la gravure; ce qui nous porte à penser que ces monnoies doivent appartenir au commencement de la deuxième période de l'art chez les Gaulois. Leur antiquité doit être, très probablement, de deux mille ans au moins.

Ed. Lambert,

Conservateur de la Bibliothèque de Bayeux.

NOTICE

SUR LE TRAITÉ MONÉTAIRE PASSÉ ENTRE JEAN-L'AVEUGLE, ROI DE BOHÊME, ET HENRY IV, COMTE DE BAR.

Tobiesen-Duby, dont l'ouvrage sur les monnoies des Barons et Prélats françois est indispensable aux amis de notre numismatique du moyen-âge, n'a pas cru devoir s'occuper sérieusement de la Lorraine et des Trois Évêchés. Comptant sur la publication des ouvrages que MM. de Mory d'Elvange et Dupré de Geneste s'occupoient à rédiger, en même temps qu'il travailloit au sien, il se dispensa de traiter l'histoire numismatique des provinces, que ces deux savants avoient abordée *ex professo*. Les événements survenus depuis ayant empêché ces publications, une immense lacune est restée à fermer dans la numismatique de la France.

Le manuscrit de M. de Mory, riche de plus de douze cents types, tous relatifs à la Lorraine, attend à la bibliothèque de M. Noël, notaire honoraire à Nancy, que quelque habile et zélé numismatiste entreprenne de le mettre au jour. Quant aux œuvres seulement ébauchées de M. de Geneste, toutes ayant trait à l'histoire monétaire de la ville de Metz, elles sont aujourd'hui disséminées dans diverses bibliothèques publiques et particulières de Metz et de Nancy.

Un heureux hasard m'ayant procuré la connoissance de plusieurs rares monnoies que ni l'un ni l'autre de ces numismatistes n'a connues, j'ai pensé qu'elles méritoient d'être publiées, parce qu'elles fournissent un exemple intéressant de conventions assez fréquentes, au XIVe siècle, entre des princes alliés qui s'engageoient pour un certain laps de temps à

frapper monnoie à frais et profits communs. Les monnoies dont il s'agit ici furent émises au nom de Jean-l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, et de Henry IV, comte de Bar.

Duby, en parlant des monnoies des comtes de Bar, a bien fait mention du traité passé entre ces deux princes, mais n'ayant vu nulle part les rares monnoies qui furent fabriquées en vertu de ce traité, il n'a pu qu'indiquer leur existence probable. Aujourd'hui ces monuments précieux ont été retrouvés, et je me félicite de pouvoir le premier les faire connoître aux amis de nos vieilles monnoies.

Il ne paroîtra sans doute pas dénué d'intérêt de joindre à la description de ces monnoies quelques détails historiques sur leur origine. La numismatique ne consiste pas à classer des médailles dans des cartons, par grandeur et par métal, comme des objets de simple curiosité qu'il est difficile de se procurer. Réduite à des vues aussi rétrécies, cette science seroit un misérable passe-temps, et rien de plus. Mais appuyer l'histoire sur les médailles, et réciproquement ne chercher d'explication des médailles que dans l'histoire, voilà, je pense, le seul but qu'un numismatiste puisse et doive se proposer. Il y a bien loin de ce but à celui de quelques collecteurs de monnoies anciennes, qui, dès qu'une pièce est proprement casée dans leurs tiroirs, s'inquiètent peu de débrouiller son origine, et croient avoir fait assez en la sauvant du creuset.

En 1342, Jean-l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, se trouvant à Verdun avec Henry IV, comte de Bar, ces deux princes conclurent un traité par lequel ils s'engageoient, pour trois ans, à frapper monnoie à frais et profits communs, à leurs deux noms et à leurs armes. Voici la teneur de cet acte que j'ai extrait des preuves de l'histoire de Lorraine de D. Calmet, et que le P. Berthollet, auteur

de l'*Histoire de Luxembourg*, a pris à la même source (1).

« Nous Jehans, par la grâce de Deu, roy de Bohême et » comte de Lucembours, et Henry, comte de Bar, faisons » savoir à tous que nous avons accordé et ottroyé par » grande délibération et conseil, pour le commun profit de » nous et de notre pays, de faire monnoye ensemble d'un » poids, d'un alloy et d'un prix au nom de nous et de nos » armes; lesquelles monnoyes, nous roy et comte, avons eu » convent l'un à l'aultre, en bonne foy, leaument de faire » estre coursables par toutes nos deux comtés et ou ressort » d'icelles, et les devons faire panre (2) à tous nos cens, ren- » tes et revenus pour le prix que faites seront; et doit cette » compaignie durer du jour de Pâques, commençant pro- » chaines venant en trois ans en suivant, l'un après l'autre » sans moien (3). Et s'il nous plaisoit à changer le poids de » nos dittes monnoyes fut plus fort fut plus foibles, faire le » pouvoir par commun accord toutefois que il nous plairoit, » et pour ce ne se deferoit point ladite compaignie les trois » années durant et doient estre faittes les dittes monnoyes » en quatre lieux en nos dites comtés ou ressorts c'est assa- » voir : pour nous, roy de Bohême, en notre ville de Lu- » cembourg, et l'autre en notre ville de Damvilliers ou ail- » leurs en notre comté de Lucemborc ou ressort, là où mieux » nous plairoit; et pour nous, comte de Bar, l'un en notre » ville de Saint-Mihel et l'autre en notre ville de Sten ou » ailleurs en notre comté de Bar ou ressort là où mieux » nous plairoit; et seroit le profit de nos dittes monnoyes » de moitié en moitié à nous roy et à nous comte dessus dits;

(1) D. Calmet, t. IV, p. DCIII; et Berthollet, t. VI, preuves à la date 1342.

(2) Prendre.

(3) Sans interruption.

» et les wardes desdites monnoyes seront mises par le com-
» mun accord de nous deux et feront serment de warder le
» droit de nous deux bien et leament, et les maîtres aussi.
» En témoignage desquelles choses nous avons ces présentes
» lettres saielées de notre saiels; données à Verdun, l'an de
» grâce mil trois cens et quarante et deux, le IXe. jour du
» mois de mars. »

Scellé de deux sceaux en cire verte, pendants en double queue de parchemin.

Chacun sait que Jean-l'Aveugle mourut bravement à la bataille de Crécy, les armes à la main, au fort de la mêlée. Ne pouvant se diriger lui-même, ce prince exigea de deux des chevaliers qui l'avoient accompagné sous la bannière du roi de France, qu'ils le menassent au milieu des ennemis pour qu'il pût faire aussi le coup d'épée. Ils lui obéirent après avoir attaché la bride de son cheval aux brides des leurs, et le noble roi périt avec eux victime de son courage chevaleresque.

Henry IV, comte de Bar, étoit mort à Paris le 24 décembre 1344. Par suite, le traité monétaire passé entre les deux princes ne fut en vigueur que pendant deux ans et huit mois environ. C'est sans doute la brièveté du temps de leur fabrication qui a rendu si rares les monnoies émises en vertu du traité de Verdun, et qui semblent n'avoir été frappées que par une seule des parties contractantes.

Duby, comme je l'ai déjà dit plus haut, cite le traité que je viens de rapporter, d'après la copie évidemment rajeunie de D. Calmet. Je dois à l'obligeance de M. Noël, de Nancy, un extrait du précieux recueil de M. de Mory d'Elvange, relatif au traité de Jean-l'Aveugle et de Henry de Bar. M. d'Elvange n'a pas eu connoissance des monnoies qui font le sujet de cette Notice. Après avoir cité le traité monétaire du 9 mars 1342, il donne à l'appui une monnoie bractéate

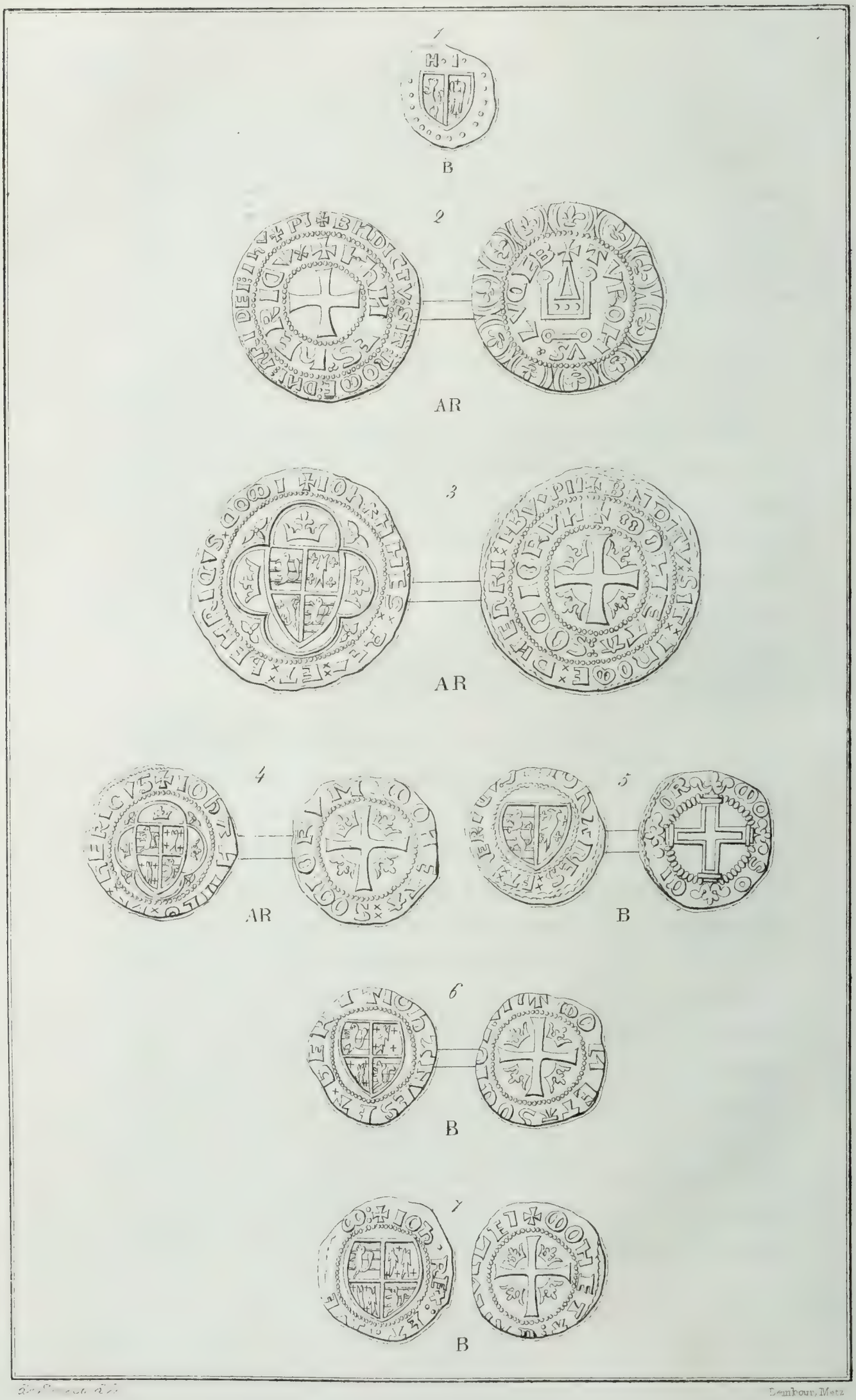

Lembour, Metz

que je crois classée un peu à la légère (1), et dont voici la description.

Grenetis extérieur : écu mi-partie de Luxembourg et de Bar; au-dessus H et I, initiales de *Henricus* et de *Iohannes*. (Pl. I, n° 1.)

Je possède une bractéate tout-à-fait analogue, sauf que les initiales qui se lisent au-dessus de l'écu sont A N. Elle me paroît de beaucoup postérieure à 1342, et me porte à croire que M. d'Elvange a mal lu celle qu'il a figurée.

J'arrive enfin à la description de six monnoies complètement inédites, et dont l'attribution ne sauroit être douteuse.

✠ IhNES HERIC VX. Entre deux grenetis, en légende extérieure.

✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IhVXPI. Grenetis extérieur; dans le champ une croix.

℟. TVRONVS LUCEB. (*Lucemburgensis*). Bordure extérieure ornée de onze fleurs de lys et comprise entre deux grenetis. Dans le champ le châtel du gros tournois de Louis IX.

Poids, 67 grains forts. (n° 2.)

Je dois la possession de ce magnifique gros tournois à l'amitié de M. Faure, de Villefranche-sur-Saône, à qui je suis heureux de témoigner hautement ma reconnoissance.

✠ IOhANNES * REX * ET * hENRICVS * COMI. Entre deux grenetis : dans le champ un écu écartelé de Luxembourg et de Bar entouré d'un double contour formé de quatre demi-circonférences aboutées; au-dessus, et de chaque côté, une couronne. Un trèfle dans chacun des angles rentrants, formés extérieurement par le contour.

℟. ✠ MONETA SOCIORVM. En légende intérieure comprise entre deux grenetis; en légende extérieure, ✠ BNDI-

(1) Page 655, volume de planches.

TV * SIT * INOME * DhENRI * IhVXPII. Grenetis extérieur : dans le champ une croix cantonnée de quatre couronnes.

Cette monnoie d'argent pèse 1 gros 40 grains. (n° 3.)

Elle fait partie de ma collection, et il en existe un second spécimen dans le riche cabinet de M. Bolh, à Coblentz.

+ IOhANNES * ET * hERICVS. Entre deux grenetis : dans le champ un écu écartelé de Luxembourg et de Bar : il est enfermé dans un contour formé de quatre arcs de cercle ; au-dessus et de chaque côté de l'écu paroît une couronne. Dans les angles rentrants du contour, quatre trèfles.

℟. MONETA * SOCIORVM. Entre deux grenetis : dans le champ une croix pattée cantonnée de quatre couronnes.

Cette monnoie, d'argent fin, pèse 24 grains. (n° 4.)

Elle a été trouvée dans les environs de Metz, avec deux autres monnoies du même poids et du même style, dont l'une est de Jean-l'Aveugle, et l'autre de Godefroy de Dolembrouk, prétendant aux comtés de Los et de Chiny.

Je possède cette monnoie dont il existe aussi un spécimen dans le cabinet de M. le docteur Voillemier, de Senlis.

+ IOhANNES * ET * hERICVS. Entre deux grenetis : dans le champ l'écu mi-partie de Luxembourg et de Bar.

℟. MOSOCIOR. (*moneta sociorum*). Entre deux grenetis : dans le champ une croix dont les extrémités fleuronnées divisent le grenetis et la légende en quatre parties.

Cette monnoie, de bon billon, pèse 16 grains et demi. (n° 5.)

Elle est malheureusement assez mal conservée, et fait partie du cabinet numismatique de la ville de Metz.

+ IOhANNES * ET * hERI. Entre deux grenetis : dans le champ un écu écartelé de Luxembourg et de Bar.

℟. + MONETA SOCIORVM. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée de quatre couronnes.

Cette monnoie, de billon, pèse 15 grains; je la dois, ainsi que la suivante, à l'obligeance de M. Motte, de Sarrelouis. (n° 6.)

+ IOh : REX : ET : hERI : CO. Entre deux grenetis : dans le champ un écu écartelé de Luxembourg et de Bar.

℟. MONETA : DAMVILEI. Entre deux grenetis : dans le champ une croix cantonnée de quatre couronnes.

Cette monnoie est du même poids et du même aloi que la précédente. (n° 7.)

Des traités semblables à celui de Jean de Luxembourg et de Henry de Bar se rencontrent assez fréquemment dans l'histoire de notre province. J'en pourrois citer plusieurs exemples, et je me bornerai à mentionner celui qui fut passé en 1370, entre les duc Jean de Lorraine et Robert de Bar. Par ce traité le duc Jean s'engagea a faire frapper à Nancy, avec le billon qui lui seroit envoyé de Bar, pour vingt mille florins de monnoie aux armes et aux noms des deux ducs, afin de compléter la rançon de soixante mille florins exigée par les Messins pour la liberté de Robert fait prisonnier par eux, le 4 avril 1368, à l'affaire de Ligny. Cette première monnoie a été publiée par D. Calmet (1).

Le P. Berthollet ayant extrait de D. Calmet le peu de monnoies des comtes de Luxembourg qu'il a jointes à son histoire, n'a pu que faire mention de l'acte passé entre les deux princes Jean et Henry, sans produire de pièces à l'appui. Les monnoies publiées dans cette notice fermeront heureusement cette lacune.

F. DE SAULCY, de Metz,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

(1) Histoire de Lorraine, tome II, pl. 1, fig. x.

DISSERTATION

SUR UNE MONNOIE FRAPPÉE POUR LE COMTAT D'AVIGNON, DE 1398 A 1404, AU NOM DU PAPE BONIFACE IX.

La connoissance de l'histoire est nécessaire à celui qui fait collection des anciennes monnoies; sans elle, arrêté à chaque instant par une pièce non publiée dans un ouvrage connu, il ne sauroit jouir de toutes les raretés numismatiques qu'il possède. Ce seul avantage, de nous forcer à étudier l'histoire, quelquefois jusque dans ses moindres détails, suffiroit pour encourager à s'occuper des monnoies du temps passé.

La pièce qui fait l'objet de cette notice est un exemple frappant de cette liaison indispensable entre les recherches historiques et monétaires. Quel que soit son peu d'importance réelle, il ne sera pas sans intérêt de rechercher à quelle époque et dans quelles circonstances elle a été frappée.

Cette monnoie d'argent, à bas titre, est un double denier provençal. Son poids actuel est de 19 grains; elle est un peu fruste, mais entière et bien lisible. Elle appartient à M. Camille Rollin, de Paris.

Face : buste du pape, coiffé d'un tiare en forme de bonnet pointu semblable à celui de Jean XXII, sur un carlin, ou gros de ma collection. L'empreinte de cette pièce est peu

exacte chez Fauris de Saint-Vincens, et chez Duby. (Pl. c, n° 10.) Le pape tient une clef de la main droite; à gauche dans le champ quelque chose est effacé. Légende : + DOMINI ....BO. PAPE. — ℞. Croix cantonnée de la lettre B'; légende : COITAT : VENASSIN.

Cette pièce n'a pas été connue de Fauris de Saint-Vincens ni de Duby. Saverio Scilla, dans son ouvrage sur les monnoies papales, n'en fait pas mention, il donne seulement la note de quelques monnoies avignonoises des papes Clément V, Jean XXII et Clément VI.

A l'aspect de notre monnoie, on voit qu'elle est faite au nom d'un pape désigné par les initiales BO, ce qui ne peut s'appliquer qu'à celui de *Boniface*, et aucun pape de ce nom n'a régné directement à Avignon. Depuis l'élection de Clément V jusqu'à ce que les souverains pontifes aient cessé de séjourner en France, de 1305 à 1410, on ne trouve que Boniface IX, et ce fut un *pape de Rome* opposé à Clément VII et à Benoît XIII, *papes d'Avignon.*

Pour expliquer cette monnoie, il faudroit donc supposer que Boniface, pour protester contre l'occupation d'Avignon par son compétiteur, auroit fait frapper ces pièces en Italie, ce qui est peu probable, ou que dans certaines circonstances on auroit placé son nom sur des monnoies frappées pour le comtat d'Avignon, en opposition avec Benoît XIII.

Cette dernière hypothèse me paroît raisonnable, et je vais rechercher sur quoi elle peut s'appuyer. Il faut pour cela jeter un coup d'œil sur l'origine de l'autorité des papes sur le comtat et sur la ville d'Avignon; et noter ceux qui ont pu y faire battre monnoie. Si nous n'y trouvons pas le pape Boniface, nous essayerons de découvrir comment son nom se rencontre sur notre pièce.

Raymond VII, comte de Toulouse et marquis de Provence

(ce marquisat comprenoit le comtat Venaissin), pour faire la paix avec Louis IX, abandonna à la France et au pape une partie de ses domaines, en 1229. Grégoire IX eut tout ce qui étoit au-delà du Rhône. Mais en 1234, ce pontife, ne voulant pas s'enrichir aux dépens du comte, lui rendit le marquisat de Provence que, d'ailleurs, Raymond avoit cédé à l'église romaine sans la participation de l'empereur Frédéric II, suzerain de ce pays, comme successeur de rois d'Arles.

Quarante ans après, Grégoire X demanda à Philippe-le-Hardi le comtat Venaissin, se fondant sur la cession de 1229. Malgré le peu de fondement de cette réclamation, le roi, ayant intérêt de ménager le souverain pontife, lui accorda sa demande, en se réservant toutefois la moitié de la ville d'Avignon, dont l'autre moitié appartenoit à Charles Ier, comte de Provence. En 1290, Philippe-le-Bel abandonna à Charles II la moitié appartenant à la France, pour le dédommager d'avoir donné les comtés d'Anjou et du Maine à Charles de Valois, avec la main de Marguerite, sa fille aînée.

Alors le comtat appartenoit aux papes, et la capitale aux comtes de Provence. En 1348, Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, vendit au pape Clément VI la seigneurie de la ville d'Avignon, moyennant 80,000 florins. Depuis cette époque, la cour de Rome a joui de cette province jusqu'en 1791.

Avant d'être entièrement maîtres d'Avignon, plusieurs papes y avoient demeuré, et avoient frappé monnoie en qualité de comtes du Venaissin. Ce fut sans doute par le consentement formel ou tacite de l'empereur et de Robert, roi de Sicile et comte de Provence, que Clément V commença la monnoie papale d'Avignon, où il fixa sa résidence en 1309, époque où il couronna dans cette ville le roi Robert.

Fauris de Saint-Vincens a donné l'empreinte des monnoies

ainsi frappées par tous les papes françois qui ont résidé à Avignon, savoir :

Clément V (Bertrand de Goth, bordelois)	1305—1316.
Jean XXII (Jacques d'Euse, de Cahors)	1316—1334.
Benoît XII (Jacq. Fournier, du c. de Foix)	1334—1342.
Clément VI (Pierre Roger, limousin)	1342—1352.
Innocent VI (Étienne d'Albert, limousin)	1352—1362.
Urbain V (Guil. de Grimoard, du Gévaudan)	1362—1370.
Grégoire XI (P. Roger, neveu de Clém. VI)	1370—1378.
Clément VII (Robert, de Genève)	1378—1394.
Benoît XIII (P. de Lune, espagnol)	1394—1410+1424.

Le schisme qui divisa l'église pendant cinquante années, commença lorsque Grégoire XI, étant mort à Rome au moment où il alloit revenir à Avignon, seize cardinaux qui étoient à Rome lui donnèrent pour successeur Barthélemy Prignano, napolitain, qui prit le nom d'Urbain VI. Ces cardinaux, presque tous françois, vouloient élire un pape de leur nation, mais le peuple de Rome s'étoit mutiné et les avoit forcés d'élire un Italien (8 avril 1378), ce qui autorisa une grande partie d'entre eux à protester contre cette élection qu'ils déclarèrent nulle le 9 août; et le 20 septembre, d'accord avec les cardinaux qui, restés à Avignon, n'avoient pas concouru à élire Urbain, ils élurent Clément VII. Celui-ci fixa sa résidence à Avignon, l'autre resta à Rome.

En 1389, à la mort d'Urbain VI, les cardinaux de son obédience élurent Pierre Tomacelli, connu sous le nom de Boniface IX, qui régna jusqu'en 1404. Ses quatre successeurs immédiats : Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V et Jean XXIII, successivement élus par les cardinaux de Rome, moururent avant Benoît XIII. Enfin, Martin V, élu en 1417, vit la fin du schisme. Benoît, retiré en Espagne, n'avoit pas renoncé à son vain titre de pape, et, à sa mort, deux seuls cardinaux qui lui étoient restés fidèles, élurent un

autre pape espagnol qui prit le nom de Clément VIII, mais il ne fut reconnu par personne, et en 1429, il abdiqua ce simulacre de papauté.

Il n'y a donc, dans ce siècle, de résidant à Avignon, que Boniface IX à qui notre monnoie puisse se rapporter, mais il ne fut que pape italien; et il nous reste à chercher comment son nom paroît ici au lieu de celui de Benoît XIII.

Ce dernier pontife s'étoit solennellement soumis, avant son élection, à tout faire pour éteindre le schisme, jusqu'à sacrifier le pontificat si cela étoit nécessaire. Il l'avoit promis par serment, de même que tous les cardinaux du conclave avignonois. Il n'en fut point ainsi, et malgré les efforts de la cour de France, on ne put obtenir son désistement. Lassée de tant d'obstination, la France se retira de son obédience en 1398; on envahit le comtat; le peuple d'Avignon lui-même livra la ville au maréchal Boucicaut qui assiégea le pape dans le château qui étoit très fort. On ne vouloit pas pourtant en venir aux extrémités; le siége fut changé en blocus, et Benoît, abandonné de presque tous ses cardinaux et des Avignonois, resta, pour ainsi dire, prisonnier jusqu'au commencement de 1403, qu'il parvint à s'enfuir, déguisé.

On revint bientôt à lui, mais ayant encore donné des motifs de mécontentement au roi, le maréchal Boucicaut eut ordre de l'arrêter. Il réussit à se sauver en Catalogne, où il ouvrit une espèce de concile qui n'amena aucun résultat. Les cardinaux d'Avignon eux-mêmes, voyant que leur pape les avoit abandonnés, se joignirent aux cardinaux romains, ce qui amena la fin du schisme, et termina le séjour des papes à Avignon. Cette ville resta cependant sous la dépendance de Benoît XIII, qui, n'ayant jamais voulu y entrer, y entretenoit une garnison de soldats aragonois. En 1414, le peuple d'Avignon chassa ces étrangers et reconnut l'autorité de Jean XXIII.

Ce fut sans doute pendant la durée de l'expédition du maréchal Boucicaut, de 1398 à 1403, que fut frappée la monnoie au nom de Boniface. Le pontife d'Avignon, renfermé dans le château, n'avoit plus d'autorité sur le comtat qui ne lui appartenoit qu'en qualité de pape, dignité que la France ne lui reconnoissoit plus. Il est vrai qu'on n'avoit pas formellement reconnu Boniface, auquel on demandoit aussi un désistement pour amener une nouvelle élection. Il s'y refusoit avec la même obstination que son antagoniste, mais comme il falloit effrayer Benoît, payer les troupes qui avoient envahi le comtat, remplacer les monnoies qu'il y faisoit frapper, et lever les impôts au nom d'un pape, il n'est pas étonnant que le maréchal ait usé de ce moyen pour remplir la mission qui lui étoit confiée.

Cette fabrication de monnoie étoit d'autant plus facile que le roi de France, par lettres-patentes du 5 décembre 1367, avoit établi un atelier monétaire à Villeneuve-Saint-André, qui n'est séparée d'Avignon que par le Rhône, et qui dépendoit du gouvernement de Languedoc. Interrompue pendant quelque temps, cette Monnoie fut organisée de nouveau par lettres-patentes du 11 mars 1391, *au lieu où autrefois elle a été, ou ailleurs.* Le 11 mars suivant, Philippe Baroncel en fut nommé maître particulier, et le 7 avril, commission fut donnée à Jehan Hazart, général-maître des Monnoies, d'aller établir cet atelier monétaire. Boucicaut trouvoit donc, en 1398, tout ce qui étoit nécessaire pour ce monnoyage accidentel.

On voit encore dans les manuscrits de l'Hôtel des Monnoies de Paris, d'où j'ai tiré ces détails, que le maréchal Boucicaut eut long-temps action sur la Monnoie de Villeneuve-lès-Avignon (ou Saint-André). Le 22 septembre 1421, il acquit dans cette ville, pour le roi, une maison destinée à l'augmentation des bâtiments de cet atelier moné-

taire, moyennant cent dix moutons d'or fin, et le 6 mai 1422, on paya à l'abbé du monastère Saint-André, neuf moutons d'or pour sa part des lots et ventes, qui lui revenoient à cause de l'acquisition de cette partie des bâtiments qui composent l'Hôtel de la Monnoie de Villeneuve-Saint-André-lès-Avignon.

Il faut remarquer, à l'appui de mon hypothèse, que les légendes de notre pièce s'éloignent des usages des papes. Il devroit y avoir, comme sur toutes les monnoies papales : BONIFACIVS ou BO. PAPA NONVS, et au Revers, COMES VENASSINI. L'omission du numéro d'ordre semble éloigner l'idée de la reconnoissance du pontife romain, et il ne s'agit ici que de la monnoie du *comtat* et non de celle du *comte*. Si les initiales BO. pouvoient paroître douteuses, et si l'on devoit lire BE, il n'y auroit aucune difficulté sur l'attribution de cette pièce à Benoît XIII; mais il y a certainement les initiales de Boniface, et il me paroît impossible de l'expliquer autrement que par le concours des circonstances que je viens d'exposer. Peut-être la lettre B' qui cantonne la croix, est-elle l'initiale de Boucicaut ?

Cette monnoie est donc curieuse, parce qu'elle se rapporte à des événements historiques, dont elle reçoit une date assez précise. Son attribution est certaine, puisqu'aucun autre pape du nom de Boniface ne peut être désigné sur une monnoie d'Avignon. Peut-être dans les mémoires particuliers, concernant cette époque, trouvera-t-on des renseignements sur la fabrication monétaire que je suppose avoir été faite vers 1398, en opposition contre Benoît XIII. J'avoue qu'il y a quelque chose d'hypothétique dans mon explication, j'en désire sincèrement une meilleure, et je serai le premier à la faire connoître si l'on veut bien me la communiquer.

Depuis la fin du schisme de Benoît XIII, aucun pape n'a fait sa résidence habituelle à Avignon, et la monnoie que la

cour de Rome y faisoit frapper portoit avec le nom du souverain pontife, celui du cardinal légat ou du vice-légat, chargé de l'administration du pays. Elles suivoient la monnoie de Provence et de France. Les premières pièces connues dans ce genre ont été frappées sous le pontificat de Jules II, par le cardinal d'Amboise; son écu d'or et son *grand blanc* sont dans le recueil d'Anvers, et dans Duby, Suppl., pl. v, n°s 9 et 10. Je possède une de ces monnoies avignonoises, frappées en 1588, par le cardinal de Bourbon, qui étoit légat pour Sixte V, dans le comtat d'Avignon, lorsqu'il fut élu roi par la ligue.

E. Cartier.

DOCUMENTS ORIGINAUX.

NOTES INÉDITES

SUR LA FABRICATION DES MONNOIES DE BLOIS, DE 1315 A 1316.

OBSERVATIONS.

J'ai donné, il y a deux ans, à la Société académique de Tours, un Essai sur les monnoies chartraines et blésoises. Ayant réuni, depuis, de nouveaux documents et des monnoies inédites, je m'occupe à refaire mon travail pour donner une monographie aussi complète qu'il me sera possible des monnoies de toutes les villes qui ont employé le type chartrain. En attendant, j'avois cru devoir offrir à la Société des sciences et des lettres de Blois la copie d'un document très curieux sur la fabrication de la monnoie de Blois au commencement du XIVe siècle, et un commentaire sur ce document. La Société de Blois, qui avoit l'intention d'insérer mon travail dans le second volume de ses Mémoires, a bien voulu renoncer à cette publication en faveur de notre Revue.

La pièce en question, écrite en 1316, sur un feuillet de parchemin, appartient à M. de la Saussaye, qui me l'a communiquée; elle étoit illisible, tant l'encre avoit jauni et tant le parchemin avoit bruni; on déchiffroit à peine assez de mots pour reconnoître qu'il s'agissoit de la monnoie de Blois. Après plusieurs tentatives, ayant réussi à faire revivre l'écriture, à l'aide d'une infusion de noix de galle dans de l'acide acétique, j'ai pu transcrire la pièce entière. Le commentaire placé à la suite est destiné à faire apprécier les renseignements qu'elle nous transmet sur la fabrication de la monnoie des comtes de Blois. Je n'ai pas cru inutile de donner ici le dessin

des rares monnoies dont il est parlé dans le texte, quoiqu'elles aient été déjà éditées, moins fidèlement à la vérité, par Duby, pl. LXXIII, n°s 4 et 7. Le poids du denier est de 18 grains, et celui de la maille de 9. M. de la Saussaye, possesseur de ces pièces, a voulu joindre à mon travail une Vue de l'ancien Hôtel de la Monnoie de Blois, connu aujourd'hui sous le nom de *la Tour d'Argent.* (Voir le frontispice.)

Recto.

C'est la délivrance (1) de la monnoie de Blois faite dou commandement monseigneur de Saint-Pol par Pierre Berri à Guillaume Thion et Bonnin, des le diziesme jour de fevrier, l'an mil iij^c et xiiij, (1315) (2), juques au douziesme jour d'avril l'an mil iij^c et xv. C'est assavoir : iij.^m v.^c iiij.^xx livres, en deniers petit millier (3); iiij.^m iij.^c lx livres, en mailles petit millier. Et fut délivré chies le déan (4) par monsieur Hue de Galuart, par monsieur Nicole de Bapaumes, par le déan, par le baillif Grelet, par mestre Ligier, et par Mellin.

(1) Permission donnée par le *garde, maître particulier,* chef de la Monnoie, de mettre en circulation les espèces fabriquées, après vérification du titre et du poids.

(2) L'année commençoit alors à Pâques, et l'année 1314 ne finit qu'au 22 mars 1315.

(3) J'ignore ce que signifie la désignation de petit millier. (Voyez plus bas, page 26.)

(4) Doyen.

Et dient li diz Pierre Berri qui gardoit la boiste que il ne sest quiel profist le ioust, quar il ne seust auqunes les convenances, et fu baillée la boiste si comme il est dit (1).

C'est la delivrance de la monnoie de Blois ou non de monseigneur de Blois par Pierre Berri à Guillaume de la Fontaine et Jehan de Meignennes, des le diz et noviesme jour d'avril, l'an mil iij^{c} et xv, juques au vint et septiesme jour de juing en celui an. C'est assavoir v.^{m} iiij.^{c} xl livres deniers, petit millier, et iij.^{m} iiij.^{c} xxx livres mailles, petit millier.

Et ne sait riens du monnaige, et fu rendue la boiste à Mellin en la présence monseigneur de Blois si comme il dit.

C'est la delivrance de la monnoie de Blois ou non de monseigneur de Blois par Pierre Berri à Guillaume Tion des le tierz jour de juingnet l'an mil iij.^{c} et xv, juques au septiesme jour de novembre en celui an. C'est assavoir : ix.^{m} ij.^{c} livres, deniers petit millier, et vij.^{m} ix.^{xx} livres, mailles, petit millier (2).

Li diz Pierre qui gardoit la boiste dit par son saurment que ne sait que le monnaige valut, et dit que la boiste il bailla à mestre Pierre de Chevenelles et mestre Pierre le confesse bien, et dit le dit mestre Pierre que il la pourta en la chambre au dyen royal.

C'est la delivrance de la monnoie de Blois ou non de monseigneur de Blois par Pierre Berri à Ligier Garnaut dès le vendredi après la Saint-Martin en novembre, juques au mescredi avant karesme prenant (3), en celui an. C'est assavoir :

(1) Le dernier paragraphe de chaque article est, dans l'original, de la même main que le corps de l'article, mais d'une écriture plus fine et d'une encre plus pâle.

(2) Cet article est barré, ainsi que le suivant et le dernier.

(3) Du 14 novembre 1315 au 18 février 1316.

xij.^{m} vij.^{c} iiij.^{xx} livres, deniers petit millier, et viij.^{m} ix.^{c} iiij.^{xx} x livres, mailles petit millier.

Et gardoit li dis Pierre la boiste qui fu delivrée à Mellin en la presence monseigneur et plusieurs autres, si comme dessus est dit, et ne set quel profit le moneages valut.

C'est la delivrance de la monnoie de Blois ou non de monseigneur de Blois par Pierre Berri et mestre Pierre de Chevenelles à Guillaume Tion, des le darrenier jour de fevrier l'an mil iij.^{c} et xv (1), juques à la veille de la nativité Saint Jehan Baptiste, l'an mil iij.^{c} et xvj. C'est assavoir : xxxv.^{m} iiij.^{c} xx livres, deniers petit millier, et iij.^{m} v.^{c} iiij.^{xx} livres, mailles petit millier.

Et gardoient li dis mestres Pierre et Pierre Berris la boiste qui fu delivrée à Mellin, en la presence monseigneur et plusieurs autres, et ne sevent point de la value du monnoiage.

C'est la delivrance de la monnoie de Blois ou non de monseigneur de Blois par Pierre Berri et par mestres Pierre de Chevenelles à Ligier Garnaut, dès le mardi après la Saint-Christoffle, l'an mil iij.^{c} et xvj, juques au semadi avant la Saint André en celui an (2). C'est assavoir : xij.^{m} xl. livres deniers petit millier, et furent delivrées presenz; monseigneur, frère Jehan de Villesavoir, monsieur Davi Boan, monsieur Estienne de Saillenay baillif, monsieur Jaque Lemercier, et demourerent les boistes et les deniers par devers monseigneur.

Excepté la boiste que mestre Pierre de Chevenieres mist en le (*sic*) huche du dien, et furent présent, quant mestre Pierre aporta la boiste à l'ostel le dien, Guillaume Thions et Pierre Berris; et se

(1) 1316. Pâques étoit le 11 avril.

(2) Du 27 juillet au 27 novembre.

dit [dit ne se] remembrer Pierre Berris se les mailles que li diens fist faire furent contenues es sommes dessus dites.

Verso.

Item après, ce qui est Mellin.

En une huche où il avoit autres boistes, et bien dient li dis mestres Pierre et Pierre Berris qu'il ont oï dire que la dite boiste fu perdue, ne ains depuis ne fu trouvée ; et dist li dis mestre Pierre que plusieurs [fois] il a oï dire que li diens estoit compains des monnoies que on fist puis ceste.

Item André Garnaut dit par convenance (1) feu Ligier son fils dut rendre de la monnoie que prist tout seul de la Saint-Martin dernière, etc. c. livres pour le millier, et ouvroit a iij deniers de loy les deniers, et a ij deniers les mailles, et ouvroit a xx sols un denier les deniers les fors, et a xvij sols les mailles. Et ni ont point de lettres fetes ne autres convenances fors que cestes, si comme il oyt dire a son filz. Et donnoit au marc d'argent lxviij sols, et dit quan que il fist de delivrance devoit tourner ou profit monseigneur et fut tout mis en boiste et dut faire..... (2) de mailles.

Item le dit André dit que la monnoie que son filz tint dou mardy apres la saint André.... (3), il a dut faire a iij deniers vij grains de loy, et de pois de xix sous viij deniers argent le roy, et dut rendre, pour chestun millier, xl livres, et dut feire le dixiesme de mailles, et croit que il en fist, et ne sait combien. Et ne fut fet point de lettres ne d'escript, si comme il oyt dire à son filz, fors dit de boiche (4), et don

(1) Conventions.

(2) Il y a ici un mot qu'il m'a été impossible de lire ; il désigne sans doute la quantité de mailles.

(3) Un mot indéchiffrable.

(4) Bouche.

l'on [donna] lxvj sols en argent, si comme illi semble. De la monnoie que Jehan de la Ferté et Guillaume Tion et son filz firent, il n'en set riens quar il en ont lettres. Et dit, le dit André, que des dites iij monnoie il ne set que son filz en eust point de compte, ne combien illi fist de milliers, ne quel profit monseigneur illi dut avoir (1).

COMMENTAIRE.

On peut tirer de ces notes des renseignements curieux sur la monnoie blésoise, du temps de Guy Ier, comte de Blois, et sire d'Avesnes. Guy étoit fils de Hugues VI de Chastillon, comte de Saint-Pol, devenu comte de Blois en 1292, comme héritier de la comtesse Jehanne de Chastillon, sa cousine germaine.

On y trouve le nom de toutes les personnes qui, du 10 février 1315, au 27 novembre 1316, ont concouru à la fabrication de la monnoie de Blois. Pierre Berri étoit le premier officier, ayant sans doute, comme dans les Monnoies royales, le titre de maître ou de *garde*, ce qui vient maintenant à l'office de commissaire du roi; Pierre de Chevenelles étoit son adjoint, *contre-garde* ou contrôleur; ils étoient spécialement les hommes du comte. Il y avoit, en outre, dans chaque Monnoie seigneuriale un surveillant, *garde* pour le roi, c'est-à-dire chargé d'assurer l'exécution des ordonnances monétaires; ils recevoient les *boîtes* où l'on mettoit à chaque fabrication, un certain nombre de pièces sur lesquelles les *généraux maîtres* des

(1) Cette seconde page est la suite de l'enquête qu'on avoit commencée en interrogeant Mellin. Le premier article est relatif à la *boîte* de la précédente fabrication, qu'on n'a pas pu retrouver. Le deuxième article me paroît se rapporter à la quatrième délivrance, et c'est sans doute par erreur qu'on a ajouté le mot *dernière* après celui de *Saint-Martin*, puisque la dernière fabrication finit au 27 novembre 1316. Je crois également que, dans le dernier paragraphe, l'écrivain a mis la Saint-André pour la Saint-Christophe, cette dernière fabrication ayant été terminée et non commencée le *samedi avant la Saint-André*.

Monnoies faisoient vérifier le titre et le poids des espèces mises en circulation. Ce poste est ici rempli par un personnage ayant le nom ou le titre de doyen, *déan* ou *dien*. Je ne trouve pourtant nulle part cet office en usage dans les Monnoies. Peut-être un doyen, civil ou ecclésiastique, de la ville de Blois, avoit-il été chargé de la surveillance de la Monnoie de Blois, pour le roi. Il avoit un suppléant ou commis plus spécialement chargé du travail; c'étoit Mellin auquel on remettoit les boîtes lorsqu'on ne les portoit pas au doyen. Cette remise se faisoit solennellement, en présence du comte et de plusieurs personnages distingués; c'étoit ordinairement au moment des délivrances qu'on voit ici faites aux fermiers ou entrepreneurs de la Monnoie, nommés Guillaume Tion, Bonnin, Guillaume de la Fontaine, Jean de Meignenne, Jean de la Ferté et Ligier-Garnaut. Ils fabriquoient la monnoie, à certaines conditions, avec des matières achetées par eux, et payoient une redevance au comte. Nous voyons que c'étoit à eux que Pierre Berri et maître Pierre de Chevenelles faisoient les délivrances des espèces fabriquées, sans doute lorsqu'elles avoient été trouvées dans les limites convenues de titre et de poids.

La désignation de *petit millier* appliquée aux deniers et aux mailles peut avoir rapport à la différence qui existoit entre les deniers tournois de la Monnoie royale et les deniers chartrains et blésois. Il falloit 14 de ceux-ci pour valoir 12 deniers tournois; ainsi mille livres blésoises ne valoient que 857 livres tournois (1). Le millier de la Monnoie de Blois étoit donc un petit millier comparativement au millier de livres usité dans les transactions ordinaires; car je crois qu'à Blois on stipuloit en tournois, et pour payer 1,000 livres de cette monnoie il falloit donner 1,166 livres en deniers blésois. Peut-être encore défalquoit-on sur la somme *délivrée* les rétributions dues aux officiers et ouvriers de l'atelier monétaire,

(1) 1,000 livres ou 240,000 deniers de Blois, divisés par 14 pour en faire des sols tournois, donnent 17,142 sous 6/7, ou 857 livres 2 sols 6/7. 1000 livres ou 20,000 sols tournois, à 14 deniers de Blois, font 280,000 deniers, ou 1166 livres 4 deniers de Blois. Je supprime ici, comme plus bas, les fractions.

en sorte que chaque millier fabriqué étoit censé être délivré; mais comme il se trouvoit diminué par les salaires, il prenoit le nom de petit millier. La première explication me semble la meilleure. Je n'ai trouvé nulle part, ni dans les ouvrages imprimés, ni dans les manuscrits cette expression de petit millier; peut-être un jour en découvrirons-nous la véritable signification; je ne pense pas que cela puisse nous arrêter dans nos observations.

Voici le relevé des fabrications.

1° Du 10 fév. au 12 avril 1315, A Guillaume Tion et Bonnin	3,580 l. en d.		4,360 l. en m.	tot.	7,940 l.
2° Du 19 avr. au 27 juin, A G. de la Fontaine et J. de Meignenne,	5,440	—	3,430	—	8,870
3° Du 3 juillet au 7 novembre, A Guillaume Tion,	9,250	—	7,180	—	16,430
4° Du 14 n. 1315 au 18 f. 1316, A Ligier Garnaut,	12,780	—	8,910	—	21,690
5° Du 28 février au 23 juin, A Guillaume Tion,	35,420	—	3,580	—	39,000
6° Du 27 juillet au 27 nov., A Ligier-Garnaut,	12,040	—	»	—	12,040
	78,510 liv.	—	27,460 liv.	—	105,970 l.

Cette somme de 105,970 livres blésoises équivaloit dans la circulation à 90,831 livres tournois, qui, par la comparaison entre le prix du marc d'argent de 1315 et d'aujourd'hui (54 s. et 54 fr. 39 c.) représenteroient actuellement 1,829,734 fr.

Il paroît qu'on payoit à Blois le marc d'argent 3 l. 6 à 8 s.; tandis que les Monnoies royales ne le payoient que 54 s. Mais il faut remarquer 1° que 66 s. blésois ne valoient que 56 à 57 s. tournois; 2° que la Monnoie de Blois, travaillant au-dessous du titre légal, comme nous le verrons plus bas, n'auroit pas trouvé de matières pour s'alimenter si elle ne les eût pas payées en raison de la quantité d'argent fin contenu dans les espèces qu'elle donnoit en payement. Au Mans, où les deniers valoient précisément le double

de ceux de Blois, le marc d'argent ne devoit se payer, à la même époque, que 32 à 33 s. (1).

Les notes du *recto*, écrites sur le témoignage de Mellin, sont: 1° des relevés des délivrances successives faites sous les différentes fermes ou concessions de la Monnoie; 2° une sorte d'enquête sur trois fabrications faites par Ligier-Garnaut, et dont les dernières n'avoient pas été réglées par suite de sa mort, arrivée depuis peu. On vouloit, en outre, découvrir quel étoit le profit que retiroient de la fabrication des monnoies, le comte de Blois et ses fermiers. Peut-être ces notes avoient-elles été prises par un des généraux-maîtres des Monnoies qui de temps en temps alloient *en chevauchée* inspecter les Monnoies seigneuriales, surtout après l'ordonnance de 1315. Ce feuillet de parchemin pouvoit faire partie des archives de l'ancienne cour des monnoies qui devroit exister à l'hôtel de la commission générale; mais elles ont été dispersées, et malheureusement on est loin de s'occuper à en sauver les débris.

Les cinq premiers articles expriment le manque de documents sur le profit du comte; on en trouve à la deuxième page sur les quatrième et sixième articles, mais on doit penser que ce profit étoit plus considérable sur les premières que sur les dernières fabrications. On sait que depuis l'affoiblissement des monnoies royales, après saint Louis, les monnoies seigneuriales furent tellement altérées que les rois cherchèrent à s'y opposer, soit pour réprimer cet abus du droit de battre monnoie, soit pour se conserver le monopole de ces affoiblissements. C'étoit une ressource toujours désastreuse en définitive, mais quelquefois indispensable dans certaines circonstances, comme à l'époque de la captivité du roi Jean ou lorsque l'usurpation angloise avoit réduit Charles VII à un petit nombre de provinces. Pour se conserver cette ressource on vouloit forcer les seigneurs à se renfermer strictement dans certaines limites de titre et de poids; Louis-le-Hutin, à la fin de 1315, rendit une célèbre ordonnance sur les monnoies des *barons* pour arriver à ce but. Il y est dit que la monnoie du comte de Blois devoit être à 3

(1) Le Mans ne fabriquoit pas de mailles; les deniers des provinces voisines, comme l'Anjou et le Pays Chartrain, en tenoient lieu.

deniers 10 grains pour les deniers, et à 2 deniers 21 grains pour les mailles (1); les premiers à la taille de 19 sous 6 deniers ou 234 au marc, et les mailles à 17 sous 4 deniers ou 416 au marc (208 deniers) (2). Cette ordonnance devoit être mise à exécution le premier jour de carême suivant (25 février 1316); ce jour-là seulement les seigneurs pouvoient recommencer à monnoyer; car depuis long-temps on leur avoit ordonné de cesser jusqu'à ce qu'on eût avisé aux moyens de réformer les abus existants. Le 5 février, la cour des Monnoies à Paris avoit remis les coins de la Monnoie blésoise, pour servir de modèle pour le type, à Ligier-Siret, procureur du comte de Blois. Ce Ligier étoit-il le même que Ligier-Garnaut que nous voyons fermier de la monnoie de Blois à la fin de 1315, ou son parent? Est-ce lui qui est désigné dans le premier article comme témoin des délivrances sous le nom de maître Ligier? Cette épithète de *maître*, qui n'est pas donnée à Ligier-Garnaut, conviendroit au *procureur* du comte.

On n'avoit pas attendu à Blois le jour fixé pour l'ouverture des Monnoies seigneuriales, puisque la quatrième fabrication inscrite sur nos notes, commencée au 14 novembre 1315, finit au 18 février 1316, sept jours avant *carême-prenant*. Les deux derniers articles sont postérieurs à l'ordonnance; aussi les prescriptions sont-elles mieux observées, au moins pour la quantité de mailles dont on ne devoit faire que le dixième; cette proportion est exacte

(1) Suivant la manière actuelle de désigner le titre des monnoies, 3 deniers 10 grains équivalent à 0,285, et 2 deniers 21 grains à 0,240. D'après cette ordonnance, le poids légal des deniers de la monnoie de Blois devoit être de 19 grains et demi environ (19 2/13, sauf les tolérances); les deniers bien conservés que nous connoissons ne pèsent pas plus de 18 grains; le poids des oboles est dans la même proportion.

(2) Cette manière d'exprimer la taille des monnoies, ou le nombre de pièces qu'on *tailloit* dans un marc de matière au titre convenu, signifioit qu'on devoit avec ce marc fabriquer autant de pièces ou deniers qu'il y auroit eu de deniers de compte dans le nombre de sols fixé par l'ordonnance. Ainsi, 19 s. 6 d. = 19 fois 12 d. + 6 d. = 234 deniers ou pièces de monnoie.

dans la cinquième fabrication commencée le 28 février. La sixième n'est pas complètement établie, et l'enquête annonce à cette époque une certaine perturbation dans les comptes de la Monnoie de Blois; ce qui semble provenir de la mort de Ligier-Garnaut, mais aussi de l'intérêt qu'on avoit à dissimuler les contraventions à l'ordonnance royale dont on s'éloignoit déjà. On aperçoit encore la complicité du doyen, qui, chargé d'assurer l'exécution des lois monétaires, s'entendoit avec les fermiers, dont on l'accuse d'être *compains*.

Cette altération de la monnoie de Blois, depuis février 1316, a dû être d'autant moins facile à constater que le type des deniers blésois n'avoit pas changé; il étoit le même avant qu'après l'ordonnance de Louis-le-Hutin. En effet, les monnoies de Guy Ier, qui en a frappé en 1315 et 1316, offrent des différences dans leur titre; mais elles ont toutes le type chartrain ou blésois, sans variété remarquable. Le comte Jehan Ier de Chastillon, le premier comte de Blois qui ait mis son nom sur les monnoies blésoises, avoit pris le type des deniers tournois; mais sa fille Jehanne, épouse de Pierre, fils de saint Louis, étoit revenue à l'ancien type blésois qui fut continué par Hugues II de Chastillon, son héritier.

On relate, à la fin du *verso*, trois monnoyages entrepris par Ligier-Garnaut; deux par lui seul, et ce sont les quatrième et sixième mentionnés sur le *recto*, et dont l'examen est consigné sur le *verso*, et un dernier avec Jehan de la Ferté et Guillaume Tion, vraisemblablement continué par ces derniers depuis la mort de Ligier-Garnaut; ils en avoient des *lettres*, c'est-à-dire des conventions écrites avec le comte de Blois.

La quatrième fabrication, commencée avant que l'ordonnance de 1315 eût paru, mais terminée seulement peu de jours avant sa mise à exécution, avoit été convenue au titre de 3 d. pour les deniers, et de 2 d. pour les mailles, les uns à la taille de 20 s. 1 d. ou 241 d., les autres à celle de 17 s. ou 204 d. (408 mailles); c'étoit un titre extrêmement bas; aussi le fermier rendit-il au comte 100 l. par 1000 l. ou 10 pour 100; tandis que, dans sa fabrication subséquente, le même fermier ne devoit rendre que 4 pour 100;

on s'étoit rapproché du titre légal, et pourtant l'ordonnance, à peine rendue, étoit éludée, car les deniers ne durent être qu'au titre de 3 d. 7 gr. au lieu de 3 d. 10 gr., et à la taille de 19 s. 8 d., ou 236, au lieu de 19 s. 6 d., ou 234.

La redevance au comte de Blois, sur cette quatrième fabrication, étoit en rapport avec les bénéfices énormes qu'elle devoit produire. En effet, au titre de 3 d. il y auroit eu dans un marc d'argent fin quatre marcs de deniers blésois, et comme on n'entendoit jamais par le chiffre du titre légal que de *l'argent le roy* à 11 d. 12 gr., c'est-à-dire au-dessous du fin d'un vingt-quatrième, il faut ajouter un sixième de marc à nos quatre marcs. Or, chaque marc produisant 241 d., les quatre marcs un sixième, tirés d'un marc d'argent fin, produisoient 1004 d. ou 83 s. 8 d. Ce marc d'argent fin ne coûtant que 68 s., il y avoit un bénéfice considérable. Les mailles en donnoient bien plus; elles n'étoient qu'à 2 d. argent-le-roi; dans un marc d'argent fin il y avoit donc six marcs un quart de mailles blésoises de 408 mailles ou 204 d. au marc. Pour 68 s. d'argent fin, on faisoit donc six fois et un quart 408 mailles = 2550 mailles = 1275 deniers = 106 s. 3 d.

Ainsi on avoit fabriqué,

12,780 l. en den. avec 3,055 marcs d'argent fin valant à 3 l. 8 s.		10,387 l.
et 8,910 en mailles avec 1,677 marcs.....		5,701 16 s.
21,690 l.	4,732 l.	16,088 16 s.

différence 5,601 l. 4 s., sur quoi le fermier pouvoit bien rendre 10 pour 100 ou 2,169. Il restoit pour frais de fabrication et bénéfices 3,532 l. 4 s. (16 p. 100). Aujourd'hui 4,732 marcs d'argent fin fabriqueroient 257,600 fr. et coûteroient aux Hôtels des Monnoies, 252,817 fr. 95 c.

On pourroit ajouter ici un bénéfice illicite que faisoient les seigneurs et même nos rois, en battant monnoie. Lorsqu'une fabrication étoit faite on l'essayoit, et si elle n'étoit pas au type légal ou convenu, elle n'en étoit pas moins mise en circulation, mais le fermier de la Monnoie payoit au roi ou au seigneur tout le déficit de titre ou de poids, plus une amende. Le comte de Blois, avec les *conventions verbales* dont il est question dans nos notes, pouvoit bien

augmenter son bénéfice, tout en rejetant la faute sur son fermier.

La seconde fabrication de Ligier-Garnaut n'est pas complète; mais, par ce qui en est connu, on peut juger que les bénéfices avoient fort diminué en raison de l'amélioration du titre; il étoit remonté à 3 d. 7 grains *argent le roy* ou 3 den. 3 grains 7/24 en argent fin, ce qui donneroit 3 marcs 825 millièmes de deniers blésois à la taille de 19 s. 8 d. ou 236 d.; en totalité 902 d. ou 75 s. 2 d. pour 66 s. Les 12,040 l. en deniers avoient été faits avec 3,203 marcs 5 dixièmes d'argent fin, valant à 66 s., 10,571 l. 10 s.; différence, 1,468 l. 10 s. dont 481 l. 12 s. pour la redevance du comte, fixée à 40 l. par millier ou 4 pour 100. Reste 986 l. 18 s. ou 8 pour 100 pour les frais de fabrication et les bénéfices du fermier. Ce bénéfice avoit dû s'accroître par la fabrication des mailles au moins pour un dixième. La disparition de la *boîte* et l'enquête dont cette fabrication est spécialement l'objet, font penser que le comte de Blois et son fermier ne s'étoient pas contentés des profits qui résulteroient des données qui nous restent sur les 12,040 l. en deniers.

Mes calculs supposent que le marc d'argent qu'on payoit 3 l. 6 s. étoit fin et non au titre de 11 d. 12 gr. comme celui qu'on appeloit argent-le-roi (titre des bonnes monnoies de saint Louis). Cela feroit une différence d'un vingt-quatrième dans quelques évaluations, mais je crois qu'on faisoit alors comme aujourd'hui; lorsque les matières n'étoient pas d'un titre connu et certain, on les essayoit et on les payoit sur le pied de l'argent fin qu'elles contenoient, puis on ajoutoit du cuivre ou de l'argent fin pour amener la fonte au titre légal ou à celui qu'on vouloit lui substituer. Cette différence d'un vingt-quatrième seroit d'ailleurs plus que compensée par les *tolérances* de poids et de loi.

Il résulte évidemment de tout ce qui précède que le comte de Blois avoit un bénéfice considérable sur ses monnoies, tant par les redevances patentes que par les stipulations verbales qui avoient pour but de dissimuler l'altération des espèces. Les fermiers pouvoient même n'être quelquefois que les agents du seigneur qui

alors s'emparoit de la fabrication entière pour assurer ses profits, comme nous le voyons au sixième article. En supposant pour le comte un bénéfice total de 6 pour 100, comme terme moyen, et je ne pense pas que cette évaluation soit exagérée, on trouvera que, dans l'espace de 21 mois, Guy Ier gagna 6,358 l. blésoises, qui faisoient 5,450 l. tournois, équivalant aujourd'hui, au prix de l'argent fin, à 109,786 fr. 20 c. On auroit, d'après cela, peine à concevoir comment, quelques années plus tard, Guy se décida à vendre au roi son droit de monnoyage, pour 15,000 l. tournois, qui, par l'élévation du prix de l'argent, représentoient tout au plus 130,320 fr., ainsi que je l'ai établi dans mon Essai sur les monnoies chartraines (1). Mais j'ai démontré aussi qu'il étoit devenu impossible aux seigneurs de continuer leurs monnoies particulières, en concurrence avec les monnoies royales.

Les contraventions à l'ordonnance de 1315 se multiplièrent et s'aggravèrent bientôt, au point que le roi Philippe-le-Long fit agir son procureur-général contre plusieurs seigneurs, pour le fait de leurs monnoies. En 1320, les procureurs des comtes de Clermont, de Blois, du Mans, de la Marche, et autres, se soumirent à la volonté du roi à ce sujet: mais il fallut discontinuer de battre monnoie ou contrevenir de nouveau aux ordonnances monétaires; c'est ce qui amena le comte de Blois à vendre, en 1328, à Philippe de Valois, son droit de monnoyage. J'ai prouvé qu'en se renfermant dans les limites fixées par l'ordonnance de 1315, Guy Ier, avec les 15,000 l. tournois reçues en 1328, n'auroit pu fabriquer que 9,923 l. 16 s. 4 d., monnoie de Blois, équivalant à 8,505 l. 7 s. 7 d. tournois. L'exercice du droit de monnoyage, à cette époque, étoit donc devenu impossible pour les seigneurs, et on peut regarder comme une faveur royale le dédommagement accordé à Guy par le roi Philippe de Valois, trois jours après son avénement. Le comte de Blois avoit épousé, en 1309, la sœur du nouveau roi; cette alliance dut contribuer à la transaction qui éteignit de droit la Monnoie de Blois, qui l'étoit sans doute de fait depuis quelques années.

(1) Depuis 1315 jusqu'à 1327, le marc d'argent étoit monté de 54 s. à 55 l. 8 s.

Notre feuillet de parchemin, si heureusement conservé depuis plus de 500 ans, est donc véritablement précieux pour l'histoire des monnoies blésoises, et nous devons nous féliciter que le hasard l'ait fait passer dans les mains de notre collaborateur M. de la Saussaye. Il est fâcheux qu'on ne rencontre pas de pareils documents sur toutes les monnoies seigneuriales, ils serviroient à éclaircir beaucoup de difficultés qui nous arrêtent à chaque pas dans l'étude des monnoies du moyen-âge.

E. Cartier.

CHRONIQUE.

Séance publique de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — Le prix de numismatique, fondé par feu M. Allier de Hauteroche, n'ayant pas été décerné pendant plusieurs années, l'Académie avoit annoncé que celui qu'elle adjugeroit en 1835 seroit de 1,000 fr. et pourroit être, s'il y avoit lieu, partagé entre plusieurs ouvrages. Un seul a été adressé à l'Académie pour ce concours; il a pour auteur M. le marquis de Lagoy, et pour titre : *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Cœnicenses et des Auscii.* L'Académie lui a décerné le prix de 1,000 francs.

Elle a annoncé que, dans la séance publique de 1836, un prix de 400 fr. seroit décerné à l'auteur du meilleur ouvrage de numismatique qui auroit été publié dans le cours de l'année 1835. Les ouvrages composés par les membres de l'Académie sont seuls exclus de ce concours. Les auteurs des ouvrages qui seroient de nature à être admis, sont invités à les faire parvenir au secrétariat de l'Institut, avant le 1er avril 1836.

L'*Essai sur les monnoies des évêques de Metz*, que M. de Saulcy avoit adressé à l'Académie, pour le concours de 1835, n'a pu y être admis, soit que l'auteur l'eût adressé trop tard, soit que l'époque à laquelle parut la deuxième partie de cet ouvrage (1835) fût un motif d'exclusion. Toutefois, l'Académie, désirant récompenser le mérite du travail de notre collaborateur, lui a décerné une mention honorable au concours des antiquités nationales. Voici les expressions du rapport de la commission des antiquités, présenté par M. le comte de Laborde : « M. de Saulcy, » à Metz, s'est livré à un travail difficile et neuf sur les mon- » noies des évêques de cette ville; il l'a consigné dans deux bro-

» chures accompagnées de neuf planches lithographiées présen-
» tant la copie de trois cents monnoies, et des notices biographiques
» sur les évêques de Metz. Bien que l'auteur, ainsi qu'il nous
» l'apprend, se soit servi des manuscrits de M. Dupré de Geneste,
» qui appartiennent à la ville de Metz, on doit avouer qu'il a pro-
» duit un ouvrage important pour la numismatique et l'érudition
» du moyen-âge. »

Les honorables suffrages de l'Académie des Inscriptions recommandent trop bien les ouvrages de M. le marquis de Lagoy et de M. de Saulcy, pour que nous nous permettions d'y ajouter nos propres éloges. Nous devons nous borner à donner au jugement de l'Académie toute la publicité dont nous pouvons disposer.

Congrès scientifique de France. troisième session tenue a douay. — La Numismatique françoise a toujours tenu place jusqu'ici dans les discussions de la quatrième section (archéologie et histoire) des Congrès scientifiques de France. A chaque session, l'intérêt de ces discussions s'accroît en raison de l'importance que prend incessamment une science, trop long-temps négligée pour l'étude exclusive de la numismatique ancienne. L'auteur de cet article, l'un des secrétaires de la première session, éleva le premier la voix, au Congrès de Caen, en faveur de la numismatique françoise. Sur sa proposition, le Congrès émit le vœu que les possesseurs de cabinets numismatiques fissent connoître toutes les monnoies des rois, prélats et barons de France qui figuroient dans leurs collections, afin d'arriver à compléter et refaire les ouvrages de Le Blanc et de Duby. Sur la demande de M. le Prevost, le Congrès recommanda aussi la publication des médailles gauloises. L'année suivante, à la réuuion de Poitiers, MM. de Givenchy et de Godefroy, députés du Congrès provincial de Douay, firent étendre ces deux propositions aux monnoies obsidionales ou de nécessité; aux jetons, méreaux, pièces de plaisir, etc; le Congrès recommanda

surtout la publication des documents originaux relatifs à l'histoire monétaire de la France. Enfin le programme de la quatrième session du Congrès scientifique de France a présenté aux membres de la section d'Archéologie et Histoire les questions de numismatique françoise suivantes :

1° Émettre le vœu que, dans chaque province, et même dans chaque ville, il soit publié une histoire monétaire;

2° Rechercher les raisons qui firent substituer, sous la seconde race de nos rois, la fabrication presque exclusive des monnoies d'argent à celle des monnoies d'or presque exclusivement employées sous la première race;

3° Existe-t-il des monnoies romaines frappées au pays des Nerviens, des Atrebates, Morins ou Ménapiens, avec indication certaine de ce fait?

4° A-t-il réellement existé des monnoies de cuir?

5° Quelle destination précise peut-on assigner aux méreaux; à quelle époque en remonte l'usage?

6° A quelle époque les comtes de Flandres ont-ils commencé à faire battre monnoie? On croit savoir que leur première monnoie d'or date de Louis de Crécy.

Voici le sommaire de la discussion qui s'est élevée sur ces propositions, dans les séances des 13 et 14 septembre 1835.

Séance du 13 *septembre* 1835. — *Présidence de M. le baron de Reiffenberg (de Louvain); M. Quenson (de Douay) vice-président; MM. Arthur Dinaux (de Valenciennes) et Tailliar (de Douay) secrétaires.*

M. de la Saussaye (de Blois) distribue aux membres de la Section une brochure ayant pour titre : *Considérations sur l'histoire monétaire, adressées au Congrès scientifique de Douay*, par M. Cartier (de Tours), ancien Caissier de la Monnoie de Paris. Dans ce travail, destiné à répondre à la première proposition monétaire, M. Cartier passe en revue les différents ouvrages de numismatique françoise que nous possédons; il apprécie leurs divers genres de mérite; il signale leurs erreurs, leurs omissions, et indique les améliorations dont ils lui paroissent susceptibles. M. Cartier rapporte un grand

nombre d'exemples à l'appui de ces différentes considérations, et il pense que c'est moins d'un vœu à émettre, relativement à l'histoire monétaire de nos provinces, qu'il faudroit s'occuper, que des moyens d'obtenir de bonnes monographies des monnoies de chaque localité. M. Cartier indique ceux-ci :

1° Accréditer dans chaque province un ou deux antiquaires numismatistes, chargés de conserver tout ce qui est relatif à son histoire monétaire, et qui puissent recevoir des autres archéologues et de l'Administration, toutes les facilités possibles pour recueillir les éléments de leur travail, soit en monnoies, soit en documents historiques ;

2° Adresser aux collections publiques de Paris et des départements, soit en nature, soit en empreintes, les pièces de monnoies appartenant à l'histoire de chaque pays ;

3° Surveiller et décrire exactement les découvertes d'anciennes monnoies, jusque dans les plus petits détails ;

4° Créer un dépôt central des Archives monétaires, confié à un fonctionnaire, adjoint à l'Administration générale des Monnoies, ou à celle des Archives du royaume ; réunir dans ce dépôt les documents épars dans tous les Hôtels des Monnoies de France qu'il est question de supprimer, et où ils sont sans emploi et sans valeur ; y réunir aussi des copies des documents analogues, lettres-patentes, ordonnances, enquêtes, etc., conservés dans les Archives de la chambre des comptes, dans celles des villes et des préfectures ;

5° Fonder et encourager un recueil périodique spécialement consacré à la numismatique françoise.

Pour répondre à ce dernier vœu, M. Cartier et M. de la Saussaye entreprennent la publication d'une *Revue de la Numismatique françoise*, dont M. de la Saussaye distribue le prospectus à tous les membres de la Section.

MM. Dancoisne et Delanoy annoncent la prochaine publication de leur Histoire monétaire de la ville de Douay ; M. Ducas fait part à la Section qu'il s'occupe à rassembler les éléments de l'Histoire

monétaire du Cambrésis, et M. Hermand dit qu'il est au moment de publier celle de la ville de Saint-Omer.

L'utilité de la première proposition ne pouvant être l'objet d'un doute, elle est adoptée sans discussion; les considérations présentées par M. Cartier, et la Revue de la Numismatique françoise, paroissent à la Section dignes de l'approbation et des encouragements du Congrès.

M. Straszewicz, réfugié polonois, éditeur d'un ouvrage nouveau sur la Numismatique du moyen-âge, par M. Joachim Lelewel, offre à la Section, au nom de son savant compatriote, un exemplaire de cet ouvrage. La section accueille avec empressement cet hommage, et adresse les plus vifs remerciements à l'auteur et à l'éditeur, pour une publication aussi impatiemment attendue par tous les amis de la science, et qui promet d'éclaircir et de résoudre les questions les plus difficiles de la numismatique du moyen-âge.

Séance du 14 septembre. — L'ordre du jour est la discussion de la deuxième question.

M. de la Saussaye, tout en reconnoissant que dans l'état actuel de la science la question ne lui paroît pas encore susceptible d'une solution, soumet à l'assemblée les considérations suivantes. A l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules, le numéraire de coin romain étoit très abondant, et il continua à circuler encore si long-temps dans le pays, que les nouveaux souverains, qui ne firent que se substituer aux empereurs et laissèrent la Gaule continuer la plupart des traditions romaines, ne jugèrent peut-être pas nécessaire d'émettre leur monnoie en quantités proportionnelles dans les trois métaux; pour témoigner cependant de leur souveraineté par l'usage important du droit de monnoyage, ils auroient frappé de préférence le métal le plus précieux. Si on adoptoit cette explication, il deviendroit naturel de supposer qu'à la fin de la première race, la monnoie d'or devant se trouver dans une disproportion extrêmement forte avec celle d'argent, les rois de la seconde race durent, pour rétablir la balance, substituer à la fabrication presque exclusive de la première de ces monnoies, celle non moins exclusive de la seconde.

M. Hermand (de Saint-Omer) pense, comme M. de la Saussaye, que l'on n'a pas encore réuni un assez grand nombre d'observations pour résoudre une question aussi obscure; mais il regarde toutefois les systèmes monétaires particuliers à chaque race, comme indépendants de la quantité plus ou moins grande de chaque espèce de métal monnoyé en circulation. Il s'occupe, dit-il, de réunir des faits propres à jeter du jour sur les trois systèmes monétaires de nos rois; celui de la première race, continuation de celui des Romains; celui de la deuxième, système que l'on pourroit appeler tudesque, parce qu'à cette époque les rois cherchoient à donner une physionomie germanique aux mœurs et aux institutions du pays, et enfin le système tournois, resté en vigueur jusqu'à la fin du dernier siècle.

M. Tailliar : « Lorsque l'empire romain s'écroula de toutes parts, il avoit rassemblé dans son sein, et surtout dans la capitale, des masses d'or et de richesses. A la prise de Rome par les Vandales et les Goths, on mit quatorze jours à charger sur des charriots innombrables les objets précieux que receloit la capitale de l'Occident. La diffusion de ces richesses parmi les Barbares rendit l'or si commun, que de là provint sans doute la multitude de monnoies de ce métal frappées sous les rois de la première race. Mais il n'en étoit plus de même après le règne de Charlemagne; l'or avoit eu le temps de se disperser, et dès-lors les monnoies d'argent devinrent les plus communes. Les relations que les rois mérovingiens établirent avec l'Orient pour se fournir de riches tentures, d'étoffes de pourpre et d'autres objets de luxe, contribuèrent peut-être aussi à faire passer l'or dans les pays lointains. »

MM. de la Fontenelle (de Poitiers), Gaillard (de Rouen) et de la Saussaye, font observer que sous la seconde race, et notamment après les conquêtes de Charlemagne, l'or étoit encore assez commun, et qu'il est souvent question dans les documents historiques contemporains de payements en or faits au poids.

M. Jobard (de Bruxelles) dit qu'il se pourroit qu'à cette épo-

que, en raison de la difficulté que la décadence de l'art apportoit dans les moyens de graver et de tremper des coins qui se brisoient souvent sous le marteau des monnoyeurs, on ne pouvoit suffire aux besoins de numéraire, et qu'il fallut aviser aux moyens d'y pourvoir en exécutant les payements importants au poids, et en ne frappant la monnoie d'argent que pour les petites sommes ou les appoints.

La Section ne se trouvant pas suffisamment éclairée par la discussion, recommande de nouveau la deuxième question aux études des antiquaires, et les engage à soumettre au prochain Congrès les résultats de leurs recherches.

Sur la quatrième question, la Section décide unanimement que les documents historiques ne sont pas assez nombreux, et que les échantillons de monnoies de cuir qui existent dans les cabinets des curieux, ne sont pas assez authentiques pour rien décider à cet égard; qu'en outre, il est à craindre que Philippe de Commines et Ipérius, en affirmant que des pièces de cuir avoient eu cours dans toute la France, pendant la captivité du roi Jean, n'aient enregistré trop facilement une tradition populaire et propagé une erreur.

La discussion est ouverte sur la troisième question.

M. Dinaux : « Sans pouvoir affirmer qu'il y eût dans le pays des Nerviens, Atrébates, Morins ou Ménapiens, de grands ateliers monétaires sous la domination romaine, on doit néanmoins supposer que les gouverneurs des provinces avoient de petites fabriques de monnoies destinées à la solde des troupes et suivant l'armée. Ce qui le prouveroit, c'est la grande quantité de moules à médailles, hors de service, que l'on a trouvés à Famars dans un des égoûts de cette forteresse romaine. Ces moules servoient à couler ces médailles baveuses et irrégulières de la décadence de l'Empire, dans lesquelles l'art est aussi altéré que le titre. On en a trouvé aux têtes de Trajan-Dèce, de Gordien, des deux Philippe, de Severina, etc. Lorsqu'un règne étoit fini, on brisoit le type monétaire du souverain mort; c'est ce qui fait que les moules entiers sont si rares à rencontrer. » M. Dinaux se livre ensuite à des recherches sur l'opé-

ration matérielle à l'aide de laquelle on couloit les monnoies, et il tire ses observations de l'aspect que présentent les objets trouvés, dont une partie a été déposée sur le bureau de la Section (1).

MM. de Givenchy (de Saint-Omer) et Hermand apprécient ces conjectures, qu'ils fortifient de la découverte de semblables moules à médailles faite à Brecque-Recques, faubourg de Boulogne, ancienne position romaine où fréquemment des débris antiques sont mis au jour.

Les résultats de cette discussion engagent M. le docteur Le Glay (de Cambray) à demander que la question suivante soit soumise au prochain Congrès.

« Plusieurs faits semblent prouver que les armées romaines » avoient à leur suite des ateliers monétaires ambulants; recher- » cher les faits nouveaux qui pourroient venir à l'appui de cette » conjecture. »

Cette proposition est adoptée.

D'après les observations de MM. Hermand, de la Saussaye et Lenz (de Gand), sur la sixième question, la Section adopte la décision suivante : « La première monnoie d'or des comtes de Flandre a été frappée au XIVe siècle par Louis de Crécy; on rencontre avant cette époque des petites pièces d'argent ou oboles, attribuées communément à Guillaume Cliton (1127), et on en connoît d'autres appartenant bien positivement à Baudouin VIII et à Baudouin IX; après ces petites pièces, les premières espèces d'argent sont de Marguerite de Constantinople (1244—1280). »

M. Hermand traite la cinquième question dans un mémoire sur l'origine et les différents usages des méreaux. Ce travail, extrait de l'Histoire monétaire de Saint-Omer, s'il ne résout pas toutes les difficultés de la question, jette au moins de vives lumières sur un sujet négligé jusqu'ici par les antiquaires, et que l'auteur aborde le premier. La lecture de son mémoire est entendue avec le plus vif

(1) Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs un Mémoire de M. Dinaux sur les faits dont il a entretenu la Section.

intérêt. Comme il doit être publié par la Société des Antiquaires de la Morinie, nous attendrons l'époque où il paroîtra pour en rendre compte plus complètement que nous ne pourrions le faire ici.

M. Ducas (de Lille) présente à la Section, à l'appui des opinions de M. Hermand, un grand nombre de pièces de plomb trouvées toutes ensemble, à Lille, mêlées à des méreaux du chapitre de cette ville et à des jetons.

M. Hermand pense que ces pièces, offrant les types monétaires des ducs de Bourgogne, et des rois de France et de Castille, dont les monnoies avoient cours en Flandre, n'étoient que des méreaux provinciaux représentant les différents types des monnoies qu'ils étoient chargés de remplacer en valeur de convention. Ce fait, selon lui, appuie l'idée principale développée dans son mémoire; c'est que dans les emplois différents donnés aux méreaux, on avoit toujours pour objet de suppléer à une distribution de numéraire, d'obvier souvent à l'insuffisance du système monétaire du moyen-âge pour le payement de sommes très petites, et que toujours ils finissoient par être échangés contre de la monnoie ayant cours.

Personne ne demandant la parole sur la question, la Section donne son approbation aux opinions développées par M. Hermand, et prononce la clôture de la discussion sur les questions de numismatique.

On a pu voir par ce rapide exposé que les propositions présentées par le programme du Congrès de Douay, n'ont pas été sans résultats remarquables. En effet, ce n'est pas seulement par les lumières qui peuvent sortir de discussions improvisées, que l'institution des Congrès doit se recommander aux amis de la science; c'est surtout par les sujets d'étude qu'elle leur fournit, par l'émulation qu'elle excite entre eux, par les germes qu'elle laisse dans leurs esprits, et qui mûrissent et se développent ensuite dans le silence du cabinet. Nous sortirions de notre plan si nous entreprenions ici de faire connoître à fond une institution encore nouvelle en France, où elle a rencontré quelques détracteurs; mais notre compte-rendu des travaux relatifs à notre spécialité, peut servir à faire juger de

ceux qui ont trait aux autres spécialités représentées dans ces réunions. Indépendamment des charmes d'une causerie scientifique, sur des études de prédilection, entre des hommes faits pour s'apprécier, s'éclairer mutuellement, et qui ne se fussent peut-être jamais rencontrés, les questions numismatiques du programme de Douay ont déjà fait naître plusieurs travaux importants : les Considérations monétaires de M. Cartier, dans lesquelles il annonce son Histoire de la monnoie tournois ; l'Histoire monétaire de Douay, celles de Saint-Omer et du Cambrésis, et les savantes recherches de M. Hermand sur les méreaux. Nous sommes assez confiants dans le zèle et le savoir de nos collaborateurs, pour espérer que la Revue de la Numismatique françoise, née aussi de l'institution des Congrès, ne sera pas indigne de quelques suffrages.

Le Congrès prochain s'ouvrira à Blois le 11 septembre 1836 ; nous invitons nos souscripteurs à lui soumettre des questions numismatiques d'un haut intérêt, et à venir en soutenir la discussion. L'un des Directeurs de la Revue ayant été honoré des fonctions de Secrétaire général de cette quatrième session, on peut adresser ces questions à notre bureau, elles seront remises à la commission préparatoire du Congrès et insérées par elle dans le programme des travaux, qui recevra la plus grande publicité.

— L'*Écho du Monde savant*, dans son numéro du 27 novembre dernier, parle de la découverte faite à la Motte-Saint-Héray, d'un enfouissement de 200 mailles de Charles-le-Simple, au nom de *Metalo*. La belle conservation de ces pièces, qui semblent n'avoir jamais été mises en circulation, et le peu de distance du lieu de l'enfouissement à la ville de Melle en Poitou, fournissent à l'auteur de cet article un argument à l'appui de l'opinion qui place dans cette localité le célèbre atelier monétaire de *Metallum*.

La Revue publiera, dans son prochain numéro, une dissertation sur cette question, en litige depuis long-temps, qui la décidera, nous l'espérons, en dernier ressort.

— On se rappelle les solennités académiques qui ont accompa-

gné l'érection de la statue du grand Corneille, au milieu des murs de sa ville natale. La Société d'émulation de Rouen, qui la première provoqua l'hommage rendu à son immortel compatriote, vient de faire paroître une médaille d'un très grand module (6 cent. ou 27 lignes), consacrée à conserver le souvenir de cet événement. L'avers représente la tête du poète, et le revers, sa statue avec une partie de son piedestal. Cette médaille, dans laquelle on remarque à la fois le travail le plus large et le fini le plus délicat, est due au talent de M. Depaulis, membre de la Société d'émulation, et connu par plusieurs des beaux travaux de notre numismatique moderne.

Les dépôts principaux de la médaille de Corneille sont, à Rouen, chez M. Destigny, trésorier de la Société d'émulation, et à Paris, à la Monnoie des médailles.

Bulletin bibliographique.

Numismatique du moyen-âge, considérée sous le rapport du type, par Joachim Lelewel; 2 vol. in-8°, et un atlas in-4° composé de tables chronologiques, cartes géographiques et monnoies. Paris, chez l'éditeur, Joseph Straszewicz, rue du Colombier, n° 3. Prix 40 fr.

Nous sommes heureux d'avoir à commencer le premier bulletin bibliographique de la Revue, par l'annonce d'un ouvrage impatiemment attendu, et d'une haute importance pour la numismatique françoise. Depuis la publication des ouvrages de Le Blanc, sur les monnoies royales, et de Duby, sur celles des barons, nous n'avions eu sur cette matière que des travaux partiels appliqués à des villes ou à des provinces. C'est un savant étranger qui vient aujourd'hui prendre notre histoire monétaire à sa racine, et la conduire jusqu'à l'époque où les documents officiels qui nous restent permettent de la suivre avec plus de certitude.

La *Numismatique du moyen-âge, considérée sous le rapport du type,* que vient de publier M. Lelewel, comprend, outre les monnoies françoises, celles de presque tous les peuples de l'Europe jusqu'au XIVe siècle. Les anglo-saxonnes, surtout, sont traitées avec une grande supériorité; l'auteur les avoit étudiées depuis long-temps, à l'occasion d'un dépôt monétaire trouvé en Pologne, qui en renfermoit beaucoup. Habitant Bruxelles depuis deux ans, il a pu également traiter avec succès la monnoie des Pays-Bas. Il étoit sur son terrain en Pologne et dans toute l'Allemagne. Il parle à plusieurs reprises des monnoies italiennes, et dit quelque chose des monnoies espagnoles, de celles des croisés, et de plusieurs pièces cufiques et arabes; en sorte que son livre intéresse tous les numismatistes de l'Europe. Je ne devrai m'occuper que de sa première partie, dans laquelle, après avoir parlé des monnoies des peuples qui se partagèrent l'empire d'Occident, tels que les Suèves, Vandales, Ostrogoths, Wisigoths, Francs et Lombards, il traite des monnoies de France mérovingiennes, carlovingiennes, et du commencement de la troisième race, ainsi que de celles des prélats et barons françois.

Le but de M. Lelewel n'a point été de faire un traité de nos monnoies du moyen-âge; considérant l'histoire monétaire sous un point de vue tout-à-fait nouveau, il a recherché l'origine, les variations et la fin des principaux types de nos monnoies, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'apparition du gros tournois, base du système monétaire françois jusqu'à nos jours. Cette période est la plus intéressante par son obscurité même, qui nous oblige, pour en éclaircir toutes les difficultés, à des recherches qui nous font mieux connoître notre histoire nationale. Il nous reste peu de documents authentiques sur nos monnoies avant Philippe-le-Bel; les ouvrages de Bouteroue et de Le Blanc attestent par leurs doutes, leurs omissions et leurs erreurs, tout ce que ce sujet présente de difficultés. Aussi, M. Lelewel n'a-t-il voulu offrir à ses lecteurs que le résultat de ses méditations, sous la forme d'aperçus très heureux et de conjectures presque toujours ingénieuses. Son ouvrage prouve des connoissances historiques très étendues; il ap-

prend beaucoup, et met sur la voie d'une foule d'éclaircissements qu'amènera successivement le mouvement qu'il imprime à l'étude des anciennes monnoies. Toutes les personnes qui s'occupent de la numismatique du moyen-âge trouveront dans ce livre une source abondante d'instruction; s'il présente à la critique des points vulnérables, cela provient plutôt de la position de l'auteur, étranger et presque toujours errant, que de défaut de savoir ou d'hérésies scientifiques. Je vais essayer de justifier cette manière de voir en donnant une idée des travaux de l'auteur sur notre histoire monétaire.

En traitant des monnoies de la première race, M. Lelewel commence par avouer son impuissance à distinguer les pièces des différents rois mérovingiens portant le même nom, ainsi qu'à déterminer les époques des pièces connues sous le nom de *monétaires*. Il ne désespère pas cependant qu'on y parvienne, et plus d'une fois il donne des notions qui peuvent y conduire. Il pense qu'à force d'observations réitérées, en comparant en nature beaucoup de types différents, on obtiendra une liste chronologique des monétaires, ce qui réagiroit nécessairement sur l'attribution des pièces marquées du nom des rois.

Mon intention n'est pas de reproduire tout ce que M. Lelewel dit de nouveau sur nos premières monnoies; c'est dans son ouvrage qu'il faut aller trouver cette multitude de nouveautés savantes qu'il seroit trop long de discuter ici; j'indiquerai seulement l'ordre dans lequel toutes ces richesses sont exposées.

L'auteur examine successivement toutes les parties superficielles de la monnoie, c'est-à-dire le type, les légendes et tous les accessoires.

1° Les têtes : — imitées des dernières monnoies d'or romaines; — presque toujours le profil droit; trois ou quatre exemples de têtes de faces; un seul de deux profils droits conjugués; — les diadêmes perlés plus communs; — les couronnes radiées plus rares et moins anciennes.

2° La croix : — haussée sur des degrés; avec ou sans les vesti-

ges du chrisme P ou R; — ancrées; — à branches égales, plus modernes.

3° Le calice ou l'ostensoir : — spécial à quelques localités; — peu commun. — Ici, M. Lelewel veut ôter à Théodemer, chef des Francs, vers 418, pour en faire un simple monétaire, une pièce qui lui a été donnée jusqu'ici par le principal motif, qu'en outre de celui de la ressemblance du nom, on n'y voit aucun signe chrétien. Notre auteur croit que la figure qu'on voit au Revers est celle d'un vase *qui renferme le mystère de l'Eucharistie;* il fait remarquer que le WULTACONNO de la légende est le nom d'un lieu cité par Grégoire de Tours, dans les miracles de saint Martin, *Vultaconno vico*, situé en Poitou, pays qui ne fut possédé par aucun roi du nom de Théodemer. Je ne chercherai point à défendre l'attribution à Théodemer, mais il m'est impossible de voir un vase sacré ni rien de chrétien sur cette pièce, toute différente des monétaires connus.

4° Les petites marques ou ornements qu'on peut considérer comme des marques monétaires : — se trouvant plus fréquemment sur les monnoies toutes royales, pour désigner l'atelier monétaire ou l'officier chargé du monnoyage.

5° Les différentes figures : — les personnages entiers sont rares; on en connoît sur quinze pièces environ; — cinq ou six ont des figures d'animaux.

6° Les lettres isolées : — placées dans le champ, au bas et des deux côtés de la croix, ou la cantonnant dans ses quatre angles; — ces lettres désignent le roi et le plus souvent la ville.

7° Les légendes : — toujours latines; se composant du nom royal, du nom du monétaire et de celui de la ville.

8° Les noms des saints patrons : — saint Denis, saint Martin, saint Philibert; — plutôt indicateur d'un lieu que de la dévotion à un saint. — M. Lelewel y ajoute saint Paulin, à l'occasion d'une pièce où il croit lire *Paulin. ad Nolas* (saint Paulin de Nole); de l'autre côté, MAGNVLF FIT, dont il fait un monétaire. Je ne crois pas que cette explication soit acceptable. L'empreinte de la pièce telle qu'il nous la donne me semble celle d'un monétaire dont le

nom de lieu est du côté de la croix, comme l'atteste ordinairement le mot FIT.

9° Les inscriptions : — l'auteur entend par là les légendes occupant le champ de la pièce ; — elles sont rares et les plus modernes de cette période.

Suivent quelques considérations sur des monnoies sans légendes, à types bizarres, la plupart en argent, qu'on peut regarder comme transitoires entre les monnoies des deux premières races; mais ce ne sont que des conjectures très vagues. Il en est de même de ses réflexions sur cette question : *l'empreinte est-elle locale ou de certaine époque?* On n'a pas encore réuni un assez grand nombre d'observations pour établir un systême solide à cet égard.

Passant à des *observations sur les monétaires*, M. Lelewel mentionne parmi eux plusieurs noms connus dans l'histoire, tels que saint Éloy; — Pierre, archevêque de Lyon; — Magnoald; — Berthoald; — Boso; — Produl; — Ebregisile; — Baudulfe; — Gondoald. Nous verrons bientôt M. de Saulcy y joindre le patrice Mummole. Je n'entreprendrai point ici de vérifier les dates que notre auteur assigne à plusieurs monétaires, c'est un commencement du travail dont il présentoit plus haut l'achèvement comme devant être le résultat des recherches communes des numismatistes sur les premiers temps de notre histoire monétaire. Pour y parvenir, il exprime le vœu qu'on publie toutes les pièces de la première race qu'on pourra découvrir, mais avec une grande exactitude, afin que les observations soient appuyées sur des bases solides. Nous partageons vivement ces vœux, et nous ouvrons notre recueil à tous ceux qui voudroient nous faire des communications de ce genre, en y joignant des notes sur l'attribution des pièces. Si ces attributions sont contestées, elles n'en seront pas moins utiles, c'est du choc des opinions que naît la lumière.

M. Lelewel use du privilége d'interprétation attaché à l'étude du moyen-âge pour expliquer une soixantaine de *monétaires* inédits ou restés inconnus. Sans entrer dans le détail de ces interprétations, je crois pouvoir assurer que la plupart paroîtront très

satisfaisantes. Je citerai, parmi les douteuses : *Choae*, pour Cayeux ou Eu, dans le pays de Caux ; *Dunis*, pour Dun, en Verdunois, plutôt que Châteaudun ; *Beterra*, pour Bièvre, plutôt que Béziers, à qui ont déjà été attribuées les pièces gauloises portant la légende BHTAPPA.

Cette section est terminée par une liste d'environ cent quatre-vingts lieux marqués sur les monnoies de la première race. C'est beaucoup plus que Petau, Bouteroue et Le Blanc n'en avoient donné, mais il me paroît certain que, malgré les communications officieuses faites à M. Lelewel, d'une assez grande quantité de pièces inédites, on pourra encore doubler le nombre des *monétaires*. Il n'y a pas de collection qui n'en possède, et l'auteur n'a pu connoître celles du Cabinet du Roi et de l'Hôtel des Monnoies de Paris. Cette dernière, que j'ai pu voir avant 1830, possédoit environ cent vingt tiers de sol d'or, dont plusieurs inédits; tels que BETORIGAS, Bourges; CATALACIVE, Châlons-sur-Marne; DIVIONE, Dijon; EBROVICO, Évreux; et plusieurs autres encore indéterminés.

M. Lelewel, en abordant la monnoie carlovingienne, se fait la question si souvent répétée sans qu'on ait pu y répondre : d'où provient l'extrême différence qu'on remarque entre les monnoies de la première race et celles de la deuxième, pour le métal, les types et tout le système monétaire ? Il n'y trouve pas plus de solution que ses devanciers. Il présume que ce changement a été préparé sous les derniers rois mérovingiens, par les pièces d'argent dont j'ai déjà parlé. Cette hypothèse n'est pas tout-à-fait sans vraisemblance, mais elle n'est pas encore appuyée assez solidement pour en faire la base d'une décision historique. J'aurai l'occasion de revenir sur cette question en raisonnant pour mon propre compte sur les monnoies de la première race.

Notre auteur partage son histoire du type mérovingien en plusieurs périodes.

1° *Simplicité :* — règne de Pepin et commencement de celui de Charlemagne ; — monnoies sans autres types que des lettres ou des noms dans le champ de la pièce.

2° *Croix et bâtiments :* — fin du règne de Charlemagne et tout celui de Louis-le-Débonnaire, qui vit naître les types du temple et du portail. M. Lelewel voit l'origine de ces deux types dans quelques médailles romaines du temps de Dioclétien et de Constantin; je crois cette conjecture un peu hasardée. Le type de la monnoie d'Arles, au nom et à l'effigie de Charlemagne, n'a aucune analogie avec un portail; c'est la barrière des lices qui servoient aux jeux fameux qui se célébroient à Arles.

3° *Monogramme :* — Charles-le-Chauve, Louis-le-Bègue, Eudes. — Je dirai, à cette occasion, que M. Lelewel a fait une erreur en disant que je possédois un denier de Louis-le-Débonnaire, avec le temple, frappé à Bordeaux. Cette pièce est de l'empereur Lothaire, elle est pareille à une autre pièce du même prince, frappée à Verdun, et qui est également dans ma collection. M. Lelewel essaie de classer les pièces de la deuxième race portant le nom de Charles; il en indique quelques moyens, mais il reste encore beaucoup à faire sur ce sujet.

4° *Les monnoies du nom de Louis*, de la fin de la deuxième race; — peu nombreuses et faciles à reconnoître.

M. Lelewel explique les légendes de plusieurs deniers carlovingiens, jusqu'ici incertains ou mal interprétés. Ses conjectures sont presque toujours ingénieuses, et je crois que plusieurs de ses attributions seront acceptées. Il offre ensuite une liste beaucoup plus complète que celle de Le Blanc, des lieux où les rois de la deuxième race ont fait frapper monnoie; il en cite à peu près cent trente. Je pense qu'en y réunissant ce qu'il n'a pas connu, on iroit à cent cinquante.

S'arrêtant au règne de saint Louis, notre auteur avoit peu de choses à dire sur les monnoies de la troisième race; il renvoie aux ouvrages de Le Blanc et de Du Cange. Il dit que Philippe-Auguste frappa monnoie à Montreuil-Bonnin, en Poitou; j'ai déjà exprimé une opinion contraire, et j'espère approfondir cette question dans la Revue.

Nous voici arrivés aux monnoies des prélats et barons, matière immense qui demanderoit à elle seule bien des volumes pour être

traitée à fond. M. Lelewel n'a voulu que réunir dans un faisceau tout ce qui concerne les types de ces monnoies. Malgré sa vaste érudition et sa rare perspicacité, il lui eût été impossible, pendant son court séjour en France, d'étudier complètement nos monnoies provinciales.

Cette partie commence par des recherches sur l'ancienneté des priviléges monétaires accordés aux prélats et barons, et sur la date de leurs plus anciennes monnoies connues. Le tableau en est nécessairement incomplet, faute de documents suffisants; c'est toujours un excellent cadre que chaque lecteur complètera pour les pièces qu'il aura plus particulièrement étudiées; nous aurons sans doute occasion, dans la *Revue*, d'ajouter quelques notions de ce genre à celles que M. Lelewel a réunies.

Tout ce chapitre de l'origine des monnoies seigneuriales et de leurs rapports avec la monnoie royale est plein de recherches extrêmement précieuses. Duby traite de chaque monnoie en particulier; ici, elles sont considérées dans leur ensemble; on les voit naître successivement de priviléges ou d'usurpations, former leur type d'après les conditions de la concession royale, ou par l'imitation des monnoies voisines, ou d'autres circonstances dont plusieurs sont encore inconnues. Sans doute, tout ce que dit l'auteur à ce sujet auroit besoin d'être complété, et peut-être discuté; mais il a rendu un service essentiel aux numismatistes françois en formant, à l'aide de notions éparses dans plusieurs ouvrages et de ses propres observations, un édifice qui servira merveilleusement à recevoir toutes les découvertes ultérieures.

Ceci est également vrai pour tout le travail de l'auteur sur les types de ces monnoies. Il en examine successivement tous les éléments, c'est-à-dire *les figures cruciformes* occupant le centre de la pièce, *les lettres isolées* dans le champ, *les monogrammes, les différentes figures*, comme les têtes et autres types proprement dits, et les *légendes*. C'est dans l'ouvrage qu'il faut s'approprier, en l'étudiant, cette masse d'inductions ingénieuses, de rapprochements heureux qui jettent de grandes lumières sur plusieurs parties de notre histoire monétaire. J'avoue néanmoins qu'après avoir trouvé

beaucoup à louer, je pourrois aussi essayer de combattre quelques jugements qui ne me paroissent pas suffisamment motivés. Je ne puis accepter, pour mon compte, l'interprétation que l'auteur donne du type des monnoies chartraines, dans lequel il veut voir une tête humaine, d'abord assez bien formée, puis altérée. Devant traiter de nouveau, et avec beaucoup plus d'étendue les monnoies chartraines, j'examinerai les arguments de M. Lelewel, relativement à ce type singulier. Pour le moment, je me bornerai à dire que, depuis deux ans que je connois cette opinion, toutes mes réflexions m'ont de plus en plus persuadé qu'elle étoit inadmissible (1). Je n'accepte pas davantage l'interprétation des types de Provins, de Rethel, d'Issoudun.

M. Lelewel suit les différents types des monnoies seigneuriales dans le cours de leur existence monétaire. Il en place l'*origine*, toujours obscure, de 950 à 1050; — la *perfection*, de 1050 à 1150; — l'*altération*, de 1150 à 1250; — l'*abolition* par rachat, confiscation ou désuétude, de 1250 à 1350. Ces divisions me paroissent bien tracées quant à l'ensemble. Il est évident qu'en pareille matière plusieurs exceptions ne détruisent pas la règle.

L'auteur, en passant rapidement en revue une grande partie des monnoies des prélats et barons, justifie les époques assignées par lui à ces monnoyages particuliers. Quelques détails seroient contestables, mais il reste tant d'excellentes choses, qu'on doit regarder la *Numismatique du moyen-âge, considérée sous le rapport du type*, comme un ouvrage très important pour l'histoire monétaire de France, et particulièrement pour celle des villes et provinces.

L'atlas de M. Lelewel est à lui seul un ouvrage fort remarquable, qui sera d'une grande utilité pour étudier la numismatique du moyen-âge. On y trouve d'abord des tables chronologiques très

(1) Je dois dire que je ne partage pas l'opinion de l'auteur de cet article; je me suis rallié à celle de M. Lelewel, dès qu'elle m'a été connue, et je me suis empressé de lui communiquer les pièces de mon cabinet qui lui ont fourni la plupart des modèles du type chartrain figuré pl. VII et VIII de son atlas, et particulièrement celui du n° 38 de la table XXXII. L. D. L. S.

commodes embrassant tout l'espace compris entre la dissolution de l'empire d'Occident jusqu'à la fin du XVe siècle. Pour ne nous occuper que de la France, nous voyons marcher de front, avec la série de nos rois, celles de la plupart des prélats et barons dont nous avons des monnoies; travail excellent pour épargner des recherches longues et difficiles à faire dans des bibliothèques peu considérables.

Viennent ensuite des tableaux synoptiques, résumés des travaux de l'auteur sur les époques des types des monnoies royales et seigneuriales jusqu'à l'émission du gros tournois. Il ne faudroit pas prendre rigoureusement toutes les dates de ces ingénieux tableaux, mais il suffit d'avoir réuni dans ces cadres toutes les probabilités historiques pour que les lecteurs en tirent un profit réel. C'est une statistique monétaire commode et instructive, dont le but est de graver dans la mémoire ces variations successives des types et de leurs diverses parties, qu'il est assez difficile de suivre dans l'ouvrage.

Un tableau fort curieux contient le rapprochement des croix, des têtes, des couronnes et autres ornements qu'on trouve sur les monnoies. L'auteur explique ensuite à qui chaque numéro appartient, en sorte que le possesseur d'une pièce un peu fruste trouvera, dans la forme de la croix ou de la tête, des notions suffisantes pour le mettre sur la voie de l'attribution qu'il cherche. On se servira également avec avantage du tableau qui contient divers alphabets gothiques pour reconnoître l'origine et l'âge d'une monnoie à la forme des lettres.

Les neuf premières planches concernent l'histoire monétaire de France.

1° Monnoies des Vandales, Ostrogoths, Suèves, Lombards, Francs et Wisigoths;

2° Carte géographique des lieux dont les noms paroissent sur les monnoies mérovingiennes;

3° et 4° Monnoies de la première race;

5° Carte géographique pour les ateliers monétaires des Carlovingiens;

6° Monnoies de la deuxième race et des premiers rois de la troisième;

7° Carte géographique indiquant les lieux et les principaux types des monnoies seigneuriales;

8° et 9° Monnoies des prélats et barons; — quelques autres monnoies des mêmes suites se trouvent par supplément à la planche XVII.

Toutes ces planches sont gravées par M. Lelewel lui-même, et les monnoies y sont reproduites avec une grande exactitude. J'oserai dire même qu'elle a été poussée trop loin, car en y représentant les pièces absolument dans leur état d'imperfection causée par le frai, la rouille, la rognure, ou le mauvais monnoyage, on a mis quelquefois le lecteur dans la cas de n'y rien reconnoître. Il me semble que, lorsqu'une légende a laissé des traces suffisantes pour la rendre certaine, on devroit en marquer les lettres de manière à ce que le lecteur, qui n'a pas vu l'original, puisse la comprendre et reconnoître plus facilement une pièce semblable s'il la rencontroit. Lorsqu'il y a doute sur la légende ou sur le type, reproduisez scrupuleusement ce que vous voyez, afin que le champ des conjectures reste ouvert jusqu'à ce qu'une pièce plus parfaite vienne décider la question; mais pousser trop loin et sans nécessité l'imitation de la nature détériorée ne me semble pas raisonnable. Je m'étois déjà permis de faire verbalement cette observation à l'auteur, lorsque je le vis chez moi dessiner promptement et avec une rare perfection les monnoies de ma collection dont il désiroit avoir des empreintes : mais il paroît que cette fidélité d'imitation est chez M. Lelewel une doctrine numismatique. Je dois respecter cette opinion, tout en regrettant pour mon compte que le dessin de ses monnoies ne soit pas plus en rapport avec leur perfection native.

Les cartes de la France numismatique sont extrêmement ingénieuses. Si elles étoient sur une échelle un peu plus grande, elles feroient voir du même coup d'œil tous nos types monétaires et les localités où il furent employés. C'est une excellente manière de graver à la fois dans l'esprit des lecteurs la géographie et l'histoire,

dans leurs rapports avec la numismatique. Je suis persuadé que ces cartes reparoîtront perfectionnées; mais telles qu'elles sont, leur invention fait honneur au génie de l'auteur, et leur exécution, sans être parfaite, prouve sa patience et son adresse, comme les planches des monnoies prouvent la facilité avec laquelle ses dessins reproduisent leurs modèles.

Après avoir rendu justice à l'immense érudition répandue dans la *Numismatique du moyen-âge*, qu'il me soit permis d'exprimer quelques regrets sur son exécution matérielle. L'auteur parle presque toutes les langues mortes et vivantes, mais il ne les possède pas toutes parfaitement; on s'en apercevra pour la langue françoise, en lisant l'ouvrage qu'il vient de publier. Il eût été à souhaiter que son manuscrit eût été retouché par un François ou par un étranger possédant bien notre langue. Sans doute une semblable matière peut se passer d'un style académique, mais il faut être clair, et les constructions polonoises de l'auteur ne le sont pas toujours. Il le reconnoît lui-même dans sa préface, en exprimant l'espoir que ses lecteurs *surmonteront les difficultés pour comprendre sa pensée.*

Parmi les locutions nouvelles que l'auteur a employées lorsqu'il ne trouvoit pas le mot propre à exprimer ce qu'il vouloit dire, il en est une qu'il seroit peut-être difficile d'acclimater parmi nous, et qui cependant seroit fort utile, c'est celle de *monnoierie.* Ceux qui parlent ou écrivent sur notre histoire monétaire sont dans un embarras perpétuel pour éviter la répétition forcée du mot *monnoie*, le seul qui chez nous désigne l'atelier monétaire et ses produits. Les Italiens ont le mot *zecca* pour hôtel des monnoies; il seroit à désirer qu'on adoptât en France un mot répondant à celui-ci. Monnoierie rend bien la même idée, mais ce mot paroîtra peut-être un peu étrange. Le livre de M. Lelewel est malheureusement criblé de fautes d'impression; et on est fâché d'y rencontrer plusieurs contradictions. Il nous explique dans sa préface quelques-unes des causes de ces négligences; mais il est à regretter qu'on n'ait pas apporté un peu plus de soin à l'impression.

Quoi qu'il en soit, ces inconvénients sont peu de chose en comparaison des avantages réels que l'ouvrage offre pour l'étude de nos

anciennes monnoies. Il deviendra utile à tous les antiquaires, et je fais des vœux pour que tous les souscripteurs de la Revue en fassent l'acquisition, car il est peu de pages dans ce livre qui ne puissent offrir tôt ou tard, pour nos collaborateurs, le sujet d'une notice ou d'une observation; et, pour mon compte, j'aurai très souvent occasion d'en parler. C'est une véritable mine de bonnes idées à faire valoir, d'aperçus à développer, de matériaux à employer. Il faudroit, pour dire tout sur ce livre, en composer un bien plus long.

L'ouvrage de M. Lelewel a été commencé sous nos yeux; beaucoup de souscripteurs et collaborateurs de la *Revue* ont contribué à sa confection par les dessins et les renseignements qu'ils ont fournis à l'auteur. M. Lelewel les cite tous, et dans toutes les occasions, avec une fidélité remarquable et une reconnoissance touchante qui intéressent au succès de son œuvre. Les renseignements qu'il a reçus depuis, donneront une nouvelle importance au supplément qu'il promet. Il seroit à désirer que ce troisième volume fût terminé par une table raisonnée des matières, qui annotât exactement sous chaque mot les renvois, corrections et additions qui s'y rapportent; cela feroit disparoître une grande partie des inconvénients que j'ai dû signaler, et achèveroit de faire de la *Numismatique du moyen-âge* un ouvrage capital, indispensable à tous les numismatistes. E. C.

— Le premier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, au milieu de plusieurs dissertations ou notices d'un grand intérêt sur l'histoire et sur les antiquités du pays, ne renferme que deux articles peu étendus sur les monnoies du moyen-âge.

Dans le premier, de M. Louis Deschamps, il est question d'une monnoie de Conan IV, duc de Bretagne (1156-1169). Du côté de la croix, REDONIS; de l'autre, CONANVS autour d'une espèce de monogramme formé de trois lettres, I. V. S., placées irrégulièrement dans le champ. Cette pièce, que l'auteur croyoit inédite, avoit été publiée, en 1832, par M. Jeuffrain, de

Tours (1). M. Lelewel vient de la reproduire dans sa Numismatique du moyen-âge; il explique le monogramme par le mot *jus;* tandis que M. Jeuffrain avoit cru y voir IV^{s}, *quartus.* Dans les Considérations sur l'histoire monétaire, on faisoit remarquer que ces lettres formoient le double sens de *jus* et de *vis*, le droit et la force.

M. Louis Deschamps donne une autre explication; il pense que ces trois lettres se rapportant à *Redonis*, signifient *civis.* « Dans le milieu, dit-il, se trouvent trois caractères en mono-» gramme, que nous croyons être un I, un V et un S. Cette der-» nière lettre, formée de deux demi- cercles, semble avoir été faite » exprès pour offrir le C nécessaire au mot *civis* par lequel nous » expliquons ce monogramme. Nous n'y trouvons l'I qu'une seule » fois, d'après l'usage reçu alors de n'employer qu'une seule fois, » dans les monogrammes, les lettres qui auroient dû être répé-» tées. — Sur le revers de la pièce se trouve écrit REDONIS, aussi » l'S renversé. »

Cette explication est tout-à-fait inadmissible. Le S couché étoit fort en usage dans les monnoies du moyen-âge. On le trouve notamment sur les monnoies contemporaines d'Étienne, comte de Guingamp. Sur cette monnoie rien dans la forme du S n'indique une signification autre que celle qu'a ordinairement cette lettre. On le reconnoît même sur cette pièce, puisqu'à la fin de *Redonis* le S est dans la même position. D'ailleurs, le *civis* seroit du même côté que le nom de la ville; Conan auroit été mis du côté de la croix.

Une preuve bien évidente qu'on n'a pas voulu indiquer le mot *civis*, c'est que les trois mêmes lettres, disposées un peu différemment, se trouvent sur une monnoie de Geoffroy II, gendre et successeur de Conan, ayant, au lieu de *Redonis*, BRITANNIE qui entoure le monogramme.

(1) *Observations numismatiques*, insérées au tome XII des Annales de la Société académique de Tours, p. 46; Tours, 1832.

Cette monnoie, qui exclut également l'explication de *quartus*, doit faire adopter, jusqu'à une meilleure, celle de *Jus-Britanniæ*.

La seconde pièce, publiée par M. Auguste Deschamps, est une pièce vraisemblablement inédite, qu'il attribue à Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne (1160-1173). Du côté de la croix, MATHEVS; de l'autre, VRBS BOLONIE autour d'un monogramme, qui, malheureusement, est indéchiffrable par le mauvais état de la pièce qui a servi de modèle. Ne pourroit-on pas y voir un M gothique, monogramme de Marie, première femme de Mathieu, de laquelle il tenoit ses droits au comté de Boulogne? Cette pièce est intéressante pour l'histoire monétaire de la Picardie; il est à souhaiter qu'on en trouve une assez bien conservée pour qu'on puisse la lire complètement et confirmer son attribution à Mathieu d'Alsace. E. C.

— Les éditeurs du *Trésor de Glyptique et de Numismatique* vont faire paroître bientôt, dans cette magnifique publication, le *Traité de Numismatique françoise* de M. Lenormand, Conservateur-adjoint au département des médailles de la Bibliothèque Royale. Cet ouvrage offrira l'un des exemples les plus remarquables de l'application des recherches monétaires à l'histoire et à la géographie du moyen-âge. Cinq à six cents monnoies de la première race, la plupart des tiers de sol d'or, y seront dessinées et décrites d'après les originaux conservés au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale. Ces monnoies, présentant des noms de villes jusqu'ici mal interprétés, ou même inconnus, seront étudiées et classées avec le plus grand soin, d'après les documents historiques contemporains, et leur publication éclaircira une foule de passages obscurs de Grégoire de Tours, relatifs à beaucoup de noms de lieux qui n'ont pu encore être expliqués. Cet ouvrage fournira, en outre, les moyens de combler la lacune qui existe entre le quatrième livre de Strabon et le beau travail de M. Guérard, sur la géographie de la Gaule au IXe siècle.

— Nous venons de recevoir le quatrième numéro des *Observations numismatiques*, de M. de Saulcy; nous parlerons de cette publication dans notre prochaine livraison.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE FRANCE.

I.

Notions préliminaires.

Amboise, 1er mars 1836.

Monsieur, l'intérêt que vous prenez à mes recherches sur la numismatique françoise, m'engage à vous offrir, ainsi que vous paroissez le désirer, quelques notions élémentaires sur l'histoire de nos anciennes monnoies. Vous avez hérité, me dites-vous, d'une petite collection de monnoies françoises; vous habitez une province où il n'est pas rare d'en rencontrer, et vous les connoissez trop peu pour apprécier tout le mérite de ces vieux *témoins* de nos annales. Vous avez déjà lu quelques livres publiés sur cette matière; mais vous auriez besoin des *éléments de la science*. Vous les cherchez partout, et ne les trouvez nulle part.

Il est vrai qu'on ne rencontre ces éléments dans aucun des ouvrages qui traitent de nos anciennes monnoies. Bouteroue, dans ses *Recherches curieuses sur les Monnoies de France* (Paris, in-f°, 1666), me paroît avoir conçu son sujet de la manière la plus complète et la plus méthodique; mais, outre que son livre est rare et cher, il s'arrête à la première race

de nos rois. Trois autres volumes qui devoient suivre et embrasser toutes les monnoies françoises, n'ont pas paru. Le Blanc, dans son *Traité historique des Monnoies de France* (Paris, in-4°, 1690), donne des détails sur les monnoies de chaque règne; et Duby en donne sur celles de chaque localité, dans son *Traité des Monnoies des Barons* (Paris, 2 vol. gr. in-4°, 1790). Mais aucun n'a considéré l'ensemble de notre histoire monétaire de manière à établir, pour ses lecteurs, un cadre dans lequel puissent se placer facilement et dans un ordre convenable les résultats de leurs études et les instructions éparses dans une foule d'ouvrages difficiles à réunir.

Dans la science qui nous occupe, comme dans toute autre, il est nécessaire d'avoir des principes autour desquels se groupent les connoissances analogues, à mesure qu'elles arrivent. Alors elles se placent dans l'esprit, comme des pièces dans un médailler, sous divers titres, de manière à pouvoir être retrouvées promptement et sans fatigue, aussitôt qu'elles deviennent utiles. Si toutes vos médailles étoient pêle-mêle dans un sac, il faudroit, pour en trouver une, la chercher peut-être long-temps au milieu de toutes les autres; il en est de même de ce que nous apprenons sans méthode; tout se confond et se dérobe à notre mémoire; tandis qu'en possédant bien les principes de la science, on y rattache ce qu'on apprend, on le retient et on s'en sert avec une grande facilité.

Je voudrois, pour suppléer à ce vide dont vous vous plaignez avec raison, pouvoir écrire un bon traité élémentaire de l'histoire de nos monnoies françoises; mais cet ouvrage seroit au-dessus de mes forces : pour tracer des éléments il faut connoître la science à fond, et je suis bien loin d'avoir cette prétention. Il me faudroit d'ailleurs pouvoir consulter de grandes collections de monnoies, et beaucoup de livres

qui ne sont pas à ma disposition. Je veux seulement vous dire comment je conçois les grandes divisions de la numismatique françoise, et ses classifications suivant les époques et les localités ; je vous ferai connoître les caractères propres aux pièces de chaque série. Si les notes que je rédigerai pour vous, dans ce but, peuvent être utiles aux collecteurs des monnoies du moyen-âge, je leur offrirai ce travail sous la forme de lettres, que je vous adresserai successivement, sur toutes les parties de notre histoire monétaire. Ceux qui savent déjà ce que j'écrirai, et sans doute ce sera le plus grand nombre, ne seront peut-être pas fâchés de le retrouver sous cette forme élémentaire; les autres nous sauront gré de leur appendre ce qu'ils ignorent, et de leur épargner des recherches assez longues. On pourra appliquer à ce petit travail le vers si connu :

Indocti discant et ament meminisse periti.

Puisque vous êtes disposé à devenir numismatiste, il faut que je cherche à exalter, à vos propres yeux, l'étude à laquelle vous allez vous livrer; c'est le moyen d'augmenter votre zèle et d'assurer votre persévérance. Je veux d'ailleurs vous fortifier contre les attaques de quelques-uns de vos amis qui, vous voyant à regret prendre des goûts plus sérieux que les leurs, voudroient vous détourner des études historiques et numismatiques, pour vous garder avec eux dans le tourbillon d'une société frivole, étudiant l'histoire dans les journaux et la littérature dans les romans.

Je ne suis point exclusif dans mes idées; je ne mets pas la numismatique au-dessus des autres sciences, et si l'on m'accorde qu'il nous faut le goût d'une science quelconque, un objet d'étude ou de travail de prédilection, je conviendrai sans peine que les sciences naturelles, physiques et mathématiques, ainsi que les études littéraires et les beaux-arts, peuvent avec les mêmes droits se disputer nos loisirs et

servir de nourriture à notre esprit. Ne disputons pas sur la prééminence des siences entre elles, sur l'attrait plus ou moins vif qu'elles peuvent avoir, ou sur leur utilité plus ou moins grande. L'ordonnateur de toutes choses a sagement varié nos goûts, comme il a multiplié les objets propres à les satisfaire; ce qu'il demande de nous dans l'ordre intellectuel et pour l'économie de la société humaine, c'est que chacun porte, au moins vers un point déterminé des sciences ou des arts, la portion d'intelligence qui lui a été départie.

S'il s'agissoit pourtant de classer nos diverses études suivant leur mérite, la numismatique ne seroit pas sans doute au dernier rang; car alors il faudroit y reléguer de même sa compagne inséparable, l'histoire, cette science si belle, si attrayante, si utile. En effet, si les sciences historiques sont nécessaires pour l'étude de la numismatique, de leur côté celles-ci ne s'appuyent solidement que sur les monuments de l'antiquité, parmi lesquels les médailles ou monnoies des rois, des peuples et des villes sont les plus instructifs. A l'incrédule sur les faits racontés par les historiens, nous pouvons montrer des médailles trouvées sous les ruines des édifices dont l'âge se perd dans la nuit des temps; elles lui offriront les noms, les titres, et souvent les actions des princes qui régnèrent il y a plus de vingt siècles, et dont il étoit tenté de nier l'existence, en contestant l'authenticité des livres qui nous les ont fait connoître.

Pour ne parler que de la numismatique françoise et même de nos seules monnoies, quel plaisir n'éprouve pas celui qui aime à étudier l'histoire de son pays, en voyant inscrits dans les cases de son médailler, les noms d'Ambiorix et d'autres chefs gaulois, qui défendirent avec tant d'ardeur la liberté de leur patrie contre les Romains (1)? Les noms de

(1) Monnoies des Eburons, Bouteroue, p. 42.

Clovis, de Charlemagne, de Hugues-Capet, de saint Louis, de François Ier, de Henry IV et de Louis XIV ? En comparant la grossièreté des monnoies celtiques avec les chefs-d'œuvre de Varin ? En suivant, sur ses cartons, les progrès et toutes les vicissitudes de la civilisation par le mérite des produits de l'art monétaire dans chaque siècle ? En plaçant sur chaque point de la carte de France, la monnoie propre au lieu qu'elle couvre ?... Je ne répéterai pas ici, en entrant dans plus de détails, ce qui a été dit sur ce sujet, dans l'Introduction à la Revue de la Numismatique françoise, p. ij et iij. Il me suffit d'avoir prouvé l'importance des études numismatiques ; l'attrait qu'elles ont généralement est un fait qui devient chaque jour plus évident. Je vois ce goût répandu dans tous les âges de la vie et dans toutes les conditions de la Société; je connois des numismatistes à peine sortis de l'enfance (1), et d'autres qui sont octogénaires; il y en a de riches, dont les médaillers brillent des plus belles pièces d'or, et d'autres qui, modestes artisans, ramassent avec le même zèle les vieux as romains égarés dans des sacs de sols, et tiennent plus que personne à quelques pièces moins communes que le hasard a fait tomber entre leurs mains. Il faut l'avouer, l'ignorance la plus complète s'en mêle quelquefois, et si je n'écrivois que pour vous, je pourrois vous faire sourire de quelques *simplicités* numismatiques. Mais ne nous en plaignons pas ! souvent ces *simples* amateurs sauvent du creuset de l'orfévre, ou du fourneau du chaudronnier des pièces rares qui, tôt ou tard, entrent en circula-

(1) Le naïf Catherinot écrivoit en 1687, à l'occasion des médailles antiques qu'on trouve dans le Berry : — « Dès l'âge de 14 ans, je me suis appliqué à » cette curiosité, et souvent dans le sommeil je me suis imaginé que je » comptois des monnoyes modernes et que j'y trouvois des médailles anciennes ; » mais enfin, *dormierunt somnum viri divitiarum et nihil invenerunt omnes in* » *manibus suis.* » (Ps. 75.)

tion parmi les véritables antiquaires et sont enregistrées au profit de la science.

A part l'avantage particulier ou l'intérêt public qui peuvent résulter de nos travaux pour les sciences qui ne sont pas purement spéculatives, on ne peut nier que les grands mobiles de notre ardeur pour l'étude, ne soient un certain désir de savoir ce que les autres ignorent et le plaisir de le manifester plus ou moins publiquement. Or, cette satisfaction est d'autant plus vive et plus fréquente chez le numismatiste, qu'il s'occupe d'objets moins connus du vulgaire, et qu'habituellement il recherche et acquiert des choses plus rares. Son esprit est dans une action continuelle pour enrichir son médailler et pour en bien apprécier les raretés; il ne connoît pas le désœuvrement et l'ennui. — Dès votre début dans la carrière, vous goûterez ces jouissances; après avoir appris à connoître ce que vous possédez, vous chercherez à augmenter vos innocentes richesses, et vous direz à votre tour : *Cujus est imago hæc et superscriptio?* Cette pièce est de tel temps; elle appartient à tel prince ou à telle localité.

Si je ne craignois pas d'être trop long, je vous peindrois un amateur d'anciennes monnoies occupé à déchiffrer une pièce du moyen-âge un peu fruste et dont l'attribution est incertaine. C'est une monnoie françoise; son type ne lui est pas connu; à force de la retourner et d'en étudier les légendes, il parvient à les lire; il y découvre des noms de prince ou de lieu, peut-être une seule initiale... Plusieurs interprétations s'offrent à son esprit; aucune ne le satisfait complètement : il va chercher Le Blanc, Duby, l'Art de vérifier les dates, les mémoires particuliers qu'il possède sur les monnoies; il parcourt tous ses tiroirs pour y trouver des pièces semblables... Forcé d'interrompre son travail, il y revient plusieurs fois... Enfin, triomphant de toutes les difficultés, il se reconnoît propriétaire d'une pièce inédite, d'une monnoie qui manquoit

à sa suite favorite! C'est un Monétaire de Blois ou d'Amboise, une pièce chartraine inconnue, un sol d'or de la première ou de la deuxième race... Il est heureux!

Je pourrois vous donner le revers de la médaille, en vous montrant le numismatiste désappointé. On lui refuse une pièce *nécessaire à sa spécialité;* il offre tout pour l'avoir : argent, médailles ou monnoies rares; il emploie toute son éloquence, toutes les ressources de son esprit... la prière, la flatterie, la ruse; il a appelé à son aide l'intérêt, l'amour-propre, la charité; il caresse, il boude, il revient à la charge. Rien ne lui réussit : le barbare qui jouit de son tourment, tient à sa pièce d'autant plus qu'on le presse davantage pour l'obtenir. Elle ne lui est pas plus précieuse, en réalité, que beaucoup d'autres dont on lui offre une demi-douzaine en échange; il feroit un heureux et enrichiroit sa collection. N'importe! il est comme un roc contre lequel viennent se briser les vains efforts de son rival... Cependant un succès vient consoler celui-ci, et bientôt il reçoit d'un autre côté une pièce semblable à celle qu'on lui a refusée, et que maintenant on lui offriroit inutilement pour la moitié de ce qu'il vouloit en donner.

Cette ardeur presque fanatique pour ce qui fait l'objet de notre étude chérie, ne doit pas paroître extraordinaire; elle appartient à toutes les sciences et à tous les temps; elle est un des éléments les plus féconds de nos progrès et de nos succès. Le savant Peiresc, qui avoit perdu une pièce d'or de Louis-le-Débonnaire, le *munus divinum,* la regrettoit si vivement, qu'il auroit préféré, disoit-il, perdre la moitié de sa fortune.

Pardonnez-moi, Monsieur, cette petite digression; vous me verrez quelquefois, dans le cours de cette correspondance, m'écarter de mon chemin pour nous distraire de considérations plus sérieuses. Je reviens à nos éléments de l'histoire

monétaire. Voyons comment on doit diviser la numismatique françoise, et rattachons ce que nous avons à en dire aux séries qu'il convient d'établir pour classer nos monnoies; je vais seulement tracer, aujourd'hui, les grandes divisions que nous passerons en revue dans les lettres suivantes; celle-ci n'est réellement qu'une glose qui doit servir d'avant-propos à mon travail.

La Numismatique françoise doit comprendre tout ce qu'on a fabriqué en France comme monnoies, ou comme médailles; ce qui forme d'abord deux parties bien distinctes. Les médailles proprement dites, sont presque toutes modernes; on en connoît peu avant le XVIe siècle. Leurs types historiques, ainsi que leur mérite sous le rapport de l'art, les rendent souvent dignes de l'intérêt des amateurs; mais leur classification, à quelques exceptions près, se trouve faite dans le catalogue de l'administration de la Monnoie des médailles; on peut toujours se les procurer, et on les frappe à la demande des curieux, lorsque les coins existent.

Il en est pourtant quelques-unes dont les coins sont perdus et qui deviennent, par conséquent, rares et intéressantes à rassembler. Je vous citerai, entr'autres, celle de Philippe de Valois, donnée par Duby, dans ses *Récréations numismatiques;* celle de Charles VII, gravée dans l'ouvrage de Haultin, p. 161; elle existe en or dans le cabinet de M. le baron Lambert, ancien Commissaire général des Monnoies; et celle qui fut frappée à Lyon, en 1499, en l'honneur de Louis XII et d'Anne de Bretagne; elle a été publiée par Luckius, p. 1. Il faut remarquer qu'on a gravé sur l'histoire de France beaucoup de médailles qui n'ont jamais existé en nature; telles sont la plupart de celles de la *France métallique* de J. de Bie (in-folio, 1636).

Il y a encore des médailles qui touchent à la numismati-

que françoise, et dont un amateur pourroit chercher à faire une suite intéressante; ce sont les médailles frappées hors de France, à l'occasion de faits relatifs à notre histoire, ou des pièces satyriques qui n'ont pu être publiées dans aucun ouvrage françois contemporain. La numismatique de la révolution, si bien décrite par M. Henin, jusqu'à l'avénement de Buonaparte au consulat, a été l'objet de collections très riches et très curieuses. Quelques jetons très anciens, historiques ou satyriques, sont également bons à recueillir; mais il est difficile de donner des détails satisfaisants sur ces sortes de pièces qui ordinairement portent avec elles leur explication.

Les difficultés de notre histoire numismatique cessent, pour ainsi dire, lorsque nos médailles commencent; tandis que nous avons à parcourir, avec les monnoies antérieures à l'époque de la renaissance, quinze siècles d'incertitudes historiques, offrant le plus vif intérêt aux recherches des antiquaires. Nous ne nous occuperons donc, dans ces lettres, que des pièces qui ont circulé en France, légalement où accidentellement comme monnoies. Nous les classerons sous quatre divisions principales.

1° Les monnoies celtiques, gauloises, gallo-grecques et gallo-romaines, ou antérieures au commencement de la monarchie françoise, jusqu'au VIe siècle.

2° Les monnoies des rois de France, qui, en raison de leur importance, se subdiviseront ainsi : mérovingiennes, carlovingiennes, de la troisième race jusqu'au XVIe siècle, des temps modernes.

3° Les monnoies des prélats et barons. Leurs séries suivent naturellement les anciennes divisions territoriales de la France, en grandes provinces, qui comprennent les évêchés, chapitres, abbayes, comtés et seigneuries, ayant joui du droit de monnoyage.

4° Les monnoies historiques frappées en France par des

princes étrangers, ou hors de France par des princes françois; monnoies obsidionales, de nécessité, de confiance, etc.

Ces quatre grandes divisions devroient être l'objet d'ouvrages spéciaux qui nous manquent ou qui sont à refaire. On ne trouve sur les monnoies gauloises que des notices ou dissertations répandues dans des recueils scientifiques ou dans des ouvrages peu connus. Cette partie de la numismatique françoise reste à traiter dans son ensemble et dans ses classifications.

Sur les monnoies royales, il n'y a rien de vraiment utile que le traité de Le Blanc. Quelquefois fautif, incomplet sur plusieurs points, il s'arrête au règne de Louis XIV, et est devenu insuffisant. On dit qu'il s'en prépare une nouvelle édition.

Malgré ses erreurs et ses lacunes, l'ouvrage de Duby sur les monnoies seigneuriales est indispensable à celui qui veut faire collection des monnoies de nos provinces; mais il demande un supplément, ou pour mieux dire, il faudroit en refaire presque tous les articles, en y ajoutant les pièces retrouvées depuis sa publication.

Enfin, le même auteur a publié, sur les monnoies obsidionales ou de nécessité, un bon ouvrage auquel il manque cependant beaucoup de pièces historiques anciennes. Son livre d'ailleurs finit en 1787, et laisse à désirer les nombreuses monnoies extraordinaires produites par nos révolutions, tant en France que dans les pays voisins.

Toutes les monnoies françoises que vous rencontrez doivent entrer dans une de ces grandes divisions; mon dessein est de vous donner successivement quelques moyens de discerner à laquelle chaque pièce peut appartenir, et dans quelle subdivision elle doit être placée, suivant l'époque ou le lieu de sa fabrication. Pour cela je vous décrirai succinctement les principales espèces de monnoies propres à chacune de ces subdivisions; je vous en donnerai quelques empreintes, afin

de vous guider, si vous en trouviez d'analogues; et, pour ajouter plus d'intérêt à ces dessins, je choisirai, autant que je le pourrai, des pièces inédites, lorsqu'elles se trouveront par leur module, leur type ou leurs légendes, propres à remplir mon but. Je suppose que vous êtes muni d'un Le Blanc et d'un Duby; je vous y renverrai souvent, soit pour le texte, soit pour les empreintes: ils vous aideront beaucoup à acquérir le discernement de nos anciennes monnoies, et il seroit trop long de vous répéter ce qu'ils disent sur notre histoire monétaire.

Avant d'entrer en matière, permettez-moi, Monsieur, de vous donner quelques avis sur la manière de former et de classer vos collections.

Un numismatiste ne doit négliger aucune occasion de recueillir, à un titre quelconque, toute monnoie ou médaille qui peut entrer dans son médailler. Tout ce qu'il trouve à des conditions raisonnables, il doit l'acquérir, autant que son *budget* le lui permet; il doit même avoir un fonds de réserve pour payer une pièce qui seroit très importante pour sa collection; il se repentiroit bientôt de n'avoir pas su faire un sacrifice. Tout ce qui lui paroît bon, il doit le désirer, soit pour orner son médailler, soit pour lui servir de moyens d'échange, il ne doit pas craindre d'avoir des *doubles*. Une pièce tout-à-fait inconnue n'est pas à dédaigner, quand son aspect la rapproche de celles qu'on recherche; elle est peut-être d'un grand intérêt, et c'est toujours un sujet d'étude. Avec quelque expérience on s'enrichit de ces trouvailles qu'on avoit été d'abord tenté de mépriser.

Il faut cependant se hâter d'apprendre à discerner ce qui peut être bon d'avec ce qui est absolument mauvais. J'ai vu beaucoup de jeunes amateurs ramasser comme très précieux des jetons en cuivre jaune frappés à Nuremberg, qui servoient à jouer ou à compter, et dont la France étoit inondée

dans les XVIe et XVIIe siècles; ces pièces, qu'on rencontre à chaque pas, sont tout-à-fait inutiles et sans valeur. Il en est de même des monnoies étrangères que des collecteurs inexpérimentes prennent quelquefois pour des médailles curieuses. On peut toujours garder des jetons historiques, lorsqu'ils sont bien conservés, si on n'en fait pas collection, ils peuvent servir à entrer en échange avec des personnes qui les recherchent.

Il est prudent de se borner à une collection spéciale, ou du moins de soigner plus particulièrement une branche de notre numismatique; il seroit trop difficile d'en embrasser la totalité avec succès. Lorsqu'on habite une province riche en monnoies locales, comme la Bretagne, la Bourgogne ou la Provence, le champ est déjà assez vaste, et il ne faut pas hésiter à sacrifier quelques pièces, étrangères à la spécialité qu'on a adoptée, pour acquérir les pièces inédites ou rares qui manquent dans sa collection favorite. De même, il est raisonnable de céder aux autres spécialités les monnoies qu'on n'a pas autant d'intérêt à conserver; l'échange est, dans ce cas, presque toujours avantageux. C'est ainsi que nous verrons se former de bonnes collections de monnoies de chaque pays, et que nous parviendrons à compléter les monographies monétaires de nos provinces.

Passons maintenant à la partie matérielle du médailler. Je suppose que, selon vos richesses numismatiques, vous avez une cassette ou un petit meuble composé de tiroirs très plats et glissant dans des coulisses. Je vous conseille de garnir chacun de ces tiroirs d'un ou de deux cartons creusés à moitié épaisseur en cases régulières, ou plutôt composés de deux feuilles collées l'une sur l'autre, après que la feuille supérieure a été trouée à l'emporte-pièce, de manière à former des cases du diamètre des monnoies les plus grandes de chaque série.

Les médailles antiques, et surtout les romaines, se divisent ordinairement, dans chaque série, par métaux et par modules, quoique l'ordre purement géographique et chronologique soit préférable. Pour les monnoies françoises, il n'y a pas à séparer les métaux, si ce n'est pour la troisième race. Si on possède assez de ses monnoies d'or pour en composer plusieurs cartons, je crois qu'il est préférable de les mettre à part. Du reste, les pièces doivent être placées suivant les divisions que nous avons déjà établies, à commencer par le haut du médailler.

Pour les gauloises, si vous en possédez beaucoup, il faudra des cartons pour chaque subdivision, et des cases de 12 lignes, 9 lignes et 6 lignes de diamètre, car il y a des pièces de ces divers modules. Vous remarquerez qu'il faut toujours à la case une ligne ou deux de plus qu'à la pièce, afin de pouvoir prendre celle-ci plus facilement.

Les monnoies de la première race demandent des cases très petites et toutes de la même dimension, 6 lignes. Si on avoit le bonheur de rencontrer quelques sols d'or, ou des deniers d'argent, ils tiendroient dans les mêmes cases.

Pour la deuxième race, il faut encore des cases uniformes de 12 lignes de diamètre; je ne connois pas de monnoies mérovingiennes plus larges. Les oboles, toujours rares, n'ont pas besoin de cases spéciales.

Au commencement de la troisième race jusqu'à saint Louis, c'est la même dimension, excepté pour quelques monnoies d'or, attribuées à Philippe-Auguste par Haultin, et que je pense, avec Le Blanc, pouvoir être aussi bien de Philippe-le-Hardi. D'ailleurs, si vous mettez ensemble les pièces d'or, ces monnoies se placeront avec celles de Philippe de Valois et d'autres du même temps, pour lesquelles il faut des cases de 16 à 18 lignes.

Depuis l'émission des gros tournois, il faut des cases de

14 à 15 lignes (je suppose toujours l'or séparé). Elles serviront encore pour les testons, premières grosses monnoies d'argent. Du règne de Louis XII, elles vous conduiront jusqu'à celui de Henry III, qui, le premier, frappa des francs, de 18 lignes environ. Sous les derniers règnes, il devient utile d'avoir des cartons composés de cases diverses, les plus grandes en haut, si on n'a pas assez de pièces pour employer plusieurs cartons à cases égales, selon la largeur des pièces.

Les monnoies seigneuriales sont de modules très variés; et, comme il est nécessaire de les placer par provinces et dans l'ordre chronologique, il faut des cases qui puissent contenir tous les modules. Celles de 15 lignes suffiront, sauf quelques rares exceptions qu'on placera sur un carton séparé à plus larges cases, ayant soin, toutefois, de les indiquer par une note dans la case qu'elles doivent occuper parmi celles de la même série.

Enfin, les monnoies historiques, obsidionales ou de nécessité, sont de tant de grandeurs et de formes, souvent si bizarres, qu'il faut pour les placer des cases de toute espèce. Il n'y a point de règles à indiquer pour cette collection; il faudroit presque faire tailler ses cartons à la demande de ses pièces.

Chaque monnoie, dans toutes les séries, doit être placée dans une case séparée, garnie d'un papier blanc sur lequel on écrit sa désignation et son poids. Il convient de laisser, à la fin de chaque suite particulière, quelques cases vides, afin de n'être pas obligé de bouleverser tous les cartons pour y intercaler une nouvelle acquisition. Le nom du roi, du seigneur ou du pays, inscrit dans une case vide en tête de chaque série, aide beaucoup à trouver dans un médailler ce qu'on y cherche.

Il est bon d'avoir un catalogue formant un seul cahier ou composé de feuilles volantes de même grandeur, et d'y in-

scrire les pièces par divisions et subdivisions, dans l'ordre où elles sont placées au médailler, avec une suite de numéros par règnes ou par localités.

Vous trouverez peut-être, Monsieur, ces détails bien minutieux; je les ai crus utiles et j'ai rassemblé toutes ces notions préliminaires pour n'y plus revenir. Si cette lettre tomboit entre les mains de ceux qui n'ont pour les collections numismatiques que de l'indifférence ou du mépris, sans doute ils riroient de toute cette causerie; mais je suis sûr que ceux qui aiment les médailles ou les monnoies ne seront pas fâchés de trouver ici, ou l'approbation de ce qu'ils ont fait, ou des conseils pour mieux faire. Les débutants me sauront gré de les avoir mis à même de classer ce qu'ils ont et de tout disposer pour y joindre ce qu'ils trouveront. Ces lettres familières ne sont pas pour les savants numismatistes; elles s'adressent à ceux qui, comme vous, Monsieur, commencent à prendre goût à la numismatique françoise; il s'agit d'encourager et de diriger cette disposition de manière à ce qu'on ne soit pas rebuté dès le début, en se trouvant transporté dans un monde tout-à-fait inconnu. Après ces aperçus, viendront les études plus sérieuses, appuyées sur des ouvrages solides, qui supposent toujours chez les lecteurs les premières notions que je cherche à donner ici.

Nous pouvons maintenant rechercher quels sont les caractères distinctifs des monnoies propres à chacune des divisions que j'ai indiquées, afin que vous puissiez juger à laquelle appartient la pièce qu'on vous présentera, et la mettre à sa véritable place dans votre médailler. Ma seconde lettre traitera des monnoies qui ont circulé dans les Gaules jusqu'à nos premiers rois chrétiens.

Agréez, etc.

E. Cartier.

MÉMOIRES

SUR PLUSIEURS ENFOUISSEMENTS NUMISMATIQUES DÉCOUVERTS DANS LA SOLOGNE BLÉSOISE.

L'IMPORTANCE des découvertes d'enfouissements numismatiques n'a pas été assez appréciée jusqu'ici, ou, du moins, l'on n'a pas pu en tirer tout le parti possible, faute d'un recueil spécial où les faits relatifs à ces découvertes fussent consignés avec tous les développements nécessaires. Ce n'est pas uniquement parce qu'elle procure quelques pièces de plus aux collections, que la trouvaille d'un trésor monétaire est précieuse; mais c'est surtout par les documents utiles qu'elle fournit à l'histoire en général, et à la classification des monnoies, en particulier. La médaille trouvée au pied d'un monument sur lequel l'histoire est muette, peut nous apprendre l'époque, et parfois même le motif de sa construction. Si, dans les ruines d'un édifice, d'une ville, on découvre des monnoies enfouies, les plus récentes donnent non-seulement la date probable de l'enfouissement, mais elles peuvent nous révéler encore celle de la destruction de la cité. Souvent la rencontre d'un trésor monétaire considérable donne à penser que dans le voisinage existoit jadis quelque monument; et la découverte des pièces cachées conduit à celle des ruines d'un édifice intéressant, quelquefois même d'une localité importante.

Si nous nous occupons des documents obtenus pour la numismatique proprement dite, nous ne les trouverons pas d'un moindre intérêt; et ils méritent d'autant plus d'être recueillis, qu'ils ont manqué aux auteurs des ouvrages les plus complets sur la science. Leurs travaux ont eu, en général,

pour unique base, les anciennes collections publiques et particulières dans lesquelles une pièce douteuse étoit rangée, étiquetée, d'après l'ordre chronologique, ou la suite des villes, princes ou prélats, auxquels elle passoit pour appartenir, sans qu'on eût tenu compte des circonstances relatives à la trouvaille qui en avoit été faite. Cependant, c'est par la réunion de ces circonstances, et seulement par elle, que l'on auroit pu décider, d'une manière sûre, l'attribution de cette pièce, soit en raison du lieu où elle avoit été trouvée, soit parce qu'elle faisoit partie d'un enfouissement renfermant plusieurs pièces contemporaines dont la date étoit connue. Une pièce tellement douteuse qu'elle n'avoit pu trouver place dans aucune suite, auroit peut-être été déterminée facilement de la même manière. En un mot, l'examen attentif de toutes les pièces composant un enfouissement numismatique, et le rapprochement de toutes les circonstances relatives à sa découverte, conduisent à des synchronismes précieux pour la classification des monnoies ou médailles.

Ces vérités sont vulgaires pour la plupart de nos lecteurs; mais le but que nous nous proposons, dans la publication de la Revue, ne nous permet point de les passer sous silence. Désirant contribuer, par tous les moyens en notre pouvoir, à répandre le goût d'une science restée long-temps le partage trop exclusif d'un petit nombre d'adeptes, nous ne devons négliger aucune occasion d'éclairer les premiers pas des débutants dans la carrière.

La Sologne blésoise, pays aujourd'hui en grande partie inculte et désert, fut très anciennement habitée, et dut nourrir une population considérable, qu'une suite de circonstances malheureuses fit graduellement disparoître. Le grand nombre de médailles gauloises que l'on y trouve, témoigne d'une civilisation antérieure à celle de la portion de l'ancien comté

de Blois, située sur l'autre rive de la Loire; cette contrée, couverte d'une immense forêt jusqu'à l'époque romaine, ne fournit guère de médailles antérieures à la conquête.

Sous la domination des Romains, la Sologne fut traversée par différentes voies que les conquérants traçoient d'ordinaire sur l'alignement des vieux chemins gaulois, comme ils substituoient leurs établissements à ceux du peuple vaincu. Ces communications, dirigées dans l'intérêt des relations de cité à cité, continuèrent à être suivies, tant qu'un reste d'indépendance fut attaché aux divisions territoriales; les rois francs et les grands bénéficiaires du moyen-âge, réparèrent et reconstruisirent les voies antiques, qui en ont retenu parfois les noms. Leur abandon complet ne date que de l'établissement du système de centralisation qui favorisa exclusivement les communications directes des provinces avec la capitale.

Tous les enfouissements numismatiques dont nous allons entretenir nos lecteurs ont été découverts le long des vieilles voies de la Sologne blésoise; ils ont contribué à nous faire reconnoître leur direction, leur ancienne importance, et même l'emplacement des édifices ou des localités échelonnés jadis sur les lignes qu'elles parcouroient. Ils nous fournissent aussi l'occasion d'émettre ici quelques idées générales sur les principales époques de notre numismatique nationale. De notre récit résultera la démonstration des différentes propositions énoncées dans ce trop long préambule.

I.

Médailles gauloises en or trouvées à Soings en 1826.

Soings est un bourg de la Sologne blésoise, très remarquable par sa position sur le bord d'un lac, par les ruines de constructions gallo-romaines dont le sol est rempli, et surtout

par son antique champ de sépulture qui, depuis près d'un siècle, a fourni un nombre considérable de vases funéraires aux collections des curieux.

La plus grande partie du territoire sablonneux de la Sologne ne renferme point de pierres, et il y est d'usage, quand on veut bâtir, d'aller en demander aux ruines antiques; car les Romains, plutôt que de renoncer à leurs habitudes d'élégance et de solidité dans les constructions, préféroient faire venir, souvent de très loin et à grands frais, des pierres pour l'édification entière des monuments publics, et pour les fondations, au moins, des maisons particulières. On comprend qu'en Sologne, le manque de pierres dut contribuer à une prompte destruction des édifices déjà à demi renversés par les barbares; aujourd'hui, c'est dans les entrailles de la terre que l'on va chercher les derniers débris des constructions élevées sous la domination romaine. Ces travaux amènent parfois des découvertes précieuses, que l'antiquaire doit surveiller avec soin, et dont tout l'intérêt historique tourne à son profit et à celui de la science, sans l'avoir entraîné dans les frais d'une fouille dont le résultat est toujours incertain.

En 1826, des recherches de cette nature, entreprises sur le bord du lac de Soings, et près de la ferme du Chastellier, mirent au jour les fondations de plusieurs constructions antiques, et notamment celles d'un édifice carré, revêtues d'un parement en pierres de petit appareil (*de minuto lapide*), et entourées de débris de colonnes, de corniches, de fresques, témoignant de l'ancienne importance du monument. Parmi les décombres se rencontroient fréquemment des médailles du haut-empire, mêlées à un grand nombre de *petits-bronzes* gaulois. La trouvaille d'un trésor composé de médailles gauloises en or, et d'un collier du même métal, ne fut connue que l'année d'après, le maçon, chargé de la fouille, ayant tenu cette découverte secrète, afin de s'approprier la totalité du

trésor. Déjà les orfévres l'avoient converti presque entièrement en lingots, quand m'arrivèrent le petit nombre de pièces, échappées au creuset, qui m'ont fourni le sujet de ce mémoire.

Ces faits et beaucoup d'autres que j'ai recueillis sur la localité antique de Soings, m'ont porté à penser que l'emplacement du *Chastellier* dut être l'endroit le plus anciennement habité dans le voisinage du lac, l'origine de la ville antique de Soings, le siége du culte, celui de l'administration civile et militaire, celui où se trouvoit la forteresse, *castellum*, élevée par les Romains pour contenir le pays, et qui servit plus tard à défendre la ville formée à l'abri de ses murailles. Peut-être la multitude de médailles, trouvées dans les ruines, provenoient-elles, soit de la caisse militaire, soit du trésor du temple?

Il ne faut pas s'étonner de la rencontre d'une si grande quantité de pieces gauloises au milieu de débris de constructions romaines. L'émission du numéraire avoit été si grande dans les Gaules, avant la conquête, qu'il dut circuler encore quelque temps après. Aujourd'hui même, on trouve en France plus de médailles gauloises en or, que de médailles romaines du même métal. Les historiens de l'antiquité sont unanimes à l'égard de l'opulence des Gaules, et de ses richesses en métaux précieux. L'or y étoit plus commun que l'argent; les Gaulois le jetoient dans les fontaines, les lacs, ou le déposoient dans les forêts sacrées. Plutarque, dans la vie de César, nous a conservé le proverbe grec, Γαλατικὸς πλοῦτος, et on sait que l'or gaulois servit puissamment les vues ambitieuses du conquérant, pour achever par la corruption ce qu'il avoit commencé par les armes. Mais le témoignage le plus curieux, et celui qui vient le mieux à mon sujet puisqu'il prouve l'abondance, dans les Gaules, de l'or et de l'argent *monnoyés*, à une époque reculée, c'est ce que Strabon

et Athénée, d'après Posidonius, nous rapportent de Luern, roi des Arvernes, qui vivoit dans le IIe siècle avant notre ère. Ce prince, lorsqu'il paroissoit en public, semoit à pleines mains de la monnoie d'or et d'argent, χρυσοῦ νομίσμα καὶ ἄργυρου, à travers la foule qui entouroit son char. (Strabon, liv. IV, chap. 2; Athénée, liv. IV, chap. 13.)

La découverte du trésor du Chastellier, dont la presque totalité a été fondue, ne sauroit à elle seule jeter un grand jour sur la numismatique gauloise; mais, désirant donner dans la Revue un répertoire complet de tous les documents relatifs à cette partie de la scienee, je suis heureux de trouver une occasion de faire connoître des pièces que je regarde comme appartenant aux plus anciennes époques du monnoyage chez nos ayeux. Mon opinion, à cet égard, étant diamétralement opposée à celle adoptée généralement jusqu'à ce jour, je dois indiquer sommairement les principales divisions que mes recherches m'ont amené à établir dans la numismatique gauloise. Il restera bien entendu que je n'ai voulu donner ici rien autre chose que des conjectures, l'état de la science ne me paroissant pas encore assez avancé pour formuler, en dernier ressort, une classification qui peut, à l'aide de nouvelles découvertes, et par suite de l'impulsion donnée aux recherches sur ce point, être considérablement modifiée, ou même détruite.

Ire ÉPOQUE. Imitation des médailles macédoniennes de Philippe II, rapportées par les Gaulois, après leur expédition en Grèce, près de trois siècles avant notre ère, ou introduites dans les Gaules par le commerce, qui en fit la monnoie la plus universellement répandue de l'antiquité jusqu'à la décadence de l'Empire. Les médailles d'or sont les plus communes. Les légendes sont très rares; quand il s'en présente, elles sont imitées de celles des médailles grecques.

Pendant cette première époque, dont il est difficile de dé-

terminer la durée, mais que l'on pourroit peut-être conduire jusqu'aux premières conquêtes des Romains dans la Gaule, l'art du monnoyage parcourt différentes phases. Les médailles du Chastellier, figurées pl. II, appartenant à une seule de ces phases, j'ai cru devoir y ajouter pour rendre mon travail plus complet, deux pièces de ma collection, trouvées aussi à Soings, mais isolément, dont l'une, n° 1er, offrant une imitation plus exacte des médailles grecques, indique la période de l'art la plus ancienne; et dont l'autre, n° 10, dans laquelle l'imitation est complètement dégénérée, fait voir la transition du style de la première époque à celui de la seconde.

IIe ÉPOQUE. L'art en dégénérant tend à se naturaliser gaulois; il reste d'école grecque, mais il adopte des types et des légendes appartenant plus spécialement au pays. Les chefs ou vergobrets font frapper des monnoies à leur nom. L'argent est le métal le plus communément employé. L'influence des relations avec les Romains se fait sentir; les légendes sont souvent écrites en lettres latines vers la fin de cette époque, que l'on peut conduire jusqu'à la conquête totale des Gaules.

La trouvaille du Chastellier n'ayant point fourni de pièces de la deuxième époque, j'emprunte à la collection de M. Boilleau, de Tours, la médaille, n° 11, trouvée dans les ruines antiques de la ville de Luynes, et qui nous offrira un spécimen de la monnoie d'or de cette période.

IIIe ÉPOQUE. Médailles autonomes. Peu antérieures à la conquête de César, et frappées depuis par certaines cités, auxquelles les Romains conservèrent ou accordèrent certaines franchises. Les monnoies d'or deviennent très rares, et il est présumable que les Romains retirèrent au peuple conquis le droit d'en frapper.

Le cabinet de M. Boilleau nous offrira une pièce autono-

OR.

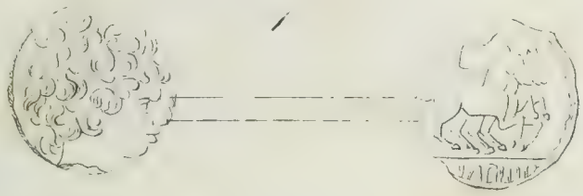

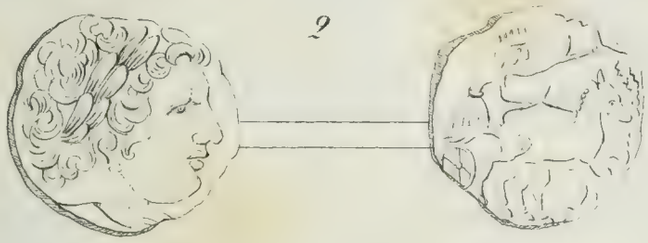

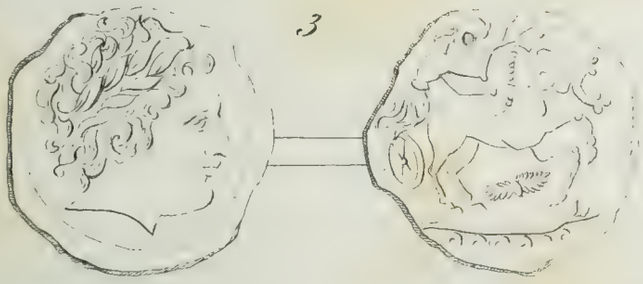

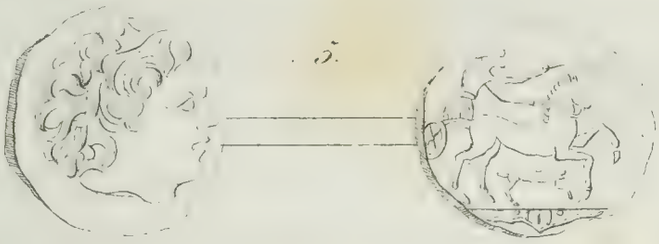

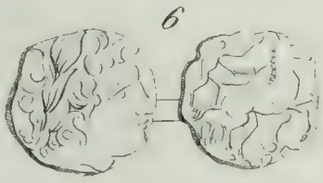

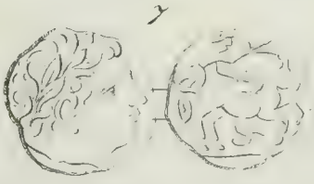

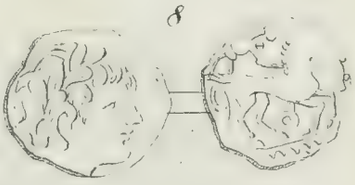

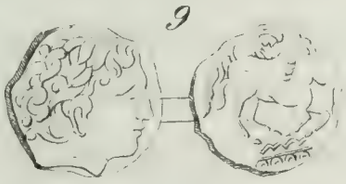

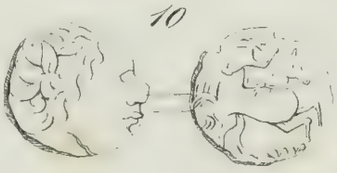

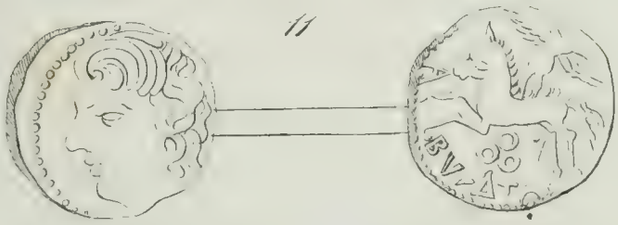

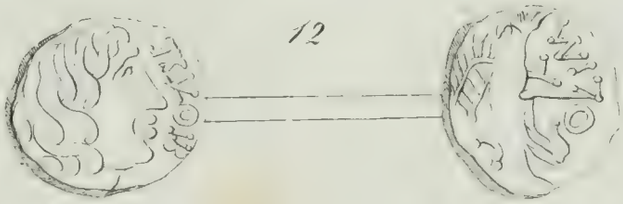

me en or, très curieuse, trouvée à Muides en Sologne, près d'une ancienne voie conduisant de Baugency à Tours. (V. le n° 12.)

Pour ne pas multiplier les détails, je n'ai parlé ni des médailles en *electrum*, ni de celles de potin ou de billon, qui forment de simples subdivisions des trois métaux principaux.

Observons que notre classification ne sauroit être uniformément appliquée à toutes les parties du territoire gaulois. Il doit se présenter des différences, et même des exceptions, d'après les divers degrés d'une civilisation fort inégalement répandue dans le pays, selon que les provinces se trouvoient plus ou moins éloignées du littoral de la Méditerranée où s'étoit établi un foyer civilisateur dès le VIIe siècle avant notre ère. Quatre zônes principales peuvent être reconnues à cet égard, répondant assez bien aux quatre grandes divisions romaines, en Narbonnoise, Aquitaine, Celtique et Belgique. Cette dernière partie de la Gaule pouvoit être à ses essais monétaires quand la première touchoit à la décadence de l'art.

D'après notre système, l'art monétaire chez les Gaulois auroit suivi une marche décroissante à mesure qu'il se seroit éloigné de l'art grec qui présida à son origine, à une époque où il étoit arrivé à son plus haut point de perfection. On verra ainsi la décadence du monnoyage des Gaulois se lier à celle de leur indépendance nationale.

Je répéterai que je n'ai nullement la prétention de donner ici une classification dans laquelle devroient se ranger toutes les monnoies gauloises publiées par la Revue; je connois les inconvénients de tout système établi *à priori*, et je n'exposerois pas aujourd'hui le mien s'il n'étoit le résultat de recherches antérieures, et surtout d'inductions fournies par l'examen de plusieurs enfouissements de médailles gauloises. J'ai donc jugé

utile de faire précéder mes observations sur quelques-uns de ces enfouissements, par l'exposition des doctrines dont ces observations seront le développement naturel.

Les médailles que je donne dans la pl. II sont rangées suivant l'ordre que je viens d'indiquer; je ne pense pas qu'aucune d'elles ait été publiée.

On s'est souvent mépris sur la valeur des produits de l'art gaulois, parce qu'on en a toujours jugé d'après des monuments grossiers, remontant aux époques de la plus grande barbarie, monuments conservés depuis, et que l'on put même continuer à construire par des motifs purement religieux. L'art, comme la civilisation tout entière des Gaules, mérite plus d'éloges qu'on ne lui en a accordé communément; et pour en être convaincu, il suffiroit de reconnoître que la civilisation gauloise emprunta beaucoup aux Grecs avant d'avoir rien reçu des Romains. Ne pouvant traiter ici qu'un des points de cette question, nous espérons au moins le résoudre d'une manière absolue par le seul examen des monnoies que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

1. Tête nue et imberbe, tournée à droite.

℞. ΙΑΛΙΠΟ. Figure dans un bige allant à droite. Or fin. Poids : 78 grains.

Les statères de Philippe II pèsent ordinairement 160 grains, et on n'en connoît pas de fractions authentiques; mais les Gaulois, après avoir imité le statère, et en avoir conservé le type pour celui de leur monnoie, jugèrent sans doute nécessaire d'en avoir des fractions, ou bien, ils en émirent plus tard quand celles frappées par Alexandre III et Philippe III leur furent connues.

Cette pièce, qui est un peu rognée, est donc analogue pour le titre, le poids et le module, au demi-statère d'or des Grecs. La fabrication et le style en sont très remarquables; elle me paroît l'expression la plus complète du type grec transporté

sur la monnoie des Gaules, et elle donne une idée favorable de l'aptitude qu'avoient les Gaulois à imiter les procédés artistiques des peuples plus avancés qu'eux en civilisation. Il est impossible de ne pas reconnoître dans notre médaille une imitation servile des Philippes d'or avec le Revers du bige et la légende ΦΙΛΙΠΠΟΥ.

M. Mionnet, dans son grand ouvrage, donne, tome I du Supplément, n° 126, une pièce analogue à celle-ci.

Les n°s 2 à 10 de la pl. 11, représentent les pièces provenant de la trouvaille du Chastellier. Elles approchent toutes, par le poids et le module, du statère grec et de ses divisions; mais elles sont inférieures à la pièce précédente pour le titre et la fabrication. Néanmoins l'élégance du type grec est encore assez bien conservée du côté de la tête, imitée de celle d'Apollon qui figure sur les pièces macédoniennes. Le Revers est barbare, et l'on a peine à se rendre compte de cette inégalité de travail. Le bige qu'il représente est également une imitation du type du Revers des Philippes d'or; mais le plus souvent un seul cheval est attelé au char, qui n'est lui-même indiqué que par une roue placée au-dessous du conducteur; l'art gaulois n'a pu aller plus loin. Les symboles que l'on remarque dans le champ sont encore une imitation grecque, et il est probable que d'abord elle ne dut pas être mieux raisonnée que celle de la légende.

Toutes les pièces de la découverte du Chastellier étoient de la plus belle conservation, frappées au même poids et au même titre, et vraisemblablement sorties, vers le même temps, du même atelier monétaire. On pourroit en conclure que les différences très multipliées des symboles n'étoient pas, du moins alors, les marques de la Monnoie où les pièces étaient frappées. Je ne chercherai pas à donner, de chacun de ces symboles, une description qui seroit peu intelligible, et à laquelle la vue de la planche suppléera avec avantage.

Les médailles, n°s 2 à 5, sont des imitations du statère de Philippe II.

2. Tête d'Apollon laurée tournée à droite.

℞. Un bige allant à droite, conduit par un homme tenant à la main une petite branche de chêne ou de houx. Au-dessous des chevaux, un symbole difficile à déterminer. Poids: 147 gr.

De toutes les pièces du Chastellier, celle-ci imite le mieux le statère de Philippe II.

3. Tête d'Apollon laurée, à droite.

℞. Char attelé d'un seul cheval, allant à droite, type le plus ordinaire des médailles gauloises de la première époque. Trois symboles; l'un d'eux est une imitation du foudre, qui est aussi l'un des symboles des médailles grecques; celui placé vis-à-vis de la tête du cheval, pourroit bien représenter un ornement ressemblant à un hausse-col, et dans le genre de ceux décrits par notre collaborateur, M. le comte de Gerville, dans le tome IV des Mémoires des antiquaires de Normandie, pages 275 et suivantes. Poids: 146 grains.

4. Mête tête.

℞. Type ordinaire. Le conducteur du char tient, au lieu de fouet ou de baguette, une courroie à laquelle est attachée une espèce de médaillon en forme de losange, qui pend au-dessous du ventre du cheval. La roue du char est remplacée par le même ornement. Symbole analogue à l'un de ceux de la pièce précédente. Poids: 146 grains.

5. Tête imberbe diadêmée, à droite.

℞. Type ordinaire. Conducteur à tête de singe, tenant un fouet à la main. Entre les jambes du cheval, un chien en course. Dessin arabesque pour symbole. Poids: 146 grains.

Cette pièce offre des différences assez remarquables, dans le type et la fabrication, avec les autres pièces du Chastellier.

Les médailles, n°s 6 à 10, sont des imitations du quart de statère.

6. Tête d'Apollon laurée, à droite.

℞. Type ordinaire. Symbole inconnu. Poids : 37 grains.

7. Tête d'Apollon laurée, à droite.

℞. Type ordinaire. Symbole inconnu, offrant quelque analogie avec celui de la pièce précédente. La crinière du cheval est libre, et non partagée en bouffettes, comme on le remarque habituellement sur les médailles gauloises. Le conducteur du cheval est barbu. Poids : 36 grains.

8. Tête d'Apollon laurée, à droite.

℞. Type ordinaire. Comme sur le ℞. n° 5, le conducteur du char tient un médaillon suspendu par une courroie ; celui-ci est circulaire. Symbole en forme de croissant semblable à celui du ℞. n° 3, et placé de même. Un autre symbole remplace la roue du char. Poids : 36 grains.

9. Tête d'Apollon laurée, à droite.

℞. Type offrant des différences notables avec les précédents. La crinière du cheval est flottante; rien n'indique la présence du char; le corps du conducteur est terminé en queue de serpent. Poids : 36 grains.

10. Tête nue et imberbe, à droite.

℞. Type ordinaire. La crinière du cheval est libre; la présence du char n'est pas indiquée; le conducteur porte une chevelure longue et flottante. Module plus petit, fabrique barbare, or à très bas titre. Poids : 34 grains.

On remarquera que le module, le poids et le titre s'altèrent de plus en plus, à mesure que le type s'éloigne de sa pureté primitive.

11. Tête nue et imberbe, à gauche, entourée d'un grenetis. *Electrum.*

℞. ABVCATO. Cheval au galop, à gauche, portant un aigle

éployé. Trois disques pour symbole. Fabrique barbare. Poids : 126 grains.

Cette pièce est probablement la même que celle donnée par M. Mionnet, tom. I, n° 13, avec la légende BVCATO. Elle s'éloigne complètement, sous tous les rapports, de l'imitation du statère grec.

12. AVLOIB. Tête nue et imberbe, à droite.

℞. SOLIMA. Un oiseau et le symbole, en forme de croissant, déjà signalé aux n°s 3 et 8. Fabrique très barbare. Or à très bas titre. Poids : 68 grains.

Le souvenir de l'art grec, encore sensible dans la pièce précédente, a entièrement disparu de celle-ci. On observera la forme globuleuse de l'extrémité du nez et des lèvres, style particulier aux époques de décadence dans l'art monétaire.

On trouve les légendes :.. AIM, . OLIM, SOLIM, SOLIMA et COLIMA, au Droit d'un grand nombre de pièces d'argent, offrant des Revers différents de celui de la médaille n° 11. (V. Mionnet, tom. I, n°s 119, 26 et 27 ; et Sup^t, tom. I, n°s 80 à 82.) Dans notre prochaine livraison, M. de Saulcy nous en donnera plusieurs empreintes. Je lui laisse le plaisir de faire connoître lui-même l'attribution qu'il a trouvée de ces pièces, rangées jusqu'à présent parmi celles des chefs gaulois. La médaille n° 12, est la première en or que l'on ait éditée, et qui ait offert à la fois le nom du chef avec celui de la ville.

Nous avons touché, dans ce mémoire, les points principaux de la numismatique gauloise, et nous avons vu l'application d'une nouvelle théorie à la classification des monnoies d'or, pendant les différentes époques de leur cours. Dans un second mémoire, l'examen des médailles d'argent, trouvées dans la commune de Cheverny, nous fera suivre

l'art monétaire gaulois jusqu'à une période plus avancée de la dernière époque; et dans un troisième, nous atteindrons ses dernières limites, en traitant des médailles de bronze que l'on rencontre en très grand nombre à Soings, et dans les ruines d'autres établissements gallo-romains de la Sologne blésoise.

L. DE LA SAUSSAYE.

RECHERCHES

SUR LES FONCTIONS DES MONÉTAIRES DE LA Ire RACE DES ROIS DE FRANCE.

Presque toutes les monnoies mérovingiennes connues, se présentant avec un nom propre suivi d'une abréviation quelconque du titre *Monetarius*, ont été classées pêle-mêle, sous le nom de *Monétaires de la première race*, sans que l'on ait cherché si les noms inscrits pouvoient être de quelque secours dans l'attribution des effigies royales qui se voient constamment sur ces monnoies. D'un autre côté, des noms propres s'y étant rencontrés sans le titre *monétarius*, on a pensé, par extension, qu'il falloit les porter sur la liste des officiers monétaires dont les fonctions ont été constatées formellement par les légendes.

On a donc reculé devant l'idée de trouver parmi ces officiers quelques personnages marquants, dont la mémoire auroit été transmise par les écrits des historiens, et l'on a dû supposer une indifférence complète de la part des princes francs pour le droit d'inscrire leur nom sur la monnoie de l'état.

En résumé, dans les monétaires on n'a vu que des officiers obscurs, sans importance politique, et, par suite de cette décision, il est devenu nécessaire d'adopter pour les monnoies mérovingiennes, une classification purement géographique et tout-à-fait indépendante de la chronologie.

Ce système peut-il être modifié, ou devons-nous continuer à le suivre aveuglément? C'est ce que je vais essayer de discuter ici.

Et d'abord, quelles étoient les fonctions des officiers qui portoient le titre de monétaire ? A eux appartenoit la fabrication de la monnoie de l'état; à eux aussi la responsabilité de cette fabrication. La présence de leur nom et du nom de l'officine à laquelle ils étoient attachés, étoit une garantie, nécessaire sans doute, au libre cours et à l'acceptation des monnoies qu'ils émettoient. Mais loin de voir dans cette présence indispensable du nom de l'officier monétaire, une obligation imposée par le prince, je suis fort disposé à croire que c'étoit un honneur délégué en compensation d'une grave responsabilité. En effet, de deux choses l'une : ou le prince ne faisoit aucun cas de la prérogative d'inscrire son nom autour de son effigie, et alors nous n'aurions pas une série monétaire à peu près complète des princes francs de la famille de Mérovée, offrant leurs légendes nominales ; ou ils y tenoient fortement, et par suite, renoncer à ce droit en faveur des officiers chargés de la fabrication de leurs monnoies, devenoit une concession d'une assez haute importance. D'ailleurs les pièces mérovingiennes offrent toujours, ou du moins à très peu d'exceptions près, une effigie que le diadême fait nécessairement reconnoître pour royale; comment donc expliquer cette exigence au sujet de l'effigie, en la faisant cadrer avec une entière indifférence au sujet de la légende.

A l'arrivée des Francs dans les Gaules, le droit d'y frapper monnoie étoit encore la propriété, le monopole des empereurs romains ; car il fallut une concession en règle du droit de frapper de la monnoie d'or, pour que Clother Ier pût l'exercer à Arles. Chez les peuples barbares impatronisés dans les provinces de l'empire ; chez les Goths d'Italie, par exemple, la monnoie, par suite des traités ratifiés, devoit être empreinte de l'effigie et du nom de l'empereur, et les cabinets offrent des preuves nombreuses de ce fait historique.

Mais ce que nous voyons aussi, on ne peut plus clairement, dans la suite monétaire des rois goths, c'est l'usurpation lente et successive du droit d'effigie et de légende que ces rois désiroient avec ardeur, mais n'osoient s'arroger brusquement. Ne dut-il pas en être absolument de même chez les Francs? Je n'en fais pas le moindre doute. Il existe quantité de monnoies d'or frappées à Marseille (1), à Vienne, à Arles, au nom d'empereurs bysantins, qui n'y exerçoient aucune autorité de fait, puisque déjà le partage de la France méridionale avoit été conclu entre les fils de Clother; et tous les numismatistes ont vu des tiers de sol d'or de Justinien, sans origine reconnue, et qualifiés de barbares, que je n'hésite pas à regarder comme les premières monnoies frappées par les princes d'origine franke (2).

Maintenant, si ces princes avoient complètement dédaigné le droit d'inscrire leur nom sur la monnoie, il s'ensuivroit que pendant l'existence de leur dynastie seulement, cette indifférence eût été de mise. En effet, à peine la race de Mérovée est-elle remplacée sur le trône par celle de Charles, que nous trouvons les monnoies de l'état constamment empreintes du nom royal, même chez les concessionnaires des droits régaliens, pour qui la condition de mettre le nom du roi sur

(1) Il existe dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XX, un mémoire fort curieux de M. Bonamy, sur l'origine des monnoies d'or de Maurice Tibère, frappées à Marseille. L'auteur établit d'une manière fort probable que ces monnoies furent émises par Gondovald-Ballomer, prétendu fils de Clother Ier, qui régna sur une partie de la France méridionale de 583 à 585. J'engage fortement le lecteur à prendre connoissance de ce mémoire, dans lequel l'histoire tout entière de Gondovald se trouve parfaitement développée.

(2) Cette notice étoit écrite lorsque j'ai eu connoissance de l'intéressante dissertation du comte Giulio di S. Quintino, sur les monnoies des rois lombards. Cet habile numismatiste leur attribue avec raison bon nombre de ces tiers de sol d'or barbares, imités des tiers de sol impériaux.

leur monnoie, étoit une condition, *sine quâ non*, du libre exercice de ces droits. Il est inutile, je pense, de faire remarquer qu'un peu plus tard, le droit monétaire devint le plus envié, le plus couru de tous ceux que les rois pouvoient accorder à leurs barons. Ainsi, entre deux époques d'une réserve très grande dans la concession du droit de monnoie, nous trouverions une période assez courte pendant laquelle il auroit été méprisé par le prince, ou du moins abandonné complètement à des officiers subalternes. Disons-le franchement, il n'est guère vraisemblable qu'il en ait été ainsi : la charge de monétaire, loin d'être obscure et sans renom, devoit être une dignité fort prisée et peut-être même accordée comme récompense de services éminents (1).

Les communications étoient peu fréquentes, surtout peu commodes, sous les princes mérovingiens; par suite, il falloit de nombreux hôtels monétaires pour faciliter les transactions de tout genre. Le prince ne pouvant répondre par lui-même de la bonté des monnoies frappées loin de lui, et sur lesquelles pourtant il exigeoit qu'on plaçât son effigie, devoit, dans chaque province, confier à des hommes probes et connus, le soin de diriger leur fabrication. Ceci amène naturellement à penser que les monnoies mérovingiennes à légendes nominales, sont celles qui se frappoient dans la résidence même du roi, et dont la loyauté étoit garantie par la présence de son nom.

Toutes ces réflexions me sont suggérées par le fait de l'existence des tiers de sol d'or frappés au nom de Dagobert Ier et de Clovis II, son fils, et qui offrent en outre le nom de saint

(1) Je suis vraiment heureux de voir mon opinion en quelque sorte garantie par le savant que je viens de citer dans la note précédente. Il dit, en parlant des monétaires : *Di non piccolo momento dovea esser allora nelle Gallie quell'uffizio, vedendosi quasi sempre primeggiare il nome e l'effigie di quelli sulle monete francese di quell'età.*

Éloy, *Eligius*, monétaire trésorier, conseiller intime, ministre de Dagobert et revêtu des plus hautes dignités ecclésiastiques.

Voyons les circonstances différentes que présente l'étude des monnoies signées du nom *Eligius*. Je citerai ces monnoies d'après Le Blanc (page 75), à l'exception de celle de Clovis II, que j'ai pu étudier en nature dans le cabinet numismatique de la ville de Metz.

La première offre les légendes PARISIVS FIT; ℞. ELEGIVS MONETARIVS. Les trois suivantes présentent les légendes DAGOBERTVS REX; ℞. PARISIVS CIVIS, ou REX FELICITER ELIGIVS.

Sur la cinquième on lit MONETA PALATINA, et au Revers une légende inintelligible avec le nom ELIGIVS.

Enfin, sur celle de Clovis II, on lit: PARIVS IN CIVET; ℞. CHLODOVEVS REX ELIGIVS.

De l'examen de ces monnoies résulte immédiatement le fait que saint Eloy a exercé la charge de monétaire à Paris. Si lorsque son nom se trouve inscrit sans le titre *monetarius*, nous devons regarder ce titre comme sous-entendu, il s'ensuit que saint Eloy étoit à la fois monétaire de Paris et de l'officine *palatienne*, si je puis m'exprimer ainsi; c'est-à-dire de l'atelier monétaire exclusivement attaché à la résidence royale, et qui par conséquent suivoit partout le prince régnant. Voilà donc déjà le fait d'une double charge monétaire, exercée par le même homme, mis hors de doute.

Maintenant sur les monnoies à légendes royales nominales, le titre *monetarius* a disparu, bien que le nom *Eligius* soit demeuré. J'en conclus que dans le cours de ces monnoies la présence de ce nom n'étoit pas une garantie pour les acceptants, et qu'elle se trouvoit tout entière dans la présence du nom royal. Pourquoi donc alors le nom *Eligius*, si ce n'est par une concession tout-à-fait honorifique en faveur d'un homme que le prince combloit de toutes les preuves possibles d'atta-

chement et de vénération? Ceci admis, il s'ensuivroit nécessairement qu'il y a possibilité de trouver sur les monnoies mérovingiennes les noms de personnages importants qui nous ont été transmis par l'histoire; ainsi les ministres, les ducs, les maires du palais et les patrices pourroient avoir été concessionnaires du droit d'inscrire leur nom sur la monnoie de l'état. Si l'on admet que l'emploi de monétaire donnoit seul ce droit, dont l'usage devoit être une garantie pour l'acceptation des monnoies, on doit croire que toutes les fois que ce titre manquoit à la suite du nom propre des obscurs monétaires, comme on les a supposés jusqu'aujourd'hui, une monnoie d'or transportée à vingt lieues de l'atelier qui l'avoit émise, devoit être fortement suspectée, sinon refusée nettement. Qui pouvoit en effet assurer que le personnage dont le nom étoit inscrit sur la monnoie avoit mission d'en garantir la loyauté? Dans l'hypothèse de l'obligation pour les monétaires d'y inscrire leur nom, il devoit être également obligatoire pour eux de le faire suivre de leur titre, qui constatoit en quelque sorte une bonne foi reconnue, et offroit une espèce de certificat royal auquel on pouvoit se fier. Ces monnoies à noms propres sans le titre *monetarius* se rencontrent assez fréquemment; ces noms propres n'appartiennent donc pas à des officiers obscurs.

Saint Éloy a rempli les fonctions de monétaire; personne n'en doute. Il les a remplies sous deux rois consécutifs, Dagobert Ier et Clovis II. Voyons quelles sont les particularités de son histoire qui peuvent jeter quelque jour sur la question, et nous serons forcés d'admettre, ou bien que la charge de monétaire étoit compatible avec les plus hautes dignités, ou bien que les noms des maires, des ministres, des patrices ou des ducs se plaçoient quelquefois sur la monnoie de l'état.

Nous devons à saint Ouen, le contemporain et l'ami de

saint Éloy, une histoire précieuse de sa vie, que j'ai dû naturellement consulter pour y chercher quelques lumières. Voici ce que j'y ai trouvé de plus saillant.

Saint Éloy naquit près de Limoges, d'une famille libre : *In villâ catalacense ad Lemovicas, parentibus ingenuis atque ex longâ prosapiâ christianis, Eligius natus atque altus est.* Il fut placé en apprentissage chez Abbon, habile bijoutier en or, qui géroit à cette époque l'atelier monétaire de Limoges. Éloy fit tant de progrès dans cet art qu'il acquit bientôt une grande réputation dans sa province. Il la quitta pour venir à Paris où il fut employé par Baobbon, trésorier de Clother II. Des circonstances favorables firent connoître à ce prince le mérite et les qualités brillantes d'Éloy, qui jouit dès-lors d'une haute faveur à la cour. Dagobert ayant succédé à son père Clother II, fit plus encore pour la fortune d'Éloy. Il le prit en grande affection et lui témoigna une confiance illimitée, qui valut au favori l'envie et la haine des seigneurs de la cour (*A quo Eligius tantâ familiaritate habitus est, ut plurimorum ejus felicitas ingens gigneret odium*). Éloy devint conseiller intime et trésorier de Dagobert, qui lui confia même une ambassade en Bretagne (*Eligii secreta peteret consilia..... Aliquandò rogatus à Rege legatione fungi in partibus Britanniæ...*). Certes, l'homme que le prince chargeoit de semblables missions, n'étoit pas un officier subalterne. Dagobert, monté sur le trône de France en 628, mourut en 638, et son fils Clovis II lui succéda. Sous ce prince, la haute faveur dont Éloy jouissoit à la cour, fut loin de diminuer, et ce ministre habile fut revêtu des hautes dignités de l'église. Promu à l'évêché de Noyon, il reçut la consécration épiscopale à Rouen, le 21 mai 640. Dix-neuf ans après, dans la nuit du 30 novembre au premier décembre 659, Éloy mourut, emportant la vénération et les regrets de la France.

Je laisse maintenant à chacun à décider ce qu'il croira de voir admettre à l'inspection des monnoies mérovingiennes signées du nom d'Éloy. Pour mon compte, je ne vois que deux conclusions possibles à tirer de leur existence : ou bien Éloy signoit comme simple monétaire, et alors cette charge étoit compatible avec les plus hautes dignités; ou bien il signoit comme ministre. Dans l'une ou l'autre supposition, il me semble très possible de rencontrer parmi les monnoies mérovingiennes, classées sous le nom de monétaires de la première race, des pièces qui offrent les noms de personnages puissants, dont les historiens de l'époque nous ont transmis la mémoire.

Je m'estime heureux de publier aujourd'hui, comme preuve de mon système, un tiers de sol d'or, inédit et peut-être unique, qui doit vivement intéresser tous les explorateurs des monnoies françoises.

CABL+ONNO. Buste royal à droite.

℟. MVMMOVS. Dans le champ une croix sur deux degrés; à droite et à gauche C. A., différent monétaire de Châlon; le tout dans une couronne.

Je n'hésite pas à lire sur cette monnoie le nom du fameux patrice *Mummolus*, élevé aux plus hautes dignités par le roi des Burgundes Gunthram, et qui trahit plus tard son bienfaiteur, pour s'attacher à la fortune du bâtard Gondovald. Il n'y a pas deux manières de lire la légende MVMMOVS, et le nom du lieu qui a vu frapper cette monnoie apporte une nouvelle preuve de l'attribution que je propose. Chacun sait en effet que Châlon-sur-Saône étoit la capitale et la résidence de Gunthram.

Voilà donc un nouvel exemple de la présence du nom d'un personnage illustre sur les monnoies mérovingiennes : on peut objecter, il est vrai, que cette monnoie a pu être frappée par Mummole, d'abord obscur monétaire, et devenu par la suite un personnage puissant ; mais il n'en demeureroit pas moins vrai qu'Éloy signant des monnoies sous Clovis II, n'a pu le faire comme officier subalterne.

F. DE SAULCY, de Metz,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

DES ANCIENS NOMS DE LA VILLE DE MELLE,

DISSERTATION LUE EN SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, LE 17 SEPTEMERE 1834 (1).

Peu de noms d'anciens lieux ont occupé autant les géographes et les numismatistes que les anciens noms de la ville de Melle, *Metullum*, *Metalum*, *Metallum*. Il s'en fant que la question ait été résolue dans le monde savant; car nous voyons Dufour, dans son ouvrage intitulé *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, et plus récemment encore M. Guérard, dans son excellent Essai sur le système de divisions territoriales de la Gaule, distinguer le *pagus metulensis* du *pagus metallicus*, et confondre ce dernier avec le *pagus medalgisus*, pays de Mauge; et l'opinion de d'Anville qui, dans sa Notice des Gaules, fait de *Metullum* la capitale des *Medulli* ou *Medulci*, habitants du Médoc, trouve encore beaucoup de partisans.

(1) La question relative à la situation du lieu désigné dans l'édit de Pistes, par le mot *Metullo*, n'ayant pas encore été résolue, et l'attribution des nombreuses pièces sorties de cet atelier monétaire étant par conséquent restée incertaine, nous regardons comme très importante, pour la numismatique françoise, cette dissertation sur les anciens noms de la ville de Melle. Notre zélé collaborateur nous promet le complément naturel de ce premier travail, dans une monographie des monnoies portant les divers noms de *Metullo*, *Metalo*, *Metullum* et *Metalum*. Il en possède une avec les légendes : SAVARICVS—METALO, qui, selon nous, n'est pas un des moindres arguments en faveur des conclusions de cette première notice, et qui lui fournira l'occasion de joindre aux monnoies de Melle, celles de Mauléon, principal domaine de plusieurs seigneurs poitevins du nom de Savary.

(*Note des Directeurs.*)

Grâce à l'immense recueil manuscrit de chartes poitevines fait par Dom Fonteneau, et existant à la bibliothèque publique de la ville de Poitiers, il me sera facile de prouver sans réplique que *Metullum*, *Metalum*, *Metallum*, pris comme nom de lieu, sont synonymes et signifient, sur nos anciennes monnoies et dans nos chroniques du moyen-âge, la ville de Melle en Poitou.

Nous trouvons dans une charte de l'abbaye de Saint-Maixent, portant vente d'un moulin par un nommé Guirate, un *Constantinus mellensis* au nombre des souscripteurs, avec Henry Ier, roi de France, et Guillaume, comte de Poitou. Cette charte, sans date précise, est cotée par Dom Fonteneau *vers* 1048.

Ce même *Constantinus mellensis* figure encore comme souscripteur à une charte, également sans date, mais cotée *vers l'an* 1057, portant donation à l'abbaye de Noaillé, près Poitiers, par Audebert, comte de la Marche, et autres seigneurs, de tous les droits et usages qu'ils avoient dans la terre de Mairé.

Que *Constantinus mellensis* signifie *Constantin de Melle*, c'est ce que personne, je pense, ne contestera. Nous allons voir maintenant dans des chartes du même temps et du même pays le même nom *Constantinus*, joint aux mots *de Metulo* et *metalensis*.

Constantinus de Metulo figure comme souscripteur:

1° Du don fait en 1041 à l'abbaye de Saint-Maixent, par un nommé Gauthier, de l'église de Saint-Heraye avec toutes ses appartenances. Cette charte de donation se trouve dans le *Gallia christiana*, *t. II*, *inst. col.* 342, et il est fait mention du même *Constantinus de Metulo* dans le même volume, page 1098, sous la rubrique de l'église de Saintes, à la date de 1038;

2° D'une charte d'affranchissement accordée à un serf,

par Archambaud, abbé de Saint-Maixent, l'an 1049;

3° Du don fait à l'abbaye de Saint-Maixent, vers l'an 1058, par Guillaume d'Engilbert, et un autre Guillaume, de quelques serfs qu'ils avoient affranchis.

Enfin nous voyons *Constantinus metalensis*, figurer en 1047, comme partie dans la cession suivante de l'abbaye de Saint-Palais, qu'il fait conjointement avec d'autres seigneurs à Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, pour la construction de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes.

« *Abbatiam sancti Palladii dimisit spontè Guillelmus* » *vice-comes comiti Goffrido, à quo habebat, ad con-* » *struendum cœnobium monacharum in honore sancte Ma-* » *rie. Abbatie verò ejusdem quam tenebat* CONSTANTINUS » METALENSIS *à predicto vice-comite, dimisit similiter. De-* » *dit etiam commutationen cuidam suo casato, de eâdem* » *abbatiâ Willelmo Forsblandito. Omnes autem autorizave-* » *runt spontè, in quâ abbatiâ construxit comes Goffridus et* » *comitissa Agnès canonicos ad serviendum sancto Palladio et* » *monachabus.* »

Cette cession se trouve aussi dans le *Gallia christiana*, *t. II, inst. col.* 482.

Il seroit absurde, je crois, de voir dans ce *Constantinus metalensis*, un autre personnage que *Constantinus mellensis*, un autre que *Constantinus de Metulo*. Mais comme on pourroit craindre qu'il n'y ait eu erreur d'une lettre commise, soit par l'écrivain, soit par le copiste de cette charte, qui auroit mis *metalensis* pour *metulensis*, complétons la démonstration et prouvons par d'autres exemples la synonymie des mots *Metulum*, *Metalum* ou *Metallum* et *Mella*.

Maingaudus de Mellâ paroît comme souscripteur au don de l'abbaye de Saint-Paul, fait sur l'instigation du comte Guy-Geoffroy, le 10 juillet 1081, à l'abbaye de Moûtier-neuf de Poitiers, par Isembert II, évêque de cette ville.

Maintenant, dans un extrait d'une longue charte, également tirée du chartulaire de Moûtier-neuf, en date du 13 juin 1237, nous verrons Hugues X, de Lusignan, comte de la Marche, et Isabelle, sa femme, confirmer à cette abbaye le don des dixmes dans les terres du château de Beruges, de la chapelle de Montreuil-Bonnin et de Jallais, qui en avoit été fait à cette abbaye par ce même Maingot, *de Metallo* ou *de Metulo*, et autres seigneurs.

« *In nomine Patris, et Filii et Spiritûs sancti, amen.* » *Nos, Hugo, comes Marchie et Engolisme et Yzabellis,* » *Dei gratiâ, illustris regina Anglie et comitissa Marchie,* » *notum facimus per presentes, eum ità sit, quod* MANGO- » DUS DE METALLO, *Hugo de Vivoniâ, et Angilbertus de* » *Lezigniaco et alii predecessores nostri hùc anteà dede-* » *rint Deo, gloriose matri ejus, sancto Johanni evange-* » *liste et sancto Andree Novi-monasterii..... Castrum* » *Berrugii et capellam de Mosterolio-Bonini et de Jal-* » *lais.*

» *Quam quidem donacionem et concessionem vidimus* » *in dicto monasterio et quoddam appunctamentum ini-* » *tum inter reverendum patrem nostrum dominum Pe-* » *trum, episcopum pictavensem et dictos* DE METULO, *de* » *Vivoniâ et de Lezigniaco super perceptione et dominio* » *decimarum omnium, etc....* »

Ainsi, voilà un Maingot appelé indistinctement, dans la même charte, *de Metallo* et *de Metulo*, et dans une autre charte *de Mellâ*. Les Maingots, qui devinrent seigneurs de Surgères, ont laissé des souvenirs dans le pays de Melle, et mon savant collégue à la société des antiquaires de l'Ouest, M. Rondier (1) m'a dit qu'il existoit aux portes de Melle,

(1) Je dois à M. Rondier un autre renseignement qui mérite d'être consigné dans cette Revue, et confirme l'opinion de M. Lelewel, qui fait de *Medolus*

avant la révolution, un fief appelé fief *Mangou*, qui, sans doute, tiroit son nom de *Mangodus*.

C'en seroit assez, je pense, pour prouver que *Metulum*, *Metalum*, signifient bien la ville de Melle, et les chartes que j'ai citées, jointes à l'existence d'une mine d'argent très anciennement exploitée à Melle (1), suffiroient sans doute pour faire appliquer à notre ville poitevine, préférablement à tous les autres endroits qui auroient pu porter le nom de *Metulum*, l'article du fameux édit de Pistes de 864, par lequel Charles-le-Chauve conserva à *Metulum* son atelier monétaire.

Cependant d'Anville et M. Guérard sont des autorités trop imposantes pour que je ne m'attache pas à examiner les arguments qu'ils ont fait valoir, ou qu'ils peuvent présenter en faveur de leurs attributions aux pays de Médoc et de Mauge.

Quant à l'assertion de Poulain, qui, commentant l'édit

un synonime de *Metullum*, *Metallum*. Il m'a appris l'existence, à Melle, près du lieu où MM. Manès et de Cressac ont reconnu les traces des anciennes exploitations de mines, d'une ruine qui porte le nom de tour de *Meudoc*. A la vérité cette construction est vulgairement attribuée aux Anglois; mais on sait que dans le Poitou le peuple fait honneur aux Anglois ou à la fée Merlusine de tous les monuments les plus anciens et les plus curieux. Il ne seroit donc pas impossible que les deniers de Charlemagne qui portent *Medolus*, *Medogus*, eussent été frappés à Melle, et non dans le Médoc, comme on le croit généralement. La tour de *Meudoc* étoit peut-être l'ancienne officine monétaire de Melle.

(1) Voyez dans les Annales des mines, année 1830, un rapport de MM. de Cressac et Manès sur les mines de Melle et les traces de leur très ancienne exploitation. M. de la Fontenelle possède des documents historiques qui prouvent qu'elles étoient encore exploitées à la fin du XVIe siècle, et, il y a peu d'années, des spéculateurs projetèrent de les rouvrir. Ils avoient même fait imprimer les statuts d'une société anonyme qu'ils vouloient former pour cette entreprise.

de Pistes, dans des manuscrits conservés à l'Hôtel des monnoies de Paris, traduit *in Metullo* par *à Mascon* (1), un seul fait suffit pour en faire justice, c'est l'existence d'un denier de Pépin, roi d'Aquitaine, qui porte pour légende *Metullo*. C'est donc en Aquitaine qu'il faut chercher cet endroit.

Du reste, l'examen des systèmes de d'Anville et de M. Guérard nous fournira l'occasion de discuter quelques points de l'histoire de nos provinces de l'Ouest, et nous montrera de nouveau *Metulum* et *Metallum* indistinctement employés dès le IXe siècle, ailleurs que sur nos anciennes monnoies, pour signifier une seule et même ville.

D'Anville, pour placer *Metullum* dans le Médoc, se fonde uniquement sur le passage suivant de la chronique des Normands, sous l'année 848 (2).

« *Nortmanni Burdegalam Aquitaniæ, Judæis proden-* » *tibus, captam depopulatamque, incendunt; deinde* » METULLUM *vicum populantes incendio tradunt.* »

Ce passage semble, en effet, annoncer une ville très rapprochée de Bordeaux, une ville que les Normands auroient prise et brûlée immédiatement après avoir réduit en cendres la capitale de l'Aquitaine; et la position de Castelnau de

(1) « *Metullum* est Mascon-sur-Saône, dit Poulain. Ceux qui habitoient aux » environs de la ville de Mascon sont appelés par Ptolémée *Medulli*, comme » ceux qui habitoient autour de la ville d'Autun, sont par lui appelés *Hedui*. » Les Allemands et anciens Gaulois ou François orientaux prononçoient le D » comme le T, de façon que *Medullum* et *Metullum* est le même. Aussi bien » pour *Edui* ou *Etui*, et Aultun pour Auldun, etc... Ce qui me fait confirmer » ceci, c'est qu'après avoir parlé de toutes ces villes où ledit seigneur veult y » être ouvrées et fabriquées espèces, et avoir nommé toutes ces villes qui sont » sur la rivière de Seine, il vient à nommer celles qui sont sur la Saône et la » Loire, comme Orléans, Chaalon et *Metullum* qui est Mascon. »

(2) Voyez cette chronique et celles citées ci-dessous, *apud rerum gallicarum Scriptores*, tome VII.

Médoc, qu'indique d'Anville, paroît satisfaisante, quand on s'en tient à ce court mémorial des expéditions des Normands.

Mais, si nous consultons une chronique plus étendue du même temps, les Annales de Saint-Bertin, nous retrouvons, sous la même année 848, les mêmes faits consignés absolument dans les mêmes termes, sauf une notable différence dans l'orthographe du nom du lieu; seulement d'autres faits intermédiaires se trouvent placés entre la ruine de Bordeaux et la ruine de *Metullum* ou *Metullium*, comme porte la chronique des Normands, suivant les différentes éditions, ou de *Metallum*, comme porte les Annales de Saint-Bertin.

« *Dani Burdegalam Aquitaniæ, Judæis prodentibus,* » *captam depopulatamque incendunt. Aquitani desidiâ* » *inertiâque Pippini coacti, Carolum petunt atque in urbe* » *Aurelianorum penè omnes nobiliores cum episcopis et* » *abbatibus in regem eligunt sacroque chrismate delibu-* » *tum et benedictione episcopali solemniter consecrant.* » *Piratæ Græcorum Massiliam provinciam, nullo obsis-* » *tente, vastantes impunè recedunt. Nortmanni* METALLUM » *vicum populantes incendio tradunt.* »

Ainsi, d'après les Annales de Saint-Bertin, la révolte des peuples d'Aquitaine contre Pépin, le sacre de Charles à Orléans, la prise et le pillage de Marseille par les pirates grecs, auroient eu lieu entre la ruine de Bordeaux, qui causa le soulèvement de l'Aquitaine contre son roi, et la ruine de *Metallum*. Ainsi, les Normands qui couroient les mers, abordant tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, pour dévaster les contrées voisines de la mer, auroient eu le temps (et ce dut être leur premier soin) de porter en sûreté les trésors qu'ils avoient enlevés de Bordeaux dans quelque île voisine des côtes où ils s'étoient établis et fortifiés, selon leur usage, et de revenir débarquer sur une plage plus rapprochée de la Loire, pour dévaster la ville de Melle, dont les

mines d'argent et la Monnoie, l'une des plus actives de la France à cette époque, devoient être un puissant appas pour ces avides guerriers.

Il n'est donc plus nécessaire de supposer un endroit très rapproché de Bordeaux, qui se seroit nommé *Metullum.* Le passage de la chronique des Normands, sur lequel s'appuie d'Anville, est expliqué et complété par les Annales de Saint-Bertin; et la position de la ville de Melle, à laquelle nous avons prouvé qu'appartiennent les noms de *Metullum* et de *Metallum*, ne contrarie plus l'histoire.

Que si nous recherchons maintenant les raisons qui ont engagé MM. Guérard et Dufour à confondre le *pagus metallicus* avec le pays de Mauge, que nous trouvons généralement nommé *pagus medalgisus, medalgus, medalgicus,* nous les rencontrons dans deux passages de la chronique de Nantes et de l'histoire de la Bretagne armoricaine, qui exposent, dans les termes suivants, les ravages commis en 843, par les hommes du nord, à Nantes et dans plusieurs parties de l'Aquitaine septentrionale.

« *Igitur cùm illi crudelissimi Normanni urbem Namne-* » *ticam et territorium ejus, vicos et Castella* METALICÆ REGIO- » NIS, *et Theofalgiæ et Herbadillæ dissipassent, oneratis* » *navibus suis plurimâ multitudine captivorum atque ma-* » *gnâ congerie auri et argenti et ornamenti, per alveum* » *Ligeris navigantes usque Herio insulâ regressi sunt.* »

Dom Bouquet, dans des notes sur les mots *metalicæ regionis* et *metallia*, qui se trouvent plusieurs fois répétés dans ces deux chroniques, les traduit lui-même par *le pays de Mauge.*

La proximité de ce pays et des pays de Tiffauges et d'Herbauge ont pu, j'en conviens, faire juger d'abord que les mots *metallicæ regionis* signifioient le pays de Mauge: mais un examen plus attentif de ces chroniques et des autres

annales du même temps, me persuade qu'on doit les appliquer au pays de Melle, qui, dans la première moitié du IXe siècle, alors que Niort ne faisoit encore que naître, embrassant dans sa circonscription une partie du territoire qui forma plus tard le *pagus niortensis*, pouvoit confiner aux pays de Tiffauges et d'Herbauge.

En effet, les Normands avoient été appelés par Nomenoé, prince de Bretagne, ils avoient rassemblé une immense armée (ce sont les expressions de la chronique de Nantes); ils avoient assiégé et pris la ville de Nantes. Est-il présumable qu'avec des forces aussi considérables, ils se soient contentés de pirater ensuite sur une seule des rives de la Loire, en la remontant avec leurs vaisseaux? Ne durent-ils pas laisser leur flotte à Nantes pour tenter, dans l'intérieur des terres, quelque expédition plus lucrative que le pillage du pauvre pays de Mauge, ce qui paroît même résulter des expressions dont s'est servi l'auteur des annales de Saint-Bertin pour raconter ces faits?

« *Piratæ Nordmannorum urbem Namnetum adgressi,* » *interfectis episcopo et multis clericorum atque laïcorum* » *sexúsque promiscui, deprædatá civitate,* INFERIORIS » AQUITANIÆ PARTES *depopulari adoriuntur.* »

S'ils avoient remonté la Loire jusqu'au pays de Mauge, eussent-ils épargné les bords opposés de ce fleuve? Et cependant ni la Chronique de Nantes, ni l'Histoire de la Bretagne armoricaine, ni la Chronique d'Angers, ne parlent, à cette date, de leurs dévastations dans l'ancien Anjou. Bien plus, le *Chronicon glonnense,* petit mémorial de Saint-Florent-le-Viel, monastère du pays de Mauge, garde le silence sur cette expédition des Normands.

Toutes les circonstances de cette irruption des Normands dans l'Aquitaine du nord, le silence de la chronique de Saint-Florent-le-Viel, les rapprochements que nous avons faits des

récits des différentes chroniques du temps, tout se réunit donc pour me convaincre que ce n'est pas le pays de Mauge, mais bien le pays qui avoit Melle, *Metallum*, pour capitale, qui sous le nom de *metallica regio*, est désigné comme le malheureux théâtre des dépradétions des Normands en 843.

LECOINTRE-DUPONT, d'Alençon,

L'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de l'Ouest

NOTICE

SUR UN DENIER D'ARGENT, FRAPPÉ A LYON, AU NOM DE CONRAD, ROI DE BOURGOGNE.

Il suffit d'une légère connoissance de l'histoire de France, pour se rappeler l'existence du deuxième royaume de Bourgogne, les circonstances principales de sa formation en 879, et celles de son extinction ou réunion à l'empire germanique en 1032.

Le comte Boson, beau-frère de Charles-le-Chauve, et gouverneur des pays situés entre la Saône, le Rhône et les Alpes, épousa en secondes noces Hermengarde, fille de l'empereur Louis II. Profitant ensuite de l'anarchie et des déchirements qui survinrent pendant la minorité de Carloman et de Louis III, fils de Louis-le-Bègue, il s'étoit fait déclarer souverain des provinces dont il avoit le gouvernement, par les évêques et les comtes de ces mêmes provinces, réunis au concile de Montaille, près Vienne en Dauphiné, et il prit ouvertement le titre de roi.

Après neuf ans de règne, il meurt, laissant sa couronne à son jeune fils Louis, surnommé *l'Aveugle*, lequel est élu ou reconnu par l'assemblée ou concile de Valence, en 890. Après des prospérités passagères, puisqu'il conquiert la Lombardie et se fait reconnoître empereur, Louis est battu et fait prisonnier en Italie par Bérenger, son compétiteur. Aveuglé par l'ordre de celui-ci, et ensuite remis en liberté pour achever paisiblement sa carrière et son règne en Bourgogne, il meurt à Vienne, sa capitale.

Après Louis (qui laissa un fils nommé Constantin, dont l'histoire s'occupe peu, et qui ne régna pas), une nouvelle dynastie vient s'asseoir sur le trône de Bourgogne.

Un comte Hugues, gendre et ministre de Louis-l'Aveugle, s'empara du pouvoir, au préjudice du jeune Constantin (1).

Mais déjà auparavant, et pendant les malheurs de Louis, Rodolphe de Stralingen, comte ou prince allemand de la maison Welf, avoit usurpé la souveraineté de la Bourgogne transjurane, c'est-à-dire de la Suisse et de quelques contrées voisines.

Bientôt après, Hugues et Rodolphe II (2), fils et héritier de Rodolphe de Stralingen, se font la guerre et se disputent l'Italie.

Après des alternatives de succès et de revers, les deux rivaux font la paix, et par un traité bizarre, échangent leurs souverainetés ou leurs prétentions. Hugues va régner en Italie (d'où il est ensuite chassé après maintes vicissitudes), et Rodolphe II reste paisible possesseur des deux Bourgognes.

A Rodolphe II, succède Conrad, son fils, qui, après un

(1) Quoique le prince Charles-Constantin n'ait point régné, il reçut en apanage le comté de Vienne, et des terres considérables qui s'étendoient sur la route et jusqu'au pied des Alpes; et il y a toute apparence qu'il est la tige réelle de l'illustre maison de Savoie.

(2) Quelques critiques ont pensé que Rodolphe II étoit fils de Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne (lequel étoit frère de Boson), et seulement neveu par sa mère, mais toujours héritier de Rodolphe I, dit de Stralingen. Enfin ils en concluent que Rodolphe II, roi de Bourgogne, et Raoul, roi des François, depuis 924 jusqu'en 936, ne sont qu'un seul et même prince, qui régna simultanément dans les deux états : savoir, sur les Bourguignons par droit d'hérédité, et sur les François par élection ou usurpation. M. l'abbé Guillon de Montléon a établi ce système dans une savante dissertation, et a été suivi par M. Mermet, dans son Histoire de la ville de Vienne, tome II, pages 292 et suivantes.

règne d'abord glorieux, et ensuite tranquille (qui lui fit donner le surnom de *pacifique*), meurt en 993.

Enfin Rodolphe III, fils de Conrad, et surnommé le *Fainéant*, règne long-temps, mais laisse relâcher tous les ressorts de la souveraineté. Les grands vassaux se rendent peu à peu indépendants : Rodolphe, sans enfants, et mécontent de ses plus proches parents, appelle comme héritier de sa couronne, ou plutôt de ses droits, un neveu par alliance, Conrad dit *le Salique*, roi de Germanie, et bientôt après empereur, sous le nom de Conrad II.

Rodolphe III meurt en 1032, et son royaume existant encore de nom, est réuni à l'empire germanique, après une durée d'environ 153 ans.

Ainsi, dans ce laps de temps, sept princes, portant le titre de rois, ont régné successivement sur un état, qui n'ayant pas toujours les mêmes limites ni le même titre, puisqu'il fut connu sous les noms de royaume de Bourgogne, de Vienne, de Provence ou d'Arles, comprenoit cependant des villes et des provinces considérables. Suivant toute probabilité, ces souverains avoient dû faire frapper de nombreuses monnoies; et cependant il paroît qu'il n'en fut pas ainsi, puisque des monnoies de ces sept rois, les unes nous manquent complètement, et les autres sont en général fort rares.

Jusqu'à ce jour l'on ne connoissoit que les suivantes :

1° Le denier d'argent, battu à Vienne par Boson, décrit et figuré par Le Blanc, page 136; par Duby, tome II, planche c, figure 1, et dont nous nous dispenserons, par conséquent, de donner de nouveau la figure et la description;

2° Les deniers d'argent, battus à Arles, rapportés et dessinés aussi par Le Blanc (page 142, figures 1 et 2), et qu'il attribue mal à propos, ce nous semble, à Louis II, dit le Bè-

gue, ou à son fils Louis III, et qui doivent plutôt appartenir à Louis-l'Aveugle, roi de Provence (1);

3° Un denier d'argent, frappé à Lyon, décrit et figuré par Le Blanc, page 145, et attribué par lui à Raoul, prédécesseur de Charles-le-Simple; mais qui convient mieux à Rodolphe III de Bourgogne (2). Le Blanc lui-même consent à cette attribution, et alors explique la majuscule S du Revers, comme l'initiale de *Segusianorum;*

4° Enfin le denier d'argent, frappé à Basle (qui faisoit alors partie de la Bourgogne transjurane), portant le nom de CHVONRADVS REX (publié par des auteurs allemands). Ce denier ne peut appartenir qu'à Conrad-le-Salique, et a dû être frappé entre l'année 1025, où il venoit d'être reconnu comme héritier du royaume de Bourgogne, et l'année 1027, où il fut revêtu de la dignité impériale (3).

Ces monnoies, nous le répétons, sont les seules, à notre

(1) Le savant Mader est tout-à-fait de cet avis, et prouve que les rois de France Louis II et Louis III, ne régnoient point sur la Provence, qui se trouvoit alors sous la domination de Boson, et n'ont pu faire battre monnoie à Arles. Mais ce même savant voudroit encore attribuer au même Louis-l'Aveugle, un autre denier ayant pour légende LVDOVICVS IMP. (Sans H, et avec un seul V), et au Revers XPIANA (*sic*) RELICIO, avec un temple, et presque semblables, à ces légères différences près, aux monnoies si connues de Louis-le-Débonnaire, qui offrent le même type. Mais la distinction est si subtile et si peu décisive, que nous ne pouvons pas accorder une grande confiance à cette conjecture.

(2) Voyez le n° 2, page 110.

(3) Voyez, entre autres, *Kritische Beytraege zur Münzkunde des Mittel alters, vom J. Mader, Prag.*, 1803, et *Versuch einer Munz Geschichte Augsburgs, in dem Mittel alter, vom Reyschlag : Tubingen,* 1835 (*).

(*) M. Lelewel a donné cette monnoie, pl. XVIII, n° 27, et il en mentionne une autre du même prince et de la même ville donnée par le docteur Grote, dans son journal numismatique allemand; cette pièce a un temple au Revers. Fauris de St.-Vincent, dans son Mémoire sur les monnoies de Provence, donne la pièce du roi Boson et une autre petite pièce, qu'il attribue à Conrad-le-Pacifique.
(*Note des Directeurs.*)

connoissance, qui aient été publiées et qui puissent appartenir au second royaume de Bourgogne.

Mais une découverte récente, faite dans les environs de Lyon, a fait connoître un nouveau denier, dont nous donnons ici la figure et la description, parce que nous le croyons inédit.

D'un côté, CONRADVS R.; au centre une croix.

Au Revers, LVCDVNVS, et le monogramme B S ou R S.

Nous ne pensons pas que cette monnoie puisse appartenir à Conrad-le-Salique, comme le denier frappé à Basle, et rapporté ci-dessus, tant à cause de l'orthographe différente du nom, que parce que ce prince porta le titre d'empereur cinq ans avant d'avoir recueilli l'héritage de Rodolphe III; et que d'ailleurs, occupé presque exclusivement de l'Allemagne et de l'Italie, il n'exerça sur le midi du royaume de Bourgogne qu'une vaine suzeraineté, laissant le domaine utile et la souveraineté réelle aux grands vassaux qui s'étoient déjà rendus indépendants.

Nous croyons donc que notre denier doit être attribué à Conrad, fils de Rodolphe II, et père de Rodolphe III. Ce prince ayant épousé Mathilde, fille de Louis IV, roi de France, qui lui avoit apporté en dot la ville et le comté de Lyon, il est facile de comprendre comment cette ville importante devint l'une des résidences de Conrad et son atelier monétaire (1).

(1) La ville et le comté de Lyon ou Forez, appelé en latin *Pagus Segusianorum*, après avoir fait partie de la souveraineté de Boson, étoient cependant revenus à la couronne de France, par suite de quelque traité qui reste inconnu, mais sans doute à l'époque des malheurs de Louis l'Aveugle.

Le monogramme, placé au centre du Revers, sur lequel se lit le nom LVCDVNVS, peut s'interpréter de deux manières; mais quelque leçon que l'on adopte, il n'en résulte aucune difficulté. En effet, si l'on s'arrête à B. S., l'on peut, à l'imitation de Le Blanc (sur l'S majuscule du denier de Rodolphe), lire sur celui-ci LVCDVNVS. *Burgundiorum Segusianorum.*

Si l'on y voit R S, ces deux lettres peuvent indiquer, soit le nom RODVLFVS que portèrent l'ayeul et le père de Conrad, fondateurs de la dynastie transjurane, soit peut-être encore les initiales de *Rhodanus* et de *Sauconia* (nom de la Saône dans la basse latinité du moyen-âge).

Mais nous ne nous attachons exclusivement à aucune explication du monogramme, attendu que ces explications sont en général hypothétiques et arbitraires. D'ailleurs nous n'avons sous les yeux, et dans notre cabinet, qu'un seul exemplaire du denier en question, bien conservé, il est vrai, mais qui cependant paroît avoir été légèrement altéré dans son centre par quelque choc ou percussion, qui aura pu altérer un peu quelque linéament du monogramme.

Il y a, au reste, tout lieu d'espérer que la *Revue Numismatique* exercera une influence salutaire sur le zèle de nos amateurs, et les engagera à publier successivement la description exacte et la figure des monnoies intéressantes, mais peu connues, qui pourront tomber dans leurs mains. Or, plus ces descriptions se multiplieront, plus la comparaison respective de nos vieilles monnoies éclairera les questions douteuses.

Le marquis DE PINA,

ancien député de l'Isère.

BIBLIOGRAPHIE.

SOURCES DE L'HISTOIRE NUMISMATIQUE DE LA BELGIQUE.

L'HISTOIRE numismatique complète de la Belgique reste encore à faire. S'il faut en croire l'abbé de Guasco (1), vers 1756, M. Overloop, maître de la Monnoie de Bruges, s'en occupoit avec activité; mais son travail, en admettant qu'il ait été réellement entrepris, n'a point paru. Le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, intitulé *Mémoires sur l'histoire monétaire des Pays-Bas*, par M. Van Heurck, in-folio, papier, ne doit pas faire concevoir de trop brillantes espérances aux personnes qui ne l'ont point vu. Ce n'est, en effet, qu'un recueil de rapports administratifs, à l'exception de quelques remarques sur les monnoies frappées pendant les troubles du seizième siècle, et d'un tableau de l'accroissement de la valeur numéraire des espèces d'or aux Pays-Bas, depuis 1489 jusqu'en 1749. La liste suivante indique plusieurs documents imprimés qui peuvent servir à l'écrivain qui tenteroit de combler une des lacunes les plus importantes de notre littérature. Si nous y avons inséré des ouvrages qui regardent directement la Hollande, c'est que les rapports qui ont existé entre les différentes provinces des Pays-Bas ont dû affecter nécessairement la numismatique. Il est bon d'observer aussi que les numismatistes recherchent avec empressement les anciens tarifs et réglements de monnoies avec empreintes. Nous en signalerons quelques-uns.

1. *Beschryvingh der Nederlantsche historie penninghen*, etc.; c'est-à-dire, Description ou Tableau de l'histoire métallique des Pays-Bas, par Gérard Van Loon; La Haye, 1723, 4 vol. in-fol.

(1) *Dissertations historiques*; Tournay, 1756, I, 259; notre édition de *l'Histoire des ducs de Bourgogne*, de M. de Barante, V, 16.

2. Le même ouvrage en françois, trad. par Van Effen; La Haye, 1732—1737; in-fol.

Cette histoire, rédigée d'une manière intéressante, commence à l'abdication de Charles-Quint et va jusqu'à la paix de Bade, en 1716. L'Institut des Pays-Bas, siégeant à Amsterdam, en a entrepris une continuation en hollandois et en françois, dont il a paru quelques livraisons. MM. de Geeland, d'Anvers, dont le cabinet numismatique est un des plus beaux de l'Europe, possèdent un exemplaire unique du texte original de Van Loon : il est remarquable par sa magnificence.

3. *Medalische historie der Nederlandtsche Vorsten*, etc.; c'est-à-dire, Histoire des souverains des Pays-Bas, par les médailles, par François Van Miéris; La Haye, 1732, 3 vol. in-fol.

Van Miéris, connu aussi comme peintre distingué, de même que son père et son ayeul, va depuis Albert, comte de Hollande, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint; de sorte que Van Loon est son continuateur.

4. *Histoire métallique de la république de Hollande*, depuis 1566 jusqu'en 1680, par Pierre Bizot, chanoine de Saint-Laumer-d'Herisson, dans le diocèse de Bourges; Paris, Horthemels, 1687, in-fol.; Amsterdam, 1688, 2 vol. in-8°.

Un supplément fut publié dans cette dernière ville en 1690, in-8°. On a reproché à Bizot d'avoir pris les deux pointes d'un bandeau, mis sur les yeux de certaines personnes, pour des oreilles d'âne, et de les avoir fait graver pour telles. Il est d'ailleurs fort inférieur à Van Loon.

5. *Explication historique des principales médailles frappées pour servir à l'histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, depuis que les Pays-Bas ont passé de la maison de Bourgogne à celle d'Autriche, en* 1477, *jusqu'en* 1716, par J. Le Clerc; Amsterdam, 1723, in-fol.

6. *De Goude en zilvere gangbaare penningen der grave engravinnen van Holland*, etc.; c'est-à-dire, Monnoies d'or et d'argent des comtes et comtesses de Hollande, par Camille van Alkemade; Delft, 1700, in-fol.

Recueil chronologique, depuis Floris III jusqu'à Philippe II. L'auteur, dans sa préface, traite des anciens priviléges monétaires.

7. *Nederlandtsche gedenk penningen*, etc.; c'est-à-dire, Médailles, médaillons et monnoies relatifs à l'histoire des Pays-Bas, publiés et expliqués par Jérôme de Vries et Jean Corneil de Jonge, avec des dissertations sur la numismatique; La Haye, van Cleef, 1829, in-4°, fig.

Les pièces expliquées dans ce livre sont au nombre de 45. Les dissertations roulent : la première sur quelques ventes publiques de médailles et monnoies faites dans les dernières années, principalement à Amsterdam; la seconde, sur les mesures employées pour perfectionner aux Pays-Bas l'art de la gravure depuis 1813; la troisième, sur les médailles d'honneur distribuées aux Israélites; la quatrième, sur les mesures prises pour la conservation des anciennes monnoies, lors de la refonte des espèces; la cinquième, sur les monnoies frappées sous le règne de Louis Napoléon; la sixième, sur la continuation de Van Loon, ordonnée par l'Institut, et dont la première partie parut en 1822, la seconde en 1824 et la troisième en 1827; la septième notice a pour objet les publications numismatiques de M. G. Van Orden, dont nous parlerons tout-à-l'heure; la huitième, les médailles consacrées par C. A. Rudolphi de Berlin aux célèbres médecins, chirurgiens, et naturalistes; la neuvième, K. Lanting, qui a ciselé en argent des portraits d'hommes distingués des Pays-Bas; enfin, la dixième, la mention de quelques recherches particulières sur la numismatique.

8. *Handleiding*, etc.; c'est-à-dire, Manuel de l'amateur de l'histoire métallique des Pays-Bas, contenant la description d'un grand nombre de jetons omis par Bizot, Van Loon et

Miéris; par G. Van Orden; Leyde, Herding, 1825, in-8° de 394 pages.

9. *Bydragen*, etc.; c'est-à-dire, Recherches sur la numismatique du royaume des Pays-Bas, par G. Van Orden; Zaandam, de Groot, 1828. Ier cahier.

L'auteur s'est occupé notamment des méreaux, des médailles de confiance, d'introduction, etc.

10. *Notice sur le cabinet des médailles et des pierres gravées de S. M. le roi des Pays-Bas*, par J. C. de Jonge, directeur; La Haye, veuve Allart, 1823, in-12 de VI et 180 pages.

11. *Specimen academicum inaugurale de privilegiis monetariorum Hollandiæ...;* auctore Adolpho Herberto Van der Mey, van der Linden; Lugduni Batavorum, 1765, in-4° de 93 pages numérotées.

Ce curieux mémoire n'ayant pas été mis dans le commerce, est d'une excessive rareté.

12. *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas, avec les figures de plusieurs monnoies de Belgique, tant d'or que d'argent, frappées avant l'année* 1450, par l'abbé Ghesquière; Bruxelles, 1786.

Ce livre étant généralement connu, nous nous contenterons de remarquer que les pièces sur lesquelles a travaillé Ghesquière se trouvoient en la possession du respectable Van Hulthem quand la mort vint le surprendre. Nous ferons observer aussi que Gramaye dit qu'il y avoit eu une Monnoie à Diest, et que ni Heylen ni Ghesquière n'en parlent; enfin, que dans le *Menagiana* de 1715 on lit, t. IV, pages 191-194, des détails sur la qualité de monnoyeurs et sur les monnoyeurs du *Serment de Brabant*, employés jadis en France.

13. *Antwoord*, etc.; c'est-à-dire, Histoire monétaire des Pays-Bas pendant le XVe et le XVIe siècles, par A. Hey-

len; Bruxelles, 1787, in-4° de 128 pages sans la table.

Ce savant mémoire a été couronné par l'Académie royale de Bruxelles.

14. *Recherches sur les monnoies frappées dans les provinces des Pays-Bas, aux nom et armes des ducs de la maison de Bourgogne, comtes de Flandre*, par M. Gérard.

Au tome V des anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles, *Histoire*, pp. 161-178. Ce mémoire date de 1786.

15. *Beantwoording*, etc.; c'est-à-dire, Mémoire couronné en réponse à cette question proposée par l'Académie royale de Bruxelles : *Quelles ont été les espèces d'or et d'argent ayant cours légal aux Pays-Bas, depuis le commencement du seizième siècle, jusqu'au règne d'Albert et d'Isabelle, inclusivement; leurs valeurs nominales primitives; leurs titres et leurs poids; les variations qu'elles ont éprouvées; les actes législatifs et réglements relatifs à la matière, et les villes et places où l'on battoit monnoie*, par D. Groebe, sous-bibliothécaire de l'Institut d'Amsterdam; Bruxelles, Hayez, 1835, in-4° de 182 pages.

16. *Kleine vermischte beytraege*, etc.; c'est-à-dire, Petite dissertation sur la connoissance des monnoies nationales et étrangères dans le duché de Luxembourg et le comté de Chiny, pendant le moyen-âge et les époques postérieures, par M. F. J. Muller; Trèves, Rost, 1829, in-4° de xv et 32 pages.

Feu M. G. F. Teissier, dans son Histoire de Thionville, p. 376, note, en promettant lui-même un traité de numismatique, remarquoit qu'on ignoroit encore jusqu'où remontoit le droit de frapper monnoie des comtes de Luxembourg, et que la monnoie la plus ancienne, que citoit Bertholet (qui a suivi dom Calmet), étoit du comte Henry II. M. Teissier pensoit que ce droit devoit être antérieur à ce prince de plus d'un siècle.

17. *De figueren, etc.;* c'est-à-dire, Empreintes des monnoies d'or et d'argent, etc.; Anvers, G. van Parys, 1580, in-12.

18. *Placcart* (sic) *du roy notre sire, contenant deffence* (sic) *du cours des florins d'or d'Allemaigne et de quelques aultres espèces;* Anvers, Verdussen, 1627, in-4°, dernière signature, S 5.

19. *Placcart du roy sur le réglement général de ses monnoyes;* Anvers, *ib.*, 1633, in-4°.

20. *Placcart du roy sur le réglement de ses monnoyes; ibid.*, 1644, in-4°, dernière signature G.

21. *Ordonnance du roy sur le réglement de ses monnoyes; ibid.*, 1647, in-4°.

22. *Déduction faict* (sic) *par les conseillers et maistres extraordinaires de la monnoye du roy, par laquelle se montre et prouve clairement, que l'observation soigneuse et ponctuelle du placcart de la monnoye, est très nécessaire,* etc.; in-4° avec un tableau.

23. *Notice sur l'histoire métallique de la révolution belge de* 1830, ou catalogue raisonné des médailles qui ont paru en Belgique, à l'occasion des événements politiques de 1830, par L. F. Le Begue; Gand, Lippens, in-12 de 52 pages, fig.

M. Guioth, ingénieur des ponts et chaussées à Liége, a inséré un pareil catalogue dans la *Revue Belge*, 1835, 2e livraison, pp. 92-101; 3e livraison, pp. 169-174; 5e livraison, pp. 314-321. Ces listes seront continuées.

24. M. J. D. Van der Meersch, médecin à Audenarde, a publié dans le *Messager des Sciences et des Arts*, imprimé à Gand, des monnoies obsidionales frappées à Audenarde en 1582, et inconnues à Van Loon.

M. Van Orden, déjà nommé, a traduit ce morceau dans le *Let-*

terbode ou *Messager des Lettres*, de 1828; n°s 5 et 6, mais sans y ajouter la figure de l'original.

25. *Charte flamande de Jeanne, duchesse de Braband*, de l'an 1393, sur le fait de la monnoie; publiée dans les *Mengelingen*, ou Mélanges de M. J. F. Willems, n° 5, pp. 334—354, (1829); sur une copie prise par M. Serrure, dans un registre des archives de Louvain.

26. *Histoire Numismatique de l'évêché et principauté de Liége, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la réunion de ce pays à la République françoise;* par le comte de Renesse-Breidbach; Bruxelles, Remy, 1831, 2 vol. in-8°.

M. de Renesse, dont le riche cabinet se vend actuellement à Anvers, possédoit à Coblence et à Elderene, près de Tongres, une prodigieuse quantité de monnoies anciennes et modernes, surtout des électorats ecclésiastiques d'Allemagne. En 1822, il nous avoit invité à rédiger le texte de l'histoire métallique des archevêques de Trèves, pour laquelle il avoit fait dessiner par Gottf. Wecker, de Coblence, 317 pièces différentes. Nous avions déjà commencé ce travail, qu'il nous a fallu abandonner, ayant été, cette année même, appelé à la chaire de philosophie de l'université de Louvain. M. de Renesse est mort le 26 avril 1833. On publiera incessamment *ses Loisirs, amusements numismatiques*, qui offriront la description de ses médailles, par lui-même.

Une collection dont on ne parle pas assez, malgré l'intérêt qu'elle présente, collection moins nombreuse, quoiqu'elle s'augmente tous les jours, mais choisie avec un soin judicieux, est celle de M. J. P. Meynaerts à Louvain. On y trouve des médailles gauloises et barbares, parmi lesquelles quatre petits médaillons, dont un avec le Janus à double face, que les anciens Gaulois semblent avoir emprunté des espèces romaines; des pièces de Baudouin IX de Constantinople, comte de Flandre; un mouton, un écu et un quart d'écu de Louis de Male; un mouton de Wenceslas, duc de Brabant; un écu et un ducat de Guillaume V, comte de Hollande; une pièce de Charles d'Eg-

mont, duc de Gueldre; un médaillon inédit de Rodolphe de Habsbourg, frappé en 1291; un médaillon inédit de Chilpéric, roi de France, dont nous ferons parvenir plus tard le dessin à la *Revue;* une petite pièce d'Eudes, roi de France, inconnue à Le Blanc; une grande pièce de monnoie, pareillement inconnue, de Marguerite, comtesse de Hainaut, etc., etc. Les autres cabinets les plus renommés dans ces derniers temps, sont ceux de M. A. Van der Schooz, à Alkmaer; J. Van Dam, à Rotterdam; Van Bynckershoek, à Amsterdam; Dubois de Vroyland et Geeland, à Anvers, etc. Malheureusement ils sont presque tous dispersés par suite de la mort des propriétaires.

27. *Observations sur le type du moyen-âge de la monnoie des Pays-Bas*, mémoire extrait d'un ouvrage intitulé, *Numismatique du moyen-âge sous le rapport du type*, par Joachim Lelewel, (tiré à part à 100 exemplaires seulement); Bruxelles, 1835, in-8° de 15, 40 et 16 pages, fig.

Le baron DE REIFFENBERG,

de l'Académie royale de Bruxelles, Correspondant de l'Institut de France.

CHRONIQUE.

Monnoies des ducs de normandie. — Il n'y a pas encore deux ans, ces monnoies n'étoient connues des amis de la numismatique françoise que par la planche LXIX de Duby, et on savoit qu'un très petit nombre de *specimen* existoit à la Bibliothèque Royale et dans le riche cabinet de M. le duc de Blacas. Tout-à-coup, une découverte inattendue est venue verser dans les collections une assez grande quantité des introuvables monnoies normandes. Mais à peine eurent-elles surgi de la terre, qu'un reproche de contrefaçon s'éleva contre leur premier détenteur. La *Revue* ne devoit pas ignorer l'existence de ces pièces, ni les soupçons dont elles étoient l'objet. J'ai acquis six espèces des nouvelles monnoies normandes, toutes pareilles aux n°s 4, 5, 6, 9, 10 et 11 de la planche LXIX de Duby; j'en ai vu, en outre, de semblables aux n°s 2, 7 et 8, et quelques variétés peu importantes.

La première pièce de ce procès numismatique est un article inséré dans l'*Echo de Rouen* du 17 novembre 1835, et reproduit dans plusieurs journaux de Paris; on y révoquoit en doute l'authenticité de ces monnoies, en s'appuyant principalement sur les considérations suivantes: « Elles sont plus minces et d'un plus foible » poids que les monnoies normandes connues; les caractères en » sont beaucoup plus maigres. Les faussaires, moins adroits en » cela que dans leur travail de contrefaçon, ont tout simplement » reproduit la planche entière des monnoies normandes, données » par Duby. » L'auteur de l'article, nommant ensuite deux personnes, qu'il dit avoir le plus contribué à répandre ces pièces, les invite à indiquer de qui elles les tiennent, « afin que les auteurs de » ces falsifications coupables, qui ne paroissent pas être à leur coup » d'essai, soient enfin connus, et que leurs noms soient signalés » au monde savant et livrés à l'opinion publique. »

Une des personnes nommées s'est empressée de répondre dans

l'*Echo de Rouen*, du 26 novembre, qu'elle tenoit ces pièces pour très bonnes, malgré les préventions peu fondées de l'antiquaire de Rouen; qu'elles provenoient de l'autre amateur de numismatique désigné, *lequel s'entouroit des documents nécessaires, et se proposoit de répondre victorieusement aux inculpations qui se trouvoient dirigées contre lui.*

Le rédacteur de l'*Echo*, en insérant cette lettre, protestoit contre l'intention d'inculper personne dans son premier article, qui n'avoit été dicté, disoit-il, que par le désir de se rendre utile à la science, en cherchant à remonter à la source d'une falsification, *qu'on regardoit comme palpable*, et il se montroit tout disposé à publier les explications annoncées.

Elles n'ont pourtant pas été données directement; c'est un ami de la personne attaquée qui a publié une petite brochure d'une feuille in-12, destinée sans doute à remplacer ou à préparer ces explications. Cet écrit, que nous avons sous les yeux, est intitulé : *Monnoies des ducs de Normandie*, et a été imprimé chez Bellemain, rue St.-Denis. L'auteur, très versé dans notre histoire monétaire, et dans la connoissance des médailles et des monnoies, est très convaincu de l'authenticité de ces pièces normandes, ainsi que de la bonne foi de celui qui paroît avoir été propriétaire du dépôt entier, trouvé, dit-on, aux environs de Pacy-sur-Eure. Il répond, non-seulement aux reproches mentionnés ci-dessus, mais à plusieurs autres, dont ces monnoies ont été l'objet. Je ne reproduirai pas toutes ces réponses, il faudroit copier l'écrit en entier. Je me contenterai de noter quelques faits principaux.— Ces pièces ont été trouvées assez long-temps avant de se répandre chez les amateurs. — Toutes les variétés de Duby n'y sont pas, et il s'en trouve quelques-unes qui ne sont pas sur sa planche, telles qu'un RIHHARDVS que j'ai vu, et un *Richard*, frappé à Lillebonne.—Au lieu d'être plus légères, elles sont, ou du moins il s'en trouve, de plus lourdes que celles dont Duby a donné le poids. — On assure qu'il a été trouvé avec ces pièces des médailles romaines, quelques deniers de la 2e race et des pièces de billon du commencement de la 3e.—Plusieurs de ces deniers nor-

mands, confrontés avec ceux qui sont au Cabinet du Roi, ont été trouvés semblables, et leurs caractères ne sont pas plus grêles. — L'état de la plupart de ces pièces vient de l'action de l'acide hydrochlorique avec lequel il a fallu les traiter pour les nettoyer et faire disparoître la couche d'oxyde, plus ou moins épaisse, qui les rendoit illisibles. — Cette opération, faite sur toutes, leur donne un air de famille qui doit, au reste, d'autant moins surprendre que ces monnoies sont de trois ducs au plus, ce qui n'embrasse qu'un espace de 75 ans, en s'arrêtant à la conquête de l'Angleterre.....

Je n'entrerai pas plus avant dans cette discussion; il n'appartient pas aux Directeurs de la Revue de se prononcer entre des opinions si opposées, et qui portent également le cachet de la conviction et de la bonne foi. Nous continuerons seulement à recueillir tout ce qui paroîtra sur ce fait extraordinaire. Nous aurons soin, comme aujourd'hui, de ne compromettre personne en citant des noms propres. L'auteur de la défense des pièces normandes l'a loyalement signée ; je n'ai pas cru devoir le nommer, parce que son écrit est très peu répandu; je me bornerai à dire que sa conviction est un fort argument en faveur des pièces accusées, et que s'il choisissoit la *Revue* pour les défendre encore, nous nous empresserions d'accueillir ce qu'il en diroit. Nos publications sont naturellement destinées à cette sorte de controverse, et nous donnerons place à l'accusation comme à la défense, mais des pièces seulement, abstraction faite des personnes. La peine de mort est abolie pour le crime de falsification de la monnoie légale, mais on tue un homme d'honneur en l'accusant d'avoir, par intérêt, fabriqué ou répandu, avec connoissance de cause, de fausses monnoies ou médailles antiques. Et en pareille matière, la moindre insinuation publique est déjà cruelle.

E. C.

— On a trouvé, il y a peu de temps, près du château de Chaumont-sur-Loire, un trésor monétaire peu important. Les pièces qu'il renfermoit appartenoient aux quatre règnes de Charles IX,

Henry III, Henry IV et Louis XIII. La seule monnoie digne d'intérêt, est un demi-quart d'écu du roi de la ligue, frappé en 1598, cinq ans après la mort du cardinal de Bourbon, et neuf ans après l'avénement de Henry IV.

— On vient aussi de découvrir, dans un bois défriché de la commune de Saint-Gervais, près de Blois, 4 à 500 pièces d'argent et de billon frappées sous les quatre règnes de Henry II, Charles IX, Henry III et Henry IV. Parmi elles se sont trouvés trois écus d'or de Louis XI, François Ier et Henry III; des quarts d'écus et des douzains du cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X; quelques testons de Henry II, roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret, sa fille; plusieurs pièces de billon de Henry de Montpensier, prince de Dombes, et une douzaine de monnoies papales contemporaines. Toutes ces pièces, d'une assez mauvaise conservation, ne présentent qu'un très médiocre intérêt, et aucune circonstance digne de remarque ne s'est attachée à leur découverte.

— M. de la Fontenelle, Directeur de la *Revue anglo-française* (1), et notre collaborateur, nous écrit pour nous prier de faire connoître à nos lecteurs une observation communiquée par lui à la IVe section du congrès de Douai, lorsqu'elle reçut l'hommage du grand ouvrage de M. Lelewel sur la numismatique du moyen-âge. M. de la Fontenelle fit remarquer que l'attribution donnée par le savant Polonois, au nom de *Wultaconno*, qui se lit sur une curieuse pièce de Théodemer, manquoit d'exactitude, et il démontra que ce devoit être *Voutegon*, localité située près de Bressuire, et non

(1) La *Revue anglo-française* est une publication trimestrielle destinée à recueillir toutes les données historiques se rattachant aux points de contact entre la France et l'Angleterre. Cette Revue, qui paroît à Poitiers, a obtenu dans les deux royaumes un succès mérité, et entre aujourd'hui dans sa troisième année d'existence. Le second volume renferme un morceau très important sur les monnoies du Poitou et sur quelques autres monnoies de la période anglo-françoise, par M. Lecointre-Dupont, notre collaborateur.

Chef-Boutonne, comme le croyoit M. Lelewel. Notre collaborateur nous enverra prochainement une notice à l'appui de cette rectification.

— M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, l'un de nos collaborateurs, nous invite à faire connoître aux amis de la numismatique françoise qu'il s'occupe spécialement de la réunion de toutes les monnoies relatives à l'Auvergne, et que sa collection générale de monnoies et médailles, riche de plus de 12,000 pièces, trouvées presque toutes dans la province qu'il habite, le met en mesure d'offrir des échanges avantageux à ceux qui voudroient bien favoriser le but plus particulier de ses études. Ce désir répond trop bien à celui déjà exprimé dans l'Introduction à la Revue, pour que nous n'engagions pas vivement nos souscripteurs à faire connoître à M. Bouillet toutes les monnoies et tous les renseignements qui pourroient contribuer à l'exécution d'une bonne monographie numismatique de l'Auvergne.

Bulletin bibliographique.

Observations Numismatiques, par M. de Saulcy; Metz, n°s 1 à 3, 1834; Nancy, n° 4, 1835, in-8°, fig.

M. le baron Marchant, de Metz, avoit publié, de 1818 à 1829, sous le titre de *Mélanges de Numismatique et d'Histoire*, des lettres dans lesquelles il s'attachoit principalement à discuter des attributions encore douteuses de médailles du bas empire; il avoit aussi traité quelques difficultés de notre histoire monétaire (1). No-

(1) L. 7. Monnoies des croisés et princes françois établis dans l'Orient. — L. 12. Trois tiers de sol d'or inédits de Lyon, qu'il attribuoit à Pierre Godwin, évêque de cette ville de 693 à 707; de Mons, *Castrum lucidunum*, qu'il croyoit être de Clovis Ier; de *Scarponat* ou Scarponne, aujourd'hui Charpogne, près de Pont-à-Mousson. — L. 25. Médailles des Gaulois Éduens frappées

tre collaborateur, M. de Saulcy, habitant également Metz, est heureusement placé pour continuer les savantes publications de M. Marchant dont nous avons eu à déplorer la perte en 1833; il a à sa disposition la riche collection byzantine de son prédécesseur et ses monnoies du moyen-âge. Les dernières ont passé dans le cabinet de la ville de Metz.

M. de Saulcy a déjà publié quatre numéros de ses Observations. Nous ne traiterons ici que de celles relatives à la numismatique françoise. Nous ne doutons pas que ceux de nos lecteurs qui s'occupent des médailles du bas empire ne s'empressent d'acquérir la publication de M. de Saulcy, remplie de faits intéressants et discutés avec infiniment d'érudition, de clarté et de méthode. Ils trouveront dans le n° I, la restitution à l'impératrice Irène II, des médailles attribuées par le baron Marchant à Eudocie, troisième femme de Constantin Copronyme; et dans le n° III, des restitutions et attributions pour plusieurs médailles des princes de la famille d'Heraclius.

Le n° II nous offre deux tiers de sol d'or, dont M. de Saulcy a bien voulu nous envoyer les vignettes, que nous reproduisons ici.

Le premier a pour légende, autour d'une effigie royale, jeune et imberbe, TIRRVCIAC *(Tirruciacum)*; vraisemblablement Troucey, près Toul, nommé dans un acte du VIIIe siècle *Truciacum*. Au Revers, on lit autour d'une croix, GVNDOALDOX, pour *Gundoald dux*, selon M. de Saulcy. Suivant Grégoire de Tours, le duc Gondobald ou Gondoald, dévoué à la cause de Childebert,

sous le magistère du vergobret Cisiarix et portant son nom. — L. 28. Empereurs françois d'Orient. — Ces lettres, imprimées à petit nombre et publiées à longs intervalles les unes des autres, sont rares et difficiles à réunir.

fils de Sigebert, qui venoit d'être assassiné par l'ordre de Frédegonde, parvint à enlever le jeune roi, le conduisit à Metz et le fit proclamer roi d'Austrasie, le 24 décembre 575. Si on adopte l'opinion de M. de Saulcy, qui l'appuie de plusieurs faits historiques, cette pièce seroit fort curieuse par le titre de duc qu'on y trouve. M. Lelewel, dans sa Numismatique du moyen-âge, croit que c'est comme monétaire que paroît ici Gondoald, devenu ensuite duc, et il lit *Gundoaldo. m.* J'avoue que dans cette hypothèse il n'y a pas de raison pour en faire le duc Gondoald, ce nom pouvant aussi bien appartenir à un monétaire qu'à un duc; mais je préfère le système de M. de Saulcy, parce que le duc, sans être monétaire, a pu frapper monnoie à l'effigie du roi qu'il venoit de sauver, ou être autorisé à y mettre son nom, en récompense de son dévouement.

Le second tiers de sol est une pièce déjà connue, mais mal dessinée par Le Blanc; elle est frappée à Marseille au nom du roi Sigebert, père du jeune roi Childebert, dont M. de Saulcy voit l'effigie sur la précédente pièce.

Le n° IV, qui vient de paroître, contient un examen des premières monnoies des ducs de Lorraine. L'auteur y donne des monnoies inédites, très curieuses, de Gérard d'Alsace (1048), — Thierry (1070), — Mathieu Ier (1138), — Ferry II et III (1207 et 1250), — et de Thibaud ou Thiébaud II (1303). Il propose, en outre, pour les anciennes monnoies lorraines déjà connues, un nouveau classement entre les premiers ducs de Lorraine jusqu'au XIVe siècle. Il attribue entre autres, à Ferry IV (1312 à 1329), les monnoies au cavalier armé, du poids de 18 grains, avec la légende F. DVX LOTOREGIE, que Duby donnoit à Ferry II (1207 à 1213). Il paroîtroit, d'après une pièce du cabinet de M. le docteur Voillemier, de Senlis, citée par M. de Saulcy, que le premier usage de ce type du cavalier armé se trouve sur une petite pièce,

attribuée à Thibaud Ier (1213 à 1220). On y lit TDVX LOT, autour d'une croix, cantonnée de deux croissants.

Les notices de M. de Saulcy, insérées dans nos deux premières livraisons, font suite à ces Observations numismatiques, et il a renoncé, en faveur de la Revue, à la publication de toutes celles qu'il se proposoit de donner sur la numismatique françoise.

E. C.

Recherches sur les Monnoies, Médailles et Jetons, dont la ville de Saint-Omer a été l'objet; suivies de quelques observations sur l'origine et l'usage des méreaux, particulièrement dans les chapitres ou collégiales; lues à la Société des antiquaires de la Morinie, dans sa séance du 7 octobre 1834, par M. Alex. Hermand; in-8°, Saint-Omer, Chamoin fils.

La numismatique purement monétaire de la ville de St.-Omer n'est pas considérable; elle consiste, jusqu'ici, dans une monnoie de Philippe-Auguste, dont M. Hermand fixe, avec raison, la date entre 1191 et 1196. Cette pièce a été dessinée inexactement par Le Blanc, p. 176. La croix doit être cantonnée de deux petites crosses qui se retrouvent de l'autre côté, au milieu du champ (1). M. Hermand prend occasion de cette pièce pour proposer, pour les monnoies qui portent le nom de Philippe, une classification qui me paroît bonne. Je ne pense pourtant pas comme lui que ce soit Philippe-

(1) J'ai le regret d'avoir, très innocemment, induit en erreur M. Hermand, en lui communiquant la pièce dont il a joint l'empreinte à son mémoire. Elle étoit assez bien conservée, mais frappée sur un flaon trop mince; plusieurs traits des types et des légendes ont marqué sur le côté opposé. Une autre pièce à fleur de coin et plus épaisse, qui vient de me tomber entre les mains, me prouve que le V de PHILIPVS a tracé sur la partie supérieure de l'I *cunéiforme* de SEINTHOMER une sorte de petit V qui donne à cette lettre l'apparence d'un Y, et que les deux besants dont M. Hermand a cantonné la croix sont de petites crosses. M. Hermand, qui avoit très exactement reproduit ma première pièce sur sa planche, a reçu mes observations à ce sujet, assez à temps pour en faire l'objet d'une note insérée parmi quelques additions et corrections ajoutées à ses recherches.

Auguste qui le premier ait frappé les parisis avec le mot *franco*. J'espère faire voir, dans une des prochaines livraisons de la Revue, que Louis VII en a frappé; je donnerai des empreintes exactes de plusieurs monnoies de Philippe Ier, de Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste, et notamment de celle de St.-Omer.

M. Hermand cite des lettres patentes de Charles VII, portant établissement d'un hôtel de Monnoies à St.-Omer, en 1488; mais il dit avec raison que, vraisemblablement, cet atelier monétaire ne fut pas mis en activité, parce que la ville rentra bientôt après sous la domination des comtes de Flandre. Je n'ai trouvé nulle part les traces de l'existence d'une Monnoie royale à St.-Omer, depuis Philippe-Auguste. Les mémoires que je possède sur les monnoies frappées depuis 1789, ne m'ont également fourni aucune notion sur une fabrication de sols de cloche qui, selon M. Hermand, auroit eu lieu dans sa ville en 1793.

L'auteur nous donne ensuite, sur deux monnoies obsidionales de St.-Omer, des détails fort curieux, échappés à ceux qui se sont occupés de cette sorte de pièces. Malheureusement il n'a pu retrouver aucun *specimen* de la première; et la seconde, dont il possède peut-être l'unique exemplaire, n'a pas été mise en circulation.

La première de ces monnoies fut frappée en 1477, lorsque Louis XI assiégea St.-Omer. Il en fut fabriqué en pièces de 12 et de 9 deniers, en plomb, pour dix à douze mille écus, valeur nominale; on y voit les armoiries de la ville, l'indication de la valeur, et la légende *pro patria*, souvent répétée depuis sur les monnoies de même nature. Ces pièces furent soigneusement remboursées après le siége.

La seconde date du règne de Louis XIII; elle fut frappée pendant le siége de St.-Omer, par les troupes françoises, sous les ordres du maréchal de Châtillon, à la fin de mai 1638. Il y avoit des pièces appelées *patacons*, en billon, moitié argent, moitié cuivre, et des *sols* de cuivre pur. Cette monnoie, frappée d'un seul côté, porte la double croix, armoirie de St.-Omer, avec cette légende AVDO. OBSE., 1638 : *(Audomaro obsesso.)* On commença à frap-

per le 1er juillet; mais la ville ayant été délivrée le 16, on ne mit point en circulation ces pièces qui furent fondues et mises en lingots : très peu, sans doute, échappèrent à cette opération. M. Hermand possède le sol dont il donne l'empreinte; la pièce est si mince, que les traces du type paroissent au Revers, ce qui lui donne l'apparence d'une *bractéacte*.

Il faut espérer que la publication du travail de M. Hermand, et les notices que j'ai reproduites ici, à dessein, contribueront à faire retrouver les monnoies du siége de 1477 et le *patacon* de 1638.

L'auteur publie plusieurs médailles, déjà connues, sur des événements relatifs à l'histoire de St.-Omer, comme la prise de cette ville et l'entrée de Louis XIV en 1677, après la bataille de Cassel; des jetons de deux évêques de St.-Omer, du nom de Valbelle; une médaille de la galerie métallique des grands hommes françois, frappée en 1820 en l'honneur de Suger, né en cette ville, en 1082, mort en 1152; une autre sur le séjour de S. M. Charles X au camp de St.-Omer, du 9 au 16 septembre 1827, et plusieurs jetons ou autres pièces plus ou moins importantes.

Le travail sur l'origine et l'usage des méreaux est plein de recherches curieuses; il sera utile à ceux qui voudront étudier cette partie de notre numismatique, intéressante par les souvenirs historiques qu'on y rencontre sur presque toutes nos grandes villes, sur les chapitres de nos évêchés, et sur les antiques abbayes que la révolution a détruites. Il paroîtroit qu'au XIIe siècle on se servoit des méreaux comme de *bons* pour indiquer que le prix d'une marchandise avoit été acquitté et qu'on devoit la livrer à celui qui présentoit ce *merel*. Mais plus généralement c'étoit, pour les chapitres et autres compagnies, une sorte de jeton de présence, de différentes valeurs, purement nominatives, qui étoient remboursées, ou qui servoient à payer certaines choses. C'étoient aussi des marques distribuées aux ouvriers, afin qu'ils fussent payés, suivant le plus ou moins d'ouvrage qu'ils avoient fait. On doit donc les considérer comme monnoie de convention, remboursable en monnoie courante, pour récompense de l'assiduité ou du travail. M. Hermand fait connoître beaucoup plus de méreaux du

chapitre de St.-Omer qu'on n'en trouve dans Duby; il donne aussi trois méreaux de l'abbaye de St.-Bertin, qui existoit dans l'enceinte de la ville de St.-Omer.

Cette monographie numismatique est certainement susceptible d'être augmentée; M. Hermand le reconnoît lui-même, car il prie les personnes qui auroient connoissance de pièces relatives à St.-Omer, dont il n'auroit pas fait mention, ou dont il n'auroit pas pu donner le dessin, de vouloir bien les lui communiquer. Je me joins bien sincèrement à lui pour adresser cette prière à tous nos souscripteurs; ces secours mutuels peuvent seuls nous faire connoître l'histoire monétaire de la France dans tous ses détails et dans son ensemble.

M. Hermand termine en donnant deux billets de confiance de 16 sols et de 5 sols, émis en 1791 par l'administration municipale de St.-Omer, pour remplacer la petite monnoie, les premiers assignats étant d'une valeur trop forte pour les besoins du commerce de détail. On fit de ces billets de plusieurs sommes, depuis 40 sols jusqu'à 3 sols. Ces billets sont réellement une monnoie de nécessité, comme tous les assignats qui inondèrent la France dans ces temps de funeste mémoire. Il ne seroit pas sans intérêt d'avoir une bonne notice sur les assignats, leur création, leur émission et leur dépréciation successive. Si les annales du papier-monnoie sont étrangères à la science numismatique, elles appartiennent au moins à l'histoire monétaire; tracées par une main habile, elles pourroient contribuer un jour à préserver notre pays des malheurs dont il fut victime, deux fois dans un siècle, par les banqueroutes de Law et de la Convention.

E. C.

—La Société des antiquaires de l'Ouest, dont le siége est à Poitiers, vient de publier le premier volume de ses mémoires. Le seul article de numismatique qu'on y trouve est une dissertation sur les monnoies des comtes d'Angoulême et de la Marche, que j'avois envoyée à cette société avant la création de la Revue. Elle a pour objet principal de prouver, contre l'opinion de Duby, que les mon-

noies assez communes, sur lesquelles on voit d'un côté, LODOICVS; et de l'autre côté, EGOLISSIME, avec quatre annelets placés dans le champ, autour d'une petite croix, ou de cinq annelets disposés en croix, ne doivent point être attribués à Louis d'Orléans, duc d'Angoulême, à la fin du XIVe siècle; que ces pièces ont été fabriquées pendant un très-long espace de temps, en vertu d'une concession de Louis-le-Débonnaire ou de Louis-le-Bègue. Cette concession, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous, renfermoit sans doute la condition d'y conserver toujours le nom de *Lodoicus*, le même type et les mêmes formes de lettres; ce qui a eu lieu en effet sur une grande quantité de pièces qui nous restent, de module et de titre différents. Cette monnoie n'a cessé qu'après la réunion des comtés d'Angoulême et de la Marche, vers 1218; alors les comtes de la Marche, du nom de Hugues, firent frapper les monnoies que nous connoissons, jusqu'au commencement du XIVe siècle, époque à laquelle le comté de la Marche, réuni à la couronne, fut donné à Charles, troisième fils de Philippe-le-Bel.

Depuis l'impression de cette dissertation, j'ai trouvé dans une note de M. Eusebe Castaigne, à la suite de sa Notice sur la comtesse-reine Isabelle d'Angoulême, l'annonce d'une pièce inédite des comtes d'Angoulême. Si je puis obtenir communication de cette pièce, qui, au reste, ne dérange en rien mes couclusions, je la ferai entrer, avec quelques autres nouveaux documents, dans une *seconde édition* de ma dissertation que je reproduirai dans la Revue.

E. C.

Monete ossidionali del Piemonte, edite ed inedite, illustrate da Domenico Casimiro Promis; *Torino, della regia tipografia*, in-4° de 24 pages, avec 11 pl.

Ce mémoire, sur les monnoies obsidionales du Piémont, a d'abord paru dans le 29e volume des Mémoires de l'Académie des sciences de Turin. Son auteur, qui nous l'a envoyé, est conserva-

teur du cabinet des médailles de S. M. sarde, et bien placé pour recueillir tous les documents relatifs à ces curieuses monnoies. Comme elles appartiennent presque toutes à des siéges où les François furent assiégeants ou assiégés, elles ne sont point étrangères à la Numismatique françoise, et nos souscripteurs nous sauront gré, sans doute, de leur faire connoître les notices de M. Promis; je les regarde comme des modèles d'*illustrations* de monnoies historiques, et j'étois tenté de les traduire en entier.

Les monnoies obsidionales du Piémont sont celles des siéges de Nice en 1543, de Verceil en 1617 et 1638, de Casal en 1628 et 1630, de Coni en 1641, et d'Alexandrie en 1746. M. Promis, par une note manuscrite, nous dit avoir appris, depuis l'impression de son travail, en lisant la relation, par Alexandre Benedetti, du siége de Novarre de 1495, que le duc d'Orléans fit battre pendant ce siége des pièces de cuivre pour argent, mais qu'on n'en connaît pas le type.

Siége de Nice. — Commencé au mois de juin 1543. Il offrit cette circonstance remarquable et unique dans notre histoire, d'une alliance si étroite entre la France et la Turquie, que la ville étoit attaquée, à la fois, par la flotte de Soliman II, sous les ordres du fameux Barberousse, et par l'armée de François Ier, commandée par le comte d'Enghien. Le gouverneur, pour le duc de Savoie, étoit André de Monfort, qui fit, aux sommations des ennemis, cette belle réponse : *J'ai pour nom* Monfort, *pour arme des* pieux (1), *et pour devise :* Il faut tenir. *Avec l'aide de Dieu et le courage des habitants, je défendrai ces murs jusqu'à mon dernier soupir.*

La ville, bombardée de tous les côtés, fut bientôt prise; mais le chevalier de Monfort se retira dans la citadelle, et s'y défendit vaillamment jusqu'au 9 de septembre qu'il fut délivré par l'armée du duc de Savoie. Les François se retirèrent précipitamment en Provence, et les Turcs, après avoir saccagé la ville, furent forcés de s'éloigner.

(1) En terme de blason, des *Pals*, qui représentoient des pieux, spécialement destinés à la défense.

Duby donne de ce siége un écu d'or (pl. XXI, n° 3). On trouve ici, de plus, une pièce d'argent de la valeur d'un teston de cette époque. On lit d'un côté, dans le champ, sur deux lignes : KROLVS II — D. SABAVDI, entre deux petites rosaces. Le Revers est semblable à celui de l'écu d'or. Dans le champ, sur trois lignes : NIC. A. TVRC. — ET. GAL. OBS. — 1543. Cette monnoie, qui n'a été publiée que dans des ouvrages italiens, existe dans le cabinet du roi de Sardaigne.

Siége de Verceil en 1617. — La guerre qui s'éleva à la mort de François III, duc de Mantoue, duroit depuis quatre ans, lorsque, dans les derniers jours de mai 1617, don Pierre de Tolède, gouverneur du Milanois pour le roi d'Espagne, qui avoit pris le parti de la maison de Gonzague, vint assiéger Verceil. Après la plus courageuse résistance, la garnison capitula le 25 juin, et sortit avec tous les honneurs de la guerre.

Pendant ce siége on frappa en or et en argent, à bas titre, avec les mêmes coins, deux pièces sur lesquelles on voit, d'un côté, le buste du duc de Savoie, Charles Emmanuel Ier, armé d'une cuirasse, et cette légende : CAR. EM. D. G. DVX. SAB. P. P.; à l'exergue la lettre V, initiale de Verceil. Au Revers, dans un cartouche carré dont les angles touchent aux bords de la pièce, on lit sur quatre lignes : VERCELLIS. IN. OBSIDIONE. 1617. Duby n'a pas connu ces pièces; celle d'or est au Cabinet du Roi à Paris, et celle d'argent dans celui du roi de Sardaigne.

Siége de Casal en 1628. — La succession de Vincent II, duc de Mantoue, qu'on disputoit à Charles de Gonzague, duc de Nevers, occasionna une nouvelle guerre. L'Espagne qui craignoit de voir un prince françois s'établir en Italie, commença les hostilités, et Gonsalve de Cordoue, gouverneur du Milanois, assiégea Casal. Ce siége, commencé au milieu de 1628, fut converti en blocus et dura jusqu'au mois de mars 1629; l'arrivée des François en Italie fit lever le siége, à la suite du traité de Suze, qui devoit priver les Espagnols de la coopération du duc de Savoie.

Pendant ce siége on battit un écu d'argent, dont il existe un bel

exemplaire au médailler royal de Turin; on y voit d'un côté, dans un cartouche et sur quatre lignes : CASALIS. IN. OBSID^N. INIVSTA. 1628. Au-dessus, R. XII, c'est-à-dire 12 réales, valeur de cette monnoie; autour, cette légende : CAROLVS. D. G. DVX. MANTVÆ. VIII. Le Revers est composé des armes de Mantoue et de Montferrat, entourées du collier de l'ordre du *précieux sang* de J. C., avec cette légende, continuation de la première, ET. MONTISFERRATI. VI. EC.

Dans la même guerre, Ambroise Spinola, génois, célèbre dans les guerres de Flandre, et successeur de Gonsalve de Cordoue dans le Milanois, mit de nouveau, dans le courant de mai 1630, le siége devant Casal. Toiras, maréchal de France, s'y défendit vaillamment jusqu'au 26 octobre. Ce jour-là les maréchaux de la Force et de Schomberg étant venus attaquer les lignes espagnoles, Jules *Mazarini*, simple prêtre attaché au légat, et devenu depuis le fameux cardinal Mazarin, s'élança au-devant des premiers escadrons françois, leur faisant signe de s'arrêter; on conclut sur-le-champ un accord par lequel les François et les Espagnols devoient remettre Casal au commissaire de l'empereur, jusqu'à ce que le duc de Nevers eût l'investiture du duché de Mantoue et de Montferrat, ce qui eut lieu, en effet, l'année suivante.

Duby ayant donné, pl. XI, n°s 14 et 15, et pl. XII, n°s 1 et 2, les quatre pièces frappées, pendant ce siége, par le maréchal de Toiras, je n'en parlerai pas ici.

Nouveau siége de Verceil en 1638. — Assiégée par le marquis de Leganès, gouverneur du Milanois, cette ville fut bravement défendue par le marquis de Dogliani, depuis le mois de mai jusqu'au 5 de juillet qu'il fut forcé de remettre la place presque démantelée aux Espagnols; il en sortit à la tête de la garnison avec armes et bagages et trois canons. Pendant le siége, les François, commandés par le cardinal de la Valette, avoient réussi à y faire entrer mille hommes, mais ce secours fut insuffisant.

Les monnoies de ce siége sont d'or et d'argent à bas titre; savoir: des pistoles, des quarts de livre et des demi-sols. La pistole, dont un bel exemplaire est au Cabinet du Roi à Paris, a d'un côté, l'écus-

son de Savoie, surmonté de la couronne royale; entre les chiffres 16 — 38, avec la légende: ✠ FRANC. IACINT. D. G. DVX. SAB. REX. CYPRI. Au Revers, dans le champ, sur quatre lignes: VERCELLÆ. ITERVM. AB. HISP. OBSESSÆ; et autour: CHRISTIANA. FRAN. MATRE. REGENTE. Il y a deux variétés des quarts de livres; leurs types sont à peu près semblables à celui de la pistole; il y a de légères différences dans les légendes du Revers, et on y voit à l'exergue la valeur de la pièce (cinq sols) exprimée par S. V. ou par 5. S. Les demi-sols ont d'un côté l'écusson de Savoie, et autour les initiales de la légende des pièces précédentes: F. I. D. G. D. S. R. C.; au Revers, dans le champ, sur trois lignes: VERC. ITERV. OBS., avec la légende: CHR. FRAN. MATRE. REGE.

Siége de Coni en 1641. — Le comte d'Harcourt, commandant l'armée françoise, envoyée au secours de la duchesse de Savoye, mit le siége devant Coni, le 28 juillet. Après une vigoureuse résistance, le comte de Vivalda fut forcé de capituler le 15 septembre. Il stipula la conservation des biens et des priviléges des habitants, et la garnison, réduite de 1,400 hommes à 600, sortit avec les honneurs de la guerre.

On frappa, en or et en argent, à bas titre, des doublons, des pistoles et des livres. Le doublon porte d'un côté les armes de Coni, ornées de deux palmes, avec cette légende: ✠ CIVITAS. CVNEI. S°. OBSESSA. Au Revers, une colonne, à laquelle est attachée, presque horizontalement, une bannière portant la croix de St.-Maurice, et autour, FIDE. ET. FERRO. 1641. Coni avoit été assiégé en 1542 par le maréchal d'Annebault qui n'avoit pas pu réussir à s'en emparer. La valeur des habitants leur avoit mérité le droit de mettre l'écusson de Savoie sur les armes de la ville et d'y joindre deux palmes en signe de victoire. C'est à ce premier siége que se rapporte le *secundo obsessa* des pièces obsidionales de 1641.

La pistole est semblable au doublon, excepté que l'écusson est entouré des lettres du mot FERENDO, devise de la ville: elle est au

Cabinet du Roi, à Paris. La livre fut frappée en argent, aux mêmes coins que le doublon; par un édit de Charles-Emmanuel II, du 25 septembre 1641, non-seulement cette pièce fut décriée, mais on dut l'apporter au change pour huit sols de la monnoie courante alors, et il fut défendu d'en conserver, sous peine de 500 écus d'or d'amende. Le médailler royal de Turin possède le doublon et la livre.

Siége d'Alexandrie, en 1746. — Le maréchal de Maillebois, après avoir battu les Piémontois à Bassignana, investit Alexandrie le 6 octobre 1745. Enceinte seulement d'un foible mur, la ville ne put résister aux batteries ennemies que pendant cinq jours. Le gouverneur, marquis de Caraglio, se retira, avec sept bataillons, dans la citadelle qui se trouva aussitôt étroitement bloquée. Au bout de cinq mois, la garnison étoit réduite à un si triste état, qu'après avoir mangé les chevaux, les chiens et les chats, à peine restoit-il, pour quelques jours, une ration de cinq onces de pain pour chaque soldat. Mais le général Leutrum, par des manœuvres habilement concertées, parvint à prendre Asti et à débloquer Alexandrie, qui fut ravitaillée le 10 mars 1746.

Le marquis de Caraglio, pendant le blocus, après avoir vendu tout ce qu'il avoit de précieux pour payer les soldats, fit frapper des pièces de dix sols en cuivre pur. Elles avoient d'un côté, entre deux palmes, et sous la couronne royale, ces mots en sept lignes: BLOC. ARCIS. ALEX. GVB. MARCHIO. DE. CARALIO. 1746. Au Revers, un aigle éployé, portant l'écu de Savoie, et des deux côtés, pour la valeur de la pièce, S. 10. Il y a, dans la collection de S. M. sarde, une de ces monnoies en argent, qui fut probablement frappée pour essai.

J'ai cru devoir donner quelques détails sur ces monnoies obsidionales et sur les événements qui s'y rapportent, afin de constater plusieurs lacunes de Duby, qui n'a connu que celles de 1630 et une seule de 1543. Les amateurs des monnoies historiques trouveront dans le mémoire de M. Promis des renseignements beaucoup

plus étendus, et qui ne laissent rien à désirer. Il donne toutes ces pièces bien gravées, et je dois croire à la fidélité de ses empreintes, si j'en juge par celle de la monnoie du blocus d'Alexandrie que je possède; elle est reproduite avec une exactitude remarquable. M. Promis, qui est un de nos souscrpiteurs, nous fait espérer d'intéressants matériaux pour la Revue, notamment sur les monnoies de la Provence et du Dauphiné.

E. C.

— On attend avec impatience la prochaine publication d'un *Essai sur la mine, les monnoies et les vicomtes de Melle*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré. L'érudition bien connue du savant Directeur de la Revue anglo-française ne peut manquer de jeter de nouvelles lumières sur une question déjà si victorieusement débattue par M. Lecointre.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE FRANCE.

II.

Numismatique gauloise, gallo-grecque et gallo-romaine.

Amboise, 1er mai 1836.

Monsieur, l'entreprise que j'ai commencée dans ma première lettre n'est pas d'une exécution aussi facile qu'on pourroit le croire; je ne vous ai promis que des notions élémentaires, et, dès mon début, je suis embarrassé pour tenir mes engagements, faute de guides qui m'aient précédé dans l'étude des monnoies gauloises; je trouve à peine sur cette matière quelques notices ou dissertations isolées, sans système arrêté, sans classifications adoptées, qui m'empêchent de m'égarer. Il faut pourtant que je vous parle de la numismatique gauloise, c'est-à-dire, de toutes les monnoies fabriquées dans les Gaules, jusqu'à l'époque où les rois francs, ayant achevé de faire disparoître de notre sol la puissance romaine, durent s'attribuer l'honneur et le profit du monnoyage. Malgré leur peu de mérite sous le rapport de l'art, ces pièces gauloises, communes dans toutes nos provinces, ne sont pas indignes de l'intérêt des amateurs de la numismatique françoise. Extrêmement variées de modules

et de types, dans tous les métaux, elles doivent former la première série de toutes nos collections; mais leur classement n'est pas fait, et le moment n'est pas venu de le tenter avec quelques chances de succès. Il faut que l'élan donné à la recherche et à l'étude de nos anciennes monnoies, produise assez de matériaux sur cette époque monétaire pour dissiper les ténèbres qui la couvrent. En attendant, contentons-nous de quelques aperçus généraux sur ces premiers monuments de notre histoire nationale (1).

Très long-temps avant la conquête des Romains, il y avoit dans les Gaules des monnoies grossières et muettes, c'est-à-dire, dépourvues de toutes indications écrites, et chaque peuple avoit les siennes. Marseille seule, colonie phocéenne, frappoit des monnoies toutes grecques, dont quelques-unes rappellent le beau siècle de Périclès. D'autres villes, fondées par les Marseillois, avoient imité les monnoies grecques, et ce système d'imitation s'étoit propagé parmi la nation gauloise. Suivant quelques anciens historiens, dès le second siècle avant l'ère chrétienne, des pièces plus précieuses que les premières celtiques étoient déjà connues dans les Gaules; témoin, ce prince auvergnat qui, pour montrer son opulence, ne paraissoit pas en public sans jeter à pleines mains, du haut de son char, des monnoies d'or et d'argent, ramassées avidement par ceux qui le suivoient. Ceci ressemble un

(1) Cherchant à esquisser, dans ces lettres, l'ensemble de notre histoire monétaire, il me sera impossible de n'y pas répéter souvent ce qui aura été dit, ce que j'aurai peut-être dit moi-même dans la Revue, quelquefois dans le même numéro; cela est inévitable dans un travail de ce genre qui pourroit être séparé des publications dont il fait partie. Je dois avouer aussi que, recueillant partout les faits et les observations susceptibles d'entrer dans le plan que je me suis tracé, je me les approprierai, le plus souvent, sans nommer ceux à qui je les dois; ce seroit alonger inutilement des lettres que beaucoup de lecteurs trouveront déjà trop longues.

peu aux contes des Mille et une Nuits, à moins que ce Crésus gaulois n'eût rapporté ces trésors de la campagne d'Italie, comme allié d'Annibal.

Quoi qu'il en soit, avant l'arrivée de César, les relations des Celtes gaulois avec les Marseillois et les Romains, établis dans la Narbonnoise, avoient porté dans le reste de la nation, encore libre, de meilleures notions de l'art monétaire, et alors commence une deuxième époque, offrant, au lieu de celtiques simplement coulées, des pièces frappées, ayant des types plus intelligibles et quelques noms ou initiales. La Gaule, devenue romaine, fut forcée de recevoir les monnoies des vainqueurs concurremment avec les siennes, qui furent bientôt prohibées. Elles se continuèrent cependant sous des formes nouvelles dans quelques localités, soit par permission, en récompense de services rendus aux Romains, soit, au contraire, pendant les fréquentes révoltes des peuples gaulois; ces pièces constituent une troisième époque ou série. Il est évident, toutefois, que ces catégories ne servent qu'à mettre un peu d'ordre dans les collections; quelques *cités* pouvoient en être encore à la première époque monétaire, tandis que d'autres arrivoient à la troisième. Il n'y avoit point d'unité dans la civilisation gauloise; les chefs s'entendoient quelquefois pour des intérêts communs; mais à travers les épaisses forêts, domicile primitif de nos ayeux, il devoit y avoir presque autant d'espèces de monnoies que de peuples indépendants, et ces monnoies devoient suivre, dans leur fabrication, le développement de la société particulière qui les émettoit.

Il convient d'ajouter à ces pièces, celles de coin romain, frappées pour les Gaules; elles offrent avec notre numismatique un point de contact trop intéressant pour être négligées par ceux qui aiment à rattacher l'étude des médailles à celle de l'histoire. Une pareille suite d'ailleurs dispenseroit

de réunir les autres pièces romaines trop nombreuses pour beaucoup de médaillers.

Vous voyez, Monsieur, que pour traiter un sujet si vaste, une lettre seroit insuffisante; il faudroit un volume. Je me bornerai donc à parcourir avec vous les différentes catégories que je viens d'indiquer, afin que, reconnoissant les pièces qui s'y rapportent, vous puissiez les placer dans un certain ordre, jusqu'à ce que nous ayons un bon guide pour les classer géographiquement et chronologiquement. Je ne vous dessinerai aucune monnoie gauloise, parce que vous trouverez les empreintes des principales d'entre elles dans la Revue, ainsi que dans les ouvrages de Petau, Bouteroue, Montfaucon, Pellerin, Mionnet, Grivaud de la Vincelle, et autres.

Il résulte de ce qui précède que deux grandes divisions se présentent à notre observation : les monnoies gauloises, proprement dites, et les gallo-romaines. Les premières intéressent surtout le sol de notre patrie; les secondes appartiennent à son histoire. On pourroit faire une troisième division des gallo-grecques, mais je crois préférable de les partager en deux espèces distinctes : l'une d'imitation gauloise, à joindre à la première division; l'autre coloniale, qui se rattachera à l'intervention étrangère. Nous allons nous occuper d'abord de la numismatique purement gauloise, que nous avons déjà vue se subdiviser en plusieurs séries.

Les monnoies de la première époque peuvent être désignées sous le nom de celtiques; elles sont particulièrement propres à la Gaule centrale, dont les Romains firent la Lyonnoise, qui s'étendoit jusqu'à la Belgique; les habitants de ce vaste territoire étoient vraiment les Celtes-Gaulois. Ces pièces de cuivre sont grossières, irrégulières et moulées; on trouve la preuve de ce mode de fabrication dans leur prolongement au deux extrémités, laissant apercevoir les restes du jet du métal, cassé entre chaque pièce. Il est impossible

d'imaginer rien de plus barbare que leurs types; les bambins qui, en sortant de l'école mutuelle, barbouillent les murailles des premiers essais de leur *talent naissant*, font des chefs-d'œuvre en comparaison des produits de l'art chez les Celtes. Pour le profil, une profonde cavité entre deux angles saillants plus ou moins aigus; pour l'œil, un creux rond et assez profond; le tout formant un relief très bombé, arrondi par derrière, sans cheveux, sans oreille, sans aucun trait; telle est la première tête celtique. Au Revers, ordinairement un peu concave, on voit un animal informe, cheval, bœuf ou bison; il est couché; ses jambes hors de toute proportion sont, les unes ployées et très raccourcies, les autres alongées d'une manière démesurée; sa queue relevée comme celle d'un lion forme un ∽. D'autres pièces, le plus souvent en potin, avec une tête encore plus informe, ont au Revers un sanglier ou verrat qui a pris le nom de *sus* gallique.

Les premières pièces celtiques, au bœuf couché, semblent appartenir aux provinces centrales, voisines de la Loire. On en trouve continuellement dans le camp d'Amboise, dernier refuge des populations voisines, ou station des vainqueurs chargés du pillage de ces provinces. On en a également trouvé auprès d'Angers; elles étoient mêlées avec une grande quantité de très petites pièces de billon ou argent à bas titre, presque aussi barbares, mais fabriquées au marteau; elles ont une tête fort grotesque, presque toujours de face, ce qui est rare sur les monnoies gauloises; le Revers est le *sus* gallique sur une espèce d'arche ou demi-cercle perlé. Une autre monnoie *primitive* paroît avoir été propre à la Gaule Belgique, et surtout à sa portion aujourd'hui françoise; ce sont des petites roues métalliques à jour, ou *rouelles* en argent, potin ou cuivre. M. de Saulcy regarde, avec raison, la roue dessinée sur quelques pièces gauloises comme un souvenir de ces singulières monnoies.

Pendant la deuxième époque, nous voyons encore des têtes barbares, mais mieux caractérisées; les cheveux sont bouclés: on trouve quelques personnages entiers, des oiseaux, des chevaux..... Quelques pièces en or ou en argent, offrent une tête hideuse, ou bien un assemblage confus de traits bizarres où l'on peut voir une espèce de glaive, une étoile, un croissant, des débris de chevelures. Au Revers, un cheval informe, ou un animal fantastique, conduit par un personnage grossièrement figuré, dont on n'aperçoit souvent qu'une partie, avec une grande variété de symboles inconnus, dont quelques-uns se sont perpétués sur les monnoies du moyen-âge, comme l'étoile à cinq pointes, type des monnoies des seigneurs de Déols ou Châteauroux. Déjà paroissent des noms plus ou moins complets de lieux ou de chefs, souvent difficiles à expliquer. Une monnoie encore coulée, qu'on peut rapporter à cette époque, a autour d'une tête ceinte d'un bandeau, TVRONOS. — ℞. cheval libre, CANTOCIX ou CANTORIX.

Ce fut surtout peu après la conquête que parurent les autonomes gauloises, imitations romaines, que vous pouvez voir dans l'ouvrage de Bouteroue. Elles n'ont aucun rapport avec les *impériales*, dont l'imitation fut sans doute interdite par les empereurs, ou que les Gaulois s'interdisoient eux-mêmes par antipathie pour leurs nouveaux maîtres; elles ressemblent aux consulaires, monnoie romaine, usitée lors de l'invasion, et plus spécialement répandue dans les Gaules par les lieutenants de César et d'Auguste. On lit sur ces autonomes plusieurs noms notés dans l'histoire.

Je dois vous faire remarquer que beaucoup de ces dernières monnoies sont fourrées, c'est-à-dire, que le métal impur qui en forme le noyau est seulement recouvert d'une feuille d'argent. Ces monnoies trompeuses furent-elles l'œuvre d'obscurs faussaires, ou un calcul de l'autorité qui les faisoit

fabriquer? Il est difficile de répondre avec certitude à cette question. La perfection avec laquelle ces pièces sont faites rend douteuse une contrefaçon ordinaire. Ne seroit-il pas possible que les proconsuls romains, après avoir autorisé l'émission de ces monnoies, s'en fussent réservé la fabrication, trop difficile pour les artistes gaulois; et qu'alors, abusant de leur talent comme de leur force, ils n'eussent donné à la cité que l'honneur de la monnoie, et gardé pour eux le profit, augmenté par leur *industrie?* Les autres monnoies d'argent gauloises, frappées dans un tout autre système, sont plus épaisses et à bas titre; celles-ci, de coin presque romain, un peu plus petites que les deniers consulaires, présentent, lorsqu'elles sont intactes, l'apparence de l'argent pur.

Voici quelques noms géographiques inscrits sur les monnoies gauloises: *Aballo*, Avalon. — *Andecavi*, Angers. — *Aulerci Eburovices*, Evreux. — *Avaricum*, Bourges. — *Caballodunum*, Châlon-sur-Saône. — *Catalaunum*, Châlons-sur-Marne. — *Tornacum*, Tournay. — *Eburones*, Liége. — *Mediomatrici*, Metz. — *Petrocorii*, Périgueux.— *Remi*, Rheims. — *Rotomagus*, Rouen. — *Santones*, Saintes. — *Segusii*, Forez et Lyonnois. — *Sequani*, Bourgogne. — *Turones*, Tours. — *Virodunum*, Verdun. — *Volcæ Arecomici*, peuples dont Nismes étoit la capitale. Je ne comprends pas dans cette nomenclature quelques villes du Midi, colonies grecques dont nous parlerons bientôt.

Le type le plus ordinaire de ces autonomes est le cheval libre, symbole de l'indépendance pour laquelle la Gaule combattit long-temps; quelques-unes ont le sanglier ou verrat, emblème de la vie forestière des Gaulois. Les principaux noms de chefs qui accompagnent ces types sont: Ambactus, Ambiorix, roi des Eburons; Ateula, Cantorix, Carmanos, Comius, roi des Atrebates; Domnus, Dubnorex,

Durat, chef des Pictons; Orcitirix, Triccos, Sotioga; — avec quelques autres mots plus difficiles à expliquer, comme: Arivos, Auscro, Ehus, Julios, Lita, Luccio, Ninno, Turoca.

Les Gaulois - Eduens, habitants du pays d'Autun, ne paroissent pas avoir eu de monnoies autonomes, malgré le rôle important qu'ils jouèrent dans les Gaules. Bouteroue, p. 48, donne une pièce sur laquelle LITA seroit le commencement du nom de *Litavicus,* chef des 10,000 Autunois envoyés à César. On en connoît portant le nom du *vergobret,* magistrat qui, d'après César, étoit le chef suprême des Eduens. M. Marchant, dans ses Mélanges de numismatique et d'histoire, a publié une pièce de cuivre du vergobret Cisiarix, qu'il croit frappée à Nevers; cette ville, à l'époque du siége d'Alise, étoit occupée par les chefs des Eduens. Pinkerton, *Essay on Médals*, tom. I, pag. 367, donne aussi cette légende d'une médaille gauloise: CATTOS VERCOBRETO.

Une autre espèce de monnoies gauloises, hors des précédentes catégories, offre une imitation sensible des monnoies grecques, et surtout de celles attribuées à Philippe II de Macédoine, qui mourut 337 ans avant Jésus-Christ. Ces pièces sont ordinairement en or, les plus belles d'un bon titre; les têtes, laurées, sont d'un assez bon style. Les Revers sont plus gaulois; c'est un bige conduit par une Victoire; plus souvent un cheval à tête humaine, guidé par un être presque invisible. Ce type est entouré de cordons bizarrement contournés, souvent terminés par de petites têtes (peut-être celles des ennemis vaincus); quelquefois un aigle ou vautour, placé sur le cheval, semble l'attaquer; au bas se trouve un ennemi renversé, des débris de char, une roue, une rosace; le champ est rempli de ces emblèmes, inexplicables pour la plupart. Ces pièces sont larges, épaisses, bombées du côté de la tête, irrégulières dans leur contour; il

est à croire qu'elles ont été frappées avec un autre instrument que le marteau; on y trouve souvent la preuve d'une pression trop forte pour qu'on puisse l'attribuer à un seul coup de marteau, et on n'y voit jamais le *trèflage*, indice d'un monnoyage à plusieurs coups; on a dû employer un *mouton*, ou autre machine de ce genre.

Cette imitation gauloise des *philippes* de Macédoine est assez difficile à expliquer. On a pensé que la dernière expédition des Gaulois dans la Grèce, sous la conduite du second Brennus (278 ans avant Jésus-Christ), avoit contribué à apporter dans les Gaules les modèles de ces monnoies; mais peu de ces Gaulois revirent leur patrie, ils furent presque tous tués près du temple d'Apollon, à Delphes; il est d'ailleurs peu probable qu'à cette époque, et long-temps après, les Gaulois, en général, aient été capables d'une pareille imitation. Philippe II fit frapper une énorme quantité de monnoies d'or, produit des mines de Thrace; ces pièces répandues partout servoient à faire des payements au poids dans les transactions commerciales à Rome, et circulèrent dans tout l'empire jusqu'à sa décadence. Les Romains, les Marseillois et tous les peuples qui eurent des relations avec les Gaules, durent y apporter des *philippes*, dont le poids, supérieur aux autres monnoies d'or, étoit commode pour les payements. Il n'est donc pas étonnant qu'on les ait imités successivement dans tous les cantons de la Gaule; nous en trouvons souvent des véritables au centre de la France.

Ces premières imitations durent être frappées, long-temps avant César, à Marseille et dans la Narbonnoise; elles se répandirent dans l'intérieur des Gaules, où elles furent à leur tour imitées, et il est hors de doute, comme l'a dit M. de la Saussaye, dans la Revue, pag. 81, que ces pièces furent d'autant moins belles qu'on s'éloignoit davantage du point de départ. En effet, les premières gauloises, copiées sur les

beaux statères de Philippe II, approchent de leurs modèles, tant pour la pureté du métal que pour le dessin; mais on ne peut pas les regarder comme les premiers produits du monnoyage des Celtes. En s'éloignant du lieu par où les arts de la Grèce s'importèrent dans les Gaules, le titre s'altère et le travail devient plus imparfait; les têtes sont monstrueuses, les cheveux bouclés singulièrement; le type des Revers, tout-à-fait dégénéré, n'est plus qu'un animal informe confondu avec des traits incohérents; l'or disparoît, l'argent même s'affoiblit tellement qu'à l'extrémité des Gaules, dans les cités armoriques, beaucoup de ces pièces ne sont plus que du billon, et même du cuivre. Elles ont conservé à peu près le module grec, mais on n'en reconnoîtroit pas l'origine, si on n'avoit pas une suite de pièces de transition, imitant toujours mal ce qui avoit été déjà mal imité.

Je ne pense pas que ce système de décadence monétaire soit applicable aux monnoies purement gauloises; les grossières celtiques sont antérieures aux autonomes, et le monnoyage moulé a dû précéder l'emploi des coins et du marteau. Vous remarquerez toutefois que ces premières monnoies de cuivre ou de potin, que j'appelle celtiques, ont circulé pendant long-temps dans la Gaule centrale, concurremment avec celles qui paroissent plus modernes, car on en trouve fréquemment des unes et des autres dans les enfouissements ou dans les camps, dont l'existence date de la période gallo-romaine. C'est ainsi qu'à Amboise, au milieu d'une grande quantité de celtiques, on trouve des gauloises de la deuxième époque, des *Turonos*, et quelques imitations des monnoies grecques et romaines. Il seroit possible que ces premières pièces moulées fussent l'ouvrage des Druides, qui réunissoient le pouvoir civil au pouvoir religieux. N'écrivant pas, ils ne doivent avoir que des pièces muettes; la fixité de leurs dogmes et de leurs usages s'étendit vraisem-

blablement à leurs monnoies, destinées aux besoins du peuple, des gens de la campagne; elles durèrent, sans beaucoup de variations, jusqu'à l'anéantissement du culte druidique.

Vers l'époque de l'invasion romaine, les chefs gaulois, prenant une grande influence, s'attribuèrent le droit de monnoyage, en imitant bien ou mal les monnoies voisines, ou celles apportées par les événements militaires. Ce sont ces longues guerres, toujours de spoliation et de destruction, dont notre pays fut le théâtre, qui font qu'on trouve encore partout des monnoies gauloises propres à des cantons éloignés, et que dans les lieux où s'arrêtèrent les armées romaines, on découvre souvent des dépôts de pièces d'or, recherchées, dans tous les temps, par le soldat pillard. Retiré sous sa tente, à l'approche du combat, il confie à la terre l'or dont il a dépouillé le vaincu; il espère venir doubler son pécule après la victoire; mais, vaincu à son tour, il succombe, le trésor reste enfoui jusqu'à ce que le hasard fasse reparoître à la surface du sol ces monnoies venues souvent de loin au lieu où elles ont dormi pendant vingt siècles. On trouve en Orient de nos monnoies apportées par les croisés; et en France, des monnoies arabes, perdues par les Sarrasins.

Pour compléter un peu ces notions sur les monnoies des Gaulois, il faudroit établir leurs systèmes monétaires; mais j'avoue ma complète ignorance sur ce chapitre. Ces systèmes ont pu varier suivant les temps et les lieux; les pièces qui nous restent sont en général si mal fabriquées qu'il est difficile d'établir leurs valeurs relatives. Dans les monnoies celtiques j'aperçois des unités, des moitiés, et peut-être des quarts, mais en petit nombre. Dans les gauloises, les modules sont extrêmement variés; il y en a parmi celles trouvées près d'Angers qui ne pèsent que huit grains; les autonomes de la troisième époque, en argent, sont sensiblement

moins fortes que leurs modèles; elles tiennent le milieu entre le denier consulaire et le quinaire. Les imitations des *philippes* ont en général le module et le poids du statère grec et de ses divisions. Tout cela est bien vague, mais je ne puis que répéter ce que je vous disois en commençant : il faut attendre des observations plus nombreuses et plus concluantes pour débrouiller le chaos de la numismatique gauloise.

Nous voici arrivés à la numismatique gallo-romaine : ici nous marchons avec plus de sécurité, nous avons des dates et des matériaux épars, mais certains. Il est étonnant qu'aucun antiquaire n'ait encore traité ce sujet intéressant, et fait un tableau de tous les rapports monétaires entre Rome et les Gaules, depuis la première entrée du peuple-roi dans la Provence jusqu'au règne de Clovis; c'est-à-dire depuis un siècle et demi avant l'ère chrétienne, jusqu'à la bataille de Soissons, où fut vaincu le dernier lieutenant des Romains dans les Gaules.

On peut dire que le sol de la France a été couvert de médailles romaines; César et ses successeurs, maîtres du monde pendant plusieurs siècles, ont tellement sillonné les Gaules, dans leurs guerres avec les indigènes, ou avec leurs propres compétiteurs, que la terre a dû couvrir bien des richesses enfouies ou perdues par mille causes diverses. Je n'entreprendrai point d'écrire les annales monétaires gallo-romaines, je veux seulement vous en offrir un précis, afin de ne rien négliger de ce qui se rattache à notre numismatique nationale. Il ne s'agit pas ici de toutes les médailles romaines qu'on peut trouver en France, il est utile d'observer attentivement les grands dépôts de ces pièces au moment de leur découverte, leur composition pouvant donner des renseignements précieux; mais une foule de circonstances indifférentes à l'histoire ont pu nous conserver des pièces isolées qu'il est bon de re-

cueillir et peu nécessaire d'étudier. Je ne veux vous parler que des médailles de coin romain, fabriquées dans les Gaules, ou portant dans leurs types ou légendes quelques souvenirs gaulois.

Il faut, avant tout, que je vous dise quelque chose de nos colonies gallo-grecques; elles apportèrent la civilisation et les arts dans le midi de la France, et y préparèrent l'établissement des Romains long-temps avant la première expédition de César.

Environ 600 ans avant Jésus-Christ, quelques Phocéens, attirés par le commerce, firent un établissement sur les bords de la Méditerranée, à l'endroit où est aujourd'hui Marseille. Un demi-siècle après, les habitants de Phocée, fuyant le joug de Cyrus, abandonnèrent leur ville pour venir se réfugier dans la colonie naissante avec leurs familles et leurs richesses; ils fondèrent une ville qui devint bientôt très importante. Ne pouvant donner à Rome aucune inquiétude sous le rapport militaire, elle fut toujours son alliée et lui fut souvent utile. Lors de la prise de Rome par les Gaulois, sous la conduite de Brennus, les Marseillois aidèrent à payer la rançon du Capitole. Il n'y a pas de doute qu'alors, 398 ans avant Jésus-Christ, Marseille étoit déjà très riche et qu'elle frappoit monnoie; elle avoit de l'or puisque ce fut en ce métal qu'il fallut payer Brennus; mais on n'a pas de monnoies authentiques de Marseille en or, tandis que celles d'argent sont variées et communes. Ne serait-ce pas parce que l'étendue de leur commerce maritime, et surtout avec leur ancienne patrie, leur rendit plus commode de frapper des *philippes* d'or, connus et circulant partout? Cela expliqueroit la présence et l'imitation de ces pièces dans les Gaules. Nous voyons encore de nos jours, par des prévisions politiques ou financières, imiter au loin les monnoies d'or des peuples commerçants. Les Polonois, dans leur dernière insurrection, n'ont émis

d'autres pièces d'or que des ducats de Hollande, *ad legem imperii*, reconnoissables seulement à un petit aigle polonois servant de *différent* monétaire.

Fauris de Saint-Vincens a donné les monnoies de Marseille dans un mémoire imprimé à la suite de l'histoire de Provence de Papon. Presque toutes ont la tête de Diane; celles d'argent, au Revers un lion, celles de bronze, un taureau. Quelques-unes, en argent, ont pour type une roue à quatre rayons, avec les lettres MA. Il est possible que ces pièces, destinées au commerce avec les Gaulois, tiennent à ces rouelles-monnoies dont je vous ai parlé au commencement de cette lettre. On connoît aussi des médailles portant le nom du port de Marseille, *Lacydon*.

Les habitants de Marseille fondèrent quelques colonies dont on a des médailles. *Antipolis*, Antibes; — *Avenio*, Avignon; — *Beterra*, Béziers; — *Cabellio*, Cavaillon; — *Glanum*, Saint Remy; — *Rhodanusia*, dont l'attribution est incertaine.

L'alliance entre Rome et Marseille fut fatale à la Gaule dont elle prépara la conquête. Marseille, elle-même, fut absorbée par sa protectrice. Les Romains, après plusieurs guerres sanglantes, s'étoient rendus maîtres de la Gaule Cisalpine, sans avoir franchi les barrières naturelles qui nous séparent de l'Italie, lorsqu'Annibal, en traversant les Gaules, vint faire trembler Rome, 218 avant Jésus-Christ. Marseille, alors, n'imita pas ses voisins dans leur coopération avec les Carthaginois; elle resta fidèle à Rome qui bientôt trouva l'occasion de reconnoître ses services. Les Liguriens et les Salyes, jaloux de la prospérité de Marseille, s'étoient ligués contre elle; ils furent vaincus par les Romains accourus au secours de la colonie phocéenne, dont le territoire s'augmenta de celui de ses ennemis.

Cependant, après la destruction de Carthage, Rome, maî-

tresse de l'Espagne et de l'Italie jusqu'aux Alpes, devoit désirer la possession des provinces intermédiaires, afin que ses armées pussent marcher librement jusqu'aux colonnes d'Hercule. Une nouvelle révolte des Salyes ramena les Romains au secours de Marseille, et cette fois ils s'adjugèrent les dépouilles des vaincus et restèrent maîtres de leur pays. Le consul Sextus Calvinus, 124 ans avant Jésus-Christ, y fonda la première colonie romaine d'Aix, alors nommée *Aquæ Sextiæ*. Cette conquête s'étendit par des traités et par la défaite de ceux qui voulurent venger les Salyes, et bientôt la Gaule narbonnoise fut appelée *la Province romaine;* elle comprenoit, outre la Provence qui a retenu le nom primitif, la Savoie, le Dauphiné et le Languedoc. Narbonne en fut la capitale; sa fondation comme colonie romaine date de 117 ans avant Jésus-Christ. Plusieurs autres villes furent successivement fondées ou colonisées par les Romains, telles que Vienne, Arles, Lyon, bâtie seulement 43 ans avant Jésus-Christ par Munatius Plancus, d'abord sous le nom de *Copia*. Quelques colonies grecques, comme Nismes et Cavaillon, devinrent colonies romaines.

Plusieurs de ces villes ont des monnoies coloniales antérieures ou postérieures à l'établissement de l'empire.

Arles. — COL. ARELAT. SEXTAN.

Besançon. — MVN. VISVNTIVM. — de Galba.

Cavaillon. — CABE ou COL. CABE. — d'Auguste et de Lépide.

Lyon. — COPIA. — C. C. — COL. LVG. — COL. ROM. LVG. — de César avec Auguste, et d'Auguste seul.

Narbonne. — COL. IVL. PATER. NAR.

Nismes. — COL. NEM. d'Auguste avec Agrippa. Le type est un crocodile attaché à un palmier, en mémoire de la bataille d'Actium.

Roussillon ou Perpignan, *Ruscino.*—COL. RVS.LEG. VI. — d'Auguste.

Vienne—C. V.—de César avec Auguste, d'Auguste seul, d'Auguste avec Agrippa.

On pourroit rattacher à notre sujet quelques pièces consulaires sur lesquelles on trouve les noms des proconsuls romains dans les Gaules, particulièrement dans les familles *Munatia, Sestia, Afrania, Domitia, Antonia....*

Bientôt, avec le règne d'Auguste, paroissent quelques médailles impériales propres à la Gaule, comme celles qui ont pour type le fameux autel de Lyon, dédié à Auguste 10 ans avant Jésus-Christ. Il étoit dans un temple, bâti au confluent de la Saône et du Rhône par soixante peuples dont les noms étoient inscrits sur autant de statues qui les représentoient. Cet autel, avec les mots ROM. ET AVG., *à Rome et à Auguste,* figure sur des médailles à l'effigie d'Auguste, de Tibère et de Claude.

Galba étoit en Espagne lorsqu'il fut proclamé empereur l'an 68 de l'ère chrétienne; il traversa les Gaules pour se rendre à Rome, et fit, sans doute à cette occasion, frapper des médailles qu'on peut appeler gallo-romaines.

SER. GALBA IMP. AVG. Figure équestre.—℞. TRES GALLIAE. Trois têtes de femmes et trois épis.

IMP. GALBA. Effigie.—℞. GALLIA. HISPANIA. Deux figures se donnant la main.

Même type. — ℞. GALLIA. Tête de femme entre deux épis et deux hastes.

Hadrien vint dans les Gaules en l'année de Jésus-Christ 122. Il les parcourut en semant partout des bienfaits sur ses pas, ce qui est rappelé sur des médailles à son effigie; en voici les Revers :

ADVENTVI GALLIAE. L'empereur debout, élevant la main droite devant un autel sur lequel une femme sacrifie.

RESTITVTORI GALLIAE. L'empereur, revêtu de la toge, présente la main à une femme agenouillée devant lui.

Sous le règne de Septime-Sévère, on frappa, vers l'année 200, une monnoie commémorative de la fidélité de l'armée romaine campée à Lyon.

FIDEI EXERCITVS GALL. LVG. Figure debout, entre deux enseignes militaires.

Gallien, mort en 268, vint souvent dans les Gaules, et y combattit avec succès plusieurs tyrans revoltés contre l'autorité impériale. On a de lui des médailles avec le titre de RESTITVTOR GALLIARVM — RESTIT. GALLIAR. ou GALLIAE. L'empereur relève une femme agenouillée; il tient une corne d'abondance.

Posthume fut un de ces usurpateurs qui éclipsa tous les autres, et sut se maintenir pendant sept ans (de 259 à 267). Il mérita vraiment le titre de restaurateur des Gaules; il en prend le nom sur plusieurs médailles. RESTITVTORI GALLIAE ou RESTITVTOR GALLIAR. Même type que les précédentes, avec un captif foulé aux pieds par l'empereur.

On attribue à Lollien, tyran qui ne fit que paroître dans les Gaules, après Posthume, une médaille sur laquelle on lit: FIDES MILITVM EXERCITVS GALL. Le type est un guerrier à cheval, suivi de plusieurs porte-enseignes.

Constantin-le Grand, ayant vaincu en 307 les Francs qui avoient déjà pénétré dans la Belgique, fit prisonniers Ascaric et Ragaise, leurs chefs, et les fit inhumainement jeter aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. Cette victoire fut célébrée par plusieurs médailles.

GLORIA EXERCITVS GALL. L'empereur à cheval, à l'exergue PTR, *différent* de la monnoie de Trèves.

VIRTVS EXERCITVS GALL. Mars passant; à terre deux captifs; à l'exergue PTR.

VIRT. EXERCIT. GALL. Soldat debout, etc.

Le règne de Constant, mort en 350, nous offre un beau médaillon de bronze, qui constate une expédition de ce prince en Angleterre, en partant de Boulogne-sur-Mer. Le type est une galère avec ses rameurs; l'empereur, en habit militaire et en posture de combattant, est suivi de deux porte-enseignes; sur la proue une Victoire, près du vaisseau un homme nageant, et sur le rivage un phare construit sur un rocher. Légende BONONIA OCEANEN.

Laureau, dans son *Avant-Clovis*, donne plusieurs médailles comme ayant été frappées dans les Gaules, et même par les Gaulois. La plupart de ces pièces, des règnes de Tibère, Claude, Néron, Vespasien, Posthume, Aurélien, Probus, etc., sont en effet très communes en France, mais rien ne justifie l'origine que cet auteur leur attribue.

Plusieurs ateliers monétaires furent établis par les Romains dans les Gaules, et leurs initiales se trouvent à l'exergue des médailles, depuis le règne de Constance-Chlore jusqu'à celui de Théodose. Voici ces notes monétaires et leurs principales variations.

Trèves, *Treveris*. TR. TS. TRS. TRO. SMTR. PTR. SMTS.... Sous Constance-Chlore, Crispus, Constantin-le-Grand, Licinius, Maxime, Valentinien, Gratien.

Lyon, *Lugdunum*. LVG. APLC. LVGPS. PL. PLC. PLM. PLN.... Sous Constance-Chlore, Magnence, Constantin, Julien-l'Apostat, Gratien, Valentinien, Eugène.

Arles, *Arelatum*. ARL. PAR. PARL. SARL. SAR.... Sous Constantin-le-Grand, Constance, Hélène, Magnence, Crispus.

Amiens, *Ambiani*. AMB.... Magnence.

Arras, *Atrebates*. ATR.... Crispus, Licinius. (V. Mém. de l'Academie des Ins. et B. L., Dissertation de M. de Valois sur les médailles de Constantin-Jeune.) D'autres attribuent ce *différent* à Trèves. L'attribution de la monnoie d'Amiens

est également douteuse. Ne pourroit-on pas cependant présumer qu'il y a eu dans les Gaules d'autres ateliers monétaires, dont les initiales se confondent avec celles que je viens de citer ou avec d'autres attribuées à des officines étrangères? TRS. TS. TRO. ne pourroient-ils pas signifier TVRONES? Il est peu probable que, pour toute la partie centrale et occidentale des Gaules, il n'y ait pas eu de fabriques de monnoies plus rapprochées que celle de Lyon.

Enfin, plusieurs empereurs, ou tyrans usurpateurs de ce titre, n'ont pu frapper des monnoies que dans les Gaules, et notre numismatique nationale peut, à bon droit, réclamer ces pièces, au moins en grande partie. Telles sont toutes celles qui portent les noms de Posthume, Lollien, Laellien ou Elien, Victorin, Marius, Tetricus, Claude-le-Gothique, Aurélien, Probus.... On rencontre fréquemment en France, hors des lieux dans lesquels la tradition ou des ruines pourroient nous faire supposer d'anciens établissements romains, des dépôts considérables de petits-bronzes frappés au coin de ces princes, et il faut remarquer que ces pièces, d'une fabrique plus ou moins barbare, sont de Revers extrêmement variés, et très souvent à fleur de coin. Le règne de Probus seul en offre plus de 2,000 avec des différences. Il est à croire que ces pièces sortoient d'ateliers monetaires organisés dans l'armée même, et la suivant dans ses campements; elles sont d'une fabrication très prompte, au marteau, sur des flaons chauffés; les coins étoient fragiles, mais faciles à renouveler, à la vérité toujours avec des différences, parce qu'il n'existoit pas alors de moyens de reproduction identique, ce qui explique l'excessive variété de ces monnoies. Les *différents*, dont je viens de parler, n'existoient pas encore. On y trouve des chiffres ou des lettres isolées, qui sont peut-être la marque du chef monétaire ou de la légion pour laquelle on monnoyoit. Sans cette fabrication presque permanente, comment expli-

queroit-on la quantité de médailles et la variété de types, au nom de princes qui ont régné si peu de temps?

Beaucoup de monnoies des descendants de Constance-Chlore et du grand Constantin, furent frappées dans les Gaules; elles y sont très communes. D'autres princes, dont les médailles sont très rares, peuvent être regardés comme tout-à-fait gallo-romains. *Amandus*, chef des Bagaudes; *Magnus Maximus*, vainqueur de Gratien; *Flavius Victor*, son fils, vaincu et mis à mort par Arbogaste, général franc, au service de Théodose; *Eugenius*, proclamé Auguste à Vienne en Dauphiné, en 392, par ce même Arbogaste qui régna sous son nom; Constantin III qui régna à Arles, en 407; Constant III; Jovien, riche seigneur gaulois, et Sébastien son frère, vaincus à Narbonne et à Valence, vers 413, et quelques autres.

Pour terminer tout ce qui rattache la numismatique des Gaules à celle de l'empire romain, il me resteroit à vous parler des monnoies frappées à Vienne, à Arles et à Marseille, au nom de Maurice-Tibère, empereur d'Orient de 582 à 602. Je vous renverrai, pour la première, à des réflexions de M. de Boze (1738), insérées dans les Mémoires de l'Acad. des I. et B. L.; et pour les deux autres, dans le même recueil (1746), à l'histoire de Gondevald, prétendu fils de Clotaire Ier, par Bonamy. Ce savant croit que Gondevald, protégé des empereurs de Constantinople, et ayant réussi par le secours de Maurice à se faire roi titulaire d'Arles, de 583 à 585, aura frappé ces pièces par politique et par reconnoissance. L'explication peut rester douteuse, mais il est certain qu'alors les empereurs n'avoient plus de puissance sur les Gaules.

Depuis le règne d'Honorius, les Gaules, ravagées par les Wisigoths, les Alains, les Vandales, les Bourguignons et les Francs, connoissoient à peine les Romains dans quelques

provinces où leurs lieutenants s'étoient, en quelque façon, naturalisés; car nous voyons nos premiers rois combattre successivement deux générations de ces derniers chefs, Ægidius, et Syagrius. Les Gaulois, qui avoient perdu leur nationalité sous le joug romain, devoient se soumettre à celui qui resteroit vainqueur dans cette lutte de barbares. Cependant ils favorisèrent les Francs, aussitôt que Clovis eut embrassé le christianisme, et se rangèrent sous ses drapeaux pour l'aider à chasser leurs anciens oppresseurs.

Dans ces derniers temps, il restoit sans doute peu de monnoies gauloises en circulation, ou elles n'étoient prises qu'au poids. Majorien, vers l'an 460, les avoit décriées à cause de leur mauvais titre. On avoit pour pièces d'or les *aureus*, quinaires ou tiers de sol, au nom des empereurs, depuis Théodose jusqu'à Anastase. Pour l'argent et le bronze, c'étoient encore les monnoies des mêmes princes, et celle des rois Wisigoths, maîtres d'une grande partie de nos provinces. On trouve aussi quelques pièces d'argent demi-gauloises et chrétiennes, qu'on peut rapporter au même temps; mais il seroit difficile de leur donner une attribution certaine.

Telle est, Monsieur, l'histoire abrégée de notre première époque monétaire, sous les trois points de vue: gaulois, gallo-grec et gallo-romain. Cette foible ébauche vous donnera une idée du travail beaucoup meilleur que demanderoit un sujet aussi intéressant. J'espère que vous voudrez bien me communiquer les notes que vous pourriez recueillir sur la numismatique gauloise; mon esquisse peut être un jour retouchée et terminée; je serois heureux de vous devoir des moyens de faire mieux qu'aujourd'hui. Nous aurons maintenant à inventorier nos richesses monétaires de la 1re race; ce sera le sujet de ma troisième lettre.

E. Cartier.

MONNOIES DES LEUKS OU LEUQUOIS.

Monnoies de Solimariaca, aujourd'hui Soulosse. — Origine probable du type de la roue, placé fréquemment sur les monnoies celtiques ou gauloises.

Rien n'est plus obscur et plus difficile à déterminer, d'une manière satisfaisante, que la classification des monnoies de nos ayeux, les Celtes et les Gaulois. Mais cette difficulté, qui a rebuté tant de savants françois, et les a décidés à rejeter de leurs cabinets des monuments qu'ils devoient au contraire recueillir avec ardeur, par amour de leur pays, cette difficulté, dis-je, est-elle insurmontable, ou doit-on espérer de la voir s'évanouir sous les efforts scrutateurs des numismatistes? Hâtons-nous de le proclamer bien hautement; du jour où les amis de la numismatique françoise voudront concerter entre eux un plan d'investigations, il deviendra probablement aussi aisé de préciser l'origine de la monnoie gauloise la plus barbare, que d'une monnoie coloniale quelconque de la suite impériale romaine. Ce but qu'il seroit si utile d'atteindre, tout doit nous faire espérer que la Revue de la Numismatique françoise en rendra l'accès prompt et facile. Que les numismatistes observent exactement les découvertes, petites ou grandes, de monnoies gauloises; qu'ils s'astreignent à les recueillir avec assiduité, et à noter scrupuleusement le lieu de chaque trouvaille; avant dix ans les médailles gauloises seront aussi sûrement classées que les

médailles grecques, sans légendes formelles, dont le nombre est énorme dans les cabinets. Cette attention que je désire si vivement de la part de tous nos collaborateurs, depuis quelques années je me la suis imposée, et les résultats que j'ai obtenus, malgré l'isolement de mes recherches, m'ont mis à même de juger ce que l'on pourroit espérer d'un concours de recherches semblables, entreprises sur le territoire de l'ancienne Gaule tout entière.

J'espère donc pouvoir donner successivement plusieurs notices sur les monnoies celtiques et gauloises, propres aux peuplades qui occupoient l'ancienne Lorraine, le Pays-Messin et les provinces limitrophes.

Il y a long-temps qu'on a reconnu qu'il existoit une correspondance à peu près exacte entre les anciennes contrées, *civitates*, et les diocèses ecclésiastiques, tels qu'ils furent circonscrits par les apôtres du christianisme. Ce principe se trouve vérifié dans les divisions de la première Belgique. En effet, cette province fut démembrée en diocèses, qui représentent assez approximativement le territoire des peuples qui composoient la grande famille gallo-germanique des Belges. Ainsi le diocèse de Trèves comprit dans ses limites le pays des Trévires, *Civitas Trevirorum ;* le diocèse de Metz fut substitué à la cité des Médiomatriks, *Civitas Mediomatricorum*, dont Metz, *Divodurum*, étoit l'*oppidum*, ou la place de refuge et de défense. Le diocèse de Toul remplaça la cité des Leuks, dont l'antique capitale, *Tullum*, devint la ville episcopale ; enfin le diocèse de Verdun fut établi dans les confins de la Cité des Viroduns, peuplade de race leuke ou médiomatrike.

Je ne m'occuperai, dans cette notice, que des Leuks dont je pense avoir, non pas découvert, mais classé quelques monnoies qui ont figuré jusqu'à présent parmi les incertaines frappées dans les Gaules. Avant d'aller plus loin, il est

nécessaire de dire quelques mots sur l'ancienne étendue du pays des Leuks.

Le géographe Ptolémée, énumérant les peuples habitant dans la première Belgique, s'exprime ainsi : Μεδιοματρικες, ὧν πόλις Διουόδουρον. Ὑπὸ δὲ τούτους, καὶ τὸυς Ῥημοὺς, Λευκοι, ὧν πόλεις Τοδλλον, Νάσιον. Strabon, dans son quatrième livre dit : Μετὰ δὲ τοὺς Ελουηττίους, Σηκουοανοὶ και Μεδιοματρικοὶ, κατοικοῦσι τὸν Ῥηνον·... Ὑπὲρ οὖν τῶν Ελουηττίων καὶ Σηκουανῶν Εδοῦοι, καὶ Λίγγονες οἰκοῦσι πρὸς δύσιν. Ὑπὲρ δὲ τῶν Μεδιοματρικῶν, Λεῦκοι καὶ τῶν Λιγγόνων τὶ μέρος.

Le pays des Leuks étoit donc borné par l'Helvétie, le pays des Sequanes, des Lingons et des Médiomatriks; effectivement, l'ancien diocèse de Toul touchoit à la Suisse, à la Franche-Comté, au diocèse de Langres et à celui de Metz.

Strabon ajoute que les Trévires touchent aux Leuks. Il en résulteroit que de son temps la peuplade des Viroduns n'étoit pas encore organisée en corps de nation distinct.

L'Itinéraire d'Antonin cite quelques villes du territoire des Leuks; voici les passages qui les concernent :

A DVROCORTORO (Reims) DIVODVRVM VSQVE. M. P. LXXXVII.

FANO MINERVAE . . . . . M. P. XIIII.

ARIOLA . . . . . M. P. XVI.

CATVRIGIS . . . . . M. P. IX.

NASIVM. . . . . M. P. IX.

TVLLVM . . . . . M. P. XVI.

SCARPONNA . . . . . M. P. X.

DIVODVRVM . . . . . M. P. XII.

AB ANDEMATVNNO (Langres) TVLLO LEVCORVM VSQVE . . . . . M. P. XLIII.

MOSA . . . . . M. P. XII.

SOLIMARIACA . . . . . M. P. XVI.

TVLLVM . . . . . M. P. XV.

ANDEMATVNNO . . . . . .
MOSA . . . . . M. P. IX.
NOMAGO . . . . . M. P. X.
TVLLO . . . . . M. P. X.

CATVRICES . . . . . M. P. IX.
AD FINES . . . . . M. P. V.
NASIO . . . . . M. P. IX.
TVLLO . . . . . M. P. XVI.

Les villes ou bourgades leukes, dont il est ici question, sont *Nasium* (Naix), *Tullum* (Toul), *Scarponna* (Charpagne, près Dieulouard), *Solimariaca* (Soulosse), *Nomagus* (que l'on a prétendu être Neufchâteau), *Fines* (Fains, près Bar-le-Duc); enfin une autre ville, dont les ruines existent à Grand, n'est pas mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point purement géographique, qui n'est pas de ma compétence, et j'arrive actuellement aux monnoies qui font le sujet de cette notice.

Les découvertes de pièces gauloises isolées sont fréquentes dans l'ancienne Lorraine. Je me trouvois donc placé dans une position avantageuse pour reconnoître les premières monnoies propres à cette province. Après quelques années de recherches, je me suis vu possesseur d'une suite assez riche de pièces de tous métaux, exhumées du sol lorrain, et j'ai pu faire un examen comparatif des types que ces monnoies présentoient, en ayant l'intime conviction que les types qui se rencontroient le plus fréquemment, devoient être regardés comme types locaux. Par cette méthode, j'ai pu faire la part monétaire des Médiomatriks, et des Leuks sur le territoire desquels se sont étendues mes recherches.

Une petite monnoie d'argent que j'ai retrouvée partout, et avec une foule de variétés, à Metz, à Thionville, à Toul, à

Nancy, mais surtout dans les villes de la Cité des Leuks, m'a paru dès l'abord appartenir à ce peuple; depuis, j'ai eu le bonheur d'acquérir la connoissance d'un fait qui est venu compléter ma conviction sur la classification de ces monnoies. En 1833, un cultivateur, habitant du pays élevé qui s'étend entre Langres et Châtillon, a découvert un petit trésor de quelques centaines de pièces gauloises d'argent, précisément du type que je supposois particulier aux Leuks. Dispersées ou portées chez les orfévres de Langres, ces pièces ont été promptement enlevées par les curieux, ou fondues. En passant à Langres, au mois de mai 1835, j'ai pu acquérir une quinzaine de ces petites pièces qui se trouvoient encore entre les mains d'un orfévre qui, pour sa part, en avoit acheté environ quatre marcs pesant. La coïncidence des trouvailles partielles de ces monnoies, répétées à chaque instant sur le territoire des Leuks, et d'une trouvaille aussi considérable effectuée sur les confins du même territoire, a dissipé les foibles doutes qui pouvoient me rester; et dès-lors je me suis cru en droit de classer aux Leuks les médailles en question. Comme les précieux restes du trésor, déterré près de Langres, m'ont fourni les transitions du type primitif au type le plus moderne, ou du moins en usage au moment où ce trésor fut confié à la terre, je vais décrire successivement ces différentes variétés, dans l'ordre chronologique que je crois devoir leur assigner.

Grenetis extérieur : tête barbare.

℞. Grenetis extérieur : un cheval galoppant à gauche; il est sanglé, et porte une sorte de collier; au-dessus, une croix, dont les branches sont terminées par des points ronds : au-dessous, entre les jambes, une rouelle à quatre rayons : devant le poitrail, un signe ⋊, semblable à un ϒ renversé, et que je trouve devant la poitrine d'une figure humaine, placée sur d'autres monnoies, vraisemblablement congénères,

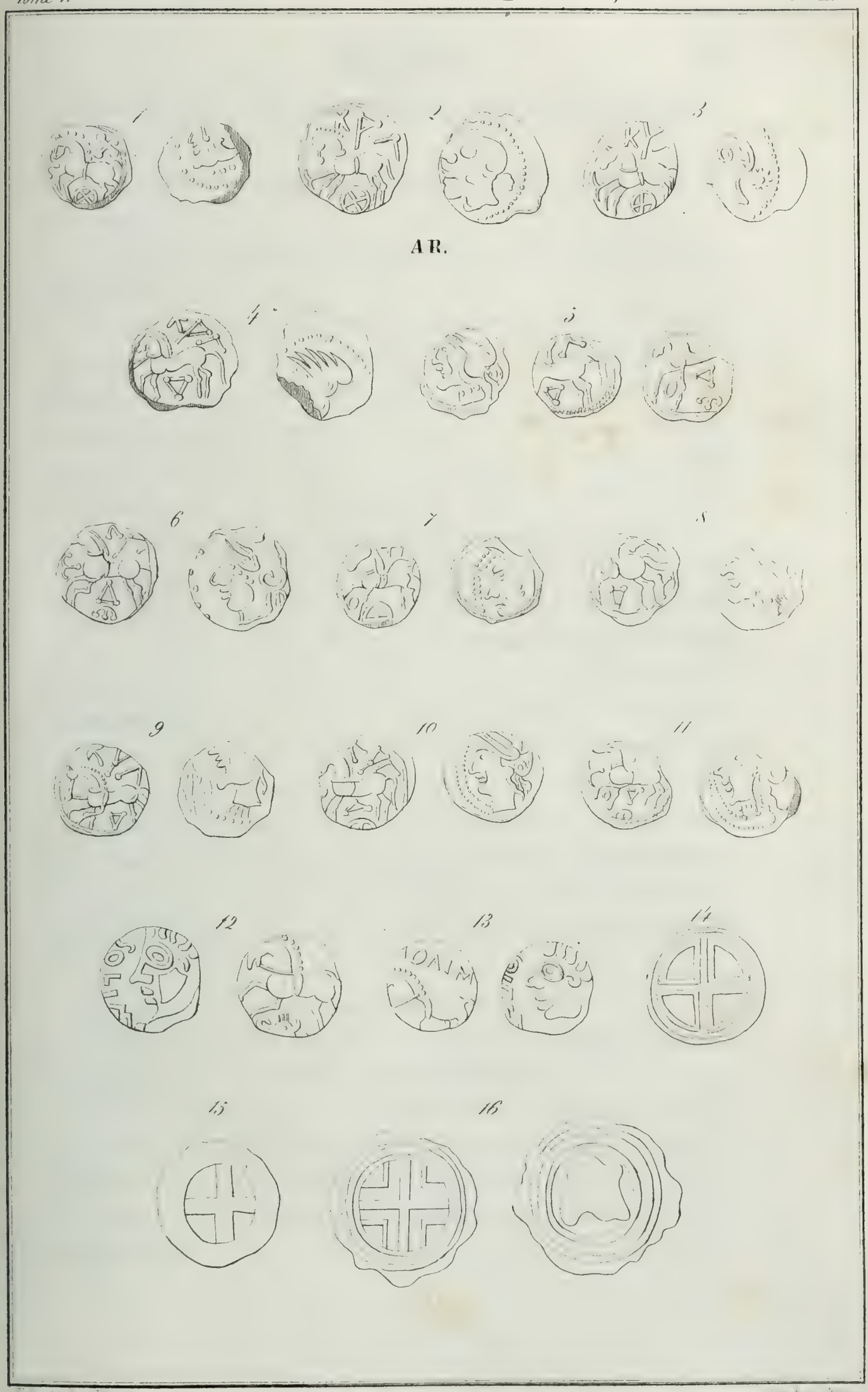
1
2
3
AR.
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16

106

ou qui du moins se rencontrent souvent dans les mêmes lieux. Fig. 1.

Tête barbare, casquée; derrière la nuque, une étoile ou une fleur.

℞. Comme dans la précédente; la croix est remplacée par la legende KYA. Fig. 2.

Ici nous trouvons de toute évidence des caractères grecs. *In rebus publicis, græcis litteris utuntur*, dit César, en parlant des Gaulois. (*De Bello gall.*, *lib.* VI, *cap.* 14.) Il n'y a donc là rien de bien étonnant. Les deux caractères extrêmes ne sont pas douteux, et l'intermédiaire seul présente de l'incertitude. Le savant Eckhel, dans ses Prolégomènes sur la paléographie grecque, a traduit ce signe pas la lettre R, en s'appuyant sur des monuments d'origine grecque; mais il n'est pas tout-à-fait invraisemblable que les caractères grecs, entre les mains d'un peuple à demi-sauvage, et dont la langue étoit toute différente, aient pu voir leur sens primitif sensiblement altéré; si donc, guidé par une assez grande analogie de formes, on pouvoit reconnoître un *upsilon* dans le caractère indéterminé, l'ensemble des trois caractères à deviner, qui, représenté par KYA, n'offre aucun sens, deviendroit facile à comprendre. La légende seroit rétrograde, et présenteroit la syllabe AYK, *Luk*, initiale du nom des Leuks. Cela est possible, mais malheureusement bien hypothétique.

Mêmes types, mais moins barbares. Fig. 3.

Mêmes types : au Revers, la rouelle a disparu; elle est remplacée par un V (delta) renversé. Fig. 4.

Mêmes types : tête assez bien dessinée, portant un collier de perles : au Revers, on voit au-dessous du *delta* un *epsilon* renversé ainsi V/Ɔ. Entre les deux jambes antérieures du cheval, paroît un *omicron*, et le signe indéterminé du poitrail a disparu. Fig. 5.

Mêmes types : pas d'*omicron* entre les jambes du cheval. Fig. 6. Peut-être cette variété est-elle antérieure, mais de bien peu de temps à la précédente.

Voici maintenant quelques autres variétés, qui ne proviennent pas de la même trouvaille, mais qui ont aussi été déterrées dans l'ancienne Lorraine.

Mêmes types : au Revers, la rouelle entre les jambes du cheval, et un *omicron* entre les jambes antérieures. Fig. 7.

Mêmes types : dessin barbare, derrière le cheval Y. Figure 8.

Mêmes types : même dessin; le cheval est bridé. Fig. 9.

Mêmes types : pas de collier de perles à la figure; au Revers, pas d'*omicron* entre les jambes antérieures du cheval. Fig. 10.

Mêmes types qu'au N° 5 : double grenetis du côté de la tête, qui porte un casque à la crinière. Le signe ⊢ est placé devant le poitrail du cheval. Fig. 11.

Il est douteux que ce signe du poitrail soit une lettre : si c'étoit un *tau*, il pourroit alors se prendre pour l'initiale de la ville principale des Leuks, l'antique *Tullum*, dont le nom s'est conservé jusqu'à nous. Mais cette forme est insolite, et semble plutôt se rapprocher d'un *upsilon*. On voit qu'il n'est pas aisé de deviner de pareilles énigmes. Dans tous les cas, ces pièces d'argent sont incontestablement celles qui se rencontrent le plus fréquemment dans le pays des Leuks; aucune autre monnoie gauloise d'argent ne s'y montre dans une proportion qui soit le quart de celle des pièces en question. Il n'est donc pas improbable qu'elles aient été frappées dans la métropole des Leuks, et soient devenues leur monnoie la plus répandue. Quant à l'interprétation hasardée des lettres du nom, je n'y tiens en aucune façon, et suis prêt à l'abandonner pour toute autre qui paroîtra raisonnable.

Je passe actuellement à la description de deux autres monnoies d'argent des Leuks, mais offrant une légende qui ne permet pas de doutes sur leur attribution.

SOLIMA. Tête barbare à gauche.

℞. Le cheval bridé et sanglé, des pièces précédentes; entre ses jambes, un animal qu'il est impossible de reconnoître. Fig. 12.

Légende tronquée. Même tête.

℞. Même type du cheval; au-dessus, en caractère grecs, COΛIM. pour ΣOΛIMA. Fig. 13.

Ces deux pièces, qui font partie de ma suite, ont été trouvées aussi sur le territoire des Leuks. Elles ont été frappées à *Solimariaca*. On remarquera la présence des caractères grecs sur cette monnoie d'attribution non douteuse. Elle est une preuve de plus de la légitimité d'attribution des pièces précédentes, au même peuple.

Les monnoies de *Solimariaca*, bien que rares, se rencontrent de temps en temps dans l'ancienne Lorraine, aussi en existe-t-il dans plusieurs cabinets numismatiques de Toul et de Nancy (1).

Il me reste actuellement à tenter l'explication de la rouelle à quatre rayons, placée entre les jambes du cheval de quelques-unes des monnoies précédentes. C'est un type qui se reproduit si souvent sur les anciennes monnoies gauloises, qu'il seroit intéressant de le deviner. Je ne me flatte pas de l'avoir fait d'une manière incontestable, mais au moins d'une manière admissible.

Depuis quelques années, je possédois une rouelle métallique, trouvée dans les environs de Châlons-sur-Marne, et que j'avois intercalée parmi les monnoies gauloises indéter-

(1) M. Mionnet a décrit trois monnoies de *Solimariaca*, dans son grand ouvrage. — V. aussi le n° 2 de la Revue, p. 88.

minées, bien que je n'eusse encore aucune connoissance d'un passage extrêmement concis de l'ouvrage de M. Mionnet, concernant ces monuments singuliers. Parmi les descriptions des médailles incertaines des Gaules, 6e division, n° 358, on lit: Roue avec quatre rayons à jour. Pot. 3. R1. F. b. 2. (1). (Supplément, tom. I, pag. 190.)

J'avois cependant encore conservé quelque incertitude sur l'origine monétaire de ces rouelles métalliques, lorsqu'à mon passage à Villefranche-sur-Saône, je vis dans le cabinet de M. Faure, une rouelle de potin, en tout semblable à celle que je possédois moi-même. La vue de cette rouelle fit cesser tous mes doutes; et je fus dès-lors convaincu de ce fait important que parmi les monnoies celtiques devoient nécessairement figurer les rouelles métalliques, à quatre rayons à jour. De retour à Metz, j'ai conçu le plus vif désir d'éclaircir l'origine de ces monnoies bizarres, et je crois y être parvenu jusqu'à un certain point. Avec tout l'empressement auquel m'a depuis long-temps habitué son amitié, M. Faure m'a transmis des renseignements sur la rouelle qu'il possède. Il en résulte qu'elle a été découverte aux environs de Lyon, avec un certain nombre (sept ou huit) de rouelles semblables. Elle présente, comme les médailles celtiques, aux deux extrémités opposées d'un même diamètre, une fracture qui témoigne la présence d'un jet, enlevé après le refroidissement du métal. Au centre de la croix, on remarque un point saillant des deux côtés, formant une espèce d'axe; enfin, quoique les parties soient assez déliées, elles présentent néanmoins des traces évidentes du moule dans lequel elles ont été coulées. Plus tard, M. Faure m'écrivit: « J'ai oublié de vous » dire que j'ai vu dernièrement une rouelle-monnoie, qui

(1) Potin; troisième grandeur; premier degré de rareté; fabrique barbare; 2 francs.

» diffère un peu de celle que je possède; elle est en potin » blanc, et plus petite, c'est-à-dire de la troisième grandeur; » la mienne est de la quatrième. Il paroît que c'est celle dé- » crite par M. Mionnet. Le surplus est conforme à l'autre, sauf » qu'elle ne présente aucune trace de coupure. Elle appar- » tient à M. Parot, numismatiste lyonnois; elle pèse un peu » plus de 27 grains, et provient de la même trouvaille que » la mienne. » Enfin, d'un autre côté, M. Liénard, professeur de dessin à Châlons-sur-Marne, et explorateur zélé de la numismatique celtique et gauloise, a eu la bonté de me transmettre des détails sur une rouelle semblable qu'il possède, et qui a été trouvée dans les environs de l'enceinte gauloise, connue sous le nom de Camp d'Attila. « Elle con- » serve, me dit-il, les jets et les barbes du moule, et son » métal paroît composé des mêmes substances que celui des » plus anciennes médailles gauloises ; des deux côtés de » cette pièce, les saillies du type ont leur superficie polie » par le frottement, comme celles des monnoies qui ont » passé de mains en mains. »

La rouelle que je possède moi-même offre les mêmes caractères. Fig. 14.

De l'ensemble des observations précédentes, je conclus que le mode de fabrication de ces rouelles de potin étoit identiquement le même que celui qui fut employé pour les monnoies celtiques de cet alliage. Un nouveau renseignement, extrêmement précieux, est venu s'ajouter à ces premières données. M. de Fienne, de Bar-le-Duc, possesseur d'une riche collection numismatique romaine et françoise, a eu la bonté de me communiquer une rouelle d'argent, parfaitement conservée, et du même style que celle de potin. Cette pièce a été déterrée à Fains, village situé près de Bar, et dont le territoire présente des traces non équivoques d'antiques constructions. Elle est plane des deux côtés; elle ne porte

pas de traces de moulage, et la croix centrale paroît évidemment adaptée après coup à la circonférence. Cette rouelle est du poids de 33 grains forts. Fig. 15.

Une fois l'origine monétaire de ces rouelles bien déterminée à mes yeux, j'ai dû chercher à établir quelques rapports entre elles et les monnoies celtiques, en partant de cette idée que les rouelles avoient probablement été les premières monnoies en circulation chez nos ayeux, encore incapables de trouver un type quelconque. Cette pensée n'étoit pas due à ma seule imagination, puisque au rapport de César lui-même (*de Bell. gall.*, *lib.* v, *cap.* 12), les habitants, d'origine celtique, de la Grande-Bretagne se servoient, en guise de monnoie, d'anneaux de fer de poids différents. J'ai donc examiné attentivement, et l'une après l'autre, toutes les pièces de ma suite celtique et gauloise; et ce n'a pas été, je l'avoue, sans un vif sentiment de satisfaction, que j'ai retrouvé sur bon nombre de ces pièces, et particulièrement sur quelques-unes d'origine à peu près certaine, la même rouelle à quatre rayons empreinte dans le champ; j'ajoute que ces pièces, où la rouelle ne portoit que quatre rayons, m'ont toujours semblé, par leur fabrique, être les plus anciennes de celles que j'examinois. Ainsi, quelques pièces des Leuks, décrites dans cette notice, une monnoie de bronze des Rèmes, une monnoie d'argent des Volks, et nombre d'autres, présentent la rouelle à quatre rayons. J'ai dû naturellement en conclure que ces rouelles avoient été la monnoie primitive d'une grande partie des peuples gaulois (1); que lorsque les arts se furent assez perfectionnés

(1) Lorsqu'ils étoient encore à l'état sauvage; probablement la structure à jour fut adoptée pour fournir un moyen de réunir plusieurs pièces entre elles à l'aide d'un lien quelconque. Cette précaution étoit fort utile pour des hommes qui ne portoient pour vêtements que des peaux jetées sur les épau-

entre leurs mains pour qu'ils pussent tracer une empreinte sur des flaons métalliques, ils le firent pour rendre leurs monnoies plus durables, mais qu'alors pour témoigner, à défaut de légendes, que ces nouvelles pièces étoient simplement substituées aux rouelles, dont l'usage étoit sans doute devenu une habitude enracinée, ils introduisirent dans les types de ces nouvelles monnoies l'image de l'ancienne qui devoit témoigner que le morceau de métal avoit et la même destination et la même valeur que les rouelles; du reste, il y eut sans doute une monnoie de transition entre les rouelles à jour et les pièces pleines sur lesquelles la rouelle n'étoit plus qu'une sorte de légende hiéroglyphique. Je dois à la complaisance de M. Liénard la connoissance d'une pièce fort curieuse qui est une de ces monnoies de transition. (Fig. 16.) Voici la note qui en accompagnoit la figure : « Cette pièce ap- » partient au docteur Bichat de Châlons; elle s'est brisée par » l'oxydation, et j'en ai fait le dessin sur les morceaux que j'ai » rassemblés; l'autre côté est fruste : on ne sait ce qu'il re- » présente. »

Plus tard, le type de la roue à quatre rayons devint plus orné et perdit de sa simplicité primitive à mesure qu'il devint moins nécessaire. Des roues à un grand nombre de rayons parurent sur les monnoies gauloises et finirent même par se réduire à des cercles; observons que cette substitution des monnoies pleines aux rouelles à jour ne peut s'être effectuée partout à la même époque, et il seroit sans doute peu raisonnable de regarder comme contemporaines toutes les pièces qui présentent la rouelle à quatre rayons, de quelque peuple qu'elles soient.

les et autour des reins. Du reste, il est bon de remarquer que les Gaulois ont en cela suivi la même méthode que les Chinois, qui, de toute antiquité, ne se sont servis que de monnoies portant à leur centre un trou carré permettant d'en enfiler un certain nombre sur un même cordon.

Une nouvelle comparaison, que je pouvois me dispenser de faire, est encore venue confirmer la légitimité de l'attribution que je propose. Trouvée dans le pays des Leuks, j'ai dû supposer que la rouelle d'argent avoit été une monnoie de ce peuple; dès-lors il étoit important de constater le rapport qui existoit entre son poids et celui des monnoies d'argent du même peuple, offrant la figure d'une rouelle à quatre rayons. La rouelle à jour pèse 33 grains forts et peut avoir perdu par le frai quelque chose de son poids; les pièces d'argent des Leuks, les mieux conservées, pèsent 34 grains. Voilà sans doute une coïncidence étrange, que l'attribution que je donne à la rouelle peut seule expliquer.

Tous les auteurs qui ont décrit et publié des monnoies gauloises ont parlé du type de la roue, et ont cherché des solutions plus ou moins subtiles de ce type énigmatique; celle que je propose aujourd'hui me paroît bien loin des hypothèses, d'ailleurs fort ingénieuses, de mes habiles devanciers, et je la propose avec d'autant plus de conviction et de confiance, qu'elle est plus simple.

F. de Saulcy, de Metz,

Correspondant du ministère de l'Instruction publique.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA MONNOIE AU TYPE DU CAVALIER ARMÉ, FRAPPÉE A VALENCIENNES ET DANS QUELQUES AUTRES LIEUX, DE 1280 A 1356.

La diversité des opinions sur la monnoie de Valenciennes au type du cavalier armé, portant le nom de la comtesse Marguerite, m'a engagé à examiner attentivement cette difficulté de l'histoire monétaire; et cet examen m'a conduit à passer en revue toutes les pièces, au même type, connues jusqu'à présent. Je vais exposer le résultat de mes recherches, le plus clairement qu'il me sera possible, en commençant par l'attribution des pièces au nom de Marguerite, placées par les uns à l'origine, et par les autres à la fin de l'existence du type du cavalier armé.

Cette monnoie a été publiée par Van Alkemade (Monnoies des comtes de Hollande, f° 73, n° 2); par Ghesquière (Mémoire sur trois points de l'histoire monétaire des Pays-Bas, pl. IV, n° 2); et par Duby (Monnoies des prélats et barons, pl. LXXXVI, n° 3). M. Desains, de Saint-Quentin, en a fait lithographier une variété, et M. Lelewel l'a reproduite dans ses *Observations sur le type du moyen-âge de la monnoie des Pays Bas* (n° 63).

On y voit d'un côté un cavalier courant, armé de toutes pièces, avec cette légende : MONETA VALENCENENSIS. De l'autre, autour d'une croix cantonnée de quatre croissants, deux légendes concentriques. Intérieurement : SIGNVM

CRVCIS; sur le bord de la pièce : MARGARETA COMITISSA. M. Desains possède une pièce où se trouve MARGARAITA. J'en ai trois variétés que je donne sous les n°s 4, 5 et 6, pl. IV.

Valenciennes, où cette pièce a été frappée, étoit la capitale du comté de Hainaut, qui a eu trois comtesses du nom de Marguerite :

1° Marguerite d'Alsace, fille de Thierry, sœur de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, dont elle hérita en 1191, et femme, dès 1169, de Baudouin V, comte de Hainaut, qui devint par cette alliance, Baudouin VIII, comte de Flandre, et mourut en 1194, un an après sa femme.

2° Marguerite de Constantinople, deuxième fille de Baudouin Ier, empereur de Constantinople, comte de Hainaut et de Flandre, petite-fille de la précédente. En 1224, sa sœur Jeanne étant morte sans enfants, elle hérita des comtés de Flandre et de Hainaut, qui ne faisoient plus qu'un état. Marguerite étoit alors veuve, depuis trois ans, de Guillaume de Dampierre qu'elle avoit épousé en 1218, après avoir été déjà mariée à Bouchard d'Avênes, dont elle avoit été séparée pour cause de parenté (1). Elle avoit eu du premier lit Jean et Baudouin d'Avênes, et du second, Guillaume, Guy et Jean. Guillaume mourut avant sa mère, sans enfants.

3° Marguerite de Hainaut, fille de Guillaume Ier, comte de Hainaut, arrière-petite-fille de Marguerite de Constantinople et de Bouchard d'Avênes. Elle avoit épousé en 1324 l'empereur Louis de Bavière; en 1345, elle succéda à Guillaume II, son frère, dans les comtés de Hainaut et de Hol-

(1) En effet, Bouchard étoit petit-fils de Mathilde de la Roche, petite-fille d'Albert III, comte de Namur; et Baudouin, père de Marguerite, étoit petit-fils d'Alix de Namur, également petite-fille d'Albert III. Bouchard avoit été le tuteur de Marguerite qui étoit très jeune lorsqu'il l'épousa.

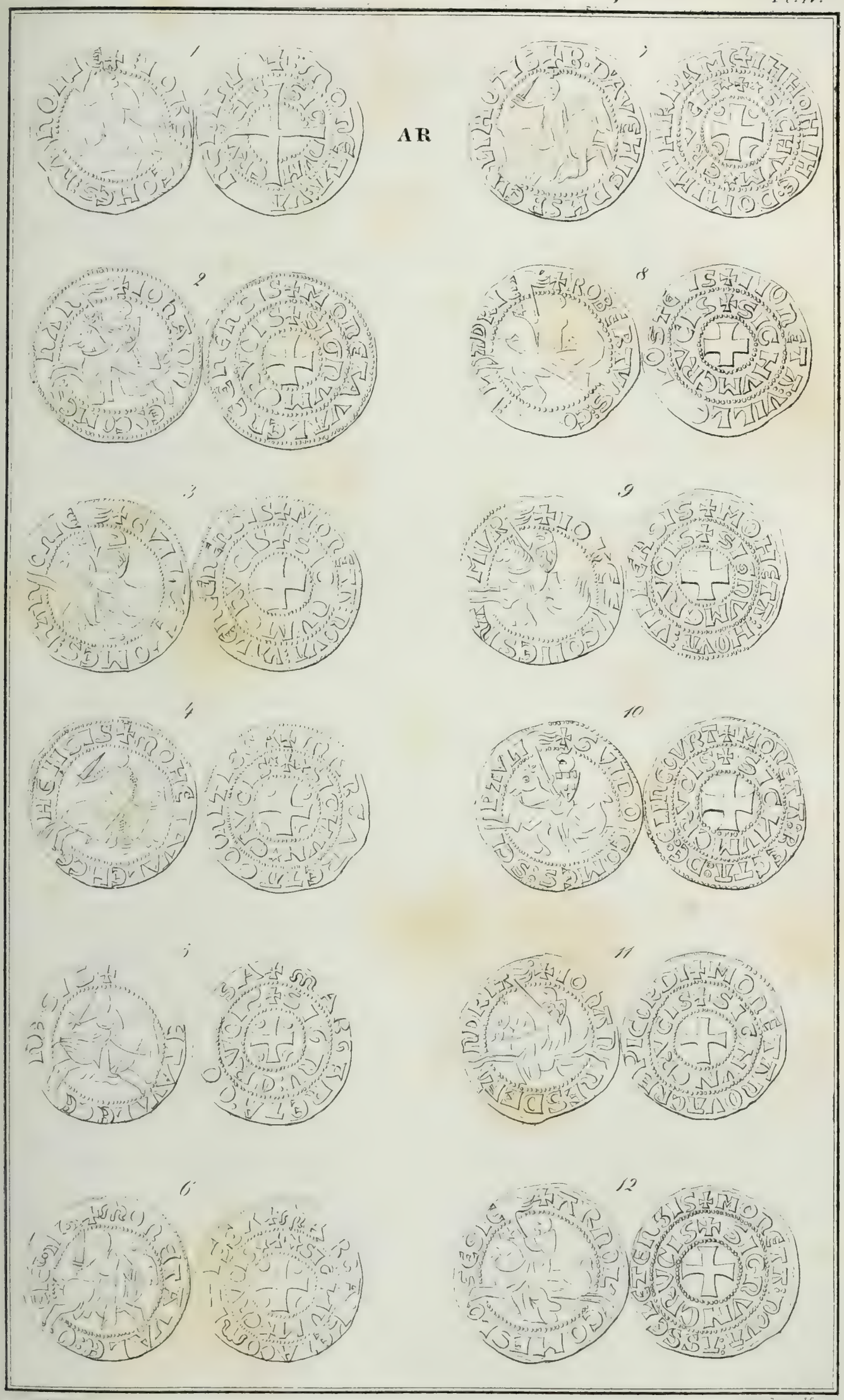
AR
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

lande, et mourut en 1356. Son mari étoit mort en 1347. Elle laissa plusieurs enfants, dont le second, du nom de Guillaume, et le troisième appelé Albert, furent successivement comtes de Hainaut.

C'est à une de ces trois princesses que la pièce en question doit être attribuée; et, sur ce point, les avis sont partagés. Ghesquière veut qu'elle soit de Marguerite d'Alsace (1191—1194). M. Desains la croit de Marguerite de Constantinople, (1244—1280). Van Alkemade et Duby la donnent à Marguerite de Hainaut (1345—1356). M. Lelewel avoit d'abord adopté cette dernière opinion; mais, dans ses notes supplémentaires, il se décide pour Marguerite de Constantinople d'après les observations de M. Chalon, de Mons. Examinons les raisons apportées de part et d'autre, pour et contre ces attributions, en y joignant nos propres remarques.

Les raisons de Ghesquière sont très foibles : « Le cavalier » armé, dit-il, portant le casque fermé et surmonté d'une » croix, ces mots du Revers, *signum crucis*, les croissants » renversés; tout cela indique clairement un prince qui a » entrepris un voyage pour la délivrance de la Terre-Sainte, » et c'est ce que fit jusqu'à trois fois Philippe d'Alsace, » frère de Marguerite d'Alsace, comtesse de Hainaut, » savoir : en 1177, 1185 et 1189, n'étant mort qu'en 1191, » au siége d'Acre en Palestine. C'est donc à Marguerite » d'Alsace, comtesse de Hainaut, que je crois devoir attri- » buer cette monnoie d'argent, et en fixer la date vers l'an » 1190, ou bien en 1191, avant que la nouvelle de la mort » de Philippe d'Alsace fût parvenue en Hainaut. »

Cette opinion a été facilement réfutée par l'éditeur de Duby. « Pourquoi, dit-il, cette comtesse auroit-elle été » mettre sur ses monnoies la figure de son frère? Cette » dame, d'ailleurs, n'a pas survécu à Baudouin V, son » époux, et n'a pas dû battre monnoie. » J'ajouterai que

Marguerite d'Alsace fut comtesse de Flandre, de son chef, et non de Hainaut, et que si elle avoit laissé des monnoies portant son nom, ce ne pourroit être que de Flandre, depuis 1191 jusqu'en 1193. Avant qu'on eût appris en Flandre la mort de Philippe, les monnoies de ce pays eussent porté son nom, et à Valenciennes, jusqu'en 1194, celui de Baudouin. Le type du cavalier armé n'a aucun rapport obligé avec les croisades; plusieurs seigneurs qui l'adoptèrent ne furent point croisés: c'est le costume chevaleresque du moyen-âge et une imitation frappante du type des petites pièces de Lorraine des ducs Ferry et Thibault. Il est donc certain que l'attribution à Marguerite d'Alsace doit être rejetée.

Ce qu'on a allégué jusqu'ici de plus plausible en faveur de Marguerite de Constantinople, c'est la forme des lettres des légendes, qu'on croit plus ancienne que celle des lettres des monnoies de Guillaume, la formule *signum crucis*, la ressemblance avec les mêmes pièces de Jean d'Avênes, et l'existence de monnoies au même type dans les deux branches d'Avênes et de Dampierre. Ces raisons ne me paroissent pas décisives.

En comparant les légendes des différentes pièces au nom de Marguerite, à celles des comtes Jean et Guillaume, et des autres seigneurs qui ont employé le type du cavalier armé, on verra qu'on n'en peut rien conclure pour l'une ou pour l'autre des deux dernières Marguerites. Nous voyons sur nos monnoies royales la même forme de lettres employée longtemps, abandonnée et reprise suivant le goût des artistes ou par quelqu'autre motif ignoré. La légende *signum crucis* n'est pas plus significative sur une pièce que sur une autre; ce n'est qu'une formule religieuse accompagnant naturellement la croix. Si la pièce de Marguerite ressemble à une pièce de Jean d'Avênes, elle ressemble également assez à celle qui

porte le nom de Guillaume, pour qu'on puisse aussi bien la placer après la dernière qu'avant la première.

Quant à l'emploi de ce type par les Dampierre comme par les d'Avênes, on peut n'y voir que l'imitation d'une monnoie qui plaisoit généralement. Il n'est pas surprenant qu'on ait frappé des monnoies semblables dans deux provinces contiguës, puisqu'on les voit imitées jusque dans le Dauphiné et la principauté d'Orange. Ces imitations rapides d'une monnoie qui avoit été bien reçue à cause de l'élégance de son type et la bonté de son titre, étoient fréquentes dans le moyen-âge. Nous voyons les florins de Florence se fabriquer dans presque toute l'Europe, et les gros tournois de saint Louis être promptement imités en Bourgogne, en Flandre, en Hollande, etc.

Marguerite de Constantinople étoit comtesse de Flandre et de Hainaut, et il y a lieu de croire qu'elle n'a pas frappé monnoie à Valenciennes, en son nom, comme comtesse de Hainaut seulement. Un manuscrit cité par M. Lelewel dit qu'en 1277, la comtesse Marguerite et son fils Guy, firent frapper pour la Flandre à Saint-Bavon, à Gand et à Alost, et pour le Hainaut à Valenciennes, *un denier d'argent dont les trois valoient en poids, et en aloy et de taille à l'afferant de deux tournois le roy.* Si on n'avoit pas d'autres monnoies qu'on puisse attribuer à Marguerite de 1277, cette notion historique pourroit faire pencher la balance en sa faveur; mais M. Lelewel donne avec raison à cette Marguerite deux monnoies, l'une tirée du recueil de Bast, l'autre appartenant à M. Desains, et ces deux pièces ont pour légendes: MARGARETA COMITISSA FLANDRIE AC HANONIE ou HAYNONIE. Pourquoi ces deux monnoies, dont l'une a été frappée à Alost, tandis que l'autre a pu l'être à Valenciennes comme à Saint Bavon ou à Gand, ne seroient-elles pas celles dont il est question dans le manuscrit cité? Ces

pièces étoient à l'usage des deux provinces; si Marguerite de Constantinople eût frappé des monnoies pour le Hainaut seulement, on en trouveroit également pour la seule Flandre; elle avoit quatre ateliers monétaires pour frapper les mêmes monnoies de Flandre et de Hainaut tout à la fois.

Les deux monnoies que je viens de signaler sont les premières pièces incontestables de Flandre, portant un nom de prince en entier, car le gros tournois que Le Blanc donne à Philippe d'Alsace n'est certainement pas de lui. Après Marguerite de Constantinople, Guy de Dampierre, son fils, qui lui succéda en Flandre, frappa une monnoie sur laquelle il ne mit que l'initiale de son nom, et ce fut une imitation des *esterlins* anglois d'Edouard Ier (1272). On n'en connoît pas d'autre de lui, et il est à croire que si sa mère, qui l'avoit associé au gouvernement de la Flandre, dès l'an 1251, avoit frappé notre monnoie, il l'eût continuée en 1280. Ce ne fut que son fils, Robert de Béthune, qui, après avoir continué les esterlins, adopta le type du cavalier armé, déjà frappé à Valenciennes sous le comte Jean, et à Beaumont, sous Baudouin d'Avênes, comme nous allons le voir tout-à-l'heure.

La mort de Marguerite (1280) fut l'époque de l'établissement d'une nouvelle dynastie princière dans le Hainaut. La légitimité douteuse des enfants issus de son premier mariage ayant été reconnue par l'empereur Frédéric II, dès l'an 1246, ces enfants se disputèrent avec ceux du deuxième lit sur la part qui devoit leur revenir dans la succession de leur mère. Leurs intérêts réciproques furent mis en arbitrage entre les mains du roi saint Louis et du légat du pape, qui décidèrent qu'à la mort de Marguerite, le fils aîné de Dampierre auroit la Flandre, à la charge d'apanager ses deux frères; et Jean d'Avênes, fils aîné de Bouchard, le comté de Hainaut, sous l'obligation d'en donner une portion à son frère Baudouin. La mort de Jean (1256) ne changea rien à cet arrangement;

son fils, nommé Jean, eut le Hainaut à la mort de son ayeule, et Baudouin eut la part qui lui avoit été destinée.

Cette part fut la seigneurie de Beaumont (aujourd'hui Jemmapes). Nous voyons dans l'ouvrage de Vrée, sur les sceaux des comtes de Flandre (p. 51), une charte de Guy de Dampierre, comte de Flandre, où il est question de Baudouin d'Avênes, seigneur de Beaumont, son frère; elle est du jour de la Pentecôte 1287. *Presentibus viris nobilibus* DOMINO BALDUINO DE AVENIS, DOMINO DE BEAUMONT, FRATRE NOSTRO, *Roberto, comite nivernense, et Wilhelmo, filiis nostris.*

A son avénement au comté de Hainaut, Jean d'Avênes fit frapper des esterlins comme son oncle Guy, comte de Flandre, et introduisit dans ce pays une monnoie toute nouvelle pour le type, celle au cavalier armé. J'ai dit plus haut que ce type étoit une imitation du cavalier lorrain des ducs Thibaut et Ferry. Mais si on ne devoit pas faire remonter ces monnoies de Nancy au-delà de Thibaut II et de Ferry IV, ce seroit le comte de Hainaut qui seroit l'inventeur, puisque Thibaut II ne fut duc de Lorraine que huit mois avant la mort de Jean; mais il est probable que la première pièce lorraine est de Ferry III (1251—1304). Dans tous les cas, cette nouvelle monnoie de Valenciennes, d'une valeur double de l'esterlin, plut généralement et fut bientôt imitée par les seigneurs voisins. (V. les n°s 1 et 2, pl. IV.)

Elle fut continuée dans le Hainaut par Guillaume Ier, fils de Jean (1304—1337), et sans doute par Guillaume II qui régna peu de temps. Rien ne distingue les pièces du fils de celles du père (V. le n° 3). Guillaume II étant mort en 1345, sans enfants, les comtés de Hainaut et de Hollande passèrent à sa sœur Marguerite, mariée depuis 1324 à l'empereur Louis de Bavière. Celui-ci ne jouit pas long-temps du comté de Hainaut, du chef de sa femme, car il mourut en 1347.

Dans cet intervalle, on frappa à Mons un gros tournois, imitation parfaite de ceux de France, TURONVS DE MONTE, que je possède. C'étoit une sorte d'hommage à l'empereur, lors de la prise de possession du Hainaut, car Marguerite gouverna, dès le commencement, par elle-même, ses états héréditaires, et frappa à Valenciennes plusieurs espèces de monnoies, déjà connues sous ses prédécesseurs, et notamment celle du cavalier armé. On en trouve, à son nom, plusieurs variétés et à plusieurs titres; du moins, c'est à cette troisième Marguerite, dite de Hainaut, que je crois devoir, en adoptant l'opinion de Duby, attribuer la monnoie qui nous occupe.

Marguerite de Hainaut eut pour successeur Guillaume III, son fils (1356—1389), et celui-ci, Albert, son frère. L'avénement de ces princes, issus des ducs de Bavière, produisit encore, dans le Hainaut, de nouveaux types sur les monnoies. Je rapporte à Guillaume III toutes les pièces, à son nom, portant des aigles, comme on en voit sur quelques-unes de sa mère et sur celles de son frère; mais je ne veux pas faire ici la classification des monnoies du Hainaut, et après avoir parlé des pièces frappées par les princes de la maison d'Avênes, qui selon moi ont créé le type du cavalier armé, je citerai toutes les imitations dont j'ai connoissance.

La monnoie, retrouvée depuis peu, au nom de Baudouin d'Avênes, n'est point une imitation de celle de son neveu Jean, comte de Hainaut; à plus forte raison ne peut-on pas dire que celui-ci a imité les monnoies du seigneur de Beaumont. C'est le même type, sauf quelques différences, convenues, adoptées simultanément par les deux princes, qui commencèrent leur règne en même temps, et afin que leurs monnoies pussent circuler facilement dans leurs domaines respectifs. Cette pièce a le cavalier armé d'une épée, courant à gauche, avec cette légende: B. D'AVENIS DNS

BELLIMOTIS. ℞. Autour de la croix, cantonnée de quatre croissants, et les deux légendes concentriques +* SIGNVM CRVCIS* — IN NOMINE DOMINI NRI. AME. (V. le n° 7.)

Il faut avouer que la ressemblance de cette monnoie avec celle au nom de Marguerite seroit une forte présomption en faveur de la mère de Baudouin, si l'on en trouvoit au même type de Guy, successeur immédiat de cette princesse en Flandre, et si les pièces au nom de Jean étoient toutes semblables. Il y en a deux variétés très notables; une avec le cavalier à gauche et ayant l'épée, l'autre avec le cavalier à droite, portant une petite bannière; aucune n'a les croissants qu'on voit sur les pièces de Marguerite et de Baudouin. Ces croissants paroissoient à Duby une raison très concluante pour Marguerite de Hainaut. — « Les quatre croissants qui se voient dans le champ de cette pièce peuvent faire » allusion à la décadence des états de Marguerite. » L'éditeur de Duby, après avoir incliné vers Marguerite de Constantinople, revient au sentiment de l'auteur en disant : « Ces demi-» lunes, toutefois, paroissent faire une allusion plus applicable » à Marguerite de Hainaut qui, par un accommodement » qu'elle dut faire à regret, céda à son fils, en 1354, la propriété » d'une grande partie de ses états. »

Cette raison n'est d'aucun poids; Duby ne connoissoit pas la monnoie de Baudouin d'Avênes. On rencontre souvent des croissants sur les monnoies, sans qu'on puisse donner de leur présence le motif qu'on vient d'alléguer. Une monnoie de Guillaume, duc de Normandie, a de même les quatre croissants, ainsi qu'une d'Enguerand de Créquy, évêque de Cambray (1273—1285), qui, par sa mère, appartenoit à la maison d'Avênes (1). Mais il est vraisemblable que cette dernière Marguerite, impératrice lorsqu'elle hérita de son

(1) Voyez le Spicilège d'Acheri, tome III, p. 296, éd. in-4°.

frère, voulut frapper monnoie en son nom dans ses propres états, et qu'elle continua la monnoie usitée à Valenciennes avec quelques changements dans le type. Il y en eut un fort remarquable; la représentation du cavalier, armé de toutes pièces et volant au combat, ne convenant pas à une princesse, Marguerite transposa les légendes, et portant le *moneta Valencenensis* du côté du cavalier, type spécial de cette monnoie, son nom passa du côté de la croix. Le même motif avoit déjà engagé Pierre de Lévis, archevêque de Cambray (1310—1323), en adoptant notre type, peu convenable pour un prélat, à supprimer le titre d'archevêque et à se contenter de celui de comte de Cambray.

Pourquoi Marguerite de Hainaut reproduisit-elle plus exactement le type des monnoies de Baudouin, mort depuis long-temps, que celui de Guillaume? Je l'ignore; mais on peut faire remarquer à celui qui s'appuieroit sur cette ressemblance en faveur de Marguerite II : 1° qu'il eût été plus naturel que le chef de la branche aînée, régnant en Hainaut, adoptât exactement le type de ses monnoies que le fils cadet, simple seigneur de Beaumont; 2° que si la monnoie de Baudouin ressemble, pour le type, à celle qui porte le nom de Marguerite, elle en diffère essentiellement par la légende *in nomine domini nostri, amen.*

Suivant le passage du vieux manuscrit cité plus haut, la monnoie frappée en 1277 devoit valoir en poids et aloi, *dans le rapport de trois à deux tournois le roy.* On entendoit sans doute par cette expression le gros tournois de France, dont le cours s'étoit rapidement répandu dans une grande partie de l'Europe. Le titre primitif de ces deux monnoies paroît à peu près le même; or, les gros, depuis saint Louis jusqu'à Philippe-le-Long, furent à la taille de 58 au marc, ce qui donne à chaque pièce le poids de 79 grains. Celles de Marguerite de Constantinople devroient donc peser 52

grains environ. Ghesquière dit que la monnoie de Marguerite, au cavalier armé, pèse 42 grains; celle que donne Duby pesoit 44 grains. J'en ai une à haut titre, à fleur de coin, qui pèse 47 grains; mais deux autres, de plus bas aloi, qui ne sont que de 41 et de 42 grains. D'un autre côté, la monnoie de M. Desains, frappée à Alost, et attribuée avec raison à Marguerite de Constantinople, pèse 48 grains. Les pièces de ce poids concordeut assez bien, à cause des *tolérances* et du *frai*, avec celles du manuscrit, et en général les monnoies au cavalier armé ne pèsent que de 36 à 42 grains. Ghesquière les appelle des demi-gros tournois, et cette dénomination est justifiée par la plus grande partie de celles qui nous restent, surtout en les comparant avec les gros tournois fabriqués en Flandre et dans les provinces voisines.

Du poids de quelques-unes de nos pièces et de la forme des lettres, surtout dans les plus pesantes, doit-on conclure que les deux dernières Marguerites en ont frappé? Cela ne seroit pas impossible; il n'y a que 65 ans de la mort de l'une à l'avénement de l'autre, et dans cet intervalle nous voyons toujours le cavalier armé à Valenciennes et dans les environs. Cependant la similitude de ces pièces, quant au type, me fait croire qu'elles appartiennent au même règne, et je crois avoir établi qu'il y a plus de probabilité pour Marguerite de Hainaut que pour Marguerite de Constantinople. Dans le moyen-âge, le poids des monnoies n'étoit pas toujours exact; la taille et le titre varioient souvent; et, à cause de ces altérations, on changeoit aussi la forme des lettres, ou quelques accessoires du type, comme moyen de reconnoissance de l'époque de la fabrication; en sorte qu'on ne doit pas trop appuyer sur ces circonstances pour fixer l'attribution des monnoies.

En définitive, Marguerite Ire est déboutée de toute pré-

tention sur la monnoie au cavalier armé; il me paroît peu probable que Marguerite II ait fait frapper, à son nom, d'autres monnoies que celles de 1277 avec le double titre de *comtesse de Flandre et de Hainaut;* et je crois que Marguerite III seule a continué l'emploi d'un type introduit à Valenciennes par Jean, son grand-père.

Ainsi que je l'ai dit, on n'a pas de monnoie, au type du cavalier armé, de Guy comte de Flandre; du moins, il n'en est venu aucune à ma connoissance; mais M. Desains en possède une de Robert III, son fils, qui ne fut comte de Flandre qu'un an après la mort de son cousin Jean, comte de Hainaut. Cette pièce, frappée à Alost, est un peu fruste, et ne pèse que 36 grains: le cavalier court à droite, et porte un petit étendard comme sur les secondes pièces de Jean. Les légendes sont : ROBERTVS COMES FLADRIE. — ℟. SIGNVM CRVCIS. — MONETA VILLE ALOSTENSIS. (n° 8.)

Jean Ier, comte de Namur, fils aîné du second mariage de Guy de Dampierre, et par conséquent frère germain de Robert, imita également le type du cavalier armé, de 1297 à 1331. Sa pièce est toute pareille à celle de Robert, excepté les légendes : IOH'ES COMES NAMVR. — MONETA NOVA VILLENSIS. Je possède cette pièce du poids de 39 grains. M. Lelewel croit qu'elle a été frappée à Villers près Namur. (n° 9.)

Lorsque Robert et Jean frappèrent cette monnoie, elle étoit connue à Valenciennes, et ce fut sans doute pour donner plus de cours aux produits de leurs ateliers monétaires, qu'ils choisirent ce type. Peut-être exista-t-il, à ce sujet, un accord avoué ou tacite entre tous ces princes voisins et si proches parents. Dans l'année 1312, Guillaume, comte de Hainaut, et Pierre de Lévis, évêque de Cambray, firent ensemble un traité monétaire, dont la principale disposition

étoit que leurs monnoies courroient réciproquement dans le Cambrésis et le Hainaut. Il étoit naturel d'employer le même type; aussi la monnoie épiscopale fut-elle au cavalier armé. M. Tribou en donne deux variétés. Le cavalier, courant à droite, porte un petit étendard; sur une des deux pièces il y a un bouclier armorié, sur l'autre il ne paroît pas habillé militairement. Les légendes sont : 1° PETRVS COMES CAMERAC. — ℞. SIGILLVM CRVCIS. — MONETA NOVA CASTELLI IN CAM. — 2° PETRVS COMES CAMERA. — ℞. SIGNVM CRVCIS. — MONETA. NOVA. CASTELLI. M. A. Duby donne cette seconde pièce, tom. I, pl. IV, n° 8. (Voyez Recherches sur les monnoies du Cambrésis, par Auguste Tribou, pl. III, n°s 7 et 9.)

Le traité que venoit de faire l'évêque de Cambray encouragea sans doute ceux de ses vassaux qui prétendoient avoir le droit de battre monnoie, à imiter ces nouvelles pièces dont la circulation étoit assurée dans plusieurs provinces.

Guy IV, comte de Saint-Pol, possédoit dans le Cambrésis le fief d'Elincourt : il y frappa une monnoie tout-à-fait semblable à celle de Guillaume, comte de Hainaut. GVIDO COMES SCI PAVLI. — MONETA NOVA (ou RECTA) DE ELINCOVRT. J'en possède une très belle avec le mot *recta;* elle pèse 38 grains (n° 10). Guy descendoit, par sa mère, de Gauthier d'Avênes, frère de Bouchard, et avoit épousé la fille de Guy de Dampierre, comte de Flandre. Le comte de Saint-Pol avoit le droit de battre monnoie, ainsi qu'on le voit dans l'ordonnance de Louis-le-Hutin en 1315; mais ce n'étoit pas celle d'Elincourt; le Cambrésis n'étoit pas alors françois. La monnoie de Saint-Pol en Artois, qui n'a aucun rapport avec notre type, ne devoit être qu'au titre de 3 d. 12 gr., et ne pesoit que 16 grains environ. V. Duby, pl. CI.

La monnoie de Waleran II, seigneur de Ligny, mort en

1353, est encore semblable; elle est frappée à Serain dans le Cambrésis. GVALERANN*us* DNS *de* LINI — MONETA SERENENSIS. (V. Duby, pl. CI, n° 8). Waleran étoit neveu des comtes de Flandre et de Hainaut.

Jean de Flandre, neveu de Robert, comte de Flandre, et de Jean, comte de Namur, avoit été doté par Guillaume de Flandre, son père, des seigneuries de Crevecœur et des Alleux. Il fit frapper monnoie dans les deux endroits; M. Desains possède celle des Alleux que M. Lelewel a publiée. Celle de Crevecœur, fief de l'évêque de Cambray, est au cavalier armé. IOHANNES DE FANDRIA — MONETA NOVA CREPICORDI. Une autre variété porte: FLANDRIA et CREPICORDII. Celle qui m'appartient est un peu fruste, et ne pèse que 34 grains. (N° 11.)

Toutes ces monnoies, frappées à l'imitation de celles du comte de Hainaut et de l'évêque de Cambray, gênoient ce prélat dans l'exercice de son droit de monnoyage, et diminuoient encore ses profits, qu'aux termes du traité il partageoit avec Guillaume. A la fin de 1313, il s'en plaignit à Jean, sire de Waullaincourt, qui avoit fait comme ses voisins; ce seigneur s'excusa sur l'exemple des sires de Crevecœur et de Ligny; mais, par déférence pour l'évêque, son suzerain, il renonça positivement à frapper monnoie dans son fief de Waullaincourt et dans tout le Cambrésis. Je n'ai jamais rencontré cette monnoie de Waullaincourt: elle existe dans le cabinet de M. le Dr Delannoy, de Douai; elle sera publiée dans l'ouvrage de M. Ducas, sur les monnoies du Cambrésis.

Arnoul VI, comte de Loos, a imité notre monnoie. M. Lelewel a donné sa pièce qui existe chez M. Ducas; son type est tout pareil à celui des précédentes. ARNOLDVS COMES LOSESIE — MONETA NOVA ASSELETENSIS (de Hasselt). Les comtes de Loos étoient grands imitateurs de

monnoies; nous en avons au nom de Louis III et d'Arnoul IV ou V, qui sont une copie servile des REGALIS de Philippe-Auguste. Arnoul VI étoit d'ailleurs comte de Chiny, et par là très voisin de tous les territoires où nous avons vu circuler le cavalier armé. (V. le n° 12.)

Gaucher de Chastillon, comte de Porcien et connétable de France, fit également, à Neufchâteau, une monnoie imitée de celles dont nous nous occupons. Si cette monnoie avoit précédé celle de Jean d'Avênes, on auroit pu y voir l'origine de ce type issu naturellement du cavalier de Lorraine; mais elle est postérieure à la mort de Jean de dix ans au moins. Gaucher ne put frapper monnoie à Neuf château, qu'après avoir épousé, en 1314, Isabelle de Rumigny, veuve de Thibault II, duc de Lorraine, qui avoit eu cette ville pour son douaire. Il frappa d'abord de petites pièces semblables à celle de Thibault II avec le cavalier lorrain; mais, à la suite de différends qu'il eut, à ce sujet, avec le duc Ferry IV, en 1318, il adopta les types de Flandre et de Hainaut. Il commença par les esterlins, et finit par le cavalier armé de Valenciennes, en mettant ses armoiries sur le bouclier. (V. Duby, pl. CIII, n°s 7 et 9.) Gaucher mourut en 1329.

Je n'ai plus à signaler que deux monnoies imitées de celle de Jean d'Avênes. Elles sont de Jean, dauphin de Viennois, (1307—1319), et de Bertrand de Baux, prince d'Orange, (1289 — 1335). (V. Duby pl. XXII, n° 1, et pl. XXVI, n° 5.) Il est difficile d'assigner à cette imitation d'autre motif que l'élégance du type et la vogue qu'avoit donné à ce genre de monnoie la bonté de son titre.

Ce titre se conserva assez pur, comme celui des tournois, pendant assez long-temps; mais il paroît que Marguerite de Hainaut, pendant les guerres que lui suscita son fils, altéra ses monnoies; j'en ai à notre type, qui ne sont que du billon, et c'est une nouvelle présomption en faveur de l'attri-

bution que j'ai cherché à établir, car selon l'âge des monnoies, le titre va toujours baissant, et toutes les monnoies contemporaines de celles de Guillaume, que nous venons de passer en revue, sont meilleures que la plupart de celles qui portent le nom de Marguerite. Ce fut, peut-être, cette altération qui, discréditant cette monnoie, la fit abandonner. La France, d'ailleurs, qui servoit pour ainsi dire de modèle pour les monnoies de l'Europe septentrionale, ne fabriquant plus, à la fin du XIVe siècle, que des monnoies à bas titre et d'un poids plus léger, il étoit impossible aux seigneurs des provinces voisines de conserver de bonnes espèces qui eussent rapidement passé aux ateliers monétaires établis par nos rois près de toutes les frontières, et notamment à Tournay.

En parlant du type du cavalier armé, je ne l'ai considéré que dans ses rapports avec la monnoie de Valenciennes. Je pourrois le suivre sur les espèces d'or où il se conserva plus long-temps. Jean, roi de France, l'adopta pour les francs à cheval qu'il fit fabriquer en 1360, et qui se continuèrent jusque sous le règne de Charles VII en 1423. Il fut également employé sur les pièces d'or de Flandre, de Hainaut et de Bourgogne, au nom de Louis de Male, de Guillaume II, de Philippe-le-Bon, de Robert, évêque de Cambray, de Jean, duc de Bretagne, etc. On en retrouve des traces en Flandre jusqu'en 1583, sur des pièces que fit frapper le duc d'Alençon, frère de Henry III, lorsqu'il fut proclamé comte de Flandre par les habitants des Pays-Bas révoltés contre l'Espagne.

Il est à remarquer que les monnoies au type du cavalier armé se rencontrent assez fréquemment au centre de la France, et notamment dans le Berry, le Blésois et le Dunois. On peut en voir la cause dans les alliances qui eurent lieu dans le XIVe siècle entre des héritiers de ces provinces et des princes des familles de Flandre et d'Avênes.

Guillaume, second fils de Guy de Dampierre, comte de Flandre, avoit épousé Alix qui le fit comte de Châteaudun; ce fut Jean, son fils, qui frappa les monnoies de Crevecœur.

Gauthier d'Avênes avoit épousé Marguerite, héritière du comté de Blois; leur fille épousa Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol. Jean, son fils, comte de Blois, sire d'Avênes, n'ayant laissé qu'une fille morte sans enfants, le comté de Blois revint à Hugues VI, comte de Saint-Pol. C'est pour cela qu'on trouve vers le nord de la France plus de monnoies blésoises, et notamment du comte Jean, que dans le Blésois. Dans ces temps nos rois employoient tous les moyens d'autorité pour forcer de porter à leurs hôtels des monnoies toutes les espèces hors de cours, et surtout les monnoies seigneuriales qu'ils réussirent à faire disparoître. C'est ce qui fait qu'on trouve peu de monnoies du moyen-âge dans les provinces où l'autorité royale a été plus tôt exercée directement.

Vierzon devint la propriété de Geoffroy de Brabant, par son mariage avec Jeanne, fille de Hervé III, et bientôt après, cette seigneurie passa entre les mains des comtes de Juliers. Guillaume V (1329—1361) avoit épousé la fille de Guillaume Ier, comte de Hainaut, et il fut pendant toute sa vie attaché à l'empereur Louis de Bavière et à Marguerite de Hainaut, sa femme, ce qui lui procura beaucoup de faveurs et de richesses. C'est sans doute à lui qu'on doit attribuer, dans le Berry, l'abondance des monnoies de Marguerite et de quelques autres au même type.

Une autre ville du Berry, celle de Mehun-sur-Yevre, fut aussi possédée par Robert II, Philippe et Robert III, comtes d'Artois, qui durent augmenter beaucoup les relations de cette partie de la France avec la Flandre et les pays circonvoisins. C'est dans le Berry qu'ont été trouvées pres-

que toutes les pièces au cavalier armé qui sont dans mon médailler.

Monnoies connues au type du Cavalier armé.

1	Jean d'Avênes, comte de Hainaut,	1280-1304	à Valenciennes.	n° 1 (de Lelewel), n° 2 (de Duby).
2	Guillaume Ier et Guillaume II,	1304-1337-1345	*id.*	n° 3 (de mon cabinet).
3	Marguerite de Hainaut,	1345-1356	*id.*	nos 4, 5 et 6 (de mon cabinet).
4	Baudouin d'Avênes, frère de Jean,	1280	à Beaumont.	n° 7 (de M. Desains).
	Robert III, comte de Flandre,	1305-1322	à Alost.	n° 8 (*id.*)
6	Jean de Flandre, comte de Namur,	1297-1330	à Villers.	n° 9 (de mon cabinet).
7	Pierre de Lévis, évêque de Cambray,	1310-1323	à Cateau Cambrésis.	V. Tribou.
8	Guy IV, comte de Saint-Pol,	1292-1317	à Elincourt.	n° 10 (de mon cabinet).
9	Waleran, comte de Ligny,	1313-1353	à Serain.	V. Duby.
10	Jean de Flandre, sire de Crevecœur,	1313--1325	à Crevecœur.	n° 11 (de mon cabinet).
11	Jean de Waullaincourt,	1313	à Waullaincourt.	Chez M. Delannoy, à Douay.
12	Arnoul VI, comte de Loos et de Ghiny,	1280-1323	à Hasselt.	n° 12 (de M. Lelewel).
13	Gaucher de Châtillon, comte de Porcien,	1314-1329	à Neufchâteau.	V. Duby.
14	Jean II, dauphin de Viennois, c.te d'Albon,	1307-1319		*id.*
15	Bertrand III de Baux, prince d'Orange,	1289-1335		*id.*

Il résulte de ce tableau la preuve que toutes les imitations du cavalier armé sont postérieures à son apparition à Valenciennes sous le règne de Jean; aucune ne peut dater du long règne de Marguerite de Constantinople (1224—1280). J'ai donné de Jean d'Avênes deux pièces déjà publiées, pour faire voir que si son premier coin se rapprochoit de celui de Marguerite par l'allure du cavalier, il en différoit sur plusieurs points, et que c'est lui qui, dans ses dernières fabrications, adopta le petit étendard placé sur toutes les monnoies suivantes, excepté celle de Marguerite. La monnoie de Guillaume a été publiée par Duby, mais l'ayant à fleur de coin, j'ai pu la reproduire plus exactement; il en est de même de celle d'Elincourt. J'ai donné trois variétés de la pièce de Marguerite, outre celles déjà publiées, afin de montrer qu'elles ont des formes de lettres différentes, et qu'on n'en peut rien conclure pour l'âge de ces pièces. Les monnoies de Baudouin, de Robert, de Jean, comte de Namur, et celles de Crevecœur sont inédites, au moins dans les ouvrages françois venus à ma connoissance. La pièce d'Arnoul, comte de Loos, a été donnée par M. Lelewel, mais son

ouvrage n'étant pas encore très répandu, j'ai cru devoir la copier. Pour les autres, ne les possédant pas, je renvoie à l'ouvrage de Duby qui les a données. Je regrette de ne pas pouvoir compléter cette petite monographie du cavalier armé, par la pièce du sire de Waullaincourt. Peut-être s'en trouvera-t-il d'autres qui me sont inconnues, les numismatistes des provinces flamandes sont plus à même que moi de trouver ce qui me manque. J'espère que les souscripteurs à la Revue m'aideront à perfectionner cette notice dans un supplément que je donnerai si on veut bien me faire connoître mes erreurs et mes omissions. Je serai empressé de proclamer la vérité aussitôt que je l'aurai reconnue, ou de répondre aux objections qui ne m'auroient pas paru fondées.

E. Cartier.

CLASSIFICATION

DE QUELQUES MÉDAILLES DES EMPEREURS DU NOM D'ALEXIS (1).

C'EST une question encore tout entière à débrouiller que la classification des monnoies byzantines, frappées sous les Alexis. Cinq empereurs de ce nom ayant tour-à-tour occupé le trône de Constantinople, il est vraisemblable qu'il existe dans les suites numismatiques des monuments de leurs règnes. Mais jusqu'ici les auteurs ont pensé ne pouvoir mieux faire que de classer à Alexis Ier toutes les médailles des princes de ce nom, en laissant à chacun le soin et la faculté de chercher dans ce chaos les monnoies légitimes de chacun des cinq Alexis.

Du Cange, le premier, a essayé de distraire du domaine numismatique d'Alexis Ier, pour le restituer à Alexis III, un P.-B., présentant au Droit l'empereur debout, avec la légende Ἀλέξιος δεσπότης et au Revers, le buste de saint Georges. Banduri, d'après Du Cange, a suivi la même classification. Eckhel ne trouvant pas les raisons de Du Cange suffisantes, a remis le P.-B. en question au nom d'Alexis Ier.

(1) On connoît les nombreux points de contact historiques entre les empereurs de la maison de Comnène et les princes françois qui prirent part à la quatrième croisade ; nous pensons donc que nos lecteurs ne se plaindront pas du prétexte, sinon du motif, qui nous permet de leur offrir une dissertation de M. de Saulcy, sur un des points obscurs de la numismatique byzantine. Ils trouveront aussi dans ce mémoire la description d'une pièce, au nom d'Alexis Ier, frappée très probablement dans une des villes passées sous la domination des Croisés.

(*Note des Directeurs.*)

Depuis eux, Alexis II s'est vu doter d'un magnifique médaillon d'or, décrit par le P. Khell, et cité par M. Mionnet (tome II, page 541). L'attribution de cette rare médaille n'est pas douteuse, la présence de l'usurpateur Andronic Comnène ne permettant pas de voir en commun avec lui un autre empereur qu'Alexis II. Enfin, Kœhler, numismatiste russe, a classé au même Alexis II les médaillons d'argent qu'une savante dissertation de M. le baron Marchant a restitués à leurs possesseurs légitimes, les empereurs de Trébizonde, issus de la noble famille des Comnènes. M. Mionnet a suivi la classification de Kœhler, parce qu'il n'a connu l'intéressante publication de M. Marchant qu'après l'impression de son ouvrage. Telle est aujourd'hui la situation de la question; et puisqu'il est permis à chacun, par les puissances de la science numismatique, de chercher parmi les médailles classées à l'empereur Alexis Ier celles qui peuvent convenir aux autres empereurs du même nom, j'userai pour ma part de la permission.

C'est donc la classification de quelques médailles de différents cabinets, frappées pour des empereurs du nom d'Alexis, que je vais entreprendre et essayer de motiver d'une manière, sinon incontestable, du moins admissible.

Et d'abord je vais, dans l'histoire des cinq Alexis, poser quelques jalons qui doivent servir de points de repère dans cette investigation.

Alexis Ier, fils de Jean Comnène, et neveu d'Isaac Ier, est né en 1048. Il fut proclamé empereur le 1er avril 1081, et avoit, en conséquence, 33 ans lors de cet événement. Il mourut le 15 août 1118, à l'âge de 70 ans. En 1092, il déclara Auguste son fils, Jean II, alors âgé de 4 ans, qui lui succéda en 1118.

Alexis II Comnène, fils de Manuel Ier, et par suite arrière-petit-fils d'Alexis Ier, parvint au trône 65 ans après la

mort de son bisaïeul. Il fut déclaré Auguste, et couronné dès l'âge de 2 ans, et monta sur le trône après la mort de son père Manuel, sous la régence de l'impératrice Marie, sa mère. Il étoit alors âgé, au plus, de 15 ans, et selon quelques auteurs, de 13 seulement (1). Andronic, petit-fils d'Alexis Ier, fit assassiner Alexis II en 1183, après avoir fait étrangler Marie, pour usurper la régence. Alexis II mourut donc à l'âge de 16 ans ou 18 ans au plus.

Douze ans après cette catastrophe, Alexis III, l'Ange, s'empara du trône, après avoir expulsé son propre frère, Isaac II, auquel il fit crever les yeux. Empereur à partir du 8 avril 1195, Alexis III régna seul 7 ans et trois mois. En 1203, les Croisés s'étant rendus maîtres de Constantinople, remirent sur le trône l'empereur Isaac II et son fils Alexis IV. Alexis III, étant l'aîné d'Isaac II, avoit au moins 48 ans lors de l'événement qui, à son tour, le chassa du trône et lui fit subir le supplice qu'il avoit fait subir à son frère. (2)

En 1203, Alexis IV, l'Ange, fils d'Isaac II, monta sur le trône avec son père, à l'aide des princes croisés. Il fut sacré à Ste.-Sophie, le 1er août 1203. Alexis étoit jeune lors de cet événement et ne pouvoit être âgé, au plus, que de 23 ou 24 ans. Après un règne de près de six mois, en commun avec son père, il fut jeté dans une prison par Alexis V, le 28 janvier 1204, et mourut empoisonné, le 5 février suivant, à l'âge de 24 ans à peu près.

Enfin Alexis V, Ducas Murtzuphle, *l'empereor Morchu-*

(1) Suivant Albéric, il est né en 1167, et suivant Codinus, le 10 septembre 1169. C'est ce dernier auteur qui place la cérémonie du couronnement d'Alexis, deux ans après sa naissance.

(2) Isaac II avoit 40 ans à son expulsion du trône par son frère aîné Alexis III, qui régna près de 8 ans. Quant au droit d'aînesse d'Alexis III, il est bien constaté par le témoignage de Nicétas. (Alex. III. L. 1, c. 4.) Κἂν ἄτερος τούτων Ἀλέξιος τῷ χρόνῳ προήκων ἑώραται.

flex, comme l'appelle le naïf Villehardouin, s'empara du trône le 28 janvier 1204; mais il n'y demeura que 2 mois et 25 jours, les Croisés s'étant emparés de Constantinople pour la deuxième fois, et ayant mis sur le trône un de leurs chefs, Baudouin, fils de Baudouin VIII, comte de Flandre. Alexis V exerçoit la charge de grand-maître de la garde-robe sous Isaac II et Alexis IV : il devoit donc avoir atteint un certain âge à cette époque.

De ces faits, résultent d'abord les caractères suivants qu'il ne faut pas perdre de vue en étudiant les médailles.

1° Alexis Ier et Alexis II, seuls, ont droit au nom de Κομνηνός.

Alexis III et Alexis IV portoient le nom d'Ἄγγελος. Quant à Alexis V, il a droit au nom de Δούκας.

Il faut observer ici qu'Alexis III, l'Ange, sans doute en haine du frère qu'il avoit indignement traité, répudia le nom qui leur étoit commun et prit celui de Comnène, auquel il pouvoit en apparence prétendre par le chef de Théodora Comnène, sa mère. Nicétas est positif à cet égard : ὁδὲ βασιλεὺς τὴν ἀγγελωνυμίαν παρωσάμενος Κομνηνὸς ἐπελέγετο. (Alex. III., l. 1, c. 3.) Il ne faut donc pas s'attendre à trouver le nom Ἄγγελος sur les monnoies d'Alexis III; peut-être renonça-t-il à prendre sur sa monnoie le noble surnom de Comnène pour ne pas rappeler à chaque instant qu'il l'usurpoit comme il avoit usurpé la couronne.

Quant à Alexis IV, il dut imiter Isaac II, son père, qui n'a jamais mis son nom de famille sur la monnoie de l'état.

Enfin, Alexis V a dû inscrire le nom Δούκας sur les monnoies à son effigie, s'il n'a pas renoncé à prendre un surnom.

2° Alexis Ier avoit 33 ans, Alexis III au moins 41 ans, Alexis IV 24 ans, à peu près, et Alexis V, certainement

plus de 30 ans, quand ils parvinrent au trône. Ils ont donc droit à une effigie virile.

Alexis II mourut âgé de 17 ou 18 ans, au plus; dès-lors les effigies impériales, avec de la barbe fortement prononcée, ne peuvent lui convenir. Il est au moins étonnant que le savant Eckhel n'ait pas tenu compte de ce caractère distinctif, dans ce qu'il dit relativement aux monnoies présentant les noms d'Alexis Comnène. Je n'admets pas qu'il puisse y avoir l'ombre du doute sur l'attribution de ces monnoies dès qu'elles offrent une effigie impériale.

3° Enfin Alexis Ier a régné 26 ans depuis l'élévation de son fils Jean II au rang des Augustes, et a concédé les prérogatives impériales à Constantin Porphyrogenète.

Alexis II a eu, malgré lui, pour collègue, Andronic Ier, qui est devenu son assassin.

Alexis IV n'a occupé le trône qu'en commun avec Isaac II, son père.

Les médailles à deux effigies ne peuvent donc convenir qu'à ces trois empereurs, puisque Alexis III et Alexis V n'ont point eu de collègues.

Tels sont déjà les caractères qui ressortent évidemment des faits historiques et qui peuvent aider à resserrer les limites des recherches, dès la première inspection d'une médaille frappée au nom d'un Alexis.

Je vais actuellement essayer de discuter la classification de celles de ces médailles que j'ai sous les yeux, et j'espère, dans l'attribution de quelques-unes d'entr'elles, offrir assez de présomptions favorables pour qu'on ne la considère pas comme trop hasardée.

ALEXIS Ier, Comnène.

On trouve dans Zonare (livre XVIII, chap. 22) un passage intéressant sur les monnoies frappées par Alexis Comnène.

Du Cange n'a pas manqué de le recueillir et de le rapporter dans ses Familles Augustes (pag. 141). Il est notoire, d'après ce passage, qu'Alexis, à son avénement, trouva les monnoies de l'état altérées par ses prédécesseurs. Il fit émettre une grande quantité de monnoies de cuivre qui servoient aux dépenses de l'empire, mais il exigea que les impôts fussent payés en *aureus* de bon aloi. Quelquefois cependant, dans le paiement de ces impôts, il admit des monnoies d'un alliage où l'or entroit pour moitié, et même quelquefois des monnoies de cuivre. Zonare ajoute encore que le besoin de cette monnoie de cuivre se faisant vivement sentir, l'empereur augmenta la valeur des oboles, et en vint au point de détruire quelques monuments publics pour les convertir en statères. Cet exemple a été suivi de nos jours, lorsque, pendant la révolution, les cloches des églises et des monastères furent fondues et transformées en monnoies de cuivre. Du reste, rien dans ce passage n'annonce qu'il y ait eu, par ordre impérial, une altération de la monnoie d'argent sous Alexis Ier. Une circonstance rend encore ce fait assez probable, c'est que Nicétas, en parlant de Manuel, petit-fils d'Alexis Ier (l. 1, c. 5), lui fait un grave reproche d'avoir ordonné la fabrication d'une monnoie d'argent de mauvais aloi, destinée à duper les Croisés qui traversoient l'empire. Voici ses propres expressions: ἀργύριον ἀδόκιμον εἰς νόμισμα κέκοφε, καὶ τοῦτο προβάλλεται τοῖς ἐκ τοῦ τῶν Ἰταλῶν στρατεύματος ἀποδόσθαι τι θέλουσι. C'étoit une innovation coupable aux yeux de Nicétas, bien qu'elle ne dût avoir qu'un effet passager.

Il doit donc paroître raisonnable de chercher des médailles d'Alexis Ier, d'or pur, d'or et d'argent mélangés par moitié, d'argent pur et de cuivre.

Maintenant à quels caractères reconnoîtrons-nous des médailles sûrement d'Alexis Ier? A la présence du nom Κομνηνὸς dans la légende, et à la barbe de l'effigie accompagnée de cette

légende. Il est évident qu'une barbe épaisse et longue ne peut convenir à Alexis II Comnène, mort avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans. En tenant compte de ces deux conditions, on doit forcément classer à Alexis Ier les médaillons d'or de M. Mionnet, figurés dans Du Cange sous le n° 1, page 141, dans Banduri sous le n° 1, page 753, et cités par Eckhel avec la suscription suivante : *Hi numi perindè convenire possunt Alexio II.* Cette opinion est au moins hasardée, et je refuse complètement de l'admettre, en soutenant qu'il n'y a pas moyen de se tromper sur les monnoies à classer aux deux Alexis Comnène, dès qu'elles offrent une effigie.

Dans les annotations de Du Cange faisant suite à l'Alexiade d'Anne Comnène (page 66), ce savant reproduit une médaille publiée par Strada, et offrant deux effigies accompagnées de légendes latines. Il suffit d'examiner la figure pour qu'au premier coup d'œil on ait le droit de la juger peu digne de foi. Cette médaille, ainsi conçue, offre en effet une série de contre-sens numismatiques.

Cependant il faut convenir qu'il peut réellement exister des monnoies qui représentent les deux effigies reproduites par le graveur de Strada, celles d'Alexis Ier et de Constantin Porphyrogenète, fils de Michel VII. Ce jeune homme en effet avoit été dépouillé de son titre d'Auguste, par l'usurpateur Nicéphore, qui le rappela plus tard à la cour. Alexis Ier, touché de ses brillantes qualités, le combla de faveurs, lui rendit les titres et les honneurs qu'il avoit perdus, et le fiança même à sa fille, la célèbre Anne Comnène. Un passage de Zonare autorise la présomption de l'existence de monnoies à l'effigie de Constantin Porphyrogenète, le voici ; ἔτι γάρ ὁ παῖς ἀυτῆς περιέκειτο τὰ τῆς βασιλείας γνωρίσματα, καὶ εὐφημεῖτο μετα τὸν αὐτοκράτορα, καὶ τὰς χρυσοβούλλους γραφὰς μετ'ἐκεῖνον ὑπεσημαίνετο (L. XVIII, chap, 21.) Ce sont là les prérogatives d'un véritable collègue

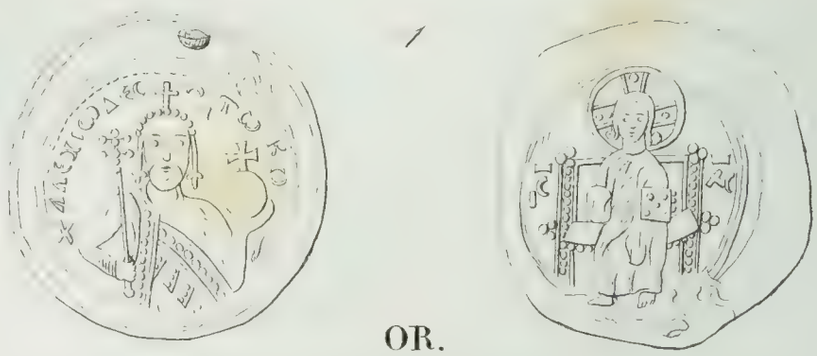

1

OR.

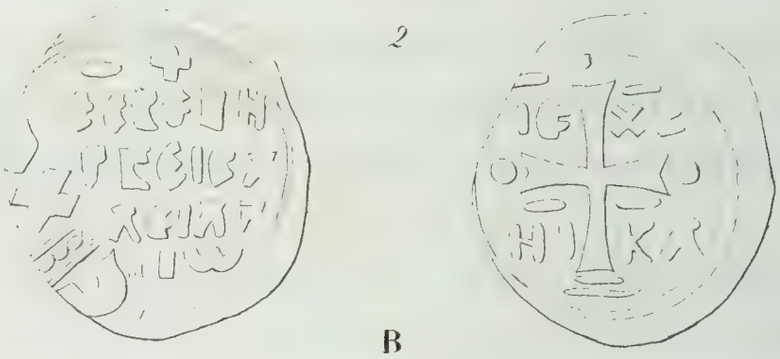

2

B

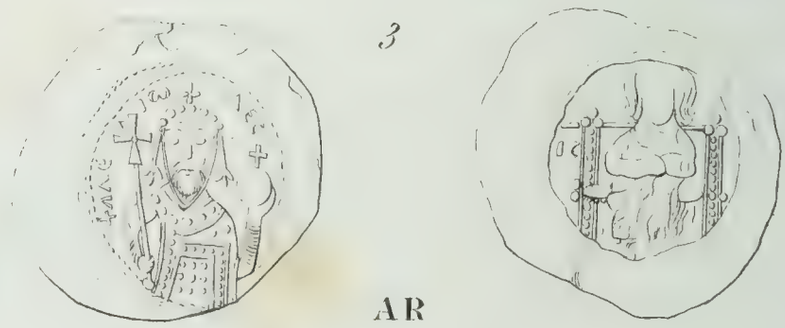

3

AR

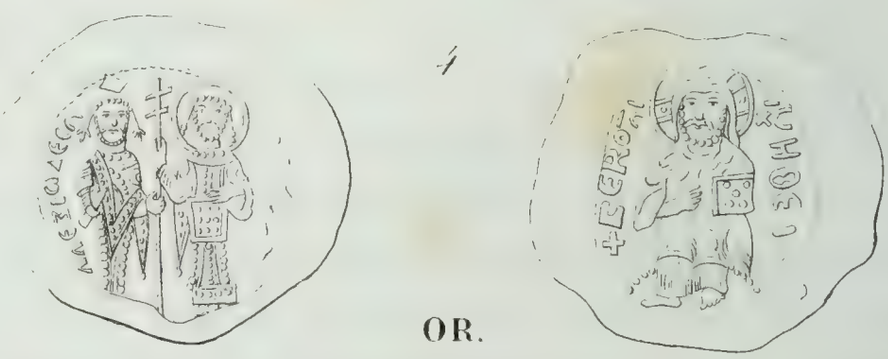

4

OR.

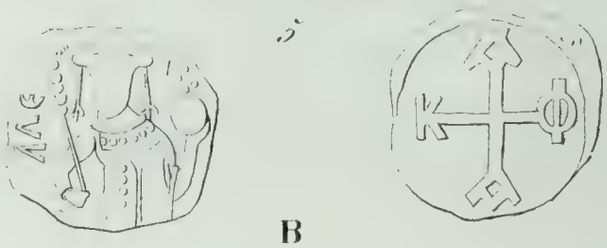

5

B

à l'empire. Il est donc très probable que tôt ou tard on trouvera des monuments numismatiques constatant la haute faveur dont Porphyrogenète jouit auprès d'Alexis Ier.

J'arrive enfin à la description des médailles que j'ai sous les yeux et que je crois appartenir réellement à l'empereur Alexis Ier. La première est pour moi le type véritable des monnoies de ce prince, et présente une effigie *modèle* à laquelle je crois pouvoir comparer les effigies des autres Alexis.

+ ΑΛΕΧΙΩ ΔΕCΠΟΤΗ ΤΩ ΚΟ..... Buste de face de l'empereur revêtu du costume impérial, portant de la main droite un sceptre en forme de croix, et de la gauche un globe crucigère.

℞. IC XC. Le christ assis adossé à une croix, la main droite levée et tenant de la gauche le livre des Evangiles. (Fig. 1, pl. v.)

Le Revers de ce médaillon d'or concave, est identique avec celui des médaillons d'or de Nicéphore Botaniate, ce qui ajoute une certitude de plus à la validité de son attribution.

+ ΘΚΕ ΒΟΗΘ. La vierge nimbée debout, les mains levées, et avec le buste de l'enfant Jésus sur la poitrine, à droite et à gauche MP. ΘY.

℞. ΑΛΕΧΙΩ ΔΕCΠΟΤΗ ΤΩ ΚΟΜΝΗΝΩ. Écrit en quatre lignes dans le champ.

Cette charmante médaille d'argent appartient à l'un des Alexis Comnène, et je pense devoir, sauf meilleur avis, l'attribuer au premier de ces princes, à cause de la parfaite similitude de lettres du mot Ἀλεξίῳ dans cette médaille et la précédente.

ΑΛ... Κ... Même buste que sur la médaille d'or.

℞. IC XC. buste nimbé du Christ adossé à une croix.

Ce P.-B. faisoit partie de la suite byzantine rassemblée avec tant de soins par M. Marchant.

Ce savant avoit formé le projet de publier une nouvelle édition de ses Mélanges de numismatique et d'histoire, pour en faire disparoître quelques erreurs qu'il avoit été le premier à reconnoître. Par exemple, dans sa deuxième lettre, il a décrit deux monnoies qu'il pensoit alors devoir attribuer à Romain Argyre, et sur le compte desquels il changea complètement d'opinion depuis. Ce sont les médailles dont les figures, annexées à cette deuxième lettre, portent les n°s 4 et 6. La deuxième n'est autre chose qu'une monnoie de Tancrède, prince d'Antioche, figurée avec ses légendes dans la dissertation de M. Cousinery, sur les médailles des princes croisés; quant à la première, elle est d'un Alexis.

Une note, écrite de la main de M. Marchant, accompagnoit cette médaille dans les cartons de sa suite byzantine, et portoit : d'Edesse, sous Alexis II. J'ignore sur quels documents étoit fondée cette opinion.

Edesse devint la conquête du comte Baudouin du Bourg, dès le règne d'Alexis Ier. Plus tard, il est vrai, les Musulmans s'en étant rendus maîtres, l'abandonnèrent à la domination grecque. S'il étoit avéré que la monnoie fût d'Edesse, j'aimerois mieux l'attribuer à Alexis Ier. La conformité des Revers de cette rare médaille, et de celle de Tancrède, me semble fournir une sorte de preuve en faveur de leur contemporanéité; Alexis cessa de vivre en 1118, et Tancrède en 1112. Enfin l'on est en droit d'admettre que, si l'un de ces deux princes voulut imiter les monnoies de l'autre, ce fut sans doute Tancrède qui dut faire quelques concessions aux usages, aux habitudes d'un pays nouvellement conquis.

Je me bornerai à faire observer que l'inscription du Revers, écrite en quatre lignes, comme dans une médaille d'Alexis Ier citée plus haut, doit se lire : Σωτερ συνεργει βασιλει Αλεξιω. Sauveur, secourez l'empereur Alexis! Du reste, la médaille est surfrappée, et le type primitif étoit celui des *Incer-*

taines de Jean Zimiscès ou de ses successeurs, sur lesquelles paroît une croix cantonnée des syllabes IC. XC. NI. KA. Il est bon d'observer ici la présence du titre βασιλεὺς au lieu de celui de δεσπότης employé par Alexis Ier sur ses monnoies frappées à Constantinople. Cette différence de dénomination, et encore plus la fabrique de la médaille, indiquent évidemment qu'elle fut émise dans un atelier monétaire de province. Rien n'est plus admissible que la fabrication de monnoies semblables dans les villes menacées par les armes des Croisés, et l'inscription devient parfaitement applicable aux circonstances; car c'est sous le nom de Sauveur, Σωτερ, et nom sous celui de Seigneur, Κυριε, qu'on implore l'assistance de Dieu pour l'empereur Alexis. Tout bien considéré, je crois que cette médaille a été frappée sous Alexis Ier dans une des villes passées sous la domination des Croisés, malgré les efforts de ce prince. C'est peut-être une sorte de monnoie obsidionale (fig. 2).

ALEXIS II, Comnène.

Je ne connois de médailles légitimement classées à l'empereur Alexis II, que celle figurée par Banduri, page 760, et sur laquelle l'effigie impériale est jeune et tout-à-fait imberbe; et le médaillon d'or décrit, d'après le P. Khell, par M. Mionnet. Toutefois, j'observe que les légendes nominales de ce médaillon me paroissent avoir été mal lues.

ALEXIS III, l'Ange.

Les médailles de cet empereur doivent offrir une effigie toujours seule, d'un âge mûr, fortement caractérisée et accompagnée du seul nom Ἀλέξιος sans nom de famille ou avec celui de Κομνηνὸς.

Alexis III renversa du trône son frère Isaac II, pour y monter à sa place. Tout le temps de son règne, Isaac avoit

été tourmenté de la soif de l'or ; et, pour la satisfaire, tous les moyens lui avoient été bons, parce qu'il croyoit tout permis aux têtes couronnées. Πάντα γὰρ ἐξεῖναι τοῖς βασιλεύουσι ποιειν διετείνετο (Nicétas, liv. III, ch. 7, *In Isaacio, II.*) Un des moyens qu'il employa, et dont Nicétas lui fait un crime, est l'altération des monnoies d'argent. Ἀλλὰ καὶ τὸ ἀργύριον κιβδηλεύσας, ἀδόκιμον τὸ νόμισμα κέκοφε (liv. III, ch. 7). Cette mesure politique étoit donc une innovation coupable. A son avénement au trône, Alexis III enchérit encore sur les vices de son frère qu'il avoit expulsé. Pour assurer son usurpation, il eut promptement anéanti les trésors qu'Isaac avoit amassés. Καὶ ἀφειδῶς ἀμφοτέραις ἀπήντλει τὰ χρήματα ἅπερ συνέλεξεν Ἰσαάκιος. (liv. I, ch. 3, *in Alexio III*); et ses folles dépenses le gênèrent bientôt, au point de l'amener à les déplorer lui-même, mais lorsqu'il étoit déjà trop tard, et que les trésors étoient épuisés. Ἑαυτὸν τῆς ἀσωτίας ἐμέμφετο ὕστερον, ἡνίκα χρημάτων ἐχάτιζεν (liv. I. ch. 3).

Nous avons vu qu'Alexis Ier n'est accusé nulle part d'avoir altéré la monnoie d'argent de l'état. Alexis III, gêné outre mesure par ses folles dépenses, n'a-t-il pas dû employer comme ressource le système vicieux introduit par son frère, et continuer l'émission de monnoies d'argent de mauvais aloi : je n'en fais pas le moindre doute.

Dans cet état de choses, ne paroît-il pas conséquent d'attribuer à Alexis III une médaille d'argent du plus mauvais aloi, offrant une effigie tout-à-fait distincte de celle d'Alexis Ier, et ne portant que le nom Ἀλέξιος suivi du titre δεσπότης? Je crois que l'on peut sans risque répondre par l'affirmative. La médaille sur laquelle je me fonde pour cela fait partie de ma suite impériale, et je crois pouvoir l'offrir aux amis de la byzantine comme un type des monnoies d'Alexis III.

✝ ΑΛΕΖΙΩ ΔΕСΠ. Buste de face d'Alexis III, tenant de la main droite une longue croix, et de la gauche le globe crucigère.

℞. IC. XC. Le christ nimbé, assis et tenant le livre des Évangiles.

Ce précieux médaillon concave est d'un argent de fort bas titre. (Fig. 3.)

L'emploi de la même lettre z pour le Ξ et par-dessus tout l'identité d'effigie, me fait classer au même Alexis III le P.-B. suivant.

ΑΛΕΖ. ΔΕСΠ. Buste de face d'Alexis, tenant une croix et le globe crucigère.

℞. IC. XC. Buste du christ adossé à une croix, et tenant le livre des Évangiles.

La médaille de P.-B. que Du Cange et Banduri avoient classée à Alexis III, et que le savant Eckhel a cru devoir restituer à Alexis Ier, parce que les motifs de ses prédécesseurs ne lui paroissoient pas suffisants, me semble de toute nécessité devoir être refusée à l'empereur Alexis Ier. Le style du dessin, le Revers offrant le buste de saint Georges, qui ne paroît sur les monnoies byzantines que par suite des croisades, l'absence du nom Κομνηνὸς, enfin le *facies* de l'effigie impériale, ne permettent pas de doute à cet égard.

La médaille est donc postérieure à Alexis Ier; elle n'est pas d'Alexis II : restent Alexis III et Alexis V qui peuvent seuls se disputer sa possession. Jusqu'à de nouvelles découvertes, je ne vois pas de raison suffisante pour l'attribuer à l'un plutôt qu'à l'autre de ces deux princes. En effet, on peut la revendiquer en faveur de Murtzuphle, parce que d'abord le type de saint Georges, qui ne commence à paroître que rarement sous Manuel, petit-fils d'Alexis Ier, se trouve employé constamment sur les monnoies de Jean Vatatze, prince de la même famille que Murtzuphle, et dont le règne ne

commença à Nicée que dix-huit ans après le renversement d'Alexis V; ensuite parce que les monnoies du même module, et sûrement d'Alexis III, présentent, comme le médaillon d'argent de bas aloi, le buste de l'empereur, et non l'empereur debout.

Du reste, je suis tout le premier à admettre la foiblesse de ces deux raisons, et je crois le P.-B. en question condamné à rester incertain, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes viennent éclaircir son origine. Je ne dois pas omettre ici de mentionner le jugement de M. Marchant, qui certes doit jeter un grand poids dans la balance : une étiquette, écrite de sa main, accompagnoit la médaille, et portoit : Alexis III, *pro certo*. Sans doute l'habile numismatiste avoit de puissantes raisons pour affirmer aussi positivement; et, dans tous les cas, les trois jugements réunis de Du Cange, de Banduri et de M. Marchant peuvent bien faire contre-poids au jugement d'Eckhel.

ALEXIS IV, l'Ange.

Cet empereur est encore à doter des médailles qui peuvent lui appartenir à juste titre. Il n'a régné que peu de mois, en commun avec son père, Isaac II. Il est mort jeune, à vingt-cinq ans tout au plus; mais à cet âge les hommes ont atteint le maximum de leur croissance, et leur barbe est toute venue. Ainsi, pour que des médailles conviennent à l'empereur Alexis IV, il faut qu'elles présentent deux effigies impériales d'hommes faits, bien que d'âge différent, avec le nom Αλέξιος non suivi du surnom Κομνηνὸς.

La médaille que je vais décrire, et que je n'ai vue publiée nulle part, semble devoir satisfaire à ces conditions, mais le manque de quelques parties de légendes ne me permet pas de rien assurer à son égard.

Je m'empresse ici de signaler l'opinion de M. Marchant, sur une médaille de bronze à peu près semblable, et qu'il avoit étiquetée : *Alexius IV cum Isaacio patre*, parce que si l'attribution paroît juste, je prétends bien que son véritable auteur en ait tout le mérite. Je ne fais donc que développer une idée qui ne m'appartient pas, en l'appliquant toutefois à une autre médaille. Du reste, le choix des numismatistes ne pouvant porter que sur deux princes différents, Alexis Ier et Alexis IV, chacun pourra chercher des arguments en faveur de l'un et de l'autre.

ΑΛΕΧΙΩ ΔΕCΠ. ..... Deux figures impériales debout, tenant ensemble une double croix. La figure de gauche, caractérisée par la légende que j'ai transcrite, est revêtue de la robe et du manteau impérial. Elle tient de la main droite un volume roulé. La figure de droite est nimbée, et sa main gauche est appuyée contre sa poitrine. Les deux effigies ont une assez forte barbe.

℟. + KE. POHΘEI (*sic*). Le christ debout et nimbé tenant le livre des Évangiles. A droite et à gauche IC. XC. (Fig. 4.)

Ce superbe médaillon d'or, concave, fait partie de la suite de M. Marchant.

Il y a bon nombre d'observations curieuses à faire au sujet de ce monument, dont la légende eût complètement décidé l'attribution si elle eût été intacte. La différence de costume des deux princes est remarquable : l'un est en manteau de cérémonie, l'autre en robe impériale ordinaire ; la deuxième est celle dont la main qui tient la croix est la plus élevée. Enfin, cette même figure est seule nimbée. Ces trois circonstances sont favorables à l'attribution de la médaille aux empereurs Alexis IV et Isaac II. Je m'explique.

A l'expulsion d'Alexis III, Isaac l'Ange reprit des insignes qu'il avoit quittées pendant quelques années, et rentra en pos-

session du trône qui lui appartenoit. Il n'en est pas de même d'Alexis IV, son fils; empereur seulement par suite de la prise de Constantinople par les Croisés, la cérémonie d'un couronnement solennel devint pour lui nécessaire, et cette circonstance explique la différence de costume, si l'on veut bien admettre que ce médaillon d'or fut frappé à l'époque même de la cérémonie du 1er août 1203, et pour en consacrer la mémoire.

Jusqu'à présent on n'a pas tenu compte de la position respective des mains des effigies impériales, lorsqu'elles tiennent ensemble une croix ou un labarum. Il seroit facile de prouver par une foule d'exemples, que constamment le personnage dont la position morale est la plus élevée, est précisément celui dont la main sur les monnoies byzantines est placée le plus haut. Cette observation, futile en apparence, ne laisse pas que d'amener souvent à des résultats importants. Dans le cas qui nous occupe, l'empereur Isaac II est sans contredit le personnage le plus éminent: sa main doit être supérieure à celle de son fils Alexis, et c'est précisément ce qui a lieu. Enfin, la présence du nimbe, qui entoure la tête de l'effigie attribuée à Isaac, s'explique tout naturellement par les souffrances physiques et morales que cet empereur avoit endurées, et qui en avoient fait une sorte de victime, que les officiers monétaires crurent sans doute ne pouvoir trop honorer.

Si la médaille n'est pas d'Alexis IV, elle doit s'appliquer à Alexis Ier, qui figureroit en commun, soit avec son fils Jean II, soit avec Constantin Porphyrogenète. Mais dans ce cas, il n'y auroit plus d'ordre observé dans la position respective des effigies, et cela contre les usages rigoureusement consacrés dans les officines monétaires. Le nimbe et la position des mains ne pourroient plus s'expliquer. Il y a donc de bien fortes présomptions en faveur de l'attribution de cette

magnifique médaille à Alexis IV. Il est fâcheux cependant que la légende soit tronquée; il n'y eût plus eu de doutes possibles. Jusqu'à ce que de nouveaux exemplaires mieux conservés soient venus dissiper les incertitudes, je n'hésite pas à classer la médaille au nom d'Alexis IV, sauf à revenir de ce jugement si de nouveaux faits viennent le contredire.

La médaille suivante, qui est celle qu'avoit étiquetée M. Marchant, fait partie de ma suite impériale.

. . . ΑΕΖΙΩ. . . . . Deux effigies impériales debout, tenant ensemble un globe crucigère, et portant chacun un long nartex appuyé sur l'épaule.

℟. IC. XC. Buste du christ nimbé et appuyé contre une croix. On aperçoit quelques traces de la légende invocative.

Ici les deux figures impériales ont absolument le même costume, mais la figure de droite est encore distinguée par le nimbe. Il est bon de remarquer que cette figure, qu'il faudroit attribuer à Isaac II, porte ici une barbe beaucoup moins forte que l'autre, et que ce fait peut militer en faveur de l'attribution à Alexis Ier et Jean son fils ; enfin, la ressemblance de la tête de l'Alexis de cette médaille avec celle d'Alexis Ier, me fait pencher à croire qu'elle a été frappée dans les dernières années du règne de cet empereur. Resteroit alors à deviner la raison pour laquelle la figure de Jean II est nimbée ; c'est là une difficulté que je ne tenterai pas d'expliquer. Attendons que des médailles à légendes complètes viennent nous tirer d'incertitude.

ALEXIS V, Ducas Murtzuphle.

Je ne connois aucune monnoie autre que le P.-B. dont j'ai parlé en m'occupant d'Alexis III, que l'on puisse attribuer à l'empereur Alexis V.

Il ne me reste plus, pour avoir décrit tout ce que je connois de médailles du nom d'Alexis, qu'à parler d'un P.-B. inédit que je possède, et dont, jusqu'aujourd'hui, j'ai cherché vainement une explication plausible (fig. 5).

Au Droit paroît un buste à forte barbe, accompagné de la légende ΑΛΕ. Δ. (Αλέξιος δεσπότης). Le prince porte un sceptre de la main droite, et un globe crucigère de la gauche. Le Revers est occupé par une croix dont les extrémités portent chacune une lettre. La branche verticale offre deux A, et la branche horizontale les lettres K et Φ. J'ai vainement retourné cent fois la médaille pour me rendre compte de ces initiales; je n'y suis point parvenu, et je laisse à de plus habiles le soin de les expliquer. J'avois cru d'abord devoir lire, en commençant par la ligne horizontale, Κύριε φυλάσσε Αλέξιον ἄγγελον et par suite attribuer la médaille à Alexis III. Mais le passage de Nicétas, qui nous apprend que cet empereur a répudié le nom de l'Ange, m'a fait renoncer à cette interprétation. Je pense néanmoins que la médaille est d'Alexis III.

J'ai exposé les motifs de la classification que je propose de quelques médailles des empereurs du nom d'Alexis; et je m'estimerai heureux, si l'on ne trouve pas trop hasardée cette demi-solution d'un problème numismatique qui n'est pas sans difficultés.

F. DE SAULCY, de Metz,

Correspondant du ministère de l'Instruction publique.

CHRONIQUE.

Société de numismatique. — Nous nous empressons d'insérer la lettre suivante que nous recevons de M. Isambert, l'un de nos collaborateurs.

« Paris, 28 avril 1836.

» Messieurs,

» L'isolement dans lequel se trouvent beaucoup d'amateurs de la numismatique, et leur éloignement réciproque, ne leur permettent pas d'être à jour des découvertes assez fréquentes de monuments, qui se font, soit en France, soit à l'étranger : les journaux n'en contiennent qu'une indication très sommaire, souvent exagérée et trompeuse.

» La création de votre Revue, que je regrette, pour ma part, de voir limitée à la numismatique françoise, et en quelque sorte exclusive de celle des autres pays, et surtout de la numismatique ancienne, aura pour résultat de remédier, jusqu'à un certain point, à ces inconvénients, de faciliter les échanges si nécessaires à l'amélioration des cabinets, et surtout les acquisitions à un prix qui ne soit pas décourageant pour les fortunes modestes.

» Je crois qu'il est possible de faire davantage, et d'organiser une société centrale de numismatique, dont le but seroit :

1° De signaler les fabriques de fausses médailles;

2° De centraliser les renseignements de toute nature sur les découvertes et les ventes de cabinets;

3° De fixer les tarifs d'achat ou d'échange, pour les pièces dont le prix courant n'est pas connu, et de rectifier, s'il y a lieu, les ta-

rifs exagérés que nous ont légués nos prédécesseurs, d'après les nombreux monuments qui sont entrés dans la circulation;

4° Enfin, de favoriser les publications des ouvrages relatifs à la numismatique et des monuments inédits.

» L'expérience a fait voir qu'une association étoit le moyen le plus efficace pour faire avancer la science, en établissant des communications rapides et continues entre des hommes studieux, qui sont presque tous inconnus les uns aux autres.

» Cette société est facile à organiser : que les plus zélés s'entendent pour rédiger un projet de statuts, et pour fixer la cotisation entre les membres résidant au siége de la société, et les membres correspondants.

» Il n'est pas un amateur de la numismatique, j'en suis sûr, qui ne s'empresse d'accéder à ces statuts, et qui n'y trouve un moyen de plus de s'instruire, et d'acquérir, à un meilleur prix, l'objet de ses recherches.

» Agréez, etc.

» ISAMBERT,
Membre de la chambre des députés,
Conseiller à la cour de cassation. »

Les Directeurs de la Revue, dévoués aux progrès de la science numismatique, applaudissent au projet de M. Isambert, et seront toujours prêts à publier tout ce qui concernera la Société centrale dont on propose l'établissement. Mais leur éloignement de la capitale ne pouvant leur permettre de prendre part à l'organisation de la Société, ils invitent les personnes qui désireroient en faire partie à s'adresser directement à l'auteur du projet, rue des Beaux-Arts, n° 5.

MONNOIES DES DUCS DE NORMANDIE. — L'authenticité des monnoies des ducs de Normandie dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, continue à être l'objet d'une vive discussion entre les numismatistes. Fidèles à la loi que nous nous sommes imposée de ne point nous donner pour juges dans une question aussi délicate, c'est un devoir pour nous de faire connoître à nos

lecteurs tout ce qui nous parviendra de relatif à ce procès monétaire. Si l'authenticité de ces pièces vient à être démontrée, il n'en sera pas moins demeuré utile, dans un temps où l'on semble prendre goût en France à la falsification des monuments historiques, d'avoir fait voir que la surveillance des numismatistes est active à l'égard des monnoies ou médailles qui, de rares ou d'inconnues qu'elles étoient, viennent à paroître tout-à-coup dans les collections. Nous saisissons cette occasion de renouveler à nos collaborateurs la prière de nous tenir au courant des découvertes d'enfouissements numismatiques, d'en bien constater l'authenticité, et de noter attentivement le nombre et l'espèce des pièces qui les composent. Voici ce que nous recevons au sujet de la brochure publiée en faveur des monnoies des ducs de Normandie nouvellement découvertes, brochure dont nous avons rendu compte dans la Chronique de notre dernière livraison.

A MM. les Directeurs de la Revue de la Numismatique françoise.

Rouen, 29 avril 1836.

Messieurs,

« L'antiquaire de Rouen qui, dans le journal de *l'Écho* de cette ville, avoit attaqué l'authenticité des pièces des ducs de Normandie, ayant eu connoissance de l'article que vous avez consacré, dans le premier numéro de votre Revue, à la polémique qui a été soulevée à cette occasion, a l'honneur de vous adresser quelques notes en réponse à la petite brochure de M. de Saulcy. Bien qu'attaqué vivement, il s'est renfermé dans un système de modération qu'il a puisé dans votre propre article, et qui a été son guide. Il a passé sous silence tout nom propre, toute allégation irritante; aussi espère-t-il, moins dans son intérêt propre que dans celui de la question et de la science, que vous voudrez bien insérer dans votre recueil la note ci-jointe, qui n'est pas assez étendue pour y usurper une place précieuse.

» Recevez, etc.

» La polémique qui s'est engagée au sujet d'une découverte de monnoies des ducs de Normandie, ne pouvoit manquer de trouver place dans la Revue numismatique. Des doutes ayant été élevés, spécialement en Normandie, sur l'authenticité de ces pièces, des explications et des détails furent promis, dès le mois de novembre de l'année dernière, sur la découverte; ils devoient lever tous les doutes, couper court à toutes les objections. Cinq mois se sont écoulés depuis lors, et les explications promises ne sont point encore arrivées. Un ami du détenteur des monnoies a cru devoir prendre la plume, non pour donner les détails si impatiemment attendus, mais pour défendre l'authenticité des pièces par des raisonnements critiques. « Quelques amis, et je suis du nombre, » dit l'auteur de l'écrit auquel nous voulons faire allusion, furent » seuls tenus au courant et surent dès le principe (en novembre » 1834), les détails de la découverte et le nombre des pièces qui » la composoient. » Il paroît que ces communications lui avoient été faites sous le sceau du secret, car aujourd'hui même il condamne les opposants à ne pas savoir autre chose, si ce n'est que le trésor en question a été trouvé aux environs de Paci-sur-Eure.

» Laissant de côté cette réticence, qui doit paroître extraordinaire, venons aux raisonnements critiques.

» L'auteur de l'écrit passe en revue douze objections, qui auroient été faites contre les pièces en question. L'antiquaire de Rouen, auquel il s'attaque, n'en avoit soulevé que trois; ce qui prouveroit qu'il n'est pas le seul qui ait élevé des doutes; car il ne nous est pas permis de croire que l'auteur ait présenté lui-même des objections plus ou moins fortes, pour avoir le plaisir d'y répondre. Nous avons dit, et nous persistons à dire, que les pièces : 1° sont plus minces et d'un plus foible poids que les pièces normandes connues; 2° que les caractères en sont beaucoup plus grêles; 3° qu'elles ne sont, en définitive, que la reproduction de la planche des monnoies normandes de Duby.

» Pour répondre à la deuxième objection, l'auteur nous renvoie aux pièces des ducs de Normandie de la Bibliothèque du Roi; nous

l'y appelons nous-même, ainsi que pour la première, sur le très petit nombre de pièces normandes que possède le Cabinet des médailles. Prenons pour point de départ, la mieux conservée, celle de RICHARDVS-ROTOMACVS, au temple à colonnes (la onzième de la planche de Duby). Que l'on compare cette pièce avec son analogue de la découverte, en *choisissant une pièce d'une conservation égale;* que trouvons-nous ?

» Sur la première : caractères pleins, nourris, écrasés;

» Sur la seconde : caractères maigres, étroits, alongés;

» Dans l'une : flaon très mince; dans l'autre, comparativement, épaisseur notable.

» Enfin, de l'une à l'autre, différence sensible de poids.

» Voilà ce que nous avons vu et ce que tout le monde peut voir. Ces dissemblances sont décisives; ces faits sont au-dessus de tous les raisonnements. Et pour qu'on ne vienne pas décliner leur exactitude, et qu'une des parties intéressées ne soit pas crue sur parole, que les conservateurs de l'établissement qui nous a fourni la pièce de comparaison, examinent et prononcent. Nous les acceptons avec empressement pour juges.

» En obtenant ou en usurpant le droit de battre monnoie, les ducs de Normandie ne firent que substituer leur nom à celui du suzerain, et celui de l'atelier monétaire sur la monnoie. Aucun autre changement, dans l'origine, n'y fut apporté; et cela devoit être ainsi pour habituer la population à cette innovation, et éviter le trouble qui, autrement, s'en seroit suivi dans les transactions de toute espèce. Aussi l'œil est-il frappé de la similitude qui existe entre la pièce de Richard du Cabinet des médailles, dont nous venons de parler, et les monnoies françoises de l'époque : elle est complète. Tel n'est pas le caractère de la pièce de la découverte (1).

» On a senti tout ce qu'avoit de force l'observation que le trésor de Paci-sur-Eure n'étoit que la reproduction de la planche de

(1) Tout le monde sait que le dessinateur de Duby a, en général, amaigri les caractères des pièces qu'il avoit à copier.

Duby. En effet, ne seroit-ce pas la chose la plus extraordinaire du monde, le hasard le plus inimaginable, que les monnoies, non suivies et fort incomplètes, des ducs de Normandie, données par Duby et empruntées par lui à divers cabinets, se retrouvassent tout-à-coup, mêmes types, mêmes légendes, mêmes variétés, sans exception, sans tradition, dans la même fouille! Cette coïncidence n'a rien qui surprenne l'auteur de l'écrit. A lui permis. Quant à nous, elle nous a singulièrement frappé, et nous ne sommes pas le seul.

» Il est vrai que, pour en atténuer l'effet, on parle d'un *Rihhardus* par deux H, qui ne se trouve pas sur la planche. Mais ne prend-on pas pour un H le C carré mal formé d'un *Richardus?* On mentionne encore un Richard de Lillebonne, *Richardus-Juliobina*, que l'auteur explique par une faute de l'ouvrier monétaire. Pourquoi ne seroit-ce pas une erreur ou un calcul de l'ouvrier faussaire, qui avoit à sa disposition, tout aussi bien que celui-ci, le *Juliobina* du Guillaume?

» Enfin, on se hâte d'ajouter qu'aux pièces normandes étoient jointes plusieurs pièces de billon de Philippe-Auguste, ce qui, pour le dire en passant, ne prouveroit pas que le *petit trésor a été enfoui peu d'années après la conquête de l'Angleterre* (page 10). A part que cette circonstance ne détruit en rien l'objection de la planche de Duby, loin de combattre en faveur de la réalité de la découverte, elle tourne contre, à notre avis. Comment admettre, en effet, qu'un trésor enfoui sous Philippe-Auguste, se compose, en majeure partie, de monnoies des ducs normands morts depuis près de deux siècles, monnoies n'ayant plus cours, celles des Richards; qu'il n'y en ait aucune de leur successeur immédiat, Robert; aucune des princes les plus rapprochés du dépôt: de Robert-Courteheuse, de Guillaume-le-Roux, de Henry I, de Henry II! Comment expliquer ces lacunes? — Comment? — C'est que ces princes ne figuroient pas sur la planche de Duby. On avoit la planche de Duby sous les yeux; on n'a pas pensé à eux, ou on n'en connoissoit pas les types.

» Sans entrer dans l'examen des autres objections, qui ne sont pas

nôtres, auxquelles s'efforce de répondre l'auteur de l'écrit, nous ferons remarquer seulement que, pour soutenir l'authenticité des pièces, il cherche à s'étayer de l'opinion d'un numismatiste dont l'expérience est justement célèbre, M. Rollin; mais que lui-même réduit ce témoignage à sa juste valeur, lorsqu'il dit (page 2) que M. Rollin *se faisoit scrupule de céder de ces monnoies, parce qu'il n'étoit pas certain de leur authenticité.* Que l'auteur de l'écrit nous permette de prendre acte de cet aveu.

» Nous concevons combien il est pénible pour un numismatiste, collecteur passionné, de faire sortir de son médailler, ou d'y marquer de la fatale croix noire, des pièces aussi prodigieusement rares que celles des Richards normands, qu'on y avoit placées dans un premier moment de joie et de confiance. C'est un grand crève-cœur, nous en convenons. On ne prend pas facilement son parti, bien qu'il n'y ait aucune honte à cela; car les déceptions, en fait de science numismatique, ne sont pas rares. Quant à nous, notre sacrifice, bien qu'il nous ait coûté, est déjà fait.

» Pour aider l'auteur de l'écrit à faire le sien et mettre sa conscience à l'aise, nous lui apprendrons que jamais personne en Normandie, pas plus à Paci-sur-Eure qu'ailleurs, n'a entendu parler de la fameuse trouvaille. Il résulte des recherches les plus scrupuleuses faites auprès des autorités du pays, et des personnes le plus à même d'en être instruites, qu'en 1834 et depuis, aucune découverte de cette nature n'a eu lieu à Paci-sur-Eure ou dans les environs.

» Il doit donc nous être permis de persister dans notre opinion, et de dire que le détenteur des monnoies a été bien certainement trompé par ceux qui lui ont cédé le soi-disant trésor.

» *Un antiquaire de Rouen.* »

Méreaux de cuir. — Si l'existence des monnoies de cuir doit rester encore problématique, celle des méreaux de la même matière ne sauroit plus être contestée. M. Poey-Davant, notre collaborateur, nous ayant signalé des pièces en cuir, qui avoient jadis

fait partie de la collection de son père, d'où elles avoient passé dans celle de M. le docteur Humbert, de Morley, nous nous sommes empressés d'écrire à M. Humbert, qui a mis obligeamment une de ces pièces à notre disposition. Elle est ronde, et a 10 lignes de diamètre et 2 lignes d'épaisseur. Elle est marquée d'un seul côté, et offre trois fleurs de lys, disposées comme celles de l'écusson de France, et entourées de deux cercles; dont l'un, uni, borde la pièce, et l'autre, en grenetis, est éloigné du premier d'environ une ligne. Il n'y a point de légende, mais la forme des fleurs de lys n'indique pas une époque antérieure au dernier siècle. D'après une tradition locale, ces méreaux auroient été frappés pour être distribués pendant des travaux d'utilité publique, exécutés par ordre du gouvernement, dans une année de disette; les ouvriers pouvoient les donner en paiement aux boulangers, qui étoient seuls autorisés à les échanger dans les caisses de l'état.

— M. Poey-Davant nous signale encore une pièce curieuse, dont il est possesseur, et qu'il croit inédite. C'est un médaillon en cuivre, ayant 3 pouces de diamètre, et qui paroît coulé, et retouché ensuite au burin. Il représente André Tiraqueau, l'un des plus célèbres jurisconsultes du XVIe siècle. La tête est fort belle, et doit être très ressemblante, si l'on en juge par le portrait de lui que l'on voit au palais-de-justice de Fontenay-le-Comte (patrie de Tiraqueau), et que l'on assure être de la main de Léonard de Vinci. Le médaillon a pour légende : *A. Tiraquellus senat. par. Roma*, 1552.

— On vient de découvrir, en démolissant un mur du château de Lezay (Deux-Sèvres), 25 grands-blancs de Charles VII, et 3 ou 4 pièces anglo-françoises de Henry V et Henry VI.

— Le noble exemple donné par M. A. de Caumont a trouvé des imitateurs. M. Pesche a ouvert au Mans, le 15 novembre 1835, un cours gratuit d'antiquités monumentales. Un cours semblable est professé au séminaire de la même ville, et M. Galeron en

commence également un à Falaise. Nous apprenons que M. Joseph Bard, notre collaborateur, va professer gratuitement à Lyon, au palais des Arts, un cours d'archéographie de la ville de Lyon et du département du Rhône. Indépendamment de ce cours, M. Bard se propose de donner à Paris, dans l'un des journaux les plus remarquables de la capitale, des *leçons écrites* d'archéologie françoise. La numismatique du pays tient dans ces différents cours la place due à l'importance toujours croissante qu'elle acquiert de plus en plus. — Ainsi se combleront les lacunes de l'enseignement national, par le patriotisme et le zèle de quelques savants (1).

— MM. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon; Pérennès, président de l'Académie et professeur de littérature françoise à la faculté des lettres; Viancin, membre de l'Académie, et Joseph Bard, secrétaire de la commission d'antiquités de l'arrondissement de Beaune et membre de l'Académie de Dijon, viennent d'arrêter le projet d'un CONGRÈS HISTORIQUE DES DEUX BOURGOGNES, qui se réuniroit à Dijon, huit jours après la clôture de la session du Congrès de France, dont Blois doit être le siége. A ce congrès des deux Bourgognes, seront convoqués tous les savants nés dans l'un des six départements formés des anciens états souverains. L'œuvre de décentralisation et de résurrection provincialiste de ce congrès se perpétuera par une REVUE GÉNÉRALE DES DEUX BOURGOGNES, qui s'imprimera une année à Dijon, et une année à Besançon, alternativement.

(*Écho du Monde Savant.*)

— Le programme de la première session du Congrès scientifique de Belgique vient de paroître; elle doit s'ouvrir à Liége le 2 août prochain, et sera tenue par M. le Baron de Reiffenberg, notre colla-

(1) Le Cours de M. de Caumont se publie par livraisons d'un volume in-8° de texte et d'un atlas in-4°. Les trois livraisons déjà parues, sont consacrées aux antiquités de l'époque gauloise et de l'époque romaine, et à l'architecture religieuse du moyen-âge. Un abrégé de ce Cours est inséré dans le Bulletin monumental publié par M. de Caumont, sous les auspices de la Société pour la description et la conservation des monuments historiques de France.

borateur. Le programme ne contient point de propositions relatives à la Numismatique; mais elle ne peut manquer de trouver place dans les débats que soulèvera la septième question de la cinquième section (archéologie et histoire), *Présenter un tableau des découvertes d'antiquités qui ont eu lieu dans le pays de Liége jusqu'à nos jours, et en déduire les conséquences que de pareils faits peuvent renfermer.*

— Le programme de la quatrième session du Congrès scientifique de France sera publié dans le courant du mois de juin; notre prochain numéro fera connoître à nos lecteurs les questions de numismatique françoise qui devront y être discutées, et les noms de ceux de nos souscripteurs qui se seront fait inscrire comme devant assister à la réunion.

— Deux ouvrages importants viennent de paroître : l'Histoire monétaire de la ville de Douay, par MM. Dancoisne et Delanoy, et les Recherches sur les monnoies de la cité de Metz, par M. de Saulcy. Nous en rendrons compte dans notre prochaine livraison.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

CONSIDÉRATIONS

SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE

DE LA PREMIÈRE RACE.

M. Cartier, l'un des Directeurs de cette Revue, a donné dans le premier numéro une analyse succincte de l'ouvrage intitulé, *Numismatique du moyen-âge*, que vient de publier le savant Polonois M. Lelewel. M. Cartier a rendu à cet ouvrage l'hommage éclatant qu'il mérite pour les vues et les aperçus nouveaux qu'il renferme; mais il a reconnu, avec l'auteur lui-même, que dans la position où celui-ci se trouvoit, et dans l'état actuel des connoissances numismatiques, il étoit au-dessus de ses forces de tout dire sur un sujet aussi vaste, aussi compliqué, et aussi peu étudié jusqu'à présent, que la numismatique du moyen-âge.

Nous sommes entièrement de cet avis; nous reconnoissons encore que M. Lelewel étoit peut-être l'homme nécessaire pour poser les limites du possible dans quelques parties de ce genre de travail, pour une première publication, et que son ouvrage doit servir de point de départ à toutes les opinions que l'on voudroit établir, comme à toutes les discussions qu'il faudroit entamer. Nous nous proposons donc de présenter successivement quelques observations sur les diverses parties de son travail qui traitent de la numismati-

que françoise. Nous voulons seulement ouvrir la lice aux opinions différentes que les idées de l'auteur et les nôtres pourront soulever; aussi dirons-nous tout ce qui nous viendra à la pensée sur ce sujet, persuadé que nos erreurs même pourront conduire, par la discussion, à la découverte de la vérité.

Notre examen va cette fois porter sur deux chapitres que M. Lelewel, il nous semble, auroit pu réunir, et qui sont d'une haute importance. Ce sont ceux intitulés, *des Francs, des Mérovingiens.* Ici, faute de documents positifs, tout est supposition, raisonnement, probabilité, comparaison; aussi croyons-nous qu'il importe beaucoup que les opinions de M. Lelewel soient discutées.

M. Lelewel, qui n'a considéré que le type, n'est entré dans aucun examen des opinions de Le Blanc, sur la valeur des sols mérovingiens. Le Blanc prouve bien qu'il y avoit deux sols de valeur différente; l'un de 40 deniers, l'autre de 12; il fait le premier d'or et le second d'argent. En cela a-t-il raison? Nous ne le croyons pas, puisqu'il seroit assez étonnant que nous n'ayons pas encore retrouvé ce sol d'argent. Il se pourroit que le sol de 12 deniers fût aussi d'or, mais à un titre beaucoup plus bas, ou pour mieux dire qu'il contînt de l'or et de l'argent, de ce dernier métal en plus grande quantité. Ne seroit-il pas possible d'en reconnoître des divisions dans les monnoies mérovingiennes, connues sous le nom de monnoies d'*electrum*, quoique réellement elles n'aient pas les proportions nécessaires à la composition de l'*electrum*, et qu'elles contiennent pour cela beaucoup trop peu d'or.

M. Lelewel a pensé devoir retirer à Théodemer, chef franc, la monnoie qui lui avoit été attribuée, monnoie que l'on regrette de ne pas connoître en nature, pour pouvoir s'assurer s'il n'y a pas eu d'inexactitude dans le dessin don-

né. Nous ne répéterons pas cette observation, qui s'applique à toutes les pièces que l'auteur n'a pas vues en original, et qu'il n'a fait que copier, pour la plupart, dans des ouvrages peu exacts. C'est peut-être là une des plus grandes difficultés qui existent pour parvenir à éviter des erreurs, que la simple vue des pièces empêcheroit. Nous exprimerons, une fois pour toutes, le regret que l'auteur n'ait pas eu à sa disposition le Cabinet des médailles de la bibliothèque royale et celui de la Monnoie de Paris, qui contiennent en nature tant de pièces inédites, et tant d'autres que Petau, Bouteroue et Le Blanc ont fait dessiner avec trop de légèreté. Aux époques où ces auteurs ont écrit, l'on n'avoit pas compris l'étude numismatique sous ses faces archéologiques et historiques. Ainsi, qui nous garantit que la pièce dont nous parlons ait bien la légende telle qu'elle a été lue; qui nous assure que l'on ne pourroit pas y lire *Teudeberte* comme *Teudemerte?*

Quoi qu'il en soit, nous admettons la plus grande partie des observations de M. Lelewel, et nous pensons, comme lui, que cette monnoie porte les caractères archéologiques d'une pièce de monétaire. Nous lisons aussi sur le dessin donné par Petau, *Teudemere+*, et non *Teudemerex*; cette leçon est justifiée par la pièce qu'a produite Le Blanc, page 22, et qui paroît devoir être attribuée à un monétaire. Au reste, si cette pièce avoit été faite pour le chef franc Théodemer, nous nous expliquerions difficilement le titre de roi, que l'on devroit y lire, puisqu'elle ne pourroit porter la croix, et que le titre de roi n'étoit pas admis par les Francs, au dire de Grégoire de Tours. Il pouvoit bien être donné à Théodemer, par les historiens latins de cette époque, puisqu'ils l'attribuoient à tous ceux qui avoient un commandement important; par exemple à Syagrius, fils d'Egidius, qu'ils appellent *rex Romanorum;* mais ceci est sans aucune

conséquence, puisque ce ne sont pas les Romains qui durent faire fabriquer des monnoies au nom de Théodemer. Cependant nous n'osons, pas plus que M. Cartier, voir sur cette pièce la figure d'un vase; mais en admettant que la bonne conservation de la pièce eût permis d'en représenter exactement le type, l'on pourroit encore le rapprocher ou d'une croix ou d'un ostensoir, ou de tout autre signe chrétien.

Nous avons quelques motifs, tirés de l'histoire, pour nous engager à croire que Théodemer, ainsi que les premiers rois des Francs établis dans la Gaule, n'ont pas eu de monnoie qui leur fût propre; ces peuples, qui s'étoient rapprochés graduellement de la Gaule, occupée par les Romains et devenue tout-à-fait romaine, voyant qu'ils ne pouvoient s'y établir de force, s'immiscèrent dans les affaires des Romains, soit civiles, soit militaires. Nous y voyons les Francs occuper des postes très élevés; nous ne citerons pas les noms d'Eudoxie, d'Arbogaste et d'une foule d'autres, mais nous nous rappellerons seulement ce passage d'Ammien Marcellin, qui vivoit au milieu du IVe siècle: *Tunc in palatio, Francorum multitudo florebat.* Ainsi donc, à l'époque de Théodemer, les Francs étoient façonnés aux mœurs romaines, presque soumis à leur joug, et sous la fascination que la gloire et la puissance de leur empire avoit imprimée à tous les barbares. Cette fascination n'étoit certes pas encore effacée, alors que les Francs se présentèrent dans la Gaule comme conquérants. Ce qui le prouve, ce sont les titres romains dont se décorent les Childéric, les Clovis, les Théodebert, titres qui n'étoient pas purement honorifiques, puisqu'ils donnoient aux chefs francs des droits sur les parties de la Gaule qui restoient encore soumises aux empereurs. Si les rois francs se soumirent ainsi à l'organisation politique et administrative des Romains, jusqu'à se revêtir des insignes de leurs dignités, et

gouverner les provinces romaines, ce qui, plus que leur titre de roi franc, leur donnoit de l'autorité et du crédit jusqu'à prendre un Romain pour roi, Ægidius, en remplacement de Childéric qui les avoit mécontentés; pourquoi donc répugnerions-nous à croire ce que nous disent les historiens, qu'ils se servirent des monnoies romaines, ou que celles qu'ils frappoient étoient à l'effigie des empereurs? Ceci paroît trop naturel et trop en rapport avec ce que firent beaucoup d'autres barbares de la même époque, pour pouvoir être regardé comme improbable. Il nous semble même qu'il faudroit au moins des autorités positives pour combattre cette probabilité, appuyée de preuves imposantes. Mais, au contraire, tout se réunit pour nous persuader que notre manière d'envisager cette question est bonne quant au commencement de la dynastie mérovingienne.

L'empereur Majorien fit plusieurs ordonnances, dans lesquelles il étoit question des monnoies de la Gaule, comme étant dans sa dépendance. L'expression de monnoie gauloise (*solido gallico*) paroît prouver qu'il n'étoit pas question, dans ces ordonnances, des monnoies des Francs, ni de celles des autres peuples barbares, établis en Gaule, puisqu'il auroit fallu les distinguer les unes des autres, ainsi que de celles frappées en Gaule par les Romains. Elle ne doit s'entendre, il nous semble, que de la monnoie qui étoit confectionnée dans les parties de la Gaule qui reconnoissoient encore l'autorité romaine. Marculf, dans ses formules, donne positivement à la monnoie de nos ancêtres le nom de monnoie franque, *solidi franci.*

Si nous avions des monnoies des premiers rois francs, pourquoi leurs têtes n'auroient-elles pas la longue chevelure, comme Agathias et d'autres auteurs nous disent que les princes francs la portoient, et comme nous le prouve bien la tête gravée sur le cachet de Childéric Ier, trouvé à Tournay?

Si les rois francs avoient eu sous ce prince une monnoie propre, ce n'eût certes pas été des pièces aux effigies et aux noms des empereurs Marcien, Léon et autres, que l'on eût trouvées dans son tombeau, ou au moins elles n'y eussent pas été seules. Si nous avions des monnoies des premiers rois francs, pourquoi n'en trouverions-nous aucune de Clodomir, fils de Clovis. Ce nom de Clodomir, porté par lui seul, ne pourroit laisser aucune équivoque pour les pièces qui le porteroient, et leur absence peut presque assurer que les monnoies aux noms des autres fils de Clovis n'appartiennent qu'à leurs homonymes.

Ainsi tout concourt à nous faire croire que, jusqu'à l'époque de Théodebert Ier, les Francs n'eurent pas de monnoies particulières. Nous ne nous arrêterons pas à ce que nous dit Le Blanc, que le père La Carry avoit eu en sa possession une pièce portant le nom de Pharamond, car indépendamment des raisons que nous avons déduites, nous regardons le nom de Pharamond (*homme de guerre* par excellence) comme un titre de dignité, équivalant à celui de *chef;* nom qui a été personnifié par les auteurs du moyen-âge, comme le mot *Brenn*, *Brennus*, l'avoit été par les historiens latins.

Théodebert, que l'histoire nous a fait connoître comme un prince ayant un caractère rempli de fierté, arriva au trône à une époque où la puissance de sa nation étoit bien établie. Il dut regarder comme humiliante cette obligation de faire fabriquer des monnoies au nom des empereurs. Mais cependant il étoit obligé d'avoir des ménagements pour la susceptibilité des peuples, accoutumés à se servir de la monnoie romaine. Aussi usa-t-il d'un stratagème, et la seule innovation qu'il crut pouvoir d'abord se permettre, fut-elle de mettre son nom sur des pièces absolument semblables à celles de l'empereur Justinien, pour accoutumer graduellement les peuples au changement. L'existence de ces monnoies au nom

de Théodebert, si semblables à celles des Romains, et qui doivent être regardées comme des pièces de transition, nous paroît encore une preuve bien forte que les pièces qui portent le nom de Clovis, ne peuvent pas appartenir au premier prince de ce nom, puisqu'elles sont loin d'avoir la même ressemblance. Nous nous basons, en général, pour nos attributions, sur le plus ou le moins de rapport que les monnoies des Mérovingiens nous présentent avec la monnoie des Romains, persuadés que nous sommes que l'imitation fut d'abord nécessaire, politiquement et artistiquement, qu'en fait d'art elle n'est pas de longue durée, et qu'elle s'affoiblit ordinairement par gradation.

Prenant donc pour point de départ, comme preuves matérielles, les monnoies de Théodebert, qui régna de 534 à 548, nous admettrons ce que nous dit Procope, que ce fut lors de la prise d'Arles, par les Francs, en 536, ou mieux lors de la cession de la souveraineté des Gaules, aux rois francs par l'empereur Justinien, en 540, que fut accordé à ces rois le privilége de frapper monnoie en leur nom. Mais ce que nous croirons encore, c'est que Justinien ne fit qu'autoriser un envahissement déjà fait par Théodebert, que l'empereur ne se trouvoit pas en position de refuser, et qu'il aima mieux donner que voir prendre, au regret de quelques-uns de ses successeurs, qui mirent encore sur plusieurs pièces les initiales de noms de villes gauloises. C'est donc parce que nous croyons que quelques pièces de Théodebert ont été frappées avant la conquête d'Arles, ou avant la cession de la souveraineté des Gaules, et qu'elles furent celles qui déterminèrent l'empereur à céder le droit de monnoie, que nous expliquons leur plus grande ressemblance avec les monnoies romaines, que d'autres pièces que nous attribuons au même prince, et que celles de Clotaire Ier et de Childebert Ier, qui ne furent que la conséquence de l'autorisation impériale.

C'est ce que démontre bien l'affectation de Childebert, de placer sur ses monnoies les initiales d'Arles, ville où étoit situé un des ateliers de la monnoie romaine, et ville dont il devint le possesseur.

Ceci établi, nous prenons pour point de départ, dans la numismatique françoise, la monnoie que nous venons d'attribuer à Théodebert Ier. Les autres pièces, au nom de ce prince, qui s'éloignent beaucoup plus des monnoies romaines, quant à la ressemblance des types, nous les donnons à Théodebert II. Nous en jugeons ainsi, d'après les caractères de la monnoie de Gonthran, véritable pièce jalon, qui détermine avec certitude l'état comparatif de la monnoie franque avec la monnoie romaine, à l'époque de ce prince, vers 561. Les monnoies de ces trois princes, Théodebert Ier, Gonthran et Théodebert II, établissent bien la progression qui dut avoir lieu dans la diminution de ressemblance entre les monnoies des Francs et celles des Romains.

A partir de Théodebert II, nous trouvons, comme guides, dans notre classification, les monnoies signées des noms de monétaires; car nous ne pensons pas, avec M. Lelewel, qu'elles doivent avoir commencé vers 550. Nous reculons leur apparition d'un certain nombre d'années; nous les reportons au commencement du VIIe siècle. Ainsi la fabrique de ces pièces, suivant nous, peut encore jalonner dans l'attribution des autres monnoies mérovingiennes, en supposant, d'après toutes les probabilités, que des monnoies aux noms des rois furent encore fabriquées, après que quelques monétaires eurent envahi le droit exclusif d'y placer leurs noms. M. Lelewel nous dit qu'il falloit que les rois fussent maîtres de leurs monnoies, avant que les monétaires s'emparassent du droit d'y placer leurs noms. Il a, ce nous semble, en cela parfaitement raison; c'est une gradation trop naturelle pour qu'il en ait pu être autrement. Mais il falloit en-

core bien probablement que les rois eussent joui un certain temps du droit de monnoyage, avant que les monétaires s'en fussent emparés, et il est assez juste de rapprocher cette usurpation des temps où la puissance des rois mérovingiens alloit en s'affoiblissant de plus en plus. En reportant, comme nous l'avons fait, les premières monnoies des rois francs à Théodebert Ier, qui commença à régner en 534, et les premières monnoies, aux noms des monétaires, à environ un siècle plus tard, il y a la distance de temps nécessaire pour que l'envahissement ait pu s'opérer, et nous rapprocher aussi davantage du temps où s'affoiblit la puissance des rois mérovingiens, puisque c'est à l'avénement de Dagobert Ier (628) que, pour la première fois, l'on vit établir, pour diriger le roi, un conseil d'où découla la puissance des maires du palais. Aucun de ces avantages n'existe dans l'avancement de l'époque des signatures monétaires, proposé par l'auteur. La conséquence de son opinion se trouveroit être que les monétaires s'emparèrent du droit de signer les monnoies presqu'aussitôt que les rois francs eurent une monnoie à eux. Au reste, la gradation que nous pensons avoir dû exister dans cet envahissement, ne peut pas être observée, en plaçant avec lui cet envahissement vers 550, (M. Lelewel ne le présente que d'une manière dubitative), puisque, suivant nous, il fallut une cause pour l'amener et le déterminer.

Il paroît juste de croire que les monétaires auront joint leur nom à celui du roi, avant d'oser le placer seul. Ainsi, nous regardons comme les plus anciennes monnoies des monétaires, celles où leurs noms se trouvent réunis à ceux des rois ou des princes. Les plus anciennes pièces mérovingiennes connues, à deux noms, sont celles de *Mudulenus* et Mérovée, de *Maximinus* et Chérebert, d'Éloy et Dagobert, d'Éloy et Clovis, et c'est sur ces données que nous allons établir nos raisonnements. Nous n'oublierons pas une autre mon-

noie signée d'un monétaire, mais qui porte en même temps le nom d'un empereur romain, car elle nous paroît assez importante.

Et d'abord, nous croyons que l'attribution de quelques-unes des monnoies, portant le nom de Chérebert, au premier prince de ce nom (561), peut être victorieusement contestée. D'après Le Blanc lui-même, aucune ville, au nom de Bagnols, n'appartint à Chérebert Ier, et rien ne doit nous engager à traduire le mot *Banniaciaco* plutôt par Bagnols que par Bagneux. Ensuite la fabrique des pièces qui portent le nom de *Banniaciaco*, s'éloigne trop du modèle romain pour être d'une époque aussi rapprochée de la séparation des monnoies franques et romaines. Le calice que, d'après M. Lelewel, l'on ne peut constater avec certitude avant la seconde moitié du VIIe siècle, se trouveroit prématurément sur les pièces de Chérebert Ier, comme sur celles attribuées à Sigebert Ier, dont nous contestons aussi l'attribution, et il s'y trouveroit sans imitation immédiate, ce qui n'est pas croyable dans la représentation d'un signe aussi important pour des peuples mystiquement chrétiens. En reportant les attributions des pièces, au type du calice, à Chérebert II et à Sigebert II, nous avons le premier emploi du calice sous Dagobert Ier, roi de toute la monarchie, et nous en voyons une imitation successive par d'autres princes.

Ainsi nous croyons donc devoir diviser en deux parts les monnoies qui portent le nom de Chérebert, et donner au second prince de ce nom, au moins toutes celles au calice. Le C carré que M. Lelewel regarde comme indiquant une époque plus rapprochée de nous, et qui se trouve dans leurs légendes, vient à l'appui de cette opinion. Nous faisons de même pour les pièces au calice, de Sigebert, que nous donnons au second roi de ce nom.

L'époque du monétaire *Maximinus*, ainsi reportée à

celle de Chérebert II, nous nous trouvons avoir *Mudulenus* pour le plus ancien monétaire, dont le nom ait été joint à celui d'un prince. Ce nom est placé avec celui de Mérovée, qui est commun à quatres princes, dont le dernier ne dépasse pas l'année 613; mais il nous importe peu, dans notre plan, de savoir auquel de ces quatre Mérovées cette monnoie doit appartenir. Ce qu'il nous est seulement indispensable de constater, c'est que, d'après notre distribution nouvelle des monnoies, le premier nom connu d'un monétaire ne se trouve pas joint au nom d'un roi, mais seulement à celui d'un prince non souverain. Ceci nous amène à cette observation, que les noms des monétaires durent être placés, d'abord par l'ordre des souverains, pour servir à autoriser le cours des monnoies sur lesquelles le nom du roi ne se trouvoit pas. En second lieu, nous croyons toucher au point de départ de cet usage, si peu ordinaire chez les autres nations, de voir déplacer le nom du souverain par celui d'un monétaire, d'un homme responsable.

Le seul nom connu du monétaire, qui pourroit disputer l'ancienneté à celui de *Mudulenus*, d'après notre manière de voir, est le nom de *Laurentius*, joint à celui de l'empereur Maurice. Il nous paroît que cette monnoie dut plutôt être faite par les ordres d'un roi franc, en l'honneur de cet empereur, que par les ordres de l'empereur lui-même. Nous n'en voudrions pas d'autre garant que cette présence du nom d'un monétaire, qui ne se trouve sur aucune pièce impériale, et qui est l'expression d'un usage mérovingien. Que cette pièce soit ou non plus ancienne que celle de Mérovée, cela nous importe peu ici, puisque nous trouvons sur l'une et sur l'autre le même motif de l'introduction de la signature monétaire, le besoin d'autoriser, parmi les Francs, le cours d'une monnoie sur laquelle le nom d'un roi franc ne se trouvoit pas.

Ce seroit donc là le point de départ de cet usage si étonnant, de remplacer le nom du souverain par celui du mo-

nétaire, et les pièces dont nous parlerons tout-à-l'heure, sur lesquelles le nom du roi est joint à celui d'un de ses officiers, servent de transition nécessaire pour arriver aux monnoies qui ne portent que le nom seul du monétaire.

Nous ne pouvons, au juste, apprécier le motif qui fit faire une monnoie à l'effigie et au nom d'un Mérovée, prince non souverain; mais il nous semble cependant ne pas devoir le chercher autre part que dans le désir d'imiter les empereurs, qui firent placer sur les monnoies les noms et les bustes d'un grand nombre de jeunes Césars. L'existence de cette pièce peut nous faire penser que les noms de quelques fils de rois, autres qu'un des Mérovées, doivent se rencontrer sur les monnoies mérovingiennes, sans que nous les ayons encore ou retrouvés ou reconnus. Il se pourroit que l'on eût quelquefois, à tort, regardé les noms de ces princes comme ceux de rois ou de monétaires, puisque l'on trouve, en légende sur des monnoies, quelques noms qui ne sont accompagnés ni du mot *rex*, ni du mot *monetarius*, ou de leurs abréviations; en admettant, pour ce second cas, que l'on ait quelquefois mis le nom seul d'un prince non souverain, sans celui d'un monétaire, ce qui a pu avoir lieu. Quelques-uns de ces noms, sans épithètes, pourroient peut-être appartenir aux comtes ou seigneurs, qui durent être chargés de la surveillance des Hôtels de monnoies, placés dans les pays soumis à leur juridiction; nous ne le croyons cependant pas, parce que nous ne pourrions pas bien comprendre comment cet envahissement eût été amené, surtout ne trouvant aucun nom des maires du palais, les plus puissants de tous les seigneurs. Quoi qu'il en soit, on en viendra peut-être à donner à Chramme quelques monnoies soit nouvelles, soit de celles que M. Lelewel pense maintenant devoir lui retirer. En effet, si la monnoie de Mérovée ne s'étoit pas trouvée dans des circonstances particulières, l'on n'auroit pas pensé qu'elle dût porter une au-

tre tête et un autre nom que ceux d'un roi. Il falloit pour le faire reconnoître que l'on ne pût pas l'attribuer au Mérovée qui donna son nom à la première race, et que l'on ne pût pas en faire le nom d'un monétaire, puisqu'il s'en trouvoit un autre évidemment monétaire. C'est un trait de lumière dont nous devons profiter, pour examiner de nouveau, et avec plus de soin, les pièces de monnoies mérovingiennes qui nous passeront par les mains, soit nouvelles, soit déjà connues, et dans lesquelles nous retrouverons peut-être quelqu'autre fils des rois francs.

Les observations que nous venons de présenter, touchant la manière dont l'introduction de la signature monétaire a dû s'opérer sur la monnoie, et touchant l'époque de sa fabrication, n'ont pas les caractères de l'évidence. Ce ne sont que de simples conjectures, de simples raisonnements, qui peuvent être détruits, soit par des découvertes nouvelles, soit même par des attributions plus positives des pièces sur lesquelles nous nous sommes basé. Nous répéterons encore que nous n'avons pas la prétention de présenter un système, que nous voulons seulement dire notre pensée sur ce sujet, beaucoup trop compliqué pour arriver d'emblée à une solution. Nous continuerons donc, en disant qu'il nous paroît assez naturel de croire à une progression successive dans l'envahissement des monétaires; et ce qui nous décide absolument à regarder comme un envahissement ce que firent ces officiers, c'est qu'aussitôt que la royauté eut repris ses droits et sa puissance, par l'avénement de Pépin au trône, nous voyons cesser sur la monnoie l'inscription du nom du monétaire. Ainsi, pour appuyer notre pensée que les monétaires n'auroient pas osé subitement remplacer les noms des souverains par les leurs, et envahir immédiatement, dans les légendes, la place qui leur appartenoit, nous citerons les pièces de Dagobert Ier et de Clovis II, sur lesquelles le nom du monétaire Éloy

n'occupe que le champ de la monnoie, place peu ambitieuse qui ne portoit pas atteinte aux formes ordinaires des légendes. Cette manière de placer son nom semble indiquer la nouveauté de la signature monétaire, dont l'usage n'étoit pas encore bien établi. Éloy posa son nom de cette manière, pendant tout le règne de Dagobert et au commencement de celui de Clovis II; mais enfin il s'enhardit à un tel point, que non-seulement il le mit en légende, mais qu'il l'y plaça seul sans celui du souverain, si toutefois tous les noms d'Éloy appartiennent au même monétaire.

L'exemple d'Éloy joignant son nom à celui de Dagobert, fut imité par *Maximinus*, qui, en frappant des monnoies où il laissoit encore le nom de Chérebert II, s'empara pour son nom de la place et de la position que tous ceux de ses successeurs devoient occuper. Il ne nous étonne pas de voir *Telafius* plaçant son nom seul sur les monnoies de Sigebert II, comme l'avoit fait Éloy lui-même, peu de temps aussi après l'introduction de l'usage d'adjoindre le nom du monétaire à celui du souverain. Il ne devoit pas en être autrement; une fois le premier pas fait, le second ne devoit pas se faire attendre, car les hommes réunis en société ont presque toujours suivi une marche uniforme et graduelle dans leurs empiétements comme dans leurs institutions d'économie politique. Cependant l'usage de mettre le nom du monétaire seul ne dut pas être de suite exclusif, et l'envahissement ne dut être complet qu'au bout d'un certain temps, à la fin peut-être du VIIe siècle. En effet, on voit dans Le Blanc, page 30, une monnoie au nom d'un monétaire, dans une légende que l'on ne peut lire entièrement; cette monnoie porte en même temps le nom d'un Childebert qui nous semble être Childebert III.

Quant aux noms des monétaires Abbon et *Baudulfus*, ils ne peuvent détruire nos observations, quoique M. Lele-

wel leur donne une date déterminée, antérieure à celle où nous avons placé l'époque de l'introduction des noms des monétaires. Pour Abbon, monétaire vers 620, son nom, à notre connoissance, n'a encore été vu sur aucune monnoie, et il n'est connu que par le titre qui apprend que saint Éloy fut son élève. L'absence même de [illegible] au nom de cet Abbon, indique au contraire que l'[illegible] mettre le nom du monétaire sur les pièces royales n'étoit pas encore établi de son temps.

Pour *Baudulfus*, qui est regardé comme de la fin du VIe siècle, son temps n'est déterminé qu'en admettant les conjectures données sur la pièce à deux têtes accolées, et qui l'ont fait attribuer à Gonthran et à Childebert. Nous ne croyons pas que l'on doive admettre en règle générale d'identité entre les monétaires et les seigneurs portant le même nom, ce qui a fait établir quelques dates, puisque même, à la rigueur, il n'est pas certain que le même nom sur des monnoies sorties d'un même atelier, doive indiquer le même individu. Ainsi nous écartons la probabilité que l'on a tirée de la ressemblance des noms, et nous croyons que les opinions sur la pièce d'Autun, à deux têtes accolées, pourroient être modifiées ou changées, par la connoissance d'une autre monnoie du Musée monétaire de Paris. Cette monnoie a aussi deux têtes accolées, elle est aussi frappée à Autun, mais par un monétaire dont le nom semble être *Isidorus*, nom bien voisin de celui d'*Isorus*, que M. Lelewel nous a fait connoître comme appartenant à un monétaire d'Autun. Ces deux noms pourroient n'être que le même, le second paroissant être une contraction du premier.

Quoi qu'il en soit, nous ferons aussi nos conjectures sur ces deux pièces, et nous tâcherons de les reporter à une époque qui s'accorde avec les opinions que nous avons émises, puisque, suivant nous, elles appartiennent à un temps

où l'on plaçoit seul sur les monnoies le nom du monétaire. Nous reporterons ces pièces, dont les têtes de celle en nature au Musée monétaire paroissent être des effigies d'hommes, entre les années 670 et 673. C'est alors que Childéric II abandonna à Dagobert II, une partie de l'Austrasie qu'ils gouvernèrent simultanément. Il est possible que les deux monétaires *Baudulfus* et *Isidorus* se soient succédé immédiatement, ou qu'ils aient été les monétaires de l'un et de l'autre prince.

En regardant la pièce publiée par Mader, et les pièces de Javoul comme étant de Sigebert II, celles de Chérebert au calice, comme étant de Chérebert II, *Telafius* et *Maximinus*, monétaires, ne sont plus que du milieu du VIIe siècle. Cette classification fait en même temps rapprocher de nous l'origine des noms de saints sur les monnoies, ce qui paroît assez naturel; M. Lelewel lui-même s'étonnoit de les trouver aussi hâtivement.

Comme nous l'avons déjà dit, ce ne dut pas être sans tâtonnement, sans incertitude, que les monétaires en vinrent à l'envahissement complet du droit exclusif de placer leurs noms sur les monnoies. Il dut y avoir d'abord peu de fixité; on dut faire alternativement, ou en même temps peut-être, suivant le plus ou le moins de puissance des souverains, des monnoies à deux noms, des monnoies au nom seul du monétaire et des monnoies au nom seul du roi. La pièce sur laquelle on lit : *Dagobertus*, et qui porte pour seconde légende, *Deus rex*, en paroît une preuve, car nous croyons devoir l'attribuer à Dagobert II (674), qui par humilité disoit : *Dieu seul est roi.* Mais enfin il ne nous répugne pas de croire que sous les derniers rois mérovingiens, on ne plaça plus du tout en légende le nom du roi. Cet envahissement n'est pas plus étonnant que tous les autres empiétements sur les prérogatives royales, que se permirent les seigneurs et les au-

tres hommes plus ou moins puissants à la fin de la première race, dans le relâchement général qu'occasionna la foiblesse des souverains successifs. Cette observation reçoit beaucoup de force de celle qu'a faite M. Lelewel, que la croix à branches égales, toujours employée par les Carlovingiens, et qui servoit quelquefois sur les pièces mérovingiennes, indique celles de la première race qui se rapprochent le plus du temps de la seconde; et nous n'oublierons pas une autre observation de ce savant auteur, que cette croix à branches égales ne se trouve jamais sur les monnoies mérovingiennes nommément royales. Nous croyons avec lui que le nom de Childebert sur la pièce de Châlons, à la croix à branches égales, appartient à un monétaire.

Nous n'éprouvons pas d'étonnement de ne pas découvrir de monnoies aux noms des maires du palais, en réfléchissant que si ces maires se fussent arrogé des droits sur les monnoies, tout ce qu'ils auroient probablement fait, eût été d'y placer leur tête, sans y mettre leur nom. Nous n'admettrons pas qu'ils l'aient fait, et nous ne regarderons pas comme étant des têtes de ces officiers, celles qui n'ont pas de diadème ou d'autre emblème royal; nous pensons qu'il entroit dans la politique des maires du palais, de laisser au roi au moins l'ombre de l'autorité.

Nous ne savons pas si M. Lelewel a trouvé la véritable signification de quelques lettres initiales placées dans le champ des monnoies; nous n'osons pas le croire, car pour en faire les initiales ou les monogrammes des noms des rois, il est souvent obligé d'avoir recours à des différences trop considérables dans l'orthographe des noms. Mais nous admettons très volontiers que les plus modernes de toutes les pièces de la première race, soient celles qui n'ont pas de têtes. L'inscription *Eldebertus* que porte une de ces pièces, n'est probablement qu'un nom de monétaire. Ces pièces,

comme le dit M. Lelewel, ont pu servir de passage entre les monnoies de la première et celles de la seconde race si différentes de types, et même nous admettrons une filiation complète. Nous prenons acte de ce qu'il nous dit qu'on les remarque seulement en Austrasie; ceci s'accorde parfaitement avec ce que nous avons énoncé autre part (au Congrès de Douay), que le système monétaire de la seconde race étoit presque germanique, et qu'il s'étoit établi dans l'est de la France.

Notre auteur nous semble avoir quelque raison de donner à la fin de la première race, des pièces dont on ne savoit en général que faire, et qui avoient été diversement attribuées. L'une d'elles, entre autres, qui a été publiée par M. Wulgrin de Taillefer (Antiquités de Vésone, pl. IX, n° 18), est en argent, et absolument semblable, quant à l'Avers, à une pièce de notre cabinet; mais le Revers de la nôtre, qui porte une croix à branches égales, peut la faire regarder comme postérieure à l'introduction du christianisme, et comme de l'extrême fin de la première race. Une autre en cuivre, que nous possédons aussi en nature, et sur laquelle M. Marchant lisoit: *Vergobretus Eduorum*, avec un aigle pour type, porte aussi au Revers une croix à branches égales; doit-elle être encore reportée à la fin de la première race? Pourquoi M. Lelewel, qui est entré dans une voie nouvelle qui nous semble heureuse, pourquoi, disons-nous, a-t-il reculé au lieu de s'avancer jusqu'au bout pour l'explorer entièrement? Peut-être s'il avoit poussé son examen plus loin, lui dont la critique est si ingénieuse, eût-il pu rattacher à la première race beaucoup de monnoies dont les attributions sont bien hasardées.

Il n'entroit pas dans notre plan de rechercher les attributions particulières de chacune des monnoies de la première race, travail beaucoup au-dessus de nos forces. Nous avons

seulement essayé d'ouvrir de grands cadres, de grandes divisions, dans lesquels toutes les monnoies mérovingiennes viendroient naturellement se placer, ce qui pourroit faciliter une classification générale. Nous abandonnons ce terrain sans quitter encore M. Lelewel, dont nous reconnoissons, avec M. Cartier, que beaucoup des interprétations nouvelles sont très satisfaisantes. Ne pourroit-on pas, cependant, faire quelques observations de détail? Le *Vesonno Vico* n'est-il pas l'ancien nom de Périgueux, au lieu d'être *Besons ?* Pourquoi Quentovic a-t-il le privilége exclusif de se voir attribuer toutes les pièces qui portent le nom seul de *Vic?* Cet endroit n'étoit-il pas distingué des autres *vici* par cette désignation de *Vicus ad Quantiam?* Nous avons, au contraire, d'autres endroits qui portèrent ou conservèrent le nom de Vic seul, et auxquels quelques-unes de ces monnoies pourroient peut-être autant convenir.

Nous nous demandons si M. Lelewel a raison de regarder comme de la même famille tous les officiers monétaires ou autres individus qui portoient le même nom; nous ne le pensons pas, et nous croyons, en nous reportant aux mœurs et aux usages de la période mérovingienne, que les rapprochements qu'il a établis sur cette donnée ne sont pas heureux.

Nous terminerons par une question que nous adresserons aux numismatistes: Que sont devenus les tiers de deniers dont parle la loi salique; leur petitesse les a-t-elle fait perdre à toujours?

En finissant ce premier examen, nous rendrons de nouveau justice au mérite supérieur de l'ouvrage de M. Lelewel, qui fera évidemment faire un pas immense à la science numismatique. Beaucoup de questions restent cependant encore à résoudre, entre autres celle du bien plus grand nombre de pièces de monétaires que de celles de

rois. Quel peut en être le motif? Seroit-ce par hasard que dans les premiers temps du règne des Mérovingiens, époque de l'emploi des pièces au nom des rois, le cours des monnoies romaines, si nombreuses en Gaule, étant autorisé, il devenoit alors inutile d'en faire fabriquer une grande quantité, ce qui n'existoit déjà plus vers la fin de la première race, époque où l'on fit les pièces au nom des monétaires. Cette rareté des monnoies mérovingiennes, en général, nous paroît d'autant plus grande, que nous la comparons à l'énorme quantité des monnoies romaines que nous découvrons tous les jours, et dont les enfouissements furent occasionnés, et par les invasions des barbares, et par les exactions des gouverneurs romains. Quel peut être encore le motif de la grande rareté des pièces mérovingiennes en cuivre? Seroit-ce que les Francs, comme tous les autres barbares, devoient peu estimer les monnoies qui n'avoient pas de valeur intrinsèque et qui ne flattoient pas leur cupidité? Ceci expliqueroit encore la préférence donnée à l'or, dont on trouve beaucoup plus de monnoies que de celles en argent. Cependant, cette préférence n'est pas en rapport avec ce que nous dit Tacite, des Germains en général, dont les Francs sont sortis, qu'ils aimoient mieux être payés en monnoie d'argent qu'en monnoie d'or. Mais, comme Tacite ajoute aussitôt que la raison en étoit qu'ils n'avoient à faire que des achats peu considérables, et que la monnoie d'argent y étoit plus appropriée, ceci ne détruit pas notre observation, puisque les Francs Saliens se civilisant, et étant maîtres des Gaules, ils ne se trouvoient plus dans les mêmes conditions que les autres Germains, surtout au temps de Tacite; et leur cupidité dut, en dernier lieu s'exercer sur le métal qui avoit le plus de valeur intrinsèque. Peut-être encore, sous les premiers rois francs qui fabriquèrent des monnoies,

l'argent étoit-il devenu proportionnellement plus rare que l'or, par la raison que les Romains, d'après Pline (Hist. nat.), exigeoient toujours en argent les contributions des peuples vaincus, et jamais en or.

ALEX. HERMAND, de St.-Omer,

L'un des fondateurs de la Société des antiquaires de la Morinie.

ÉVALUATION

DES MONNOIES COURANTES, SOUS LA PREMIÈRE RACE DES ROIS DE FRANCE.

C'EST une question que l'on n'a pas encore cherché à résoudre, que celle de la valeur des monnoies mérovingiennes, calculée comparativement à la valeur des monnoies de nos jours. En d'autres termes, on n'a pas déterminé les valeurs comparatives du numéraire en circulation sous les rois de la race de Mérovée, et du numéraire actuellement en circulation. Je vais essayer d'y parvenir.

D'abord je pose en principe qu'on ne peut atteindre ce but qu'en cherchant la proportion qui existe entre les prix d'alors et d'aujourd'hui pour un même objet, dont la nécessité n'a pas dû varier, et dont par suite la valeur a dû rester sensiblement la même, proportion gardée au numéraire en circulation.

L'important étoit donc de trouver un terme de comparaison; Grégoire de Tours n'en offre pas un seul; mais heureusement le texte même de la loi des Ripuaires contient un passage qui permet de résoudre la question très approximativement, sinon rigoureusement.

Voici ce passage (tit. XXXVI, art. 11 et 12) où il s'agit du wergeld.

Si quis weregeldum solvere debet, bovem cornutum, videntem et sanum pro duobus solidis tribuat; vaccam videntem et sanam pro uno solido tribuat; equum videntem et sanum pro sex solidis tribuat; equam videntem et sanam pro tribus solidis tribuat; spatam cum scogilo, etc., etc. Quod

si cum argento solvere contigerit, pro solido duodecim denarios.

Voilà l'unique passage à moi connu où le prix d'un animal, d'une denrée, soit rapporté. Il est évident que dans ce passage le législateur Dagobert entend qu'on percevra les animaux nommés, comme valeur admissible pour tous, c'est-à-dire qu'ils sont estimés à leur valeur d'achat et de vente ordinaire.

D'abord établissons nettement la valeur nominale des espèces courantes sous les Mérovingiens, et en particulier du sol.

Je trouve dans la loi salique, tit. 11, art. 5 :

Si quis porcellum furaverit, qui sine matre vivere potest, xl denarios, qui faciunt solidum unum, culpabilis judicetur.

Voilà la valeur du sol fixée ; elle est de 40 deniers.

Plus loin (tit. XL, art. 13. *De caballis furatis*), je trouve :

. . . . . *Triente uno componat, quod est tertia pars solidi, id est xiij denarii et tertia pars unius denarii.*

Voilà pour le *triens* ou tiers de sol. Nous avons donc :

Solidus.	Valeur.	40 deniers.
Semis		20
Triens ou *tremis*.		13 $\frac{1}{3}$

Ici pas de poids ni de métal indiqué. Mais à leur arrivée dans les Gaules, les Francs, en adoptant une foule d'usages romains, durent, dès le principe, adopter leurs monnoies; s'ils changèrent les types, ils durent faire une concession aux anciennes habitudes du pays conquis, et conserver à leurs monnoies propres le poids et la valeur de celles des Romains, comme ils en conservèrent le nom. Or, à l'époque de l'invasion des Francs, le *solidus* romain étoit à la taille de 72 à la livre romaine, dont les 12 onces valoient 10 onces $\frac{2}{3}$ du poids de marc. Il en résulte que le *solidus* pesoit 85 grains $\frac{1}{3}$, le *semis* 42 grains $\frac{4}{6}$ et le *triens* 28 grains $\frac{4}{9}$.

Dès-lors, le *denarius*, s'il existoit, devoit être d'argent

pour ne pas devenir une monnoie d'une exiguité microscopique.

Avant de passer à la fixation du denier, il importe de constater l'existence du sol de compte ou de douze deniers.

Je trouve dans la loi des Alemans, compilée et augmentée sous Clotaire II, (tit. VI, art. 3):

Saiga autem est quarta pars tremissis, hoc est denarius unus: duo saigi duo denarii dicuntur: tremissus est tertia pars solidi et sunt denarii quatuor.

Ce passage est tout-à-fait positif. Il existoit donc un sol de 12 deniers, dont le tiers ou *triens* valoit 4 deniers. Ma conviction est que le sol de 40 deniers étoit seul effectif, et que le sol de 12 deniers étoit fictif ou purement de compte. Il est facile de trouver dans les capitulaires de nos rois bon nombre de passages où les amendes sont infligées en sols de 40 deniers aux Gaulois, et en sols de 12 deniers aux Francs. C'est là un curieux exemple de la loi du plus fort.

En 755, à l'assemblée de Verneuil (28e canon), Pepin dit: *De monetâ constituimus similiter, ut ampliùs non habeat in librâ pensante nisi xxij solidos, et de ipsis xxij solidis monetarius habeat solidum unum, et illos alios domino cujus sunt reddat.*

De là résulte qu'antérieurement il y avoit plus de vingt-deux sols à la livre pesant d'argent. Or, il existe dans les collections des pièces mérovingiennes d'argent, pesant 20 grains à peu près; et, en les supposant de 21 grains, on trouve que la livre d'argent contenoit 24 sols et 12 deniers. Tout porte donc à admettre qu'il en étoit ainsi.

J'ai dit plus haut qu'à leur arrivée, les Francs adoptèrent les monnoies romaines: cela résulte assez clairement de la composition du petit trésor enterré avec le roi Childéric, et découvert dans son tombeau à Tournay. Il contenoit, au moins, 100 pièces d'or de Marcus, de Théodose II, de Va-

lentinien III, de Zénon, de Léon, de Jules-Népos et de Basilisque; environ 200 pièces d'argent romaines, dont une consulaire, et pas une seule monnoie franque. On peut encore observer que pour les mêmes achats, les pièces de cuivre romaines, sorties à foison des ateliers de Lyon, Arles et Trèves, inondoient la Gaule entière, et rendoient inutile l'émission d'une nouvelle monnoie de cuivre.

En résumé, les monnoies usuelles des Francs, sous les Mérovingiens, furent :

	Monnoie réelle.	Poids.	Valeur en deniers.
Or.	Le Solidus	85 gr. $\frac{1}{3}$ . . .	40
	Le Semis	42 $\frac{4}{6}$ . . .	20
	Le Triens ou Tremis.	28 $\frac{4}{9}$ . . .	13 $\frac{1}{3}$
Argent.	Le Denier ou Saiga .	21 . . .	1
	Monnoie de compte.		

Le Solidus valant 12 deniers.

Il n'est pas hors de propos de remarquer dans quelle ignorance profonde de l'affinage des métaux vécurent d'abord les Francs. Presque toutes leurs pièces d'or sont d'un titre fort bas, et n'en comportoient pas moins leur valeur en deniers. Plus tard les Francs parvinrent à s'affranchir de cet inconvénient, et frappèrent des monnoies de bon aloi. Je fais cette remarque, parce que dans ce qui va suivre j'ai dû raisonner dans l'hypothèse de monnoies d'or pur.

Actuellement le gros (ou 72 grains), de bon or, vaut 13 francs; ce qui porte la valeur du grain à 0 fr. 18 cent. Or, le triens pesoit 28 grains $\frac{4}{9}$, ou 28,5, à très peu près, donc la valeur actuelle de l'or contenu dans un triens est de 5 fr. 13 cent. Je puis de là déduire la valeur en or à 13 fr. le gros, du sol de compte ou de 12 deniers. Le triens contenait 13 deniers et $\frac{1}{3}$, ou 40 tiers de deniers, qui valoient par conséquent, en matière, 5 fr. 13 cent. de nos jours. Divisant 5 fr. 13 cent. par 40, nous aurons la valeur

des tiers de denier. Je trouve 0 fr. 128, ce qui me donne pour le denier 0 fr. 384, et pour le sol de compte, 4 fr. 608, ou en nombres ronds 4 fr. 60 cent.

Reste actuellement à résoudre le problème de la comparaison de cette valeur aux deux époques. Cette comparaison doit être basée sur les données suivantes :

Un bœuf (*cornutus*, *videns et sanus*) valoit	2 sols	De 12 deniers.
Une vache (*videns et sana*)	1 sol	
Un cheval (*videns et sanus*)	6 sols	
Une jument (*videns et sana*)	3 sols	

Etablissons actuellement quelles seroient de nos jours les valeurs moyennes de ces animaux. Or, un bœuf sain, n'excédant pas 600 livres, se vend sur pied aux boucheries, à raison de 35 centimes la livre, ce qui le porte à 210 fr.; passé 600 livres jusqu'à 1,000 (limite à laquelle un bœuf cesse de compter dans la classe ordinaire), il se vend à raison de 50 cent. la livre; à cette limite, il vaut donc 500 francs. Mais évidemment il ne faut pas prendre la limite supérieure, il y a plus de raison à coter plus bas en prenant une moyenne; j'admettrai donc que le bœuf que désigne la loi des Ripuaires soit un bœuf de 300 francs. Or, le bœuf valoit sous les Mérovingiens, deux sols représentant 9 francs 20 centimes de notre monnoie. Cherchant le rapport de ces deux prix, nous trouvons 32,6. Il est évident que pour une vache, en la portant à 150 francs comme dans la valeur attribuée par la loi des Ripuaires, le rapport reste le même. Donc déjà, pour se rendre compte d'une somme évaluée en pièces mérovingiennes, il faut estimer sa valeur matérielle de nos jours, et la multiplier par 32,6, pour avoir la valeur de la somme dont elle tenoit lieu à cette époque reculée.

Passons au second moyen de comparaison : je ne puis mieux faire que d'adopter pour prix moyen du cheval et de la jument, capable de faire un bon service, le prix que le

gouvernement alloue dans les remontes qu'il ordonne pour l'armée. Dans l'artillerie le prix des chevaux est de 480 fr., et dans la cavalerie de 400 francs moyennement. Je prendrai donc pour terme de comparaison 440 francs. Mais comme ce prix se paie indifféremment pour les chevaux et juments, il en résulte que je devrai prendre pour valeur réelle du rapport, la moyenne entre les expressions de ce rapport à l'égard du cheval et à l'égard de la jument.

Le cheval valant six sols mérovingiens de 12 deniers, représentoit en valeur de nos jours 27 francs 60 centimes, et la jument 13 francs 80 centimes. La première valeur comparée à 440 francs, donne pour rapport entre les numéraires des deux époques, 15,94, et la deuxième 31,88; la moyenne de ces deux nombres ne donneroit que 23,91, pour le rapport moyen. Mais il est bon d'observer que je n'ai considéré que les chevaux grossiers et qu'on achète des paysans, et qu'il suffiroit de porter le prix actuel du cheval à 560 francs environ pour retrouver le même rapport que précédemment. On peut donc considérer ce rapport 32,6, comme suffisamment approché et indiquant assez exactement la valeur comparative du numéraire en circulation sous les rois mérovingiens et en 1836.

F. DE SAULCY, de Metz,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

OBSERVATIONS

PAR M. PEYRÉ,

Traducteur et Commentateur des lois Salique et Ripuaire.

L'auteur de la notice précédente a justement pensé que, pour arriver à connoître la valeur des monnoies mérovingiennes, comparativement avec notre monnoie actuelle, il falloit chercher la

proportion qui existe entre les prix d'alors et ceux d'aujourd'hui.

Mais cette opération est très délicate, et si elle n'est pas faite sur une grande échelle, je pense qu'elle peut induire en erreur.

En effet, telle denrée peut avoir eu, à une certaine époque, une importance *relative* qu'elle n'a pas à l'époque qui sert de point de comparaison; et alors, si on se borne à la comparaison de cette denrée, on n'a qu'une donnée incomplète.

Pour être plus clair, je poserai un exemple, et je le tirerai de la citation qui a été faite par l'auteur du mémoire du titre 36 (38 de mon édition) de la loi ripuaire. Suivant le passage cité, une bonne vache est évaluée 1 sol d'or; un bon bœuf, 2 sols d'or. L'auteur du mémoire recherche ensuite la valeur de ces animaux à l'époque actuelle, puis il compare et conclut.

Si d'un autre côté il fait une opération analogue sur le boisseau de froment, par exemple, il arrivera à une conclusion bien différente. En effet, à l'époque mérovingienne, la valeur d'un boisseau de froment étoit encore exorbitante, comparée à la valeur d'un bœuf. Trois boisseaux de froment, du poids de 96 livres chacun (en tout 288 livres), valoient autant qu'une bonne vache, et six boisseaux (en tout 576 livres), autant qu'un bon bœuf; tandis qu'aujourd'hui il faudroit, par approximation, 30 doubles boisseaux de froment (à 5 fr. le double boisseau), de 38 livres chacun, (en tout 1,140 livres) pour équivaloir au prix d'une bonne vache, et 60 doubles boisseaux (en tout 2,280 livres) pour équivaloir au prix d'un bon bœuf, *cornutum*, *videntem et sanum*.

Ainsi, il est évident que la conclusion obtenue pour les animaux, dont le prix a été comparé, ne seroit point juste, appliquée au prix du froment; ce qui, pour le dire en passant, tendroit à prouver combien l'agriculture étoit peu en honneur parmi les Francs. C'est que la chasse et la guerre étoient l'état naturel des peuples germains.

Que seroit-ce si on entreprenoit la comparaison, par exemple, des objets manufacturés, ou des oiseaux de proie, qui avoient une importance *relative* bien plus grande alors qu'aujourd'hui?

Il résulte d'un relevé assez étendu que j'ai fait sur les mo-

numments de l'époque mérovingienne, et des commencements de l'époque carlovingienne, que je pourrois citer au besoin, que

Pour 1 denier, on avoit	1	boisseau d'avoine, 12 pains de froment de 2 livres chacun, etc., etc.
Pour 2 deniers, ...	1	boisseau d'orge, etc., etc.
Pour 3 deniers, ...	1	boisseau de seigle, etc., etc.
Pour 4 deniers, ...	1	boisseau de froment (3 boisseaux pour 1 sol d'or), etc., etc.
Pour 6 deniers, ...	1	boisseau de froment, dans le temps de la famine de l'année 806.
Pour 1 sol d'or, ...	1	pelisse commune.
Pour 12 sols, ...	1	faucon qui a passé le temps de la mue.
Pour 30 sols, ...	1	vêtement de martre ou de loutre de premier choix, etc., etc.

NOTICE

SUR PLUSIEURS MONNOIES ROYALES DU XIIe SIÈCLE, TROUVÉES PRÈS DE BAUGENCY.

Un petit dépôt d'anciennes monnoies, trouvées à Villorceau, près de Baugency, me fournit l'occasion de développer ce que j'ai dit dans mes *Considérations sur l'histoire monétaire* (p. 19), sur l'utilité d'une investigation complète de toute découverte de ce genre. Je dois la connoissance de celle-ci à M. l'abbé Rousseau, de Baugency, qui, en me donnant des détails sur la manière dont ces monnoies étoient cachées, a bien voulu les mettre à ma disposition.

Ces pièces remplissoient un trou circulaire d'environ trois pouces de diamètre, pratiqué dans une pierre qui, par elle-même, n'offroit aucun intérêt; ce trou étoit recouvert d'une petite pierre plate, et le tout étoit placé dans un vieux pan de muraille, à trois pieds au-dessous du sol, au milieu d'anciennes constructions dont les ruines sont maintenant recouvertes de terre. Cet endroit, aux environs duquel on trouve quelques débris de tuiles romaines, est à une lieue de Baugency, entre l'Église de Villorceau et deux élévations de terre que la tradition du pays dit avoir été jadis le théâtre d'une bataille. Toutes ces circonstances sont peu importantes et ne jettent aucun jour sur notre enfouissement, qui, de même, n'ajoute aucun intérêt à cette localité. C'est un petit trésor qu'on a voulu soustraire aux hasards de la guerre; nous allons voir qu'il doit dater de la fin du XIIe siècle.

La première chose qu'il est utile de faire, lorsqu'on vient de découvrir un enfouissement de monnoies, c'est de dresser

un état exact de toutes les variétés qu'il contient, et autant que possible dans l'ordre chronologique, en consignant avec soin le nombre des pièces de chaque espèce et leur état de conservation. Il est probable que les pièces les moins nombreuses seront les plus anciennes, si on s'aperçoit qu'elles ont beaucoup circulé, ou les plus modernes si elles sont très-bien conservées. On arrivera ainsi à déterminer, à peu près, l'époque de l'enfouissement et l'attribution des pièces qui le composent. Voici l'inventaire des 93 pièces trouvées à Villorceau et leur attribution présumée :

1°	Philippe Ier.....	Etampes.	1 Pièce assez fruste.
2°	Louis VI.....	Pontoise.	1 *id.*
3°	*Id.*.....	Senlis.	1 *id.*
4°	*Id.*.....	Chateau-Landon.	2 frustes.
5°	*Id.*.....	Mantes.	2 *id.*
6°	*Id.*.....	Etampes.	2 *id.*
7°	*Id.*.....	Bourges.	3 *id.*
8°	Louis VI et Louis VII.	Orléans.	17 (3 variétés), conserv. ord.
9°	Louis VII.....	Paris, 1re esp.	12 (2 *id.*), frustes.
10°	*Id.*.....	*id.* 2e *id.*	32 (4 *id.*), bien conserv.
11°	Philippe-Auguste....	*id.*	19 (2 *id.*), belles.
12°	*Id.*.....	Saint-Omer.	1 à fleur de coin.

Je crois que cette dernière pièce doit servir à fixer l'époque à laquelle ces monnoies ont été cachées, car elle n'a pas pu être frappée avant 1192, date de la prise de possession de l'Artois par Philippe-Auguste; et comme elle ne paroît pas avoir circulé, non plus que la majeure partie des *parisis* du même roi, ces pièces doivent être les plus modernes. On ne trouve d'ailleurs aucune des autres monnoies attribuées à Philippe-Auguste, ce qui fait présumer qu'il n'y a rien ici de Louis VIII, qui pourtant a frappé des *parisis* pendant le peu de temps qu'il a régné. Ce qui le prouve, c'est qu'on trouve dans l'Artois beaucoup de ces pièces au nom de Philippe et de Louis, et que ces dernières ne peuvent appartenir qu'à Louis VIII.

En rapprochant ce dépôt monétaire de celui, beaucoup plus considérable, trouvé à Chastillon-sur-Cher, non loin de Baugency (1), on ne peut s'empêcher d'y voir des traces des querelles de Philippe-Auguste avec Richard-Cœur-de-Lion. En 1194, Marcader, chef des *routiers*, espèce de brigands au service du roi d'Angleterre, avoit ravagé le Berry et pris Issoudun, lorsque Philippe-Auguste accourut et reprit la ville; l'armée de Richard étant arrivée, on alloit livrer une sanglante bataille lorsque la paix se fit; elle ne fut pas de longue durée; le Berry et les provinces voisines continuèrent à souffrir des débats entre les François et les Anglois, ceux-ci ayant toujours les routiers à leur solde, jusqu'à la confiscation des possessions de Jean-sans-Terre en France. Nous voyons donc, près de Baugency, un soldat de l'armée françoise, confiant à son hôte, ou cachant lui-même son petit trésor de monnoies royales circulant à Paris, à Orléans et dans les environs, c'est-à-dire, dans ce qui composoit à peu près tout le domaine immédiat des premiers rois de la troisième race. Plus loin, c'est le butin d'un routier venant de piller les provinces, villes et châteaux où ne circuloient que des monnoies seigneuriales comme Issoudun, Châteauroux, Gien ou Saint-Aignan. (Ces deux villes appartenoient au même seigneur.) Pas une monnoie royale, car celles de Philippe à Déols et de Richard à Issoudun, n'étoient qu'une sorte d'hommage de la monnoie locale aux vainqueurs. L'enfouissement de Chastillon n'est pas antérieur à 1,200, puisqu'on n'y a pas trouvé de monnoie plus récente que celle d'Hervé, comte de Nevers, qui date, au plus tôt, de 1199. On voit la différence entre le vagabond enterrant en plein champ son butin, que dans une déroute il ne

(1) Numismatique du moyen-âge, par J. Lelewel, 1re partie, p. 183.—M. de la Saussaye donnera dans la Revue un mémoire détaillé sur cet enfouissement.

253

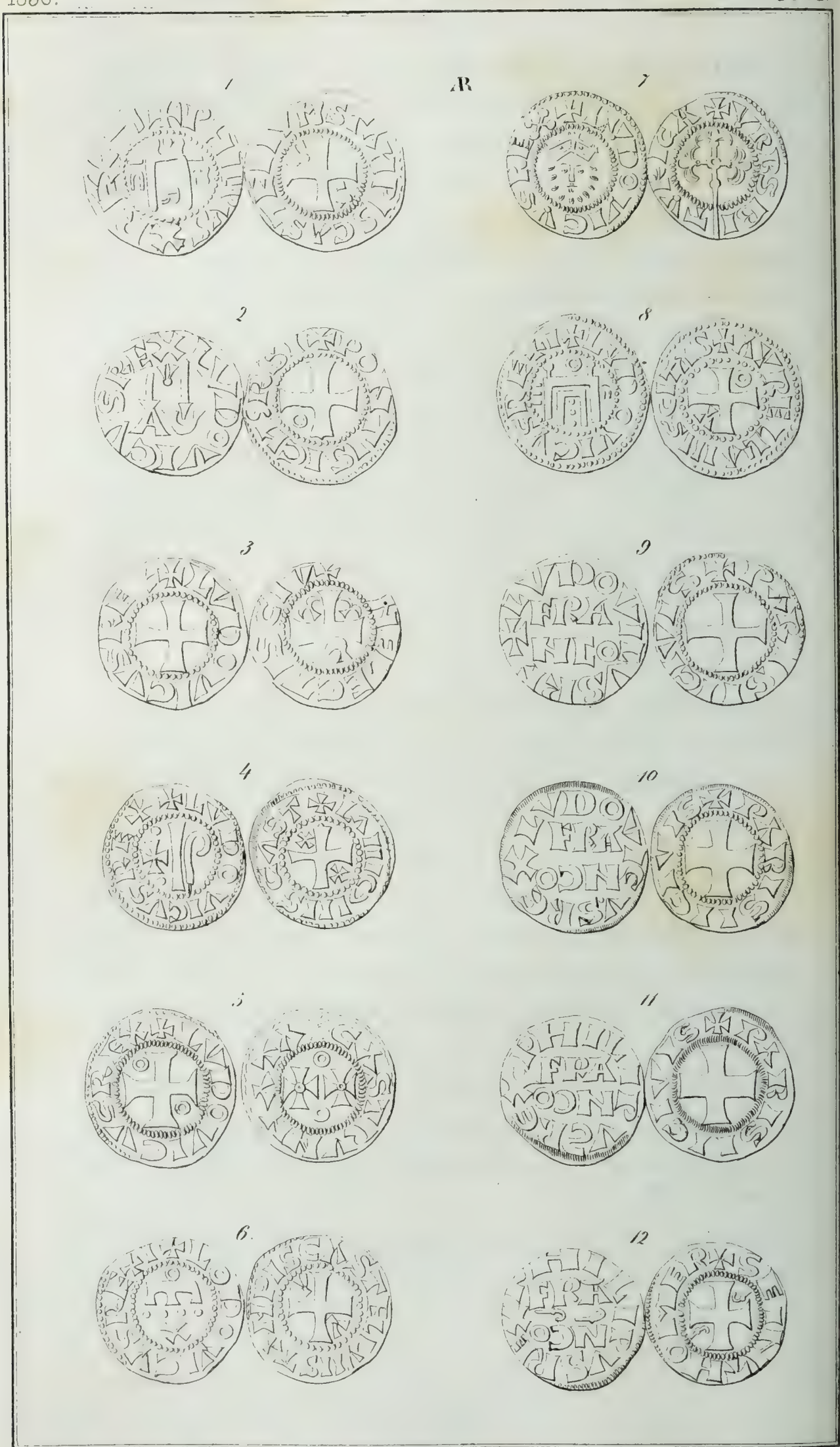
1
AR
7
2
8
3
9
4
10
5
11
6
12

peut sauver autrement, et l'habitant momentané de Villorceau, cachant avec soin dans une muraille son humble, mais légitime fortune, afin que personne ne pût venir retrouver son pécule. Je dis que le propriétaire des pièces que nous examinons n'habita Villorceau que momentanément, parce qu'il ne s'y trouve pas une seule des monnoies de Blois, de Vendôme, de Chartres et de Châteaudun, pièces qui devoient alors circuler à Baugency et dans les environs.

Nous allons passer en revue les monnoies trouvées à Villorceau. (Voyez pl. VI.)

N° 1. CASTELLVM STAMPIS. Étampes. — Cette pièce est de la fin du règne de Philippe Ier (1108); elle n'a pas été donnée par Le Blanc; c'est à peu de chose près le type de son n° 12 frappé à Orléans (p. 156). Je ne répéterai pas ce qui a été dit sur la monnoie d'Étampes et des autres villes dont nous trouvons ici des pièces. Le titre de celle-ci est assez bon. Je ne saurois expliquer les lettres parasites, lisibles ou frustes, qui accompagnent le titre principal et les légendes; je pense que les deux S qui cantonnent la croix sont les initiales de *Signum Salutis*.

N° 2. PONTISI CASRSI? Pontoise. Un peu différent de celui de Le Blanc, n° 3. Je possède l'autre pièce qui offre l'A à droite. Il est à remarquer que Le Blanc n'est pas exact dans sa légende, qui, pour les deux variétés, doit être semblable à la nôtre; il est difficile d'y voir PONTISAR CASTI. Le type de ces pièces, pareil à celui de Robert et d'Henry Ier, ne laisse aucun doute sur l'attribution à Louis VI.

N° 3. SINELECTIS CIV.... Senlis. C'est le n° 6 de Le Blanc, sauf les fleurs de lys que celui-ci place à côté de la croix. Il donne, p. 176, une pièce de Philippe Ier, à peu près pareille, sans pouvoir expliquer les lettres du Revers; on a des oboles toutes semblables; le titre en est bon, ainsi que celui de notre pièce.

N° 4. LANDONIS CAST. Château-Landon. N° 11 de Le Blanc, sauf quelques différences provenant de l'imperfection de son empreinte. Ici, la première moitié de l'O semble être la panse du D retournée, comme on en trouve quelques exemples au moyen-âge. La fabrication de notre pièce est plus barbare, et le titre plus bas que dans les précédentes.

N° 5. CASTRVM MATA. Mantes. Cette pièce mérite une attention particulière, elle ressemble au n° 8 de Le Blanc. EDANTE CASTELLVM. Ici la légende est autre, mais le type est le même. Je connoissois cette pièce et je l'attribuois à Château-Landon, appelé aussi CASTRVM NANTONIS. Sa rencontre ici avec une pièce certaine de Château-Landon, *Landonis Cast....*, me persuade que, dans le même temps, on n'aura pas frappé monnoie dans la même ville sous deux noms et avec deux types si différents. J'aime donc mieux lire MATA pour MANTA ou MANTAM. Les N alors se confondoient avec les M, comme on le voit sur la pièce suivante. Il n'y a pas de doute pour CASTRVN, au lieu de *castrum;* la lettre suivante seroit donc aussi un M, et l'élision du N peut n'être plus visible ou avoir été omise; il n'y avoit pas de place pour le mot entier.

Notre pièce est-elle la même que celle de Le Blanc, mal lue et mal dessinée ? Je serois porté à le croire. M. Lelewel y lit MEDANTE CASTELLVM. Il a raison, par rapport à l'empreinte de Le Blanc, et il la donne à la ville de Mantes. C'est aussi mon opinion pour la pièce qui nous occupe, en faisant remarquer que Mantes étoit *castrum* et non pas *castellum.* Il est question de la monnoie de Mantes dans Orderic-Vital, écrivain du XIIe siècle. Cette ville, réunie à la couronne avec le comté de Vexin par Philippe Ier, fut donnée par Louis VI à son frère Philippe; mais en 1118, elle fut de nouveau réunie au domaine royal. Elle est appelée, dans des lettres de Louis VII, *Castrum Medantam*, dont on a

fait par corruption *Mantam* et Mantes. Cette explication, un peu conjecturale, infirmeroit l'existence du *Medante Castellum*, car il n'est pas vraisemblable, comme je viens de le dire, que sous le même règne, la même ville ait eu deux dénominations si différentes sur ses monnoies, ou que le même type ait servi pour deux villes. Il faudroit voir les deux pièces pour en juger; je n'ai vu que le CASTRVM MATA ou MAT. plusieurs fois, et je puis répondre de l'exactitude de mon empreinte. Jusqu'à ce qu'on ait trouvé mieux, je tiens à l'attribution de Mantes.

Je saisirai cette occasion pour exprimer mes doutes sur une opinion de M. Lelewel, qui voit dans le type de la pièce de Le Blanc, et par conséquent de la nôtre, un monogramme du roi Eude ou *Odo* (1re part., p. 164). Son point de départ, pour cette tradition des monnoies de Eudes, est une pièce de Philippe Ier donnée par Le Blanc (n° 13). Le type, de l'exactitude duquel il est permis de douter, ressemble, il est vrai, au monogramme de Eudes sur les monnoies de Tours et de Blois; mais je ne puis le retrouver sur les monnoies d'Étampes (ci-après, n° 6), ni sur celles d'Issoudun, pas plus que le type de la monnoie de Eudes à Chartres sur notre pièce de Mantes. Rien, à mon avis, ne justifie ces rapprochements. Les monnoies de Eudes ont peu circulé; il n'a régné que dix ans, et seulement sur quelques parties de la France, et le roi Charles, son compétiteur, lui a survécu longtemps. Il est à croire que le souvenir de ses monogrammes, car il en eut beaucoup, fut bientôt perdu, et ses monnoies défendues et détruites; elles sont très rares, même depuis la découverte assez considérable qu'on en fit, il y a quelques années, en Sologne (1). Il me paroît très peu probable que,

(1) Toutes les monnoies de Eudes, découvertes à Courbanton en Sologne, seront décrites, dans la Revue, par M. de la Saussaye.

plusieurs siècles après sa mort, on en ait gardé la mémoire. Le seul lieu où un des monogrammes de Eudes semble s'être perpétué, c'est Limoges; j'aurai peut-être occasion de revenir sur ces monnoies. Bien que M. Lelewel n'ait pas rendu exactement le type d'Issoudun (p. 165), il ne nous y montre aucun rapport avec celui de Eudes qu'il place à côté; la différence est encore bien plus sensible si l'on va chercher à sa pl. XV, n°s 15 et 16, les deux pièces dont il a extrait cette altération de type. Le type d'Issoudun ressemble beaucoup plus à celui de la monnoie d'Étampes, dont nous allons nous occuper.

N° 6. CASTELLVM STAMPIS. Étampes. Il diffère en quelques points du n° 12 de Le Blanc. On pourroit y voir, comme je viens de le dire, non pas *une décomposition d'un monogramme odonique*, mais l'origine de plusieurs types monétaires de cette époque, par cette espèce de lambel qui sert de base aux types des monnoies d'Anjou, du Mans, de Gien, de Montluçon et d'Issoudun. Sur ces dernières pièces, il semble former, avec ses accessoires, le mot *moneta* ou son abrégé. Je n'appuierai pas sur ce rapprochement; j'aime mieux attendre une explication satisfaisante que d'en risquer une trop hasardée.

N° 7. VRBS BITVRICA. Bourges. Cette pièce sort du système monétaire de toutes les autres pièces de Villorceau, et se rapproche des tournois comme toutes les monnoies contemporaines frappées dans le Berry. M. Lelewel fait remarquer que la croix de cette pièce est une sorte de type local qu'on retrouve sur les monnoies de Philippe-le-Bel, appelées BVRGENSIS NOVVS ou FORTIS. Je ne crois pas, pourtant, que ces *Bourgeois* aient été frappés à Bourges, ni que leur nom ait aucun rapport avec cette ville. Notre pièce, quoique frappée au nom du roi, pourroit bien être le résultat d'une concession faite par le souverain à l'archevêque de Bour-

ges, à la condition d'y mettre le nom royal. La forme de la croix patriarchale, propre au siége du primat d'Aquitaine, pourroit appuyer cette présomption, surtout quand on ne voit pas continuer cette monnoie avec le nom de Philippe. On ne trouve rien, toutefois, de relatif au monnoyage de l'archevêque de Bourges, et cette pièce a toujours été attribuée à Louis VI ou à Louis VII; la petite quantité qu'on en trouve ici me la feroit plutôt donner au premier. Ce seroit la seule monnoie à effigie royale avant Louis XII.

N° 8. AVRILIANIS CITAS. Orléans. Il y a plusieurs variétés peu importantes. *Aurelianis*, *Aureilianis*, *Aurellianis*, *Aurelilianis*, — *Citas*, *civtas*, *civitas*. Cette monnoie se trouve ici, proportionnellement aux six précédentes, en assez grand nombre; son type est tellement semblable à celui des pièces de Philippe Ier, qu'il est probable que son fils en a frappé; mais en raison de la quantité et de la bonne conservation de nos pièces, on doit admettre qu'il y en a de Louis VII. On trouve dans l'histoire de Baugency un titre de 1149, sous Louis VII, qui renferme une stipulation en monnoie d'Orléans; mais lorsque la monnoie *parisis* eut pris un grand cours, celle d'Orléans dut tomber, nos rois n'habitant plus cette ville. Aucune variété ne me paroît susceptible d'être attribuée à l'un de nos rois plus particulièrement qu'à l'autre.

N°s 9 et 10. PARISII CIVIS. Paris. L'un a au Revers FRA NCO et l'autre FRA OON; c'est la masse principale de notre trésor. Ces pièces appartiennent à Louis VII; je crois le n° 9 plus ancien et de l'origine de cette sorte de monnoie; nous l'avons ici beaucoup plus usé et en plus petit nombre que le n° 10: il pourroit remonter à Louis VI. Il est à remarquer que cette espèce est partout beaucoup plus rare que l'autre, et qu'on n'en rencontre jamais dans l'Artois, où l'autre est très commune; ce qui est une nouvelle preuve que notre trouvaille

est du temps de Philippe-Auguste, et que les parisis, au nom de *Ludovicus*, ont commencé avant lui pour continuer sous Louis VIII.

On aperçoit déjà sur ces pièces des signes monétaires, désignant vraisemblablement l'atelier, le *maître* ou la fabrication de la monnoie. Ce sont des variations dans la forme de la même lettre ou des points placés dans les légendes ou dans le champ. On ne trouve quelques renseignements sur la raison de ces *différents* que depuis le règne de Philippe-le-Bel.

N° 11. Paris. Le Blanc donne une pièce du même genre à Philippe-de-Valois, mais elle a *Parisius* au lieu de *Parisii*. Indépendamment des autres raisons qui doivent faire attribuer nos *Parisis* à Philippe-Auguste, la pièce suivante suffiroit pour décider la question.

N° 12. SEINTHOMER. Cette pièce a été donnée par Le Blanc, p. 176, mais d'une manière peu exacte; notre empreinte est calquée sur une pièce à fleur de coin. Je renverrai, pour cette monnoie de St.-Omer, aux recherches de M. Alex. Hermand sur la numismatique de cette ville, dont j'ai rendu compte dans la Revue, p. 130. Il dit que les crosses pourroient y avoir été placées comme signes de la puissance seigneuriale qu'avoient encore en partie sur la ville, dans les XIIe et XIIIe siècles, les deux monastères importants de St.-Omer. On peut attribuer à des raisons analogues les crosses ou croix épiscopales qui figurent sur quelques monnoies du moyen-âge, notamment sur notre pièce de Château-Landon, n° 4.

Nous trouvons donc ici une seule monnoie de Philippe Ier, mort en 1108; 11 pièces de Louis VI, mort en 1137; 17 qui peuvent être partagées entre Louis VI et son fils; 44 monnoies, dont 32 au moins sont de Louis VII, mort en 1180; et 20 pièces de Philippe-Auguste, dont une

seule n'a pu être frappée avant 1192. Ces monnoies appartiennent donc toutes au XIIe siècle; la majeure partie à la dernière moitié. S'il y a plus de *Louis* que de *Philippes*, c'est que le règne tout entier de Louis VII y est représenté, tandis qu'il ne paroît y avoir que 12 ans de celui de Philippe-Auguste.

Ce petit trésor, après avoir été caché pendant plus de six siècles dans le creux d'une pierre, auprès de Baugency, peut maintenant être dispersé; l'espèce de procès-verbal que je viens d'en dresser servira de renseignement pour notre histoire monétaire. Je ne prétends pas, toutefois, que mes conclusions ne soient pas susceptibles d'être infirmées sur quelques points par une découverte plus importante; mais si une grande masse offroit les mêmes proportions, il faudroit en tirer les mêmes conséquences. J'ai voulu montrer le parti qu'on peut tirer d'un pareil fait, et quoique mes observations s'appuient sur trop peu de pièces pour être décisives, je crois qu'elles peuvent être utiles. J'engage tous les antiquaires à ne jamais laisser échapper l'occasion de faire un travail semblable au nôtre sur tous les dépôts d'anciennes monnoies dont ils pourront observer l'ensemble et les détails, et je renouvelle à M. l'abbé Rousseau toute ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle il m'a mis à même de disposer des pièces trouvées à Villorceau.

E. Cartier.

OBSERVATIONS ET NOTES

SUR LES RECHERCHES HISTORIQUES DE M. CARTIER, SUR LA MONNOIE AU TYPE DU CAVALIER ARMÉ (1).

Après avoir décrit la monnoie au cavalier armé, portant le nom de la comtesse Marguerite, monnoie qu'on trouve gravée dans Van-Alkemade, Ghesquière, Duby, Lelewel, etc., M. Cartier observe qu'elle a été successivement attribuée par ces divers auteurs à trois comtesses de Hainaut, du nom de Marguerite, savoir : Marguerite d'Alsace, épouse de Baudouin V, Marguerite de Constantinople, et enfin Marguerite d'Avesnes, femme de l'empereur Louis de Bavière.

C'est à cette dernière comtesse que M. Cartier croit devoir attribuer la monnoie qui nous occupe, et, dans cette pensée, il commence par réfuter l'opinion tout-à-fait insoutenable de Ghesquière, qui faisoit remonter cette pièce à la première des trois Marguerites. Il discute ensuite les raisons alléguées en faveur de Marguerite de Constantinople, en les résumant de cette manière :

« Ce qu'on a allégué jusqu'ici de plus plausible en faveur » de Marguerite de Constantinople, c'est la forme des lettres » des légendes, qu'on croit plus ancienne que celle des let-

(1) Revue de la Numismatique françoise, tome I, p. 175. — C'est uniquement d'après la demande expresse de M. Cartier, que je me hasarde à publier ces observations, auxquelles je n'attache pas grande importance, et je suis loin surtout de croire avoir résolu une question que des monuments authentiques peuvent seuls décider.

» tres des monnoies de Guillaume, la formule *signum cru-*
» *cis*, la ressemblance avec les mêmes pièces de Jean d'A-
» vesnes, et l'existence de monnoies au même type dans les
» deux branches d'Avesnes et de Dampierre. Ces raisons ne
» me paroissent pas décisives. »

Pas décisives, j'en conviens; mais dans le doute (car M. Cartier lui-même est forcé de convenir qu'il y a du doute), mais à défaut de preuves directes pour l'une ou pour l'autre opinion, ces indications ne devroient-elles pas servir de guide pour décider de l'attribution d'une monnoie. J'en excepte toutefois le *signum crucis*; je sais bien que cette légende n'a pas plus de rapport à Marguerite de Constantinople qu'à une autre; et qu'elle a été employée souvent. Mais c'est une mauvaise raison à l'appui d'une bonne cause, et voilà tout.

Quant à la forme des lettres et au style de la pièce, je pense qu'il convient d'y attacher plus d'importance que M. Cartier ne veut leur en laisser; je conviens avec lui qu'il n'est pas sans exemple qu'on ait, sur les monnoies royales de France spécialement, pris, quitté et repris successivement un genre de lettres, et que la forme des lettres ne peut pas empêcher l'attribution d'une monnoie, quand du reste cette attribution paroît incontestable. Mais, encore une fois, est-ce bien ici le cas où ce témoignage doit se taire devant les preuves plus fortes? Où est cette évidence qui fait évanouir les conjectures les plus plausibles? Nulle part; et M. Cartier, lui-même, finit par convenir qu'il ne seroit pas impossible que ces pièces fussent de Marguerite de Constantinople.

Un manuscrit du XVe siècle, provenant de la bibliothèque de Sanderus, cité dans le *Messager des Sciences* de Gand, année 1823, n°s 9 et 10, contient le passage suivant : « Ou meisme an (1277) la dicte comtesse boilla ses

» monnoyes à Clays Dekin, bourgeois de Bruges, etc., et » se forgea lors la monnoye pour Flandre à Sainct-Bavon, à » Gand (1), et Alost, *et pour Hainnault à Valenchiennes.* » Je possède cette monnoie (incontestable) de Marguerite, forgée à Alost; la ressemblance des lettres avec celles d'une monnoie au cavalier, *Margarita comitissa*, est telle qu'elles paroissent avoir été empreintes dans les deux coins, à l'aide des mêmes poinçons. Ceci seroit plus qu'une conjecture basée sur une ressemblance ordinaire, ce seroit presque une preuve matérielle.

« Si la pièce de Marguerite, dit M. Cartier, page 178, » ressemble à une pièce de Jean d'Avesnes, elle ressemble » également assez à celle qui porte le nom de Guillaume, » pour qu'on puisse aussi bien la placer après la dernière » qu'avant la première. »

Cette remarque n'est pas fondée. La pièce de Marguerite ne ressemble qu'à la pièce de Jean d'Avesnes avec l'épée, à celle que M. Cartier lui-même appelle du *premier type*, et non à celles de Guillaume, qui toutes sont au drapeau.

« Marguerite de Constantinople étoit comtesse de Flandre » et de Hainaut, et il y a lieu de croire, dit M. Cartier, » qu'elle n'a pas frappé monnoie à Valenciennes, en son » nom, comme comtesse de Hainaut seulement (2). »

Pourquoi n'auroit-elle pas frappé monnoie comme comtesse de Hainaut seulement? C'est juger la question par la question. L'autre Marguerite, les comtes Jean, Guillau-

(1) M. Cartier reconnoît à tort deux Monnoies dans Saint-Bavon et Gand. Saint-Bavon étoit une abbaye de Gand; il y avoit donc deux monnoies pour la Flandre, *Saint-Bavon, à Gand*, et *Alost*, et une spéciale pour le Hainaut, à *Valenciennes*. La phrase du MS. est claire et incontestable.

(2) La pièce du cavalier ne porte pas d'ailleurs le *titre seul* du Hainaut, mais seulement MARGARETA COMITISSA, sans ajouter le titre du comté; ce qui rend nulle l'objection de M. Cartier.

me I et Guillaume II n'étoient pas seulement comtes de Hainaut, mais aussi de Hollande et de Zeelande, et cependant sur leurs monnoies de Hainaut, sur leurs monnoies de Valenciennes, ils ne prenoient que le titre de comte de Hainaut.

La pièce de Marguerite publiée par M. Desains, ne porte pas de nom de lieu; pourquoi vouloir qu'elle soit de Valenciennes quand nous en possédons d'autres qui portent le nom de Valenciennes? N'est-il pas plus naturel de dire que cette pièce est celle frappée pour la Flandre à Gand; sa ressemblance avec celle d'Alost, le lion de la Flandre françoise qui remplace ici le lion de la Flandre impériale, tout le prouve jusqu'à l'évidence. Nous avons donc alors les trois monnoies de la comtesse Marguerite forgées par Clays Dekin :

Celle d'Alost, gravée par Lelewel, n° 62;

Celle de Gand, publiée par M. Desains et par M. Lelewel;

Celle de Valenciennes, au cavalier armé.

« Si Marguerite de Constantinople eût frappé des mon-
» noies pour le Hainaut seulement, ajoute M. Cartier, on
» en trouveroit également pour la Flandre. » Cette raison n'est pas péremptoire, et une foule d'exemples analogues la contredisent : c'est comme si l'on disoit : Napoléon a frappé des monnoies comme empereur françois seulement, il doit en avoir frappé avec le titre seul de roi d'Italie.

La Flandre et le Hainaut n'ont jamais, comme dit M. Cartier, fait un seul état; le Hainaut a toujours conservé son indépendance et sa distinction de souveraineté particulière, et il étoit d'autant plus impossible de le réunir à la Flandre, que ce dernier comté relevoit de la couronne de France, et que le Hainaut n'en relevoit pas (1).

(1) Ce même motif est cause que le comté d'Alost avoit sa monnoie particulière.

C'est à Jean d'Avesnes, successeur de Marguerite, que M. Cartier attribue l'invention du type au cavalier armé sur les monnoies du Hainaut. Examinons cette opinion que j'ai tâché de rectifier en compulsant les archives du comté.

Depuis l'avénement de Jean d'Avesnes (1280) jusqu'en 1297, on ne voit pas qu'il ait touché en rien au système monétaire établi.

En 1297, il fait un concordat avec les *monoyers de Valenchiennes, pour forgier monnoies dans tous endroits, où il lui plaira, de son pays de Hainaut.* N'est-ce pas à cet acte que nous devons l'apparition des *esterlingues* de Jean, frappés à Mons, à Valenciennes, à Maubeuge? N'a-t-il pas jusqu'alors suivi le seul système monétaire, établi par son ayeul, la monnoie au cavalier de Valenciennes?

M. Cartier s'appuie sur la remarque que toutes les pièces imitées des monnoies au cavalier de Hainaut, sont postérieures au règne de Marguerite. En admettant ceci, même à l'égard de la monnoie de son fils Baudouin, seigneur de Beaumont, ce qui seroit sujet à contestation (1), n'est-il pas tout simple que l'imitation vienne après la chose imitée. On n'imite une monnoie que quand elle s'est répandue au loin, et qu'elle a pris faveur dans le commerce, ce qui suppose toujours un intervalle assez éloigné de son apparition première. Seroit-il plus naturel de croire que la comtesse de Hainaut, Marguerite d'Avesnes, eût repris, après 60 ans de distance, le premier type de la monnoie de Jean II, son ayeul, quand ce type, déjà modifié par Jean lui-même, avoit été abandonné par tous ses imitateurs? Car parmi les 14 monnoies au cavalier, citées par M. Cartier, il n'en est peut-

(1) Baudouin jouissoit, du vivant de sa mère, des titres et prérogatives de seigneur de Beaumont, et il a pu à la rigueur frapper cette monnoie avant 1280.

être pas une qu'on puisse regarder comme contemporaine du règne de cette princesse.

La plus forte objection de M. Cartier, contre les partisans de Marguerite de Constantinople, celle qu'il regarde comme le coup de grâce qui met fin au combat, est celle-ci : on trouve des monnoies au cavalier, de Marguerite, de titres et de poids différents, et même quelquefois de très bas aloi; et donnant pour cause de ces altérations de la monnoie, les guerres désastreuses que Marguerite d'Avesnes eut à soutenir contre son fils, il en conclut que ces pièces doivent absolument lui être attribuées.

Cette différence de poids et de titre auroit pu donner l'idée de diviser ces pièces, de manière à en attribuer une partie à chacun des compétiteurs; M. Cartier rejette cette division, et je pense qu'il a raison. Mais pourquoi en déposséder Marguerite de Constantinople, à cause de leur affoiblissement? N'a-t-elle pas pu aussi altérer la monnoie? N'a-t-elle pas eu aussi des guerres longues et désastreuses à soutenir contre ses fils? J'attribuerois alors les monnoies fortes de Marguerite aux dernières années de son règne, à la restauration monétaire, faite par le bourgeois Dekin, et je considérerois les autres comme antérieures à cette réforme.

Encore un mot : M. Cartier s'appuie sur ce que les Dampierres n'ont adopté le cavalier armé qu'un grand nombre d'années après la mort de Marguerite. C'étoit tout naturel : comtes de Flandre, ils ont continué la monnoie flamande de Marguerite, leur mère, comme les d'Avesnes, comtes de Hainaut, ont continué sa monnoie de Hainaut; car, je le répète, Marguerite *forgeoit à Gand et à Alost pour la Flandre, et à Valenciennes pour le Hainaut;* le manuscrit de Sanderus le dit en toutes lettres. Ce n'est que quand la monnoie au cavalier fut devenue d'un type presque généralement répandu, que les comtes de Flandre l'adoptèrent comme

leurs voisins ; ce n'étoit plus alors une monnoie particulière en Hainaut.

Ainsi, en résumé, ni l'opinion de M. Cartier, ni celle que je défends ici, ne peuvent s'étayer de preuves directes ; mais je persiste à croire que l'attribution à Marguerite de Constantinople doit paroître entourée de plus de probabilité et sujette à moins d'objections que le système de M. Cartier, et partant rester en possession jusqu'à preuve contraire.

R. Chalon,

Président de la société des Bibliophiles de Mons.

RÉPONSE AUX OBSERVATIONS PRÉCÉDENTES.

C'est avec le plus grand empressement que je donne de la publicité aux observations de M. Chalon ; je me contenterai d'y répondre quelques mots.

Je persiste à dire qu'il n'y a aucun parti à tirer, dans cette discussion, de la forme des lettres et du style des pièces de Marguerite, parce que, avec le même type, on en trouve de caractères et de styles très variés. Je possède quatre de ces pièces, dont trois au moins ont des formes de lettres très dissemblables ; à laquelle ressemble donc si exactement la monnoie de Marguerite de Constantinople, frappée à Alost?

Lorsque je disois que si cette princesse eût frappé des monnoies pour le Hainaut seulement, on en trouveroit également pour la *seule* Flandre, je n'en faisois pas une raison péremptoire, mais une présomption. On m'oppose l'exemple de Napoléon qui n'a pas frappé monnoie avec le seul titre de roi d'Italie ; mais il me semble qu'on pourroit, au contraire, en présumer que Marguerite de Constantinople ayant frappé monnoie à Alost, avec le titre de comtesse de Flandre et de Hainaut, elle n'en a pas frappé à Valenciennes sans ce double titre. La monnoie napoléonienne d'Italie porte les titres d'empereur et roi, indicatifs de sa double domination.

Si Marguerite de Constantinople a frappé toutes ces pièces à bon ou mauvais titre, il me semble que les imitations faites par les princes voisins, et alors très postérieures, devroient être à des titres très bas; c'est là la marche ordinaire de ces spéculations monétaires dans le moyen-âge; or elles sont toutes à meilleur titre que la plus grande partie de celles qui portent le nom de Marguerite.

M. Chalon dit que Baudouin jouissoit du vivant de sa mère des titre et prérogatives de seigneur de Beaumont, et qu'il a pu frapper cette monnoie avant 1280. Pourquoi son frère Jean ou son neveu n'auroient-ils pas également joui de leur apanage? On voit que, trois ans avant sa mort, Marguerite jouissoit encore du droit de battre monnoie dans le Hainaut.

Les esterlings, suivant M. Chalon, sont postérieurs à ses cavaliers armés. Je ferai remarquer, cependant: 1° que cette espèce de monnoie a été frappée en Flandre par Guy de Dampierre, mort seulement peu d'années après l'époque qu'on fixeroit à l'introduction de la nouvelle monnoie du Hainaut; 2° que l'effigie sur les esterlings de Jean est celle d'un prince enfant, comme cela appartenoit au petit-fils de Marguerite, qui lui succèda en 1280; 3° qu'il y auroit eu interruption et reprise dans l'emploi du type du cavalier armé à Valenciennes, puisque Guillaume Ier en a frappé, et qu'on ne trouve pas d'esterlings de lui. Il est donc plus naturel de croire que les esterlings se sont frappés en Flandre et dans le Hainaut depuis 1280, et le cavalier armé dans ce dernier pays, depuis 1297, type continué à Valenciennes jusqu'à Marguerite de Hainaut et imité dans tous les pays voisins.

Les objections tirées des chartes du pays seroient plus concluantes, et il appartenoit à M. Chalon d'en tirer bon parti. Je ne lui vois pourtant citer que le concordat monétaire de 1297, sur lequel il ne peut fonder que deux points d'interrogation. Je lui demanderai à mon tour: Ne décidez-vous pas la question par la question? Comment savez-vous si cet acte a donné naissance aux esterlings plutôt qu'aux cavaliers armés? Si j'avois eu connoissance de cet acte, et d'après les considérations qui précèdent, n'aurois-je pas pu en conclure, ou du moins établir avec le signe du doute (?),

que c'est là qu'on doit voir l'origine du cavalier armé? De toutes les imitations connues, les plus modernes peuvent avoir 15 à 20 ans de moins, et lorsque j'ai dit que c'étoit l'altération sensible de la monnoie de Valenciennes qui avoit fait disparoître ce type, je crois que cela étoit au moins probable. La plus forte objection contre moi, et je n'ai pas cherché à la dissimuler, est la ressemblance du type de Marguerite avec celui de Jean et de Baudouin de Beaumont. Je n'y trouve pas de réponse positive, mais j'ai cherché à faire voir, dans ma dissertation, que cela ne suffisoit pas pour détruire l'ensemble des présomptions en faveur de Marguerite de Hainaut.

En définitive, et sans chercher à défendre davantage mon opinion, je conviens qu'elle ne détruit pas toutes les raisons de M. Chalon. Ses objections détruisent-elles entièrement mes conclusions en faveur de Marguerite de Hainaut? C'est aux lecteurs de la Revue, qui auront pu rassembler et étudier les monnoies dont il est question, à décider..... Je finis en remerciant M. Chalon de l'attention qu'il a bien voulu donner à mon travail, et j'engage les souscripteurs de la Revue à imiter son exemple, toutes fois que l'occasion s'en présentera.

E. Cartier.

NOTICE

SUR UNE MONNOIE FRAPPÉE PAR LES ÉVÊQUES DE VALENCE ET DE DIE.

Die, ancienne ville des Voconces, située près des Alpes, sur la Drôme, et colonie romaine, fut des premières de la Gaule à embrasser la religion chrétienne.

Le plus ancien de ses évêques, duquel on ait des notions positives, est Nicasius (1), envoyé par ses collègues au concile de Nicée, tenu en 325.

A l'époque de la destruction de l'empire romain, Die avec les autres villes de la province viennoise, passa sous la domination des Bourguignons, et ensuite des Francs sous lesquels le comte Boson (2), pendant la minorité des rois Carloman et Louis III, de gouverneur de ces pays s'étant fait déclarer roi, Die fit partie du nouveau royaume dit d'Arles, et par la mort du dernier roi Rodolphe-le-Fainéant, passa à Conrad-le-Salique, son héritier.

L'empereur Frédéric Ier, successeur de Conrad, par un diplôme, donné à Arles le premier jour des calendes d'août 1178 (3), concéda à l'évêque de Die, avec le titre de comte : *Diam civitatem cum suâ propriâ monetâ, mercatu, plateis, furnis, molendinis et hujusmodi omnibus quæ ad nostram specialem coronam pertinere noscuntur.*

Un des principaux de ces droits étoit celui de la monnoie; mais on n'a aucune preuve que ces évêques en aient usé

(1) *Joannis Columbi, de reb. gest. Valentin. et Diens. episcop. Lug.*, 1652.

(2) Chorier, Histoire générale du Dauphiné. Grenoble, 1661.

(3) *Columbus*, p. 101.

avant la réunion à l'église de Valence; car on ne peut décider si la monnoie, publiée par Fauris de Saint-Vincens (1), et copiée par Duby (2), avec la légende CIVITAS DIEN, sans le nom et sans l'écusson de l'évêque, appartient au XIIIe ou au XIVe siècle.

Cent ans après cette donation, le pape Grégoire X, voyant les biens de l'église de Die en grande partie usurpés par ses voisins, sans que les évêques pussent se défendre, l'unit à Valence par sa bulle, datée de Vienne, le septième jour des calendes d'octobre 1275 (3), pour n'en plus faire qu'un évêché, en état de résister aux seigneurs.

Les évêques de Valence avoient déjà obtenu de Frédéric Ier, en 1157 (4), avec la souveraineté de leur ville, le droit de frapper monnoie; de manière qu'après cette union, les nouveaux évêques avoient deux titres pour user de ce privilége; mais on n'a pas publié, jusqu'à présent, que je sache, aucune pièce portant le nom de l'évêque, et ses deux titres de Valence et de Die; par conséquent, je crois inédite celle dont je donne ici la figure et la description (5).

D'un coté : + AVE. MRIA. GRA. PLA. DNS. TECV. La Vierge couronnée, assise, tenant de la main droite

(1) Monnoies des comtes de Provence. Aix, an IX. Pl. XVIII, n° 7.

(2) Monnoies des prélats et barons de Paris. 1790. T. I, pl. XIV. Die.

(3) *Columbus*, p. 131.

(4) *Colombus*, p. 23.

(5) M. le marquis de Pina, dans une planche composée de quelques monnoies de son cabinet, pour joindre à l'ouvrage de Duby, a publié une pièce

une fleur de lys, et sur le bras gauche l'Enfant Jésus.

Au Revers : + G. EPS. ET. COM. DIEN. ET. VALEN. autour d'une croix fleuronnée.

Cette pièce est d'argent, au titre de 10 à 11 deniers, et du poids de 70 grains. Son type et son poids se rapportent beaucoup aux carlins qu'on a commencé à battre en Provence sur la fin du XIIIe siècle, par ordre de Charles II d'Anjou, roi de Sicile (1), et qu'on a continué sous le roi Robert, son successeur.

Le type de la Vierge, patronne titulaire de la cathédrale et du diocèse de Die (2), ainsi que la légende dans laquelle le nom de cette ville est mis avec celui de Valence, tandis que les évêques mettoient dans leurs actes le nom de Valence le premier, comme dans celle publiée par M. de Saint-Vincens, et comme on l'a toujours fait jusqu'à la nouvelle séparation en 1687, nous font regarder comme très probable que cette pièce a été frappée à Die.

Reste à savoir auquel de ces évêques ce carlin peut appartenir. La forme des caractères et le dessin de la figure de la Vierge nous indiquent qu'elle ne peut être postérieure à la moitié du XVe siècle. Or, de 1275, date de l'union, à 1450, deux seuls évêques ont un G pour initiale de leur nom (3); le premier, *Guillelmus de Rossillone*, élu en 1298, et encore vivant en 1329; la première notion qu'on ait du second,

qu'il attribue à Guillaume de Roussillon, évêque de Valence et de Die. Les légendes sont :

GVIMS. EPS. E. COM. autour de l'écusson de ses armes.

VALENTIN. ET. DIEN. autour de l'aigle qui sert d'armoiries au Valentinois.

Cette pièce d'argent est du poids de 30 grains.

(*Note des Directeurs.*)

(1) Papon, Histoire générale de Provence, t. III. Paris, 1784.

(2) *Columbus*, p. 71.

(3) *Id.*, pp. 150, 159 et 176.

Guillelmus de Vouta, est de 1379, et en 1380 il passa à l'évêché d'Alby, résignant le sien à Amé de Saluces.

En considérant donc le peu de temps que Guillaume *de Vouta* fut évêque de Die, et le long épiscopat de Guillaume *de Rossillone*, qui pendant plus de trente ans gouverna ce diocèse, et précisément pendant que les carlins avoient cours, c'est-à-dire sous les règnes de Charles II et de Robert, on est fondé à regarder comme très probable que c'est à ce dernier qu'on doit donner cette belle pièce.

La bonté des carlins des comtes de Provence fut cause qu'ils furent imités non-seulement par les évêques de Valence et de Die, mais par presque tous les petits seigneurs voisins, et même par les papes d'Avignon, sous le nom de *Gigliati*. Il en a été frappé jusqu'à Rhodes, par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et à Chypre par les rois de la maison de Lusignan. J'en connois trois de ces derniers, un de Pierre Ier ou II, déjà anciennement publié; l'autre de Henry II, et le troisième publié par Lelewel, dans sa Numismatique du moyen-âge.

D. Promis,

Conservateur du Cabinet des médailles de S. M. Sarde.

MONNOIES

OBSIDIONALES DE JAMETZ, FRAPPÉES EN 1588.

Jametz, en latin *Gemmatium* ou *Gemmacum*, est une petite ville du département de la Meuse, située à deux lieues de Montmédy et à cinq lieues de Stenay; elle étoit autrefois le chef-lieu d'une souveraineté enclavée tout entière dans le Verdunois, et dont les premiers possesseurs furent les comtes d'Ardennes. L'un d'eux, Godefroy-le-Bossu, donna Jametz à l'église de Verdun, et plus tard les évêques la cédèrent en fief à des seigneurs qui prirent le nom de cette ville. Ainsi l'on trouve, dès 1220, un Hugues de Jametz, chevalier. Il est tout-à-fait inutile de donner ici la série connue des seigneurs de ce nom. Il me suffira de dire qu'ils parvinrent à se rendre souverains de Jametz.

Leur dernière héritière, nommée Marguerite, donna la terre de Jametz à sa nièce, Marguerite de Mainonville, qui la transmit dans la maison de la Marck. Cette maison posséda Jametz jusqu'à Guillaume Robert de la Marck, duc de Bouillon et prince de Sedan, qui la légua à sa sœur Charlotte, en lui substituant par testament le duc de Montpensier, son oncle.

Charlotte de la Marck, dame de Jametz, étoit fille de Henry-Robert de la Marck et de Françoise de Bourbon Montpensier, née le 5 novembre 1574. Elle fut donnée en mariage, par Henry IV, à Henry de la Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, qui, le soir même de ses noces (19 novembre 1589), s'empara par escalade de la ville et du château de Stenay.

Charlotte de la Marck mourut en 1594, sans enfants, en instituant son mari héritier de tous ses biens.

Ce fut par le traité du 29 mars 1641 que Jametz, devenue, par suite de la guerre civile, propriété des ducs de Lorraine, fut cédée définitivement, par Charles IV, au roi de France Louis XIII.

Au mois d'août 1587, les princes protestants d'outre-Rhin, s'étant décidés à marcher au secours du roi de Navarre et de leurs coreligionnaires françois, une armée de 30,000 lansquenets traversa le Rhin. Elle fut bientôt rejointe dans les plaines d'Alsace, par le duc de Bouillon et le comte de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny, qui arrivèrent à la tête de quelques mille hommes. Le duc de Bouillon prit alors le commandement de cette armée, et traversa la Lorraine, en laissant partout de terribles traces de son passage. Des revers arrêtèrent bientôt la marche des huguenots, et ceux-ci s'étant engagés, le 8 décembre 1587, à ne plus servir contre la France, reprirent le chemin de l'Allemagne, et traversèrent de nouveau la Lorraine, en brûlant, pillant et saccageant les villes et villages qu'ils trouvèrent sur leur chemin.

Le duc de Bouillon se retira à Genève, où il mourut le 11 janvier 1588.

Dès le mois d'octobre, le duc Charles III avoit résolu d'enlever les places du duché de Bouillon, pour punir leur seigneur et maître d'avoir osé conduire une armée d'hérétiques à travers la Lorraine. En conséquence, le baron d'Haussonville, à la tête de 3,000 fantassins et de 800 chevaux, investit la place de Jametz, dans le mois de décembre 1587.

En février 1588, les chefs de la Ligue, assemblés à Nancy, décidèrent que le duc de Lorraine s'emparerait immédiatement du duché de Bouillon, et que le roi Henry III seroit sommé, au nom de la Sainte-Ligue, de prendre les mesures

nécessaires pour extirper l'hérésie du sol de la France. Immédiatement après la conférence de Nancy, les préparatifs du siége de Jametz furent poussés avec activité, et le baron d'Haussonville fut chargé de la conduite de l'entreprise.

La place étoit commandée par le sieur de Schelandre, homme d'une énergie extraordinaire et d'une valeur à toute épreuve. Il résolut de faire payer chèrement aux assiégeants chaque pas qu'ils feroient vers la place, et de résister avec opiniâtreté jusqu'à l'arrivée de l'armée du roi de Navarre, qui, suivant ses calculs, ne pouvoit manquer de voler à son secours. Le frère du gouverneur, que ses folles dépenses, et peut-être aussi quelques exploits de grande route, avoient gratifié du nom de Schelandre-Vide-Bourse, étoit le plus habile et le plus audacieux de tous les chefs de partisans que la guerre civile avoit formés dans les deux camps des catholiques et des huguenots.

Schelandre-Vide-Bourse promit à son frère de l'aider d'une manière efficace, et tint parole; car il ne laissa pas échapper une seule occasion de tenter et de mener à bonne fin les coups de main les plus incroyables. Schelandre-Vide-Bourse, avec l'aide des coupe-jarrets sous ses ordres, tua plus de monde à l'armée lorraine que le feu de la place. Le reste de la garnison, composé d'hommes aguerris et parfaitement disciplinés, promit aussi de seconder de toutes ses forces la détermination du gouverneur, et tint également parole.

Dans les premiers jours d'avril, les batteries lorraines ouvrirent leur feu, et dès le 16 de ce mois, jour du Samedi-Saint, le baron d'Haussonville tenta l'assaut, vers 7 heures du soir. Dans le premier moment, la masse de troupes qu'il opposoit à la poignée d'hommes formant la garnison de Jametz, jeta le trouble dans la défense, et laissa quelque chance de succès aux assaillants. Mais au bout de peu d'in-

stants, l'ordre se rétablit à la voix des deux Schelandres, et les Lorrains furent repoussés avec une telle vigueur et une perte si considérable, que leur chef se retira en toute hâte sur Stenay, et crut devoir interrompre le siége jusqu'à l'arrivée de nouvelles troupes, ou du moins jusqu'à ce que le mauvais effet produit par l'échec du 16 avril commençât à être moins présent à l'esprit de ses soldats.

Les attaques furent reprises le 5 mai 1588. Pendant que l'on se canonnoit jour et nuit à Jametz, on intriguoit à la cour de Lorraine pour amener la conclusion d'un mariage entre le comte de Vaudemont et la duchesse de Bouillon, Charlotte de la Marck; d'un autre côté, le duc de Montpensier, oncle et tuteur de la princesse, usoit de tout son crédit auprès d'Henry III pour obtenir sa protection royale en faveur de sa nièce. Rien ne réussit, et le siége continua d'être poussé avec vigueur.

Les maisons de la ville, criblées de projectiles, n'offroient plus d'abri aux habitants; les provisions étoient consommées, et il n'y avoit plus d'argent pour payer la garnison. Schelandre essaya d'abord de remédier à cette fâcheuse position par une levée de deniers, et chaque habitant fut taxé suivant ses moyens. Cette première ressource, à l'aide de laquelle le gouverneur espéroit atteindre le moment où l'armée de secours, si impatiemment attendue, viendroit le tirer d'embarras; cette première ressource, dis-je, s'épuisa rapidement et les secours n'arrivèrent point. Schelandre fit alors frapper des monnoies en cuivre et en étain qui ne devoient avoir cours que pendant le siége, et dont il s'engageoit à rembourser la valeur une fois la ville délivrée. Ce moyen fut plus efficace que le premier, et permit aux assiégés de supporter long-temps encore les rigueurs de leur position.

Cependant, les secours toujours espérés, toujours promis

aux habitants, n'avoient garde d'arriver, le roi de Navarre ayant trop de besogne sur les bras d'un autre côté pour songer à marcher vers Jametz. La population de cette ville, manquant de tout, étoit déjà beaucoup plus que décimée par la famine et l'épidémie; Schelandre jugea qu'il étoit de son devoir de demander une capitulation, non pour lui, non pour la garnison, mais pour les habitants seulement. Cette capitulation fut accordée par Lenoncourt, sénéchal de Lorraine, qui avoit remplacé le baron d'Haussonville, auquel son incapacité avoit fait retirer la conduite du siége. Elle fut accordée d'autant plus volontiers, que déjà plusieurs milliers de Lorrains avoient péri devant la place, et les habitants de Jametz furent délivrés de leurs angoisses le 29 décembre 1588.

Restoit le château : Schelandre s'y enferma avec ses soldats et s'apprêta à soutenir un second siége qui ne se fit effectivement pas attendre. Le 13 avril 1589 le feu recommença, et les braves soldats de Charlotte de la Marck y répondirent avec la même vigueur qu'ils avoient déployée dans la défense de la ville. Ce second siége traînant en longueur comme le premier, Henry de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, s'y rendit en personne pour voir par lui-même où en étoient les travaux : il arriva devant le château de Jametz le 23 juillet 1589, et le 24, Schelandre ayant perdu tout espoir de se voir secourir par ses coreligionnaires, capitula et rendit le château. Au terme de la capitulation, ce brave capitaine partit de Jametz à la tête de sa garnison et avec tous les honneurs de la guerre. Sans contredit, l'admirable défense de Jametz est digne d'être inscrite avec honneur dans les fastes militaires de la France.

Je m'estime heureux de pouvoir remplir la fâcheuse lacune laissée par Tobiesen Duby, dans son recueil des monnoies obsidionales et de nécessité. Les monnoies frappées à

Jametz, précieuses à plus d'un titre, n'ont été connues jusqu'ici que par l'ouvrage de Luckius, qui du reste n'en a publié qu'une seule dans son *Silloge numismatum elegantiorum* (page 311). Malheureusement il ne dit pas de quel métal est cette curieuse monnoie que Duby a reproduite d'après lui. En voici la description (V. la pl. VII) :

IAMETZ . entre deux grenetis; dans le champ, une figure carrée, formée de deux D et de deux M croisés, de manière à ce que leur entrelas offre les lettres C D L M (Charlotte de la Marck) ; au-dessus, 1588; au-dessous, un point rond.

℞. Grenetis extérieur, dans le champ, deux tours couvertes de toits pointus et portées sur un perron; entr'elles, le même monogramme, compris dans un carré et surmonté d'une couronne; au-dessus, 1588; au-dessous, IAMETZ. et le chiffre V, indice de la valeur conventionnelle de la monnoie. Fig. 1.

J'ignore si cette pièce étoit en cuivre, et si ce n'est pas d'elle que D. Calmet a voulu parler, en citant des monnoies obsidionales de Jametz, frappées en étain. (Notice de Lorraine, Jametz.)

J'ai eu sous les yeux les monnoies suivantes, qui toutes deux sont de cuivre et complètement inédites.

✠ CHARLOTTE DE LA MARCK, entre deux grenetis; dans le champ, un écusson en losange, des armes de la maison de la Marck, timbré d'une couronne ducale.

℞. En quatre lignes dans le champ : IAMETZ — ASSIÉGÉE — XX — 1588. Le chiffre XX est l'indice de la valeur conventionnelle de la pièce. Fig. 2.

Cabinet de M. le marquis de Pina, à Grenoble.

Même type au Droit que sur la pièce précédente, sauf toutefois que la légende commence par une croix pleine, et non par une croix perlée.

℞. IAMETZ ASSIÉGÉE . 1588, entre deux grenetis; dans

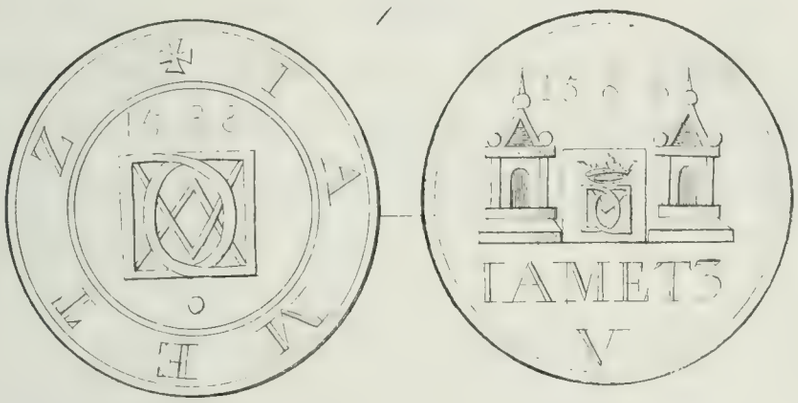
1
IAMETS
V

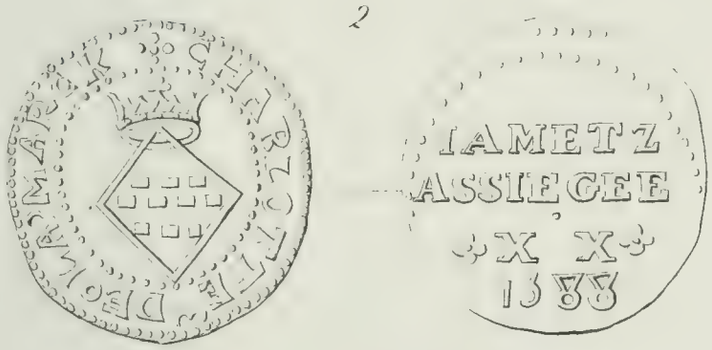
2
IAMETZ
ASSIEGEE
X X
1583

3

278

le champ, deux tours crénelées, et entr'elles un petit portail, le tout sur un perron; au-dessus, X, indice de la valeur de la pièce. Fig. 3.

Cabinet de M. Victor Simon, à Metz.

Telles sont les rares monnoies qui furent frappées, en 1588, par les ordres du sieur de Schelandre, gouverneur de Jametz, pendant que cette ville étoit assiégée par les troupes du duc de Lorraine, Charles III.

F. DE SAULCY, de Metz,

Correspondant du ministère de l'instruction publique.

CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, ive session. — Au moment où nous donnons cette feuille à l'impression, la Lettre de convocation et le Programme pour la quatrième session du Congrès viennent de paroître; nous ne pouvons donc connoître encore les noms de tous ceux de nos souscripteurs-collaborateurs qui se proposent de se rendre à la réunion du 11 septembre prochain. Nous avons la certitude que la plupart de ceux qui habitent le Blésois et les départements voisins y assisteront, et parmi ceux des contrées plus éloignées, nous citerons les noms, déjà familiers à nos lecteurs, de MM. Joseph Bard (de la Côte-d'Or); Dancoisne, de Douay; de Caumont, de Caen; Lecointre, d'Alençon; Le Glay, de Lille; Poey-Davant, de Melle; de Reiffenberg, de Liége; et de Saulcy, de Metz.

La collaboration à la Revue avoit fourni un grand nombre de questions et de propositions au comité d'organisation du Congrès. On comprend que ne pouvant pas donner à la numismatique une importance hors de proportion avec celle accordée aux autres sciences, le comité n'a pu insérer au programme que les six propositions et questions suivantes :

1° Indiquer les bases d'un classement des monnoies gauloises, suivant l'ordre chronologique et les divisions géographiques. — Rechercher le système monétaire des Gaulois ou les rapports de leurs pièces entr'elles, selon les métaux et les poids.

2° Plusieurs faits semblent prouver que les armées romaines avoient à leur suite des ateliers monétaires ambulants; rechercher les faits nouveaux qui pourroient venir à l'appui de cette conjecture (1).

(1) Proposition renvoyée par le Congrès de 1835 à celui de 1836; sur la demande de M. le docteur Le Glay.

3° A quelle époque les rois de la première race ont-ils commencé à battre monnoie, soit avec leur nom, soit avec celui des monétaire?

4° Pourquoi trouve-t-on si peu de monnoies d'argent de la première race, et de monnoies d'or de la deuxième (1)?

5° Rechercher la signification du type particulier aux monnoies baronales du Pays-Chartrain.

6° Quelle est la véritable signification du mot *besant* dans notre histoire monétaire? — Est-ce une monnoie spéciale ou le nom générique de certaines monnoies? — Quelle est l'origine de ce mot et la valeur qu'il représente à diverses époques?

Nous engageons ceux de nos souscripteurs-collaborateurs, qui ne pourront pas assister au Congrès, à nous adresser, à temps, des mémoires sur les questions de numismatique. Ils seront communiqués, soit en entier, soit par extrait à la quatrième section (histoire et archéologie), et imprimés ensuite dans la Revue. Les questions écartées du programme seront successivement traitées dans cette publication par plusieurs de nos collaborateurs.

M. Cartier s'occupera de celle-ci :

Doit-on attribuer à Charles-le-Chauve toutes les monnoies qui portent son monogramme, et, dans le cas contraire, à quels signes pourroit-on reconnoître celles qui appartiennent aux différents rois du nom de Charles, depuis Charlemagne jusqu'à Charles-le-Simple?

M. Lecointre répondra à cette autre question : « Quelles sont les causes de la rareté des monnoies des ducs de Normandie? » etc., etc.

Nous invitons les numismatistes qui auront l'intention de se

(1) Question renvoyée par le Congrès de 1835 à celui de 1836. Le programme de la 3e session demandoit « quelles étoient *les raisons* qui firent » substituer la monnoie d'argent, employée presqu'exclusivement sous la se- » conde race, à la monnoie d'or presqu'exclusivement employée sous la pre- » mière. » On a cru devoir modifier la rédaction, afin de ne rien préjuger sur les causes de la rareté des monnoies d'argent de la première race et des monnoies d'or de la seconde.

rendre au Congrès, à ne pas négliger de se munir de leurs *doubles*; la session de Blois, devant réunir un assez grand nombre de collecteurs de médailles et monnoies, sera pour eux une occasion précieuse de négocier des échanges.

Monnoies des Leukois. — Le dernier numéro de la Revue contient une notice très intéressante de M. de Saulcy sur les monnoies des Leukois. Cet habile antiquaire a expliqué, d'une manière très ingénieuse, les figures gravées sur ces monnoies, et notamment la rouelle à quatre rayons, dont le type se retrouve si souvent sur les anciennes pièces gauloises. Mais il n'a pas osé se prononcer sur le sens des légendes, en caractères grecs, qu'on remarque sur les pièces dont il a donné les dessins.

Cependant il a dit que le signe, placé devant le poitrail du cheval, dans la figure 11, pourroit bien être un *tau*, et se prendre pour l'initiale du nom de la ville principale des Leukois, de l'antique *Tullum*, dont le nom s'est conservé jusqu'à nous dans celui de la ville de Toul.

Nous sommes étonné qu'ayant eu l'idée de la véritable détermination de ce signe, M. de Saulcy n'ait pas reconnu que les caractères, tracés sur ces monnoies, sont tout simplement la première ou les premières lettres du nom de la ville de *Tullum*, en celtique *Tul*. Il est singulier surtout qu'il n'ait remarqué le *tau* que dans la figure 11 où la forme de cette lettre est réellement un peu insolite quoiqu'incontestable, et qu'il ne l'ait pas aperçu dans les figures 4, 7 et 9 où il est facile de reconnoître ce caractère très régulièrement formé au-dessus du cheval. Dans la figure 9 particulièrement, toute personne non prévenue, pour peu qu'elle soit familiarisée avec l'écriture grecque ancienne, lira du premier abord, au-dessus du cheval, un *tau*, un *upsilon* et un *lambda*, c'est-à-dire le mot *Tul* en caractères grecs. On doit observer que les trois lettres sont légèrement inclinées dans le sens du bord de la pièce; cette inclinaison est plus forte dans la figure 4; elle l'est encore plus dans les figures 2 et 3, ce qui a pu faire prendre le *tau* pour un *kappa*; mais il nous semble qu'en comparant la figure

3 avec la figure 9, il est impossible de s'y tromper. Le mot *Tul* est encore très lisible dans la figure 7; on le retrouve, mais plus confusément, dans la figure 10: dans les figures 5 et 8, dont le bord est fruste, on ne voit qu'une partie de l'*upsilon* et du *lambda*; enfin les figures 1, 6 et 11, ne portent que l'initiale *tau* devant le poitrail du cheval.

Toutes les pièces, dessinées par M. de Saulcy, ont donc pour légende le nom de la ville de *Tul*, aujourd'hui Toul, où étoit certainement l'atelier monétaire des Leukois; car on ne peut douter que cette ville n'ait été leur capitale, puisqu'on y a établi, dans la suite, le siége de l'évêché. Nous invitons nos lecteurs à se reporter à la planche où sont gravées ces monnoies dans la dernière livraison de la Revue, et nous sommes convaincus qu'ils y liront, comme nous, les trois lettres grecques ΤΥΛ, placées au-dessus du cheval. Nous espérons même que M. de Saulcy se rangera à notre opinion, et qu'il jugera du moins cette interprétation plus vraisemblable que celle qui donneroit pour légende, aux monnoies des Leukois, l'anagramme de Luc (1).

J. DE P.

MONNOIES DES DUCS DE NORMANDIE. — Si je m'obstinois à reprendre indéfiniment une discussion qui ne peut amener à une conviction commune, je croirois, non pas commettre une maladresse, mais bien perdre un temps précieux que je puis sans contredit employer mieux qu'à batailler et échafauder des arguments bons pour les uns, mauvais pour les autres. L'antiquaire de Rouen qui a eu la bonté de me répondre dans le troisième numéro de la Revue, m'a rendu un éminent service, dont je le remercie sincèrement, celui de me faire comprendre que nous n'en viendrions ni l'un ni l'autre à dire: j'ai perdu la partie. Je me garderai donc bien de revenir à la charge, quelque nouvelle accusation qui soit lancée contre les monnoies normandes, persuadé que je

(1) « A la fig. 2 la croix est remplacée par la légende ΚΥΛ... La légende » seroit rétrograde et présenteroit la syllabe ΛΥΚ, *Luk* initiale du nom des » Leuks. » Notice de M. de Saulcy, page 167.

n'ai rien de mieux à faire que d'attendre et de laisser au temps le soin de plaider leur cause. En conséquence, je suis tout décidé à les trouver bonnes et authentiques, à les laisser sans remords dans mes cartons, parmi les pièces que j'affectionne le plus, enfin à m'inquiéter peu du jugement des autres, qui, je l'espère, voudront bien s'inquiéter tout aussi peu du mien. Je me bornerai donc à répondre ici à quelques passages de la dernière lettre de l'antiquaire rouennois, en promettant bien toutefois qu'on ne m'y prendra plus.

C'est, je le confesse, sous le sceau du secret, que les détails sur l'origine des pièces normandes, m'ont été confiés. Ces détails, je n'ai ni le droit, ni l'envie de les divulguer, et à ce sujet j'observerai que l'antiquaire de Rouen, moins que tout autre, doit s'étonner d'une réticence, quelle qu'elle soit, puisqu'il ne peut se décider à nous faire connoître son nom; à mon tour à trouver la réticence bizarre.

Si l'antiquaire de Rouen avoit lu plus attentivement l'écrit auquel il répond, il auroit vu que je disois formellement (page 2, ligne 28) que les griefs imputés aux pièces normandes s'étoient élevés de différents côtés à la fois. Il se seroit ainsi évité la peine d'écrire six lignes pour apprendre qu'il veut bien ne pas supposer que j'ai présenté moi-même des objections pour avoir le plaisir de les combattre. Grand merci pour cette concession. Ces objections je les ai prises où je les ai trouvées, dans la lettre de l'antiquaire rouennois, et dans d'autres lettres confidentielles, dont les auteurs se sont reconnus sans aucun doute en lisant ce que je me suis hâté d'écrire pour la défense des monnoies normandes.

L'antiquaire rouennois persiste à dire que les pièces incriminées sont d'un plus foible poids que les pièces normandes connues. J'ai donc une bien singulière chance, puisque dans les seules comparaisons de poids que j'aie pu faire, d'après l'ouvrage de Duby, j'ai constamment trouvé que les pièces que je possède étoient plus lourdes que les pièces qu'il a décrites.

Quant à la différence des caractères plus ou moins grêles, je n'ai pas eu le plaisir de faire la comparaison pièces en main. Ce

plaisir je l'aurai sous peu, j'espère, et je ne doute pas que l'expérience ne confirme pleinement le prononcé de messieurs les conservateurs du cabinet des médailles, prononcé que je serai ravi de connoître.

Le troisième grief enfin, celui de ressembler aux pièces données par Duby, ne me touche pas plus cette fois que la première, et je ne puis que répéter ce que j'ai dit déjà, c'est à savoir que je voudrois bien que l'on m'apprît à quoi les pièces doivent ressembler pour être authentiques.

Du reste, ce reproche de ressembler aux pièces figurées par Duby, et d'être calquées sur elles, n'est pas de mise pour la pièce représentée sous le n° 7 de la planche. Bien que la figure offre les mêmes caractères de dessin et la même taille que ses voisines, en réalité la pièce sort complètement de la famille, elle est plus épaisse que les autres, d'un diamètre beaucoup moins grand, d'une fabrique plus nette et dégagée de ce *tréflé*, indice évident de l'emploi répété du marteau. Je dois ajouter que cette pièce, soumise à l'un de nos plus habiles numismatistes, et en même temps l'un des plus fervents ennemis des deniers normands, lui a paru pouvoir faire exception et échapper à la proscription dont il accabloit ses congénères.

Ici, j'observerai qu'il faut de la bonne volonté pour être frappé de la similitude d'une monnoie normande quelconque, avec une monnoie royale françoise de la même époque. Je serai bien reconnoissant à l'antiquaire rouennois s'il veut me faire connoître une seule pièce royale qui, aux noms près, comme il le dit, ressemble en quoi que ce soit à une des pièces normandes décrites par Duby. Je me permettrai donc d'attendre la publication des pièces royales inédites sur lesquelles s'appuie l'antiquaire rouennois, pour admettre qu'il a pu exister l'ombre de similitude entre les monnoies des rois de France, Louis d'Outremer (1), Lothaire, Louis-le-Fainéant, Hugues, Robert, Henry Ier, et Philippe Ier,

(1) Le Blanc donne un denier royal frappé à Sens au nom d'un Louis, et attribue cette pièce à Louis d'Outremer. Si elle est bien classée, ce qui

et celles de leurs contemporains les ducs Richard Ier, Richard II, Richard III, Robert-le-Diable, Guillaume-le-Conquérant, Robert II et Guillaume-le-Roux.

Par la même raison que l'antiquaire de Rouen veut bien me permettre de ne pas être surpris de la présence de bon nombre des variétés décrites par Duby, dans un trésor composé de pièces normandes, je ne lui conteste pas le moins du monde le droit de s'en émerveiller; chacun son goût.

Le *Rihhardus* écrit par deux H m'appartient, et, grâce à Dieu, je n'en suis pas encore venu à avoir besoin de lunettes pour déchiffrer une légende lisible. La pièce en question a été communiquée à M. Cartier, l'un des directeurs de la Revue, et je suis certain qu'il a lu comme moi, un H où il y avoit un H, et non un C carré, qui ne s'est point jusqu'ici trouvé employé dans les légendes *Rihardus* ou *Rhardus*, des n°s 2 et 4 de Duby, et qui par suite deviendroit une innovation de la part du faussaire. Toutefois, je ne prétends pas être à l'abri d'une erreur de lecture, et l'antiquaire de Rouen n'en est vraisemblablement pas plus exempt que moi. Je m'explique: ce n'est point la pièce de Richard frappée à Lillebonne, que j'ai considérée comme un *lapsus monetarii;* c'est une pièce offrant à la fois le Droit d'une des espèces décrites par Duby (le n° 2), et le Revers d'une autre pièce contemporaine (le n° 4). Je n'ai point dit non plus que le Richard de Lillebonne eût le même Revers que les pièces à effigie de Guillaume, parce que j'ignorois, et j'ignore encore complètement quel est ce Revers, et j'attendrai patiemment que son possesseur le publie, pour le connoître.

J'arrive à la petite leçon d'histoire que l'antiquaire rouennois veut bien me donner. Je veux parler de la phrase reproduite en italique, et dans laquelle j'avois assigné l'époque probable de cet enfouissement monétaire, en m'appuyant sur les seuls faits à moi connus, au moment où j'écrivois. Or, l'opinion émise dans cette

est fort douteux, c'est la seule pièce royale contemporaine qui porte un temple, comme quelques-uns des deniers normands.

phrase n'a plus le sens commun dès qu'il est admis que des pièces de Philippe-Auguste accompagnoient les monnoies normandes. Certainement, je ne me donne pas pour très fort et surtout pour infaillible en histoire; le pédantisme et moi sommes peu amis. Cependant j'en sais assez pour ne pas ignorer qu'il y a loin de la conquête de l'Angleterre à l'émission des deniers de Philippe-Auguste; avec un peu de charité chrétienne, l'antiquaire rouennois, en remarquant que l'écrit auquel il répond est imprimé à Paris, dont je suis fort loin, et qu'il est criblé de fautes qu'il auroit pu tout aussi bien me reprocher, mais que je prétends très fortement ne pas endosser, auroit deviné sans grande peine, j'imagine, que cet écrit s'étoit imprimé sans que j'eusse la possibilité d'en revoir les épreuves. En l'adressant à Paris, je ne connoissois encore d'autres compagnes des monnoies normandes que les tiers de sol de Théodose Ier et *l'argenteus* de Constantin III, tyran; j'ai donc été, je l'avoue, fort étonné de voir paroître des pièces de billon de Philippe-Auguste à la suite des pièces romaines, et citées comme ayant fait partie du même amas de monnoies. Dès-lors, j'ai su tout aussi bien que l'antiquaire de Rouen, reconnoître que ce que je disois page 10, devenoit absurde par suite de ce qu'on me faisoit dire page 6.

M. Rollin, en me demandant ce que je pensois des monnoies normandes, a bien voulu m'écrire que la comparaison faite par lui, pièces en main, au Cabinet du Roi, lui avoit fait reconnoître une similitude complète entre les unes et les autres; j'ai donc pu me fier à son jugement, car, il est expert en semblable matière. Si M. Rollin s'est abstenu de céder des pièces normandes, c'est qu'il ne vouloit pas juger par lui-même une question dans laquelle le pour lui paroissoit valoir au moins le contre (1). En un mot, une partie des pièces normandes lui sembloit légitime, une autre partie lui sembloit douteuse. Très certainement, l'antiquaire rouen-

(1) De cela il résulte que l'un de nos plus habiles connoisseurs de monnoies a été plus sage que l'antiquaire rouennois et moi, qui tous les deux avons l'aplomb de trancher nettement la question, en véritables abstracteurs de quintescence numismatique.

nois peut prendre acte de cela. Ce dont je l'engage également à prendre acte, c'est qu'il y a plus de numismatistes qui regardent les pièces comme authentiques, qu'il n'y en a qui les décrient.

Je terminerai cette note en convenant en toute humilité que les déceptions en fait de numismatique sont beaucoup trop communes pour que j'aie l'importance de m'en croire à l'abri. Je serois trompé cent fois, que, Dieu merci! je n'en serois pas honteux, et que je m'empresserois de crier bien haut mon erreur, pour que personne ne se crût en droit de me taxer de pédantisme et d'amour-propre.

Un service en vaut un autre; et pour mettre à mon tour la conscience de l'antiquaire de Rouen à l'aise, je lui apprendrai que la trouvaille de Paci-sur-Eure ayant été *refaite* en 1834 dans une armoire de Paris, les autorités de Paci-sur-Eure n'ont pas le plus petit reproche à encourir pour n'avoir pu lui communiquer les plus minimes renseignements.

En résumé, je persiste à croire les pièces normandes bonnes, et à les croire trouvées à Paci-sur-Eure. Ensuite, si quelque jour je me sens convaincu de la fausseté de ces pièces, je me hâterai de rendre hommage au jugement de l'antiquaire de Rouen. Mais en attendant, ce jugement n'altérera en rien ma joie de posséder des monnoies des Richards et des Guillaumes, ducs de Normandie. Si enfin l'on me prouve que je me suis trompé, je m'en consolerai, surtout en pensant que dans ce débat scientifique, je me suis fait l'avocat d'un homme flétri sans pitié d'une honteuse épithète, qu'avec tous les soupçons du monde on n'eût pas dû se permettre d'accoler à son nom.

F. DE SAULCY.

—Une quantité assez considérable de médailles romaines a été trouvée dernièrement à Laval (Marne), sur la chaussée romaine de Reims à Verdun. Cette trouvaille est parvenue en entier entre les mains de M. Bourgeois, propriétaire à Suippe, près de Laval, et possesseur de 7 à 800 médailles de bronze, de l'époque des Antonins, qui avoient été trouvées peu de temps auparavant dans

le voisinage. Voici la liste des médailles d'argent, telle que me l'a adressé le 2 mai dernier, M. le maire de Suippe.

FAMILLES ROMAINES.

1. Acilia	1
2. Allienus	7
3. Afrania	1
4. Antestia (1 *var.* Antistia)	4
5. Antonia	54
6. Aquillia	1
7. Atilia	1
8. Baebia	2
9. Caecilia	1
10. Calidia	1
11. Calpurnia	12
12. Carisia	13
13. Cassia	4
14. Claudia	12
15. Cloulia	2
16. Coelia	4
17. Considia	9
18. Cordia	6
19. Cornelia	10
20. Crepusia	2
21. Cupiennia	2
22. Domitia	1
23. Durmia	1
24. Egnatuleia	1
25. Fabia	3
26. Fannia	2
27. Farsuleia	1
28. Flaminia	3
29. Fonteia	6
30. Fufia	4
31. Gellia	1
32. Herennia	2
33. Hosidia	2
34. Julia	20
35. Junia	15
A reporter	211

Report	211
36. Licinia	6
37. Livineia	1
38. Lollia	1
39. Lucilia	1
40. Lucretia	1
41. Manlia	3
42. Marcia	12
43. Memmia	4
44. Minatia	3
45. Mussidia	1
46. Naevia	5
47. Nonia	1
48. Papiria	1
49. Petronia	1
50. Plaetoria	4
51. Plancia	1
52. Plautia	8
53. Pompeia	3
54. Pomponia	2
55. Porcia	7
56. Postumia	5
57. Procilia	2
58. Quinctia	1
59. Rubria	4
60. Rustia	1
61. Rutilia	2
62. Satrienus	4
63. Scribonia	2
64. Sentia	3
65. Sepullia	1
66. Sergia	1
67. Servilia	4
68. Sicinia	1
69. Sulpicia	1
70. Thoria	5
A reporter	314

Report	314
71. Titia	6
72. Tituria	6
73. Valeria	1
74. Vibia	16
75. Voconia	1
76. Volteia	2
Incertaines	8
Frustes	10
TOTAL	364
IMPÉRIALES.	
1. Cn. Pompeius	2
A reporter	2

Report	2
2. J. Caesar	2
3. Sextus Pompeius	1
4. M. Antonius	7
5. Cleopatra	1
6. Augustus (℞. *de* Caius *et* Lucius)	100
—— *variétés*	42
7. Tiberius	21
TOTAL	176
CONSULAIRES	364
TOTAL GÉNÉRAL	540

A part le fait curieux de la réunion des médailles des soixante-seize familles romaines différentes, cet enfouissement n'a présenté de remarquable que les pièces au nom d'*Allienus*, que M. Mionnet cote R^5 — 40 fr. M. Rollin, à qui plusieurs échantillons, provenant de la trouvaille, ont été montrés, les a trouvés d'une médiocre conservation; et il a pensé que ce dépôt avait dû être destiné à une refonte dans un atelier monétaire, existant de ce côté des Gaules, dès le temps de Tibère.

I.

— Les journaux ont beaucoup parlé dernièrement de la découverte d'un trésor, faite près d'Estampes « par un simple manœuvre. » Ce n'étoit pas moins que : « un amas considérable de monnoies » d'or, qui datoient, disoit-on, du temps de la *première race* des » rois de France, et dont la valeur s'élevoit à plusieurs millions. » Déjà l'heureux maçon marchandoit une terre de 500,000 francs; » et, en attendant, des gendarmes étoient préposés à la garde du » trésor. »

Tout en ne doutant point de l'exagération de ce récit, nous ne pouvions pourtant rester indifférents à une semblable nouvelle, et

nous avons été aux renseignements sur les lieux mêmes. Or, voici ce que nous écrit, à ce sujet, M. de Barville.

« *Le Fresne, près d'Étampes, le* 19 *juin* 1836.

» Messieurs,

» La découverte faite à Valpuiseau, à quatre lieues d'Étampes, est très problématique; ici on y ajoute peu de foi, ou point du tout. Mon vieil âge (1) m'a empêché d'y faire une course pour vérifier les faits. J'ai appris hier seulement que le Sous-Préfet et le Procureur du roi s'étoient, dans l'intérêt de la science, transportés sur le lieu de la découverte. Je me suis de suite rendu chez ce dernier; et voici ce que j'en ai appris. D'abord, le possesseur du trésor commença par tout nier; puis, rassuré sur les intentions des visiteurs, il raconta qu'étant parvenu à soulever une pierre énorme dans son jardin, il y avoit trouvé une telle quantité de pièces d'or, qu'il en avoit rempli un poinçon et deux sacs à blé. Ces messieurs lui représentèrent que son trésor étoit en danger chez lui, et qu'il feroit bien de le déposer à la banque de France. Mais il voulut avant tout consulter sa femme, qui se mit à sanglotter. D'après cela, il se refusa à toute négociation.

» Cet homme a remis à un marchand d'Étampes, son ami, une de ces pièces qui, a-t-il dit, étoit semblable à presque toutes les autres. J'ai vu cette pièce, que le marchand croit être l'unique de la trouvaille, c'est un écu d'or à la couronne, frappé sous Charles VI, en vertu de l'ordonnance de 1384.

» D'autres personnes ont prétendu que, dans le nombre de ces pièces, il s'en trouvoit de plus pesantes et du règne de Henry II: ce seroit probablement des double-henris.

» M. le Procureur du roi m'a dit qu'il ne pouvoit croire au récit de cet homme, malgré son apparence de bonne foi. Il m'a promis de faire ce qu'il pourroit pour découvrir toute la vérité. Tout ce que je puis vous dire de certain, c'est que depuis la visite des autorités, l'inventeur du trésor se tient tranquille, et ne

(1) 87 ans. M. de Barville est le doyen de nos collaborateurs.

s'occupe plus de projets d'acquisition. Quelques personnes m'ont assuré que depuis quelque temps les têtes du ménage paroissoient troublées.

» Au surplus, vous voyez, Messieurs, que la numismatique n'a rien à gagner dans cette découverte, puisque la plus ancienne des pièces trouvées ne seroit que de la fin du XIVe siècle, et partant peu recherchée. Si j'apprends quelque chose de plus positif sur cet objet, je m'empresserai de vous le communiquer.

» Agréez, etc.

» DE BARVILLE. »

Ce fait doit expliquer à nos lecteurs le silence prudent que nous gardons souvent sur de prétendues découvertes de médailles, rapportées par les journaux politiques. Nous tenons à ne point donner de nouvelles hasardées, et nous ne voulons nous fier qu'aux seuls renseignements qui nous sont transmis par nos collaborateurs.

— M. Dutour de Salvert, de Riom, notre collaborateur, nous a donné connoissance d'un dépôt de monnoies du XVIe siècle, trouvé récemment à Chassy, près Châtillon en Bazois, département de la Nièvre.

Ce dépôt se composoit d'environ 350 à 360 pièces de monnoies, presque toutes en billon, des espèces suivantes:

1° Monnoie municipale de Besançon à l'effigie de Charles-Quint. CAROLVS V IMPERATOR. ℞ MONETA CIVITATIS BISVNTINE. 1543.

2° Autre plus petite, l'écu placé sur une croix, mêmes légendes.

3° Monnoies de Lorraine, frappées à Nancy, avec l'écusson de Lorraine et de Bar.

de René II (avec le titre de roi de Sicile), mort en 1508.

Antoine, mort en 1544.

François Ier, mort en 1545.

Charles II, de 1545 à 1608.

4° Mêmes pièces avec l'écusson de Lorraine seul.

5° Philippe II, roi d'Espagne, comme comte de Bourgogne. Monnoie de la Franche-Comté.

6° Charles III, duc de Savoie, 1504 à 1553.

7° Monnoies de Genève, 1550.

8° *Id.* plus grande, 1563.

9° Quelques pièces royales de France de François Ier et de Henry II.

Il résulte de la composition de ce dépôt que la pièce la plus ancienne peut remonter à 1508, et que la plus moderne, avec date certaine, est de 1563, mais qu'il peut s'en trouver de l'année 1598, époque de la mort de Philippe II, et même de 1608, fin du règne du duc de Lorraine, Charles II. Il est fort douteux cependant qu'on puisse descendre si bas parce qu'il y auroit des pièces françoises plus modernes. L'époque de l'enfouissement doit dater du règne de Charles IX; ce petit trésor avoit été sans doute caché pendant les troubles causés par les guerres de religion, et il a dû appartenir à un soldat lorrain de l'armée du duc de Guise. Les monnoies qui le composent n'offrent rien de curieux, elles sont, en général, peu rares; celles de Lorraine seules, en les supposant d'une belle conservation, pourroient se placer dans les collections des monnoies de cette province.

Bulletin bibliographique.

Recherches sur les monnaies des Évêques de Metz; brochure in-8°, de 95 pages avec trois planches, 1833. — *Supplément aux Recherches sur les monnaies des Évêques de Metz;* Metz, Lamort, 1835, brochure in-8° de 99 pp. et 6 pl. — *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz.* Metz, Lamort, 1836. Brochure in-8° de 120 pp. et 3 pl., par F. de Saulcy; (extrait des Mémoires de l'académie royale de Metz).

En émettant le vœu de voir publier des monographies monétaires de chaque province, et même de chaque ville, M. de Saulcy

joignoit l'exemple au précepte; il nous donnoit ses *Recherches sur les monnoies des évêques de Metz* qu'il a continuées avec zèle depuis trois ans. Il est arrivé, ce qui arrivera toujours en pareille circonstance, quelle que soit l'activité d'un numismatiste; la publication de son travail doit nécessairement lui faire connoître beaucoup de pièces dont ils ignoroit l'existence; les amateurs cherchent dans leurs collections et se font un plaisir de communiquer à l'auteur toutes celles qui lui étoient inconnues.

Les *Recherches* de M. de Saulcy, publiées en 1833, donnent 104 pièces, son supplément de 1835 en offre 204, dont quelques-unes, à la vérité, ne sont que des empreintes plus exactes de pièces déjà publiées. L'auteur, cependant, ne se flatte pas d'avoir épuisé la matière; il connoît trop bien la bizarrerie de la numismatique ancienne pour croire n'avoir plus rien à trouver en monnoies messines; il n'a pas réussi à combler toutes les lacunes, et il est vraisemblable que de nouvelles découvertes pourront lui fournir la matière d'un dernier supplément. Toutefois, il fait observer avec raison que ce ne pourroit être qu'à une époque bien éloignée, parce qu'ayant joint à ses longues et actives investigations celles de deux savants numismatistes qui, sans avoir publié le fruit de leurs travaux, avoient mis chacun plus de trente années à former leurs collections spéciales, on doit croire que les nouveautés relatives à la série numismatique des évêques de Metz seront désormais rares. Je partage tout-à-fait ce sentiment, et je pense que celui qui voudra connoître cette portion de notre histoire monétaire la trouvera complète dans les *Recherches* de M. de Saulcy. Quelques pièces encore inédites apparoîtront peut-être de loin en loin, mais elles se trouveront toutes classées dans le cadre qui vient d'être formé, chacun pourra les reconnoître et les mettre à leur place.

Je ne suivrai point notre auteur dans ses travaux, un pareil ouvrage se refuse à l'analyse; ce sont des descriptions de monnoies habilement enchâssées dans un canevas historique. Cette marche est celle qu'il faut adopter en pareille matière. Rechercher l'origine du droit de battre monnoie, donner une notice sur cha-

que prince qui l'a exercé, citer les documents monétaires et décrire toutes les pièces dans l'ordre chronologique, autant que cela est possible. C'est ainsi qu'a opéré M. de Saulcy, en indiquant avec soin les sources où il a puisé et les cabinets où se trouvent les pièces qu'il donne lorsqu'il les a vues en nature. Il a dû plus d'une fois relever les erreurs de ses devanciers; il le fait toujours avec les égards qu'on doit à des savants distingués qui n'avoient pas fait une étude spéciale de nos anciennes monnoies. D. Calmet, par exemple, dont le profond savoir, comme historien, n'est pas douteux, a souvent erré dans ses attributions de monnoies et dans l'exactitude de ses empreintes. On sait combien les pièces sont souvent dénaturées sur ses planches, au grand chagrin des amateurs du texte; M. de Saulcy n'est point exposé à cet inconvénient, il dessine à merveille, il fait lithographier sous ses yeux, et ses planches reproduisent ses pièces avec une scrupuleuse fidélité.

On conçoit que l'histoire monétaire de la France ne pourroit pas être traitée, dans le même corps d'ouvrage, d'une manière aussi complète, il faudroit une trop longue suite de volumes. Je crois que, dans ce cas, il suffiroit de donner un bon spécimen de chaque espèce et des principales variétés; mais, dans une monographie locale, il faut décrire jusqu'aux moindres variétés de coin. Les collecteurs sont contents de trouver, dans un ouvrage de ce genre, les pièces qui sont dans leurs tiroirs, et plus joyeux encore d'en posséder la moindre variété *inédite*.

M. Lelewel a élevé des doutes sur la distribution qu'a faite M. de Saulcy de quelques pièces entre les évêques Théodoric I et II, Adelberon II, III et IV. (V. Numismatique du moyen-âge, 3e partie; pages 200 et suiv.) Après ces règnes, il n'y a plus d'obscurité, et je suis autorisé par M. de Saulcy à dire qu'il adopte, sur ces premières difficultés de la numismatique épiscopale de Metz, les conclusions du savant Polonois.

La suite des monnoies des évêques de Metz remonte à l'an 960, qu'Adelberon Ier commença à frapper des deniers d'argent où le nom de l'empereur Othon figure avec celui du prélat. Depuis

cette époque les monnoies épiscopales messines continuent jusqu'en 1383, époque de la cession par Théodoric V de son droit de monnoyage à la cité de Metz. Depuis lors, les évêques ne frappèrent monnoie qu'à Marsal et à Vic. En 1553, le cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, recouvra l'ancien droit, en vertu d'une clause de l'acte de vente de 1383, mais il est douteux qu'il en ait usé. Son successeur abandonna au roi de France Henry II, la monnoie de Metz, se réservant ce droit dans les autres villes de son évêché. Les dernières pièces épiscopales ont été frappées à Vic par Henry de Verneuil, fils naturel de Henry IV.

M. de Saulcy donne quelques médailles et jetons des évêques de Metz et du chapitre (le siége vacant), ce qui complète, pour les amateurs de cette numismatique spéciale, les documents propres à les guider dans leurs recherches.

Outre les monnoies épiscopales, Metz a eu des monnoies municipales. Nous venons de voir que les premières furent cédées à la cité en 1383, mais il y avoit eu des cessions momentanées faites en 1292, par l'évêque Bouchard d'Avesne, en 1334, par Adhemar de Monthil, et en 1376, par Théodoric V, qui sept ans après les céda définitivement. M. de Saulcy a trouvé une pièce messine qu'il croit municipale, et qui, par la composition du dépôt dont elle faisoit partie, doit remonter aux premières années du XIIe siècle. Cette attribution à la cité repose principalement sur le désaccord du type avec celui des deniers épiscopaux; l'auteur est disposé à en admettre une autre qui présenteroit plus de caractères de vraisemblance; en attendant, il présume qu'elle pourroit avoir été frappée sous l'épiscopat d'Hériman, 1073 — 1090, pendant des troubles qui durent amener la concession forcée et temporaire du *coin* épiscopal, concession dont les traces sont perdues.

M. de Saulcy procède dans ses *Recherches sur les monnoies de la cité de Metz*, autrement que dans ses premiers travaux; l'ordre chronologique ne peut pas être suivi pour des pièces qui n'offrent

ni le nom des magistrats qui les firent frapper, ni d'autres signes propres à en fixer l'époque. Après avoir recueilli les documents historiques relatifs à son sujet, l'auteur examine successivement les diverses espèces de monnoies municipales mises en circulation, savoir : les deniers antérieurs à 1107, dont il donne six variétés. —Les florins d'or, dont on trouve des traces de 1338 à 1647; leur type n'a rien de commun avec les florins imités de ceux de Florence. — Le thaler et ses divisions, dont l'existence n'a pas été longue, 1571 à 1650.—Les testons, 1588 à 1638. — Le franc et ses divisions, 1620 à 1661. — Le gros messin, de 1376 à 1647; c'est la monnoie la plus communément usitée pendant très longtemps dans la numismatique messine. — La tiercelle ou bugne, 1376 à 1647. — Denier et double denier, 1292 à 1603. — Liard ou quart de sol, 1555 à 1668. — Angevine, de 1326 à 1603. On n'a pas pu découvrir l'origine du nom de cette monnoie; comme elle paroît avoir été d'abord étrangère à la cité de Metz, on peut croire qu'elle fut nommée ainsi, dans le pays qui la frappa d'abord, à cause de la figure d'ange qu'on y avoit placée. On les appeloit aussi Angevines à la clef, ce qui n'éclaircit pas la question.—On connoît de petites pièces des comtes d'Anjou, descendants de Saint-Louis, 1246—1325, dont le type est une clef entre deux fleurs de lys, mais on expliqueroit difficilement comment ces *angevines à la clef* auroient circulé à Metz, la présence des princes de la maison d'Anjou, en Lorraine, ne date que de 1418, un siècle environ après l'amortissement de la monnoie angevine. Cette difficulté historique reste donc à résoudre.

Un fait assez remarquable dans l'histoire monétaire de Metz, est le droit que s'étoient réservé les empereurs, en cédant le droit de monnoyage aux évêques, de frapper monnoie dans cette ville quand ils y séjournoient.... « Il pourroit y faire faire telle mon-» noye, comme il veut, et en telle fleur, comme il veut.... et cette » monnoye doit on passer à telle vaillance qu'il le veut. » Charles IV usa de ce droit en 1353.

En 1663, la fabrication des monnoies municipales cessa, et l'atelier monétaire de la cité de Metz devint un Hôtel des mon-

noies du roi de France. L'émission des espèces royales commença en 1666, mais on toléra la circulation des anciennes pièces jusqu'en 1693.

Telle est l'analyse succincte du travail de M. de Saulcy, qui promet de le compléter par la publication des médailles et jetons relatifs à Metz. Il saisira sans doute cette occasion pour y joindre quelques observations sur ses précédentes recherches et pour donner les pièces inédites qu'il aura pu découvrir. Nous aurons alors une excellente monographie monétaire d'une de nos villes les plus importantes.

Les actes de vente et de rachat de la monnoie messine peuvent donner lieu à quelques observations intéressantes pour l'histoire monétaire. Nous avons vu que l'évêque Théodoric V céda sa monnoie de Metz en 1383 aux magistrats de la cité; il leur devoit 4,000 *francs de bon or et de juste poids au coing du roy de France*, et pour s'acquitter, il leur engagea son droit de monnoyage dans sa ville épiscopale; il mit pour condition la faculté, pour lui et ses successeurs, de rentrer dans ce droit en remboursant les 4,000 francs. Le cardinal Robert de Lenoncourt, voulant profiter de cette clause, emprunta à son chapitre 1,200 livres faisant la moitié de 2,400 qu'il avoit à rembourser pour reprendre la monnoie de Metz. On trouvera fort singulier, sans doute, que 4,000 *francs* d'or fin de 1383 aient été remboursés en 1553 par 2,400 livres. Il y eut erreur ou dol, vraisemblablement les deux : l'évêque trompa les magistrats. Cela me seroit facile à prouver, mais je dois, avant tout, relever une petite erreur typographique que je trouve dans le supplément aux recherches sur les monnoies des évêques de Metz (p. 87, l. 18). — « Chacun franc vallant xij livres monnoie » coursable au change de Metz. » Il faut xij gros. La monnoie d'or, appelée alors *franc*, valoit 20 sols ou 16 gros tournois, et à Metz, 13 gros messins.

Si nous faisons l'évaluation des 4,000 francs de 1383, suivant le titre légal et le poids de roi, nous trouvons qu'à leur taille de 63 au marc, il y aurait eu 63 marcs 1/2 d'or fin, valant aujour-

d'hui 53,800 francs. Mais comme il résulte des termes de l'acte qu'on avoit dû payer en gros messins, sur le pied de 12 pour un franc, je pense qu'il faut évaluer les 48,000 gros donnés en paiement. Ces gros étant alors de 71 au marc, représentent 676 marcs d'argent, au titre de 11 deniers 12 grains (argent-le-roi), ce qui réduit les 676 marcs à 648, argent fin, valant aujourd'hui 35,300 francs. La différence entre les deux évaluations par l'or et par l'argent s'explique par la proportion d'alors entre les deux métaux. A la même époque, les tables de Paucton apprécient la livre tournois 12 francs 70 cent., d'après le franc, et 8 francs 26, suivant le gros tournois.

Il est évident que Robert de Lenoncourt, en paroissant tenir au texte du traité, trompoit indignement la cité. Les 2,400 livres qu'il payoit en 1553, représentoient bien 48,000 sols, ainsi que son prédécesseur les avoit reçus pour 4,000 deniers d'or fin, parce qu'en 1383 le gros messin valoit 12 deniers ou 1 sol; mais il y avoit une énorme différence entre les espèces des deux époques. Je ne trouve pas dans les documents recueillis par M. de Saulcy les éléments de la valeur réelle des gros de 1553; ils étoient en 1540 à la taille de 102, en 1588 de 114, et le titre, à cette dernière époque, avoit baissé à 7 deniers. Les manuscrits de Poulain fournissent une appréciation plus rapprochée de ces gros messins, courant en France en 1559. Ils étoient de 104 au marc et du titre de 10 deniers, 15 grains fin. Sur ce pied, les 2,400 livres ne contenoient que 408 marcs d'argent fin, au lieu de 648, et ne vaudroient aujourd'hui que 22,300 francs, au lieu de 35,300. Pour agir justement, il eût fallu donner de la monnoie d'argent contenant autant d'argent fin qu'il y en avoit dans la somme payée en 1383.

Il n'est donc pas surprenant que les magistrats de Metz, mécontents d'avoir été trompés, et de ne pouvoir faire écouter leurs réclamations, aient été porter au roi de France, devenu protecteur de leur ville, leurs plaintes et leurs dénonciations sur d'autres faits relatifs au cardinal de Lenoncourt. Ce turbulent prélat qui, suivant sa devise, ne connoissoit de repos que dans l'agitation, *in labore*

quies, fut exilé à la Charité-sur-Loire, et trouva bientôt la fin de ses intrigues et de sa vie dans ce repos forcé.

E. C.

—Au moment de mettre sous presse, nous recevons la note suivante avec prière de lui donner place dans notre numéro.

« *Metz*, 30 *juin* 1836.

» Une communication précieuse, que je dois à l'obligeance de » M. A. de Longpérier, l'un des employés du Cabinet des médail- » les, me met dans la nécessité de reconnoître au plus tôt que les » monnoies normandes qui y sont conservées, au nombre de trois, » et comme provenant de la suite de M. de Boullongne, ne res- » semblent en aucune façon aux pièces dont l'authenticité a été si » vivement débattue. Le style en est tout différent ; c'est un fait » que je ne saurois nier.

» Donc, j'admets aujourd'hui qu'il est urgent de constater plutôt » deux fois qu'une la véritable valeur de ces pièces, et j'ajoute que » s'il n'en étoit pas ainsi, il faudroit renoncer au plus vite à une étude » dont toutes les jouissances pourroient être comprimées désor- » mais par la suspicion. Ici je répète encore que si je me suis » trompé, le rôle que je me suis imposé ne sauroit me causer de » regrets, puisque je me suis fait de bonne foi le défenseur d'un » homme loyal à mes yeux. »

F. DE SAULCY.

Nous joignons nos instances à celles de M. de Saulcy, et nous réclamons de tous les amis de notre numismatique, qui ont eu connoissance des pièces en question, une opinion motivée sur leur authenticité. Si le résultat de cette investigation devoit leur être défavorable, hâtons-nous de dire que les personnes qui les ont mises en circulation ne sauroient en recevoir la plus légère atteinte dans leur honneur, puisqu'elles auroient été trompées elles-mêmes par l'étiquette du sac, trouvé dans une armoire, en 1834, et qui contenoit le prétendu trésor de Paci-sur-Eure.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MÉMOIRES

SUR PLUSIEURS ENFOUISSEMENTS NUMISMATIQUES DÉCOUVERTS DANS LA SOLOGNE BLÉSOISE.

II.

Médailles gauloises en argent trouvées dans la commune de Cheverny, en 1827.

Les environs du bourg de Cheverny présentent aux observations des archéologues d'irrécusables souvenirs des temps antiques. Des haches celtiques en jade, des médailles romaines, des tuiles à rebords, ont été découvertes sur divers points et ont révélé l'existence d'anciens établissements dont la fondation date de l'époque gauloise. M. le comte de Vibraye, propriétaire du château de Cheverny, et notre collaborateur, a découvert dans une portion de ses bois, appelée *la Vente de la Pierre qui tourne*, les débris d'un peulvan, auquel cette vente dut sans doute son nom, et qui conserve le souvenir d'une croyance dont l'origine remonte aux temps les plus reculés. Enfin, des travaux ordonnés par M. de Vibraye, en 1827, pour le desséchement de l'étang de la Rousselière, voisin de la *Vente de la Pierre qui tourne*, mirent au jour de nombreux débris de constructions antiques, et l'enfouissement de médailles gauloises qui fait le sujet de ce mémoire.

Une partie de ces pièces fut malheureusement dispersée par les ouvriers, qui n'en soupçonnoient pas la valeur; quelques-unes allèrent dans le cabinet de madame la comtesse de Cheverny, qui les a obligeamment mises à notre disposition; d'autres furent retrouvées par nous chez un orfévre, et M. de Vibraye, possesseur de la part la plus grande, nous en a généreusement fait l'abandon. Nous avons pu, de cette manière, réunir pour notre travail quarante-huit médailles, parmi lesquelles se sont trouvés trois deniers consulaires, appartenant aux familles *Allia*, *Fabia* et *Porcia*, et ne présentant d'autre intérêt que celui résultant de leur rencontre dans un enfouissement de pièces gauloises.

L'opinion que j'ai émise, dans mon premier mémoire, sur le classement chronologique des médailles de la Gaule, devoit trouver des contradicteurs; je m'y attendois; je les avois prévenus d'avance que je regardois mes idées comme très susceptibles d'être modifiées, sinon détruites, et je les engage instamment aujourd'hui à présenter dans la Revue leurs observations à cet égard. Les pièces que je vais décrire me permettront de rentrer dans la discussion; mais j'aurai à faire valoir encore d'autres arguments dans mon troisième mémoire, où, après avoir décrit les médailles celtiques en bronze, qui se trouvent habituellement et en très grand nombre dans la Sologne, je pourrai jeter un dernier coup d'œil sur l'ensemble de la numismatique des Gaules, et sur celle des provinces centrales en particulier.

Quelque jugement que l'on porte sur la distribution de nos époques monétaires, nous ne pensons pas que personne puisse refuser aux pièces dont nous allons parler une place intermédiaire entre les monnoies de la première époque et celles de la troisième, et puisse ne pas les regarder comme contemporaines de l'occupation de la Narbonnoise par les Ro-

mains, quelques-unes même peuvent dater des premières années de la soumission totale des Gaules. Les médailles consulaires étoient alors très répandues chez les Gaulois, qui préféroient surtout celles dont les Revers offroient des biges ou des quadriges, vieux type monétaire venu des Grecs aux Romains, et qui présentoit ainsi une plus grande analogie avec les types habituels de la monnoie gauloise, puisés selon nous à la même source.

Des trois deniers romains du trésor de la Rousselière, l'un d'eux offre le Revers du bige; les deux autres celui du quadrige. Je donnerai de suite la description de ces médailles, parce qu'elles peuvent servir à fixer l'époque de l'enfouissement dont elles faisoient partie.

1. BALA. Tête de Vénus, tournée à droite. Lettre monétaire I. (Morell n'a pas connu cette variété.)

℞. C. ALLI. Junon, tenant deux torches, dans un char traîné par deux cerfs; symbole de la cigale. Le tout dans une couronne de laurier au lieu de grenetis. F. o. — poids : 72 grains. — C.

L'histoire est muette à l'égard de Caius Allius Balatro. Le défaut de perspective dans le dessin du Revers, et tout le style de la médaille, me la font regarder comme la plus ancienne des trois.

2. LABEO. Tête de Pallas, à droite; dans le champ, ROMA et X (signe de la valeur du denier).

℞. Q. FABI. Jupiter, dans un quadrige, lançant la foudre; symbole de la proue. F. * — poids : 72 gr. — C. — 3 fr.

Havercamp, dans son commentaire du *Thesaurus Morellianus*, a attribué ce denier à Q. Fabius Labeo, préteur l'an de Rome 565 (187 avant Jésus-Christ). La belle exécution de notre denier, la richesse du Revers, la manière dont les quatres chevaux sont mis en perspective, sont des indices d'une époque bien moins reculée.

3. LAECA. Tête de Pallas, à droite; dans le champ, X.

℞. M. PORC. ROMA. La Liberté, dans un quadrige, couronnée par la Victoire. F.* — Poids: 72 gr. — C.

Les historiens parlent de deux membres de la famille Porcia, portant le prénom de Marcus et le surnom de Laeca; le premier, tribun du peuple en 554 (198 ans avant Jésus-Christ); le second, cité par Cicéron comme l'un des conjurés dans la conspiration de Catilina, l'an de Rome 689 (63 av. J.-C.).

Le style de cette médaille est tout semblable à celui de la précédente, et je choisirai pour l'époque de sa fabrication celle du triumvirat monétaire du dernier M. Porcius Laeca. Elle a pu être apportée dans la Gaule, peu d'années après, avec les deux autres consulaires, par l'armée de César, et avoir été enfouie ensuite par quelque soldat gaulois cherchant à soustraire son pécule à l'avidité du vainqueur, et qui périt sans doute en défendant sa patrie. Nous n'attachons pas du reste plus de valeur qu'il ne convient aux conjectures d'Havercamp sur les personnages dont les noms figurent sur les médailles consulaires; on sait très bien qu'il est impossible d'adopter en tout point les conclusions de l'érudit mais indigeste commentaire de ce savant.

La plupart des médailles gauloises, de la Rousselière, ont été décrites, quelques-unes même ont été gravées; mais avec le peu d'exactitude que l'on apportoit autrefois dans la représentation des monuments de l'antiquité, et comme les ouvrages où elles se trouvent sont devenus rares et d'un prix élevé, nous ne craindrons point de reproduire ces pièces. D'ailleurs notre désir étant d'offrir dans notre recueil un répertoire aussi complet que possible de la numismatique gauloise, nous nous abstiendrons désormais de toute précaution oratoire à cet égard, et nous aurons seulement soin d'indiquer,

305

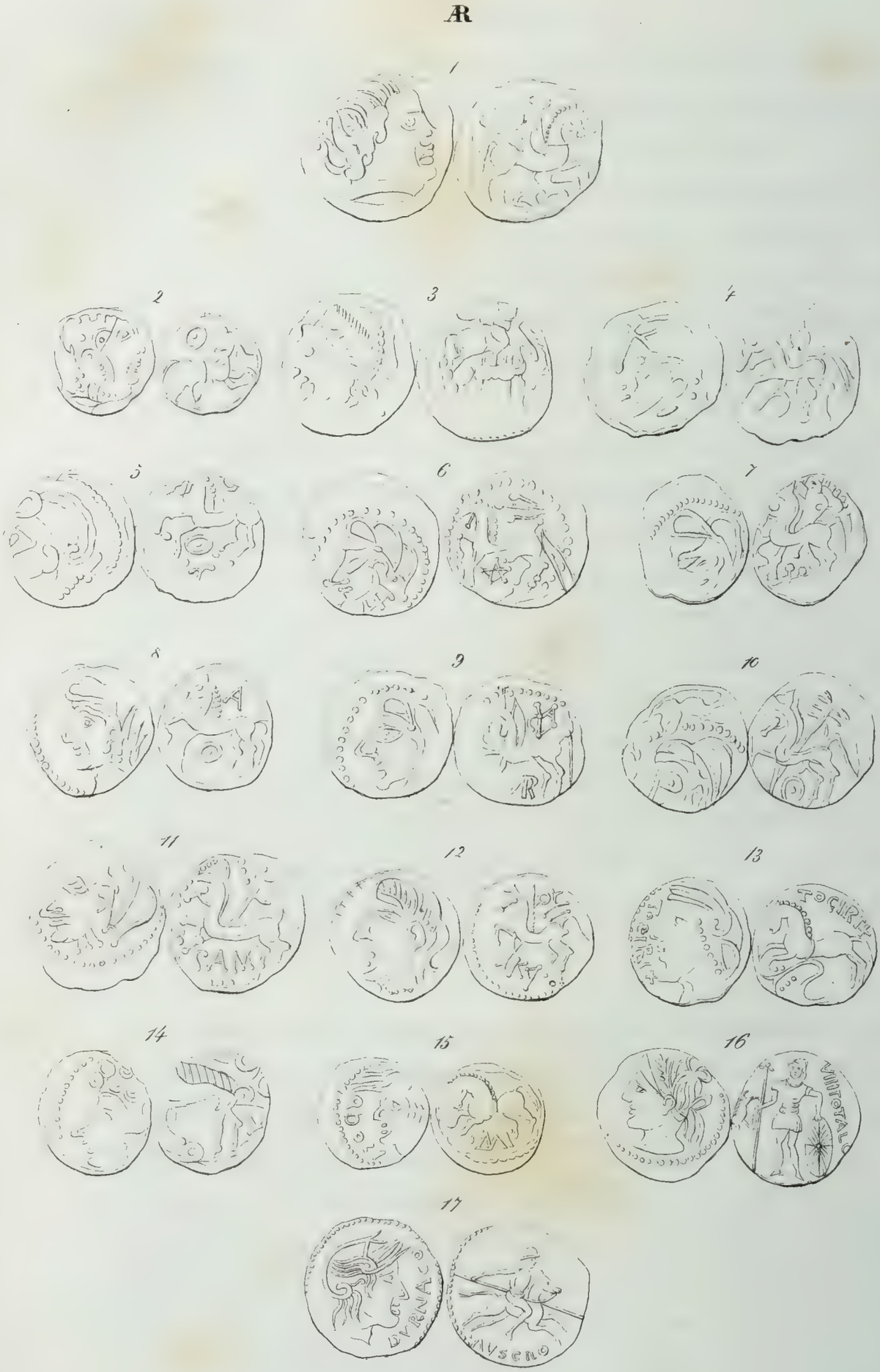

J. de Lamorandiere

Denuhous Mer

après la description de chaque médaille, les ouvrages, à nous connus, où elle se trouve figurée ou décrite.

Pour ne pas laisser perdre de vue notre système de classification, nous choisissons dans notre cabinet deux médailles gauloises en argent, appartenant, selon nous, à la première et à la troisième époque de l'art, et trouvées également en Sologne, l'une à Soings, localité dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, l'autre à Gièvres (*Gabris antiqua*), dont nous parlerons dans notre prochain mémoire. Nous plaçons ces pièces aux deux extrémités de notre planche pour y servir de points de ralliement. (Voy. la pl. VIII.)

1. Tête de femme, tournée à droite.

℞. Cavalier en course, allant à droite, le bouclier au bras; pour symbole, une fleur, imitée du Lotus antique; grenetis. F.* — Poids : 60 grains.

Cette médaille, dont le flaon est bombé du côté du Droit et légèrement concave du côté du Revers, est évidemment une imitation de la drachme macédonienne; mais déjà altérée par plusieurs imitations successives. On ne connoît en monnoies d'argent de Philippe II, que des tetradrachmes pesant 270 grains, ce qui mettroit à 67 grains et demi la drachme de cette époque. Nous venons de voir que les deniers consulaires pesoient 72 grains; notre pièce gauloise, qui a été un peu rognée, se rapprocheroit donc davantage de la drachme grecque que du denier romain. Nous avons déjà remarqué dans le mémoire précédent, qu'en s'éloignant de plus en plus de l'époque de première imitation, la monnoie gouloise s'altéroit pour le titre, le poids et le module, comme pour le style.

Le bouclier que porte le cavalier figuré sur le Revers de notre médaille, suffiroit à lui seul pour faire reconnoître l'imitation d'un type grec. En effet, la forme ronde de ce bouclier est tout-à-fait contraire à celle que nous indiquent les

témoignages unanimes des écrivains de l'antiquité. *Scuta* LONGA, dit Tite-Live, *ceterùm ad amplitudinem corporum parum lata, et ea ipsa plana, malè tegebant Gallos.* (Liv. XXXVIII, *ch.* 21);

..... *Scutis protecti corpora* LONGIS,

(Virg., Enéide, liv. VIII, v. 662); Strabon appelle le bouclier gaulois θυρεὸς μακρὸς et Diodore de Sicile se sert, pour le désigner, des mots θυρεοὺς ἀνδρομήκεις *bouclier de hauteur d'homme.* Pausanias raconte que les Gaulois de la troisième expédition de Grèce, passèrent le Sperchius en se servant de leurs boucliers en guise de radeaux. Καὶ τὰ ὅπλα τοὺς ἐπιχωρίους θυρεοὺς ἐποιεῖτο ἕκαστος ἀντὶ σχεδίας. (*In Phocic.*, *cap.* 20.) La forme alongée du bouclier gaulois est très bien observée sur la pièce n° 16.

Je dois la médaille qui vient de nous occuper à l'obligeance de madame la marquise de Rancogne, et je suis heureux de pouvoir lui en témoigner ici ma reconnoissance.

Les médailles numérotées 2 à 16, proviennent du trésor de la Rousselière; plusieurs d'entre elles étoient trop frustes pour être figurées, d'autres offroient des différences très peu sensibles avec celles représentées sur la planche, et on sait qu'il est rare de trouver deux pièces antiques sorties du même coin. Les quarante-huit médailles recueillies n'ont donc fourni que seize types différents. Je les ai rangées chronologiquement, autant qu'il m'a été possible, d'après l'examen de ces types et le style des pièces.

Le poids des médailles les mieux conservées varie de 35 à 36 grains, une seule en pèse 37, quelques-unes, évidemment rognées, n'en pèsent que 34; mais il y a lieu de croire que le poids de fabrication a dû être de 36 grains pour toutes. Le flaon n'a point la convexité de celui des médailles grecques, que l'on a observée sur la médaille précédente. Il y a donc une analogie parfaite de poids et de fabrication

entre ces pièces et les quinaires, ou demi-deniers romains, du temps de la république. Aussi un des faits qui résultera des observations contenues dans notre mémoire, c'est qu'à la deuxième époque de la numismatique gauloise, l'influence du voisinage des Romains qui habitoient la Province avoit fait abandonner le système monétaire des Grecs pour adopter celui des Romains. Il est bon d'observer, toutefois, qu'à l'égard de la fabrication, une infériorité sensible se faisoit remarquer d'autant plus que l'on s'éloignoit des pays de civilisation romaine. Ceci peut expliquer pourquoi les petites monnoies d'argent des Leuks, décrites par M. de Saulcy, qui nous paroissent taillées d'après le système romain, et contemporaines des nôtres, ne pèsent que 34 grains et sont d'un style aussi barbare. Nous allons voir à quelles contrées de la Gaule nous pourrons attribuer les médailles du trésor de la Rousselière.

2. Tête imberbe, casquée, tournée à droite.

℞. Cheval en course, allant à droite; au-dessus, un cercle et un point au centre, l'un des symboles les plus communs sur les pièces gauloises et qui se trouve également sur beaucoup de médailles grecques. F. b. — Poids : 35 grains.

3. Tête imberbe, laurée, tournée à gauche.

℞. Cavalier en course, allant à droite; au-dessous, un quadrupède mal déterminé. F. très b. — Poids : 35 grains.

Tête imberbe, à gauche.

℞. Cheval libre, à gauche; au-dessus et au-dessous, l'emblème du cercle. F. très b. — Poids : 36 gr.

Nous n'avons vu jusqu'ici que des médailles muettes; les symboles qui les distinguent ne pourroient nous conduire à déterminer l'endroit où elles ont été fabriquées, que si nous

retrouvions les mêmes symboles sur des pièces semblables de types, et portant un nom de lieu. Les noms de lieu, les sigles et monogrammes qui ont dû les précéder, nous paroissant des indices d'une époque plus moderne, nous avons dû placer ces quatre premières médailles en tête de toutes les autres.

5. Tête casquée à gauche, le col est orné d'un collier de perles; grenetis.

℞. Même type et même symbole qu'au n° précédent; de plus, la lettre T dans le champ. F. b. — Poids : 35 gr.

Cette médaille n'offre aucun rapport avec celles attribuées par M. de Saulcy à la ville de Toul. S'il étoit bien certain, comme a voulu le démontrer M. Barailon (Recherches sur plusieurs monuments celtiques, pp. 299 à 392), que les ruines dont est couverte la montagne de Toul, département de la Corrèze, sont celles d'un ancien chef-lieu de cité gauloise, différentes analogies qui vont se développer dans la suite de notre mémoire, nous porteroient à reconnoître, dans le sigle T, l'initiale du nom de ce chef-lieu.

6. Tête imberbe, à gauche, couverte d'une coiffure bizarre, le col orné d'un collier à perles pendantes; grenetis.

℞. Cheval en course à gauche; au-dessus, un symbole que l'on peut prendre indifféremment pour un glaive à large tranchant, une feuille de lierre ou de plante de marais; au-dessous, une étoile à cinq pointes. Grenetis. — 6 variétés, une fourrée. — F. b. — Poids : 35 à 36 grains.

Le symbole de l'étoile à cinq pointes, commun sur les médailles gauloises, comme sur les médailles grecques, a été continué sur certaines monnoies du moyen-âge, notamment sur celles de Déols en Berry. Seroit-ce un indice suffisant pour attribuer, en attendant mieux, notre médaille au pays des Bituriges, voisin du lieu de la trouvaille?

7. Même tête.

℞. Même type. Au-dessus du cheval, un porc tourné à gauche, au-dessous, un X, semblable à celui qui indique la valeur du denier consulaire, et dont il est peut-être une imitation mal raisonnée; grenetis. — 2 variétés. — F. b. — Poids : 35 gr. 1/2.

La représentation du porc ou verrat, employée, soit comme symbole, soit comme type, se rencontre sur un assez grand nombre de médailles gauloises; c'est le type de la monnoie autonome de la ville de Bourges. Cette pièce pourroit, comme la précédente, être attribuée au Berry.

Nous remarquerons, au sujet du symbole figuré sur cette pièce, que les numismatistes n'ont pas encore osé appeler par son nom un emblème commun à beaucoup de cités gauloises, et qu'ils en ont fait un *sanglier*. Le savant Eckhel, avec sa justesse ordinaire d'observation, a pourtant dit en parlant des types habituels des monnoies gauloises : *Apri vel* PORCI. Il est évident que les Gaulois durent chercher à représenter un porc sur leurs monnoies, usage qui peut rappeler celui de figurer du bétail (*pecus*) sur les monnoies primitives. Le porc étoit l'objet d'un commerce énorme pour les Gaulois qui fournissoient de sa graisse et de sa chair salées toute l'Italie et même la Grèce. Ils l'élevoient par bandes nombreuses dans les immenses forêts qui couvroient alors le pays, et il y acquéroit une taille et une force extraordinaires. (V. Strabon, Athenée, Varron, Pline, etc.) L'importance attachée à l'éducation des porcs continua pendant tout le moyen-âge; on n'a qu'à se rappeler le titre II de la loi salique et les chartes de concession des rois et des barons pendant la période féodale.

℞. Même tête, moins barbare.

8. Même type, moins barbare; au-dessus du cheval, la lettre A; au-dessous, le symbole du sercle. F. o. — Poids : 36 gr.

Nos conjectures sur les deux médailles précédentes nous conduiront à voir dans le sigle A, l'initiale du chef-lieu de la cité des Bituriges, *Avaricum*.

9. Même tête, plus barbare.

℞. Même type. Au-dessus du cheval, un monogramme; au-dessous, une légende fruste, terminée par les lettres VR. F. b. — Poids : 36 grains.

Nous sommes amené, par nos conclusions sur les pièces précédentes, à voir dans les dernières lettres de la légende fruste la fin du mot BITVR (pour *Bituriges*).

10. Même tête.

℞. Même type. Sur le cheval, un rameau garni de baies; au-dessous, le symbole du cercle. F. b. — Poids : 35 gr. 1/2.

La médaille suivante doit donner l'explication de celle-ci.

11. Variété de la même tête, moins barbare.

℞. CAM. Même type; même symbole sur le cheval; celui de dessous remplacé par la légende. — 2 variétés. — F. b. — Poids : 35 gr.

Walker, dans la *Britannia* de Camden, a le premier édité cette pièce et l'a attribuée à *Camulodunum Tribonantum*, (aujourd'hui Maldon ou un village de l'Essex); mais il est reconnu maintenant que la plupart des médailles gauloises attribuées à la Grande-Bretagne, ont été frappées sur le continent; c'est tout au plus si les pièces au nom du roi *Cunobelinus* ont échappé à la proscription générale, et encore ces pièces sont-elles de l'époque romaine. Au surplus, l'histoire monétaire du peuple gaulois devant comprendre la numismatique bretonne, nous pourrons discuter un jour la valeur de ses monuments. Walker regarde la tête de cette médaille, non comme une tête de chef, mais comme un emblème de cité, et cette opinion est la nôtre; mais il a été trompé, sans doute, par le mauvais état de conservation de la pièce qu'il

avoit sous les yeux, lorsqu'il a pris le rameau pour une double croix, et reporté la médaille à l'époque où Camulodunum avoit embrassé le christianisme. (*Camd. Britannia*, édit. de 1772, p. 61, fig. 24.)

Combe a donné un très bon dessin de cette médaille dans son *Museum Britannicum*, pl. 1, n° 6, et M. Mionnet la cote R.[4], tome I de son Supplément, p. 153, n° 19.

J'avois d'abord pensé à attribuer cette médaille à Cambray, *Camaracum;* mais si l'on veut tenir compte du lieu de la découverte et des indices divers qui nous ont fait donner au Berry la plupart des médailles déjà décrites, il faudra chercher une cité plus rapprochée du centre de la France, et je proposerai les *Cambiovicenses* qui occupent une place remarquable sur la table de Peutinger. D'Anville n'avoit pu rien trouver pour justifier la conjecture d'Hadrien de Valois qui plaçoit le chef-lieu de cette cité à Chambon (*Cambiovicus*), dans le Combraille, sur les frontières du Limousin et de l'Auvergne. M. Barailon, dans ses savantes Recherches, nous semble avoir décidé la question par l'examen des monuments qu'il a découverts à Chambon et aux environs. (V. pp. 1 à 115.)

Cette médaille explique celle qui la précède et qui a dû être frappée par le même peuple, à une époque peu antérieure à celle où il adopta une légende pour ses monnoies, sans renoncer pour cela au symbole du rameau garni de baies, qui étoit probablement l'emblème distinctif de la cité. On remarquera la légère variation apportée, sans doute par la mode, dans la coiffure de la tête qui forme le type du Droit de la médaille.

12. Tête nue et imberbe à gauche, la chevelure retenue par des rubans ornés de perles.

℞. oYI.KY. Même type. — 5 variétés. — F. très b. — Poids : 34 à 35 gr.

Pellerin a édité cette pièce, tom. III, p. 181. Il pense que les Gaulois, à l'imitation des Grecs, mettoient un O devant la lettre V pour lui donner la valeur de l'U consonne; et que, sans doute, pour indiquer l'usage de cet O ils lui donnoient une forme plus petite. Pellerin en conclut qu'il faut lire VIKY, et que notre médaille doit être attribuée à l'une des nombreuses localités des Gaules qui portoient le nom de *Vicus;* il propose *Vicus Julius* du pays des Nemètes, dans la Gaule belgique. Mais le mot *vicus*, appartenant en propre à la langue latine, ne peut se trouver, avec l'acception donnée par Pellerin, sur aucune médaille antérieure à la conquête. Je pense qu'il faut chercher une interprétation plus satisfaisante, tout en avouant que je ne puis la fournir.

M. Mionnet cote cette pièce R¹., tome Ier, p. 92, n° 94.

13. TOGIRIX. Tête imberbe, à gauche, couverte d'une coiffure singulière.

℞. TOGIRIX. Même type. Au-dessous du cheval, une branche ployée en forme de ∽ et garnie de baies à l'une de ses extrémités. — 12 variétés. — F. très b. — Poids : 35 à 36 gr. Une seule pièce pèse 37 grains.

Cette médaille a été décrite : par Bouteroue, p. 62; Pellerin, t. I, pl. VI, n° 44.; Pembrock, part. II, tab. 93; et Combe, t. I, n° 16. Pembrock lit à tort, *Tocirix* au lieu de *Togirix*. M. Mionnet en donne beaucoup de variétés, mais qui doivent provenir, pour la plupart, des différents états de conservation des pièces qui lui ont passé sous les yeux, et surtout de la manière dont elles sont frappées, comme on l'observe sur les 12 variétés trouvées dans l'enfouissement de la Rousselière. Le coin s'ajustant rarement bien sur le flaon des monnoies gauloises, les unes nous offrent tantôt le type sans légende, tantôt la légende avec la moitié du type, et toujours l'un ou l'autre plus ou moins tronqué.

Nous sommes arrivés ici à une médaille d'un ordre tout-à-fait différent de celles que nous avons examinées jusqu'à présent ; un nom de chef vient remplacer les emblèmes ou les légendes appartenant à la cité. Quelques considérations historiques me semblent nécessaires pour expliquer deux genres distincts de monnoies frappées par nos aïeux.

Deux races d'hommes, appartenant à la même famille, occupoient, comme on le sait, la plus grande partie des Gaules : les Galls et les Kymris. Deux institutions différentes régissoient ces deux peuples : la tribu et la cité. Les Chefs de clan commandoient héréditairement l'une, les Druides exerçoient un pouvoir électif sur l'autre. De là sans doute les deux différences que nous remarquons dans la monnoie gauloise, quand elle commence à s'affranchir de l'imitation grecque et à recevoir une forme qui lui est propre, abstraction faite des conditions de poids et de module que devoient lui faire adopter les relations commerciales des Gaulois, et qui devoient être mises en rapport avec la monnoie du peuple qui leur servoit de courtier ; les Grecs de Marseille d'abord, puis les Romains de la Province.

Les Druides, en raison de leurs dogmes religieux qui défendoient de perpétuer par l'écriture les souvenirs historiques, ne durent laisser frapper d'abord que des pièces muettes ; d'un côté, une tête allégorique représentant la cité, de l'autre l'emblème adopté par la Gaule, le cheval libre, et des symboles particuliers, soit religieux, soit politiques, et qui parfois même pouvoient n'être que des signes monétaires. Il n'est pas étonnant de trouver un autre caractère à la monnoie frappée par les chefs de clan, ceux auxquels les anciens donnoient le titre de roi, trompés par la nature du pouvoir qu'ils exerçoient, et aussi sans doute par l'analogie existant entre le mot *rex* et la syllabe *rix*, qui terminoit souvent leur nom, et n'avoit d'autre signification que celle

de *chef*. Les souverains héréditaires devoient, en raison de la rivalité qui régnoit entre l'aristocratie sacerdotale et l'aristocratie militaire, placer leur effigie propre sur les monnoies des pays qu'ils gouvernoient, et donner leur nom pour légende, tout en conservant d'un côté l'emblème ordinaire de la nation gauloise et les symboles particuliers à la contrée.

Les monnoies à noms de chefs doivent donc appartenir aux pays habités par les Galls, tandis que celles à emblèmes ou noms de cités doivent êtres attribuées aux populations Kymriques. La syllabe *rix*, qui termine un grand nombre de noms de chefs, indique à elle seule une origine gallique, car les Kymris exprimoient le titre de *chef* par le mot *brenn*.

Rien ne peut nous indiquer la contrée où a été frappée la pièce n° 13; mais sa barbarie nous permet de la classer parmi les monnoies des provinces orientales, occupées en grande partie par la race gallique. Cette médaille est une de celles que l'on rencontre le plus fréquemment dans les départements de l'est et du centre de la France; c'étoit l'espèce la plus nombreuse dans le trésor de la Rousselière.

14. Tête imberbe, à gauche, chevelure bouclée. Grenetis.

℞. ..... OIOTV ... (*Sequanoiotuos*, d'après une médaille de Pellerin, mieux conservée). Porc marchant à gauche. F. b. — Poids : 35 gr. 172.

Camden, p. 59, n° 14, donne une médaille semblable, mais sur laquelle on n'aperçoit probablement qu'une partie de la légende qu'il a lue ainsi : VANO. C. Les conjectures que lui et Walker font sur cette pièce annoncent l'enfance des études numismatiques, et cette partie du bel ouvrage de Camden, a été l'objet de beaucoup d'améliorations dans les éditions postérieures. (Voir l'éd. de Londres, 1806.) Bouteroue a lu sur celle qu'il a décrite, page 57, SEQVANO, et l'a attribuée le premier aux Sequanois.

Eckhel (*Doctrina numorum*, tom. I, p. 74), et M. Mionnet, tom. I, p. 82, n° 222, ont décrit une médaille de bronze avec les mêmes types et la même légende. Pellerin, tom. III, p. 186, a édité une médaille d'argent qui nous a servi à déterminer la nôtre, frappée de manière à ce que la légende se soit trouvée presqu'entièrement en dehors du flaon. La médaille n° 131, p. 95 du t. Ier de Mionnet, avec la légende tronquée TVO, celle n° 84, p. 160 du sup., avec la légende SOOCVANOS, et celle n° 85, avec les mêmes types sans légendes, doivent être encore rapportées au Sequanois. Toutes ces pièces sont rares.

Nous remarquerons, avec les auteurs qui nous ont précédé, que c'étoit du pays des Sequanois que venoient à Rome les salaisons de *porc* (et non de *sanglier*) les plus estimées de toutes celles de la Gaule. Ὅθεν αἱ κάλλισται ταριχεῖαι τῶν ΙΕΙΩΝ κρεῶν ἐις τὴν Ρώμην κάτακομιζονται. (Strabon, liv. IV, ch. 3.) Ce fait justifie la présence du porc ou verrat sur les médailles des Sequanois, et vient en même temps à l'appui des observations présentées plus haut au sujet de la médaille n° 7.

Cette pièce autonome doit probablement dater d'une époque très rapprochée de l'invasion de César. Frappée dans le système, que j'appellerai druidique, elle offre cependant le nom de la cité en entier, dernière concession qu'avoient dû faire les prêtres gaulois, par suite de l'extension des relations commerciales et de la lutte continuelle qui existoit entre les deux organisations politiques divisant les différentes peuplades de la Gaule. D'un autre côté, les Sequanois, d'origine gallique, avoient dû ployer les derniers sous le régime de la cité, qui n'avoit pas jeté d'ailleurs de fortes racines chez eux, comme le témoigne l'état où ils se trouvoient quand César arriva dans le pays.

On peut remarquer encore sur notre médaille, que le symbole particulier du pays est devenu le type de la monnoie et a usurpé la place de l'emblème habituel de la Gaule. Ce fait nous paroît annoncer, le plus souvent, une époque rapprochée de la conquête.

15. Q. DOCI. Tête de Pallas casquée, à gauche; grenetis. (Les auteurs qui ont décrit cette médaille ont pris, avec raison, les trois pointes qui ornent le front de la figure, pour une imitation grossière de la visière de la tête casquée formant le type le plus habituel des médailles consulaires.)

℞. Q. DOCI. SANT. Cheval en course, à gauche; grenetis. — 2 variétés. — F. b. — Poids : 34 à 35 gr. 172.

Cette médaille, qui est commune, a été décrite par Bouteroue, p. 59; Pellerin, tom. I, pl. VI, n° 29; Pembrock, part. II, tab. 93, sans la légende Q. DOCI au Revers; et Eckhel, tom. I, p. 66. Combe (*Museum hunterianum*) en a donné une variété, p. 260, et M. Mionnet en cite plusieurs autres, tom. I, pp. 88 et 89, n°s 47 à 51; suppl., tom. I, p. 155, n° 39, p. 158, n° 63, et p. 160, n° 83. Je lui soumettrai le désir de voir toutes ces pièces réunies aux autonomes des *Santones*, auxquels elles semblent appartenir, la plupart des différences observées ne devant venir que des divers degrés de conservation des pièces, ou des défauts de monnoyage.

Ces médailles sont remarquables en ce qu'elles témoignent d'une époque de civilisation, où les deux institutions dont nous parlions tout à l'heure semblent avoir frappé, de concert, la monnoie du pays. D'un côté est la tête allégorique de la cité, ou même si l'on veut celle du chef de la tribu, puis le nom de ce chef; de l'autre est l'emblème de la Gaule, puis, à la fois, le nom du chef et celui de la cité. Cette fusion de pouvoirs, forcée peut-être, annonce, sinon l'effet de la domination romaine, au moins l'influence bien

marquée du système monétaire des Romains. Le nom du chef, qui pourroit se lire *Q. Docius*, devroit même faire reconnoître, dans le chef des Santons, un magistrat romain, et reporter l'époque de l'enfouissement de la Rousselière, aux premières années de la conquête totale des Gaules.

16. Tête de femme diadèmée, à gauche. Grenetis.

℞. VIIΓoTALo. Soldat casqué, debout, tenant de la droite une lance à laquelle est suspendu le symbole du verrat; la gauche est appuyée sur un bouclier oblong posé à terre. — 4 variétés. — F.* — Poids : de 35 à 36 gr.; une seule en pèse 37.

Bouteroue a lu sur une pièce analogue, VHΓOTAI, Pellerin, LVIIPOT, et M. Mionnet, VIIΓOTAI et VIIΓOTAL. Mais, comme je le remarquois tout à l'heure, ces différentes leçons ne doivent provenir que des défauts de monnoyage ou de conservation des pièces. Bouteroue n'avoit pas vu le porc qui accompagne la lance et lui donne le caractère d'une enseigne militaire gauloise: il ne se rencontre en effet que rarement sur ces médailles, toujours frappées d'une manière irrégulière, en sorte qu'une partie du type se trouve en dehors du flaon.

L'influence romaine est bien évidente dans la composition de cette pièce. D'un côté, comme dans la médaille précédente, se trouve la figure allégorique de la cité, et de l'autre le nom du chef; le type du cheval est abandonné et remplacé par un soldat tenant une enseigne, sujet tout-à-fait romain pour la pensée, mais approprié ici à la Gaule par le costume du guerrier et ses attributs.

Cette médaille nous fait voir encore la révolution du système monétaire se complétant, et la numismatique gauloise devenant tout-à-fait romaine par le style, comme elle l'étoit déjà par la fabrication. La numismatique de nos aïeux, après avoir été en dégénérant depuis les temps d'imitation grec-

que jusqu'à la conquête de la Gaule, éprouve à cette époque une amélioration remarquable de style, soit à cause des nouveaux modèles qu'elle avoit habituellement sous les yeux, soit par l'emploi d'ouvriers venus de l'Italie. Il est probable en outre que les médailles de VIIIΓOΓALO ont dû être frappées dans le midi des possessions gauloises.

17. DVRNACO. Tête de Pallas casquée, tournée à droite.

℞. AVSCRO. Cavalier en course, armé de la haste, allant à droite; grenetis. — F. o. — poids : 36 gr.

Cette médaille qui ne faisoit pas partie, comme je l'ai déjà dit, du trésor de la Rousselière, a été souvent décrite et attribuée à la ville de Tournay, *Turnacum* de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin, *Tornacum*, du moyen-âge. Quoique cette attribution soit un objet de doute pour quelques numismatistes, il nous semble que Bouteroue l'a levé depuis long-temps, en faisant observer que les lettres D et T avoient la même valeur étymologique, et que la ville de Tournay portoit dans la langue du pays le nom de *Dornick*. Bouteroue, Pellerin, Pembrock, Eckel, Combe et Mionnet ont donné plusieurs variétés de ces pièces.

La médaille de Tournay nous offre un spécimen de la monnoie gauloise autonome arrivée au plus haut degré d'imitation romaine, du moins quant au système monétaire, car la fabrication en est mauvaise et annonce bien un atelier du nord de la Gaule. Il ne peut être douteux qu'elle appartienne à l'époque de la domination romaine; c'est un véritable quinaire consulaire, avec le type de Pallas que nous venons de voir sur les pièces presque contemporaines des familles Fabia et Porcia; *Durnaco* est à la place de *Roma*, *Auscro* à celle du nom consulaire, l'emblème du pays tient lieu du bige, et il est même permis de croire que ce n'étoit plus le chef de la cité, soit guerrier, soit magis-

trat, dont le nom figuroit sur les monnoies, mais un simple officier monétaire comme le *Triumvir* préposé au monnoyage chez les Romains.

Il est encore à remarquer que la tête de notre médaille est tournée à droite, comme le sont généralement les têtes des médailles romaines, circonstance qui se présentoit de même dans la numismatique grecque, et qui est reproduite sur les médailles gauloises de la première époque. A la deuxième, où un système particulier au pays se constitue, les têtes affectent, au contraire, d'être tournées vers la gauche. Ce sont ces considérations qui m'ont engagé à placer la pièce n° 2 en tête des médailles muettes de la Rousselière.

Je demande, comme pour les monnoies des Santons, que les variétés de la médaille de Tournay, désignées dans le grand ouvrage de M. Mionnet, tom. I, p. 89, sous les n°s 52 à 57, soient réunies aux autonomes de *Tornacum*.

On nous reprochera peut-être de voir trop de choses dans les différents types de nos médailles gauloises; mais qu'il nous soit encore permis d'émettre une idée qu'il nous est impossible d'éloigner de nous, lorsque nous comparons le vieux symbole gaulois à celui de la pièce de Tournay, le cheval libre au cheval monté : n'y a-t-il pas là un rapprochement remarquable, qu'il soit dû au hasard, ou à la volonté des hommes, et ne présente-il pas sur-le-champ à la pensée, la Gaule libre et la Gaule asservie?

Le tirage de notre planche étoit terminé quand de nouveaux travaux, exécutés à la Rousselière par M. de Vibraye, nous ont procuré un autre pièce gauloise dont voici la description :

.... OCOV (*Durnocov.*) Tête de Vénus diadèmée, tournée *à gauche ;* grenetis.

℞. DVBNOREX. Guerrier debout et casqué, revêtu du *Sagum* et des brayes, une longue épée au côté, tenant de la

droite une enseigne et un porc, et de la gauche une tête humaine. F. o. — Poids : 35 gr. $\frac{1}{2}$.

Cette médaille, qu'il faut attribuer aussi à la ville de Tournay, est assez commune, et il est probable que c'est la même qu'a décrite M. Mionnet, tome I de son grand ouvrage, p. 89, n°s 56 et 57. Elle est précieuse comme spécimen des monnoies les plus voisines de l'époque de la domination romaine. Le poids, le module, le type latin du côté du Droit, sont adoptés; mais le Revers est tout gaulois, et le nom du chef est terminé par la syllabe *rex*, rapprochement curieux à faire avec les autres médailles de Tournay offrant le Revers du cavalier en course et les légendes AVSCRO ou DOMNVS.

Nous reviendrons sur cette pièce quand nous donnerons des dessins et des descriptions des autres médailles gauloises de notre cabinet, qui n'auront pu figurer dans nos Mémoires sur les enfouissements numismatiques de la Sologne.

Nous avons développé aujourd'hui, en y ajoutant de nouveaux faits, les doctrines émises dans le mémoire précédent (pp. 81 et suiv. de la Revue.) La trouvaille faite à la Rousselière nous a permis de prendre la numismatique gauloise où le trésor du Chastelier l'avait laissée, et nous avons pu suivre pas à pas les transformations diverses qu'elle a subies depuis cette époque, sous l'empire de deux institutions d'origine gauloise, et sous l'influence de la civilisation romaine, jusqu'à celle où le cachet complètement romain est appliqué à la numismatique locale par l'occupation entière du pays. Les derniers produits du monnoyage de coin purement gaulois nous seront connus quand j'aurai décrit les médailles celtiques en bronze, recueillies à Soings et à Gièvres.

L. DE LA SAUSSAYE.

VINGT-TROIS PIÈCES DES MONÉTAIRES MÉROVINGIENS,

ET UNE DU ROI WISIGOTH SWINTILLA.

Prenant pour devise de mes ouvrages sur la numismatique les paroles de Cicéron : *Et refellere sine pertinaciâ et refelli sine iracundiâ parati sumus*, je pensois bien qu'en relevant les méprises des autres, il me seroit impossible d'éviter moi-même les fautes, ou les conjectures mal combinées. La preuve en est dans ma *Numismatique du moyen-âge*, dont l'impression a été trop prolongée, et qui laisse apercevoir un nombre assez considérable d'inexactitudes et d'erreurs qu'il auroit fallu éviter ou rectifier. Depuis que mon ouvrage se trouve dans les mains des amateurs et des savants versés dans la science numismatique, différentes objections ont été faites et on a donné des explications plus heureuses. J'en citerai quelques exemples.

Je croyois trouver *Wultaconno* dans Chefboutonne; M. de La Fontenelle retrouve très justement cette localité dans *Voutegon* en Poitou, près de Bressuire, département des Deux-Sèvres.

Les auteurs de la Numismatique de Douay (p. 122) proposent une conjecture très ingénieuse sur la pièce d'*Ambrovic* donnée par Bouteroue, p. 341, n° 21, et par Le Blanc, *monétaires inconnus*, n° 2. Ils présument que cette monnoie offroit le nom de Lambres, *Lambrovic*. Cette conjecture, toute hasardée qu'elle est, me plaît beaucoup plus que mon hypothèse sur le château d'Embrau.

M. Lecointre-Dupont propose de lire sur la pièce de Rouen le nom du monétaire *Berthecramno* (Berthram) au lieu de

Vemechramno. Il croit, avec beaucoup de raison, que *Locosancto* est *le Lieu-Saint* près de Valognes, département de la Manche, où l'on trouve souvent des monnoies mérovingiennes.

M. Cartier, p. 48 de la Revue de la numismatique françoise, objecte que la monnoie de *Magnulfit* ne peut offrir le nom du monétaire Magnulf, mais plutôt un lieu (Magnul) comme le prouverait le mot FIT qui ne se joint qu'aux noms de lieux. Je puis citer, à cette occasion, une monnoie de Troyes publiée par Mader (pl. III, 31), où l'on lit d'un côté simplement TRECAS et de l'autre MVMOLINVS FICI. Par conséquent il n'est pas sans exemple de voir le mot FIT joint au nom du monétaire. Je ne veux pas, cependant, me défendre contre l'objection de M. Cartier, car on n'explique pas les monnoies obscures par les exceptions, et j'avoue que la légende de l'autre côté peut être lue de diverses manières; non-seulement *Paulin ad nolas*, mais *Paulinad nutrs* pour *munetarius*. Elle donne aussi le nom du lieu *silva pertunda* (*pertusa*).

M. Cartier qualifie d'incertaines plusieurs de mes explications, entr'autres celle de *Choe*. J'en conviens, ayant entre les mains des pièces d'un coin plus parfait. Je puis dire pour le moment que le monétaire *Candelioni* indiqué par Bouteroue, p. 370, pl. VII, n° 15, et par Le Blanc (incertains, n° 11) est plutôt *Sandolioni*.

M. Cartier rejette mon explication de *Beterra* ou plutôt *Beverra* (1) par Bièvre; et M. Lecointre-Dupont celle de *Limmusim* par Poitiers; l'un y voit Beziers, l'autre Limoux. Mais pour soutenir leurs assertions il faudra prouver, ou que la Septimanie (Languedoc) et ses villes furent, au moins passagèrement, en la possession des rois de la première race,

(1) Je puis assurer qu'il y a sur la pièce BETERRA. E. C.

325

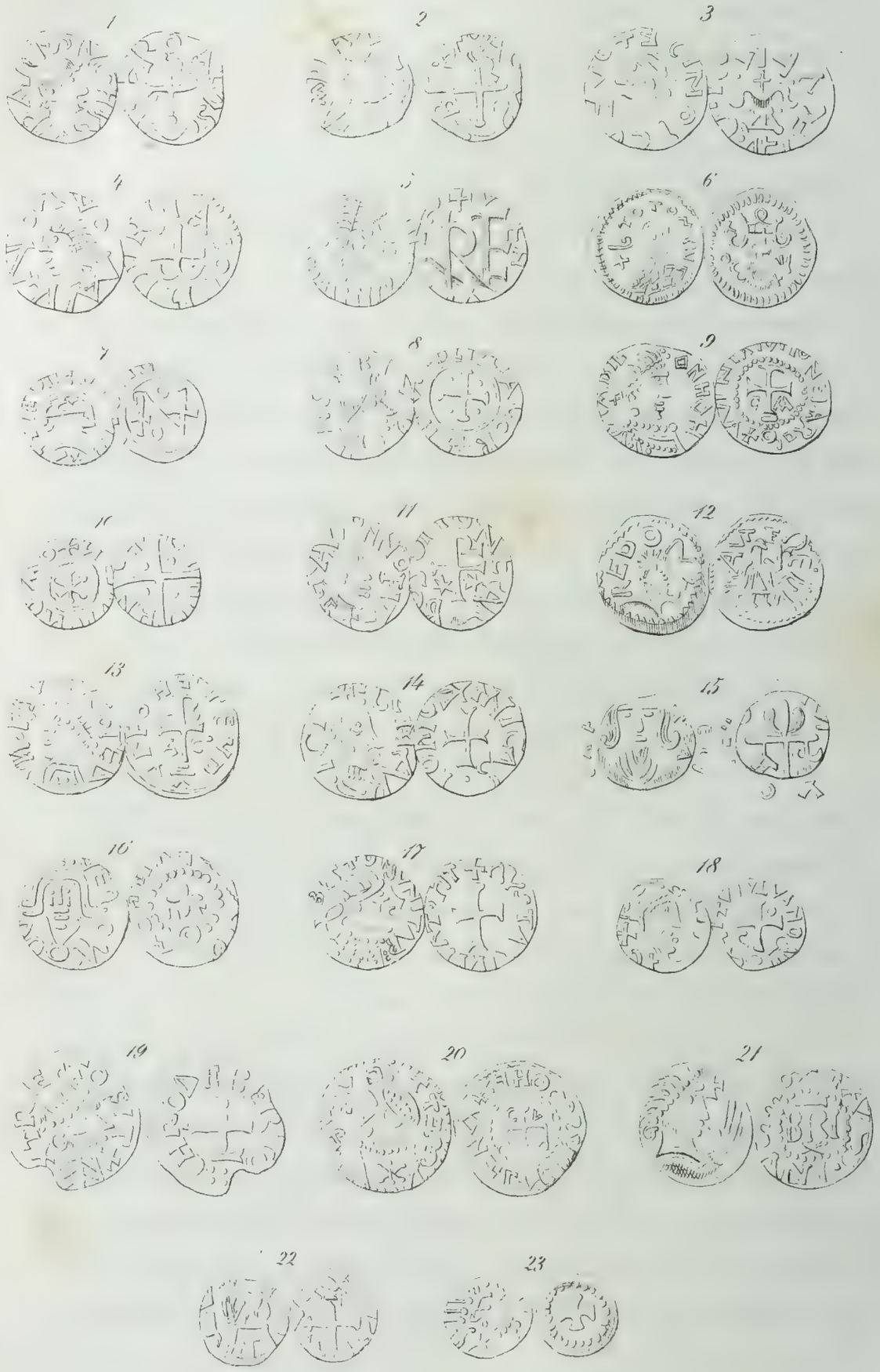
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23

ou que la monnoie mérovingienne y avoit un cours et que son type y étoit usité et reconnu. Selon toute apparence, en 497, Clovis fut effectivement possesseur momentané de ce pays; mais alors la monnoie des monétaires n'existoit pas.

M. Cartier termine ses observations sur la monnoie mérovingienne, en disant que, malgré les communications qui m'ont été faites d'une assez grande quantité de pièces inédites, on pourra encore doubler le nombre des *monétaires ;* il a raison. Depuis la publication de mon ouvrage, j'ai déjà plus de douze noms de lieux différents, qui ne sont indiqués dans aucune publication, et je ne sais combien de monétaires. Je me réserve d'en donner une notice plus ample dans un autre article, si personne ne me devance. J'ai choisi pour les donner aujourd'hui, vingt-trois pièces des *monétaires;* elles offrent plusieurs nouveaux noms, quelques types peu connus et des variétés de lieux que j'ai, pour la plupart, nommés dans ma *Numismatique du moyen-âge.* Cet article, servira donc à éclaircir ou à rectifier différentes particularités monétaires de mon ouvrage; je suivrai les numéros de ma planche.

N° 1. Pièce assez connue, offrant autour de la tête PARISIVS FITIR et autour de la croix BEROALDS; elle est à M. Ducas, de Lille. Une semblable pièce de *Paris*, du monétaire *Beroald*, se trouve figurée dans ma Numismatique, pl. IV, 47, je l'ai attribuée à Arzat; on voit clairement que c'est une grande méprise.

N° 2. Autour de la tête + AMBIANES, *Amiens;* autour de la croix chrismée, BERTOALDVS. Cette monnoie appartient à M. de Saulcy. Dans ma Numismatique, pl. III, 44, et pl. IV, 17, j'ai donné deux pièces d'Amiens; celle-ci diffère par son type, et le monétaire *Bertoald* étoit inconnu.

N° 3. Monnoie de Soissons très curieuse; elle offre d'un côté, autour de la tête et dans la direction rétrograde: +

SVESSIONIS; au Revers un calice surmonté d'une croisette, avec la légende rétrograde ELALIVS MONET. Le monétaire *Elalius* et son empreinte paroissent pour la première fois. La pièce est à M. Chalon, de Mons; elle a été frappée vers 640, comme nous le dirons au n° 5.

N° 4. Autour de la tête, MAVRINOAVO; autour de la croix ancrée, TIDIRICIACOFI. Le nom du monétaire *Maurin* offre quelques ligatures de lettres. Cette pièce est de la collection de M. Tiolier, à Paris. En donnant, dans ma Numismatique, une autre pièce de *Tidiriciac* (pl. III, 50), j'ai cru pouvoir l'attribuer à Château-Thierry.

N° 5. La tête sans légende. De l'autre côté, autour du monogramme, + VEN V.. V ∽ (*Venenius*). Cette pièce a été d'abord publiée en deux variétés par Mahudel (1), pl. XIII, n°s 11 et 12; j'en ai donné deux autres dans ma Numismatique, pl. III, 45, et en outre deux variations du monogramme. M. de Saulcy y a démêlé le nom de *Trèves*, TREVERIS. Effectivement, les quatre monogrammes de ma planche et les deux de Mahudel offrent un S; mais ce septième monogramme, que nous avons sous les yeux, présente au lieu d'un S un X. C'est une particularité qui ne dérange guère l'explication de M. de Saulcy. Cette septième pièce qui nous occupe est de la collection de M. Chalon, de Mons, et a dû être frappée comme celle de Soissons, vers l'an 640.

En 1820 on a déterré à Mons, un petit trésor, composé de diverses monnoies, savoir :

De Phocas.	602—610
D'Héraclius.	610—641
Du roi wisigoth Swintilla. .	621—631

De plusieurs *monétaires* parmi lesquels se trouvoient

(1) Dissertation historique sur les monnoies antiques d'Espagne, 1725, in-4°.

Elalius de Soissons, et *Venenius* de Trèves; ces monnoies circuloient donc entre 630 et 640. On voit qu'à cette époque le monogramme étoit en usage, et que le calice servoit encore de type monétaire.

Une pièce de Swintilla est aussi en la possession de M. Chalon; elle est importante pour la numismatique de la France, parce qu'elle a été frappée à Narbonne. On connoissoit les monnoies de Swintilla frappées en Espagne, à Barbi, à Saragosse, à Eliberi, à Cordoue, à Mentesa, à Séville, à Tarragone, mais on ne connoissoit point celles de Narbonne. Toutes les pièces frappées en Espagne offrent le nom de Swintilla écrit SVINTHILA RE ou REX; la pièce de Narbonne offre seule SINTILAR. Je suis charmé de donner ici la figure de cette belle pièce, car elle fera connoître le mérite des copies de Becker, frappées en argent, qu'on voit gravées au nombre de huit dans ma Numismatique, pl. 1, 22, 27, 33. Et nous voyons en même temps comme cette empreinte est différente de celles des *monétaires* qu'on veut placer à Beziers ou à Limoux (1).

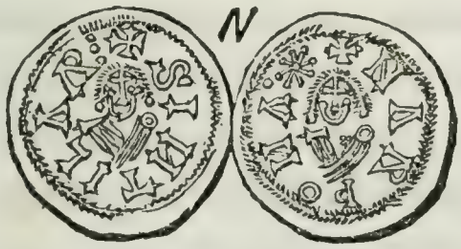

N° 6. Cette pièce est tirée de la collection de M. Gentil à Lille. C'est une variante de celle qui figure sur la pl. III, n° 27, de ma Numismatique; mais la légende de tête n'est pas

(1) Il faudroit pour éclairer la question relativement à ces deux pièces savoir, 1° si Beziers et Limoux sont restés aussi long-temps que Narbonne sous la domination des Wisigoths; 2° quand les *monétaires* ont cessé d'inscrire leurs noms sur les tiers de sol d'or; car, en attribuant le *Beterra* à Beziers, je ne préjuge rien sur le temps de la fabrication. E. C.

rétrograde comme sur cette autre, et autour de l'ostensoir, au lieu de MERTO. M. on ne voit que MOT.

Nos 7 et 8. Ces deux monnoies de *Théodeberciac* appartiennent à M. Tiolier, à Paris. Nous avons remarqué que plusieurs monnoies attribuées au roi Théodebert étoient des pièces frappées à *Théodeberciac*, dont l'emplacement n'est pas retrouvé. J'ai donné pour preuve, dans ma Numismatique (pl. III, 7 bis), une pièce du monétaire *Spectatus*. J'ai aussi indiqué (t. I, p. 68) une autre pièce de ce même *Spectatus*, conservée autrefois au Musée de Reiffenberg, offrant une espèce de monogramme; le n° 7 nous présente cette empreinte. Un bras de la lettre N, recroiseté et chrismé, semble prouver que ce n'est pas un monogramme parfait, mais plutôt une imitation, métamorphosée en type religieux. L'autre pièce de Théodeberciac porte autour de la tête le nom du monétaire LENSVRINO.

Nos 9 et 10 sont deux pièces de Châlon-sur-Saône. La première, de la collection de M. de Saulcy, offre autour de la tête, + CABILONNOFIT, et autour de la croix, accostée des initiales CA, le nom du monétaire, + VVINTRIO MONEIA-ROC. Une semblable pièce du même monétaire *Wintrio* est signalée dans le catalogue de Chesquière, n° 4453.

M. de Saulcy a cru trouver le fameux patrice Mummolus sur une monnoie châlonnoise de *Mummous*, dont on voit la figure dans ma Numismatique, pl. IV, n° 40, et dans la Revue de la numismatique françoise, p. 97. A l'occasion de la monnoie de *Wintrio*, il croit y trouver encore un nom illustre. Nous avons, dit-il, un *Wintrio dux*, général de l'armée *Austrasio-Burgundionne* sous Gonthram et Childebert II, battu près de Soissons par l'armée de Frédegonde. Je ferai remarquer qu'il y a aussi un *Wintrio* monétaire à *Isernore*, suivant Bouteroue, p. 268. La proximité d'Isernore et de Châlon-sur-Saône fait présumer que le Wintrio de Châlon est le

même que celui d'Isernore, et qu'il inspectoit plusieurs hôtels des monnoies.

Dans ma Numismatique j'ai donné, à côté de la fameuse pièce châlonnoise de *Teudeberte*, une autre au même type, dans sa véritable physionomie (pl. III, 47, 49); le nom du monétaire y est horriblement tronqué. Je donne ici, n° 10, un autre exemple de cette empreinte, où, autour de la croix traversée par le chrisme, je crois deviner le nom du monétaire + NERTVNOMO. Il me semble que la même monnoie est signalée par Bouteroue (p. 342, pl. II, n° 14), il y déchiffre + ... TVNOMONI.

N° 11. Autour de la tête, + GAVARONNO FIT. — Autour de la croix chrismée, accostée de deux astres : BOSO MONETAR. Cette pièce est de la collection de M. Gentil, à Lille. J'ai déjà donné une pièce de *Jauron* dans ma Numismatique (pl. IV, 21), mais celle-ci présente un autre type et un autre monétaire.

N° 12. Sur une pièce bien connue par l'ouvrage de Bouteroue, p. 359, pl. V, n° 8, reproduite par Le Blanc (p. 586, n° 43), ces deux auteurs lisoient le nom du monétaire *Canterellus*. Je ne puis pas trouver le premier C sur celle de la collection de M. Ducas dont je donne ici la figure; il n'y a que *Anterellus*.

N° 13. Autour de la tête, AVGVSOTEDVNOF. — Autour de la croix chrismée et accostée de A. G., le nom du monétaire + TEVDVLFO M. Cette pièce d'*Autun* est de la collection de M. de Saulcy. On en voit une semblable dans ma Numismatique, pl. IV, 38, mais d'un autre monétaire; *Teudulf* paroît ici pour la première fois.

N° 14. Autour de la tête, + SC MAVRICI. — Autour de de la croix, NICASIO MONIT. De la collection de M. Ducas. Cette monnoie est connue par la publication de Mader (pl. III, 21); il l'attribue à Saint-Maurice-en-Valais; celle

que nous publions rectifie le nom du monétaire que Mader a lu *Jurasio* au lieu de *Nicasio*.

Les n°s 15 et 16 sont deux pièces de la collection de M. Desains, de Saint-Quentin. L'ouvrage de Mader offre les deux mêmes pièces accouplées (pl. III, 9, 36). Elles ont une tête de face, particulièrement configurée comme sont les têtes des sceaux des rois mérovingiens avec leur longue chevelure. Il n'y a pas de doute qu'une d'entre elles, n° 16 de notre planche et 36 de Mader, est de Besançon; on y lit très distinctement autour de la tête, + VESONCONE.... Mais, de l'autre côté, la légende monétaire est malheureusement rognée, de manière qu'on ne voit sur la nôtre, comme sur celle de Mader, que le titre de monétaire..... OMONETA +.

L'autre pièce, n° 15, et celle de Mader, n° 9, présentent plus de difficulté. Celle de M. Desains est presque totalement dépourvue de ces lettres; sur celle de Mader, autour de la tête, on voit CAFECI. Les trois premières lettres se font remarquer sur la pièce de M. Desains, mais dans un sens rétrograde. Autour de la croix, on ne voit que IE ou TE; mais sous l'*alpha* et l'*oméga*, qui sont suspendus aux branches de la croix, on voit C A; les mêmes lettres figurent près de la tête, où elles sont accompagnées de *feci*. Ces lettres sont les initiales de Châlon-sur-Saône, qui avait pour type une tête de face, à la longue chevelure d'une autre façon, comme on le voit dans les Récréations numismatiques de Duby, pl. II, n°s 1 et 3; dans ma Numismatique, pl. III, 26, et dans Mader, pl. III, 3.

La pièce qui nous occupe est intéressante sous différents rapports. Elle offre un portrait particulier, elle semble signaler le nom du lieu même, dans la légende, par les seules initiales; la croix est ancrée à sa tête d'une manière singulière; enfin, elle présente l'*alpha* et l'*oméga* accrochés aux branches de la croix, ce qui a été renouvelé sous les Capé-

tiens. Ce fut d'abord le roi Robert qui voulut, en 1015, établir son fils Henry duc de Bourgogne, et le même Henry, son successeur, qui ont repris ces lettres, peut-être lorsqu'ils étoient soutenus en Bourgogne par l'évêque d'Auxerre Hugues, qui fut comte de Châlon-sur-Saône, et, alors, la monnoie châlonnoise, au lieu de la tête de face, prit pour type un ꝶ couché. (V. Num. du moyen-âge, t. I, p. 171.)

Les deux lettres, symbole des attributs de l'Eternel, reparurent consécutivement à Paris et à Orléans, en Champagne, à Sens et à Provins; au Mans, à Angers, à Gien, qui avoit un monogramme semblable à celui d'Angers; enfin, de la Champagne, ces lettres se communiquèrent dans le Nord. Cette marche mérite d'être étudiée.

N° 17. Autour de la tête, RETTO MVNITAR; — autour de la croix, + AVSTA CIVITATE FIT. De la collection de M. Ducas. Dans ma Numismatique, j'ai donné une pièce d'*Aoste*, pl. IV, n° 50. Celle-ci est plus certaine et d'un autre monétaire.

N° 18. Je ne puis donner aucune explication sur cette pièce, tirée de la collection de M. le docteur Rigollot, d'Amiens. On y lit le nom du monétaire STITVIVLVS MONIT. ou +ITVIVLVS MONITS; mais le nom du lieu n'offre que des extrémités de lettres, dont je ne puis obtenir aucun résultat. Je ferai seulement remarquer que les deux lettres C G sont placées dans les cantons inférieurs de la croix. Ces lettres paroissent également sur la pièce de *Beverra*, du monétaire *Taurecus*, qui est en contestation (Num. du m.-â., pl. IV, 7). Dans un autre article, j'espère prendre en considération les différentes lettres qu'on trouve accostées à la croix ou cantonnées sur la monnoie mérovingienne.

N° 19. Belle monnoie d'Utrecht, de la collection de M. Vander Meer, à Tongres. Autour de la tête, + TRIECTOFIT +; — autour de la croix, CHRODOBERTO. C'est une

empreinte connue, mais différente de celle que j'ai gravée dans ma Numismatique, pl. IV, 9; et le nom de *Chrodobert* paroît pour la première fois. Je puis encore citer un Aldebert, autre monétaire d'Utrecht (Catal. de la collection de M. de Renesse).

N° 20. Monnoie messine appartenant à M. Tiolier; ses légendes sont rétrogrades et un peu défigurées. Autour de la tête, METT⊳ EVE ⊣ATI *Mettis civetati;* — autour de la croix, + AN⊞ OALDVS MONE⊳ . Le nom d'*Ansoald* est bien connu, ⊲ semble être un signe d'abréviation, un S de forme wisigothe, ⊞ est assez étrange pour la monnoie mérovingienne. Comparez cette pièce avec celle de ma Numismatique, pl. II, n° 1.

N° 21. Belle monnoie de Brioude, dont le type est connu par les ouvrages de Bouteroue, p. 370, pl. VII, n° 10, et de Le Blanc (Monétaires, n° 17). Mais on y remarque une différence dans l'inscription du champ, où l'on ne voit que les trois initiales BRI, et dans le nom du monétaire, qui est × FAVSTINVS MO, *Faustin.* Cette pièce appartient à M. Bohl, à Coblentz.

N°s 22 et 23 sont deux petites pièces conservées dans la collection de M. Ducas, à Lille. Il est fâcheux de n'en pouvoir extraire aucun sens. Je les ai gravées pour profiter du petit vide qui restoit sur ma planche, espérant qu'avec le temps elles pourront peut-être servir à des comparaisons et confrontations utiles.

JOACHIM LELEWEL,

ancien professeur d'histoire à l'Université de Wilna.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR LA VALEUR DES MONNOIES MÉROVINGIENNES.

M. de Saulcy, dans la savante notice dont il a enrichi le dernier numéro de la Revue (1), paroît s'être proposé de déterminer la valeur *relative* des monnoies d'or et d'argent dans les premiers temps de la dynastie mérovingienne, c'est-à-dire de comparer la quantité de choses nécessaires à la vie qu'on pouvoit acheter à cette époque pour une certaine somme d'argent, avec celle que la même somme achèteroit aujourd'hui.

Il a pris pour base de cette détermination la valeur des bestiaux; seule denrée dont il ait pu constater le prix par des documents authentiques, et ses calculs l'ont conduit à cette conclusion que la valeur de l'argent étoit alors trente-deux fois plus forte qu'aujourd'hui, ou en d'autres termes, que le prix des choses nécessaires à la vie étoit avec leur prix actuel dans le rapport de 1 à 32,60.

Un pareil résultat est tellement invraisemblable qu'on ne peut s'empêcher, dès le premier abord, de suspecter l'exactitude des données admises par M. de Saulcy.

En effet, pour que l'argent ait acquis une valeur aussi exorbitante sous les premiers Mérovingiens, il eût fallu que les métaux précieux eussent été extrêmement rares dans la Gaule à cette époque, et tous les documents contemporains tendent à prouver le contraire.

Il est vrai que les provinces gauloises avoient été en partie ravagées dans les quatrième et cinquième siècles par les hor-

(1) Voir le dernier numéro, page 242.

des de barbares qui les avoient traversées en divers sens. Mais les peuples les plus puissants, parmi ceux qui concoururent à la destruction de l'empire romain, avoient fini par se fixer dans la Gaule; les Bourguignons et les Wisigoths y étoient établis depuis plus de cent ans, lors de l'avénement de Clovis; et, bien loin d'enlever aux provinces gauloises le numéraire, qui sous les empereurs y fut toujours abondant, ils y avoient rapporté une immense quantité de métaux précieux, provenant du pillage des contrées méridionales de l'empire et de l'opulente Italie, où tous les trésors du monde avoient été versés pendant cinq siècles. Grégoire de Tours, et les autres historiens du temps, racontent dans mille circonstances des faits qui donnent une haute idée des richesses accumulées dans les mains des conquérants barbares. Je ne rappellerai point le char d'argent de Brunehaut, la table d'or massif du roi des Wisigoths, le fameux trésor de Clotaire, les chefs-d'œuvre d'orfévrerie de saint Éloy; ces faits sont connus de tout le monde, et il seroit facile d'en citer beaucoup d'autres, si une vérité historique, aussi bien établie, pouvoit être sérieusement contestée.

Il y eut long-temps après une époque où l'or et l'argent furent vraiment rares en France; ce fut celle qui suivit les croisades, jusqu'à la découverte de l'Amérique et à l'exploitation de ses mines, c'est-à-dire depuis la fin du XIIIe siècle jusque vers le milieu du XVIe.

Pendant trois cents ans, du Xe au XIIIe siècle, une immense quantité de numéraire avoit été transportée en Orient. Les seigneurs croisés engageoient leurs terres et leurs châteaux; les pauvres pélerins vendoient jusqu'à leur chetif mobilier, et toutes ces valeurs, converties en espèces d'or et d'argent étoient emportées en Palestine pour n'en plus sortir. Heureux le chevalier s'il revenoit avec son armure et le pélerin avec son bâton! Le vingtième, le dixième même

des énormes revenus de l'église étoit recueilli d'un bout de l'Europe à l'autre par les soins des papes, et la majeure partie de ces sommes passoit dans la terre sainte avec le produit des grands biens que possédoient les ordres militaires, de l'Hôpital et du Temple, avec les contributions sans fin que les rois levoient sur leurs sujets et que les moines obtenoient de la charité publique.

Remarquons bien, en outre, que tous ces transports de fonds ne se faisoient pas comme aujourd'hui par des revirements de papiers ou de marchandises; c'étoient des espèces d'or et d'argent que les flottes de Venise et de Gênes portoient sans cesse en Orient, non-seulement pour soutenir la guerre sainte, mais pour acheter tous les objets de luxe, auxquels l'Occident barbare commençoit à s'accoutumer, et qu'il étoit forcé de payer en numéraire à la riche Asie, parce que, dépourvu d'industrie, il n'avoit rien à lui vendre. Les chroniqueurs des croisades parlent souvent de vaisseaux chargés d'or et d'argent qui périssoient en pleine mer ou sur les côtes de Syrie, et les comptes authentiques du règne de saint Louis prouvent que les millions dépensés par ce prince dans sa malheureuse expédition d'Égypte furent emportés de France en bonne monnoie d'or et d'argent.

Toutes ces causes avoient tellement dépouillé l'Europe de métaux précieux, que dans le cours du XIVe siècle tous les souverains furent réduits à baisser le titre de leurs monnoies. Cette altération de numéraire, contre laquelle nos écrivains modernes ont déclamé sans réflexion, fut générale parce qu'elle étoit commandée par la plus impérieuse nécessité (1).

(1) Il faut en excepter les états commerçants de l'Italie, qui s'étant enrichis au lieu de s'appauvrir par les croisades et le commerce d'Orient dont ils étoient les facteurs et les voituriers, purent seuls conserver le haut titre de leurs monnoies; de là vient que les ducats de Gênes et les sequins de Venise furent long-temps admis de préférence à toute autre monnoie dans le commerce des nations.

Eh bien! à cette époque même de misère et de dénuement, lorsqu'on n'émettoit plus guère que des monnoies de billon, jamais la valeur *relative* de l'argent, mesurée par le prix du bled, ne dépassa, dans son rapport avec la valeur actuelle du numéraire, la proportion de 1 à 4 ou à 5; c'est-à-dire qu'une même quantité d'argent auroit à peine acheté quatre ou cinq fois plus de choses nécessaires à la vie qu'aujourd'hui; le célèbre économiste Say affirme que la valeur de l'argent a baissé seulement dans la proportion de 4 à 1 depuis la découverte de l'Amérique (1).

Et l'on voudroit qu'à l'époque qui suivit la chute de l'empire romain, alors que tous les trésors de cet empire avoient été pillés et dispersés, que la plupart des métaux précieux, employés à la confection des objets d'art et de luxe, avoient été fondus et livrés à la circulation, que toutes les richesses de la Grèce et de l'Italie étoient tombées dans les mains des barbares établis sur le territoire des Gaules, on voudroit, dis-je, que la valeur du numéraire eût été *trente-deux* fois

(1) J'ai eu entre les mains à la Bibliothèque Royale un manuscrit curieux, qui contient le registre des dépenses d'une abbaye du diocèse de Laon, depuis 1347 jusqu'en 1351. Toutes les denrées y sont estimées chaque année suivant leur prix moyen en deniers de la cathédrale ou de l'évêque de Laon, (*denarii cathedrales*), avec l'observation que 21 deniers de Laon valoient 15 deniers parisis. D'après ces données, M. Cartier a fait, à ma demande, une évaluation dont il est inutile de reproduire les éléments, et qui fixe la valeur des deniers de la cathédrale de Laon, pour l'époque indiquée, à 3 c. 08 de notre monnoie actuelle. Si l'on cherche ensuite ce qu'ils valoient par rapport au bled, on trouve dans le manuscrit, que le prix moyen du septier de bled de 1347 à 1351 fut de 14 s. 8 d., et cette moyenne est à peu près celle de tous les siècles, d'après les relevés de Dupré de Saint-Maur. Ainsi l'on peut évaluer le prix du bled dans le XIVe siècle à environ 6 fr. 48 c. de notre monnoie. Le prix moyen du septier de bled depuis trente ans étant de 24 fr., on doit en conclure que la valeur de l'argent, par rapport au bled, sous Philippe de Valois, étoit à peine quatre fois plus forte qu'aujourd'hui.

plus forte que de nos jours!.. L'énonciation seule d'un fait semblable suffit pour en faire sentir l'impossibilité.

Il est donc fort difficile d'adopter les conclusions de M. de Saulcy; mais ne pourroit-on pas arriver à la vérité par le moyen des documents qu'il a rassemblés avec autant de sagacité que d'érudition? C'est ce qui nous reste à examiner.

M. de Saulcy a cité le t. II, art. 5, de la loi Salique, où il est dit positivement que 40 deniers font un sol, et le t. XL, art. 13, qui dit que le tiers de sol se compose de 13 deniers et $\frac{1}{3}$. Il n'y a donc point d'équivoque sur l'évaluation des amendes prononcées par cette loi; toutes les fois qu'on y parle de sol, il ne peut être question que du sol d'or romain de 40 deniers, pesant 85 grains et $\frac{1}{3}$ qui répondent à 15 fr. 36 c. de notre monnoie actuelle, le grain étant compté pour 18 c. suivant l'estimation de M. de Saulcy. Cette indication, donnée par la loi Salique, doit s'appliquer également à la loi des Ripuaires qui fut promulguée à peu près à la même époque et pour un peuple ayant la même origine et les mêmes usages que les Francs saliens.

Concluons-en que le sol d'or étoit, comme le dit encore très bien M. de Saulcy, la monnoie usuelle et effective des Francs sous les Mérovingiens. J'ajouterai que c'étoit aussi leur monnoie de compte, et la déclaration du t. II de la loi Salique suffiroit pour le prouver. D'ailleurs il est de fait que les peuples germaniques ont toujours regardé l'or comme la mesure de toutes les valeurs (1). De nos jours, même, les nations d'origine tudesque, les Anglois et les Allemands, emploient le mot *gold* ou *geld* dans le sens général de richesse ou de monnoie, comme nous employons le mot argent. En

(1) Le mot *geld* ou *gold*, dérivé du verbe *gelten*, valoir, signifie proprement valeur. En appliquant cette dénomination à l'or, les Germains ont montré qu'ils considéroient ce métal comme la valeur par excellence et la mesure de toutes les autres.

Angleterre on ne dit pas d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent, on dit qu'il a beaucoup d'or. Le titre XXXVI de la loi des Ripuaires, sur lequel M. de Saulcy a basé ses calculs, est lui-même relatif au paiement de l'*or* de la guerre, *Werigildum* (Wehr-geld) (1).

Cependant les Francs avoient aussi de la monnoie d'argent quoiqu'en petite quantité (2). Le décret de Pepin, rapporté par M. de Saulcy, constate que l'on fabriquoit 22 sols dans une livre d'argent. A la vérité, ce décret est postérieur de deux siècles à la promulgation de la loi Salique, mais il se référoit à d'anciens usages, et, selon M. de Saulcy, le poids du très petit nombre de monnoies mérovingiennes en argent qui sont venues jusqu'à nous, prouve que la livre d'argent, sous la première race, devoit contenir 24 sols de 12 deniers. C'est à ce sol d'argent qu'il faut appliquer l'art. 3 du t. VII de la loi des Allemands, où il est dit que la monnoie nommée *Saïga* équivaloit à un denier parce qu'elle étoit le quart du *tremissus* qui étoit le tiers d'un sol (3). Mais je nie que

(1) Ce titre est intitulé : *de diversis interfectionibus* et fixe la composition ou amende qui doit être payée par le meurtrier aux parents de la victime. Cette amende étoit le rachat de la guerre, qui sans cela se seroit allumée entre les deux familles; c'est pourquoi on l'appeloit *Werigildum* ou *Wehr-geld*, *belli aurum*.

(2) « L'argent, dit Lelewel, étoit presqu'inconnu dans la Gaule chez les Mérovingiens. » (*Numismatique du moyen-âge*, tome I, page 17.) « Les deux sortes d'espèces frappées au temps des Mérovingiens s'accordoient par leur forme, leur art, leur poids et leur métal. *Presque toutes sont en or*, très peu en argent, moins encore en cuivre et en billon. »

(3) Le *Saïga* semble avoir été l'unité monétaire des peuples de l'ancienne confédération Suève ou Allemanique; mais il n'avoit pas la même valeur chez tous ces peuples. Les Bavarois le comptoient pour 3 deniers : *Lex Bavariorum*, *tit.* VIII, *art.* 2, *parag.* 3. *Si unam saïgam, id est tres denarios furaverit. Ibid. parag.* 4. *Si duas saïgas, id est sex denarios vel ampliùs usque ad unum solidum quod sunt tres tremisses.* Au reste, la promulgation de ces lois est pos-

le sol ait jamais été monnoie de compte pour les Francs mérovingiens, il n'a été adopté comme tel que sous la dynastie carlovingienne qui cessa de frapper des monnoies d'or pour employer presqu'uniquement l'argent.

Je voudrois que M. de Saulcy eût cité les Capitulaires où il a vu des amendes infligées en sols de 40 deniers aux Gaulois, et en sols de 12 deniers aux Francs. Une longue étude des lois de nos deux premières dynasties, ne m'a fait découvrir aucune trace de ce *curieux exemple de la loi du plus fort.* Je me suis même convaincu, en général, qu'on avoit chargé la mémoire de ces pauvres Francs d'un grand nombre d'accusations calomnieuses, et qu'ils valoient mieux que leur réputation. Car ce qu'on appelle l'opinion publique semble s'être prononcé contre eux depuis que l'exagération donnée aux doctrines d'une école historique moderne a fait proclamer que les patriotes de 89 étoient des Gaulois et les aristocrates des Francs.

Venons maintenant à l'application, et nous verrons que dans le t. XXXVI de la loi des Ripuaires, le législateur, évaluant en numéraire les objets qu'on pouvoit livrer en nature pour le paiement des amendes infligées aux meurtriers, a dû compter en monnoie effective et usuelle du pays, c'est-à-dire en sols d'or de 40 deniers. Alors le prix d'un bœuf, évalué 2 sols, auroit été de 80 d. ou 30 fr. 72 c. (1); une vache auroit

térieure à celle de la loi Salique et elles se rapportent à une nationalité et à des coutumes très différentes.

(1) Au lieu de 9 fr. 20, c. selon M. de Saulcy, qui ne compte que 12 deniers pour un sol. Nous évaluons d'après lui le denier à 38 c. On peut voir dans le dernier numéro de la Revue, page 242, la citation d'une partie du parag. 11 du titre XXXVI de la loi des Ripuaires. Dans la suite de ce paragraphe, une épée avec sa garde est évaluée à 7 sols, une bonne cuirasse à 12 sols, prix équivalant à celui de six bœufs, un épervier dressé, *gruarius commorsus, id est qui gruem mordet*, à 6 s. Ces prix sont très élevés; mais il s'agit d'objets

coûté 40 d. (15 fr. 36 c.); un cheval 240 d. (92 fr. 16 c.); une jument 120 d. (46 fr. 08 c.).

Ces prix sont peu élevés sans doute; mais pourtant ils n'ont rien d'extraordinaire. Car il ne s'agit pas ici de bœufs gras; l'art d'engraisser les bestiaux étoit peu connu des Francs, beaucoup moins avancés que nous en gastronomie; et la loi en disant que le bœuf devoit être sain, y voir clair et avoir des cornes, *cornutus, videns et sanus*, indique assez que l'on comptoit sur le travail de l'animal autant que sur sa chair; pour mener un bœuf gras à la boucherie, il n'importe guères qu'il manque de cornes ou qu'il soit aveugle. Or, sur les foires de nos provinces de l'ouest et du centre, les bœufs de travail se vendent communément de 150 à 200 fr.; les bonnes vaches coûtent de 100 à 120 fr.; mais on en vend beaucoup plus à 80 et même à 60 fr., et si l'on vouloit frapper nos campagnes d'une réquisition de bestiaux avec faculté de conversion en argent, cas analogue à celui du *Wehr-geld*, il seroit certainement injuste d'évaluer à plus de 80 francs le prix moyen des vaches. De même pour une réquisition de chevaux, on ne pourroit établir le prix moyen à plus de 300 francs; car les chevaux achetés 440 francs par le gouvernement pour la cavalerie sont des bêtes de choix.

Nous voilà déjà bien loin de cet effrayant rapport de 1 à 32. D'après les chiffres ci-dessus, la différence des prix de la loi des Ripuaires avec les prix actuels dépasse à peine la proportion d'1 à 3 pour les chevaux et d'1 à 5 ou à 6 pour les bêtes à cornes.

Mais, dira-t-on, quelque vraisemblable que soit cette explication, comment la faire concorder avec le dernier para-

de luxe et des plus précieux de tous pour un peuple guerrier et chasseur. Une lance et un bouclier, seul équipement des simples guerriers francs, ne coûtoient ensemble que 2 sols.

graphe du titre XXXVI de la loi des Ripuaires, où il est dit que ceux qui payeront en argent donneront 12 deniers pour un sol : *quod si argento solvere contigerit, pro solido duodecim denarios?*

La difficulté me semble facile à résoudre. La monnoie d'or étoit, comme nous l'avons dit, la monnoie de compte des Francs. Ainsi, toutes les fois qu'il est question dans leurs lois d'un sol sans autre indication, on doit croire qu'il s'agit d'un sol d'or. Mais cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût en circulation des sols d'argent de 12 deniers. Il étoit donc naturel de dire que ceux qui payeroient en sols d'argent donneroient un sol pour 12 deniers au lieu d'un sol pour 40 deniers. Cela étoit d'autant plus nécessaire que les Francs comptoient par deniers et non par sols; le denier étoit leur unité monétaire, et dans le texte primitif de la loi Salique, toutes les amendes sont comptées en deniers, même pour les sommes les plus fortes. Ainsi, pour le payement du *Wehr-geld*, par exemple un Franc devoit donner un bœuf ou deux sols; d'après l'usage du pays, il étoit suffisamment entendu que la loi exigeoit deux sols d'or ou 80 deniers. Mais il falloit ajouter que ceux qui payeroient en monnoie d'argent donneroient un sol pour 12 deniers, et par conséquent six sols et 2[3 au lieu de deux pour le prix du bœuf. Cette interprétation est aussi simple que plausible.

Tout ce que je viens de dire est au reste confirmé par les observations de M. Peyré, qui achèvent de démontrer l'impossibilité du rapport établi par M. de Saulcy (1). M. Peyré nous fait connoître le prix moyen des céréales à l'époque des derniers descendants de Mérovée et des premiers Carlovingiens. Nous regrettons seulement qu'il n'ait cité aucun texte à l'appui de ses chiffres, ce qui nous laisse dans l'incertitude

(1) Voir la Revue, p. 247 et suiv.

sur les dates précises auxquelles ils se rapportent, et sur la capacité des mesures alors en usage. M. Peyré n'indiquant pas les sources où il a puisé, nous sommes forcés de le croire sur parole, et c'est toujours une nécessité fâcheuse, même avec un savant aussi recommandable.

Les prix qu'il établit sont : pour un boisseau d'avoine, 1 denier ou 38 cent., selon l'estimation de M. de Saulcy, pour un boisseau d'orge, 2 deniers (76 cent.), pour un boisseau de seigle, 3 deniers (1 fr. 14 cent.), pour un boisseau de froment, 4 deniers (1 fr. 52 cent.). M. Peyré ajoute qu'on avoit trois boisseaux de froment pour un sol d'or; c'est évidemment une erreur puisque le sol d'or valoit 40 deniers.

Le poids du boisseau étant évalué, je ne sais d'après quelles données, à 96 livres ou environ $\frac{2}{3}$ d'hectolitre, il s'ensuit que l'hectolitre de froment auroit coûté à l'époque présumée 2 fr. 28 cent. Mais si trois boisseaux de froment se payoient effectivement un sol d'or ou 40 d., alors l'hectolitre auroit coûté 20 d. ou 7 fr. 60 c. de notre monnoie. Le prix moyen de l'hectolitre étant cette année d'environ 12 fr., la différence de la valeur de l'argent aux deux époques seroit dans le premier cas d'1 à 5,29, et dans le second, d'1 à 1, 60. La seconde supposition nous paroît la plus vraisemblable.

Si l'on s'en tenoit en effet au sol de 12 deniers, il seroit impossible d'accorder les évaluations de M. Peyré avec celles de M. de Saulcy. Car il n'est pas supposable qu'on ait pu donner en aucun temps une jument pour la valeur de 36 boisseaux d'avoine, c'est-à-dire pour un prix qui représenteroit tout au plus la nourriture de l'animal pendant un mois. Il existe nécessairement dans tous les pays cultivés une certaine proportion entre le prix des céréales et celui des bestiaux; cette proportion se trouvant ici détruite, on seroit

forcé de rejeter les évaluations de M. Peyré ou celles de M. de Saulcy; et je crois avoir démontré que ces dernières ne sont pas admissibles. Elles le sont d'autant moins qu'elles ne s'accordent pas non plus avec le taux des amendes dans la loi Salique. Le titre III de cette loi, *de furtis animalium*, punit le vol d'une vache d'une amende de 1,200 deniers. Est-il donc probable qu'on eût exigé du voleur le centuple du prix de l'objet volé ? Ce seroit aussi contraire à l'équité qu'à la raison.

En comptant le sol à 40 deniers on trouve encore le prix des bestiaux plus bas, relativement aux céréales, qu'il ne l'est de nos jours en France. Mais on sait que les Francs, comme tous les Germains, étoient un peuple essentiellement pasteur. La loi Salique, dans son texte primitif, n'est guères qu'un code rural très complet en ce qui concerne l'éducation des bestiaux et des abeilles. Or, là où les bestiaux sont plus nombreux, ils ont nécessairement moins de valeur relative. Aujourd'hui même, chez les nations de race tudesque, en Angleterre et en Allemagne, on élève beaucoup plus de bestiaux qu'en France, on mange beaucoup plus de viande, et le rapport du prix des bestiaux à celui des céréales se rapproche de ce qu'il étoit chez nos ancêtres Germains.

J'aurois pu donner plus d'étendue à ces éclaircissements et les rendre ainsi un peu moins arides. Mais je crois en avoir dit assez pour montrer comment la vérité peut sortir de l'utile travail de M. de Saulcy, combiné avec les observations de M. Peyré.

J. DE PÉTIGNY,

ancien Élève de l'École des Chartes, Membre de la Société des Sciences et des Lettres de Blois.

OBSERVATIONS

SUR LA DISSERTATION DE M. LECOINTRE-DUPONT, SUR LES ANCIENS NOMS DE LA VILLE DE MELLE (1).

Dans sa dissertation sur les anciens noms de la ville de Melle, M. Lecointre s'est proposé de prouver que cette ville, appelée en latin *Metullum*, a porté aussi les noms de *Metalum* et *Metallum;* et que l'expression *pagus metallicus*, dont il ne fournit d'ailleurs aucun exemple tiré d'un texte ancien, ne signifie pas autre chose que le pays de Melle. Or, comme il avoit observé dans le tableau des pays de la France, publié à la suite de mon *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule* (page 153), un pays désigné de cette manière, *pagus medalgisus seu metallicus;* et immédiatement après, le pays de Melle, *pagus metulensis,* il a cru que j'avois commis une erreur, et qu'au lieu de faire *Metallicus* synonyme de *Medalgisus*, j'aurois dû le faire synonyme de *Metulensis.* C'est sur ce point qu'il a entrepris de me réfuter.

Pour procéder avec plus de méthode, peut-être convenoit-il, d'abord, de recueillir les passages des textes qui font mention du *pagus metallicus*, et, ensuite, d'examiner si les lieux indiqués par les mêmes textes, comme appartenant à ce *pagus*, pouvoient être convenablement placés dans le pays de Melle. Néanmoins l'auteur, préférant une autre marche, s'est mis à *rechercher les raisons*, sur lesquelles

(1) Voir le n° 2 de la Revue, p. 99 et suiv.

j'avois dû fonder mon opinion, sans penser qu'il feroit peut-être mieux d'en produire tout de suite de bonnes à l'appui de la sienne, plutôt que de s'appliquer à deviner les mauvaises qui m'avoient séduit. Quoi qu'il en soit, ces mauvaises raisons que je n'ai pas données, parce que, me bornant à présenter une simple nomenclature, je n'avois pas à discuter, il prétend les avoir rencontrées (1) dans un passage que je suis forcé de transcrire, et qui est ainsi conçu : *Igitur cùm illi crudelissimi Normanni urbem namneticam et territorium ejus, vicos et castella* METALLICÆ REGIONIS, *et Theofalgiæ et Herbadillæ dissipassent, oneratis navibus suis plurimâ multitudine captivorum atque magnâ congerie auri et argenti et ornamenti, per alveum Ligeris navigantes usque Herio insulâ regressi sunt.*

On observera d'abord que l'expression *pagus metallicus* ne se trouve pas dans ce passage, et que supposer qu'elle ne m'a pas été fournie d'ailleurs, ce seroit supposer que j'ai inscrit dans ma liste autre chose que ce qui étoit dans les textes. On observera ensuite que le même passage ne désignant aucun lieu situé dans la région *metallica*, on auroit toujours sujet, en l'absence d'un texte plus précis, malgré les commentaires les plus ingénieux, de douter s'il s'agit du pays de Melle, ou s'il s'agit du pays de Mauge. Cependant, comme on le verra tout à l'heure, ce n'est probablement pas du pays de Melle qu'il est ici question.

Quant aux raisons qui m'ont déterminé à considérer le *pagus metallicus* comme étant le même pays que le *pagus medalgisus*, et comme se rapportant, aussi bien que celui-ci, au pays de Mauge, elles ne sont pas celles qu'on m'a prêtées bien gratuitement, mais elles sont celles que je vais exposer.

(1) Voyez page 106 de la Revue.

Un diplôme du roi Charles-le-Chauve, de l'an 849 (1), contient ce qui suit : *Didone pictaviensi* [*episcopo*], *cujus præsulatui subjacet pagus* MEDALGICUS, *in quo supradictus locus* [*i. e. monasterium S. Florentii*] *situs est.* C'est-à-dire que le pays *medalgicus*, où est bâti le monastère de Saint-Florent, est soumis à l'évêque de Poitiers. Dans un petit poëme, écrit vers le milieu du IXe siècle (2), il est dit, au sujet de Noménoé, duc des Bretons :

Deinde Pictaviensium
Trans Ligerim manentium
Pagum petit *medalgicum*,
Glonnam locum pulcherrimum.

C'est-à-dire que le duc gagne le monastère de Saint-Florent-le-Vieil (*Glonna* ou *glonnense monasterium*), dans le pays *medalgicus*, situé outre-Loire, et faisant alors partie du Poitou.

Or, ainsi que le reconnoît l'auteur de la Dissertation, Saint-Florent-le-Vieil appartient au pays de Mauge, et non au pays de Melle, situé assez loin vers le sud : donc le *pagus medalgicus* signifie ici le pays de Mauge, et non le pays de Melle. Il est vrai que jusqu'à présent le pays de Mauge est désigné par l'adjectif *medalgicus*, tandis qu'il s'agit de le trouver désigné par l'adjectif *metallicus*. Continuons.

On lit dans un autre diplôme du même roi Charles-le-Chauve (3), de l'an 843 : *Monasterium Sancti Florentii, quod est constructum super alveum Ligeris, in pago videlicet* MEDALIGO. C'est incontestablement du même mo-

(1) Dans Bouquet, tom. VIII, p. 501, E.

(2) Dans Bouquet, t. VII, p. 306, D.

(3) Une copie de ce diplôme est conservée dans le dépôt des chartes, à la Bibliothèque du Roi.

nastère de Saint-Florent qu'il est ici question : le pays de Mauge s'est donc aussi nommé *pagus medaligus*. Ce n'est pas encore *metallicus ;* mais nous y touchons. *Dimidiam curtem et dimidiam ecclesiam Sancti Remigii in* PAGO METALLICO, dit un acte passé l'an 1058, en faveur de l'abbaye de S.-Serge, d'Angers (1). Voilà bien le *pagus metallicus* tel que je l'ai inscrit dans mon tableau; et le voilà nommé avec un des lieux de son ressort, *ecclesia S. Remigii*, dont la position doit achever de décider la question du pays. Il s'agit de trouver un lieu du nom de Saint-Remy dans le *pagus metallicus*. Or, les deux villages de ce nom, les plus près de Melle, sont Saint-Remy-en-Plaine et Saint-Remy, au-dessus de Montmorillon. Quant à celui-ci, il est situé près de la frontière sud-est du Poitou, à 20 lieues de Melle; et personne ne pensera qu'on puisse l'attribuer au territoire de cette ville. Reste Saint-Remy-en-Plaine, situé au nord-ouest de Niort. Mais, comme Niort est lui-même au nord-ouest de Melle, Niort se trouve presque interposé entre Melle et Saint-Remy-en-Plaine : par conséquent le pays de Melle ne sauroit guère s'étendre jusqu'au village de Saint-Remy-en-Plaine, sans embrasser aussi la ville de Niort. Ce qui est impossible ; car la ville de Niort étoit elle-même le chef-lieu d'un pays appelé *pagus niortensis;* et si le notaire, qui rédigea l'acte de 1058, avoit voulu parler du village de Saint-Remy-en-Plaine, il auroit indiqué sa situation dans le pays de Niort, et non dans celui de Melle, auquel ce village étoit étranger. Que si l'on n'étoit pas encore convaincu par ces raisons, je pourrois produire la preuve directe que le village de Saint-Remy-en-Plaine appartenoit au pays de Niort; et je la tire-

(1) Cette charte, transcrite dans le cartulaire de Saint-Serge d'Angers (ms. du roi, 5446, p. 254), est imprimée dans le *Thesaurus* de D. Martène, t. I, col. 185.

rois d'une charte (1) passée, vers l'an 1074, en faveur du monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, dans laquelle on lit : *In pago niortensi terram S. Remeii.*

Maintenant que le pays de Melle n'a pu nous fournir le lieu placé dans le *pagus metallicus*, par la charte de l'an 1058, si nous cherchons dans le pays de Mauge, nous trouverons dans le cœur de ce pays, à deux lieues et demie, au sud de Saint-Florent-le-Vieil, un village de Saint-Remy, appelé encore aujourd'hui Saint-Remy-en-Mauge. Il n'y a donc plus lieu de douter que le pays de Mauge ne se soit appelé *pagus metallicus.*

Du moment que *pagus metallicus* est le pays de Mauge, on aura de la peine à traduire, par la région de Melle, les mots *metallica regio;* et il doit paroître superflu d'insister sur le sens de ces termes. Cependant, pour clore la discussion, et pour enlever la ressource même d'une interprétation pareille, qu'il me soit permis de faire une dernière citation de cette précieuse charte de 1058, qui, après avoir désigné le pays de Mauge sous le nom de *pagus metallicus*, désigne un peu plus bas le même pays sous celui de *metallica regio*, de la manière suivante : *De reliquis alodiis suis* METALLICÆ REGIONIS *et pictavensis pagi*, etc. Il faut donc aussi admettre, jusqu'à preuve directe du contraire, que le *metallica regio* du passage rapporté par l'auteur de la Dissertation, n'est pas lui-même autre chose que la région ou le pays de Mauge; et, pour en revenir à l'objet principal de mes observations, je n'ai donc pas eu tort d'écrire, dans mon tableau, ces mots : *Pagus medalgisus seu metallicus.*

Ai-je besoin, en finissant, d'assurer à l'auteur de la *Dissertation sur les anciens noms de la ville de Melle*, que,

(1) *Charta Bernardi de Murziaco*, au dépôt des chartes de la Bibliothèque du Roi, sous l'année 1074.

pour n'être pas de son avis sur un point, je n'en suis pas mois empressé de rendre justice au mérite de son travail; et que je désire de tout mon cœur le voir continuer ses recherches sur la topographie d'un pays qu'il paroît bien connoître, et qui gagneroit certainement à être décrit par lui, supposé même qu'il lui arrivât, ce qui arrive aux plus habiles, de commettre quelques erreurs.

Benjamin Guérard,

Membre de l'Institut (Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres).

RECHERCHES

SUR DEUX MONNOIES DU MOYEN-AGE SUR LESQUELLES SE TROUVE LE MOT MARSACONA.

Dans les cantons du Piémont qui ont été, pendant une grande partie des XIIIe et XIVe siècles, sous la domination des comtes de Provence, on trouve assez souvent les deux monnoies suivantes qui, depuis long-temps, ont excité la curiosité des numismatistes piémontois, mais toujours sans aucun résultat satisfaisant.

La 1re a, d'un côté, MARSACONA, et au centre, LI ROD N — De l'autre, autour d'une croix, LO IMPERATOR.

La 2e, plus moderne, a d'un côté, MARSACONA, et au centre, RE FR avec un annelet au milieu de ces quatre lettres; au Revers, autour d'une croix cantonnée de quatre annelets, LO. IMPERATOR. On connoît, de ce dernier type, une pièce moitié de celle-ci.

On a émis trois opinions sur cette monnoie. Je dis *cette*, parce que, excepté M. le chevalier Gazzera qui a publié la

première de ces pièces (1), on n'a parlé que de la deuxième.

Les plus anciens écrivains ont lu : SASSONIA MAR, et au centre $\frac{BE}{PR}$; au ℞. LO IMPERATORIS. Ils expliquent ainsi le premier côté : *Sassonia Marchio. — Beroldus princeps*, et attribuent cette monnoie à Bérold, de Saxe, qu'ils regardent comme auteur de la maison de Savoie (2).

Les seconds (3) lisoient MAR SAGONA, au centre $\frac{RG}{ER}$, et au ℞. OTTO IMPERA. Et ils voyoient au premier côté : *Erricus Guercius marchio Sagonæ*, Henry marquis (1180) de Savone, ville située sur la rivière de Gênes.

Les troisièmes (4) l'expliquent ainsi : MARSACONA, lieu où cette pièce a été frappée; LO, Lothaire, ou Louis, empereur; $\frac{RE}{FR}$ et roi des François.

Les deux premières opinions sont trop erronées pour qu'il soit même nécessaire de les discuter; la troisième est assez satisfaisante, mais elle laisse encore beaucoup à désirer. Car, en cherchant à expliquer les lettres qu'on voit au centre de la première pièce, on ne peut obtenir aucun résultat qui puisse s'accorder avec l'interprétation de *Rex Francorum*; tandis qu'en comparant cette pièce avec une monnoie de Plaisance, publiée par Muratori (5) et frappée vers la fin du XIIe siècle, sur laquelle le nom de l'empereur Conrad,

(1) *Delle Zecche di Ceva, d'Incisa e del Caretto, discorsi quatro del cavaliere, professore, Costanzo Gazzera; Atti dell'Accademia reale delle Scienze di Torino*, 1834.

(2) *Philiberti-Pingonii-Sabaudi, Augusta-Taurinorum, Taurini* 1577, p. 29, et autres.

(3) *J.-B. Moriondus, monumenta aquensia, Taurini* 1790, *pars* II, *tab.* 8, et autres.

(4) Le baron Vernazza, dans ses mémoires, et le chevalier Gazzera, *ut suprà.*

(5) *Antiquitates italicæ medii ævi, t.* II, *col.* 723. *Mediolani* 1739.

qui en 1140 avoit accordé à cette ville le droit de monnoyage, est écrit ainsi : RA CON DI ; on voit qu'on doit lire le même nom sur notre pièce, quoique le caprice du graveur ait disposé autrement les lettres et supprimé l'A, de manière qu'il reste CONRDI.

Ne trouvant en Italie et dans l'ancien royaume de France aucun seigneur portant ce nom, j'ai pensé que cette pièce avoit été frappée dans quelque lieu de la Bourgogne transjurane, qui, du roi Rodolphe III, mort sans enfants, passa à Conrad-le-Salique et à ses successeurs à l'empire.

On dira, peut-être : Si cette monnoie eût été frappée en Bourgogne, pourquoi Fauris de St.-Vincens et Duby n'en ont-ils pas parlé lorsqu'en Piémont elle est connue depuis près de trois siècles? Je répondrai que, malgré le grand nombre de monnoies du moyen-âge publiées par ces savants, il en reste beaucoup d'inédites, et que le nom de *Marsacona* ayant été peut-être une énigme pour eux comme pour les Piémontois, ils se seront trouvés, de même, dans l'impossibilité de décider à qui on pouvoit donner cette pièce, et n'auront pas pu la classer dans les séries monétaires dont ils se sont occupés.

Ainsi que je l'ai dit, ces monnoies se trouvent en Piémont, mais ordinairement dans ses parties les plus limitrophes de la France, c'est-à-dire, de la Provence et du Dauphiné. Or, à l'appui de mon opinion, je donne ici une note de quelques monnoies trouvées avec deux pièces de *Marsacona* près de la ville piémontoise de Coni, qui dans le XIIIe siècle appartenoit aux comtes de Provence.

Denier de Guillaume, comte de Forcalquier, de 1150 à 1208; poids, 14 gr.

Royal couronné d'Alphonse Ier d'Aragon, comte de Provence, 1166 à 1196; poids, 14 gr.

Denier des évêques de Valence, environ du XIIe siècle

(Duby, T. I., Pl. IX., Valence, n° 4); poids, 14 grains.

Denier des évêques de Vienne, du XIe siècle (Duby, T. I., Pl. IX., Vienne, n° 4) ; poids, 15 gr.

Denier ségusien d'Amédée III, comte de Savoie, mort en 1148; poids, 15 gr.

Denier avec le nom de *Marsacona*; poids, 14 gr.

Il faut observer que toutes les fois que j'ai pu rencontrer de pareilles trouvailles, je les ai toujours vues composées exclusivement de ces pièces, sans être mêlées avec des monnoies d'autres pays ou d'une date postérieure. — Le poids est égal dans toutes, car un grain en plus ou moins ne fait rien, et leur titre est d'environ 4 deniers d'argent fin.

Trouver ensemble ces monnoies dans ce canton, les voir toutes du même poids et du même titre, avec quelque ressemblance dans le type, prouve qu'elles doivent avoir été frappées toutes dans le même pays, qui ne peut être que celui qui comprenoit les comtés de Provence, de Savoie et de Forcalquier, et les évêchés de Vienne et de Valence, frappant des monnoies chacun à leur propre coin, mais de la valeur des deniers impériaux. Ce pays doit être l'ancien royaume de la Bourgogne transjurane. Tâchons à présent de voir si ces pièces de *Marsacona* peuvent vraiment appartenir aux rois de ce pays.

La première que, par son aspect, on juge devoir être du XIIe siècle, pèse 18 gr., et est au titre de 10 d. On y lit, comme nous l'avons déjà vu, *Conradi*, nom du souverain vivant, auteur de cette monnoie, comme on peut le prouver par une immense quantité de pièces italiennes de Pavie, Milan, Lucques et d'autres villes, jadis sous la domination impériale (1).

(1) V. Muratori, *ut suprà*, Zanetti, Argelati et les autres écrivains qui ont traité des monnoies d'Italie.

Mais on connoît trois princes, du nom de Conrad, qui régnèrent sur la Bourgogne transjurane. Le premier, de 937 à 993; le deuxième, de 1033 à 1039; et le troisième, de 1138 à 1152 (1). La différence qui existe entre cette pièce et les monnoies des Xe et XIe siècles, est trop grande pour l'attribuer aux deux premiers Conrad; il ne reste donc que le troisième, qui vécut au milieu du XIIe siècle, à qui on puisse la donner. Et effectivement, en la comparant avec les premières monnoies frappées à Ast, Gênes et Plaisance, villes qui reçurent de ce Conrad le privilége du monnoyage, on la reconnoît presque semblable à celle-ci dans le poids et dans le titre, et même dans son type à l'égard de celle de Plaisance.

La seconde, par sa fabrique et sa valeur intrinsèque inférieure à la première, indique qu'elle lui est postérieure et du temps des monnoies notées ci-dessus comme se trouvant avec elle. On voit sur cette pièce RE. FR., que je lirois RE*x* FR*edericus* plutôt que *rex Francorum*; car ces titres isolés sont sans exemple, et ne peuvent se rattacher à LO. IMPERATOR de l'autre côté de cette pièce, d'après l'explication de la première; tandis que notre interprétation peut convenir aux deux Frédérics I et II, empereurs, et qui n'étoient reconnus en Bourgogne qu'en qualité de rois du pays (2). Je pense qu'on doit la donner à Frédéric II, qui régna de 1198 à 1250, plutôt qu'à Frédéric Ier, qui fut couronné en 1178, et mourut en 1191; cependant l'attribution au premier comme au deuxième concorde avec mon explication.

Le mot *Marsacona* ne peut être que le nom du lieu où la monnoie a été frappée. Dans le royaume de Bourgogne,

(1) Art de vérifier les dates, 3e édit., t. II. Paris 1784.

(2) Art de vérifier les dates, *ut suprà*.

je connois un seul endroit dont le nom puisse se rapporter à *Marsacona*, c'est Marsanne, place considérable de l'ancien comté de Valentinois, à la fin du XIe siècle (1), et résidence de la comtesse Philippe, qu'on nommoit la *comtesse de Marsanne;* elle étoit mère du comte Guillaume de Poitiers, qui dans ses lettres de protection accordées au monastère de Lioncel (2), se dit: *officio Valentinus comes.* Ayant donc ce comté comme dignité et non comme patrimoine, il est probable que lui ou quelqu'un de ses successeurs frappoient cette monnoie au nom de l'empereur, souverain de Marsanne et du comté de Valentinois. Pour appuyer ces conjectures, on trouve que Louis de Poitiers, comte de Valentinois (3), dans son testament fait en 1345, assure à sa femme, Marguerite de Vergy, des rentes sur les châteaux de *Grana*, *Capriliano*, *Marsana*, *Auriplo* et *Ulpiano.* Je ne sais si ce *Marsana* n'est pas le même que *Marsanne*, ainsi nommé dans un acte de 1421 (4), et si l'un et l'autre ne se sont pas formés par contraction de celui de *Marsacona.* Je laisse aux savants, qui s'occupent de la géographie de la France au moyen-âge, le soin de décider la question.

Il nous reste à chercher ce que signifient les lettres LO qu'on lit avant IMPERATOR sur ces deux pièces, et qui sont, comme sur les monnoies françoises et italiennes de cette époque (5), les initiales de l'empereur qui accorda le

(1) Duchesne, Histoire généalogique des comtes de Valentinois et de Diois. Paris 1628.

(2) Samuel Guichenon, *Bibliotheca segusiana, Lugdun.*, 1660, *centuria prima*, XVIII.

(3) Duchesne, *ut suprà.* Preuves de ladite généalogie, p. 51.

(4) *Id.*, p. 5.

(5) V. Le Blanc, Duby, Argelati, Zanetti, etc.

droit de monnoyage. On ne peut décider si c'est LO*dovicus* ou LO*tarius*, car il y a eu des empereurs de ces deux noms. Toutefois il est probable qu'elles désignent Louis III, roi d'Arles (royaume réuni à celui de la Bourgogne transjurane), qui se fit couronner empereur à Rome, en 901, et qui, privé des yeux et de l'empire, fut reconduit en Provence, où il continua à se parer de ce vain titre jusqu'à sa mort, arrivée vers 930.

J'ai dit ce que je pensois sur ces deux curieuses monnoies, sans doute françoises; je n'ai aucun moyen de les étudier davantage, et je laisse aux savants le soin de les interpréter complètement, pour ajouter un article de plus à l'histoire numismatique de la France.

D. Promis,

de l'Académie des Sciences de Turin, Conservateur du Cabinet des médailles de S. M. Sarde.

MONNOIE HISTORIQUE DE GAND, INÉDITE.

M. Van der Meer, de Tongres, a bien voulu me faire connoître une curieuse pièce de sa collection; j'aurois désiré que, devenant notre collaborateur, ce savant eût rédigé lui-même la notice qui doit accompagner l'empreinte de ce précieux monument historique. A son défaut, je l'essaierai, en m'appuyant sur son opinion, et m'aidant de ses propres observations.

Cette pièce d'argent, carrée, est uniface et pèse 2 grammes 570. C'est évidemment un morceau d'argenterie ou vaisselle plate, taillé et marqué, comme on l'a fait souvent, pour des monnoies obsidionales. Le type est le lion de Flandre, contremarqué d'un autre petit lion pareil; aux quatre angles sont des ×, désignant sans doute, chacun ou dans leur ensemble, la valeur conventionnelle de cette pièce. La légende est LIB. GAN. RES. RE. ART.

M. Van der Meer l'explique ainsi : LIB*era* GAN*davensis* RES*publica* RE*staurata* ART*evelde*.

M. Lelewel, qui le premier m'avoit fait passer cette empreinte, y voyoit : LIB*ertas* GAN*davorum* RES*tituta* RE-

gente ART*evelde*. Je trouve cette version plus naturelle, et je crois qu'on doit l'admettre. *La liberté des Gantois rétablie sous la régence d'Artevelle.*

Nos deux savants correspondants attribuent cette pièce à Philippe Artevelle, chef des Gantois, en 1382, pendant leur dernière révolte contre Louis de Male. Il est certain qu'on est d'abord étonné de voir une pièce obsidionale d'une époque si reculée; les premières, recueillies par Duby ou publiées jusqu'à ce jour, ne datent que de 1521. Cependant plusieurs considérations viennent à l'appui de notre attribution, la seule que l'histoire semble nous offrir.

1° Le lion est absolument pareil à celui qu'on trouve sur plusieurs monnoies de Flandre, de Louis de Male ou d'autres princes à peu près contemporains; son attitude est la même.

2° La forme des lettres ressemble beaucoup à celle qu'on retrouve sur les monnoies de cette époque, particulièrement celle du G. On peut s'en assurer en examinant les pièces de ces provinces depuis Marguerite de Hainaut, morte en 1355, jusqu'aux premières années du règne de Philippe-le-Hardi; ce prince, en transportant en Flandre ses monnoies de Bourgogne, imita davantage le style françois du règne de Charles VI.

3° Les circonstances du pouvoir temporaire que Philippe Artevelle exerça sur les Gantois dans le courant de l'année 1382.

Je vais exposer succinctement l'historique des événements qui ont pu amener la fabrication de cette pièce, c'est ainsi qu'il faut chercher à jeter de l'intérêt sur les monnoies extraordinaires que nos recherches numismatiques nous font découvrir.

Louis de Crécy, comte de Flandre, ayant achevé de s'aliéner le cœur de ses sujets par une sévérité outrée, par des

supplices nombreux et barbares, la ville de Gand, toujours la première à se révolter, avoit, dès l'an 1337, secoué le joug, et se gouvernoit sous le commandement d'un riche brasseur, nommé Jacques Artevelle; presque toute la Flandre se joignit aux Gantois, et Jacques gouverna le comté pendant près de sept ans avec une autorité plus absolue qu'aucun comte de Flandre.

L'histoire d'Artevelle est celle de tous les tribuns du peuple de l'histoire moderne; sous le séduisant appât de la liberté publique, ils enlèvent leurs concitoyens à l'autorité légale pour les soumettre à leur despotisme, et finissent toujours par vendre leur pays au plus offrant, s'ils ne périssent pas de la main des factieux qui les ont élevés, et dont ils croyoient pouvoir disposer à leur gré.

En 1345, Jacques Artevelle ayant voulu persuader aux Flamands de reconnoître pour leur souverain le prince de Galles, fils d'Édouard III, fut assassiné dans sa propre maison par le peuple de Gand.

Peu de temps après, Louis de Crécy mourut; son fils, Louis de Male, lui succéda, et prit possession du comté de Flandre; mais il restoit un levain de sédition qui se manifestoit souvent, surtout dans les villes de Bruges et de Gand, qui, ennemies entre elles, étoient également rebelles au souverain. Gand, toujours agité par l'esprit d'indépendance, se choisissoit des chefs, et ne reconnoissoit aucune autre autorité. Depuis 1379 jusqu'à la paix de Tournay, signée à la fin de 1385, les Gantois, aidés par le roi d'Angleterre, soutinrent un siége presque continuel, et résistèrent au comte de Flandre, aidé des Bourguignons et souvent des François.

Le 24 janvier 1382, Philippe Artevelle, fils du fameux chef assassiné en 1345, fut mis à la tête des Gantois; il commença par venger son père, en faisant exécuter devant lui les douze principaux auteurs de sa mort. Philippe montra du

courage et de l'activité; mais la ville, pressée de toutes parts, étant réduite à la dernière extrémité, on fut obligé de parler d'accommodement. Le comte ne voulut rien entendre, et demanda que tous les habitants de Gand, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, vinssent se présenter à lui; *tous en chef, et en leurs chemises, les hars au col, et feroit d'eux sa propre voulonté du mourir ou du pardonner.* (Froissard.)

Cette dureté inspira au bouillant Artevelle et à ses concitoyens une courageuse résolution; il fut décidé qu'on marcheroit sur Bruges, où résidoit le comte de Flandre. Cinq mille hommes déterminés partirent sous la conduite d'Artevelle; on leur dit au moment du départ : « Bonnes gens, » vous voyez bien à vostre département que vous laissez der- » rière : mais n'ayez nulle espérance de retourner si ce n'est » à vostre honneur, car vous ne trouverez riens; et sitost » que nous orrons nouvelles que vous serez morts et deconfits, » nous boutterons le feu en la ville, et nous destruirons nous- » mesmes ainsi que gens qui seront désespérés. » (Froissard.)

L'entreprise réussit complètement; quarante mille hommes, que le comte voulut opposer à cette troupe d'élite, furent mis en déroute, beaucoup furent tués, et Louis de Male, lui-même, forcé de fuir, eut beaucoup de peine à se sauver à Lille. Les Gantois prirent la ville, y trouvèrent toutes les richesses du prince, et rentrèrent chez eux chargés de butin. Philippe Artevelle, fier de sa victoire, prit le titre de régent de Flandre, et afficha le luxe d'un souverain.

Cependant le comte fugitif ayant été trouver le duc de Bourgogne, son gendre et son héritier, ils furent ensemble implorer le secours de la France, et revinrent bientôt, avec le jeune roi Charles VI, à la tête d'une puissante armée. Artevelle risqua imprudemment le 27 novembre la bataille de Rosebecque, lorsque l'hiver seul alloit forcer les François

à la retraite. Se croyant invincible depuis la prise de Bruges, le régent de Flandre disoit à ses soldats : « Je veux qu'on » tue tout, si ce n'est le roy de France; car au regard du roy » je le veux supporter, pour ce que ce n'est qu'un enfant : » on doit lui pardonner, il ne sait qu'il fait; il va ainsi qu'on » le meine, nous le meinerons à Gand apprendre à parler » flamand. Mais ducs, comtes et autres gens-d'armes, occiez » tout. » (Froissard.)

Il n'en fut point ainsi; les Flamands furent battus, et plus de vingt mille y furent tués. Le corps d'Artevelle, trouvé étouffé sous un tas de morts, fut pendu à un arbre. Ainsi finit la seconde génération de ces chefs populaires : Philippe mourut à la tête d'une armée, plus heureux que son père égorgé par la populace qui l'avoit élevé au pouvoir suprême.

A la suite de la bataille de Rosebecque, la plus grande partie de la Flandre fut soumise, mais Gand résista, et ne rentra qu'en 1385 sous l'autorité du comte de Flandre, qui étoit alors Philippe-le-Hardi, époux de Marguerite, fille unique de Louis de Male.

On pourroit penser que notre pièce fut frappée par Philippe Artevelle, avant la prise de Bruges, lorsque la misère et la famine avoient épuisé toutes les ressources pour la défense de la ville. La contremarque pourroit être alors un signe ajouté sur quelques-unes de ces monnoies, pour en augmenter la valeur conventionnelle. Cependant, si, en admettant dans la légende le titre de REgent, on ne vouloit l'appliquer qu'à la Flandre entière, après la victoire de Bruges, et non d'abord à la seule ville de Gand, il faudroit en reculer la fabrication après l'événement qui donna tant d'orgueil et de puissance à Philippe. On pourroit, dans ce cas, la considérer comme une espèce de médaille triomphale, qui, après le désastre de Rosebecque, seroit devenue monnoie de nécessité pour la fin du siége, en y ajoutant le lion con-

tremarqué, et les marques numérales, poinçonnées séparément.

Je n'insiste sur aucune de ces présomptions; c'est dans les annales particulières de la ville de Gand, que des notions plus positives sur ces pièces et sur les faits qui s'y rapportent, pourroient se rencontrer. J'ai puisé mes inductions historiques, à l'appui d'une attribution que je regarde comme probable, dans des ouvrages qui sont à la portée de tout le monde. L'empreinte très fidèle de la pièce que possède M. Van der Meer, mettra peut-être sur la voie d'une attribution plus certaine; j'espère qu'on voudra bien nous communiquer les observations et les nouveaux documents que cette notice a pour objet principal de provoquer.

M. Van der Meer m'a également fait connoître une autre petite pièce d'argent carrée, sur laquelle on voit deux empreintes circulaires. D'un côté, la représentation du globe crucigère, sur lequel est écrit 24 (pour 24 kreutzers); et autour : FEIIDGRI 620, que M. Van der Meer explique ainsi : FE*rdinandus* II D*ei* G*ratia* R*omanorum* I*mperator*, 620 (pour 1620). Au revers, la légende PRO PATRIA, autour d'un double bois de cerf ou *massacre*. Entre le commencement et la fin de cette légende, se trouve un V gothique.

M. Van der Meer me fait l'honneur de me consulter sur l'attribution de cette pièce qu'il n'a pu classer; j'avoue ma complète ignorance à ce sujet; je n'en parle ici que pour engager ceux qui liront cette note, à nous transmettre leurs observations.

Cette pièce me paroît, à tous égards, une monnoie obsidionale; sa valeur est désignée d'un côté, et la légende *pro patriâ* est consacrée pour cet usage. Je n'ai trouvé d'autres renseignements sur le type du Revers, considéré comme armoiries, que dans l'art du Blason du P. Menestrier, p. 145,

pl. XIX, fig. 5. *Waibling, au pays de Hesse, porte de gueules au massacre de cerf d'argent.*

En rapprochant cette foible donnée de la date et du nom de l'empereur Ferdinand II, on pourroit voir dans cette pièce un monument de la longue guerre entre les princes catholiques et les protestants d'Allemagne, qui se termina en 1648 par la paix de Westphalie. Ferdinand II eut, dès l'année 1619, à lutter contre son compétiteur, l'électeur palatin Frédéric; les princes de Hesse étoient divisés entre les deux camps ennemis. La branche aînée de Hesse-Cassel étoit du côté des protestants, et Louis Ier, landgrave de Hesse Darmstadt, se fit remarquer par sa fidélité à Ferdinand.

Notre pièce a-t-elle été frappée par un général de Ferdinand, du nom de Waibling, appartenant aux princes de Hesse Darmstadt, et commandant d'une ville assiégée? Cette ville auroit-elle pour initiale le V gothique? Les armoiries sont-elles celles de la ville?

Je ne pousserai pas plus loin des conjectures aussi vagues, et j'attends des notions plus positives pour asseoir mon opinion sur cette pièce, dont je n'ai pas cru devoir reproduire l'empreinte. J'ai pensé que cela étoit inutile jusqu'à ce qu'elle fût classée, et que sa description suffiroit pour guider ceux qui voudroient s'en occuper. Je finis en exprimant ma reconnoissance à M. Van der Meer pour ses officieuses et intéressantes communications; c'est en imitant son obligeance que les collecteurs, zélés pour les progrès de la science, nous feront connoître des pièces inédites, dont ils jouissent seuls, et dont ils jouiront encore mieux, lorsque la publicité en aura constaté la présence dans leurs collections.

E. Cartier.

CHRONIQUE.

Séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Prix de numismatique. — Feu M. Allier de Hauteroche a légué une rente de 400 fr. sur l'état pour la fondation d'un prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, aura publié, dans le cours de l'année, le meilleur ouvrage de numismatique. L'Académie n'a reçu pour le concours de 1836 qu'un seul ouvrage, ayant pour titre : *Numismata nonulla græca, è musæo regis Bavariæ, hactenùs minus accuratè descripta*, et dont l'auteur est M. Streber, Conservateur-adjoint du Cabinet des médailles du roi de Bavière. Cet ouvrage a été jugé digne de recevoir le prix de 400 fr.

Depuis l'année 1831, où ce prix a été décerné aux *Illustrations of the anglo-french coinage* du général Ainsworth ; l'Académie n'a plus admis au concours que les ouvrages de numismatique ancienne, interprétation de la volonté du fondateur que peut justifier le goût exclusif qu'il professoit pour les médailles antiques. Des récompenses n'en sont pas moins réservées aux travaux sur la numismatique françoise, et l'Académie les admet à concourir pour les trois médailles d'or, de la valeur de 500 francs chacune, accordées chaque année aux trois meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales. M. de Saulcy, l'un des fondateurs de la Revue, et l'un de nos plus zélés collaborateurs, avoit déjà obtenu, au concours de l'année dernière, une *mention honorable* pour ses *Recherches sur les monnoies des évêques de Metz*. Cette année, les *Recherches sur les monnoies de la cité de Metz* ont mérité à M. de Saulcy la *première* des trois médailles d'or. Quand le rapport de M. le comte de Laborde aura été publié, nous ferons connoître à nos lecteurs le texte du jugement de l'Académie.

Les ouvrages destinés au concours, pour le prix de numismatique, doivent être adressés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril, terme de rigueur ; ceux destinés au concours pour les trois médailles d'or sont reçus jusqu'au 1er juin.

Des amis de notre histoire monétaire trouveront un nouveau sujet d'émulation dans le prix que vient de proposer l'Académie pour l'année 1838. Toutefois, comme l'une des deux questions, contenues dans le programme de ce prix, appartient à des études différentes des nôtres, plusieurs d'entre nous seront peut-être forcés de renoncer à concourir.

« L'Académie propose, pour sujet d'un prix qu'elle adjugera » dans la séance publique de 1838, la question suivante : *Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures, tant de longueur » que de capacité, et des monnoies qui étoient en usage en France » sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures » et les monnoies du système décimal.* »

La valeur du prix et le délai pour l'envoi des mémoires ne sont pas énoncés au programme de l'Académie.

Méreaux de cuir. — M. Auguste Grasset possède dans le riche Musée qu'il a formé à la Charité-sur-Loire, trois méreaux de cuir absolument de la même dimension que celui dont nous avons parlé, p. 217. Mais deux d'entre aux présentent quelques différences dans les empreintes. L'un a les trois fleurs de lys posées sur deux petites palmes, l'autre offre quatre fleurs de lys au lieu de trois, posées de même sur deux palmettes.

M. Dugenest, de Guéret, nous écrit qu'à une époque déjà éloignée, il fut trouvé dans la démolition du mur de la cathédrale de Limoges un pot qui contenoit beaucoup de pièces en cuir, il en possède une depuis long-temps. Cette pièce est toute semblable aux deux précédentes, mais il n'y a sur les deux petites palmes que deux fleurs de lys et un point au milieu.

Enfin, M. Lagrenée, de Meaux, vient de nous envoyer quatre méreaux du même genre. Trois d'entre eux présentent les trois variétés déjà décrites, et le quatrième n'offre qu'une seule fleur de lys au

centre du cercle formé par le grenetis. Il est remarquable, en outre, parce que c'est le seul qui soit frappé du côté du Revers, où se trouve la lettre F entourée d'un grenetis. La personne de qui notre collaborateur tient ces pièces lui a dit que c'étoient des monnoies obsidionales de Poitiers. Mais, comme le remarque très bien M. Lagrenée, le dernier siége de Poitiers remonte à une époque beaucoup plus éloignée que celle qui peut être assignée à nos méreaux, d'après le style des fleurs de lys et de la lettre F observée sur le Revers de l'un d'eux.

Les renseignements transmis par nos collaborateurs ne suffisent donc pas pour décider si ces pièces de cuir étoient des monnoies de siége ou de nécessité, ou des méreaux de chapitre. Si des renseignements plus positifs nous parviennent à cet égard, nous nous empresserons d'en faire part à nos souscripteurs, et nous ferons connoître par un dessin les différentes variétés de ces pièces. Un fait nous paraît déjà certain, c'est que toutes celles qui nous ont été communiquées, jusqu'à présent, sont sorties de la même fabrique, et à une même époque, et que le nombre des fleurs de lys doit indiquer la valeur conventionnelle de chacune d'elles. Peut-être proviennent-elles toutes de la trouvaille faite dans la cathédrale de Limoges, et alors il y auroit de fortes présomptions de croire que ce n'étoient autre chose que d'anciens méreaux capitulaires de cette cathédrale.

Bulletin bibliographique.

Note sur une monnaie d'or de la première race des rois de France, trouvée à Benouville près de Caën; par M. Ed. Lambert. Caën, Hardel, 1834, 8 p. in-8° et 1 pl. (Extrait du t. IX des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, paru en 1836.)

M. Ed. Lambert publie dans ce petit écrit un tiers de sol d'or, et il l'attribue à Quentovic; la légende du Revers, un peu fruste

lui semble la répétition de celle du Droit, mais avec un bouleversement de lettres assez fréquent alors. Il y ajoute un autre tiers de sol de la même fabrique et dont les légendes sont inexplicables.

Ces deux pièces ne sont pas rares; il m'en a été communiqué de semblables par plusieurs souscripteurs de la Revue. L'attribution en est fort douteuse en général; je ne contesterai point celle de *Quentovic;* M. Lambert sait la rendre assez vraisemblable, et aucune autre ne pourroit lui être opposée (1). Il en tire occasion de déterminer la situation de Quentovic, lieu célèbre dans nos annales monétaires; il le place près de l'embouchure de la Canche, à l'endroit où est maintenant le bourg de St.-Josse-sur-Mer.

M. Lambert croit ces deux pièces du règne de Clotaire II, à cause du type de la victoire qu'on y trouve et qui est également, avec la légende *Chlotarii victoria*, sur plusieurs monnoies portant le nom de Clotaire. Mais ces pièces sont plus modernes que celles de M. Lambert qui ont tout-à-fait l'apparence des monnoies frappées par les rois wisigoths, si long-temps possesseurs d'une grande partie de la France; je les crois des premiers temps de la monarchie et antérieures aux monétaires. Le type de la victoire, ainsi figuré, étoit employé sur toutes les monnoies d'or impériales qui ont circulé dans nos provinces, et qui ont été imitées par nos rois et par tous ceux qui se partagèrent les Gaules à un titre quelconque, jusqu'à ce que Clovis en eût réuni la plus grande partie sous sa domination.

(1) J'avoue toutefois que je n'oserois garantir l'explication du premier caractère de la légende où M. Lambert croit voir la lettre Q, malgré la pièce de Louis-le-Débonnaire, que donne Le Blanc, n° 22, sur laquelle la forme de la première lettre de *Quentowicus* se rapproche de celle qu'on voit sur le tiers de sol d'or de M. Lambert; j'ai retrouvé ce caractère bizarre sur plusieurs pièces de même fabrique, comme sur la deuxième ici gravée, et dans la main de la victoire; on pourroit y voir d'un côté le nœud du diadème royal, et de l'autre une petite couronne. On peut consulter des pièces toutes semblables à celles dont il est ici question dans l'atlas de M. Lelewel, pl. 1re, nos 20 et 20 *bis*.

Enfin, M. Lambert donne l'empreinte d'un monétaire portant du côté de la tête ROTOMO CIV.., et autour de la croix, BERTECHRAMNO, nom du monétaire. Cette pièce, frappée à Rouen, étoit connue et a été publiée plusieurs fois; mais M. Lelewel y avoit lu VEMECHRAMNO, ce qui est vraisemblablement une erreur (1). Jai vu plusieurs dessins et clichés de ces pièces, et toujours le nom m'a paru être *Berthecramno*. Ce monétaire a aussi mis son nom sur des pièces frappées dans d'autres villes.

Il est à désirer que tous les collecteurs de nos anciennes monnoies publient ainsi les raretés de leurs cabinets, non-seulement les pièces inédites, mais celles qui n'ayant été données que par Bouteroue et Le Blanc ne sont connues qu'imparfaitement, les dessins de ces auteurs étant presque toujours inexacts. Les pièces de M. Lambert sont très fidèlement reproduites.

E. C.

Revue anglo-française. Douzième livraison, fin du IIIe vol. Poitiers, 1836.

Il entre essentiellement dans notre plan d'annoncer et d'analyser les publications nouvelles où se trouvent quelques faits ou remarques sur l'histoire monétaire. C'est ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de nommer (page 126) l'excellent recueil publié à Poitiers, depuis trois ans, par M. de la Fontenelle, et nous pensons que plusieurs de nos souscripteurs sont également abonnés à la Revue anglo-française. Nous avons donc un motif de plus pour chercher ici à compléter ou à rectifier quelques observations relatives à la numismatique françoise que nous trouvons dans la XIIe livraison, qui renferme de très bons articles sur l'insurrection de l'Aquitaine contre le roi d'Angleterre, en 1372, et le siége de Rouen, en 1418.

1° Dans une note de la page 377, à l'occasion de l'opinion de Froissart, et de quelques autres historiens, qui prétendent que l'a-

(1) Voyez plus haut, p. 321.

telier monétaire de la Rochelle n'a été établi que par Charles V, en 1372, on cite un passage de Rymer, duquel il résulte qu'Édouard III, en 1360, accorda aux Rochelois le droit de prélever à leur profit la moitié de toute la monnoie qui seroit frappée à l'avenir dans leur ville. Il est clair qu'il faut entendre par là qu'ils auroient moitié du bénéfice du monnoyage, ou qu'ils pourroient faire fabriquer de la monnoie royale en même quantité que le roi, car la ville de la Rochelle n'a jamais eu de monnoie municipale. Mais, comme le fait remarquer l'auteur de la note, il résulte des lettres patentes de Charles V, que l'atelier monétaire de la Rochelle avoit été établi par le roi Jean.

A l'appui de ce fait, je citerai deux actes copiés dans les recueils manuscrits de l'hôtel des Monnoies de Paris.

Des lettres patentes du roi Jean, datées du 21 janvier 1360 (1361 v. s.), ordonnent de faire dans plusieurs hôtels des Monnoies, et notamment dans celui de la Rochelle, des gros deniers blancs *à l'estoile* de 2 deniers de loy *argent-le roy*, et de 6 sols de poids (72 au marc), ayant cours pour 2 sols parisis ou 2 sols et demi tournois.

Par ordonnance du lendemain, les généraux des Monnoies prescrivent aux maîtres des Monnoies désignées de mettre à ces pièces pour *différence* « devers la croix dedans les deux losanges » qui y sont, deux petits points, et au bout de *gratia* un petit » point. Et devers la pille, au bout de *Johannes*, un point, et au » commencement de *rex* un point. » Ainsi on pourroit avec ces désignations retrouver les gros blancs à l'étoile, fabriqués en 1361; cependant, il faut convenir que les deux empreintes de ces pièces, dans Le Blanc, ne se rapportent pas au texte de l'ordonnance. Les suites du traité de Bretigny permirent-elles à la Monnoie de la Rochelle de frapper ces gros à l'étoile?

Lettres patentes du 27 octobre 1361, pour faire régler promptement les comptes de Thevenin Braque, maître particulier de la Monnoie de la Rochelle, lesquels comptes étoient en retard *depuis plusieurs années*.

Il est clair, par ces ordonnances et par celle de 1372 déjà citée,

que l'atelier monétaire de la Rochelle avoit été établi par le roi Jean, *plusieurs années avant* 1361; que ce même roi y fit encore frapper monnoie après le traité de Bretigny, parce que les Rochelois furent plus d'un an sans vouloir reconnoître l'autorité du roi d'Angleterre, quoique celui-ci, en 1360, pour gagner leur affection, leur eût octroyé la moitié du bénéfice sur le monnoyage dans leur ville. Après avoir été enfin forcés de subir la loi du vainqueur, ils ne redevinrent sujets du roi de France qu'en 1372. Ils obtinrent alors d'être rétablis dans le droit d'avoir, suivant Froissart, *coins pour forger florins et monnoie blanche et noire, de même forme et aloi que ceux de Paris;* ce qui veut dire qu'on rétablit, au nom du roi, l'atelier monétaire de la Rochelle. On ne retrouve pas l'époque de la première fondation qui doit avoir suivi les états généraux de 1355, au moment où les monnoies étant réglées, le roi avoit besoin d'en frapper en grande quantité pour la guerre à laquelle il se préparoit.

2° Page 391, note 1re. *Deux nobles faisaient un écu d'or.* Il y a certainement ici erreur; le noble valoit, au contraire, deux écus d'or. Voyez Le Blanc, p. 294 et 295, en 1421. Escus d'or, 22 s. 6 d.; nobles, 42 s. 6 d.—Pages 307 et 308. Escus d'or de Louis XI, 27 s. 6 d.; escus vieils, 30 s. — Nobles Henry, 56 s. 8 d. — Nobles Edouard, 63 s. 4 d. — Un noble Henry, droit de poids, vaudroit aujourd'hui 26 fr. 75 cent., et un écu d'or de Charles VI, 14 fr. Les 400 nobles donnés en 1418, vaudroient donc aujourd'hui 10,700 fr., et 200 écus d'or ne feroient que 2,800 fr.; les 800 équivalant à peu près aux 400 nobles, feroient 11,200 fr. Quant à l'estimation, par le prix du bled, je n'en dirai rien ici, parce qu'il faudroit s'entendre sur la capacité du boisseau, qui, en 1418, valoit 2 s., et qui aujourd'hui vaudroit 5 fr. 50 cent. Suivant l'auteur de la note, il faudroit encore discuter les sources auxquelles on auroit puisé ces données sur les prix, les localités ou les circonstances, qui en pourrient modifier le taux, etc.

Cette même évaluation, du prix du bled, conduit l'auteur (p. 384) à estimer à 2,400 fr. d'aujourd'hui une somme de 40 écus d'or, formant la pension accordée, en 1418, par Henry V, roi d'Angleterre,

à une pieuse fille de Caen. Ces 40 écus d'or feroient aujourd'hui 1,040 fr. de valeur intrinsèque.

3° *Précieuse pièce anglo-française, rencontrée près de Bordeaux* (p. 461).

Cet extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie de Bordeaux, du 3 septembre 1835, est vraisemblablement tronqué. On présente cette pièce d'abord comme celle de Henry II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, gravée dans l'ouvrage de M. Ainsworth, pl. VI, n° 64. C'est un demi-denier qui porte, du côté de la croix cantonnée de deux annelets, ENRICVS, et au Revers, dans le champ, le mot REX entre un petit ornement propre aux monnoies d'Aquitaine, et une croix; cette monnoie est, en effet, très rare. Mais la description que donne l'auteur de la note sur cette pièce, présentée par M. Jouannet à l'Académie de Bordeaux, est toute différente; cette deuxième pièce est également donnée par M. Ainsworth, pl. V, n° 62, et n'est nullement rare, c'est un hardi de Henry IV que rien n'autorise à donner à Henry II. On n'a de ce prince aucune monnoie portant une effigie ou personnage quelconque, et les hardis n'ont commencé que sous le règne d'Édouard III. Il y a donc confusion entre deux pièces bien différentes, et si celle de M. Jouannet est un hardi, elle est commune et appartient à Henry IV, 1399 à 1413.

E. C.

Blaetter für münzkunde. Honnoversche Numismatische Zeitschrift; herausgegeben, vom Dr H. Grote, *in Hannover. Leipsig, in commission der Hahn'schen verlagshandlung.* Journal numismatique de Hanovre, publié par le docteur Grote. In-4° avec des planches.

Nous avons reçu six numéros d'un journal de numismatique publié à Hanovre par le docteur Grote. Cette feuille est rédigée avec l'érudition profonde et consciencieuse qui caractérise les savants de l'Allemagne. Les érudits et les amateurs de médailles prêtent

au rédacteur le concours de leurs talents et lui ouvrent les trésors de leurs cabinets. Le journal signale les découvertes d'enfouissements numismatiques, tant en Allemagne qu'en France, et dans les autres parties de l'Europe; il fait connoître les collections curieuses et annonce exactement les ventes de médailles et d'antiquités. Ses colonnes peuvent être ouvertes aux savants étrangers, car on y trouve des articles en latin et même en françois. Le prospectus de notre Revue a été inséré textuellement dans le n° 2 (octobre 1835).

Une courte analyse des articles qui se rapportent à l'objet spécial de nos travaux fera mieux apprécier le mérite et l'utilité d'une publication que le talent de ses rédacteurs place à un rang distingué parmi les ouvrages périodiques consacrés aux sciences.

Le n° 1 (octobre 1835) contient une notice en *françois* de M. le baron de Donop, sur une série de médailles gauloises, dont il est possesseur; l'auteur raconte ainsi les circonstances de leur découverte (1): « En 1820, la mer fit écrouler un rocher sur la côte de l'Isle de Jersey; dans les fentes on trouva un amas de médailles dont la cohésion et la coagulation indiquoit quelque clôture qui avoit entièrement disparu. Les médailles parvinrent sans aucune dilapidation aux mains du possesseur actuel; il réussit avec beaucoup de peine à les séparer et à les nettoyer au point de pouvoir en reconnoître les types.... L'ensemble de ces médailles s'élève au nombre de 982 pièces, dont 760 ont été très fidèlement rendues par un habile lithographe. Elles remplissent trente-deux planches in-4°. Le reste, à quelques pièces près, qu'on a fait passer par le feu pour en examiner l'alliage, se trouve encore dans le même état qu'au moment de la découverte. Le métal est le même que celui que l'essayeur monétaire de Caylus a trouvé aux médailles les plus anciennes de la Gaule, et qu'il a nommé *æs ustum*. L'examen qu'on a fait de quelques pièces fait voir un alliage d'un huitième d'argent fin; il y en a cependant qui sont d'un ar-

(1) *Thesaurus Cæsareensis*, description des médailles de Jersey, du cabinet de M. le baron de Donop; Introduction.

gent mieux titré. La forme est concave, et c'est par elle comme par le métal lui-même, et par quelques types, que ces médailles prennent place parmi nombre de monuments et de médailles qui sont répandus sur le continent de l'Europe; nommément par la forme et le type, elles indiquent la famille des astérisques germaniques, *regenbogenschüsseln*.....

» Il se présente la circonstance tout-à-fait singulière que, malgré l'uniformité souvent répétée des types et de l'idée conductrice, on n'a point encore rencontré une identité absolue du coin; en sorte qu'aucune des médailles de cette suite immense ne paroît avoir passé sous le coin de l'autre, circonstance qui, de toute nécessité, doit faire opiner pour une destination hiératique, probablemet rituelle-calendaire, mesurant le cours du temps. »

Nous ne reproduirons pas ici les savantes dissertations de M. le baron de Donop, sur les types de ces médailles, qu'il regarde comme des symboles empruntés à la mythologie indienne, et où il croit même reconnoître des caractères sanscrits. Les types dominants sont d'un côté une tête bouclée et ornée d'un diadème, de l'autre un cheval au galop ayant quelquefois une tête d'homme, et surmonté d'une figure humaine qui paroît le diriger. Ces symboles n'ont rien d'extraordinaire; ce sont ceux de plusieurs médailles armoricaines déjà connues.

Le trésor découvert à Soings, en Sologne, et qui a été décrit dans le n° 2 de la Revue (mars 1836), offroit aussi cette particularité qu'il ne s'y trouvoit pas deux pièces exactement semblables. Et la même observation a été faite sur plusieurs enfouissements numismatiques gaulois. Enfin on remarquera que le type du cheval se rencontre en général plus ou moins modifié sur presque toutes les médailles celtiques, antérieures à la domination romaine. On pourroit en conclure que le cheval libre ou attelé à un char, auroit été, selon toute apparence, l'emblème national des Gaulois (1); et comme c'étoit aussi celui des Tyriens et des

(1) Il est maintenant bien reconnu que le fameux emblème du coq n'a jamais appartenu aux Gaulois, et ne leur a été attribué que par un calembourg

Carthaginois, l'adoption de ce signe s'expliqueroit facilement par les rapports de ces peuples avec les colonies tyriennes auxquelles ils durent leur civilisation primitive. Nous croyons qu'on doit au moins s'arrêter d'abord à cette origine avant d'aller chercher au fond de l'Indostan le cheval de Krisnha, jusque auquel M. le baron de Donop remonte par une suite d'analogies où il y a peut-être plus d'imagination et d'érudition profonde que de saine critique. Le savant auteur veut même que le nom latin de l'île de Jersey, *insula Cæsarea*, signifie île de Krishna, et il voit également le nom de ville de Krishna dans celui de *Cæsaromagus*, ville du continent. Nous ne savons de quel *Cæsaromagus* M. de Donop a voulu parler; car il y en avoit plusieurs, mais il est bien certain que ce nom signifioit ville de César, et que c'étoit un de ceux que les cités gauloises, sous la domination romaine, substituèrent à leurs anciennes dénominations celtiques par flatterie pour leurs nouveaux maîtres.

Il ne nous paroît pas non plus bien prouvé que l'île de Jersey ait été l'*Hyperboréenne* de Diodore ou la fameuse île de *Sene* qu'on a cru reconnoître successivement dans toutes les îles de nos côtes de l'ouest, depuis Oléron jusqu'à Guernesey. Mais nous adoptons entièrement l'opinion de M. de Donop, lorsqu'il dit que l'île de Jersey étoit sans doute un sanctuaire de la religion druidique et le siége d'un collége de Druides. Les îles ont toujours eu pour les peuples primitifs une sorte de caractère sacré, et la ressemblance du trésor découvert à Jersey avec celui qui a été trouvé dans les ruines du temple de Soings, nous paroît un argument à l'appui de cette hypothèse.

Au reste, il est impossible de rassembler plus de science en moins d'espace que M. de Donop n'en a mis dans les huit pages de sa notice, où il traite les grandes questions de l'origine des races celtiques et de leurs migrations à travers l'Europe. La seule chose qui nous paroisse évidente, c'est que ces peuples pénétrèrent sur notre continent par le détroit de Gibraltar, et s'avancèrent du sud

(*Gallus*, en latin coq). On n'a jamais vu de coqs sur les médailles ni sur les monuments celtiques.

au nord et de l'est à l'ouest jusqu'à la mer Baltique et à la Vistule, d'où ils furent plus tard refoulés vers les bords du Rhin, par les nations germaniques arrivant de l'est. C'est vers ces parties encore obscures des annales du genre humain, que les historiens doivent tourner leurs efforts s'ils veulent explorer des régions inconnues et s'illustrer par des découvertes.

Dans le n° 2 du journal on donne, d'après un mémoire de M. le professeur Holmboe, de l'université de Christiana, la description d'ornements en or et de médailles pour la plupart du même métal, découverts en août 1835, dans la paroisse d'Eger, en Norwége. Les ornements consistent en colliers, bracelets et agraffes du meilleur goût et d'un travail parfait. Les médailles présentent une étonnante variété. Il s'y trouve des monnoies cufiques des califes Abassides; des médailles byzantines de Maurice Tibère, Constantin Copronyme et Michel III, avec Théodora sa mère; des monnoies anglo-saxonnes des archevêques de Cantorbery, enfin des sols d'or de Louis-le-Débonnaire et des pièces de Lothaire et de Pépin roi d'Aquitaine. Voici la description de ces dernières monnoies qui sont indiquées par Le Blanc :

1° Figure en buste dont la tête est décorée de bandelettes; légende DNHNVVDOVS NH AVG. ℞.; une croix entourée d'une auréole; légende : S. MVNVS DIVINVM IS écrit à rebours;

2° Figure en buste dont la tête est coiffée d'un bonnet; légende : + HLVDOVVICVS IMP. AVG. ℞. : un portail d'église; légende : + HARILATVM (1);

3° Figure en buste : légende : PIPPINVS REX. ℞.; un portail d'église avec une croix; légende : AQVITANIVORVM;

4° Figure en buste dont la tête est ornée de bandelettes; lé-

(1) Le type du Revers n'est point un portail d'église, comme celui de la pièce n° 4, et de toutes les monnoies qui portent la légende XPISTIANA RELIGIO; mais une barrière, rappelant les jeux fameux qui se célébroient à Arles.

Note des Directeurs.

gende : HLOTHARIVS ACS. ℞. : un portail d'église ; légende : XRISTIANA RIIICIO.

Ces deux dernières pièces sont des deniers en argent doré. On doit présumer que cet enfouissement étoit le trésor d'un pirate normand et le fruit de ses courses sur les côtes d'Asie, de Grèce, de France et d'Angleterre.

Dans les n°s 3 et 4 nous avons remarqué une dissertation du plus haut intérêt, sur les légendes des médailles appartenant aux anciens peuples de l'Italie et de la Sicile. Un pareil travail n'est pas susceptible d'analyse ; c'est une œuvre de conscience et d'érudition comme on en sait faire en Allemagne. D'ailleurs nous ne pourrions, sans sortir du cercle que nous nous sommes tracé, reproduire cette savante discussion sur les différents caractères d'écriture employés par les Toscans, les Ombriens, les Samnites, les Osques, les colonies de la Grande-Grèce et les républiques siciliennes. Ces dernières, soumises à la suprématie de Carthage, se servoient beaucoup de caractères puniques, et sous ce rapport, l'étude de leurs médailles pourroit être utile aux érudits qui voudroient se livrer à un examen approfondi des anciens monuments numismatiques de la Gaule ; car la double influence des colonies grecques et phéniciennes, peut seule expliquer l'histoire encore mal connue de l'antique civilisation gauloise.

Un morceau d'un intérêt plus général se trouve dans le n° 5. C'est l'extrait d'un traité du savant numismatiste Sestini, de Florence, sur les fabricateurs de fausses médailles (1). Cet ouvrage étant, à ce que nous pensons, peu connu en France, nous croyons devoir donner ici la traduction textuelle de l'extrait inséré dans le journal de Hanovre. Rien ne nous semble plus important pour tous les possesseurs de médailles, que de dévoiler des fraudes contre lesquelles on ne sauroit être trop en garde ; car la sévérité des lois ne les atteint qu'imparfaitement. Cette coupable

(1) *Soprà i moderni falsificatori. Firenze*, 1826.

industrie a été poussée plus loin en Italie que partout ailleurs; mais comme elle a commencé à se répandre en Allemagne, et qu'elle paroît vouloir s'introduire en France, c'est un service à rendre à la science que de faire connoître par la voie des feuilles publiques les ateliers de ces fabrications frauduleuses. C'est aussi une raison pour les amateurs de médailles de constater avec le plus grand soin toutes les circonstances de la découverte des monnoies anciennes dont ils sont possesseurs, et de conserver précieusement ces espèces de titres généalogiques sans lesquel ils seroient toujours exposés à voir révoquer en doute l'authenticité des pièces les plus rares de leurs cabinets.

Sur les modernes frabricants de médailles antiques.

« Vers la fin de 1825, un Hongrois écrivit, sous le nom de Sadik el Baba, un traité par lequel il appela l'attention du public sur le grand nombre de fausses médailles, en divers métaux, qu'on avoit jetées dans la circulation; il y joignit la description de quelques médailles fausses, particulièrement de celles qu'il avoit pu observer lui-même. L'année suivante, le même auteur donna de nouveaux indices pour prémunir les amateurs de médailles contre les ruses des brocanteurs qui cherchoient à répandre dans le commerce de fausses antiquités. A ces renseignements, je veux ajouter la description d'une quantité beaucoup plus considérable de pièces, imitées par les faussaires.

» Depuis que les princes et les grands seigneurs ont commencé à former des collections de médailles grecques et romaines, et dans l'intérêt de la science, ont ouvert généreusement ces collections au public, on a vu bientôt paroître de faux monnoyeurs, dont la cupidité s'est appliquée à la fabrication des pièces antiques, et on les a laissés faire comme si cette fabrication eût été une industrie permise.

» Parmi les premiers qui se sont livrés à cet art, on compte d'abord deux François comtemporains, Guillaume Du Choul et Antoine Le Pois. Vinrent ensuite deux graveurs de Padoue, dont

les imitations sont encore admirées des connoisseurs, et se trouvent dans tous les musées.

» D'autres suivirent la même carrière, mais avec moins de succès, sous le rapport de l'art. Un nommé Laroche établit dans un bourg, entre Lyon et Grenoble, un atelier, où il travailla à imiter plusieurs médailles rares du cabinet de Pellerin. Après sa mort, une de ses filles voulut continuer ce métier; mais, craignant que la chose ne tournât mal, elle ne tarda pas à y renoncer.

» A Madrid, de faux monnoyeurs fabriquèrent des médailles, dont ils retirèrent des sommes considérables du temps de l'infant don Gabriel, grand amateur de numismatique. Quelques-unes de leurs médailles ont été décrites par Florez, dans le IIIe volume de son ouvrage.

» A Stuttgard, il y eut aussi un atelier de fausses médailles, parmi lesquelles on doit compter la petite médaille de Sapho, qui est dans le cabinet de Berlin.

» Une autre fabrique fut montée à Venise, pour reproduire les deniers et quinaires des premiers empereurs et de leurs femmes; mais le style en est sec, le métal trop plat, et les légendes sont misérablement rendues.

» Michel Dervieu et Cogonnier s'établirent à Florence après les deux Padouans. Le premier fabriqua toutes sortes de monnoies antiques, et surtout de grands médaillons; le second imita les monnoies des tyrans, sous Valérien et Gallien; ils en firent un débit considérable. En Hollande, Carteron et beaucoup d'autres augmentèrent encore le nombre des fausses médailles.

» Dans le siècle dernier, un nommé Weber vint à Florence, et y exerça impunément le même métier de faussaire, en imitant et fondant avec peu d'art des as étrusques et romains. Il infecta toute l'Italie et le Nord de ses fontes grossières, contrefaisant non-seulement les monnoies antiques, mais encore les idoles étrusques; il y en a surtout beaucoup dans les galeries de Florence.

» A Rome, un certain Galli se montra fort habile à imiter les monnoies d'or des premiers Césars et plusieurs quinaires d'argent des empereurs du moyen-âge. Le musée d'Hédervary ne s'est point

fait scrupule de s'approprier ces fausses antiquités, en les faisant acheter à Rome par F. Catonni. Il y eut aussi à Catane, en Sicile, une fabrique de fausses médailles, qui imita les pièces les plus rares de cette île.

» En général, les premiers faussaires s'appliquèrent surtout à contrefaire les médailles des empereurs romains, notamment celles d'Othon, en bronze; de Vitellius, en divers métaux; de Didius-Julianus, Pescennius-Niger, Pertinax, etc..., parce que c'étoient les plus rares et celles qui avoient le plus de valeur. Plus tard, lorsque l'ouvrage classique d'Eckhel eut répandu la connoissance des médailles grecques, on remarqua le prix arbitraire et extravagant auquel plusieurs de ces pièces étoient évaluées.

» Il y avoit alors à Hanau un habile graveur, nommé Becker, qui ne manquoit pas d'instruction ni de talent; on l'engagea à contrefaire plusieurs médailles des empereurs romains en or, pour enrichir quelques musées britanniques, ce qui fut exécuté; il fabriqua ainsi à Rome les médailles des douze césars en or, et un grand nombre d'autres monnoies romaines en cuivre. Après ces premiers essais, Becker, s'étant procuré des modèles de plusieurs pièces rares du cabinet de Pellerin et du Musée Royal de Paris, fabriqua des monnoies des rois des différentes dynasties et beaucoup de deniers des empereurs romains en argent et en or. Un nommé Oppenheim, de Francfort, lui fournit les matériaux nécessaires pour son travail; Francfort-sur-le-Mein devint dès-lors et est encore le centre de ce commerce de fausses antiquités.

» Si l'on avoit demandé à Becker dans quel but il fabriquoit ainsi tant de contrefaçons des médailles les plus rares et les plus précieuses, il auroit répondu que c'étoit pour les amateurs qui désiroient avoir ces médailles dans leurs collections, et qui n'auroient pu acheter les pièces authentiques aux prix exorbitants du tarif de Mionnet. Néanmoins il est certain que beaucoup de fausses médailles ont été vendues par les agents de Becker aux prix du tarif, jusqu'à ce que la tromperie ayant été découverte, il parut une liste de ces médailles avec l'indication de prix très inférieurs.

» Maintenant presque tous les musées de l'Europe renferment des médailles de Becker, parce qu'elles ont été répandues de tous côtés par lui ou ses agents. J'ai vu plusieurs fois à Florence un marchand de Mayence et d'autres brocanteurs qui colportoient les médailles de Becker pour duper les ignorants et même souvent les connoisseurs.

» Comme le nombre des médailles rares s'est accru par ce moyen, sans que leur prix ait baissé, il s'est établi, il y a quelques années, à Smyrne, une fabrique de médailles antiques, dirigée par un nommé Caprara. Mais son industrie n'ayant pas eu dans le Levant des résultats favorables, il s'est transporté à Syra, île grecque de l'Archipel, où il continue le même commerce. Il est sorti de cet atelier plusieurs belles imitations des médailles les plus rares. »

A la suite de cet article, on trouve la liste par ordre chronologique des médailles grecques et romaines, imitées par Becker, et l'on promet de donner plus tard celles des monnoies du moyen-âge. Dès que cette liste nous sera parvenue, nous ferons connoître toutes celles de ces contrefaçons qui se rapporteront à la numismatique françoise.

J. DE P.

The numismatic Journal, edited by John YONGE AKERMAN; *Effingham junior, King William street,* London, 8°, 1836.
Journal numismatique, publié par J. YONGE AKERMAN.

Un indice bien remarquable du progrès général de l'étude de la numismatique, c'est l'apparition simultanée de trois recueils périodiques consacrés à cette science, en Allemagne, en France et en Angleterre, sans qu'aucun des éditeurs ait eu connoissance des publications analogues à la sienne. M. Akerman, dans son prospectus, daté de décembre 1835, s'étonne que depuis le temps des Vico et des Goltzius, il n'y ait eu qu'une seule tentative du genre de la sienne : le *Giornale numismatico*, d'Avelino, qui parut

à Naples, en 1811 (1). Pendant que M. Akerman écrivoit ces lignes, le journal allemand du docteur Grote se publioit à Hanovre, le prospectus de la Revue de la Numismatique françoise avoit été déjà distribué au Congrès de Douay, en septembre 1835, et le premier numéro étoit au moment de paroître; nous ne connoissions alors ni le *Hannoversche Numismatische Zeitschrift*, ni le Prospectus du *Numismatic Journal.*

Voici la distribution des matières qui composeront le recueil de M. Akerman :

1° Médailles grecques de villes; — 2° de rois; — 3° médailles romaines consulaires; — 4° impériales; — 5° impériales grecques; — 6° byzantines; — 7° orientales; — 8° monnoies bretonnes et saxonnes; — 9° angloises, écossoises, irlandoises et étrangères contemporaines; — 10° médailles modernes de tous les pays.

L'éditeur recevra avec reconnoissance les articles qui lui seront adressés en françois, en allemand, en italien et en latin, et il s'empressera de les insérer dans le *Numismatic Journal.* Un numéro du recueil paroît tous les trois mois; il est enrichi de planches gravées sur acier et de vignettes sur bois, exécutées avec toute la perfection qu'apportent les Anglois dans ces sortes de travaux.

Nous avons établi des relations avec M. Akerman, et nous emprunterons à son recueil, soit en entier, soit par extrait, tous les documents relatifs à la numismatique françoise. Nous n'avons que des éloges à donner à la composition du premier numéro, daté de juin 1836 (2); nous n'en rendrons pas compte, parce qu'il est entièrement consacré à la numismatique romaine et à celle de l'Angleterre.

— Les Directeurs de la Revue se proposent de publier, une édition françoise des *Illustrations of the anglo-french coinage*, du général Ainsworth. Cet ouvrage, recommandable à beaucoup d'égards, présente d'assez graves inconvénients : il a été tiré à un trop petit nombre d'exemplaires; les monnoies sont rangées par

(1) Ce recueil étoit exclusivement consacré à la numismatique ancienne.

(2) In-8° de 50 pages, avec une planche et des vignettes.

métaux, distribution qui détruit l'ensemble des recherches relatives à chaque époque; il renferme quelques erreurs, inévitables dans des travaux de ce genre, et enfin il est incomplet, l'auteur n'ayant pas voulu l'étendre au-delà des limites de sa collection, dont il accuse au surplus toute la richesse. Donner une traduction de l'ouvrage du savant général, rétablir toutes les pièces dans l'ordre chronologique, sans avoir égard aux métaux divers, rectifier les erreurs, ajouter de nouveaux développements historiques, faire connoître de nouvelles monnoies; tel est le but que nous nous proposons. Nous invitons nos souscripteurs à nous communiquer des empreintes de monnoies anglo-françoises inédites, des documents et des notices historiques sur ces monnoies; en un mot, tout ce qui pourra contribuer au perfectionnement d'un travail qui sera publié sous leurs auspices, et dans lequel nous rendrons religieusement à chacun ce qui lui sera dû pour sa coopération.

Si le général Ainsworth, en publiant les monnoies qui composent sa précieuse collection, a mis quelque amour-propre dans l'exhibition de ces titres d'ancienne gloire nationale, nous n'en mettrons pas moins à faire voir que toutes ces pièces, vieux souvenirs d'une domination étrangère, ne sont plus pour nous, depuis long-temps, que des *Monnoies historiques*.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MÉMOIRE

SUR DES MÉDAILLES GAULOISES TROUVÉES PRÈS D'ARTENAY (LOIRET).

Depuis une douzaine d'années, des médailles provenant toutes du canton d'Artenay, et vendues à des particuliers, à des orfévres, et même à des chaudronniers d'Orléans, avoient éveillé mon attention sur une partie de la voie romaine d'*Aurelianum* à *Autricum*, dans le voisinage des bourgs de Pourprix, Lumeau, Baigneau, Bazoches-les-Hautes, etc., sur les confins des départements du Loiret et d'Eure-et-Loir. Je me suis abouché avec des terrassiers de ces cantons, et je les ai excités à mettre beaucoup de soin dans les fouilles qu'ils pratiquoient dans des champs incultes, pour s'y procurer des pierres et des fragments de briques propres à faire du ciment. Je les engageai à m'adresser tout ce qu'ils pourroient rencontrer d'extraordinaire, et depuis je leur ai tenu compte, de manière à entretenir leur zèle, des objets qu'ils m'ont fait parvenir en assez grand nombre.

Ce sont des épingles à ressort pour les vêtements (fibules) de plusieurs formes, la plupart bien conservées; des bagues

variées; des pendants ou boucles d'oreille; des boucles d'armures d'un travail singulier; des portions de collier gaulois, à grains, en terre cuite et en ambre; un manche de poignard; un ébauchoir de sculpteur ou de potier de terre, en ivoire ou en os, un style et un manche de couteau, sculpté en forme de pied-de-chèvre, et de la même matière que l'ébauchoir; un petit Hercule en bas-relief, provenant, je crois, d'une plaque d'armure; une autre plaque de harnois; des pierres d'aigle; des pâtes de verre bleu, noir ou vert, ayant la forme de chatons de bague; un chaton en bronze, travaillé à dessins creux qui paroissent avoir été émaillés; une tête en terre cuite, presque vitrifiée, d'une forme et d'une expression de figure remarquables (1); un instrument en fer, avec un manche de corne de cerf, que je crois avoir été destiné à tendre des arcs; des styles (*graphium*) à écrire, de diverses formes; des cuillers larges (2) et de très petites spatules variées; des fragments de vases brisés, évidemment gaulois et romains, avec des ornements grossiers et d'autres de bon goût; des meules de moulins à bras, dont une très bien conservée, faisant la partie supérieure d'un système de quadrine (3), et portant deux anneaux en fer scellés dans la pierre volcanique avec un ciment très dur; enfin une grande quantité de médailles gauloises et romaines, de tous les modules connus, rencontrées éparses çà et là avec les instruments, meules, etc.

(1) M. Rever en décrit de semblables dans le tome III des Mémoires des antiquaires de Normandie, p. 199, et M. Éloy Johanneau en a trouvé également une à Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher); ce qui feroit supposer que c'étoit un type consacré.

(2) J'ai publié des instruments analogues dans la pl. II, tome XIII, des Annales de la Société académique d'Orléans.

(3) Ce système de moulin a été décrit par M. Gravier, dans le Bulletin de la Société académique des Vosges. J'ai parlé moi-même de découvertes semblables, dans ma Notice historique sur l'ancien grand cimetière d'Orléans, publiée en 1824, pp. 12 et 28.

Ces médailles, qui sont plus spécialement dans les attributions de la Revue, étoient toutes en bronze, de même que les instruments, et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que jusqu'ici ces longues fouilles n'ont rien produit en or ni en argent.

Les médailles romaines en grand-bronze, sont généralement d'une belle conservation, surtout celles provenant d'un vase en terre, où il s'en trouvoit plus de 200 liv. pesant; elles sont toutes du Haut-Empire, et ne présentent, au moins celles que j'ai vues, rien de nouveau en faces, revers, légendes, etc. Elles sont de Tibère, Claude, Néron, Vespasien, Trajan, Antonin-Pie en grand nombre, Commode, Septime-Sévère, des deux Faustines et de Lucile. Les petits-bronzes sont presque tous du Bas-Empire et des Gordiens, de Gallien, Postume, Probus, Galère et Constantin; ces médailles n'offrent, en général, que l'intérêt de leur rencontre au milieu de petits instruments si diversifiés. Dans les bronzes extrêmement petits, et dont quelques-uns ont à peine la largeur d'une lentille, on distingue des têtes bien frappées, mais très difficiles à classer; néanmoins je suis parvenu à en reconnoître plusieurs de Constance-Chlore et d'Alexandre-Sévère.

Un seul endroit où des objets en bronze, peut-être plus grossiers, mais plus abondants, ont été déterrés sous des débris de constructions incinérés, a donné des médailles gauloises en assez grande quantité, 200 à 300 environ en bronze et en *electrum*. Parmi ces médailles, il s'en trouve beaucoup de semblables, d'un mauvais travail et d'une frappe ou fonte globuleuse; mais aussi on en voit de bien conservées, qu'il est, je crois, utile de publier. J'en donnerai la description à la fin de ce mémoire, en y ajoutant peu de conjectures, nos connoissances sur ces sortes de médailles étant encore bien bornées et sans aucune certitude. Parmi ces médailles, se trouvoit une boule en verre transparent, légèrement rosé, aplatie

d'un côté, où elle a reçu l'empreinte d'une médaille gauloise, analogue au n° 2, à tête bien commune dans les collections; ses bavures ou dépressions ont été usées carrément à dessein, et je regarde ce globe de verre plat et imprimé, quoique mutilé d'un côté et rond de l'autre, comme un cachet (*sigillum*) gallo-romain.

En visitant ces fouilles, j'ai reconnu qu'une voie romaine, dont les accotements larges et conservés en différents endroits, devoit traverser le chemin dit de César, ou d'Orléans à Chartres, et conduire de Châteaudun à Saclas, passant par Marboë, où l'on m'en a montré des traces, lors de mes recherches sur la mosaïque découverte près de ce village; continuant à traverser la Beausse, près de Cormainville et de Courbehaie, où j'en ai vu des vestiges, en 1829 (1), dans la direction d'Orgères; longeant le village de Bazoches-les-Hautes, où je l'ai trouvée récemment, au nord du bourg, dans la direction d'Alaines; là, M. Morelet, curé de cette paroisse, m'en avoit indiqué jadis des portions; enfin, que cette voie atteignoit Saclas et l'antique chemin de *Genabum-Aurelianum* à Lutèce.

Dans le lieu que j'ai exploré dernièrement, près de Bazoches (*champ des Six-Mines*, *Croix-de-la-Mission*), on découvre sous le pavé, généralement bouleversé, mais intact dans quelques parties, des excavations où sont enfouis des vases qu'on ne peut en extraire en entier, et c'est particulièrement de ces trous de deux à trois pieds de profondeur que sont provenues les médailles romaines. Le terrain environnant est jonché d'une immense quantité de petits fragments de belle poterie rouge romaine, de poterie brune et de poterie plus grossière; nous y avons distingué des fonds en

(1) On m'y remit une médaille grand-bronze de Néron, bien conservée et trouvée en terrassant l'ancien pavage.

pointe de grandes amphores, des renflements et des bords de vases d'une grande contenance.

Non loin de la voie romaine, et en 1827, un laboureur voulut arrêter ses chevaux qui s'emportoient; sa charrue lui échappa des mains, et le soc s'engagea assez profondément dans une masse de bronze oxydé; c'étoit les 200 liv. environ de médailles grand bronze, dont nous avons parlé; le vase étoit brisé, et une large et épaisse brique en couvroit l'entrée. Toutes ces médailles étoient bien conservées, et la plupart étoient à fleur de coin; j'en possède de Néron, Vespasien, Caracalla, de Faustine et de Lucile; elles m'ont été cédées dans le temps par un chaudronnier, qui les avoit payées 19 sols la livre; d'autres font partie de la collection de M. de Brilly, et d'autres encore de celle de M. de Villevêque, à Orléans.

Aucune médaille gauloise n'a été déterrée très près de la voie romaine ou dessous, toutes sont provenues d'un endroit peu éloigné, et d'une étendue de 20 arpents environ, où l'on rencontre des fragments très divisés de poterie d'une autre nature très grossière, et des traces non douteuses d'incinération de pierre, de bois et de terre cuite.

Cette localité n'offre plus aujourd'hui d'espoir de découvertes intéressantes, parce qu'elle a été remuée en tous sens depuis une douzaine d'années pour en extraire le pavé, la pierre à bâtir et une quantité prodigieuse de tuiles à rebords et larges, converties en ciment, très rare en ce pays. Un seul des terrassiers, en nous disant que sa persévérance à fouiller venoit d'une prédiction qui lui avoit été faite, il y a vingt ans, qu'il trouveroit un trésor qu'il cherche encore, nous a affirmé que, depuis dix ans au moins, il obtient de son travail, par la vente constante de la pierre et du ciment, de 2 francs à 2 francs 50 centimes par jour. On peut juger par là que les constructions, dont il débarrasse ces terres incultes, étoient considé-

rables, et la couleur du terrain indique que ces ruines ont été le résultat d'un incendie violent et étendu.

Voici la description des médailles gauloises les mieux conservées. (Voir la pl. x.)

N° 1. Tête imberbe, très barbare, tournée à droite. — Grenetis.

℞. Oiseau à ailes éployées et à queue fourchue, regardant à droite. Au-dessus de l'aile gauche, une rouelle à quatre rayons; à droite de l'autre aile, un symbole composé de plusieurs croissants; au-dessous de la queue, un croissant ou un cercle. Grenetis. — C. — F. très b. — Poids : 55 à 62 gr. — 70 variétés. — Inédite.

N° 2. Tête nue et imberbe, à droite; cheveux à mèches pendantes.

℞. Oiseau semblable à celui du ℞. de la médaille précédente, mais avec les ailes éployées à gauche. Derrière la tête, une étoile à cinq pointes, et en avant une croix cantonnée de quatre points. Grenetis. — F. b. — Poids : 62 gr. — Inédite.

Cette médaille offre quelques traits de ressemblance avec celle publiée par Pellerin, t. III, pl. cxxiv, n° 2, et par Mionnet, , t. I du Suppl., p. 194, n° 397.

N° 3. Tête imberbe, tournée à gauche. Grenetis.

℞. Oiseau à ailes éployées, regardant à gauche, qui semble une imitation de l'aigle romaine. Dans le champ, un croissant ou un cercle. — F. b. — Poids : 109 gr. — 22 variétés.

Cette pièce, dont le flaon est extrêmement épais, paroît être la même que celle décrite par Mionnet, t. I de son Supplément, p. 193, n° 389.

Les types des trois médailles que nous venons de décrire semblent annoncer qu'elles appartiennent à une même cité; peut-être celle de Lisieux, dont les autonomes offrent le symbole de l'aigle éployée, et seront publiées par M. de Saulcy, dans le prochain n° de la Revue.

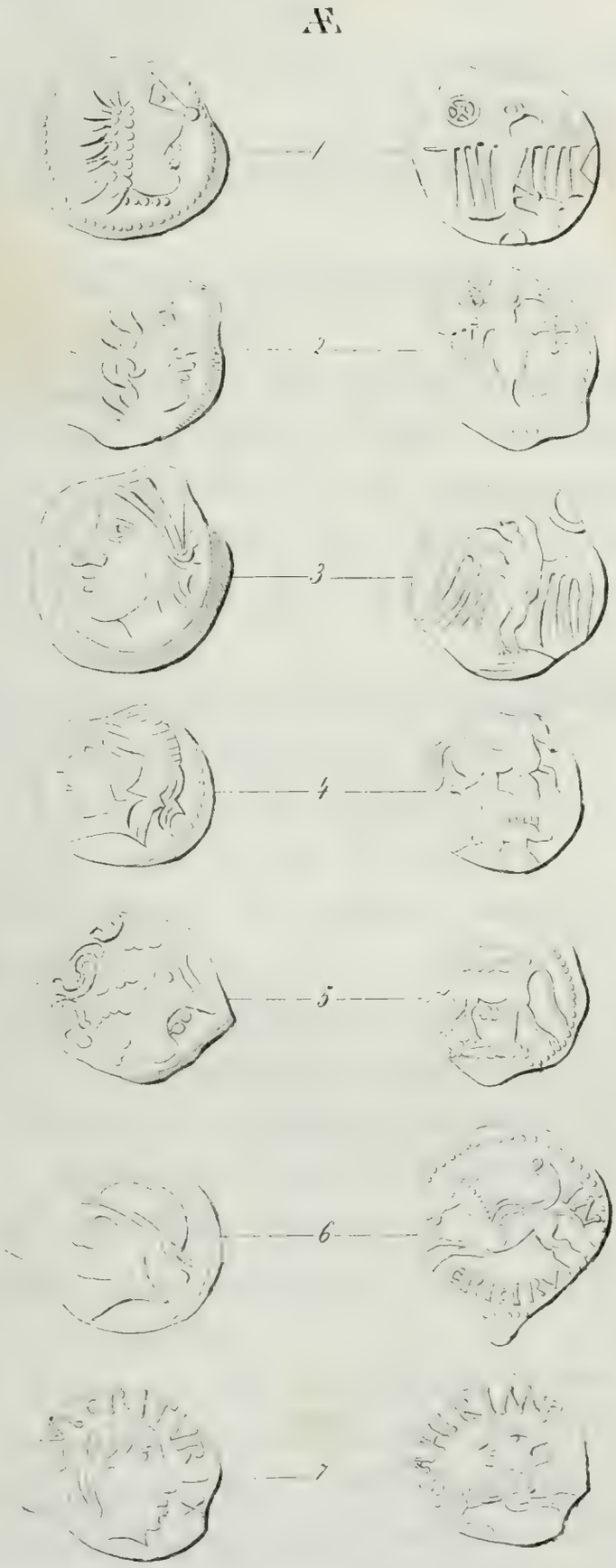
AE.
1
2
3
4
5
6
7

386

N° 4. Tête nue et imberbe, à gauche.

℞. Cheval libre, à droite; dessous, un porc. — F. b. — Poids : 41 gr. — Plusieurs variétés.

Cette médaille peut être la même que celle cotée par Mionnet : R¹., Suppl. tom. I, p. 191, n° 371. On trouve le type du cheval et du porc sur plusieurs médailles des *Aulerci Eburovices.*

N° 5. Tête nue et imberbe, très barbare, à droite, coiffée d'une manière bizarre. Grenetis.

℞. Animal fantastique, ou mal déterminé, marchant à gauche sur un objet terminé par deux ornements en forme de rosace ou quintefeuille; une autre quintefeuille entre les jambes de l'animal; au-dessus, un symbole confus. Grenetis. — F. très b. — Poids : 47 grains. — Inédite.

Le style de cette pièce la rapproche des médailles gauloises que l'on rencontre dans le nord de la France.

N° 6. Tête casquée, à gauche. (Pellerin, tom. I, pl. VI, n° 32, et Mionnet, tom. I, p. 88, n° 42.)

℞. cRIcIRVNIS. Cheval ailé galopant à gauche; imitation du Pégase grec. — C. — F. b. — Poids : 48 gr.

M. Mionnet donne deux variétés de cette médaille, tom. I, p. 94, n°s 112 et 113. La nôtre est remarquable par le prolongement de la bavure du métal qui n'a pas été brisé à la sortie du moule, comme on l'observe ordinairement.

N° 7. I... VICRITVRIX. Tête nue et imberbe à droite.

℞. ....AHIRIMP. Lion marchant à droite. — F. très b. — Poids : 47 gr. — Inédite.

M. Mionnet donne, p. 151 du tom. I de son Supplément, n° 1, une médaille appartenant sans doute à la même cité, mais dont la légende de l'Avers est différente.

Une dernière médaille tout-à-fait distinguée des autres par un mérite supérieur de style et de fabrication, est sortie

sans doute d'un atelier de la Gaule méridionale. En voici la figure et la description :

ЄAKЄSoo YIX. Tête nue et imberbe, à droite, chevelure à tresses pendantes sur le col. Derrière, une feuille de lierre.

R. TASLIITIOS. Pégase à droite. — R¹. — F.* — Poids : 54 grains.

Pellerin a édité cette belle médaille, tom. I, pl. VI, n° 33, et M. Mionnet en a donné trois variétés, tom. I, p. 89, n°s 59 et 60, et p. 90, n° 73. La nôtre est de la plus belle conservation et revêtue de la plus brillante patine, comme la plupart des autres pièces que nous venons de décrire.

Il semble résulter des faits contenus dans ce mémoire : 1° que les médailles n°s 1 à 3, qui formoient à elles seules la presque totalité de l'enfouissement d'Artenay, pourroient appartenir à la ville de Lisieux; 2° que la médaille n° 4, trouvée au nombre de plusieurs exemplaires, pourroit provenir de la cité des *Eburovices*, voisine comme celle des *Lexovii* de la cité des Carnutes; 3° que les autres pièces doivent être attribuées à des contrées plus ou moins éloignées du lieu de la trouvaille, et qu'elles se rencontroient accidentellement dans le Pays-Chartrain.

De nouvelles découvertes, la publication successive d'un grand nombre de pièces gauloises qui sera faite dans la Revue, pourront plus tard justifier ou détruire la justesse de nos conjectures.

VERGNAUD ROMAGNESI,
Conservateur des monuments historiques du dép. du Loiret.

LETTRES SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE FRANCE.

III.

Monnoies Mérovingiennes.

Amboise, 1er novembre 1836.

Monsieur, la numismatique françoise, sous la première race de nos rois, est vraiment dans son *âge d'or;* le roi des métaux y règne sans rivalité; elle offre si peu de monnoies de cuivre et d'argent, qu'on peut les regarder comme des exceptions. Il n'a pas existé, sans doute, de loi bornant aux espèces d'or le monnoyage des Mérovingiens; mais on seroit tenté de le supposer, malgré quelques textes contraires, par l'excessive rareté de toute autre monnoie certaine, marquée des effigies, types et légendes propres à la première race.

Rechercher ici la raison de cet emploi, pour ainsi dire exclusif, du métal le plus précieux, me conduiroit trop loin, je m'égarerois dans les ténèbres de notre histoire aux Ve, VIe et VIIe siècles. Cet âge d'or numismatique, dont je viens de vous parler, n'en est pas un pour l'antiquaire; le studieux investigateur des premiers temps de notre histoire monétaire ne trouve, dans ses recherches, que difficultés impossibles à résoudre, et légendes barbares impossibles à interpréter. En effet, outre ce phénomène, aussi inexplicable qu'il est évident,

de la préférence accordée par les rois mérovingiens à l'émission des monnoies d'or, il faudroit examiner les questions suivantes :

Quel est le premier de nos rois qui a fait battre monnoie? Pourquoi avons-nous si peu de pièces portant des noms royaux ? Les monnoies signées du nom des monétaires ont-elles précédé, accompagné ou suivi l'émission des pièces purement royales? Ces monétaires étoient-ils des seigneurs ayant autorité dans les lieux désignés sur leurs pièces, ou de simples préposés à la fabrication des monnoies ? Travailloient-ils pour leur compte à la charge d'une redevance, ou pour le roi en recevant un salaire ? Quels motifs ont porté les seuls rois mérovingiens à faire inscrire le nom de leurs monétaires sur des pièces marquées de l'effigie royale? A quels signes reconnoît-on, dans les monnoies de la première race, les plus ou moins anciennes ? Comment distinguer à quel Clovis, Clotaire, etc., on doit donner les pièces portant ces noms?

Ces difficultés, et beaucoup d'autres qui se rencontrent dans l'étude approfondie de notre numismatique ancienne, exigeroient autant de dissertations importantes qui ne peuvent entrer dans le cadre de ces notions élémentaires. Déjà traitées, ces questions le seront encore plus d'une fois sans être décidées; les textes recueillis dans nos anciens historiens sur le système monétaire des Mérovingiens sont trop peu nombreux; ils sont d'ailleurs presque toujours obscurs et souvent contradictoires. Comme ces monnoies sont très rares, et qu'il est impossible d'en réunir assez pour asseoir ses observations sur des faits matériels, il faut attendre qu'on ait publié beaucoup de dessins très corrects pour essayer d'établir, à l'égard de ces monnoies, un ordre chronologique basé sur la fabrication, les types et les légendes. Aujourd'hui il n'y faut pas penser; à peine peut-on émettre des opinions

plus ou moins probables ; les miennes sont loin d'être arrêtées sur tous ces points. Je pourrai vous laisser entrevoir quelquefois ce que je regarde comme vraisemblable, mais je n'affirmerai rien, et je n'entrerai dans aucune discussion, me réservant de traiter ailleurs quelques-unes de ces difficultés historiques. Mon seul but étant de vous guider dans le classement des monnoies appartenant à chacune des grandes divisions établies dans ma première lettre, je ne considérerai ici les pièces de la première race qu'à l'égard de leur aspect matériel; ce sera une sorte d'inventaire de nos richesses monétaires mérovingiennes, selon leurs types et leurs légendes.

Il faut d'abord rechercher quelles espèces de monnoies furent mises en circulation sous les Mérovingiens ; on en retrouve les noms et la valeur dans nos anciens historiens, dans la loi Salique, la loi des Ripuaires et autres documents déjà plusieurs fois cités. M. de Saulcy établit très bien dans la Revue, page 245, que les Francs avoient pour monnoies usuelles :

Le sól d'or *(solidus)*. Son poids devoit être de 85 grains environ; il valoit 40 deniers d'argent.

Le demi-sol *(semis)* et le tiers de sol *(triens)*. Leur poids et leur valeur en rapport avec le sol.

Le denier d'argent ou *saiga*, devant peser 21 grains.

Cette dernière monnoie étoit nouvelle et introduite par les Francs qui l'avoient sans doute apportée de la Germanie ; elle n'avoit rien de commun avec le denier romain et ses divisions. Le *saiga* se rapportoit à un sol de 12 deniers qui n'étoit que monnoie de compte; cette monnoie a survécu à la race mérovingienne, et a formé, après quelques modifications, le système monétaire des Carlovingiens. Le sol d'or et ses divisions appartenoient, au contraire, au système monétaire romain, tel que les rois francs le trouvèrent établi

dans les Gaules, soit par les derniers triens impériaux, soit par leurs imitations frappées par les Goths, les Suèves, les Bourguignons et les Vandales. La plus grande partie de ces tiers de sol d'or, parvenus jusqu'à nous, n'ont pas le poids légal déterminé par les lois romaines; ils pèsent, en général, 24 grains au lieu de 28 $\frac{1}{3}$ qu'ils devroient peser; les irrégularités de leurs contours témoignent que ce défaut de poids provient le plus souvent d'un mauvais ajustage, ou de rognures successives, toujours fréquentes sur des pièces mal arrondies dès leur émission.

A un petit nombre d'exceptions près, que je regarde même comme douteuses, on ne fabriqua point de monnoies de cuivre. Il est vraisemblable qu'on se servit long-temps des petites pièces de bronze dont les Gaules avoient été inondées par les derniers empereurs romains, et par les tyrans qui, depuis Dioclétien, s'étoient disputé les lambeaux de l'empire. Aucun texte ancien ne fait mention de monnoie inférieure au denier d'argent ou *saiga*.

Les monnoies d'argent mérovingiennes sont très rares, et il y en a si peu qu'on puisse reconnoître avec certitude pour le *saiga*, qu'il est impossible d'établir rien de solide à ce sujet; il faut attendre des observations plus concluantes. La majeure partie des pièces d'argent qu'on peut donner aux siècles de la première race ne me paroissent être que des tiers de sol contrefaits, frappés sur argent, et peut-être dorés autrefois. D'autres peuvent être des monnoies gauloises antérieures aux Francs ou de l'époque de transition entre le monnoyage d'or mérovingien et le monnoyage d'argent carlovingien. Vous trouverez quelques empreintes de ces diverses espèces de pièces d'argent dans les planches de la *Numismatique du moyen-âge*, par J. Lelewel (Pl. III, n°s 20 à 24, 42, 43, 46, et Pl. IV, n°s 4, 16, 35, 55 à 59). Cet ouvrage, 1re part., pag. 53-55, renferme des observations très inté-

ressantes sur quelques-unes de ces monnoies qui seroient du VIIIe siècle; plusieurs, en effet, ont de l'analogie avec celles de Pepin, premier roi de la 2e race. (752-768.) Quelques-unes cependant ressemblent aux monnoies anglo-saxonnes publiées par Camden, Pinkerton et autres. M. Lelewel, lui-même, en donne une attribuée au royaume de Kent, au commencement du VIIe siècle, pl. x, n° 1.

Les sols et les demi-sols d'or sont presque introuvables, si ce n'est du royaume d'Austrasie, frappés à Marseille. Sans doute quelques pièces regardées comme des demi-sols n'étoient que des triens d'un poids un peu plus fort et d'un module un peu plus large. La véritable monnoie de la première race est le tiers du sol d'or; ou du moins on peut dire que c'est la seule qui soit parvenue jusqu'à nous. Vous en trouverez un grand nombre dessinés dans les ouvrages de P. Petau, Bouteroue, Le Blanc et Lelewel. Le premier a outré, dans ses empreintes, la barbarie des pièces qu'il a copiées; les deux suivants, au contraire, pour faire de plus jolis dessins, se sont entièrement éloignés de la vérité. Le savant Polonois l'a reproduite quelquefois trop fidèlement, parce que, dessinant et gravant lui-même des pièces frustes ou rognées, il n'a pas voulu faire la moindre restauration aux types et aux légendes, et souvent il est impossible de lire sur son empreinte ce qui est écrit dans son texte.

Pour tenir la promesse que je vous ai faite dans ma première lettre, je joins à celle-ci une planche contenant trente-deux tiers de sols d'or mérovingiens. Comme les auteurs que je viens de vous citer donnent des spécimens de toutes les espèces de ces monnoies, je ne me suis attaché, pour faire ma planche, qu'aux pièces inédites et assez bien conservées pour qu'on puisse lire les légendes. Après vous avoir entretenu de nos différentes sortes de tiers de sol d'or, je finirai par quelques notes sur ceux dont je vous donne les empreintes.

Avant nos monnoies mérovingiennes, il faut placer deux espèces de pièces d'or qu'on trouve en France et qui n'appartiennent pas positivement à notre numismatique nationale.

Les premières sont des imitations barbares des *triens* des derniers empereurs romains, maîtres d'une partie des Gaules, ou des provinces voisines, ou des monnoies, déjà copiées sur les mêmes modèles, par les rois ostrogoths et lombards. Les légendes sont inintelligibles; on aperçoit cependant qu'elles sont, en général, une corruption de la légende romaine *Victoria Augustorum*. Les types sont toujours une tête diadèmée, plus ou moins mal dessinée, et, pour le Revers, une grossière figure de la Victoire ailée, tenant une petite croix et une couronne : P. Petau en donne plusieurs exemples, ainsi que J. Lelewel (pl. 1, n°s 20 et 20 bis). Ces pièces sont assez communes, j'en connois dans beaucoup de collections; elles furent, sans doute, les premières frappées par les chefs des peuples qui s'établirent dans les Gaules au Ve siècle (voir le n° 1).

Les secondes, beaucoup moins communes, appartiennent aux Wisigoths qui régnèrent en Espagne et dans nos provinces méridionales. Le Blanc et Mahudel en ont donné un assez grand nombre, et la première planche de J. Lelewel en contient plusieurs; il y en a de frappées à Narbonne. Ces pièces ont souvent la même tête répétée sur chaque face; d'un côté, avec le nom du roi, de l'autre avec celui de la ville, ou la croix montée sur des degrés, au Revers de l'effigie royale (V. Le Blanc, p. 32).

On trouve encore quelques tiers de sols d'or sans légendes; les uns ont des monogrammes qui peuvent faire reconnoître à quel lieu ils appartiennent (V. les n°s 31 et 32). Pour d'autres, l'attribution reste douteuse, et quelques-uns seroient peut-être étrangers à notre numismatique; il n'est pas moins

intéressant de les recueillir, leur style et leurs types pouvant offrir des rapprochements curieux avec nos monnoies les mieux connues.

Nos pièces, vraiment mérovingiennes, se partagent naturellement en monnoies royales et en *monétaires*, selon qu'elles portent le nom d'un roi de la première race, ou celui de l'artiste graveur du coin, ou du préposé à la fabrication. Quelques pièces de la première catégorie touchent à la deuxième ayant le nom d'un roi et celui d'un monétaire, mais c'est une très rare exception. En général, on voit toujours d'un côté le nom d'une ville, et de l'autre celui d'un roi ou d'un monétaire.

Le nombre des pièces royales, connues jusqu'à présent, est peu considérable, et cependant il faudroit peut-être le diminuer encore. La pièce qui chez P. Petau porte du côté de la tête TEVDO ME RE + a été donnée par Bouteroue et Le Blanc à Théodemer, chef des Francs, vers 418. M. Lelewel a eu toute raison, selon moi, de protester contre cette attribution; mais doit-on, avec lui, faire un monétaire de *Teudomer?* Je n'oserois décider cette question sans avoir vu la pièce en nature; j'ai peu de confiance dans l'exactitude des empreintes publiées jusqu'ici. Un amateur de mes amis attribuoit aussi à Théodemer un tiers de sol d'or qu'il possédoit, et, certes, il se trompoit, comme vous le pouvez voir au n° 7 de ma planche.

Bouteroue et Le Blanc ont attribué à plusieurs rois mérovingiens beaucoup de pièces qui ne portent pas leur nom et qui ne sont réellement que des *monétaires*. Souvent ils ne justifient pas cette attribution ou l'appuient sur des raisons peu décisives. Je pense qu'il faut n'en tenir aucun compte et se renfermer dans nos deux grandes divisions, jusqu'à ce qu'une étude plus approfondie nous ait apporté des motifs certains pour autoriser ces décisions exceptionnelles.

On trouve quelques pièces à noms royaux sans être accompagnés du titre de roi, tels que Théodoric, Théodebert, *Méroveus*, *Clodovius*. Celle de Mérovée a sur le Revers le nom du monétaire *Mudelinus*, et sur celle de Clovis la croix est cantonnée de trois lettres qui, dans la pensée de l'artiste, mal reproduite sur le coin ou sur le dessin, devoient sans doute exprimer REX (V. le n° 2). Mais on donne d'assez bonnes raisons pour ôter de la catégorie des monnoies royales quelques pièces sur lesquelles le nom de Théodebert et de Théodoric, plus ou moins modifiés, appartiennent vraisemblablement à une ville ou à un monétaire. (V. la Numism. du moyen-âge, 1re partie, pp. 30, 53, 71, etc.)

Quelques-unes de nos pièces royales pourroient se classer parmi les impériales romaines : ce sont celles de Théodebert, qui a imité servilement celles de Justinien. On a voulu considérer ces pièces comme les premiers monuments de l'émancipation de notre monnoie nationale; mais comme on n'en connoît de pareilles que de ce prince, il est à présumer que ce fut un mouvement d'orgueil qui lui fit prendre momentanément les titres et les insignes des empereurs. Ces pièces furent peut-être frappées en Italie pendant les guerres de Théodebert contre Justinien, et, à la même époque, les rois d'Orléans, de Paris et de Soissons, qui partageoient la France avec le roi de Metz, pouvoient, aussi bien que lui, frapper les monnoies que nous connoissons, soit en leur nom, soit à leur effigie, avec le nom de leurs monétaires.

On est généralement d'accord pour attribuer des monnoies à Clotaire Ier, et l'on s'appuie sur un passage de l'historien grec Procope pour en refuser à ses prédécesseurs; mais je pense que rien n'a pu empêcher, et que tout a dû, au contraire, déterminer Clovis Ier à frapper monnoie vers la fin de son règne, après la défaite d'Alaric II. Cette opinion, sans doute, n'est pas susceptible d'une démonstration rigoureuse;

j'essaierai peut-être un jour de l'étayer de quelques inductions historiques.

On connoît des monnoies mérovingiennes de différentes villes et de onze noms royaux, sans avoir égard à l'ordre chronologique encore incertain entre les rois du même nom.

Cherebert, à Marseille et à Bagnols.
Childebert, — Arles, *Petra*, *Bannis*.
Childéric, — Marseille, Metz.
Clotaire, — Marseille, Werwick, Sarreburg, *Vireliaco*.
Clovis, — Paris, Tournay, Donzy, Orléans, *Le Palais*.
Dagobert, — Paris, Marseille, Gand, *Riedun*, Kiersi, Isanobero.
Gontran, — Sens.
Mérovée, — Châlon-sur-Saône.
Sigebert, — Marseille, Javouls.
Théodebert, — Metz, Châlon-sur-Saône, *Conob*.
Thierry, — Metz.

Dans ces pièces royales, le nom du prince accompagne son effigie; par exception, des pièces portent autour de la tête le nom de Paris, et, au Revers, les noms de Dagobert et de Clovis; d'autres, le nom de Marseille, et autour de la croix celui de Sigebert ou de Cherebert. Les noms de Clotaire et de Childebert se trouvent encore au Revers de noms de villes (V. Le Blanc, pp. 35 et 46). Les pièces qui ont le nom d'un monétaire avec celui du roi sont de Cherebert et *Maximinus*, — Mérovée et *Mudelinus*, — *Eligius* avec Dagobert et Clovis. On trouve quelques légendes extraordinaires : *Victoria Clotarii*, *Victoria Gottica*, *Rex Deus*, *Rex felici*..... Le nom de Clotaire se trouve répété des deux côtés d'une pièce frappée à Marseille. Une pièce a d'un côté le nom de Childéric et de l'autre celui de Clotaire. Plusieurs ont, entre les branches de la croix, des lettres qui les font attribuer à des villes ou à des rois, comme M. A. pour Marseille,

— C. L. pour Clotaire, — D. G. E. Dagobert, — C. V. Clovis, — C. A. Châlon, — L. E. M. O. Limoges, — L. V. Lyon, etc. Sur quelques-unes on rencontre, au lieu des types ordinaires de la croix, un personnage (monnoie de Gontran à Sens), un calice à Javouls, Bagnols ou Bagneux, etc., et quelques autres types.

Il existe quelques tiers de sol, intermédiaires entre les monnoies royales et celles des monétaires ; ils appartiennent à des églises, comme ceux de St.-Martin, frappés à Tours : RACIO S̄ MARTINI, ou avec la légende du Revers RACIO BASILICI (*Sancti Martini*); à Amiens et à Bagnols, comme dépendances de la basilique mère (V. J. Lelewel, pl. III, n° 6, et pl. IV, n° 14). Ces pièces ont la tête royale, en témoignage de respect et de reconnoissance, et peut-être par condition du privilége monétaire concédé par nos rois à l'église qui renfermoit le tombeau de saint Martin, premier privilége de cette nature, et qui fut long-temps le seul. Cette monnoie de St.-Martin de Tours, dont l'origine paroît remonter à Clovis, a produit la monnoie *tournois*, fondement du système monétaire, qui de saint Louis s'est perpétué en France jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. M. le baron Marchant, de Metz, a donné un tiers de sol d'or à *Pierre Godwin*, évêque de Lyon (693 à 707); mais cette attribution est contestée.

La quantité de pièces de la première race connues sous le nom de *monétaires* est immense proportionnellement aux monnoies purement royales. Aujourd'hui, près de trois cents ont été publiées; on nous en annonce un grand nombre d'inédites, dessinées au Cabinet du Roi, qui possède 600 monnoies mérovingiennes. La Revue en a déjà publié plusieurs, et, sans doute, les collecteurs profiteront de ce moyen pour faire connoître leurs raretés en ce genre : je pense qu'on pourra doubler celles que Bouteroue et Le Blanc avoient données.

On a fait quelques efforts pour classer ces nombreux tiers de sol dans un ordre chronologique, soit par la comparaison de leurs types et de leur style, soit en recherchant l'époque où vivoient certains monétaires; on n'a obtenu aucun résultat satisfaisant. Je pense qu'on ne parviendra qu'à établir quelques probabilités sans arriver jamais à un classement général. Les types ont été reçus dans des provinces après avoir été oubliés dans d'autres; ils ont pu être repris, abandonnés, modifiés, suivant le caprice des artistes, ou par des circonstances que nous ne pourrons jamais apprécier. Des monétaires du même nom ne peuvent appartenir à différents temps ou à divers lieux. Après douze siècles, tout doit rester conjectural lorsque les historiens contemporains se taisent sur l'objet de nos recherches.

Je crois qu'en thèse générale, un tiers de sol est d'autant plus ancien que son type se rapproche plus des pièces analogues frappées par les Romains, les Lombards et les Wisigoths. Ainsi, après le type de la victoire ailée, on doit mettre au premier rang la croix haussée sur des degrés ou sur un globe, et ornée soit du monogramme du Christ ou de ses débris, soit de l'*alpha* et de l'*oméga;* puis la croix qu'on appelle ancrée, celle dont le pied est plus alongé; et enfin la croix à branches égales et les monogrammes annonçant les monnoies carlovingiennes. Mais je vous le répète, ce ne sont que des conjectures que je n'essaierai point à discuter; je me contenterai de vous faire connoître les principales combinaisons qui se rencontrent sur les pièces des monétaires.

1° Le nom de la ville du côté de la tête, celui du monétaire du côté de la croix; c'est la catégorie la plus nombreuse (V. pl. XI, n°s 3, 5, 7, etc).

2° La disposition inverse plus rarement. L'effigie sembleroit être celle du monétaire dont le nom l'accompagne si le

bandeau royal ne démontroit pas le contraire (n°s 4, 8, 9, 27).

Les effigies ordinairement à droite, sont le plus souvent ornées du diadème perlé, ou d'un simple bandeau; plus rarement d'une couronne à pointes. Quelques têtes de face offrent les cheveux longs, propres aux rois mérovingiens.

Le nom du lieu se distingue par l'addition des mots *civitas*, *cive*, *civ*, *vico*, *castro*, et par la terminaison en *ciaco*, *cia*, *vic*, *magus*, *ano*, *mo*..., etc. On y trouve ajoutés souvent les mots *fitur*, *fiet*, *fit*, *etc.* Le nom du monétaire est accompagné de son titre entier ou simplement indiqué : *monetarius*, *moneta*, *monet*, *mon*, *mo*, *m.*

3° Au lieu de l'effigie royale, un personnage entier (à Soissons, Baugy, Sens, Angers, *Domnirac*, etc). Au lieu de la croix, un monogramme ou un autre type.

4° Les pièces qui n'ont aucun signe chrétien dans leurs types ou dans leurs légendes; elles sont en très petit nombre. Quelques-unes pourroient être regardées comme antérieures à la conversion de Clovis (V. Lelewel, pl. IV, n°s 10, 21, 25, 26, etc.). Cependant il est vraisemblable que la plupart de ces exceptions à la règle ou à la coutume ne viennent que du caprice du monétaire.

Si on vouloit considérer les monnoies mérovingiennes sous le rapport de l'art, il faudroit convenir qu'en général les dessins en sont barbares et la fabrication très médiocre. On y aperçoit pourtant des différences dont on pourroit essayer de se servir pour rechercher l'âge de ces pièces. Mais il faut remarquer que pour les monnoies, comme pour les autres produits de l'art, le plus ou moins de perfection relative se rapporte aux époques d'ordre ou de désordre. Ainsi, nous voyons l'invasion des barbares dans les Gaules nous fournir des imitations grossières des monnoies romaines, déjà dégénérées depuis la décadence de la puissance impériale; on les

frappa aux mêmes types par respect pour les habitudes de la nation, mais avec des légendes vagues et dépourvues de sens, ce qui importoit fort peu à un peuple tout-à-fait illétré. Bientôt après, le règne brillant de Clovis Ier produisit une certaine organisation monétaire dont les éléments authentiques ne sont pas parvenus jusqu'à nous, mais dont on aperçoit les bons effets sur quelques monnoies attribuables, sinon à ce prince, du moins à ses petits-fils. Plus tard, l'affoiblissement de la dynastie mérovingienne ayant amené des troubles qui préparèrent l'usurpation, les monnoies furent moins soignées; elles retombèrent dans une espèce de barbarie jusqu'à ce que Charlemagne eût rapporté d'Italie ses pièces impériales et le monnoyage assez régulier de ses deux ou trois premiers successeurs. C'est ainsi que les belles et bonnes monnoies de saint Louis contrastent également avec celles des premiers Capétiens et avec celles des dernières années si malheureuses de Charles VI, et que le monnoyage *au moulin*, après avoir produit de belles pièces sous Henry II, fut abandonné pendant nos guerres civiles pour revenir au grossier martelage, dont nous sortîmes à peine sous l'administration brillante de Richelieu, qui nous valut les chefs-d'œuvre monétaires de Varin. Il y a donc lieu de penser que si les prédécesseurs de Clovis ont frappé des monnoies, elles ont dû être très grossières, et que pendant la longue lutte entre les derniers Mérovingiens et les maires du palais, elles rétrogradèrent jusqu'à la barbarie des monnoies gauloises.

L'extrême variété des types, des noms de lieux et de monétaires, ainsi que du style de la fabrication, rendra toujours fort difficile un classement de ces monnoies suivant leur aspect matériel. Sous les descendants de Clovis, les divisions et subdivisions du territoire françois, les réunions momentanées de ces divers royaumes, ont dû produire une grande confusion dans la fabrication des monnoies. Un su-

jet réel d'étonnement pour tous ceux qui étudient la numismatique mérovingienne est surtout d'y trouver des noms de lieux à peine connus aujourd'hui, et vraisemblablement jamais aussi importants que le comporte l'idée actuelle d'un atelier monétaire. Le mot *vicus*, fréquemment employé sur ces pièces, dénote assez que les rois francs ne battoient pas seulement monnoie dans les grandes villes, *civitates*, et dans les places fortes, *castra*. Beaucoup de ces lieux ont tellement disparu et ont été si oubliés par les historiens, qu'il est impossible d'en déterminer la position géographique et le nom actuel. Ces noms, multipliés à l'infini, désignent pourtant le lieu où la pièce a été monnoyée, ce qui ne s'accorde ni avec le petit nombre des officines monétaires des Romains dans les Gaules, ni avec le monnoyage de la deuxième race, encore assez étendu, mais, en général, établi dans de grandes villes. Il seroit trop long d'énoncer ici une opinion raisonnée sur cette difficulté de notre histoire monétaire, ainsi que sur le nombre infini d'officiers monétaires inscrits sur ces pièces, je me contenterai de vous dire sommairement ce que j'en pense au premier aperçu.

Les richesses de nos rois de la première race provenoient de leur part dans le butin fait sur l'ennemi, des impôts levés sur les provinces conquises et des revenus de leurs domaines royaux (*villæ regiæ*). Il est probable que de ces trois sources il résulta trois sortes de monnoyages, dans le même système quant au métal, à la forme et à la valeur, mais faciles à distinguer par les légendes.

1° Dans le lieu de la résidence des rois, on employoit leurs propres trésors enlevés à l'ennemi pour fabriquer des vases d'or et d'argent et quelques monnoies à leur effigie et à leur nom. Les trésoriers du roi, en sa présence, n'y mettoient pas leur nom; saint Éloy seul, confident et favori de ses maîtres, s'y plaça au pied de la croix. Les portraits gravés

sur ces pièces royales servoient de modèles pour les effigies sur les monnoies frappées ailleurs. Il est possible que le petit nombre de ces pièces, frappées au nom royal, vienne de ce que Clovis et ses successeurs employèrent beaucoup d'or à décorer les églises qu'ils élevèrent de tous côtés sur le sol de la France devenue entièrement chrétienne.

2° Dans les grandes villes et places fortes, capitales des provinces ou des *pagi*, les comtes, chargés de l'administration en même temps que des forces militaires, faisoient convertir en monnoies à l'effigie royale les tributs levés au nom du roi. Pour la responsabilité de cette opération ou par une autorisation spéciale, accordée à titre d'honneur ou de récompense, ils mettoient leur nom sur ces pièces, soit comme chefs du pays, soit comme directeurs du monnoyage royal. Ce seroit par cette raison qu'on trouveroit sur nos monnoies mérovingiennes des noms connus dans l'histoire, tels que Gondoald, Mummolus, Boso, Produlf, Berthoald, etc.

3° Dans les domaines du roi, et pour transmettre dans son trésor les revenus qu'on en tiroit, l'intendant ou le monétaire fondoit et changeoit en tiers de sol le reste des monnoies d'or romaines et gauloises qui servoient encore pour le commerce ou pour payer les impôts. L'art de l'affinage des métaux n'étant pas encore connu, le bas titre de beaucoup de monnoies gauloises explique les inégalités remarquables dans le degré de pureté de l'or des monnoies mérovingiennes. Pour la garantie de ses œuvres, le monétaire mettoit sur ces pièces son nom et celui du *vicus*, chef-lieu du domaine royal. Le trésorier du roi, en recevant ces pièces, savoit d'où elles venoient, ce que produisoit le domaine, à qui il devoit attribuer la recette, en l'évaluant selon la qualité de la monnoie.

Je pense que les monétaires ont toujours agi sous l'autorité du roi ou de ses premiers officiers. Quelques-uns ont pu,

surtout dans les temps de trouble qui ont précédé l'avénement des Carlovingiens, frapper monnoie, soit à leur profit, soit pour les seigneurs rebelles qui envahissoient les provinces et les domaines du roi. Ces pièces alors furent altérées dans leur titre, dans leurs types et dans leurs légendes; de là viennent des tiers de sol sur lesquels il est difficile de former un nom de lieu ou de monétaire avec les lettres qui composent les légendes. Bientôt on supprima l'effigie royale; nos derniers rois mérovingiens, prisonniers des maires du palais, n'avoient plus d'atelier monétaire attaché à leur personne; les légendes disparurent, les types devinrent confus et bizarres; on affoiblit tellement l'or qu'on arriva à l'argent. Cette confusion, fruit et image tout à la fois de l'anarchie qui régnoit dans l'état, amena ces pièces indéterminées dont je vous ai parlé en commençant cette lettre, et prépara le système tout différent des monnoies de la deuxième race, dont ma quatrième lettre vous entretiendra. Je finis celle-ci par l'explication de ma planche.

TRENTE-DEUX TIERS DE SOL D'OR MÉROVINGIENS.

1. Légendes inintelligibles. — Imitation des quinaires romains du Ve siècle, leur ayant succédé, vraisemblablement dans les Gaules, depuis l'anéantissement de la puissance romaine jusqu'à l'émission des monnoies mérovingiennes. On a cru apercevoir sur une de ces pièces le nom de la ville de *Quentovic*, mais il a fallu, pour cela, trouver la lettre Q au commencement de la légende; et ce n'étoit, comme sur notre pièce, que le nœud du diadème déplacé par la maladresse du graveur (V. pl. XI, n°s 3, 4 et 5).

2. Monnoie royale au nom de Clovis, frappée à Orléans.

OR.

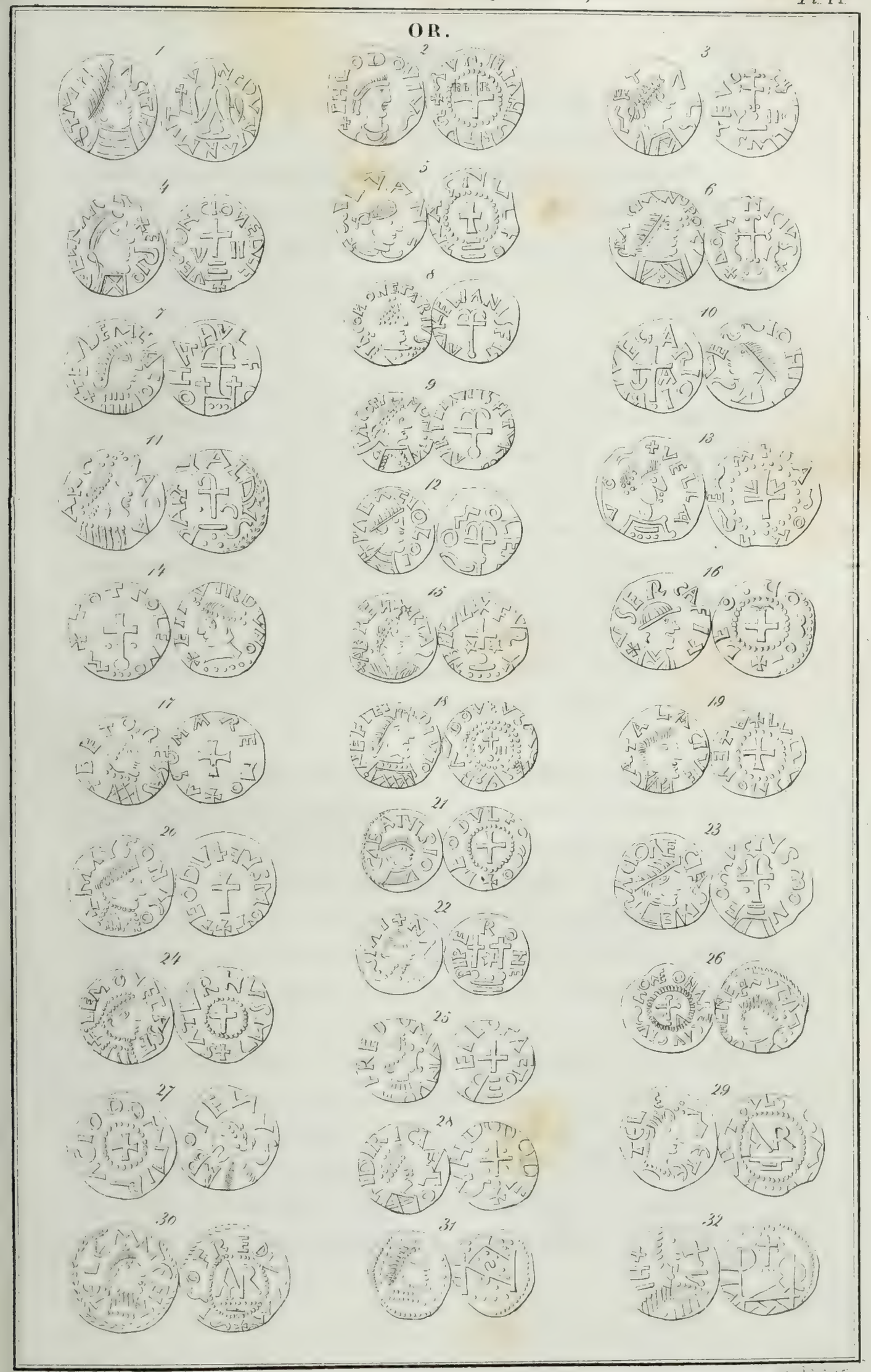
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32

un × qui me feroit voir dans la première lettre l'initiale d'un nom royal; ce pourroit être Gontran, roi de Bourgogne, en 561. Cette interprétation s'accorderoit même avec celle des initiales de GR*acianopolis*, selon l'usage dont on aperçoit des traces sur les monnoies de Marseille, M. A., Lyon, L. V., etc.

7. TEVDEMCIACO, *Château-Neuf en Thimerais.* — ONARVLFO. Cette pièce est remarquable par son type tout-à-fait inusité : c'est un véritable calvaire; la grande croix est terminée par un double R, comme au n° 23. La légende de tête est le nom d'un lieu que je crois être le *Theodemerense castrum*, signalé par Had. de Valois (p. 551). Rien de si commun que le changement du *theo* en *theu* ou *teu. Theodonis villa*, *Theudone villa.* — *Theodfridus*, *Teudefridus.* — *Theotuatum*, *Teutuadum*, etc. Le *pagus Theodemerensis*, situé sur les confins du pays chartrain, avoit pour lieu principal le *Theodemerense castrum*, qui, rebâti en 1059 par un nommé Guazon, fut appelé Château-Neuf. Hadrien de Valois semble croire que ce fut la première construction de ce château; il paroît, au contraire, par sa propre citation d'une charte de l'abbaye de Marmoutiers, que le *Theodemerense castrum*, déjà ancien et ruiné par le temps ou par une cause quelconque, fut reconstruit par Guazon, et qu'alors il reçut le nom de *Castrum Novum in Theodemerensi.* Si ce nom de ville et de pays n'est pas un souvenir du chef des Francs, Théodemer, il semble, au moins, appartenir aux temps mérovingiens, et son origine, bien antérieure à la reconstruction de 1059, se prouve par l'alliance du nouveau nom avec l'ancien. Cette pièce est un motif de plus pour moi de croire que la pièce de TEVDOMERE, donnée par P. Petau et autres, ne doit être attribuée ni au roi franc Théodemer, ni à un monétaire de ce nom; elle pourroit appartenir au même lieu

de TEVDOMERE*nse castrum*. L'empreinte de P. Petau, qui dans sa rudesse me sembleroit assez exacte, pourroit nous autoriser à lire au revers VVLTACO MO.

8 et 9. Ces deux pièces, d'une belle conservation, sont d'Orléans, AVRELIANIS, AVRILIANIS. Leur croix ancrée, et l'absence du cercle intérieur, me les feroient regarder comme plus anciennes que le n° 2, ce qui prouveroit que toutes les pièces royales n'ont pas précédé celles des monétaires. On connoissoit une pièce semblable, sur laquelle on lisoit : ACOMONETARIVS (Bouteroue, p. 336, n° 7). Sur le n° 8, on lit : IACO MONETARIVS, sur le n° 9, IACOTI MONETA ou *moneta Jacoti*.

10. SVESSIONIS, Soissons, BITVEGARIO I. Aux branches de la croix sont appendus l'*alpha* et l'*oméga*. Le nom du monétaire est terminé par la lettre parasite I, qu'on trouve souvent ainsi placée à la fin des légendes (V. le n° 12). Soissons avoit déjà plusieurs monétaires connus; celui-ci est nouveau.

11. ARCIACA, *Arcis-sur-Aube*. — PAOVALDVS. M. Lelewel, dans son Supplément aux monétaires, avoit signalé l'existence de cette pièce sans en donner l'empreinte.

12. PALACIOLOI, *Palaiseau*. — SOMOLEN, *Somolenus*. On connoissoit de ce lieu une pièce du monétaire DOA... ILVS (Le Blanc, n° 39).

13. VELLAVOS, *le Puy en Velai*, capitale des Vellaviens. — DAGOMARES. M. La croix est cantonnée des deux lettres V.V. (*Vella Vorum*). M. Lelewel a donné, pl. IV., 41, une pièce de *Vellao*, du monétaire *Esperio*. Son attribution est moins certaine que la nôtre.

14. VIRDVNO FIT, *Verdun*. — TOTTOLENO. M. Monétaire nouveau; Verdun en comptoit déjà plusieurs.

15. ABRENKTAS, *Avranches*. — BERVLFVS. La 3e lettre est liée avec la 4e, et il pourroit y avoir BERILFVS.

Cette ville a déjà une pièce publiée par J. Lelewel, pl. IV, 19. On y lit *Abrancatas — Leudulfus*. Elle diffère beaucoup de la nôtre pour le type et le style.

16. VSERCA FIT, *Userche*, dans le Limousin. — LEO. DO. MO. Ce nom de monétaire me semble être en abrégé le même que celui de la pièce n° 21, qui appartient à peu près à la même province. Userche n'avoit pas de pièces connues. Le propriétaire de celle-ci m'en a signalé une autre ayant pour légendes V ꝏERCACA ꝏ — MARIVS MONETAR. La croix est cantonnée des lettres indicatives du pays, L. E. M. O.

17. BETOREGAS, *Bourges*. — AGOMARE MO. premier tiers de sol de Bourges. Le monétaire pourroit être le même que *Dagomares*, du Puy (n° 13). Cependant ces deux pièces sont d'un style très différent.

18. DIVIONE FIET, *Dijon*. — BAVDOVEVS MONE. Je ne connois aucune autre pièce mérovingienne de Dijon. Elle offre au pied de la croix les caractères V. III. Sur les n°s 3 et 4, ainsi que sur plusieurs autres monnoies semblables, on trouve, à la même place, V. II. Le Blanc donne un monétaire, n° 42, sur lequel on voit V. I. M. Lelewel trouve dans ces caractères les restes du *vovet — vota* des médailles romaines; cette explication me paroît bonne. Cependant je sais qu'un savant numismatiste, ayant vu les chiffres XXI sur quelques sols d'or impériaux ou mérovingiens, a cherché un rapprochement entre les nombres 21 et 7, dans le rapport du sol avec le triens. Peut-être nous fera-t-il adopter cette opinion, quand il aura complété ses recherches à ce sujet.

19. CATALA CIVE, *Châlons-sur-Marne*. — LVLLVS MONETA. Par exception très rare, la tête ne paroît pas diadèmée.

20. MAVGONACO, *Magnac*, dans la Basse-Marche.

—TEODVLFVS MOT. Le catalogue de D'Ennery donnoit une pièce de ce monétaire à *Maugionco*, que le rédacteur supposoit être Mayence. M. Lelewel, écrivant *Mangionco*, en fait Mangionna, près Verdun. Je crois que notre pièce est celle de D'Ennery, qui auroit été mal lue, et qu'on doit l'attribuer à Magnac (départ. de la Haute-Vienne). L'effigie royale a beaucoup de rapport avec celle du *Lemovecas*, n° 24. Il y a plusieurs lieux de ce nom dans le Limousin et dans les provinces voisines.

21. CABANISIO, *Chabanois*, petite ville de l'Angoumois. — LEODVLFO. MO.

22. La légende du côté de la tête offre beaucoup d'incertitude, je n'ai pu l'expliquer autrement qu'en lisant en sens rétrograde, ACVNIVIS, qui pourroit être une corruption d'ACAVNVM, ancien nom de Saint-Maurice en Valois. Le type du Revers est très singulier, on diroit qu'on a voulu planter plusieurs croix sur le lieu où furent martyrisés saint Maurice et ses compagnons de la légion thébaine. Le nom du monétaire *Pipero* ou *Piperone* est tout nouveau.

23. RACIONECIASME ? — EOMACIVS MONE. La première légende est tout-à-fait inexplicable pour moi; j'offre cette énigme aux plus savants. J'ai voulu faire connoître le type du Revers qui est le commencement de la croix *ancrée*, il n'a fallu que supprimer les appendices des deux R qui composent ce reste du double chrisme des médailles romaines. Je crois qu'il y a maladresse du graveur au Revers, et qu'on devroit lire OMACIVS MONE.

24. LEMOVECAS, *Limoges*. — SATVRNVS, monétaire inédit.

25. BELLOVAECO, *Beauvais*. — Contre l'usage le plus ordinaire, le nom du monétaire FREDOMVNDO accompagne l'effigie très bizarre de cette pièce qui est bien conservée.

26. Autour de la tête on lit HENEGAVCTIAS, et autour de la petite croix rayonnante, montée sur un globe ONARECAVCIVS MONE. Cette pièce, trouvée à Mons en 1820 (voy. pag. 324), a été mentionnée par J. Lelewel (tabl. XXXVIII, suppl.). Il lisoit ENECAVCHIA. Voici l'explication donnée par M. Chalon : « Le nom ancien du *Hainaut*, » dans la langue tudesque des conquérants francs, étoit *He-* » *negav*, *Henegouw*, tel qu'il se dit aujourd'hui en flamand. » Je lis donc HENEGAV*iorum* CTIAS, inversion de CITAS » pour *civitas*, la cité du Hainaut. Je sais qu'on ne pourroit » peut-être pas trouver dans les écrits du temps la preuve que » le nom du Hainaut, *Henegauw*, fût déjà employé pour dé- » signer le pays appelé généralement à cette époque *pagus* » *Nerviorum* et *forêt Charbonnière* ; je sais aussi que l'usage » n'étoit pas, sous les Mérovingiens, de marquer les mon- » noies du nom d'un pays, d'une province, mais de celui d'une » ville, d'un château, d'un lieu quelconque ; mais si cette » règle connoît très peu d'exceptions, est-il impossible » que ces mots *Henegaviorum civitas* puissent signifier » une ville, le lieu principal, la capitale d'alors du pays » des Nerviens ou du Hainaut : Bavay, Tournay ou Mons » *Castri-Locus?* Et quant à la première objection, ce » ne seroit pas le seul exemple de noms de lieux con- » nus sur les monnoies bien avant de l'être dans les » chartes. »

27. DOMMIRACIO? — ABOLENVS. Cette pièce ne seroit-elle pas du même lieu que celle sur laquelle on lit *Domnirac?* (Le Blanc, n° 51.) M. Lelewel risque l'explication de *Domnirac* par *Domniacum*, Denain. Il est possible qu'on parvienne à en trouver une meilleure. Le mot *racio* qui se trouve sur plusieurs monnoies mérovingiennes avec la signification de droit, *racio S. Martini*, *racio Fisci*, *racio Basilici*, voudroit-il dire *racio Domini?*

28. TIDIRICIACO, lieu déjà connu et expliqué par *Château-Thierry* (Mader dit, St.-Dizier). Le monétaire GVNDEBODE est nouveau. Y verroit-on le nom de Gondebaud, roi des Bourguignons (421)? La pièce me paroît d'un style trop moderne.

29 et 30. TELEMETE—TELEMATE. C'est le chef-lieu du *pagus Talamitensis,* situé en Auvergne, ainsi que l'indiquent les deux lettres AR (*Arverna*) placées au Revers. Hadrien de Valois (p. 47) appelle ce lieu *Talamita*, Talegande ou Talande, près Clermont. Le monétaire du n° 29 me paroît être *Bertoaldus*, celui du n° 30 est *Sigofredus.*

31. Pièce sans légende. M. Lelewel, à qui on l'a communiquée, a cru y voir le monogramme d'Angers, ANDECAVIS, par comparaison avec une pièce d'argent d'un type presque semblable de la collection de M. Ducas, de Lille. Il faudroit ici que les deux crochets du S formassent le D et le C. Les autres lettres se trouvent facilement.

32. Tête d'un style tout-à-fait barbare. Il m'est impossible de trouver un sens à quelques lettres qui l'accompagnent. Le monogramme doit être celui de Paris, PARISII C.

Les n°s 3, 5, 14, 17, 18, 19, 27, et 29 font partie de la collection des monnoies mérovingiennes au médailler de la Commission des monnoies et médailles. J'en dois la communication à la bienveillance de son président, M. le comte de Sussy, pair de France. Les dessins m'ont été envoyés, en son nom, par M. Rousseau, employé dans les bureaux de la commission.

Les n°s 8, 9, 15, 25, 28 et 30 appartiennent à M. Guillemot, négociant à la Rochelle, qui me les a communiqués en nature.

M. Ardant, président du tribunal de commerce à Limoges, possède les n°s 16, 21 et 24; il m'en a envoyé les dessins.

Les n°s 2 et 22 appartiennent à M. Eug. Massieu, à Paris. Ses dessins m'ont été transmis par M. Desains, de Saint-Quentin.

Les n°s 11 et 13 sont du cabinet de M. de Saulcy, à Metz.

Les n°s 20 et 23 existent au médailler de la ville de Poitiers; j'en dois les dessins à M. Lecointre-Dupont.

M. de Barville, au Fresne, près d'Étampes, a bien voulu me communiquer en nature les n°s 4 et 12.

Je dois les n°s 6 et 32 à l'obligeance de M. Mater, premier président de la cour royale de Bourges, qui m'a fait passer ces deux pièces pour les dessiner.

Le n° 1 appartient à M. Largé, inspecteur de l'académie de Clermont. Le n° 7 à M. de la Mothe, conservateur des hypothèques à Rambouillet; il le possède depuis peu, et l'a mis à ma disposition pour le publier. Le n° 10, à M. de Gerville, à Valognes; il m'en a envoyé un *fac-simile* fait par un procédé fort ingénieux qui lui est propre. Le n° 26, à M. Chalon, président des bibliophiles belges, à Mons. Le n° 31, à M. Boilleau, à Blois.

E. Cartier.

ATTRIBUTION A JEANNE D'ARC.

D'UNE MÉDAILLE EN PLOMB.

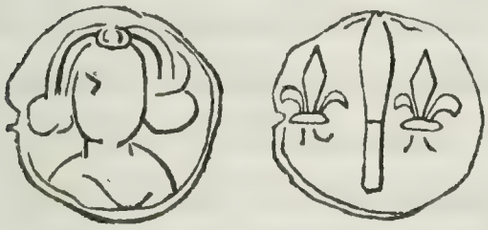

En attribuant cette médaille à Jeanne d'Arc, je me fonde :

1° Sur le reproche renfermé dans l'article 23 de l'acte d'accusation, signifié à cette héroïne, non-seulement de s'être laissé adorer, à l'instar des plus grandes saintes, après la Vierge Marie, et d'avoir fait exposer ses images dans les églises, mais encore d'avoir souffert que plusieurs portassent son effigie, soit en plomb soit en autre métal, comme des amulettes (voir les chroniques de Gilles, éd. 1617). Etienne Pasquier, qui a tenu long-temps dans ses mains les pièces du procès (p. 460, édit. de 1643), est encore plus explicite. *Imò dicant eam majorem esse omnibus sanctis Dei, post beatam Virginem, elevant imagines et representationes ejus in basilicis sanctorum, ac etiam in plombo et alio metallo representationes ejus super se ferunt.* (Ibid., p. 462.)

2° Sur la lettre de Henry VI, roi d'Angleterre et de France, au duc de Bourgogne (Monstrelet, édit. 1614, v. II, p. 72), et sur l'article 58 de l'acte d'accusation, qui donnent pour blason des armes accordées, le 14 décembre

1429, par Charles VII, aux parents de Jeanne, « une épée » d'argent en pal, la pointe ferue dans une couronne, sur » champ d'azur, et flanquée de deux fleurs de lys d'or. »

Le plomb, dont le dessin est ci-dessus, n'est pas si fruste que l'on n'aperçoive sur son Droit le buste en face d'une femme vêtue d'un manteau, avec une coiffure (Pallas dame de Pique), disposée en arceaux et terminée par de larges oreillères (à la Hénin), telle qu'on la portoit alors.

L'explication de la différence qui se trouve entre ce costume et celui, cuirassé et casqué, adopté par la pucelle depuis sa sortie de Vaucouleurs (fév. 1429 ou 1428), se trouvera dans la répugnance universelle pour tout déguisement du sexe, inspirée par quelques passages de l'apôtre St. Paul (1re aux Cor., ch. xi). La terreur, à cet égard, devoit être grande, puisque l'accusation en fait l'objet de sept articles (12 à 17, 52), que la lettre précitée l'appelle « chose à Dieu » abhominable, » et que tous les monuments (de 1458 à 1821) connus, représentent la pucelle en cheveux longs (voile de pudeur, St. Paul, *ibid.*), et le plus souvent avec une collerette, un béret à panache, etc., bien que Jeanne eût au contraire apporté le plus grand soin à ne laisser poindre aucune des grâces de son sexe : « Devant combattre, je devois pren- » dre habits propices, et à celle fin que les hommes n'aient » concupiscence charnelle de moi, et en cet état conserve » ma virginité de pensée et de fait (acc. 12), » ainsi d'ailleurs que ses voix (visions) le lui avoient ordonné. Elle porta même les cheveux plus courts que les hommes n'avoient coutume de les porter, et les fit couper deux fois durant l'année qu'elle passa dans les fers (Vie anon. de Ch. VII, dite de la Pucelle, dans Godefroy, p. 481, in-folio, 1661). Concluons sur ce point que les scrupuleux partisans de Jeanne avoient à cœur de nier son déguisement, n'ayant pas d'espoir de la blanchir sur un pareil fait!

Le Revers de la médaille est encore plus facile à justifier, le glaive en pal (pieu) a, il est vrai, paru sur plusieurs blasons, entre autres sur la monnoie de Lorraine, dite les *spadins;* mais jamais ailleurs que dans les armes de Jeanne l'épée ne fut flanquée de deux fleurs de lys.

La grossière simplicité de l'arme, son défaut de *garde*, seroient peut-être suffisamment expliqués par l'état des arts du dessin dans la première moitié du XVe siècle; nous ne manquions pas de peintres, puisque Jeanne fit peindre, à Blois, sur un côté de son étendart, une annonciation, et sur l'autre, *messire* (Dieu) avec deux *angelots;* mais l'époque ne proclame pourtant qu'un seul nom d'artiste, celui de *Gringoneur*, auteur des premières cartes à jouer (1). Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la fameuse épée, choisie, avec la permission de Charles VII, parmi les armes rouillées (acc. 19), consacrées dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois (Touraine), ne se recommandoit nullement par l'élégance : depuis vingt-cinq ans, d'affreux débats livroient la France, couverte de chaumières, au pillage; et ce roi, qui sera gratifié du nom de victorieux, réduit à la ville de Bourges, n'a maintenant pour se régaler, avec ses familiers, qu'un poulet étique. Le glaive de Jeanne (elle ne tuoit pas) étoit si mauvais, qu'il ne servit qu'une fois, et cassa sur l'épaule d'une fille publique, après la bataille de Patay (18 juin 1429, acc. 29); il n'y eut pas moyen de raccommoder l'instrument, « ce dont le roi eut moult grand souci. » La pucelle y suppléa par un simple *bâton*, jusqu'à ce qu'elle eut trouvé l'occasion de désarmer un Bourguignon (acc. 20, 63). Encore

(1) Des ouvrages récents ont enlevé à Gringoneur, le mérite de l'invention des cartes à jouer. Cette question sera bientôt discutée à fond, et recevra toutes les lumières qu'on a le droit d'attendre du savoir et de l'érudition de M. Le Ber, qui doit publier une *histoire des cartes à jouer.*

(*Note des Directeurs.*)

moins pourroit-on s'étonner ici de l'absence des cinq croix (ou fleurs de lys, il y a deux versions également historiques) qui étoient empreintes sur la lame de Fierbois.

Non-seulement la pièce nous semble intéressante, comme expression de l'art dans un âge qui nous a transmis peu de monuments, mais surtout comme ayant été l'objet de la vénération de bons François et d'amis de la plus ferme vertu : le génie de la Pucelle, encore qu'il soit dû aux abois du malheur, à la crédulité du siècle et à un défaut physique, sera toujours d'un souvenir cher aux François.

Qu'importe de quel bras Dieu daigne se servir !

Jamais, sans celui-là, la cour de Charles VII eût-elle rallié assez de partisans et montré assez de constance, pour sauver les derniers débris de la patrie expirante? Et qui pourroit refuser des hommages à l'instrument naïf d'un si grand bien! Si Charles fut ingrat, en se contentant de réhabiliter la mémoire de la victime (1456), une morale plus élevée devoit une consécration à la fille de Domremy.

Comme il n'est pas croyable qu'une fois abandonnée par cette destinée qui l'avoit si vivement frappée de son marteau, par ce roi qui avoit perdu si gaîment ses provinces, et par les prêtres qui la livrèrent si indignement à la vengeance des Anglois, Jeanne ait pu conserver des partisans; surtout après qu'elle fut *arse* (30 mai 1431), il faut en conclure que la pièce a été frappée entre le 1er décembre 1429 et le 28 mai 1430, moment où elle tomba prisonnière.

On concevra mieux quel seroit le prix d'un *specimen* mieux conservé que le nôtre, si l'on compare sa date avec celle des autres monuments élevés à la Pucelle.

Le 1er, construit sur le pont d'Orléans, aux frais des dames de la ville, vers 1458, fut détruit par les Huguenots l'an 1562, et reconstruit, sur les mêmes dessins, par Lescot, l'an 1571

(France métallique, éd. 1636, p. 47); enfin il fut anéanti par les anti-légitimistes de 1793.

Le 2e monument est une statue en pierre blanche, érigée dans l'église de Domremy, probablement la même année (1481) que les trois écussons que l'on voit encore sur la porte d'entrée de la maison paternelle des *Arc-du-Lys*. L'an 1584, Montaigne vit la façade de cette maison couverte de vieilles peintures, concernant les *gestes* de l'héroïne.

Le 3e monument étoit une statue érigée à la fin du XVIe siècle, dans la cathédrale de Toul, sur le modèle de la précédente. Elle n'existe plus.

Le 4e fut élevé à Rouen. Slodz, qui vécut de 1655 à 1726, en fit la figure principale : le tout tomba en ruines l'an 1745.

Le 5e fut une médaille de bronze, frappée en Lorraine par Hardi, je pense, au commencement du XVIIe siècle, probablement dans le même temps que deux autres rapportées aussi par Debie (France métall.). Il est étonnant qu'un savant ingénieur suppose cette pièce contemporaine de Charles VII (Monum. érigés à J. d'Arc, 1834).

L'an 1803, Napoléon fit ériger une statue à la Pucelle, dans Orléans, et une autre à Rouen, vers 1810; enfin Louis XVIII, qui, en 1821, sentoit plus que jamais le besoin de rattacher sa dynastie au principe chancelant de la légitimité, fit placer à Domremy le buste de l'un de ses plus brillants défenseurs. Il plaça aussi sous le chaume de la Pucelle une école primaire, qui contribuera, si elle est bien dirigée, à prévenir le retour des merveilles de l'ignorance.

(Extrait d'une vie inédite de Jeanne d'Arc.)

G. Rolin, de Guise,

Membre de plusieurs sociétés savantes.

CHRONIQUE.

Séance publique de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. — Nous avons, dans notre dernier numéro, rendu compte du succès obtenu par M. de Saulcy, au concours pour les médailles d'or décernées par l'Académie des inscriptions, aux meilleurs mémoires sur les antiquités nationales. Aujourd'hui, que le rapport de M. le comte de Laborde vient de paroître, nous nous empressons de faire connoître à nos lecteurs, ainsi que nous l'avons promis, le texte du jugement de l'Académie sur les travaux de notre collaborateur.

« L'année qui vient de s'écouler a peut-être été moins féconde que les autres en travaux importants; elle a produit peu de nouveaux mémoires, mais elle marquera par le complément des grands ouvrages commencés dans les années précédentes. Ainsi, nous avons reçu un écrit fort intéressant de M. de Saulcy, sur les monnoies de la cité de Metz; mémoire qui forme le complément des deux autres qui ont obtenu, au concours de l'année dernière, la première mention honorable. Lorsque M. de Saulcy aura terminé la dernière partie, qui comprend les médailles et jetons de la ville de Metz, il aura réuni tous les documents qu'il est possible de rassembler sur cette importante matière, et son livre sera une histoire numismatique complète de la première cité de la Lorraine. La commission, considérant l'exactitude, la méthode et l'érudition qui se trouvent dans cet ouvrage, le zèle désintéressé qui l'a fait entreprendre et exécuter, a l'honneur de vous proposer de décerner à M. de Saulcy, auteur des Recherches sur

les monnoies de la cité de Metz, la première médaille du concours de 1836. »

Les membres de la Commission des Antiquités de la France.

Signé : NAUDET, HASE, JOMARD, RAOUL-ROCHETTE, EMERIC-DAVID, GUÉRARD, DUREAU DE LA MALLE, le comte ALEXANDRE DE LABORDE, *rapporteur.*

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE. IVe SESSION TENUE A BLOIS.— La Revue a rendu compte, dans son premier numéro, des questions de numismatique françoise, soumises à la discussion dans le sein de la 4e section du congrès tenu à Douay. Notre recueil, alors à son berceau, mais qui depuis a réussi à obtenir quelque estime de la part des amis de la science, faisoit ressortir l'importance légitime qu'on avoit attachée d'abord à donner à la numismatique françoise une place notable dans les travaux des congrès. Personne, en effet, n'ignore quel puissant secours plusieurs branches de connoissances, l'histoire en particulier, reçoivent d'une étude critique, approfondie, de la numismatique. On n'ignore pas davantage que notre histoire nationale, si incomplètement exploitée, trouvera d'inappréciables ressources dans les monuments, souvent irrécusables, qu'offre l'une des plus importantes sections de la science archéologique; et l'on sait encore tout ce que les travaux entrepris jusqu'à ce jour sur la numismatique de la France laissent d'imparfait et d'insuffisant. Maintenant, s'il est une matière sur laquelle les congrès puissent être fructueusement consultés, s'il est une science à laquelle cette institution doive faire faire de désirables progrès, c'est certainement la numismatique. Elle s'enrichit surtout par des découvertes partielles, par des rapprochements, par des comparaisons, qui ne sauroient jamais être trop multipliés : on peut reconnoître, d'après cela, combien des réunions nombreuses, formées de personnes qui se rendent à un centre commun de presque tous les points de la circonférence, doivent apporter de documents inédits, d'utiles élé-

ments de discussion, et par conséquent de lumières, sur une foule de points encore imparfaitement connus, et qui méritent néanmoins toute la sollicitude de l'archéologue et de l'historien. Nous ne craignons pas de le dire, nous voudrions voir les congrès marcher dans une semblable direction, dussent-ils sacrifier un peu de ces discussions plus brillantes, mais assez vaines au fond, qui d'ailleurs ne répondent pas suffisamment au principe de l'institution, qui menacent même de l'altérer complètement, et qui, si elles attachent aux congrès un sentiment d'intérêt assez vif, ne le soutiennent qu'un moment et ne laissent d'un éclat éphémère qu'un souvenir un peu stérile et qui va bien vite en s'effaçant. Les congrès se sont appelés *scientifiques* : il faut qu'ils se souviennent de ce sage baptême; on ne les taxera jamais d'une imprudente ambition s'ils appliquent leurs efforts et leurs travaux à ces diverses branches de connoissances spéciales, positives, auxquelles des études modestes, mais suivies et consciencieuses, font toujours faire quelques utiles progrès.

Les questions de numismatique, inscrites au programme pour la quatrième session, découloient en grande partie de celles déjà traitées à Douay, et surtout des indications générales données à ceux qui s'occupent de cette science, dans le but de les engager à réunir tout ce qui peut aider à la confection d'une numismatique un peu complète de notre pays. — Elles étoient au nombre de six :

1° Indiquer les bases d'un classement des monnoies gauloises suivant l'ordre chronologique et les divisions géographiques. — Rechercher le système monétaire des Gaulois ou les rapports de leurs pièces entre elles, selon les métaux et les poids.

2° Plusieurs faits semblent prouver que les armées romaines avoient à leur suite des ateliers monétaires ambulants; rechercher les faits nouveaux qui pourroient venir à l'appui de cette conjecture. (*Adressée par le Congrès de Douay.*)

3° A quelle époque les rois de la première race ont-ils commencé à battre monnoie, soit avec leur nom, soit avec celui des monétaires ?

4° Pourquoi trouve-t-on si peu de monnoies d'argent de la première race, et de monnoies d'or de la deuxième? (*Renvoyée par le Congrès de Douay.*)

5° Rechercher la signification du type particulier aux monnoies baronales du Pays-Chartrain.

6° Quelle est la véritable signification du mot *besant* dans notre histoire monétaire? — Est-ce une monnoie spéciale ou le nom générique de certaines monnoies? — Quelle est l'origine de ce mot et la valeur qu'il représente à diverses époques?

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA 4e SECTION (HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE), *en ce qui concerne les questions de numismatique françoise.*

Présidence de M. DE CAUMONT, Correspondant de l'Institut, à Caen; MM. DE LA FONTENELLE, Secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, et GRANDGAGNAGE, Conseiller à la cour supérieure de Liége, vice-présidents; MM. DU PLESSIS, de la Société académique de Blois, et DE SAULCY, de l'Académie royale de Metz, secrétaires.

Séance du 14 septembre. — La discussion est ouverte sur la première question (9e du programme de la Section). M. Cartier demande la parole et s'exprime ainsi:

« La première question qui nous est soumise en comprend deux bien distinctes; je ne m'occuperai que de la première.

» Le classement des monnoies gauloises doit se faire d'abord par divisions géographiques, d'après les légendes ou simples initiales qui pourroient indiquer le pays auquel appartient chaque espèce de monnoie. On peut ensuite rattacher à ces pièces autonomes celles dont les types seront analogues. Pour ce qui concerne les pièces tout-à-fait muettes, on pourra tenir compte des pays où elles se trouvent en grande quantité, observant toutefois que les perturbations auxquelles les Gaules furent livrées à l'époque de

la conquête, et par les diverses insurrections gauloises, ont transporté d'un point sur l'autre des masses de pièces appartenant à des lieux fort éloignés; il ne faut donc pas se hâter de conclure de la présence de quelques pièces gauloises sur un territoire, qu'elles y furent fabriquées, il faut attendre, pour prendre une pareille décision, une suite d'observations bien constatées.

» La détermination de l'ordre chronologique se fera mieux après le premier classement, car il est évident que c'est dans la suite des monnoies attribuées à chaque pays qu'on peut chercher dans quel ordre elles ont été fabriquées. Mais comme les civilisations des diverses contrées gauloises ont dû être différentes entre elles, à chaque époque, selon les positions géographiques et les événements historiques, il ne faudra pas se presser de conclure du particulier au général. Pour l'ensemble des monnoies gauloises, il faudra étudier et combiner ensemble l'analogie des types avec ceux des médailles grecques et romaines, et le plus ou le moins de perfection dans la fabrication. Quelques essais de système ont déjà été proposés; je ne pense pas qu'il soit opportun de les discuter, on nous demande d'indiquer les bases d'un classement et non de le donner tout fait, ce que je regarde d'ailleurs comme impossible dans l'état actuel de la science.

» Ces bases sont donc, selon moi: pour les divisions, la détermination et l'attribution des pièces autonomes, le rapprochement des types analogues et l'observation des grands dépôts et des fréquentes trouvailles; pour l'ordre chronologique, le rapport plus ou moins visible avec des types grecs et romains, la barbarie, la perfection relative ou la décadence du monnoyage et l'étude des types, soit qu'on les considère comme étant le produit d'une imitation, soit comme ayant été imités dans des monnoies connues, à dates déterminées.

» Quelques monnoies échapperont à cette double classification, ce sont les monnoies qu'on appelle vulgairement celtiques; j'ai déjà fait remarquer, dans la Revue numismatique (p. 150), qu'elles ont dû commencer de bonne heure et finir très tard sans grandes variations dans les types et dans leur fabrication, parce qu'étant l'ou-

vrage des druides, elles ont participé de l'immobilité des dogmes et usages druidiques. »

M. de la Saussaye n'a rien à ajouter aux observations judicieuses de M. Cartier; plusieurs des bases qu'il vient d'indiquer l'on été également par lui, et il ne veut pas reproduire l'essai de classification qu'il a exposé et qu'il développera successivement dans la Revue, où il a été lu par toutes les personnes qui s'occupent de notre numismatique nationale (1).

M. de Saulcy pense qu'à l'égard des médailles tout-à-fait muettes, l'indication du lieu où on les trouve habituellement est souvent le seul moyen de classification, et que ce moyen lui paroît offrir des résultats assez positifs. Ainsi, dans son médailler qui contient huit cents pièces gauloises trouvées en Lorraine, quatre cents au moins offrent la plus grande analogie de forme, de style et de type, ce qui doit prouver, selon lui, que ces pièces, frappées évidemment dans un même pays, ne sont autres que les anciennes monnoies des Lorrains à l'époque gauloise.

MM. Cartier et de la Saussaye font valoir la même observation à l'égard de leurs collections particulières, formées dans la Touraine et dans le Blésois.

En conséquence, M. de Saulcy demande que le Congrès invite formellement toutes les personnes qui s'occupent de la numismatique françoise, à faire connaître dans le plus grand détail et avec la plus grande exactitude toutes les circonstances relatives aux découvertes qu'elles feront d'enfouissements de médailles gauloises. La Revue leur offrira le moyen de consigner le résultat de leurs observations.

Les conclusions de M. Cartier et le vœu de M. de Saulcy sont adoptés par la Section.

Sur la deuxième partie de la question, M. de la Saussaye pense que deux époques bien distinctes dans l'art monétaire des Gaulois ne pouvant être méconnues, l'époque d'imitation grecque et celle d'imitation romaine, on doit reconnoître également que

(1) Voir p. 81 et suiv., 301 et suiv.

le système monétaire des Gaulois devoit être celui du peuple dont ils imitoient le numéraire : Ainsi, selon lui, les médailles gauloises durent d'abord se rapporter au statère et à la drachme des Grecs, puis aux deniers et quinaires des temps de la république romaine voisins de l'empire.

Sur les observations de MM. Cartier et de Saulcy, la Section déclare que, dans l'état actuel de la science, la deuxième partie de la première question lui paroît insoluble.

La discussion est ouverte sur la deuxième question.

Plusieurs membres citent les moules à médailles romaines trouvés à Famars, à Lyon, à Poitiers, et pensent que si ces moules n'ont pas été fabriqués pour subvenir aux dépenses des armées, ils n'ont dû servir qu'à des faussaires. On fait remarquer que ces moules et par conséquent le coulage des médailles romaines ne datent que des bas siècles de l'Empire ; on n'en rencontre pas d'antérieurs à Septime-Sévère. Des faits extraordinaires se rattachent au monnoyage de cette époque : on trouve quelquefois un très petit nombre de coins différents, pour un règne assez long, et un grand nombre pour des règnes de très peu de durée ; ainsi on en connoît vingt-sept de Marius qui n'a été empereur que trois jours. Ce dernier fait n'indiqueroit-il point l'existence d'ateliers monétaires dans les armées ?

La section reconnoît qu'il seroit nécessaire de réunir un plus grand nombre d'observations, et que la solution de la question doit être ajournée au congrès suivant.

M. de Saulcy a la parole sur la troisième question.

« Voici, dit-il, une de ces questions qu'il ne sera peut-être jamais possible de résoudre, car tout ce qu'on peut dire sur son sujet n'est appuyé que de l'autorité d'un seul historien. Procope dit que le droit de battre monnoie à Arles fut concédé à Clotaire par l'empereur d'Orient. Ce passage est-il exact, est-il clair ? Les rois francs ont-ils battu ailleurs, ont-ils battu avant Clotaire, comme le croient Bouteroue et Le Blanc ? Ce sont autant de questions auxquelles il est impossible de répondre. Il est pourtant permis de croire que les premières pièces de monnoies des rois francs ont été frappées

par la permission des empereurs, et de placer à Arles le berceau de la numismatique françoise? Le monument le plus ancien que l'on ait cité présente des doutes incontestables dans son interprétation, sinon même dans son existence matérielle; la pièce de Theudemer, placée par Bouteroue et Le Blanc à la tête de nos monnoies nationales, est totalement inconnue aujourd'hui; elle ne se trouve dans aucun cabinet. Il est impossible d'accorder de la confiance à l'empreinte donnée par Bouteroue, et par Le Blanc qui l'a copiée sur Bouteroue. Plusieurs pièces connues, et qui offrent avec celles-ci une grande analogie, ne sont aux yeux de M. Lelewel, et de plusieurs autres savants numismatistes, que des pièces d'un monétaire du nom de Theudemer. »

M. Cartier. « Il est difficile de penser que Clovis, prince puissant, fondateur d'une monarchie, n'ait pas frappé de monnoies; tout porte à croire qu'il a dû exercer cette prérogative importante attachée à l'exercice du pouvoir souverain. Mais il est aussi difficile de prouver que cela ait eu lieu que de démontrer le contraire.

» Le passage de Procope me semble tout-à-fait spécial, et ne devoir s'appliquer qu'à l'atelier monétaire d'Arles, resté plus longtemps en possession des Romains. Childéric ne paroît pas avoir frappé de monnoie, puisque toutes les pièces que renfermoit son tombeau étoient exclusivement romaines, mais il ne possédoit pas comme Clovis un royaume considérable et indépendant.

» Les pièces des monétaires ont-elles précédé, accompagné ou suivi l'émission des monnoies royales? Je pense que cette émission a été simultanée, car on trouve des monnoies portant à la fois le nom du prince et celui du monétaire; mais il est difficile de se rendre compte des raisons qui engageoient les rois francs à ne mettre que rarement leur nom sur leurs monnoies. »

M. de la Fontenelle fait observer qu'une cession régulière d'une grande partie de la Gaule avoit été faite par l'Empire aux rois wisigoths, princes puissants, princes plus civilisés que ne l'étoient les rois francs à l'époque de la conquête, et qui s'établirent dans la Gaule avant eux. Euric, Alaric Ier étoient parfaitement indépendants du pouvoir impérial; pourtant on ne connoît aucune

monnoie de ces princes. Comment supposer que les premiers rois francs aient pu battre monnoie, eux qui montroient si bien leur dépendance des Romains par l'acceptation, et même la demande, d'emplois et de dignités que décernoient les empereurs? La plus ancienne monnoie des rois wisigoths est d'Alaric II, qui perdit la bataille de Vauclade, en 407.

M. de la Saussaye ne peut se refuser à croire que Clovis ait frappé des monnoies après son établissement dans la Gaule. Si l'absence de monnoies nationales dans le tombeau de Childéric peut être regardée comme un argument contre le monnoyage des premiers rois francs, que l'on réfléchisse à l'immense différence qui existoit entre Childéric et Clovis; l'un, simple chef de bandes indisciplinées, n'ayant que la possession précaire d'un petit territoire; l'autre, véritablement roi, ayant reçu la consécration de l'église, comme les empereurs, et gouvernant avec la plus grande indépendance une vaste étendue de pays. La permission d'Arles lui paroît, comme à M. Cartier, tout-à-fait spéciale, et ne signifier autre chose qu'une dernière concession, par laquelle les empereurs établissoient en droit une chose qui existoit déjà de fait, au moins à l'égard des ateliers monétaires de la Gaule septentrionale.

M. Cartier persiste à croire que Clovis a battu monnoie, et il pense que c'est lui qui a accordé ce droit à l'église St.-Martin, de Tours.

M. de la Fontenelle: « Comment Clovis auroit-il accordé ce droit à l'église dans laquelle il revêtoit les ornements d'une charge impériale? »

M. Cartier : « C'est une question de temps : après avoir accepté des insignes impériaux, Clovis peut avoir plus tard frappé monnoie et en avoir concédé le droit. »

M. de Saulcy trouve obscur le passage de saint Grégoire de Tours, relatif aux faits allégués. Il propose à la Section d'adopter les considérations suivantes:

« Il est possible d'admettre que, suivant le témoignage de l'historien Procope, les rois francs n'aient possédé le droit de frap-

per monnoie, à leur nom et à leur effigie, qu'après la concession régulière qui leur en fut faite par l'empereur d'Orient. Que, néanmoins, dès que ces princes se virent possesseurs paisibles des provinces qu'ils avoient envahies, ils s'arrogèrent le droit monétaire, mais avec réserve, c'est-à-dire en se bornant à reproduire les types impériaux, tout en altérant les légendes. Enfin, que ce ne fut qu'au moment où les empereurs se virent obligés d'accorder un droit qu'ils ne pouvoient plus refuser, qu'ils donnèrent à Clotaire Ier l'autorisation de frapper à Arles des monnoies d'or à son nom. »

Plusieurs membres : « Appuyé. »

M. de la Fontenelle s'oppose à l'adoption de la proposition de M. de Saulcy. Il répète que les premiers rois wisigoths, qui étoient beaucoup au-dessus des rois francs, par les arts et la civilisation, n'ayant pas frappé monnoie dans un pays vaste, populeux, riche et policé, il est impossible de penser que les premiers rois francs aient eu une monnoie, soit à leur nom, soit à celui de leurs monétaires.

M. de Saulcy oppose à M. de la Fontenelle l'histoire du monnoyage chez les rois ostrogoths de la même époque, qui imitent d'abord assez mal le type des monnoies impériales, puis remplacent bientôt le nom de l'empereur par le leur propre.

M. Cartier demande où se frappoient, dans les états des rois wisigoths, les monnoies impériales, ou comment les empereurs envoyoient dans toutes les Gaules qui ne leur appartenoient plus, des monnoies à leurs effigies ?

La Section déclare adopter, mais avec la réserve que commandent le petit nombre de textes sur cette matière et leur obscurité, les considérations présentées par M. de Saulcy.

Séance du 15 *septembre.* — Une question grave, qui n'avoit pas été portée au programme, celle de l'authenticité des monnoies normandes, récemment parues dans les cabinets, a, par son importance, été l'objet d'une discussion approfondie dans la séance du 15 septembre. Nous ne reproduirons pas ici cette discussion parce que,

d'une part, tous les faits relatifs à la découverte des pièces, à leur mise en circulation et à la vive controverse dont elles ont déjà été l'objet, sont connus de nos lecteurs (1); d'un autre côté, la discussion s'étant terminée par le choix d'une Commission, dont le rapport a été approuvé par la Section et résume tous les faits relatifs à ces questions, l'insertion textuelle de ce rapport dans un prochain numéro de la Revue, nous évitera de donner à notre article une étendue trop grande.

Séance du 16 *septembre.* — Discussion de la quatrième question.

M. de Saulcy demande s'il ne faudroit pas répondre à la question par cette autre: Les monnoies d'or de la seconde race, n'ont-elles pas continué d'être frappées au même type que sous la première? Il avoue, au surplus, ne connoître aucune solution satisfaisante à la question du programme.

M. Cartier rejette la question subsidiaire de M. de Saulcy. Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, n'eussent jamais laissé frapper leurs monnoies d'or au type d'obscurs monétaires. Il ne connoît pas plus que M. de Saulcy le moyen de résoudre d'une manière satisfaisante la question du programme.

M. de la Saussaye est loin de prétendre donner une réponse catégorique; il croit d'ailleurs que le but des conférences du Congrès sur les matières historiques, doit être moins de donner des solutions, que viendroient renverser entièrement la découverte de nouveaux documents, ou une discussion plus approfondie, que de faire connoître les opinions diverses d'un grand nombre de personnes livrées aux mêmes études, et de jeter dans la circulation quelques idées qui sont ensuite élaborées dans le silence du cabinet et portent alors leurs véritables fruits. Il cite l'exemple du Congrès historique, tenu chaque année à Paris, et qui ne réclame que des discussions et point de décisions. M. de la Saussaye se contente donc de présenter à la Section, comme une induction assez plausible, ce raisonnement: « Il est d'usage général de ne fabriquer des monnoies de chaque espèce de métal que selon les besoins qui s'en

(1) Voyez la Revue, p. 123, 212, 288 et 300.

font sentir; quand un métal monnoyé en circulation devient trop abondant, on cesse d'en frapper pendant un certain espace de temps. Pour citer un exemple tout près de nous : pendant la révolution françoise, on émit une quantité si considérable de monnoie de cuivre, que depuis cette époque on n'en a plus frappé et qu'on n'en frappera pas, selon toute apparence, de long-temps encore. Le Bas-Empire avoit inondé la Gaule d'une quantité innombrable de numéraire, particulièrement en billon et petit-bronze; ce numéraire étoit encore en circulation et formoit la monnoie habituelle sous la première race; les rois francs se contentèrent de témoigner de leur droit de battre monnoie, en frappant le métal le plus précieux. On ne connoît point d'eux de pièces authentiques en bronze ou en cuivre, on n'a que quelques pièces en argent et le nombre des monnoies d'or est, relativement, très considérable. Ce fut la fabrication presque exclusive dans ce métal, qui força, sans doute, de frapper, sous la seconde race, une grande quantité d'argent et très peu d'or. Je reproduirai ici, avec une légère modification, la question subsidiaire de M. de Saulcy, et je dirai : les pièces d'or de la première race n'ont-elles pas continué d'être la monnoie d'or courante sous la seconde? »

La question ne semble pas à la Section susceptible d'une discussion plus longue et d'une solution plus satisfaisante, quant à présent.

La parole est à M. de Saulcy, sur la cinquième question.

M. de Saulcy voit dans le type des monnoies particulières au Pays-Chartrain, une dégénérescence d'un type primitif qui représentoit une tête humaine et qui figuroit sans doute sur les plus anciennes monnoies; le souvenir de ce type primitif est très reconnoissable sur celles de quelques villes du Pays-Chartrain. Cette opinion, du reste, dit M. de Saulcy, ne m'appartient pas, c'est M. Lelewel qui l'a émise le premier dans sa Numismatique du moyen-âge.

M. Cartier, qui a publié un mémoire sur les monnoies chartraines (1), et qui, par conséquent, s'est beaucoup occupé de la

(1) *Essai sur les Monnoies chartraines,* broch. in-8° de 38 pages, 2 tableaux

question, ne partage pas l'avis de M. Lelewel, et il fait remarquer que les seules pièces sur lesquelles on peut reconnoître quelque chose qui ressemble à une tête vue de profil, appartiennent à de petites localités (Celles et St.-Aignan) dépendant du Pays-Chartrain, et qui durent frapper très peu, et plus tard que les villes principales (Chartres et Blois), dont les plus anciennes monnoies baronales n'offrent point la ressemblance que l'on a signalée. M. Cartier, au surplus, est très embarrassé de reconnoître quelque chose de bien déterminé dans le signe bizarre que l'on retrouve, avec des variétés particulières, sur les monnoies des différentes villes du Pays-Chartrain, ou qui en relevoient directement. Il lui paroît incontestable que l'on a voulu reproduire un type original; mais quel est-il? Est-ce une lettre hébraïque, comme l'ont dit Bernier, Du Cange, Duby et les plus anciens auteurs; une barrière de tournoi, comme le veut M. Paulin Pâris; l'ouverture d'un dolmen, selon M. de Pétigny; le plan d'une forteresse, selon d'autres? Aucune de ces explications ne lui paroît satisfaisante. Il pencheroit à croire que le type primitif étoit une lettre hébraïque, ou phénicienne; ou appartenant à quelque autre ancien alphabet, et qui s'appliquoit à la ville de Chartres, capitale du pays.

M. de la Saussaye adopte l'opinion de M. Lelewel et répond à l'observation de M. Cartier, relativement aux monnoies de Celles et de Saint-Aignan, en disant que ces petites villes n'ayant jamais dû frapper qu'une très foible quantité de numéraire, l'altération du type primitif a été d'autant moins grande, que les copies de copies ont été moins répétées.

La discussion est prolongée pendant quelques instants : MM. de Pétigny (de Blois), André (de Bressuire), de la Fontenelle, Briquet (de Niort) et autres y prennent part. La Section ne croit pas devoir exprimer un avis et encore moins donner une solution.

et une planche, tirée à 100 exemplaires, épuisés depuis long-temps. Ce mémoire étoit extrait des tomes XII et XIII des Annales de la Société académique de Tours.

Séance du 17 septembre. — L'ordre du jour est la discussion de la sixième question.

M. de Saulcy pense que le mot *besant* ne se trouvant employé nulle part, avant l'époque à laquelle les Croisés conduisirent les Européens à Constantinople et dans l'empire d'Orient, ce mot pourroit venir par corruption de celui de *byzant*, que les Croisés auroient donné aux monnoies byzantines.

M. de la Fontenelle observe que l'emploi des *besants* dans les armoiries, lui paroît une induction très favorable à l'opinion de M. de Saulcy.

M. Cartier fait remarquer que, postérieurement aux croisades, on employoit le mot *besant* comme nom générique, mais sans désignation spéciale, d'une certaine monnoie d'or, et qu'il lui paroît impossible de résoudre la question.

M. de Saulcy ajoute : que le terme *besant* étoit resté en usage depuis les croisades pour désigner les monnoies d'or en général; mais qu'on n'a jamais connu de monnoie particulière qui portât ce nom. « Les Croisés, dit-il, devoient attacher beaucoup d'importance aux souvenirs de leur guerre d'Orient; on trouve une foule de pièces d'or, de Constantinople, percées et destinées à être portées comme ornement; les besants figuroient au même titre dans les armoiries, et le mot *besant*, originairement attaché à la monnoie byzantine, sera devenu le terme générique pour désigner des pièces d'or. »

La Section croit pouvoir appuyer les arguments de M. de Saulcy.

Outre les discussions dont on vient de lire l'analyse succincte, il convient de rappeler que la réunion d'un grand nombre de personnes qui s'occupent de numismatique, a donné lieu à des échanges de pièces, plus ou moins précieuses, entre les amateurs et ceux qui forment des cabinets. Cette facilité, pour compléter les collections, est encore une obligation qu'on aura aux Congrès. Plusieurs membres avoient aussi apporté des monnoies de divers degrés de rareté, qu'ils ont soumises à l'examen de leurs collè-

gues. Ces communications piquent la curiosité, et donnent à la fois des lumières utiles pour l'appréciation des monuments numismatiques. Nous ne saurions en particulier passer sous silence la communication d'un sol d'or de Charlemagne, apporté par M. de Saulcy, pièce d'une magnifique conservation, et qui, après ce qu'on a dit plus haut des monnoies d'or de la seconde race, est, du moins jusqu'à ce jour, probablement unique.

Nous ne devons pas omettre non plus de mentionner les hommages faits à la quatrième Section, de presque tous les ouvrages de Numismatique analysés dans la Revue, et avant tout, de ce recueil lui-même dont l'idée première, ainsi que l'ont dit ses auteurs, a été inspirée par les Congrès, et qui a trouvé dans cette institution, dans les réunions annuelles qui la consacrent, un moyen fécond de publicité, des ressources précieuses de collaboration.

On a vu sur l'exposé des travaux de la quatrième Section du Congrès scientifique de Blois, en ce qui touche la science numismatique, que l'appel fait à ceux qui s'occupent de ce genre d'études, n'a pas été sans fruit. La Section a donné des preuves de sa réserve dans l'examen de plus d'une question; elle a parfaitement compris que dans une branche de connoissances qui a fait de grands progrès, mais qui demeure encore bien incomplète, des décisions trop tranchantes, que pourroit bientôt venir démentir une découverte inespérée, accuseroient l'imprudence et la présomption. C'est beaucoup que d'appeler l'attention et l'étude sur des matières trop long-temps abandonnées, traitées quelquefois avec mépris, et d'où l'on peut cependant faire ressortir d'inappréciables documents pour l'Histoire, à laquelle on accorde aujourd'hui une faveur si marquée. Si l'étude de l'histoire compte de nos jours tant de fervents adeptes, on doit faire remarquer aussi que la numismatique a pris un grand crédit parmi les hommes qui s'adonnent aux travaux sérieux. Le recueil spécial, dans lequel nous publions ces lignes, et qui certes, à beaucoup d'époques, quelle que soit l'estime due à ses travaux, n'eût pas réussi à captiver la bienveillance publique, comptoit parmi les 92 membres

inscrits dans la 4e Section du Congrès : ses deux fondateurs-directeurs, plusieurs de ses collaborateurs les plus zélés, les plus habiles, et trente-quatre de ses souscripteurs. C'est là certes un symptôme marqué de la faveur dont jouit aujourd'hui l'étude de la numismatique. Nous pouvons le dire hardiment, bien que trop peu de place ait été donnée peut-être aux questions spéciales d'utile érudition, dans les séances du Congrès de Blois, cette réunion d'hommes éclairés, sinon *savants* dans toute l'étendue du mot, comme quelques esprits difficiles sembleroient vouloir l'exiger, est une ressource notable pour plusieurs branches d'études, qui gagnent tant à la communication des idées, des monuments, à la discussion des systèmes et des opinions. La Numismatique avoit pris une place honorable dans les congrès précédents, elle l'a conservée dans celui de Blois, espérons qu'elle s'y maintiendra dans celui de Metz et dans les suivants. Si elle a des obligations marquées à cette institution, ce qui est hors de doute, c'est prouver que les Congrès, nouveaux encore, souvent mal jugés, imparfaitement dirigés, peut-être, n'en doivent pas moins rendre d'incontestables services à des sciences utiles, à la saine et précieuse érudition.

A. du Plessis.

Monnoies au cavalier armé. — Plusieurs journaux de la capitale, notamment *l'Écho du Monde savant*, du 30 novembre, contenoient l'article suivant :

« On lit dans le Bulletin de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, du 6 août :

» M. F. Hossart, prêtre à Lens, adresse à l'Académie une pièce de monnoie pour être déposée dans sa collection. Cette pièce porte d'un côté une croix pattée cantonnée de quatre croissants; autour et dans un double cercle perlé : *Signum crucis;* dans le cercle extérieur : *Johanna comitis.* Au revers le cavalier armé de l'épée : *Moneta valencenensis.* Cette monnoie de la comtesse Jeanne de Hainaut (1206—1244), inconnue jusqu'à ce jour, présente un

intérêt particulier en ce qu'elle contredit d'une manière directe l'opinion émise dans le numéro 3 de la Revue de la Numismatique françoise, par M. Cartier, sur l'introduction de la monnoie au cavalier dans le Hainaut, introduction qu'il attribue au comte Jean II d'Avesnes (1280), rendant à Marguerite d'Avesnes (1335—1356) les monnoies semblables qui portent le nom de cette comtesse, et que M. Lelewel avoit, sur les observations de M. Chalon, de Mons, attribuées à Marguerite de Constantinople.

» Elle a été trouvée, il y a un mois, dans les environs d'Ath, en creusant un fossé. Cet enfouissement contenoit une vingtaine de pièces, savoir : 2 Jeanne au cavalier, 5 Marguerite, 2 d'Alost de la même, 8 petites monnoies muettes avec l'aigle, le lion, etc., 1 agnel d'or de Louis IX, 2 deniers parisis du même roi. »

Certes, il y avoit bien là de quoi faire mettre bas les armes au champion de Marguerite de Hainaut; je le pourrois sans honte, et je le ferois sans hésiter si la pièce annoncée étoit vraiment de la comtesse Jeanne, sœur aînée de Marguerite de Constantinople. Je n'avois pu raisonner que sur ce qui existoit alors à la connoissance des numismatistes, et si une pièce au cavalier armé, portant le nom de Baudouin, venoit à être découverte, il faudroit reculer l'invention de ce type à Baudouin IV (1195—1206).

Quelques-uns de mes honorables adversaires, dans cette lutte toute pacifique, les chevaliers de Marguerite-la-Noire, sourioient de mon désapointement. Je dois pourtant rendre cette justice à M. Chalon, de dire qu'il a toujours douté de l'authenticité de la pièce de Jeanne, avec d'autant plus de raison qu'ayant été à Lens, il n'y a pas trouvé la moindre trace d'un M. F. Hossart, prêtre.

Bien résigné à faire amende honorable, j'ai dû, cependant, prendre quelques informations, avant de parler de ce fait aux souscripteurs de la Revue qui, peut-être, ont déjà trouvé mon silence un peu long. Je ne voulois pas m'expliquer sans être sûr de mon fait, et déjà, plus d'une fois j'ai vu des attributions fort curieuses disparoître devant l'examen d'un œil un peu exercé. Il

pouvoit être question, ici, d'une monnoie du comte Jean d'Avesnes, fruste et mal lue.

Je ne crois pas devoir dire aujourd'hui tout ce que je sais au sujet de cette pièce, bien réellement déposée au cabinet de l'Académie de Bruxelles. La vignette en bois en est faite, et un savant académicien s'est chargé d'en publier l'empreinte accompagnée d'une notice. Aussitôt que j'aurai connoissance de cette publication, je pourrai en rendre compte, donner un dessin très exact de cette pièce qui porte bien pour légende IOHANNA COMITISS. et MONETA VALENCENENCIS (et non *valencenensis*). J'y joindrai quelques considérations nouvelles sur ce type.

En attendant, je puis assurer les lecteurs de la Revue que la pièce remise à l'Académie de Bruxelles *est évidemment coulée, que tous ceux qui l'ont vue s'accordent à dire qu'elle est fausse, d'une fabrication défectueuse, et d'une imitation maladroite* (1). Un voyage récent à Bruxelles a complètement réuni M. Chalon à cette opinion; mais il n'en perd pas pour cela l'espoir de me vaincre sans le secours de cette pièce.

Ainsi, jusqu'à une nouvelle attaque plus dangereuse, je tiens encore pour Marguerite de Hainaut dont on a, tout bonnement, imité assez mal la pièce n° 4 de ma planche, en y substituant le nom de Jeanne à l'aide de la pièce du comte Jean. Quel motif a pu déterminer l'auteur de cette petite supercherie? Je l'ignore. Je ne pense pas que ce soit pour faire la guerre à *ma dame* ni à moi, seroit-ce uniquement pour *enrichir* le cabinet de l'Académie de Bruxelles, ou pour exercer la sagacité de MM. les archéologues qui font partie de cette savante compagnie!

E. C.

(1) Extrait d'une lettre qui m'a été écrite de Bruxelles, par un juge très compétent en pareille matière.

— M. Eckel, antiquaire à Strasbourg, rue des Hallebardes, offre à tous les numismatistes des pièces de Strasbourg à céder en échange de monnoies anciennes, ou même à prix d'argent. Ce sont de rares pièces de 30 sols, de 1682 et 1689, de la grandeur d'un petit écu, et des petits écus de 1694 avec les armes de France d'un côté et le lys de Strasbourg de l'autre, le tout provenant d'une trouvaille récente faite dans la Bavière Rhénane.

Bulletin bibliographique.

Recueil de monnaies, médailles et jetons, pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement; par L. Dancoisne et le docteur R. Delanoy, membres de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc., etc. Douai, Obez, 1836, un volume grand in-8°, papier collé, 144 pages et XXII planches. *(Tiré à cent exemplaires.)*

Les monographies sont les travaux les plus utiles à la science, et on ne sauroit trop encourager l'exécution, sur divers points du royaume, de recueils numismatiques, dans le genre de celui de MM. Dancoisne et Delanoy. En effet, ces recueils fourniront seuls, un jour, par leur réunion, les moyens de publier une bonne histoire monétaire de la France, histoire qui, malgré les grands ouvrages de Le Blanc et de Duby, reste encore à faire.

Une analyse succincte de l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, le fera suffisamment connoître et apprécier de nos lecteurs.

Le plus ancien document historique relatif à la monnoie de Douay,

date de 1185. Depuis lors, on peut suivre l'histoire monétaire de cette ville, jusqu'à la fin du XVe siècle, à l'aide de témoignages certains. La monnoie, frappée d'abord par le châtelain seul, subit de bonne heure un droit de contrôle de la part de la commune; ce droit consistoit surtout à veiller à ce qu'une certaine quantité de numéraire fût toujours en circulation; si la monnoie venoit à manquer, la commune adressoit des plaintes au Seigneur, dont celui-ci devoit tenir compte sous peine d'amende. L'intervention des Échevins consistoit encore à empêcher l'altération des matières d'or et d'argent employées dans le monnoyage, à punir les faux monnoyeurs, à publier des bans pour régler le cours et le change du numéraire, notamment quand il devenoit rare et devoit être remplacé par celui du pays voisin. Ce sont là des faits curieux, résultant de l'émancipation communale, et que les auteurs appuient de différents textes tirés des riches archives de la ville de Douay.

La monnoie douaisienne étoit, du reste, peu recherchée dans le commerce, et on la voit toujours estimée à un prix inférieur à celle des états circonvoisins. Il paroîtroit, néanmoins, que dans le principe elle étoit d'une frabrication supérieure, qui avoit été de peu de durée, car dès l'année 1210, on établissoit une différence entre l'ancienne et la nouvelle monnoie de Douay. Cette observation fournit à MM. Dancoisne et Delanoy un moyen de reconnoître l'antiquité relative des monnoies douaisiennes et de les classer chronologiquement. C'est en effet le seul indice que l'on puisse prendre pour guide, le type monétaire n'ayant pas varié pendant toute la durée de leur émission; d'un côté un rameau à 3, 5 ou 7 branches; de l'autre, une croix pattée, quelquefois cantonnée de 4 besants ou tourteaux, le plus souvent chargée de deux emblèmes que les auteurs n'osent interpréter, et que nous prendrions volontiers pour deux des instruments de la passion, le roseau et l'éponge. Le rameau du Droit, symbole de la ville, se retrouve dans les sceaux, les mesures et des plombs relatifs à Douay; de là le nom de *Douysien* donné à ce symbole, et le verbe *Douy-*

sienner signifiant marquer quelque chose à ce signe. Les besants accompagnent ordinairement les monnoies au plus haut titre, ou les plus anciennes; M. Lelewel croit reconnoître, dans les autres emblèmes, l'*alpha* et l'*omega* : ce que nous regardons comme la fleur du roseau offre, à la vérité, assez de ressemblance avec la seconde de ces deux lettres; mais nous dirons, avec MM. Dancoisne et Delanoy, qu'il nous est impossible de trouver l'*alpha* sur aucun des deniers de la ville de Douay.

En 1298, la Monnoie de Douay étoit encore en activité; en 1350, des lettres de Philippe VI nous font voir qu'elle étoit tombée entre les mains du roi, sans qu'il reste, toutefois, de pièces royales que l'on puisse attribuer à l'atelier monétaire de Douay. Selon nos auteurs, ces lettres prouveroient même que l'on avoit cessé de battre; mais c'est peut-être en forcer un peu le sens. En effet, nous n'y voyons autre chose que la répression, faite par le roi, d'un abus qui s'étoit glissé dans la Monnoie de Douay comme dans celle de Tournay, Arras et Lille; c'est que plusieurs personnes, pour profiter des priviléges attachés à la profession de monnoyeur, se faisoient recevoir en cette qualité et n'en exerçoient pas moins d'autres états. « Jaçoit, disent les lettres, ce que lesd. » monnoyers ne œuurent pas en nos dites monnoies, mais font » et exercent plusieurs sortes de marchandises ..... Le roi *con-* » *serue les monnoiers de fait*, *supprime tous les autres*, les oblige » à payer les tailles, etc. »

Les personnes qui s'occupent de l'histoire des méreaux, sujet encore neuf, trouveront dans l'ouvrage de MM. Dancoisne et Delanoy des renseignements précieux, appuyés de titres authentiques, sur les différents usages de ces pièces. Nous citerons un ban des échevins de Douay, publié en 1251, pour régler les stipulations en monnoie artésienne qui n'offroit pas de division équivalente au denier douysien, une maille valant deux de ces deniers. Il y est dit que « ki ne deueroit que j denier douisien que » on lit renge j mereil por le maille que cil payera, et au reuenir si » soit quites d'un denier por son mereil que il rendera. » Les mé-

reaux que la plupart des communes de Flandre faisoient frapper en grand nombre, n'étoient souvent que de simples jetons de présence, ou servoient au calcul.

Dans les chapitres, les méreaux, après avoir servi de jetons de présence, tenoient lieu de *bons* pour les aumônes que faisoient les chanoines; un des méreaux de la collégiale de Saint-Amé, tiré du cabinet de M. Farez, de Cambray, offre cette légende significative: DISTRIB*utio* ORDINA*ria* CANO*nicorum* 1569.

Les monnoies et médailles relatives aux différents siéges qu'a soufferts la ville de Douay, ont fourni à MM. Dancoisne et Delanoy un chapitre important. La première pièce date du siége de 1667 où commandoit Louis XIV en personne. En 1710, les alliés ayant repris la ville, frappèrent des médailles satyriques remarquables par leur mauvais goût. Sur l'une d'elles, la reine d'Angleterre fait danser au son de la harpe le roi Louis XIV, figuré comme un homme infirme, appuyé sur des béquilles et les jambes enveloppées de bandes; la légende est: *Il faut s'accorder aux dames*; à l'exergue on lit: LVDOVIC*us* MAGN*us* ANNA ILLO MAIOR. En 1712, après la célèbre victoire de Denain, Douay fut repris par le maréchal de Montesquiou, et Louis XIV, dédaignant de répondre aux sarcasmes de ses ennemis, frappa plusieurs médailles dans le style noble et sévère qui convient à la Numismatique et qui étoit si bien dans les goûts du monarque.

Les jetons de la chancellerie de Douay, les *billets de confiance* émis en 1792, les jetons de la loge maçonnique, ceux de la Société des Sciences et des Arts, et les médailles frappées à l'époque du voyage de Charles X dans les départements du Nord, terminent la série des documents numismatiques relatifs à la ville de Douay.

L'histoire monétaire de l'Arrondissement ne fournit qu'un bien petit nombre de pièces aux investigations de nos auteurs.

Mais le chapitre consacré à la monnoie de Lambres les a entraînés dans une discussion pleine d'intérêt, et leur attribution du *monétaire inconnu* de Le Blanc, avec la légende..... AMBROVVIC...., a été sanctionnée par l'approbation du savant Lelewel, qui a abandonné ses conjectures sur cette pièce pour adopter la leur (1).

Arleux fournit deux monnoies de Jean de Flandre, qui épousa en 1315 Béatrix de Saint-Pol, fille de Guy de Chastillon. Lallaing et l'abbaye d'Anchin ne fournissent que des jetons, Marchiennes n'a émis que des billets de confiance, et Aniche des espèces de méreaux grossiers servant à la compagnie pour l'exploitation des houilles.

Les monuments numismatiques de Douay et de son arrondissement étoient bien peu nombreux, on doit en convenir. Pour donner une véritable importance à un recueil aussi limité, il a fallu tout le soin qu'ont apporté MM. Dancoisne et Delanoy, à ne rien laisser passer de ce qui pouvoit se rattacher au plan qu'ils s'étoient tracé, à faire servir à l'illustration de leurs planches toutes les chartes, les lettres, tous les diplômes dont leur texte est enrichi; il a fallu, en un mot, tout l'intérêt que répandent sur leur ouvrage les recherches historiques auxquelles ils se sont livrés sur chacune des localités qui figurent dans cette monographie complète de la numismatique de leur pays.

Mémoires et Dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société royale des Antiquaires de France. Nouvelle série, tom. II. Paris, au secrétariat, de la Société, rue Taranne, n° 12; 1836, in-8°, avec 7 pl.

Le volume que vient de publier la Société royale des antiquaires de France, et qui forme le douzième de sa collection, contient

(1) Voir plus haut, page 321.

plusieurs mémoires relatifs à la Numismatique. Dans l'un, M. André Jeuffrain (de Tours) publie une médaille inédite en bronze, faisant partie de son riche cabinet et commune aux deux familles *Eppia* et *Pompeia*. L'auteur expose et discute avec beaucoup de talent, les circonstances historiques qui peuvent se rattacher à cette pièce, et notamment les rapports qui ont paru exister entre le Pompée, père ou fils, dont le nom est inscrit sur une des faces de la médaille, et le légat *Eppius* qui l'a fait frapper en plaçant son nom au Revers.

Trois autres mémoires se rattachent au plan que nous avons adopté pour notre recueil.

1° Dans une *Notice sur quelques antiquités découvertes lors de l'ouverture du canal de Bourgogne*, M. Jollois donne un état des médailles trouvées entre Rougemont et Flogny (Yonne). Ce sont des impériales romaines depuis Auguste jusqu'à Constans, dont le règne a commencé l'an 337. L'auteur conclut de l'ensemble de ces médailles, que les Romains ont occupé pendant trois siècles et demi environ le territoire où elles ont été trouvées, ou qu'au moins les armées gallo-romaines l'ont traversé à différentes époques durant cet intervalle de temps.

2° *Notice sur des monnoies de la première et de la deuxième race*. Je ne dirai rien sur ce petit travail que j'ai envoyé à la Société, il y a deux ans; alors presque toutes ces pièces étoient inédites, mais depuis, M. Lelewel qui en avoit dessiné plusieurs chez moi, les a publiées avec mon assentiment dans sa Numismatique du moyen-âge. Je veux seulement faire remarquer que cette notice a été imprimée sous un autre titre que celui qu'elle devoit porter, et sans un avant-propos qui expliquoit le cadre choisi pour faire connoître plusieurs pièces rares faisant partie de ma collection.

Je commençois par dire comment j'avois été conduit à discuter la valeur actuelle de cinq sols en monnoie mérovingienne ou carlovingienne, et pour appuyer ma manière de voir sur ce sujet, je produisois vingt-cinq pièces d'or et d'argent formant ensemble soixante deniers ou cinq sols. Il y avoit

trois tiers de sol d'or valant ensemble quarante deniers, dix-huit deniers et quatre oboles ou demi-deniers d'argent. Je pourrai me servir du même cadre pour donner dans la Revue des pièces inédites.

3° M. Bégin, de Metz, dans une notice sur le bourg de Lorquin, situé dans le Pays-Messin, donne cinq monnoies inédites, faisant partie d'un dépôt assez considérable contenu dans un vase trouvé dans cet endroit, savoir : de Ferry II, duc de Lorraine; de son fils Jacques, évêque de Metz (1239, à 1269); de Giles de Sorcy, évêque de Toul (1253 à 1271); une fruste de l'église de Toul, paroissant antérieure aux autres, et une bractéacte, ou plutôt monnoie très mince, car elle est frappée des deux côtés, ce qui est incompatible avec l'idée attachée au mot *bractéate;* cette pièce portant une crosse épiscopale paroît appartenir comme les deux précédentes à l'évêché de Toul. M. de Saulcy a parlé, dans le n° 4 de ses Observations numismatiques, de la trouvaille, faite à Lorquin en 1830, qui a fourni à M. Bégin les pièces décrites; il donne une pièce pareille à celle de Ferry II, et dans son Supplément aux Recherches sur les monnoies des évêques de Metz, celle de Jacques de Lorraine; à cette occasion il fait remarquer avec quelle affectation ce prélat mettoit des fleurs de lys sur ses monnoies, parce qu'il prétendoit descendre de la maison royale de France, du chef de sa mère Agnès de Bar. En effet, ceux qui étudient nos monnoies provinciales du moyen-âge, lorsqu'ils y rencontrent des fleurs de lys, ne doivent pas oublier qu'alors tous ceux qui tenoient à la race de Hugues-Capet, de loin comme de près, se faisoient un honneur de le manifester publiquement, en ajoutant la fleur de lys sur leurs monnoies; c'est ainsi qu'on en trouve sur les pièces frappées par les seigneurs des maisons de Courtenay, Chastillon et autres.

E. C.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. Année 1835, tom. IX. Paris, 1835—1836, in-8°, avec un atlas in-4°, composé de 25 planches.

Dans ce volume, qui a paru il y a quelques mois, on trouve, avec plusieurs notices sur des découvertes peu importantes de médailles romaines, deux articles sur la numismatique françoise. Le premier est la note de M. Lambert sur un tiers de sol d'or, dont nous avons rendu compte plus haut (p. 364). Dans l'autre j'ai décrit une monnoie fort curieuse de l'abbaye de Jumièges. Cette pièce en argent, paroissant remonter aux siècles mérovingiens, étoit tout-à-fait inédite, lorsqu'il y a près de trois ans j'envoyai ma note à la Société des antiquaires de Normandie; depuis M. Lelewel l'a donnée dans sa pl. IV, n° 16, sur une empreinte que je lui avois envoyée. Elle porte pour légende, d'un côté: GEMEDICO CAL*etorum*, et de l'autre S*an*C*t*O FILBER*to*.

Cette monnoie, d'une très belle conservation, dissipe tous les doutes manifestés par Bouteroue, Le Blanc et Ghesquière au sujet d'une pièce de la première race, donnée successivement par ces trois auteurs avec des légendes incomplètes, et qu'ils attribuoient avec beaucoup d'incertitude, soit à Jumièges, soit à Gemblours dans le Brabant.

E. C.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Bulletin du 1er *mai au* 1er *août* 1836. Broch. in-8°, de 34 pages. Poitiers, Saurin.

Ce bulletin contient une notice de M. de la Lande sur la médaille gauloise attribuée à Poitiers, parce qu'on y voit le nom du chef des Pictons, *Duratius*. Cette pièce, déjà gravée plusieurs fois, avoit d'abord été donnée à *Juliobona*, à cause du mot *Julios* qu'on lit au Revers; M. de la Lande, acceptant l'attribution proposée par M. Champollion et par d'autres antiquaires, l'appuie par plusieurs considérations tirées des divers passages où César, dans ses

commentaires, parle de la fidélité de Duratius aux Romains, du siége qu'il eut à soutenir dans *Limonum* (ancien nom de Poitiers), et de la délivrance de cette ville par l'armée romaine. M. de la Lande exprime, avec chaleur, le désir qu'il a de voir la Société des antiquaires de l'Ouest et la ville de Poitiers devenir propriétaires de cette médaille, si intéressante pour l'histoire provinciale du Poitou. Nous joignons nos vœux aux siens, et nous engageons ceux de nos souscripteurs qui la posséderoient, à consentir à une cession ou à un échange qui pourroit devenir utile aux deux parties; il convient à la Revue de provoquer de pareilles négociations, utiles à la science et agréables aux numismatistes, surtout quand il s'agit de collections locales.

Pythéas et la Géographie de son temps, par J. Lelewel. Paris, 1836; 76 pp. in-8°, avec plusieurs cartes géographiques et vignettes, dessinées et gravées par l'auteur.

M. Lelewel, qui s'occupe en ce moment de faire imprimer une histoire de Pologne, doit donner ensuite en françois le recueil de ses anciennes publications sur l'histoire et la géographie anciennes; cet ouvrage, d'une grande importance, formera six volumes in-8° avec un atlas. Il aura pour éditeur M. Straszewicz qui l'a déjà été de la Numismatique du moyen-âge. En attendant que ces deux savants Polonois réalisent ce projet, ils viennent de publier comme spécimen la notice que nous annonçons.

Il n'entre pas dans le plan de la Revue de suivre M. Lelewel dans ses recherches sur la fondation de Marseille, sur les voyages de Pythéas depuis cette colonie phocéenne, dont il étoit un des citoyens, jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, en longeant les côtes de l'Europe, et dans sa comparaison de la géographie de Pythéas avec celles des autres géographes de l'antiquité; mais l'auteur a joint à son travail une petite planche numismatique dont nous pouvons reproduire la moitié, grâce à l'obligeance avec laquelle les vignettes nous ont été communiquées. Il y a d'abord

quatre médailles grecques appartenant à Marseille, à son port (*Lacydon*) et à sa colonie de *Rhodanusia*; elles ont été déjà publiées par Pellerin. (Méd. des P. et V., T. I., Pl. IV, n°s 21, 22, 24 et 28.) Les trois monnoies mérovingiennes appartiennent également à Marseille; les deux premières, données très inexactement par Bouteroue et Le Blanc, sont de Sigebert Ier, roi d'Austrasie, de 561 à 575.

Elles offrent, avec le même type, deux combinaisons diverses; dans l'une le nom du roi accompagne son effigie, dans l'autre, c'est le nom de la ville.

La troisième pièce, également de Marseille, ainsi qu'on le voit par les initiales M A, offre du côté de la tête une légende tout-à-fait insolite, c'est le nom du monétaire GRACOS avec une invocation au christ qui semble imitée des dernières médailles du Bas-Empire, XPE, *christ!* De l'autre côté, est en sens rétrograde (et avec quelques irrégularités), la légende *victoria gothica* d'une monnoie de Clotaire (Le Bl., p. 35). Cette pièce, vraiment précieuse, appartient à M. Norblin, à Paris; des deux autres, la première est à M. Van der Meer, de Tongres, la seconde est de la collection de M. Boilleau, à Blois, E. C.

Mémoire sur une médaille en l'honneur de Louis-le-Débonnaire, présenté à l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, le 6 décembre 1834, par M. Eliacin Carmoly, grand rabbin de Belgique. 14 p. in-8°.

Cette médaille de cuivre a six pouces de diamètre, et représente d'un côté la tête d'un empereur couronnée de lauriers, autour de laquelle il y a une longue légende hébraïque; dans le champ sont plusieurs mots dans la même langue, au-dessous de la tête on lit le mot latin VMILITAS, et plus bas le mot grec ΤΑΠΕΙΝΩΣΙΣ. Le Revers n'est qu'un creux rond, sans figure, avec cette légende latine POST TENEBRAS SPERO LVCEM FELICITATIS IVDEX DIES VLTIMVS. D. III. M.

M. Éliacin Carmoly, conformément à l'opinion avancée par le P. Menestrier, dans son histoire de Lyon, attribue cette pièce singulière à Louis-le-Débonnaire, en l'honneur de qui elle auroit été faite par les juifs de la grande synagogue de cette ville.

A la première vue, cette pièce paroît évidemment être un de ces médaillons de l'école de Vérone, dite des Pisans, à l'époque de la renaissance en Italie. Son style artistique, le travail élégant de la tête, la forme des lettres grecques et latines qui sont bien celles de Pisanello (voir sa grande médaille de Jean Paléologue, *opus pisani pictoris*, et autres); tout repousse, selon moi, l'idée de trouver ici un monument du IXe siècle, monument qui n'auroit pas d'analogue et ne seroit justifié par aucun exemple.

Examinons cependant sur quoi se base cette opinion du P. Menestrier. 1° Cette pièce, dit-il, a été trouvée à Lyon dans le dix-septième siècle, sur l'emplacement d'une ancienne synagogue (cette circonstance elle-même n'est prouvée que par un on dit); 2° elle porte une inscription hébraïque.

De la réunion de ces deux faits, le digne confrère du P. Hardouin tire la conséquence, selon lui toute naturelle, que cette pièce doit avoir rapport aux juifs et à la ville de Lyon. Là-dessus le voilà, et après lui M. Carmoly, cherchant dans les annales et les

chroniques un fait historique auquel ils puissent rattacher leur pièce. Il se trouve que Louis-le-Débonnaire auroit protégé la synagogue de Lyon contre l'évêque Agobard; ils n'en veulent pas davantage : la tête couronnée de lauriers est bien celle de cet empereur, la ressemblance est frappante.... etc., etc.... Ils ne s'inquiètent pas de ce que les légendes grecques, latines, hébraïques n'ont absolument rien qui puisse les faire attribuer à Louis-le-Débonnaire, ils n'expliquent pas les lettres numérales latines de la légende du Revers D. III. M., dans lesquelles on trouve, il semble, assez facilement, 1503.

La pièce est bien de cet empereur, dit M. Carmoly; *elle est unique; c'est celle du P. Menestrier que j'ai retrouvée à Bruxelles*, ce qui est possible, mais, certes, assez improbable et assez piquant pour avoir besoin d'autre preuve qu'une simple allégation.

Quant à l'inscription hébraïque, je ne suis pas de force à entamer une discussion philologique avec un grand rabbin, mais il me paroît qu'un texte dont la même phrase peut se traduire par le P. Menestrier : *Mon Dieu, en qui je mets toute ma gloire, conservez* Jérusalem, *et je serai rempli de joie;* et par M. Carmoly : Rome *lui légua une part de sa renommée; c'est ce qui m'a rempli de joie...* est plus obscure et plus amphigourique qu'un chef-d'œuvre de romantique.

On me dira peut-être : mais qu'est-ce donc que cette pièce? quel personnage représente-t-elle? à quelle occasion a-t-elle été faite? J'aime mieux dire trois fois *je l'ignore*, que de risquer une hypothèse aussi *vraie* que celle du P. Menestrier. Seulement je crois ce médaillon fait et non pas *frappé* (comme le dit M. Carmoly) en Italie, vers la fin du XIVe siècle, ou si vous voulez adopter la date du Revers, en chiffres romains transposés, en 1503, par quelque orfévre ciseleur de l'école de Pisanello. Qu'un plus docte en explique le sujet!

R. Ch.

Hannoversche numismatische Zeitschrift, etc. Journal numismatique de Hanovre, publié par le Dr H. Grote. nos 7 à 12, 32 p. in-4° à deux colonnes et 4 pl. lithog.

Nous venons de recevoir encore six numéros du journal numismatique de Hanovre, qui ont paru depuis le mois de janvier usqu'au mois de mars 1836.

j Ce recueil contient toujours des articles d'un haut intérêt et mérite d'attirer l'attention de l'Europe savante.

On trouve dans les numéros que nous avons sous les yeux la suite des dissertations de M. le docteur Grotefend, sur les monnoies des anciens peuples d'Italie avant la domination romaine. Une contestation assez vive s'est élevée sur l'attribution d'une de ces monnoies, que l'habile professeur a donnée comme appartenant à la ville de *Velia*, en Lucanie, tandis que M. le conseiller Muller, de Gœttingue, veut en reporter l'origine à la cité étrusque de *Volsinii*. Le journal a publié à ce sujet une série d'articles où les deux systèmes opposés sont attaqués et défendus tour à tour avec autant d'érudition que de convenance. C'est ce que nous faisons nous-même toutes les fois qu'il y a divergence d'opinions entre nous et nos collaborateurs, et nous croyons qu'en adoptant cet usage, les rédacteurs du journal de Hanovre ont bien compris le véritable caractère d'une publication scientifique. Sans doute, il seroit difficile aux feuilles politiques et quotidiennes d'agir avec cette impartialité; leurs abonnés sont habitués à y trouver leur opinion toute faite, et seroient souvent très embarrassés si on leur en offroit deux au lieu d'une. Mais nous qui n'écrivons que pour des lecteurs éclairés, et auxquels nous ne pouvons avoir la prétention d'imposer notre manière de voir, nous devons nous borner à mettre sous leurs yeux les arguments pour et contre, et nous les laissons prononcer en connoissance de cause.

Le journal de Hanovre s'occupant surtout de la numismatique allemande, contient peu de documents qui rentrent dans notre spécialité. Cependant nous en extrairons le récit d'une mystification numismatique, dont une société savante de France paroît

avoir été l'instrument involontaire. Il est bien entendu que nous laissons au journaliste allemand toute la responsabilité des faits.

En juin 1834, le docteur Rüppel, de Francfort-sur-le-Mein, revenoit d'un voyage scientifique en Egypte et en Abyssinie. Il s'étoit embarqué sur le brick russe le *Demidoff*, avec plusieurs caisses contenant des antiquités et des médailles recueillies dans les pays qu'il avoit visités. Assailli par une violente tempête en traversant la Manche, ce vaisseau alla échouer sur un banc de sable à l'embouchure de la Somme, et comme il fut impossible de le remettre à flot, on ne songea plus qu'à sauver la cargaison en la transportant à terre. Les caisses du docteur Rüppel furent enlevées avec le reste du chargement. Mais dans la confusion du transport il paroît que beaucoup d'objets s'égarèrent, car le savant voyageur ne put recouvrer qu'une foible partie de ses précieuses collections.

Par un hasard qui n'est pas inexplicable, il se trouva que la mer avoit submergé précisément des instruments d'un grand prix, et tous les objets d'antiquité qui avoient une valeur positive en or. Les recherches et les plaintes furent sans résultat, et toute l'affaire étoit oubliée, lorsque plusieurs feuilles publiques annoncèrent qu'en juin 1835, des antiquités phéniciennes avoient été découvertes dans la commune de Noyelle-sur-Mer, non loin de l'embouchure de la Somme. Quel fut l'étonnement du docteur Rüppel, quand peu de temps après, le président de la *Société royale d'Emulation* d'Abbeville lui envoya comme une nouveauté scientifique une lithographie représentant les objets découverts, dans lesquels il reconnut aussitôt une partie des antiquités perdues dans le naufrage du *Demidoff*. L'envoi de la lithographie étoit accompagné d'une lettre du président, attestant que ces objets avoient été trouvés dans une fouille à cinq pieds sous terre. Mais leur origine ne pouvoit être douteuse; car, parmi les antiquités phéniciennes de la lithographie, on voyoit figurer plusieurs monnoies antiques du quatorzième siècle, qui avoient été mêlées avec les antiques dans les caisses du docteur Rüppel. Il est heureux

que la mystification ait été découverte à temps pour épargner aux érudits la peine de créer une nouvelle colonie phénicienne sur les côtes de la Manche.

Nous saisissons cette occasion pour inviter de nouveau les amis de la science, à vérifier avec le plus grand soin les enfouissements numismatiques qui viendroient à leur connoissance. Les fraudes en fait d'antiquités se multiplient tellement, qu'on en sera bientôt réduit à ne plus considérer comme authentiques, que les objets qu'on a trouvés soi-même, ou sur la découverte desquels on a des renseignements positifs et détaillés. Cet état de choses est doublement fâcheux, parce qu'il détruit toute confiance dans les monuments historiques et qu'il expose les savants les plus consciencieux à des erreurs inévitables.

Nous avons donné dans notre dernier numéro, d'après le Journal numismatique de Hanovre, quelques notes sur la fabrication des fausses médailles; voici, d'après la même feuille, la liste des monnoies du moyen-âge imitées par Becker :

ROIS GOTHS D'ESPAGNE.

1. Liuva—Victoria.
2. Leovigildus—Elvora justus.
3. Reccaredus—Toleto pius.
4. Wittericus—Emerita pius.
5. Sisebutus—Toleto pius.
6. Sisenandus—Narbona.
7. Chintila—Toleto.
8. Tulga—Emerita.
9. Suinthila—Toleto.
10. Chindasuintus—Narbona.
11. Chindasuintus et Reccessuintus—Monogramme.
12. Reccessuintus—Emerita.
13. Reccessuintus—Ispali.
14. Reccessuintus—Toleto.
15. 16. Wamba—Emerita et Toleto.
17. 18. 19. Ervigius—Ispali, Toleto et Emerita.
20. Egica—Narbona.
21. Egica— Id.
22. Egica et Wittiza — Monogramme.
23. Wittiza— Id.
24. Rudericus seu Rodericus — Egitania.

MONNOIES IMPÉRIALES ET ALLEMANDES.

1. Pipinus—Monogramme.
2. Pipinus—R. F.
3. Carolus magnus—Spira.
4. Carolus magnus—Tarvenna.

5. Ludovicus imp.—Treviris.
6. Ludovicus rex.—Treviris.
7. Ludovicus pius—Lotharius.
8. Lotharius—Strazburg.
9. Otto I—Spira.
10. Chuonradus II—Pergamus.
11. Conradus II.—S a Colonia. Piligrim.
12. Conradus II.—S a Colonia.
13. Henricus III—Papia.
14. Henricus IV et V—Mogoncia.
15. Rodolphe de Souabe—S a Colonia.
16. Philippe de Souabe — Bamberg civ.
17. Otto IV—S a Colonia. Adolfus episcopus.
18. Otto I—Papia.
19. Margaretha Daniae reg.
20. Étienne de Hongrie — Regia civ.
21. Rodolphe de Hasbourg—Médaillon.
22. Gerard de Mayence — Petit médaillon.
23. Thierry d'Erbach, archevêque de Mayence. 1438.
24. Pierre Pazmanny, archevêque de Gran en Hongrie.

MONNOIES ET MÉDAILLES DES XVIe XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

1. Frédéric V, électeur du Palatinat et roi de Bohême.
2. Albert Wallenstein, duc de Friedland.
3. Charles, prince d'Isembourg; petite médaille.
4. Kettler, dernier grand-maître de Livonie.
5. Mayence. Mon. de siége. 1688.
6. Frankenthal. Monnoie de nécessité.
7. Middelburg. Id.
8. Christophe Batory; pièce de guerre.
9. Campen. Monnoies de nécessité.
10. Breda. Id.
11. Juliers. Id.
12. Bruxelles. Id.
13. Melchio, eps. Vien. 1630.
14. Médaille de la prise de la Bastille.
15. Munster. Jean de Leyde, chef des Anabaptistes.
16. Isle d'Elbe : Miles, imperator, populus.
17. Idem. Retour de l'empereur.

Toutes les médailles de Becker, tant anciennes que modernes, ont été indiquées et décrites dans une espèce de catalogue publié en Allemagne. La collection complète se compose de 296 piè-

ces, qui, frappées en argent fin, se vendent aux prix suivants :

La série des médailles grecques contenant	110	pièces :	200	ducats.
Celle des empereurs romains —	126	— :	100	d.
Celle des rois goths —	24	— :	14	d.
Celle des monnoies allemandes du moyen-âge	24	— :	21	d.
Celle des médailles moder., 16e, 17e et 18e siècl.	12	— :	10	d.

On peut ainsi se former à peu de frais un cabinet riche en pièces rares; mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer ces facilités industrielles qui dégradent la science au lieu de la servir.

Le Journal numismatique de Hanovre, dans son neuvième numéro (février 1836), a de nouveau cité notre Revue et inséré littéralement en françois la table des matières de notre première livraison, en ajoutant que notre planche de monnoies étoit ce qu'on avoit fait de mieux jusqu'à présent en dessins numismatiques. On nous pardonnera de citer un témoignage aussi honorable pour une entreprise dans laquelle nous n'avons d'autre mobile que l'amour de la science.

J. DE P.

The numismatic Journal, etc., Journal numismatique anglois, publié par J. YONGE AKERMAN; numéro de septembre 1836; in-8°, de 86 p. avec pl. et vign.

Le Journal numismatique anglois dont nous avons déjà annoncé l'apparition, p. 378, justifie les espérances qu'avoit fait concevoir le nom de son éditeur, M. Akerman, déjà connu par plusieurs ouvrages importants sur la Numismatique ancienne.

A l'occasion de deux médailles d'Allectus, ayant pour type une galère équipée et armée flottant sur les vagues, M. Akerman, qui attribue cette pièce à l'Angleterre, fait remarquer que les monnoies d'or angloises ont porté les marques de la puissance maritime de la nation, depuis Édouard III, qui fit frapper les premiers *nobles* en mémoire de la bataille de l'Écluse, jusqu'à la reine Élisabeth; et il regrette qu'on ait abandonné ce type national. « Il a

» fait place, dit-il, aux armoiries confuses, insignifiantes et ab-
» surdes avec lesquelles la numismatologie de la moderne Europe
» a éte si cruellement avilie. Il seroit temps que des types raison-
» nés, élégants, et pour notre pays des allusions navales, vinssent
» remplacer les sottes représentations héraldiques qui ont jusqu'ici
» offusqué le bon sens..... » J'ai traduit ce passage, parce que je partage ces idées sur l'insignifiance des types monétaires de notre siècle, et parce que depuis long-temps je fais des vœux pour qu'une face, au moins, de nos monnoies soit livrée aux arts, pour les encourager, et à l'histoire, pour perpétuer le souvenir de quelque fait honorable au pays. Nous avons, à la vérité, les médailles; mais, admises dans le cabinet de quelques curieux, elles ne circulent pas dans les classes de la société qu'il faudroit surtout familiariser avec les fastes de notre histoire nationale.

A l'occasion d'une médaille de Constant relative à une conquête de l'Angleterre non effectuée, l'auteur rappelle une médaille de Buonaparte avec la légende *Descente en Angleterre*, et portant aussi le mensonge prémédité : *frappée à Londres.*

P. 88. M. Du Mersan, du Cabinet des médailles de Paris, écrit à l'éditeur pour lui communiquer le dessin d'une médaille de bronze inédite de Titus, trouvée dernièrement à Pont-sur-Yonne, près de Sens, ayant avec la légende IVDAEA NAVALIS, le même type que les pièces bien connues de Vespasien et de Titus avec les légendes IVDAEA CAPTA ou DEVICTA. M. Du Mersan recherche quelles circonstances ont pu amener cette singulière légende; il les trouve dans un passage de l'historien Joseph, qui rapporte qu'après la destruction de Joppé par Cestius, les habitants se réfugièrent sur mer et piratèrent sur les côtes de Syrie, de Phénicie et d'Égypte; mais que d'abord battus par la tempête, ils furent exterminés sur le lac de Génésareth, par les vaisseaux de Vespasien.

A la suite de la lettre de M. Du Mersan, qui est du ressort de la Revue, puisqu'il s'agit d'une médaille inédite trouvée en France, il y a quelques observations de M. Ed. N. J., qui pense que cette médaille est fausse, ou que le Revers a été composé acci-

dentellement par la surfrappe et la rencontre fortuite de parties des deux légendes connues, IVDAEA *capta* et *victoria* NAVALIS. Les raisons qu'il déduit me paroissent assez justes, et je serois porté à partager son opinion sur cette médaille, très précieuse si elle étoit authentique.

Pages 97 à 131. On trouve une excellente dissertation de M. Thomas Burgon, sur les motifs qui déterminèrent les anciens dans le choix des diverses représentations gravées sur leurs médailles. C'est un travail que nous pouvons recommander à tous ceux qui s'occupent de la Numismatique grecque et romaine.

Ce qui, dans le Journal numismatique, est relatif aux monnoies angloises entre mieux dans le plan de la Revue, puisque nous avons promis de nous occuper des monnoies étrangères modernes, comme objet de comparaison des différents monnoyages de tous les peuples. Nous analyserons dans un prochain numéro ce qui concerne les monnoies anglo-saxonnes que vient de publier M. Akerman, et nous donnerons une traduction des Observations sur les médailles bretonnes, qui appartiennent à la Numismatique celtique.

A la fin de chaque numéro, l'éditeur du Journal numismatique donne, sous le titre de mélanges, quelques notes ou faits nouveaux concernant les médailles ou monnoies. Voici ce que nous y avons trouvé de plus intéressant.

Consommation de l'or en Angleterre. M. Faraday a donné dernièrement de curieux renseignements sur le monnoyage de l'or et sur la consommation de ce métal en Angleterre. En 1834, le monnoyage de ce pays ne s'est pas élevé au taux accoutumé; on a seulement frappé des demi-souverains pour la valeur de 66,944 l., pesant 1,433 livres troy (1). Le poids de l'or qui est sorti de la Monnoie angloise depuis l'avénement d'Élisabeth, en 1558, jusqu'à la fin de 1833, a été de 3,353,568 livres troy, dont à peu près moitié, c'est-à-dire, 1,594,078 livres troy, a été monnoyée durant le long règne de Georges III. La valeur de l'or

(1) La livre troy équivaut à 0 k., 373 gr. ou 12° 1 gr. 42 gr. poids de marc.

monnoyé sous ce prince, a été de 74,501,586 l. La valeur totale de l'or monnoyé depuis l'an 1558 jusqu'en 1835, s'élève à 154,702,385 l. (1), ce qui formeroit un cube de 13 pieds $\frac{32}{100}$.

La valeur de l'or importé du nouveau monde, en Europe, de 1492 à 1823, est estimée 1,223,000,000 livres. Il y a quelques années on importoit annuellement en Angleterre seulement pour 1,600,000 l. d'or, dont la majeure partie étoit employée en objets de bijouterie. Une grande quantité est convertie en feuilles d'or; chaque feuille valant environ un demi-sol (2), le travail et le profit du fabricant ajoutent un farthing (3) par feuille; total trois farthings ou liards anglois; deux millions de feuilles d'or environ, sont consommées par semaine.

Découverte d'un trésor. Un correspondant du *Times* écrit de Constantinople, qu'un trésor considérable a été trouvé par Ibrahim, dans un passage du mont Taurus; on croit ces pièces du temps des croisades, et faisant probablement partie de la caisse militaire de l'armée, qui fut peut-être abandonnée en fuyant devant les Sarrasins. On ne dit rien du type de ces pièces.

Trouvaille de deniers d'argent romains. C'est celle dont nous avons rendu compte, p. 288 et suiv.

Monnoies anglo-françoises. En démolissant une vieille maison au Marais-la-Chapelle, près Falaise, on a trouvé une très grande quantité de monnoies de billon et une pièce d'or, toutes du quinzième siècle et entre les années 1422 à 1450. La pièce d'or est un salut de Henry V, roi d'Angleterre, portant pour légende : HENRICVS. DEI GRA. FRANCOR. ET. ANGLI. REX. Elle porte les écussons de France et d'Angleterre réunis (4). Parmi les

(1) 3,867,559,625 francs.

(2) Un sol de notre monnoie.

(3) Deux liards de notre monnoie.

(4) Cette pièce est plus probablement de Henry VI, au nom duquel on a frappé long-temps monnoie en France. Quelques pièces de Henry V pouvoient avoir la légende *Henricus Dei gra. Francor. et Angl. rex.* Mais depuis son mariage avec Catherine de France, il mettoit sur ses monnoies *Angliæ rex, hæres Franciæ.*

monnoies de billon il y a dix grands blancs, plusieurs petits blancs et des deniers tournois du même prince. Toutes les gazettes ont donné le salut à Henry II, quoique les rois d'Angleterre n'aient pas frappé de monnoies d'or avant Henry III. La fin du récit de cette découverte prouve qu'il y a eu, originairement, une faute d'impression que les journaux anglois ont eu soin de multiplier en la répétant.

Découverte de médailles romaines dans le pays de Galles. Ces médailles, toutes de petit-bronze, sont de Gallien, Salonine, Victorin, Marius, Claude-le-Gothique, Quintillus et Aurélien; celles de Marius seules sont rares. On espère que la personne qui a veillé à la conservation de cette intéressante trouvaille donnera la note des types de ces médailles, qui ont pénétré en Angleterre bien que Marius, dit-on, n'ait régné que trois jours dans les Gaules. Eckhel suppose qu'il a régné plus long-temps, parce que ses médailles, quoique comparativement rares, ont de nombreux types. C'est le cas des médailles d'autres usurpateurs dont le règne fut très court, mais il nous semble, dit l'éditeur du Journal numismatique, que cela peut s'expliquer. « Les amis d'un usurpateur se » disposent très probablement d'avance à l'exécution de leur des- » sein, et comme la monnoie n'étoit pas moins puissante alors qu'à » présent, on en préparoit une masse avant l'événement. Le jour » arrivé, et quand le nouveau maître paroissoit en manifestant ses » projets, on répandoit parmi les soldats une pluie de pièces se- » crètement frappées à son effigie. C'est ce qui a pu arriver pour » les médailles de Marius, si on doit ajouter foi aux historiens qui » disent que son usurpation n'a duré que quelques jours. » Nous ne discuterons pas cette explication, mais nous avons cru devoir la faire connoître, d'autant plus qu'il s'agit d'un prince appartenant à la Numismatique gallo-romaine.

E. C.

Le Directeur-Gérant,

L. DE LA SAUSSAYE.

TABLE

RAISONNÉE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE

DE LA NUMISMATIQUE FRANÇOISE,

PENDANT L'ANNÉE 1836.

(PREMIÈRE ANNÉE.)

NUMISMATIQUE GÉNÉRALE.

But et plan de la Revue . . . . . I—XIX

Première lettre sur l'histoire monétaire de France. — Notions préliminaires; par E. CARTIER . . . . 61—75

NUMISMATIQUE GAULOISE.

Notes sur des médailles gauloises trouvées près de Quimper; par M. E. LAMBERT. . . . . 1—4

Premier mémoire sur plusieurs enfouissements numismatiques découverts dans la Sologne blésoise. — Médailles gauloises en or, trouvées à Soings en 1826; par L. DE LA SAUSSAYE. . . . . 76—89

Deuxième lettre sur l'histoire monétaire de France. —Numismatique gauloise, gallo-grecque et gallo-romaine; par E. Cartier . . . . . 141—161
Monnoies des Leuks ou Leuquois, par M. de Saulcy. 162—174
Deuxième mémoire sur plusieurs enfouissements numismatiques découverts dans la Sologne blésoise.— Médailles gauloises en argent, trouvées à Cheverny en 1827; par L. de la Saussaye. . . . . 301—320
Mémoire sur des médailles gauloises trouvées près d'Artenay; par M. Vergnaud-Romagnesi. . . . 381—388

Voir aussi dans la Chronique : Médailles de Marseille et de ses colonies p. 35.— Monnoies des Leukois, 282.— Médailles celtiques trouvées à Jersey, 370—371. — Classification des monnoies gauloises, 421 et suivantes.

MONNOIES DE LA PREMIÈRE RACE.

Recherches sur les fonctions de monétaires de la première race des rois de France; par M. de Saulcy . 90—98
Considérations sur l'histoire monétaire de la première race; par M. Alex. Hermand. . . . . 221—241
Évaluation des monnoies courantes sous la première race des rois de France; par M. de Saulcy. . . . 242—247
Observations sur l'article précédent; par M. Peyré. . 247—249
Vingt-trois pièces des monétaires mérovingiens, etc.; par M. Lelewel . . . . . 321—330
Éclaircissements sur la valeur des monnoies mérovingiennes; par M. de Pétigny . . . . . 331—341
Troisième lettre sur l'histoire monétaire de France. — Monnoies mérovingiennes; par E. Cartier . . 389—412

Chronique. Discussions numismatiques au Congrès de Douay, p. 39. — Numismatique du moyen-âge, p. 47 et suiv. — Observations numismatiques de M. de Saulcy, 127. — Attribution à Voutegon de la monnoie mérovingienne de

Wultaconno, par M. DE LA FONTENELLE, 126. — Monnoie d'or trouvée à Benouville, 364. — Discussions au Congrès de Blois, 424 et suiv. — *Bulletin*, p. 441, 443, 445.

MONNOIES DE LA SECONDE RACE.

Des anciens noms de la ville de Melle (célèbre atelier monétaire de la deuxième race); par M. LECOINTRE-DUPONT . . . . . 99—108
Observations sur le mémoire de M. Lecointre-Dupont; par M. B. GUÉRARD . . . . . 342—347
Notice sur un denier d'argent frappé à Lyon, au nom de Conrad, roi de Bourgogne; par M. le marquis DE PINA. . . . . 109—114

Voir aussi la CHRONIQUE, p. 40, 50 et suiv., 373, 428, 432, 441.

MONNOIES DE LA TROISIÈME RACE.

Notice sur plusieurs monnoies royales du XIIe siècle, trouvées près de Baugency; par E. CARTIER . . . 250—259

CHRONIQUE, p. 51, 130, 367, 431.

MONNOIES PROVINCIALES.

Notice sur le traité monétaire passé entre Jean-l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, et Henry IV, comte de Bar, en 1342; par M. DE SAULCY . . . . . 5—11
Notes inédites sur la fabrication de la monnoie de Blois, 1315 à 1316; par E. CARTIER. . . . . 20—34
Sources de l'histoire numismatique de la Belgique; par M. le baron DE REIFFENBERG . . . . . 115—122
Recherches historiques sur la monnoie au type du ca-

valier armé, frappée à Valenciennes et dans quelques autres lieux, de 1280 à 1356; par E. Cartier. 175—193
Observations sur les recherches historiques de M. Cartier sur la monnoie au type du cavalier armé; par M. R. Chalon. . . . . 260—266
Réponse aux observations précéd.; par E. Cartier . 266—268

Voir aussi : Monnoies au cavalier armé; note sur un article du Bulletin de l'Académie de Bruxelles, relatif à une pièce attribuée à Jeanne, comtesse de Hainaut, p. 433—435.

Notice sur une monnoie frappée par les évêques de Valence et de Die; par M. D. Promis. . . . . 269—272
Recherches sur deux monnoies du moyen-âge, sur lesquelles se trouve le mot MARSACONA, attribuées à *Marsanne*, dans le comté de Valentinois; par M. D. Promis. . . . . 348—354

Chronique. Monnoies de Bretagne, p. 57—58; — de Boulogne, 59; — de Lorraine, 129; — d'Angoulême et de la Marche, 133 — Monnoies des ducs de Normandie nouvellement découvertes. Controverse sur leur authenticité, premier exposé des faits, p. 123—125. Lettre d'un antiquaire de Rouen, 212—217. Réponse de M. de Saulcy, 283—288. Note de M. de Saulcy, 300. Discussion au congrès de Blois, 427. — Et dans le *Bulletin bibliographique*, les comptes-rendus des ouvrages suivants: Recherches sur les monnoies, médailles et jetons, dont la ville de Saint-Omer a été l'objet, par M. Alex. Hermand, p. 130—133. — Essai sur les monnoies des évêques de Metz; Supplément; Recherches sur les monnoies de la cité de Metz, par M. de Saulcy, p. 293—300. — Recueil de monnoies, médailles et jetons, pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement, par L. Dancoisne et le Dr R. Delanoy, p. 436—440.

MONNOIES HISTORIQUES.

Dissertation sur une monnoie frappée pour le comtat d'Avignon de 1398 à 1404, au nom du pape Grégoire IX; par E. Cartier. . . . . 12—19

Classification de quelques médailles des empereurs du nom d'Alexis; par M. DE SAULCY (1) . . . . . 194—210
Monnoies obsidionales de Jamets, frappées en 1588; par M. DE SAULCY . . . . . 273—279
Monnoie historique de Gand, frappée en 1382 par Philippe Artevelle, avec une note sur une monnoie au nom de l'empereur Ferdinand II en 1620, PRO PATRIA; par E. CARTIER. . . . . 355—361

CHRONIQUE. Monnoies obsidionales de Saint-Omer, en 1477 et 1638, p. 131—132. — Pièce anglo-françoise, présentée à l'Académie de Bordeaux, 369. — Découverte de monnoies anglo-françoises, près de Falaise, p. 455. — Et dans le *Bulletin bibliographique*, le compte-rendu de l'ouvrage de M. D. PROMIS sur les monnoies obsidionales du Piémont; Nice, 1543; Verceil, 1617 et 1638; Casal, 1628 et 1630; Coni, 1641; Alexandrie, 1746; Novarre, 1495, p. 134—140.

MÉDAILLES MODERNES.

Attribution d'une médaille en plomb à Jeanne d'Arc; par M. G. ROLIN. . . . . 413—417

CHRONIQUE. Médaille de Corneille, p. 45. — De Philippe de Valois, Charles VII, Louis XI, 68. — Supposée de Louis-le-Débonnaire, 446. — Médailles contrefaites par Becker, 451.

CHRONIQUE.

Séances publiques de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix de numismatique . . . 35, 362 et 418
Congrès scientifique de France. — Discussions sur la numismatique françoise, aux sessions de Caen, et de Poitiers, pag. 36; de Douay, pag. 36—44, de Blois. . . . . 419—433
Projet de Société de numismatique; par M. ISAMBERT . 211

(1) Cet article a été omis dans la table de la première édition.

Médailles et monnoies. — Voyez les paragraphes de la Table imprimés en *petit texte*.
Méreaux et jetons. 37, 41, 42, 43, 71, 132, 133, 217, 363 et 439
Découvertes de médailles et monnoies. — Amboise, 145-150. — Angers, 145-151. — Artenay, 282. — Ath, 434. — Bavière rhénane, 436. — Boulogne, 42. — Châlons-sur-Marne, 169. — Chassy, 292. — Châtillon-sur-Cher, 252. — Chaumont-sur-Loire, 125. — Cheverny, 301. — Courbanton, 255. — Eger, 373. — Fains, 171. — Falaise, 455. — Famars, 41. — Galles (le pays de), 456. — Gièvres, 305. — Jersey, 370. — La Motte-Saint-Heray, 44. — Langres, 166. — Laval (Marne), 288. — Lezay, 218. — Lorquin, 442. — Luynes, 82. — Lyon, 170. — Marais-la-Chapelle (près de Falaise), 445. — Mendes, 83. — Mons, 324. — Neung-sur-Beuvron, 382. — Noyelle-sur-Mer, 449. — Pacy-sur-Eure, 288. — Plancour (près de Quimper), 1. — Pont-sur-Yonne, 453. — Rougemont (Yonne), 441. — Saint-Gervais (près de Blois), 126. — Soings, 305-371. — Le Mont-Taurus, 455. — Valpuiseau (près Étampes), 290. — Villorceau (près de Baugency). 250

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Numismatique du moyen-âge, par J. Lelewel. — Article de M. Cartier . . . . . 45—57
Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie, premier volume. — Article du même . . . . . 57—59
Traité de numismatique françoise; par M. Lenormant. 59
Observations numismatiques, par F. de Saulcy. — Article de M. de la Saussaye . . . . . 127—130
Recherches sur les monnoies, médailles et jetons, dont la ville de Saint-Omer a été l'objet; par Alex. Hermand. — Article de M. Cartier. . . . . 130—133
Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,

premier volume. — Article du même . . . . . 133—134
Monete ossidionali del Piemonte, illustrate da D. Promis. — Article du même . . . . . 134—140
Recherches sur les monnoies des évêques de Metz ; — Supplément ; — Recherches sur les monnoies de la cité de Metz ; par F. de Saulcy. — Article du même. . . . . 293—300
Essai sur la mine, les monnoies et les vicomtes de Melle ; par M. de la Fontenelle. 140
Note sur une monnoie d'or de la première race ; par Ed. Lambert. — Article de M. Cartier. . . . . 364—366
Revue anglo-française, 12e livraison du IIIe volume ; par M. de la Fontenelle. — Art. du même . . . 366—369
Hannoversche numismatische Zeitschrift, vom Dr H. Grote. — Articles de M. de Pétigny . 369, 378 et 448—452
Édition françoise des *Illustrations of the anglo-french coinage*, du général Ainsworth ; par les Directeurs de la Revue . . . . . 379—380
The numismatic Journal, edited by J. Y. Akerman. — Articles de M. Cartier. . . . . 378, 379 et 452—456
Recueil des monnoies, médailles et jetons, relatifs à la ville de Douay ; par L. Dancoisne et le Dr Delanoy. — Article de M. de la Saussaye. . . . . 436—440
Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, tome II de la nouvelle série. — Art. de M. Cartier. 440—442
Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, tome IX. — Article du même. 443
Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. — Article du même. . . . . 443—444
Pythéas et la géographie de son temps (monnoies de Marseille) ; par J. Lelewel. — Article du même. . 444—445
Mémoire sur une médaille de Louis-le-Débonnaire ; par M. Eliacin Carmoly. — Art. de M. R. Chalon, 446—447

Avis.

Le second volume de la Revue contenant une liste des souscripteurs plus complète que celle donnée dans le premier, nous jugeons inutile de reproduire cette dernière dans notre réimpression; nous donnerons seulement la note qui précédoit la première liste, et à laquelle nous renvoyons dans la seconde.

« *Nota.* La liste de nos souscripteurs étant, ainsi que nous l'avons dit dans notre Introduction, une espèce de compte-rendu de la situation financière de la Revue, nous devons dire que vingt-cinq souscriptions ont été offertes par les Directeurs, comme hommage, témoignage de reconnoissance, ou échange avec des publications périodiques. — Nous avons classé nos souscripteurs sous les noms des *provinces* qu'ils habitent, et auxquelles on doit rapporter les monnoies des Prélats et Barons qui nous occuperont souvent, la Numismatique, comme les autres sciences archéologiques, n pouvant pas reconnoître les *départements*. L'impossibilité où l'on est encore de donner une liste complète des ateliers monétaires de France, si multipliés sous la première race de nos rois, nous a empêché de répondre entièrement aux termes de notre Introduction à cet égard. — Nous avons imprimé en capitales les noms des souscripteurs qui ont concouru à la rédaction de la Revue. Nous avons fait connoître, autant que nous l'avons pu, les ouvrages de numismatique déjà publiés par nos collaborateurs, ou ceux auxqnels ils travaillent, ainsi que leurs collections spéciales pour lesquelles ils réclament les bons offices de leurs collègues. Il est probable, en outre, que chacun d'eux dans sa résidence, s'occupe plus particulièrement de la numismatique locale. — Cette première liste ne doit être considérée que comme un essai que nous chercherons à améliorer dans la suite, au moyen des observations que nous réclamons de nos lecteurs. »

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00690 3443